



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

المدرسة الوطنية العليا للعلوم الفلاحية الحراش- الجزائر

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE AGRONOMIQUE D'EL HARRACH ex. INA**

## **MÉMOIRE**

EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLÔME DE MAGISTER EN SCIENCES  
AGRONOMIQUES

OPTION : DÉVELOPPEMENT RURAL

## **THÈME**

**ÉTUDE PARTICIPATIVE  
DU PRINCIPAL DISPOSITIF D'IMPLÉMENTATION DE LA  
NOUVELLE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL  
EN ALGÉRIE : LA DÉMARCHE DES PPDR**

**PRÉSENTÉ PAR** : BENTERKI Nacima

### **JURY :**

Président : Mr CHEHAT Foued – Professeur (Directeur de l'INRAA)

Promoteur : Mr BEDRANI Slimane – Professeur agrégé

Examineurs : M<sup>lle</sup> BRABEZ Fatima – Maître de Conférences

Mr BENMEBAREK Abdelmadjid – Maître de Conférences

**ANNÉE UNIVERSITAIRE : 2009/2010**

# *D*EDICACE

*A* LA MEMOIRE DE MA MERE

*A* MON CHER PERE

*A* MES FRERES, MES SŒURS, MES BELLES SŒURS ET MES BEAUX FRERES

*A* MES ADORABLES NEUVEUX ET NIECES

*A* MES DEUX MEILLEURS AMIS : NADJIA ET ALI

*A* TOUS MES NOMNBREUX AMIS ET COLLEGUES, EN PARTICULIER :

RIAD, RABAH, LAKHDAR, SALIMA ET NORA

*JE DEDIE CE TRAVAIL.*

# REMERCIEMENTS

*Mes chaleureux remerciements à l'issue de ce travail, vont à l'endroit de :*

- Mr S. BEDRANI, Professeur agrégé à l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique d'El Harrach – Alger, qui a bien voulu diriger ce travail.

- Mr F. CHEHAT, Professeur et Directeur de l'Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie, qui m'a fait honneur en acceptant de présider le jury de cette thèse.

- M<sup>elle</sup> F. BRABEZ et Mr A. BENMEBAREK, Maîtres de Conférences à l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique d'El Harrach – Alger, qui ont accepté d'évaluer et d'examiner ce travail.

- L'ensemble des responsables, cadres et techniciens des structures décentralisées du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, dans toutes les Wilayas concernées par ce travail et qui m'ont beaucoup aidée, en mettant à ma disposition toute la documentation nécessaire et m'ont facilité les contacts avec les ruraux.

- L'ensemble des ruraux des sites étudiés, pour leur collaboration fructueuse et leur accueil chaleureux. Ils ne nous ont pas privés de leur générosité habituelle.

- Mes collègues et co-équipiers du Laboratoire d'Economie de l'INRAA ; Nadjia, Ali, Rabah, Lakhdar, Riad et Djamila, qui ont partagé avec moi les bons moments, mais aussi les endurance du terrain.

- Tous les membres de ma famille, pour leur soutien moral, leur compréhension et leur patience.

- Tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail.

## RÉSUMÉ

En Algérie, le développement du monde rural constitue, actuellement, l'une des priorités des pouvoirs publics, au très haut niveau. Ce regain d'intérêt remarquable, manifesté par ces derniers à l'égard des zones rurales, après une longue marginalisation, s'est traduit en réalité par l'amorce, dès la fin de l'année 2002, d'une politique de développement rural, très ambitieuse. Elle vise, principalement, la revitalisation des espaces ruraux et l'amélioration durable des conditions de vie des populations rurales.

Cette nouvelle politique de développement rural adopte une vision rénovée de la notion du développement rural en Algérie, comme elle s'appuie sur des approches de développement conceptuelles et des outils d'intervention innovants et largement soutenus à l'échelle internationale. Il s'agit d'un changement radical de la conceptualisation et de l'instrumentalisation du développement rural, qui rompt absolument avec les visions antérieures de développement rural (descendantes, sectorielles et implicites).

Dans le but d'accompagner scientifiquement les grands efforts de développement engagés actuellement en faveur du monde rural algérien, et afin de renforcer les bonnes pratiques d'évaluation de toute intervention de développement, en termes de pertinence et d'efficacité de son processus de mise en œuvre, ainsi que de l'impact engendré et sa capacité à résoudre les problèmes de développement d'un espace rural donné, nous avons ciblé, par ce travail, l'étude du dispositif des Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR). Dispositif qui constitue le cadre et l'outil privilégiés d'intervention de ladite politique en milieu rural. Ce travail tente, en effet, de savoir dans quelle mesure le dispositif des PPDR peut concrétiser les objectifs de cette politique de développement rural et qu'elle est sa portée et ses limites pour rendre opérationnels les principes qu'elle énonce (la participation des populations locales, l'intégration multisectorielle, la décentralisation et le développement local, etc.).

En adoptant une démarche méthodologique qui fédère plusieurs niveaux d'investigation et d'analyse et qui s'appuie sur des études empiriques et participatives, nous avons constaté que malgré le caractère très cohérent et structuré de cette politique de développement rural au plan conceptuel et théorique, matérialisée principalement par la démarche des PPDR, son implémentation effective se heurte à de multiples obstacles et difficultés, qui inhibent l'atteinte intégrale de ses objectifs et la concrétisation de certains de ses principes très ambitieux : la participation, l'intégration intersectorielle, le développement territorial, le développement local, etc. Comme nous avons, également, constaté que les freins limitant la bonne application de la démarche des PPDR en milieu rural, ajoutés à d'autres limites relatives au caractère ponctuel des PPDR, à l'insuffisance du temps arrêté pour leur concrétisation, au manque des études socioéconomiques préalables sur la zone d'intervention, ainsi qu'à l'insuffisance de compétences méthodologiques des agents de développement en charge de la mise en œuvre des PPDR, et au manque d'organisation des populations locales et de leur implication effective et responsable, ont, à leur tour, limité la portée des changements que peut engendrer un PPDR, et son impact sur la résolution de la problématique de développement d'un espace rural donné.

**Mots clés :** Monde rural, Politique de développement rural, Démarche des PPDR, Participation, Évaluation, Pertinence, Changements, Effets, Impact, Localité de Ain Smain, Algérie.

## ABSTRACT

The development of rural areas in Algeria has been a priority for the government at the highest level. The remarkable resurgence of interest shown by the authorities in respect of rural areas, after a long marginalization, has been converted into reality since the end of 2002, by initiating a very ambitious Rural Development Policy, aiming, largely, at revitalizing rural areas and sustainable improvement of rural livelihoods.

This new rural development policy adopts a new vision of the rural development concept in Algeria, as it relies on conceptual development approaches and innovative policy instruments which are widely supported internationally. It is a radical change in the conceptualisation and use of Rural Development, which breaks absolutely with the previous visions of rural development (top-down, by-sector, and implicit).

In order to accompany, scientifically, major development efforts being undertaken for the Algerian countryside, and to reinforce good practice for assessing any development intervention, in terms of relevance and effectiveness of its implementation process, as well as the generated impact and its ability to solve development problems of a particular rural area, we targeted by this work, the study of the Near Rural Development Projects' device (PPDR); a device that provides the framework and the best tool of intervention of the said policy in rural areas. We will attempt, through this work, to show to what extent PPDR mechanism can achieve the objectives of rural development policy and what are its scope and boundaries to make its principles operational (Participation of the local population, integration of multiple sectors, decentralization and local development...).

Through a methodological approach that brings together several levels of investigation and analysis and based on empirical and participatory studies, we established that despite the highly structured and coherent aspect of this rural development policy on the conceptual and theoretical levels, embodied mainly in the PPDR approach; its effective implementation is confronted to many obstacles and difficulties that inhibit the full achievement of its objectives and the implementation of some of its ambitious principles: participation, inter-sectors integration, territorial development, local development... We have also established that the hold up limiting the successful implementation of the PPDR approach in rural areas, together with other limits related to the punctual nature of PPDR, lack of time stopped for their implementation, lack of socioeconomic studies on the intervention area, and the insufficiency of methodological skills of development instruments in charge of implementing PPDR, and lack of organization of local people and their effective responsible involvement, have, also, limited the scope of changes that PPDR can result in, and its impact on resolving the problem of developing a particular rural area.

**Keywords :** Countryside, Rural Development Policy, PPDR Approach, Participation, Evaluation, Relevance, Change, Effects, Impact, Ain Smain Area-Algeria.

## ملخص

تعد التنمية الريفية في الجزائر حاليا من أولويات السلطات العمومية على أعلى مستوى. هذا الاهتمام الملحوظ بالمناطق الريفية ، بعد تهميشها لفترة طويلة ، يُترجم في الواقع ببدء - منذ نهاية عام 2002 - سياسة تنمية ريفية طموحة للغاية. تهدف هذه السياسة إلى تنشيط الفضاءات الريفية وتحسين ظروف حياة السكان الريفيين بصفة مستدامة.

تتبنى هذه السياسة الجديدة للتنمية الريفية رؤية جديدة لمفهوم التنمية الريفية في الجزائر ، كما أنها تعتمد على مقاربات مفاهيمية للتنمية وأدوات جد مبتكرة ، تحظى بتأييد واسع النطاق على الصعيد الدولي. يتعلق الأمر بتغيير جذري في مفاهيم وأدوات التنمية الريفية ، التي تخالف تماما الرؤى السابقة للتنمية الريفية في الجزائر.

من أجل أن نرافق - علميا - هذه الجهود الكبيرة المبذولة حاليا لتنمية عالم الريف الجزائري، ولعرض تعزيز الممارسة الجيدة لتقييم كل مبادرة تنمية من حيث موافقتها ونجاحها طريقة تنفيذها ميدانيا، وكذلك تقييم الأثر الناجم عنها وقدرته على حل مشاكل التنمية لفضاء ريفي معين، استهدفنا بهذا العمل دراسة جهاز المشاريع الجوارية للتنمية الريفية (PPDR) ، الذي يُعد الإطار والأداة المفضلين لهذه السياسة للتدخل في الوسط الريفي. يُحاول هذا العمل العلمي معرفة لأي مدى يستطيع هذا الجهاز (PPDR) أن يُجسد فعليا أهداف هذه السياسة للتنمية الريفية وما هو نطاقه وحدوده لتفعيل مبادئها ( مشاركة السكان المحليين، اندماج القطاعات، اللامركزية، التنمية المحلية... الخ ).

من خلال تبيننا لطريقة منهجية تضم عدة مستويات بحث وتحليل والتي تعتمد على دراسات ميدانية وتشاركية ، استنتجنا أنه على الرغم من تناسق وتماسك هذه السياسة - على المستوى النظري - إلا أن تطبيقها ميدانيا يواجه عدة عقبات وصعوبات التي تحول دون تحقيق كامل لأهدافها وتجسيد بعض مبادئها الطموحة جدًا: المشاركة ، اندماج القطاعات ، التنمية الإقليمية، التنمية المحلية... الخ. واستنتجنا كذلك أن المكابح التي تحد من التنفيذ الناجح لمنهجية المشاريع الجوارية (PPDR) في الوسط الريفي، بالإضافة إلى بعض النقائص المتعلقة بمحدودية هذه المشاريع ونقص الوقت المحدد لتنفيذها، انعدام الدراسات الاقتصادية والاجتماعية حول مناطق التدخل، نقص المهارات المنهجية للفاعلين المسؤولين على تطبيق هذه المشاريع وكذلك انعدام تنظيم السكان المحليين ومشاركتهم الفعالة والمسؤولة، تحد دورها من نطاق التغييرات التي قد تنجم عن مشروع جوارى ما وأثاره على حل إشكالية التنمية لفضاء ريفي معين.

**الكلمات الدالة :** عالم الريف، سياسة التنمية الريفية، منهجية المشاريع الجوارية للتنمية الريفية (PPDR)، المشاركة، التقييم، الموافقة، التغيير، الإنعكاسات، الأثر، مشتة عين سماعين، الجزائر.

## LISTE DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS

- **ADS** : Agence de Développement Social
- **AEP** : Alimentation en Eau Potable
- **ANAT** : Agence Nationale d'Aménagement de Territoire
- **ANP** : Armée Nationale Populaire
- **ANSEJ** : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes
- **APC** : Assemblée Populaire Communale
- **APFA** : Accession à la Propriété Foncière Agricole
- **BE/HCDS** : Budget d'Equipement du HCDS
- **BIRD** : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
- **BLA** : Bovin Laitier Amélioré
- **BLM** : Bovin Laitier Moderne
- **BNEDER** : Bureau National d'Etudes pour le Développement Rural
- **CADAM** : Cellule d'Appui, de Développement et d'Accompagnement des Micro- entreprises
- **CADP** : Cellule d'Animation de Développement Participatif
- **CARC** : Cellule d'Animation Rurale Communale
- **CDARS** : Commissariat au Développement de l'Agriculture des Régions Sahariennes
- **CENEAP** : Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Population et le Développement
- **CES** : Conservation de l'Eau et du Sol
- **CF** : Conservation des Forêts
- **CIHEAM** : Centre International de Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes
- **CNDR** : Commission Nationale de Développement Rural
- **CSE-PDAR** : Comité de Daïra de Suivi-Evaluation du PDAR
- **CTD** : Comité Technique de Daïra
- **CTW** : Comité Technique de Wilaya
- **DA** : Dinar Algérien
- **DAS** : Domaine Agricole Socialiste
- **DECAAP** : Déclaration Collective d'Acceptation et d'Adhésion au PPDR
- **DGF** : Direction Générale des Forêts
- **DHW** : Direction de l'Hydraulique de la Wilaya
- **DICREP** : Demande Individuelle d'Adhésion et de Crédit pour le PPDR
- **DPAT** : Direction (ou Directeur) de Planification et d'Aménagement du Territoire
- **DSA** : Direction des Services Agricoles
- **EAC** : Exploitation Agricole Collective
- **EAI** : Exploitation Agricole Individuelle
- **FAO** : Organisation des nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- **FDRMVTTC** : Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par la Concession
- **FIDA** : Fonds International pour le Développement Agricole
- **FLDDPS** : Fonds de Lutte contre la Désertification et de Développement du Pastoralisme et de la Steppe
- **FNDA** : Fonds National de Développement Agricole
- **FNDIA** : Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole
- **FNPAAT** : Fonds National de Promotion des Activités de l'Artisanat Traditionnel
- **FNRDA** : Fonds National de Régulation et de Développement Agricole
- **FONAL** : Fonds National du Logement
- **GCA** : Générale des Concessions Agricoles
- **Ha** : Hectare
- **Hab.** : Habitant
- **HCDS** : Haut Commissariat au Développement de la Steppe
- **IAO** : Instituto Agronomico Per l'Oltremare de l'Italie
- **IDRD** : Indice de Développement Rural Durable
- **INRAA** : Institut National de la recherche Agronomique d'Algérie
- **ITMA** : Institut Technique Moyen Agricole

- **JT** : Jours de Travail
- **Kg** : Kilogramme
- **L** : Litre
- **MAA Stratégie** : Mouvement Associatif Accompagnant la Stratégie
- **MADR** : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
- **MARP** : Méthode Active de Recherche Participative
- **MATE** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
- **MB** : Marge Brute
- **MDDR** : Ministre Délégué chargé du Développement Rural
- **OCDE** : Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
- **ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- **ONS** : Office National des Statistiques
- **P/APC** : Président de l'Assemblée Populaire Communale
- **PCD** : Programme Communal de Développement
- **PDL** : Programmes de Développement Locaux
- **Per.** : Personne
- **PME/PMI** : Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries
- **PNDA** : Plan National de Développement Agricole
- **PNDAR** : Plan National de Développement Agricole et Rural
- **PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- **PPDR** : Projet de Proximité de Développement Rural
- **PPDRI** : Projet de Proximité de Développement Rural Intégré
- **PP-LCD** : Projet de Proximité de Lutte Contre la Désertification
- **PRR** : Politique de Renouveau Rural
- **PSD** : Programmes Sectoriels de Développement
- **PSRR** : Programme de Soutien au Renouveau Rural
- **PSSA** : Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire dans les zones rurales
- **ql** : quintal
- **qx** : quintaux
- **RGPH** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- **SAFA** : Société Agro-Forestière et d'Aménagement
- **SAT** : Superficie agricole Totale
- **SAU** : Superficie Agricole Utile
- **S&E** : Suivi et Evaluation
- **SI-PSRR** : Système d'Information du Programme de Soutien au Développement Rural
- **SNADDR** : Système National d'Aide à la Décision pour le Développement Rural
- **SNDRD** : Stratégie Nationale de Développement Rural Durable
- **USD** : Dollar Américain

## SOMMAIRE

Partie introductive : **PROBLÉMATIQUE, MÉTHODOLOGIE ET CONCEPTS  
DE BASE**

A- INTRODUCTION / PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

B- MÉTHODOLOGIE

C- CONCEPTS DE BASE : DÉVELOPPEMENT RURAL ET PARTICIPATION

Partie I : **ANALYSE DE LA SITUATION DU "MONDE RURAL" EN ALGÉRIE ET  
EXAMEN DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL, ET DE LA DÉMARCHE DES PPDR**

Introduction de la première partie

Chapitre 1 : *SITUATION ET PROBLÉMATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DU "MONDE  
RURAL" EN ALGÉRIE : ENJEUX ET DÉFIS*

Chapitre 2 : *PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL EN ALGÉRIE ET DE SON PRINCIPAL DISPOSITIF  
D'IMPLÉMENTATION : LA DÉMARCHE DES PPDR*

Conclusion de la première partie : *Quelques éléments d'analyse sur l'adéquation de la politique de  
développement rural actuelle et de la démarche des PPDR, avec les réalités rurales algériennes*

Partie II : **MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE DES PPDR : UNE ANALYSE  
CRITIQUE ET PARTICIPATIVE**

Introduction de la deuxième partie

Chapitre 3 : *POINT DE SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PPDR AU NIVEAU  
NATIONAL*

Chapitre 4 : *ÉTUDE PARTICIPATIVE DE LA PORTÉE ET DES LIMITES DE LA  
DÉMARCHE DES PPDR AU NIVEAU DE QUATRE WILAYAS DE  
L'OUEST DU PAYS*

Conclusion de la deuxième partie

Partie III : **ÉTUDE DE CAS - ÉVALUATION PARTICIPATIVE DE LA PERTINENCE ET  
DE L'IMPACT D'UN PPDR : LE PPDR DE AIN SMAIN, DANS LA  
COMMUNE D'EL AIOUNE, WILAYA D'EL TARF**

Introduction de la troisième partie

Chapitre 5 : *PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE ET CARACTÉRISATION DE LA  
LOCALITÉ DE AIN SMAIN : SITUATION DE RÉFÉRENCE (AVANT PPDR)*

Chapitre 6 : *ÉTUDE DU PPDR DE AIN SMAIN, AU PLAN CONCEPTUEL, ET EXAMEN  
CRITIQUE DE SA PERTINENCE*

Chapitre 7 : *REPÉRAGE ET ÉVALUATION DES CHANGEMENTS ENGENDRÉS PAR LE  
PPDR DE AIN SMAIN : RÉSULTATS, EFFETS ET IMPACT*

Conclusion de la Troisième partie

CONCLUSION GÉNÉRALE

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES GRAPHIQUES

LISTE DES FIGURES

LISTE DES ENCADRES

TABLE DES MATIÈRES

**Partie Introductive :**

**PROBLÉMATIQUE, MÉTHODOLOGIE ET CONCEPTS**

**DE BASE**

## A- INTRODUCTION / PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES DE TRAVAIL

Les campagnes algériennes (zones de montagnes et de piémonts, la steppe, les oasis...) connaissent, depuis plusieurs années, de sérieux problèmes de développement, se manifestant, le plus souvent, par la détérioration des conditions de vie des populations qui y vivent, et par la dégradation des écosystèmes naturels, sur la base desquelles les ruraux tirent, principalement, leur subsistance.

Cette situation difficile caractérisant les conditions de vie en milieu rural s'est, davantage, aggravée pendant les années 80, avec la crise économique qu'a connu le pays en général et ses lourdes conséquences sociales (augmentation du taux de chômage, multiplication des foyers de pauvreté, etc.), ainsi qu'au cours des années 90, avec l'accentuation des problèmes sécuritaires, ayant rendu, très dure, la vie en milieu rural. Ceci a contribué à amplifier, encore plus, le sentiment de précarité et de mal-être chez les ruraux, qui s'est ajouté aux disparités de développement, existant déjà historiquement entre les populations rurales et celles des zones urbaines.

Il semble, toutefois, que les contraintes de développement affectant les zones rurales ne sont pas le résultat d'un manque de volonté des pouvoirs publics Algériens pour infléchir l'état du sous-développement des espaces ruraux, encore moins, d'une insuffisance en matière d'allocation de moyens financiers et matériels en direction de ces régions. Elles traduisent, plutôt, un manque de consensus politique sur la conception du monde rural dans son ensemble, dans sa complexité, et surtout dans sa diversité naturelle et socioéconomique. En effet, le monde rural a fait l'objet de beaucoup d'interventions publiques depuis l'indépendance du pays. Elles avaient comme principaux objectifs, pour la majorité d'entre elles - quelle que soit la nature des fondements politiques et doctrinaux sur la base desquels elles étaient fondées -, le développement de l'agriculture et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Cependant, les résultats de ces politiques sont jugés, à chaque fois, insuffisants face aux multiples problèmes qui entravent le développement du monde rural.

L'examen des différents programmes de développement à impact rural, du point de vue de leurs contextes, de leurs objectifs et de leurs démarches d'implémentation dénote une grande insuffisance en matière de réflexion spécifique au monde rural, ainsi qu'un manque de savoir-faire en termes d'approches d'analyse et de résolution des problèmes, adoptées par les décideurs politiques et les différents acteurs de développement.

Il y a lieu de souligner, dans ce sens, qu'excepté la phase de la révolution agraire, où la promotion du monde rural constituait une volonté explicitement affichée par les politiques publiques, « *les problèmes de développement rural ont, de tout temps, été entraînés par les politiques agricoles (politique de restructuration agraire, gestion des ressources hydriques et forestières...)* et dans une certaine mesure par les programmes nationaux de l'électrification, de l'habitat et de l'éducation » (S. Ferroukhi et N. Benterki, 2003)<sup>1</sup>. Ceci est d'autant plus constaté notamment à partir des années 80 et jusqu'au début des années 2000, où l'attention des

---

<sup>1</sup> FERROUKHI, S.A. et BENTERKI, N. (2003). « Le développement rural durable: Expériences et perspectives dans les économies en transition : Le cas de l'Algérie ». In Options Méditerranéennes, Série A N°54 «Nouvelles stratégies pour un développement durable dans les pays méditerranéens. Le développement rural à différents niveaux de gouvernance. La dimension nationale.», pp. 49-61.

pouvoirs publics a été, essentiellement, centrée sur le développement de la production agricole et les questions s’y afférentes : le déficit chronique en produits agricoles, l’intensification des produits stratégiques (lait, céréales...), la variation des prix des intrants et des produits agricoles, la restructuration des exploitations agricoles, etc. « *Il semblerait que cette orientation, presque exclusive, des programmes vers le développement et le soutien des divers produits agricoles, a marginalisé ou mis au second plan la question du développement des zones rurales* » (S. Ferroukhi et N. Benterki, 2003)<sup>2</sup>. Ceci étant, même si de multiples investissements en infrastructures et équipements socioculturels collectifs ont été réalisés en milieu rural, par les différents programmes de développement déconcentrés (Programmes Sectoriels de Développement – PSD) et décentralisés (Programmes Communaux de Développement - PCD), chacun à part, sans toutefois qu’il y ait une cohérence ou une coordination les uns avec les autres.

La même logique a été également suivie par les débats scientifiques nationaux, au cours de cette période. Ils se sont, principalement, focalisés sur la question de l’insuffisance de la production agricole et la productivité des systèmes de production, sur la nécessité de la mise à niveau des exploitations agricoles pour faire face aux exigences de l’économie de marché, ainsi que sur les questions liées à la politique et à la sécurité alimentaires. C’est pour cette raison qu’on ne trouve pas beaucoup d’études scientifiques qui ont abordé la question du développement rural en Algérie. Cette situation, ajoutée au manque criard en matière de statistiques spécifiques au monde rural, a fait que ce dernier demeurait, pendant longtemps, mal connu. L’insuffisance de données et de connaissances fiables et actualisées sur les différentes facettes de la réalité du monde rural et sur les déterminants de ses problématiques de développement, a conduit, par voie de conséquence, à des interventions de développement aléatoires, mal conçues et moins efficaces.

En sus de cette méconnaissance du monde rural, s’ajoute le manque de capitalisation des expériences de développement passées. En effet, l’incapacité « récurrente » des différentes politiques de développement agricole et rural antérieures à promouvoir les espaces ruraux et à améliorer le bien-être des populations rurales, trouve, également et dans une large mesure, son explication dans l’insuffisance en matière d’enseignements qui devraient être tirés des programmes de développement rural précédents. Ces derniers n’ont fait, pratiquement, l’objet que de bilans sommaires, où l’évaluation s’est généralement limitée aux réalisations physiques et aux volumes financiers alloués à cet effet. On y trouve très peu d’informations sur les démarches et les conditions de mise en œuvre de ces programmes. Quant aux informations concernant les changements et les effets induits par ces interventions sur l’amélioration de la situation socioéconomique des ruraux et sur l’environnement, de même que celles ayant trait aux distorsions et aux contraintes relevées dans la réalisation de chaque intervention de développement, elles ont été très rarement intégrées dans ces bilans d’évaluation.

En principe, l’estimation des changements que peut engendrer chaque intervention de développement en milieu rural, ainsi que le suivi-évaluation de sa réalisation devraient être intégrés dans les démarches de montage de tout projet ou programme de développement rural. L’intérêt de cette évaluation est qu’elle permet de capitaliser les expériences en termes d’actions et de méthodes de développement appropriées aux spécificités de chaque espace rural. Ce qui favorise la bonne orientation des nouvelles politiques de développement, en les aidant à mieux cibler leurs actions pour une meilleure efficacité.

---

<sup>2</sup> Op. cité.

Par ailleurs, une autre dimension très importante a été omise par les expériences de développement rural passées, et qui a sensiblement amoindri leur efficacité et leur pertinence. Il s'agit de la non implication des populations « théoriquement » bénéficiaires des interventions de développement rural, et du caractère « trop centralisé » de ces interventions, aussi bien dans leur élaboration et leur financement, que dans leur mise en oeuvre. Ceci a conduit à la conception de programmes de développement presque uniformes, pour l'ensemble des espaces ruraux, se traduisant par des actions, souvent, inadaptées à la multitude des situations agro-écologiques et socio-économiques que présentent les zones rurales algériennes. Certes, beaucoup de réalisations ont été faites dans ces régions, en matière de désenclavement, d'électrification rurale, de promotion de l'habitat rural, de lutte contre la désertification..., néanmoins, elles n'ont pas suscité l'élan nécessaire pour sortir, de manière significative et durable, les campagnes algériennes de leur crise de développement économique et social.

En un mot, les enjeux qui interpellent le pays en matière de développement rural sont nombreux et difficiles. Maîtriser les réalités des zones rurales, dans leur complexité et dans leur grande diversité, et tirer les enseignements nécessaires des expériences de développement rural passées, constituent le défi majeur de toute politique de développement rural, qui se veut efficace.

Dans ce sens, on assiste actuellement à un changement profond de la conception du développement rural en Algérie, amorcé depuis la fin de l'année 2002, avec l'initiation d'une nouvelle politique de développement rural, ambitieuse en termes d'objectifs qu'elle poursuit et innovante en matière de démarches et d'outils de mise en oeuvre qu'elle adopte.

Cette nouvelle politique, dédiée exclusivement et explicitement au monde rural, ambitionne globalement la revitalisation des espaces ruraux et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, à travers la promotion des activités économiques créatrices de revenu et d'emploi, tout en veillant à respecter et préserver l'équilibre des écosystèmes naturels. La démarche opérationnelle qu'elle préconise, et qui est contenue dans sa stratégie de mise en oeuvre (Stratégie Nationale de Développement Rural Durable – SNGDR, élaborée en juillet 2004), vise la mise en place des processus de développement rural décentralisés, susceptibles d'améliorer la gouvernance locale et de redynamiser, par voie de conséquence, les espaces ruraux. Elle met en place, également, un certain nombre d'outils et de mécanismes organisationnels, budgétaires, législatifs et réglementaires, etc.

Le principal dispositif et outil d'intervention, à travers lequel sont exécutées, à présent, les mesures et les actions de cette politique de développement rural au niveau des espaces ruraux, est « Le Projet de Proximité de Développement Rural » (PPDR). Les PPDR sont des projets intégrés, multisectoriels, ayant l'objectif de stabiliser les communautés rurales et favoriser le retour de celles qui ont quitté leurs territoires, à travers la consolidation des activités économiques des ruraux, la promotion de nouvelles activités et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles.

De par le cadre qu'il instaure et la démarche qu'il incarne, le PPDR est appelé à jouer un rôle fédérateur des objectifs des programmes de développement sectoriels et décentralisés existants, et à concrétiser le principe de participation des populations aux processus de développement qui les concernent directement. Il est constitué par un programme d'actions de développement, ciblant un territoire déterminé (une partie de l'espace communal), et dont la durée de réalisation ne dépasse pas les douze (12) mois. La conception et la mise en oeuvre

des PPDR sont confiées aux cadres de l'administration décentralisée, notamment celle relevant du secteur de l'agriculture et des Forêts, avec l'implication des communautés rurales bénéficiaires. Ces dernières peuvent être intégrées par des actions collectives ou individuelles.

Se pose alors la question de savoir dans quelle mesure le dispositif des PPDR peut concrétiser les objectifs de la nouvelle politique de développement rural en Algérie et qu'elle est sa marge de manœuvre pour rendre opérationnels les principes - combien ambitieux !- qu'elle énonce (la participation des populations locales, l'intégration multisectorielle, la décentralisation et la responsabilisation locale, etc.).

Dans ce sens et pour accompagner, scientifiquement, l'effort de développement engagé ces dernières années par les pouvoirs publics Algériens en faveur du monde rural, ainsi que dans le but de contribuer à l'instauration de bonnes traditions d'évaluation de toute intervention de développement, en termes d'efficacité de son processus de mise en œuvre et d'impact engendré, nous avons centré notre travail sur la démarche des PPDR, qui constitue pratiquement le levier principal de cette nouvelle politique de développement rural.

La question centrale qui a guidé notre réflexion est la suivante :

***Quelle est la portée de la démarche des Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR), et quelles sont ses limites pour concrétiser les objectifs et les principes énoncés par la nouvelle politique de développement rural en Algérie ?***

Nous avons traité cette question en mettant l'accent, principalement, sur deux aspects ; le premier, a trait à la mise en œuvre de la démarche des PPDR et les difficultés et obstacles qui peuvent en découler. Quant au deuxième aspect, il concerne l'évaluation des changements que peut apporter un PPDR en matière de résolution durable des problèmes de développement dans un espace rural donné.

De ce choix d'investigation, découle un certain nombre de questions secondaires :

- 1) La concrétisation des principes énoncés par cette politique de développement rural et les approches sur lesquelles elle se fonde, notamment ceux liés à la Participation, à l'Intégration Multisectorielle, à la Territorialité et au Développement local, pourrait-elle être possible et faisable, à l'heure actuelle ?
- 2) Quels sont les points forts et les points faibles de la démarche des PPDR ?
- 3) Dans quelles mesures les changements (effets et impact) qui pourraient être engendrés par un PPDR donné, pourraient durablement faire face aux multiples déterminants de la problématique de développement d'un espace rural déterminé ?

Pour répondre à l'ensemble de ces questions nous avons formulé deux hypothèses de travail fondamentales :

### **Hypothèse 1 :**

La nouvelle politique de développement rural, qui adopte la démarche des Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR) comme dispositif privilégié de son implémentation, s'avère très pertinente en matière d'objectifs qu'elle se fixe, de principes et approches de développement qu'elle adopte, et d'outils d'intervention qu'elle met en place. Il nous semble, toutefois, que ces aspects constitutifs de ladite politique, au plan théorique et conceptuel, sont difficiles à concrétiser sur terrain, étant donné qu'ils impliquent la réunion de plusieurs conditions préalables. En effet, notre modeste expérience en matière de connaissance des conditions réelles dans lesquelles opèrent les structures déconcentrées et décentralisées, en charge de l'implémentation des PPDR en milieu rural, d'une part, et celles relatives à la dynamique d'évolution des populations rurales, d'autre part, nous laisse supposer que ces acteurs ne sont pas suffisamment préparés, actuellement, à une telle entreprise très rénovatrice, et qu'il y aurait donc un décalage et des écarts entre les aspects conceptuels de cette politique de développement rural et les conditions pratiques de son implémentation.

Autrement dit, il nous semble que certains principes de ladite politique -matérialisés par la démarche des PPDR-, tels que la participation des populations locales, l'intégration multisectorielle, la territorialité et le développement local, pourraient rencontrer des obstacles de différents ordres, qui inhibent leur concrétisation effective, à l'heure actuelle. Parmi ces obstacles, nous pensons, essentiellement, aux insuffisances en matière de gouvernance locale, de l'organisation des populations rurales et de leur engagement social, ainsi qu'en termes d'insuffisance de compétences des acteurs responsables de la mise en œuvre de ces PPDR en matière de développement rural, et aux difficultés méthodologiques qu'ils pourraient rencontrer, notamment en terme d'application de l'approche participative, qui constitue l'un des principaux piliers de cette politique de développement rural.

### **Hypothèse 2 :**

Les freins qui pourraient s'opposer à une bonne application de la démarche des PPDR en milieu rural, cités dans la première hypothèse, ajoutés au manque d'études socioéconomiques fines sur les différents espaces ruraux, au caractère ponctuel de ces projets de développement, qui sont mis en œuvre dans une durée très courte (12 mois) et à une échelle d'intervention très limitée (une partie de l'espace communal), sans l'implication **effective** de l'ensemble des parties prenantes (populations rurales, autorités locales, agents de développement des différents secteurs, etc.) nous laissent supposer que la **portée** d'un PPDR ne pourrait pas, **à elle seule**, faire face à la complexité de la problématique de développement d'un espace rural donné, notamment en absence d'un **véritable** schéma directeur, construit de manière **consensuelle**, et qui balise le cadre et les contours d'un modèle de développement, approprié à la zone d'intervention.

En d'autres termes, nous pensons qu'un projet de développement rural, ayant la dimension d'un PPDR, qui pourrait améliorer le revenu de certains ménages ruraux et de leurs conditions de vie, ne pourrait pas, toutefois, engendrer de véritables changements (effets), qui auraient un impact significatif et durable sur la résolution définitive des problématiques de développement rural des zones rurales, très complexes et multidimensionnelles. Résolution qui ne pourrait résulter, à notre sens, que de la mobilisation de tous les acteurs au niveau local autour d'un projet de territoire, et où l'initiative locale et l'auto prise en charge des populations rurales constituerait l'une des conditions préalables.

Pour la vérification de ces hypothèses, nous avons opté pour une méthodologie de travail composite, fédérant plusieurs niveaux d'investigation et d'analyse, et qui se base largement sur des études d'évaluation empiriques et participatives.

## B- MÉTHODOLOGIE

L'objectif que nous avons assigné à ce travail, réside dans la contribution au renforcement de bonnes pratiques d'évaluation scientifique des interventions de développement en milieu rural. Ces pratiques d'évaluation, qui pourraient indubitablement aider les pouvoirs publics à piloter les politiques de développement initiées ou celles à envisager dans le futur (en termes de choix de mesures de politique et de leviers d'intervention adéquats), demeurent très rares en Algérie. Pour cette raison, et pour que les résultats de ce travail puissent avoir plus d'impact, notre étude a ciblé le principal dispositif d'implémentation de la nouvelle politique de développement rural (amorcée à partir de la fin de l'année 2002), en l'occurrence la démarche des PPDR.

Pour ce faire, la méthodologie que nous avons adoptée pour réaliser ce travail, est basée sur la fédération de plusieurs approches et l'utilisation d'une panoplie d'outils d'analyse, relevant de plusieurs méthodes de recherche et ce, en fonction du niveau d'investigation dans lequel on se place (niveau des politiques, niveau de la démarche des PPDR, niveau d'un PPDR, etc.).

Par ailleurs, un principe méthodologique de base est retenu dans notre travail, il s'agit d'une connaissance fine des acteurs ciblés par cette politique de développement rural, en se basant sur des études empiriques, qui s'insèrent largement dans la philosophie de la « recherche participative ». Ainsi, la portée scientifique de ce travail est par conséquent justifiée, tant il est vrai que toute politique de développement économique et social voulant assurer une efficacité, c'est-à-dire ayant des chances de transformer les réalités, ne peut se baser que sur une bonne connaissance de ces dernières.

Pour confirmer ou infirmer les deux principales hypothèses, que nous avons formulées afin de répondre aux questionnements posés, nous avons opté pour un processus de recherche qui se déroule en trois grandes phases bien distinctes, complémentaires, et partant des aspects des plus généraux vers ceux des plus particuliers. L'intérêt scientifique de cette démarche méthodologique réside, en effet, dans la jonction et la dialectique qui existent entre une approche d'analyse sous les termes de politique de développement rural (niveau macro et sectoriel), une approche d'évaluation de la portée et des limites de la démarche des PPDR en terme d'implémentation, au niveau de quatre Wilayas de l'Ouest du pays, et qui se prolonge enfin, au niveau d'un territoire rural – la mechta de Ain Smain, dans la Wilaya d'El Tarf-concerné par un PPDR, comme une étude de cas.

Dans le but de bien présenter la démarche méthodologique suivie dans ce travail, nous avons jugé utile d'exposer les méthodes de recherche et les outils d'analyse utilisés dans chaque phase, séparément. Ce qui va nous conduire, implicitement, à présenter notre travail et ses différentes parties et composantes.

### **Méthodologie de la première phase du travail :**

L'objectif assigné à la première partie de ce travail réside dans l'analyse de l'adéquation de la politique de développement rurale actuelle et de la démarche des PPDR, avec les réalités rurales. Pour ce faire, nous avons divisé le travail de cette partie en deux étapes, constituant chacune, un chapitre à part :

- En premier lieu, il a été question de caractériser le monde rural algérien et les principaux déterminants de ses problématiques de développement. Le but est d'arriver à faire ressortir les enjeux et les défis qui se posent, notamment en termes d'approches de développement nécessaires pour cerner la complexité des réalités rurales et leurs diversités naturelles et socioéconomiques. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur une recherche documentaire, se rapportant aux différents aspects liés aux zones rurales algériennes : situation naturelle et physique, population et démographie, activités économiques, organisation et gouvernance locale, etc. Comme nous avons mobilisé notre modeste expérience, en matière de recherche sur le développement rural, capitalisée à travers les différentes études que nous avons effectuées dans plusieurs espaces ruraux de l'Algérie. Ceci, dans le but d'illustrer comment se manifeste la complexité et la diversité des problématiques de développement rural.

- En second lieu, nous nous sommes attelés à examiner la politique nationale de développement rural actuelle, sa stratégie opérationnelle de mise en œuvre, et son principal dispositif d'implémentation : la démarche des PPDR. Pour cela, nous avons mené une recherche documentaire laborieuse, qui nous a permis d'examiner l'ensemble des documents (rapports, supports méthodologiques, textes juridiques, etc.), en relation avec ladite politique et la démarche des PPDR.

### **Méthodologie de la deuxième phase du travail :**

La deuxième partie de ce travail a été consacrée à l'étude des conditions réelles de mise en œuvre de la démarche des PPDR en milieu rural, et à l'évaluation, de manière critique, de sa portée et des limites qui entravent son implémentation.

Pour ce faire, nous avons réparti, également, cette deuxième partie en deux étapes bien distinctes, faisant l'objet, chacune, d'un chapitre à part :

- La première étape a pour objectif l'établissement d'un point de situation des réalisations des PPDR à travers le territoire nationale. Il s'agit de présenter, de manière panoramique, les PPDR mis en œuvre et les principaux résultats obtenus, notamment en matière de nombre de ménages ruraux ciblés et des emplois créés. Cette première étape d'analyse a nécessité la collecte de données statistiques auprès du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), ainsi que la consultation et l'examen de beaucoup de rapports et de documents élaborés surtout par les services du Ministre Délégué chargé du Développement Rural (MDDR), dans le cadre des bilans d'étapes.

- La deuxième étape de cette partie consiste à examiner, de manière critique et participative, la portée et les limites de la démarche des PPDR, en se basant sur la cognition et la perception des principaux acteurs en charge de la conception et de la mise en œuvre des PPDR en milieu rural, opérant dans quatre Wilaya de l'Ouest du pays ; Relizane, Tissemsilt, Tiaret et Mostaganem. Cette étude participative, faite en collaboration avec des cadres des structures décentralisées du secteur agricoles au niveau de ces quatre Wilayas (DSA, Conservation de Forêts, Subdivisions agricoles, Circonscriptions forestières, districts forestiers, etc.), s'est essentiellement basée sur la méthode de « Brainstorming ». ***Qu'est-ce que le Brainstorming ?***

## **1- Définition et importance :**

L'expression « Brainstorming » est une association des termes anglais « brain » : cerveau et « storm » : tempête. Le Brainstorming est traduit en français « remue-méninges » ou encore « tempête d'idées ».

*«Le Brainstorming est une méthode de créativité collective, ayant pour but de trouver une ou des solutions au problème posé, de rechercher les causes potentielles d'un problème, ou d'inventer des solutions pour le résoudre » (Publitechnic Fidelis – L'agence de communication opérationnelle)<sup>3</sup>.*

Cette méthode de créativité en groupe est élaborée, en 1939, par un publicitaire du nom d'Alex Osborn. Selon lui, la qualité d'une idée ou d'une solution naît de la quantité des propositions d'un groupe (France 5.fr)<sup>4</sup>. Le principe réside dans la création d'idées nouvelles par la friction des idées entre elles. Elle privilégie la quantité, la spontanéité et l'imagination. Bien pensée et bien menée, elle peut donner des résultats spectaculaires, quant il s'agit d'analyser un problème, de faire un diagnostic, d'élaborer et de choisir des solutions, de les mettre en œuvre et de les évaluer.

Se basant largement sur la visualisation comme support, la technique du Brainstorming permet de trouver des idées sans inhiber la fluidité des idées chez l'individu et sans détruire les idées des autres en situation de groupe. Elle facilite la création de bonnes conditions de réflexion et d'analyse en groupe, d'appropriation, de capitalisation et de partage de l'information construite par les membres d'un groupe donné. C'est pour cette raison qu'elle est très indiquée pour la dynamique de groupe et le fonctionnement d'une équipe. Ceci, dans la mesure où elle détend et libère les esprits des participants des méthodes de programmations figées. Comme elle les aide à s'ouvrir et sortir de leur cadre routinier.

Pour résumer, la technique du Brainstorming présente les avantages suivants :

- 1) Produire de nombreuses idées en un temps restreint.
- 2) Explorer la question dans très nombreuses directions.
- 3) Favoriser la créativité et l'émergence d'idées nouvelles.
- 4) Contribuer à la cohésion du groupe.
- 5) Simplicité d'organisation.

Pour bien réussir une séance de brainstorming, il y a lieu de respecter certaines règles, principes et procédures.

## **2- Règles du jeu, procédures et conditions du Brainstorming :**

Pour un bon déroulement d'une séance de Brainstorming, et pour son optimisation maximale, on doit tenir compte de certains aspects :

**- Règles d'or à respecter** (Publitechnic Fidelis – L'agence de communication opérationnelle)<sup>5</sup> :

- Pas de censure : Réfléchir librement.
- Egalité : Toutes les idées ont la même valeur.

---

<sup>3</sup> Publitechnic Fidelis – L'agence de communication opérationnelle. « LE BRAINSTORMING ». Print & Web. Source Internet : [contact@publitechnic.fr](mailto:contact@publitechnic.fr) [www.publitechnic.fr](http://www.publitechnic.fr).

<sup>4</sup> France 5. « Comment réussir un brainstorming ? – Etre efficace : Management – France 5 Emploi. Source Internet : <http://emploi.france5/job/efficace/management/.fr>

<sup>5</sup> Op. cité.

- Considération : Respect d'autrui, pas de jugement.
- Enregistrement : Tout noter ou enregistrer.
- Discipline : une idée après l'autre.
- Originalité : Chaque idée mérite d'être énoncée.

**- Procédures (ICRA, 2000)<sup>6</sup> :**

- Tous les participants ou membres du groupe rédigent sur des cartons leurs idées sur le sujet à discuter.
- Ne pas autoriser de discuter ou de rejeter des cartons (tant que le processus du Brainstorming n'est pas terminé).
- Placer les cartons sur un tableau d'affichage.
- Discuter de la signification de certains cartons non compris par tous – reformuler si nécessaire.
- Regrouper les cartons par famille ou catégorie.

**- Conditions :**

- La séance de Brainstorming doit être pilotée par un animateur, qui permet d'établir et de faire respecter certaines règles d'équité et de discipline, nécessaires au bon déroulement d'une séance de Brainstorming, à gérer le temps, et à recentrer le débat.
- Prévoir un groupe de 8 à 10 personnes environ.
- Prévoir une réunion entre 1 heure et 2 heures, ne pas limiter cependant la durée. La séance doit se prolonger jusqu'à épuisement des idées.
- Le Brainstorming se déroule en 3 phases qui devraient rester bien distinctes :
  - Présentation ou lancement
  - Production
  - Exploitation

**3- Déroulement d'un Brainstorming (Publitechnic Fidelis – L'agence de communication opérationnelle) :**

**- Le lancement :**

L'animateur rappelle les règles de fonctionnement puis il présente et formule le problème sous forme d'une question.

**- La production d'idées :**

L'animateur demande aux membres du groupe de noter dans un temps limité toutes les idées qui leur passent par la tête sur la question posée.

**- L'exploitation des idées :**

L'animateur regroupe les idées similaires et reformule les idées finales. Il convient, parfois, d'hierarchiser ces idées pour mettre en évidence les priorités recherchées.

Ceci dit, dans chacune des quatre Wilayas citées plus haut, nous avons animé trois séances de Brainstorming, ayant respectivement pour objet :

- La perception des cadres participants, de la démarche des PPDR.
- Les points forts de la démarche des PPDR.
- Les points faibles de la démarche des PPDR.

---

<sup>6</sup> ICRA, (2000). «La Recherche Agricole Orientée vers le Développement – RAD ». Cours de l'ICRA, Montpellier – France.

### Méthodologie de la troisième phase du travail :

La dernière phase du travail a été consacrée à la présentation d'une étude de cas sur l'évaluation de l'un des premiers PPDR mis en œuvre au niveau national. Il s'agit en l'occurrence du PPDR réalisé dans la mechta de Ain Smain, qui se trouve dans la Commune d'El Aioun, Wilaya d'El Tarf (l'extrême Nord-Est du pays).

L'étude de cas, de par l'intérêt empirique qu'elle présente, nous a semblé être la porte d'entrée la plus pertinente pour pouvoir évaluer la portée réelle d'un PPDR et sa capacité à résoudre les problèmes de développement d'un espace rural donné. En effet, selon Wacheux (1996) (cité par N. Ayadi, 2003)<sup>7</sup>, l'étude de cas est « *une analyse spatiale et temporelle d'un phénomène complexe par les conditions, les événements, les acteurs et les implications* ». « *Elle est recommandée dans les analyses caractérisées par la complexité des problèmes étudiés et où les frontières entre phénomène et contexte ne sont pas clairement établies. Elle est séduisante en ce sens qu'elle permet d'appréhender la chronologie des événements, d'évaluer les causalités, de proposer des explications sous formes d'hypothèses testables auprès des acteurs concernés par l'étude* » (N. Ayadi, 2003). « *Elle est féconde car elle favorise la participation des enquêtés au processus de recherche. L'interaction des acteurs et du chercheur favorise la compréhension des situations, leurs déterminants et permet d'en donner une représentation* » (Wacheux, 1996 – repris par N. Ayadi, 2003).

A travers cette étude de cas, nous avons ambitionné de faire une **évaluation participative** du PPDR de Ain Smain. Très brièvement, **qu'est-ce l'évaluation ?**

#### **1- Définition et importance :**

« *Évaluer, c'est analyser les résultats par rapport aux objectifs en vue de porter un jugement objectif, et éventuellement de déterminer des orientations et donc de faire évoluer si besoin. C'est également un outil pour guider la réflexion des responsables en vue de l'amélioration d'une action, d'un programme, d'un projet de développement. L'évaluation doit permettre de déterminer les acquis à consolider, les orientations à modifier et les moyens à mettre en œuvre* » (Europact, 2002)<sup>8</sup>.

« *Le but de l'évaluation est d'examiner les réalisations d'un projet par rapport aux attentes initiales, et de tirer parti de l'expérience acquise dans ce projet pour améliorer la conception des projets et des programmes à venir* » (Commission Européenne, 2001 – citée par B. Yoda, 2004)<sup>9</sup>.

Ainsi, les principaux objectifs de l'évaluation d'une intervention donnée (programme, projet, etc.) peuvent être résumés, selon le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)<sup>10</sup>, comme suit :

---

<sup>7</sup> AYADI, N. (2003). « Contrats, Confiance et Gouvernance : Le cas des Entreprises Publiques Agroalimentaires en Algérie ». Thèse de Doctorat en Sciences Economiques. Faculté des Sciences Economiques, Université Montpellier I (UMI/ENSA-M), Montpellier – France, 297 p.

<sup>8</sup> EUROPACT, (2002). « Le suivi d'un projet de développement. Démarche, Dispositif, Indicateurs ». Guide méthodologique « *le suivi* ». Versailles – France, 84 p.

<sup>9</sup> YODA, B. (2004). « Montage et gestion participative des projets de développement rural : Outils et méthodes d'intervention ». Mémoire de troisième cycle en agronomie – Option : Vulgarisation Agricole. Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, Maroc, 174 p.

<sup>10</sup> Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP). Bureau des services internes et d'évaluation. « Définition de l'Évaluation ». In « *Trousse d'Outils Des Administrateurs de Programme Pour le Suivi et l'Évaluation. Outil N°2* ». New York - États-Unis d'Amérique. Source Internet : <http://www.unfpa.org/>.

- « *Éclairer les décideurs sur les activités, la politique ou la stratégie* relatives aux interventions actuelles ou futures entreprises dans le cadre d'un programme ;
- *Faire preuve de l'exercice effectif des responsabilités* à l'égard des décideurs (donateurs et pays où des programmes sont exécutés) » (FNUAP, Op. cité).

## 2- Types d'évaluation :

Trois principaux types d'évaluation sont, généralement, distingués et ce, en fonction de la position de l'auteur de l'évaluation par rapport à l'organisme d'exécution de l'action (projet, programme, etc.) :

- *Évaluation interne ou autoévaluation* : Elle est réalisée par l'organisme d'exécution de l'action. Autrement dit, l'organisme qui a exécuté l'action réalise l'évaluation de sa propre intervention.
- *Évaluation externe ou indépendante* : Elle est entreprise par un organisme autre que celui qui a réalisé l'action.
- *Évaluation mixte* : Elle combine les deux premiers types d'évaluation (interne et externe) dans sa démarche. Elle est réalisée par une équipe composée des membres de l'organisme d'exécution de l'action et des membres externes à l'organisme.

Par ailleurs, d'autres typologies de la notion d'évaluation peuvent exister aussi, en fonction du timing de l'évaluation, par rapport au stade de la mise en œuvre de l'action. Ainsi, on peut distinguer : l'évaluation ex-ante (ou appréciation), l'évaluation à mi-parcours, l'évaluation finale (ou RAP : rapport d'achèvement du projet), et l'évaluation ex-post (ou rétrospective).

## 3- Critères d'évaluation :

Les critères d'évaluation sont les « angles de vue » sous lesquels on évalue l'action. Parmi les critères d'évaluation les plus courants, nous pouvons citer :

- *La Pertinence* : C'est la capacité de choisir les actions les mieux adaptées pour répondre à la demande des bénéficiaires.
- *La préparation et conception du projet* : Elle concerne la logique et l'intégralité de la programmation du projet ainsi que la logique interne et la cohérence de la conception de celui-ci.
- *L'Efficacité* : Elle compare les résultats obtenus aux objectifs prévus, mesure les écarts et tente de les interpréter. Elle permet d'estimer le degré de réalisation atteint.
- *L'Effizienz* : Elle compare les résultats avec les moyens humains et matériels mis en œuvre, les délais pour atteindre les objectifs, les méthodes utilisées, etc. Elle permet d'avoir une idée sur le degré d'optimisation des moyens utilisés.
- *L'Impact* : C'est un jugement porté sur les dynamiques de changement au sein de la population concernée par l'action.
- *La Viabilité* : C'est la capacité de l'action à se produire sans appuis extérieurs.

## 4- Méthodes d'évaluation :

L'évaluation des interventions de développement a connu, ces dernières décennies avec le foisonnement des actions de développement entreprises par des bailleurs de fonds internationaux (Banque mondiale, FNUAP, FIDA, etc.), l'émergence de plusieurs méthodes et approches d'évaluation, qui ont contribué à l'enrichissement de celles qui existent auparavant, et qui se concentrent surtout sur l'évaluation financière et économique des projets de

développement. On assiste, en effet, à l'intégration, de plus en plus, des dimensions sociales, organisationnelles, institutionnelles et environnementales dans les nouvelles méthodes d'évaluation. Comme on assiste aussi à la prise en considération de l'évaluation des processus de développement, autant que l'évaluation des résultats de développement.

Ces méthodes d'évaluation varient en fonction de leurs objectifs, de leurs objets d'évaluation et des outils méthodologique qu'elles mobilisent. Comme elles diffèrent, également, au plan de leurs domaines d'application, de leurs avantages et leurs inconvénients, leurs coûts, les compétences requises et le temps nécessaire pour leur concrétisation.

Le contexte de notre travail ne nous permet pas d'aborder, avec détail, toutes ces méthodes et approches d'évaluation des actions de développement. Nous nous contenterons uniquement à énumérer quelques unes, tout en précisant que certaines méthodes sont presque similaires mais elles ont des appellations différentes. Comme il est, également, très fréquent de combiner plusieurs méthodes d'évaluation à la fois, pour évaluer une intervention de développement. Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont :

- Méthode d'évaluation financière.
- Méthode d'évaluation économique.
- Méthodes d'évaluation quantitative.
- Méthodes d'évaluation qualitative.
- Évaluation à base de théorie.
- Analyse du coût - bénéfice (ou de rentabilité).
- Analyse coût - avantage et coût - efficacité.
- Analyse des risques.
- Évaluation dans la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).
- Évaluation des effets.
- Évaluation d'impact.
- Méthodes d'évaluation rapide.
- Méthodes d'évaluation participative.

Cela dit, pour le cas de notre étude, l'évaluation que nous avons adoptée peut être caractérisée comme étant une évaluation externe, participative, quantitative et qualitative, et combinant plusieurs critères d'évaluation, en l'occurrence : la pertinence (au sens large du terme), ainsi que l'efficacité et l'efficacité, qui ont été incluses dans la méthode d'évaluation des effets et de l'impact du PPDR considéré, que nous avons adoptée.

Ainsi, les deux principaux objectifs de recherche que nous avons assignés à l'évaluation du PPDR de Ain Smain sont :

- Évaluation de la pertinence de ce PPDR, en matière de sa conception, ses logiques, et le contexte dans lequel il s'est mis en œuvre.
- Évaluation des changements qui pourraient être engendrés par ce PPDR (Résultats et Effets), et leur Impact sur les déterminants de la problématique de développement rural de la localité de Ain Smain.

En ce qui concerne la démarche méthodologique suivie pour réaliser cette étude, elle est articulée autour de trois niveaux d'analyse, complémentaires, mais distincts, et faisant l'objet, chacun d'un chapitre à part. Il s'agit de :

- La caractérisation de la localité de Ain Smain et de sa problématique de développement durable (situation initiale ou de référence).
- L'étude du PPDR de Ain Smain, au plan conceptuel, et du processus de son exécution, ainsi que l'examen critique de sa pertinence.
- Le repérage et l'évaluation des changements (Résultats, Effet et Impact) engendrés par le PPDR de Ain Smain.

Pour chacun de ces niveaux d'analyse, a été mobilisée une démarche méthodologique spécifique. Il est à préciser que le déroulement sur le terrain ne s'est pas fait de manière totalement séparée. Des tâches de recherche relevant de niveaux d'analyse différents ont été réalisées à travers les mêmes outils d'investigation et de collecte de données.

Il est également important de rappeler que l'étude est fondée sur une approche participative. Tous les acteurs concernés par le PPDR de Ain Smain (habitants de la localité, l'équipe conceptrice du PPDR, les autorités locales, la DSA, la Conservation des Forêts, la Circonscription forestière, le parc naturel d'El Kala, etc.) ont été impliqués dans l'évaluation, chacun de son point de vue. Ainsi, les domaines du changement et les effets attendus de ce projet de développement ont été identifiés et validés par ses bénéficiaires. L'examen du contenu dudit PPDR et de sa pertinence a été faite en étroite concertation avec l'équipe conceptrice.

Ceci dit, les démarches méthodologiques mobilisées pour approcher chacun des niveaux d'analyse mentionnés plus haut, ainsi que la panoplie d'outils méthodologiques et les techniques de collecte de données utilisées sont résumées comme suit :

**\* Pour le premier niveau d'analyse - Caractérisation de la localité de Ain Smain et de sa problématique de développement durable (Situation de référence) :**

La démarche méthodologique suivie est composée de trois étapes :

- Recensement des potentialités naturelles, matérielles, humaines et sociales dont dispose la localité. Les potentialités recensées sont appréhendées par rapport aux données du contexte économique, social, institutionnel et environnemental. En d'autres termes, il s'agit de tester la durabilité de ces potentialités faces aux changements potentiels que pourraient imposer les facteurs externes à la localité. Dans cette étape il est, également, question d'identifier les critères et facteurs qui déterminent l'accès, des différentes composantes de la communauté de Ain Smain, aux potentialités et aux ressources dont dispose la localité.
- Caractérisation des formes d'exploitation et de valorisation des potentialités de la localité. Il s'agit essentiellement d'identifier et de caractériser les activités économiques pratiquées par les habitants de la localité et de distinguer celles qui sont basées sur l'exploitation des ressources naturelles et les autres non basées sur les ressources naturelles. Là aussi, il faut repérer les risques potentiels que pourraient engendrer les différentes activités des habitants de Ain Smain sur la durabilité des ressources, notamment naturelles.
- L'estimation du niveau de vie des habitants de la localité à travers essentiellement le niveau et la stabilité des revenus, le degré de risques et de vulnérabilité, ainsi que la sécurité alimentaire des ménages.

Les résultats de ces trois étapes et leur synthèse permettront de repérer les principaux déterminants de la problématique de développement durable de la localité de Ain Smain.

**\* Pour le deuxième niveau d'analyse – Étude du PPDR de Ain Smain, au plan conceptuel, et Examen critique de sa pertinence :**

Deux étapes composent la démarche méthodologique relative à ce niveau d'analyse :

- Étudier et mettre en évidence les éléments constitutifs du PPDR de Ain Smain, au plan conceptuel (les acteurs concernés, les objectifs, les actions d'investissement et leurs sources de financement, et les bénéficiaires), et appréhender le processus avec lequel ce projet a été mis en oeuvre. Pour cela, nous nous sommes basés sur l'examen de la fiche signalétique de ce PPDR, ainsi que sur les entretiens, de groupes et individuels, avec l'équipe conceptrice du projet, et avec les habitants de la localité de Ain Smain (cf. les guides d'entretiens en annexe 3).
- Évaluer la pertinence du PPDR de Ain Smain selon quatre principaux paramètres :
  - ✓ La cohérence interne du projet.
  - ✓ Le degré de conformité du projet avec les objectifs et les principes généraux de la politique de développement rural et de la démarche des PPDR (telles que conçues).
  - ✓ Le degré d'adhérence du projet à la problématique de développement durable de la localité concernée (cohésion territoriale).
  - ✓ L'équité en terme d'affectation des actions d'investissement et leur répartition entre les habitants de Ain Smain.

La réalisation de cette évaluation a nécessité, au préalable :

- L'identification des déterminants de la problématique de développement durable de la localité.
- L'examen de la politique de développement rural et de la démarche des PPDR, pour en tirer leurs objectifs et leurs principes.
- L'examen du cadre conceptuel du PPDR de Ain Smain (objectifs, actions, bénéficiaires, etc.), et la compréhension du processus avec lequel il a été mis en oeuvre.

**\* Pour le troisième niveau d'analyse – Repérage et évaluation des changements (Résultats, effets et Impact) engendrés par le PPDR de Ain Smain :**

La période de réalisation de cette étude (septembre 2005) par rapport au niveau de réalisation du PPDR de Ain Smain lui donne à la fois le caractère d'une étude de suivi externe et de celui d'une étude de pré évaluation d'impact. Cette spécificité a imposé l'adoption d'une démarche mixte fortement inspirée des méthodes d'évaluation d'impact et enrichie par certaines étapes de la méthode de suivi de l'impact. Parmi les guides méthodologiques traitant la question de l'évaluation d'impact, nous avons utilisé, surtout, celui élaboré par G. Graugnard et N. Heeren (1999)<sup>11</sup>.

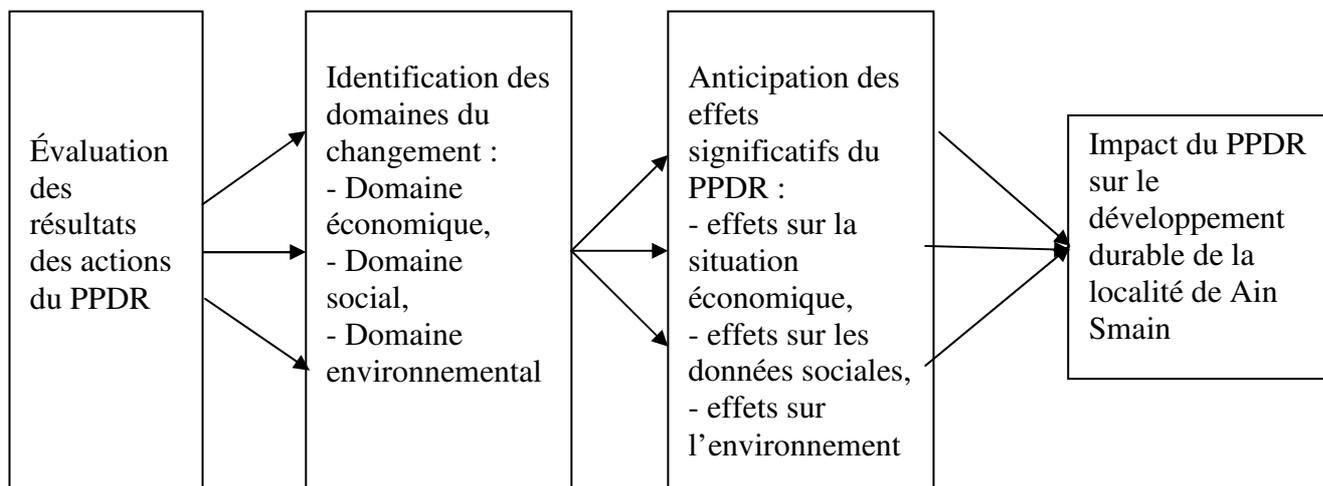
Ainsi, la démarche adoptée comporte quatre étapes distinctes d'analyse (voir Figure 1) :

---

<sup>11</sup> GRAUGNARD, G. et HEEREN, N., (1999). « Définition et mise en place d'indicateurs d'impact », Guide méthodologique « L'évaluation d'impact », Paris, F3E, CIEDEL, 51 p.

- Évaluation des résultats des actions du PPDR : dans cette étape, le travail consiste à vérifier s'il y a un écart de réalisation, au plan quantitatif et qualitatif, entre les objectifs fixés au projet et les réalisations, de l'identifier et de le quantifier (efficacité du PPDR).
- Identification des domaines de changements : après avoir passé en revue les différentes actions du PPDR et leurs résultats, et vu que beaucoup d'entre elles n'ont pas un effet immédiat sur les bénéficiaires, nous avons consacré cette étape du travail au repérage des domaines potentiels de changements et des variables de ces domaines qui sont les plus susceptibles de connaître des changements significatifs.
- Anticipation et présage des effets du PPDR : les effets qui représentent les incidences de l'action sur le milieu physique et humain environnant, ne peuvent pas être tous identifiés avec exactitude, particulièrement dans notre cas où le projet vient d'être mis en oeuvre, au moment de la réalisation de l'étude. Il est, donc, plus question d'anticiper les effets du PPDR que de les identifier. Les effets conjuguent résultats de l'action et autres dynamiques ou contraintes provenant du milieu dans lequel se déroule l'action. Les résultats de cette étape de l'étude seront, de ce fait, entachés d'une « marge d'incertitude », liée essentiellement aux objectifs propres des populations concernées et des stratégies qu'elles vont développer, au moment de la fructification des investissements réalisés dans le cadre de ce PPDR.
- Prévision de l'impact du PPDR sur la localité de Ain Smain : l'impact sera présagé par l'établissement d'une grille de lecture des effets significatifs et durables, susceptibles d'être engendrés par le PPDR de Ain Smain, et l'estimation des indicateurs d'impact, identifiés par chaque type de changements.

**Figure 1 : Démarche méthodologique de pré évaluation de l'impact du PPDR de Ain Smain**



### ***Les outils méthodologiques utilisés pour la collecte de données***

La diversité des thèmes traités par l'étude et le degré de précision des résultats attendus ont fait que la masse des données à collecter soit très importante. Une panoplie d'outils méthodologiques a été mobilisée pour la phase de collecte de données. Ces outils peuvent être classés, en fonction de la nature des données collectées, en trois grandes catégories :

### ✓ **La recherche bibliographique**

Cette recherche a commencé dès le début de la conception du projet de l'étude. Elle vise la collecte de l'ensemble des données secondaires quantitatives et/ou qualitatives, spécifiques au site de l'étude ou d'ordre général. Elle nous a permis de constituer un fond documentaire composé de données statistiques, de rapports et d'études relatifs aux domaines d'intérêt de l'étude. Les sources de collecte de ces données sont nombreuses et diversifiées. Elles vont de l'Internet jusqu'au services de la Commune concernée par l'étude, en passant par la DSA, la DPAT, la Conservation des forêts, la Circonscription et le district des forêts, et l'entreprise de réalisation du PPDR (SAFA BABOR).

### ✓ **Les outils de l'enquête informelle**

Le caractère participatif de l'étude et la diversité des acteurs impliqués dans le PPDR ont fait de l'enquête informelle la méthode la plus appropriée pour appréhender certains aspects de l'étude. Elle a été accomplie au travers d'un grand nombre d'outils méthodologiques, relevant surtout de la Méthode Active de Recherche Participative (MARP). Les principaux outils et techniques de collecte de données utilisés sont les suivants :

- **Les Interviews Semi Structurées (ISS)** : C'est des interviews conduites sur la base d'un guide d'entretien, qui reprend les questions et thèmes clés pour orienter la discussion. Ce type d'entretiens prend la forme de rencontre informelle et conventionnelle, mais il doit être soigneusement mené. Les ISS peuvent être individuelles ou de groupe. Ces deux types d'entretiens ont été utilisés par notre étude :
- ✓ **Les entretiens individuels** : Ils ont été menés avec des personnes ressources choisies, pour leur maîtrise d'une question ou d'un thème précis, auprès des bénéficiaires du PPDR, des techniciens du service réceptacle du projet, des cadres et responsables de l'administration locale. Ainsi, pas moins de dix entretiens individuels ont été réalisés avec différentes personnes ressources sur la base des guides d'entretien portant sur des thématiques particulières (cf. ces guides d'entretien en annexe 3).
- ✓ **Les Focus groupes** : Ce sont des entretiens menés avec des groupes homogènes (personnes âgées, bénéficiaires, jeunes, femmes, etc.). Ils ont été utilisés uniquement avec les habitants de la localité de Ain Smain. Ils ont permis d'obtenir des informations d'ordre qualitatif mais très importantes pour les besoins de l'étude. Le débat et les discussions qui sont suscités autour des questions soulevées par les animateurs apportent, en plus des réponses aux questions précises, des enseignements enrichissants sur les processus de formulation de consensus autour des questions d'intérêt commun au sein du groupe social étudié, ainsi que sur la nature des rapports entre les membres de ce groupe. Le choix des groupes cibles s'est fait en fonction des besoins d'informations de l'étude. Ainsi, nous avons tenu des entretiens avec un groupe de jeunes, un groupe de femmes, un groupe de bénéficiaires des actions du PPDR, et enfin avec un groupe composé de représentants des deux grandes familles, composant la population de Ain Smain. Au cours de ces entretiens de groupe, plusieurs outils de collecte de l'information ont été utilisés. Il s'agit essentiellement du guide d'entretien, du profil historique, de la carte des ressources, de la matrice de classification préférentielle. Le déroulement des entretiens de groupe s'appuie généralement sur des outils de la visualisation (schémas, dessins...).

- **L'observation** : Elle est l'un des outils utilisés dans la réalisation de cette étude. Elle permet de vérifier certaines déclarations des enquêtés et de constater de visu la concrétisation des investissements réalisés dans le cadre du PPDR. La triangulation qui consiste à croiser les données obtenues de différentes sources d'informations pour vérifier leur véracité, est l'un des principes clés des méthodes d'enquêtes informelles, que nous avons utilisé.

✓ **Les outils de l'enquête formelle**

Pour les besoins de données chiffrées et précises sur les ménages de la localité de Ain Smain, une enquête détaillée a été réalisée auprès de l'ensemble de ces ménages, qui sont au nombre de 11. Les outils de cette enquête sont :

- **Le questionnaire** : Un questionnaire détaillé portant sur la structure des ménages et des exploitations, ainsi que la structure de la production agricole et des revenus des ménages a été administré auprès de l'ensemble des chefs de ménages de la localité (cf. les grands traits de ce questionnaire en annexe 3).
- **Le logiciel de traitement des données** : Pour le traitement des données de l'enquête formelle, nous avons utilisé le logiciel Excel.

En définitive, la méthodologie adoptée pour la réalisation de ce travail est très riche et diversifiée. Elle nous a permis d'étudier le dispositif des PPDR selon plusieurs paramètres, et selon plusieurs niveaux d'investigation et d'analyse. Sa caractéristique principale est, comme nous l'avons déjà souligné, sa parfaite insertion dans la philosophie de la « Recherche Participative ».

Vu l'importance de la participation dans notre étude, et étant donné qu'elle constitue aussi l'une des principales approches de développement adoptées par la nouvelle politique de développement rural et la démarche des PPDR, nous avons consacré une section entière du chapitre suivant pour définir le Concept de Participation et les implications qu'exige son application effective. Ce chapitre introductif abordera, en effet, les principaux concepts liés à la notion du « Développement Rural », et ceux liés à la notion de « Participation ».

## C- CONCEPTS DE BASE : DÉVELOPPEMENT RURAL ET PARTICIPATION

### Introduction

Ce chapitre introductif a pour objet de définir les principaux concepts utilisés dans ce travail. Ce qui permettra de préciser la thématique de recherche abordée, et de dissiper les imprécisions et les équivoques, qui peuvent résulter de l'utilisation de certaines notions.

Il y a lieu de signaler, premièrement, que nous ne prétendons pas faire une analyse théorique et conceptuelle approfondie. Il s'agit simplement d'une présentation de quelques définitions et origines des principaux concepts abordés, afin de faciliter le traitement des différentes parties d'analyse prévues, et de préparer le lecteur, en vue d'une meilleure compréhension du sujet traité. Deuxièmement, certains concepts ont été présentés avec plus de détails que d'autres. Il s'agit surtout de paradigmes et d'approches de développement (développement territorial, développement durable, développement local, développement intégré, développement participatif, etc.) qui ont marqué les objectifs, les principes et les outils d'intervention de la nouvelle politique de développement rural en Algérie ; objet de notre travail.

Cela dit, deux « Méga » concepts sont utilisés dans ce travail de recherche. Il s'agit du « Développement Rural » et les approches et paradigmes qui s'y rattachent, et la « Participation ». Ces deux concepts, bien que distincts, sont, très souvent, conjointement utilisés aussi bien dans le domaine du développement que dans celui de la recherche appliquée.

### C.1- Concepts de Développement Rural

Le « Développement Rural » est une expression composée de deux principales notions ; le « Développement » et le « Rural ». Chaque notion a sa signification et son contenu.

#### C.1.1- La notion de « Développement »

##### C.1.1.1- Définition du « Développement »

Le développement est un terme évasif et aucune définition qui s'y rapporte ne semble satisfaisante. Il implique un processus de changement conduisant à des effets "souhaitables"; l'appréciation de ces effets est subjective et soumise aux normes culturelles de chaque société. C'est pour cette raison qu'on remarque l'existence d'une multitude de définitions, en fonction des constructions idéologiques, des fondements théoriques, des contextes, et des finalités et objectifs ambitionnés, etc.

La définition, relativement, la plus simple qu'on peut attribuer à la notion du développement, est celle donnée par Encarta (Collection 2003) : Le développement est l'« évolution vers un stade plus avancé ».

Une autre définition est donnée par S. Tremblay (1999)<sup>12</sup>, qui considère que « *Le développement apparaît comme un processus de changement ininterrompu, ayant des effets cumulatifs qui sont irréversibles et qui sont dirigés vers une finalité précise* ».

---

<sup>12</sup> TREMBLAY, S. (1999). « Du concept de développement au concept de l'après-développement : Trajectoire et repères théoriques ». Collection « *Travaux et études en développement régional* ». Université du Québec à Chicoutimi, Québec – Canada, 52 p.

Oakley et Garforth (1986), cité par B. Yoda (2004)<sup>13</sup>, estiment que « *le développement évoque une certaine forme d'actions, ou d'intervention propre à influencer sur le processus général de transformation sociale. Il s'agit d'un concept dynamique qui suppose que l'on modifie les données d'une situation antérieure ou que l'on s'éloigne* », et que « *le processus de développement peut prendre des formes variées et tendre vers toutes sortes d'objectifs* » (B. Yoda, 2004).

Dans sa définition du concept de développement, I. Ndabalishye (2008)<sup>14</sup> fait rappeler la différence entre « la croissance » et « le développement ». Il considère le développement comme un processus qui permet le passage « *à un niveau d'organisation supérieur, qui se traduit par l'acquisition de nouvelles fonctions ou de nouvelles capacités. Le développement, essentiellement qualitatif, est différent de la croissance qui est avant tout un phénomène quantitatif. Le développement, toutefois, s'accompagne d'une croissance, mais on ne peut pas dire autant de l'inverse* ».

F. Perroux définit, quant à lui, le développement comme étant « *des changements au niveau tant mental que social d'une population, qui lui permettent de faire croître de façon cumulative et durable sa richesse* » (M.A. Barry, 1997 – cité par I. Ndabalishye, 2008).

En définitive, on peut définir le développement comme étant un processus complexe de changement ; il touche des aspects de la société qui vont au delà de l'aspect économique pur. L'amélioration du bien être est au cœur du concept de développement. L'amélioration visée doit être permanente et par conséquent le développement doit être durable.

#### **C.1.1.2- Origine et évolution du concept « Développement »**

La notion du « développement » est née après la deuxième guerre mondiale, dans les relations internationales. En effet, le terme « développement » est apparu pour la première fois dans le discours du président américain Harry Truman, en 1949, en évoquant le problème de « sous-développement » des régions du Sud (S. Tremblay, 1999)<sup>15</sup>. Autrement dit, les concepts de développement et de sous-développement se sont, à la fois, apparus dans ce discours. Cependant, ce sont les pays du Sud qui étaient visés par ce développement.

Par la suite, notamment à partir des années 60 –au moment où le monde se divise en trois blocs (capitaliste, socialiste et le tiers monde)-, l'usage de ce concept est imposé dans le cadre de la coopération internationale entre les pays du Nord et les pays du Sud, avec des arrière-plans souvent idéologiques et doctrinaux, traduisant la guerre froide qui existait entre le camp capitaliste et le camp socialiste.

Depuis, la notion du développement a beaucoup évolué. Elle est passée par plusieurs phases, exprimant chacune une pensée différente. Au début, la notion du développement était synonyme de la croissance économique pure. Par la suite, elle a été distinguée de cette dernière, en intégrant, à chaque fois, des dimensions ayant trait aux aspects socioculturels, environnementaux, politiques, etc., manifestées par l'apparition de nouveaux paradigmes et théories sur le développement.

---

<sup>13</sup> Op. cité.

<sup>14</sup> NDABALISHYE, I. (2008). « Construire autrement : Le développement participatif ». Conférence publique présentée dans le cadre des vendredis du CERAP (Centre de Recherche et d'Action pour la Paix), Cote d'Ivoire, 8 p.

<sup>15</sup> Op. cité.

### C.1.1.3- Principaux paradigmes et théories du Développement

Le développement a constitué l'objet de plusieurs théories, et se voit de plus en plus joindre de nouveaux paradigmes et approches d'analyse. Nous essayons, dans ce qui suit, de citer, très succinctement, les principaux paradigmes relatifs au concept du développement.

#### *- L'approche territoriale du développement ou les théories du développement dans l'espace*

Cette approche est apparue avec la prise de conscience universelle de l'inégalité du développement et du déséquilibre de sa diffusion à travers les différents espaces. Cette prise de conscience s'est construite d'abord par rapport au développement inégal constaté entre les pays du Nord et les pays du Sud. Par la suite, il a été constaté que ce déséquilibre se produisait même à l'intérieur des territoires des pays dits développés (S. Tremblay, 1999).

L'approche territoriale du développement s'est vue attribuée plusieurs appellations, constituant chacune un paradigme de développement. Certains l'ont appelé « *le paradigme du développement par le bas, par opposition à celui du développement fonctionnel ou du développement par le haut* » (S. Tremblay, 1999). Ainsi, plusieurs théories de développement se sont apparues pour expliquer les inégalités du développement des espaces, notamment ceux excentriques et marginalisés. « *Toutes ces théories forment ce que nous pouvons appeler le corpus du développement régional* » (S. Tremblay, 1999). Parmi les théories qui forment ce corpus théorique du développement régional et qui ont en commun une approche territoriale du développement, S. Tremblay (1999) cite :

#### ✓ *La théorie du décollage ou des étapes de la croissance*

Cette théorie « *fait référence à la théorie élaborée par Walt Rostow en 1961 qui renvoie aux étapes de la croissance économique pour marquer l'évolution de sociétés ou des espaces non développés vers le développement économique. Ces étapes sont : la société traditionnelle, les conditions préalables du démarrage ou du décollage, le démarrage, le progrès de la maturité et l'ère de la consommations de masse (Rist, 1996)* » (S. Tremblay, 1999).

La pensée qui prédomine dans cette théorie, d'une inspiration occidentale, est celle des évolutionnistes, qui ont marqué les débuts des théories économicistes. En effet, le développement est vu, par ce courant théorique, comme « *un processus d'évolution vers une finalité, soit la consommation de masse qui est présentée comme l'étape ultime du développement. On retrouve aussi l'idéal uniformisant du développement qui propose que toutes les sociétés du monde puissent et doivent passer par les mêmes étapes pour accéder au développement, en l'occurrence le développement orienté vers la croissance et la production économique* » (S. Tremblay, 1999).

#### ✓ *La théorie de la dépendance*

Contrairement à la première théorie, la théorie de la dépendance, dénommée aussi théorie du centre et de la périphérie, est nourrie par la pensée marxiste. Elle a mis en évidence les phénomènes d'accumulation des richesses des pays développés au dépend des pays en développement.

Les auteurs de cette théorie, « Samir Amin, André Gunder Frank, Pierre Jalée, Enzo Faletto, etc. » (cités par S. Tremblay, 1999), ont proposé également « *les concepts d'échange inégal et de la division internationale pour expliquer le cycle de la dépendance économique des pays en voie de développement par rapport aux pays dits développés* » (S. Tremblay, 1999).

✓ ***La théorie des pôles de croissance***

Cette théorie a été développée par l'économiste François Perroux, dans les années cinquante. « Elle postule que la croissance n'apparaît pas uniformément dans l'espace, mais qu'elle se concentre plutôt en pôle ou en zone de croissance dont les effets se diffusent sur l'économie immédiate » (S. Tremblay, 1999).

« Au plan de la localisation spatiale, la théorie des pôles de croissance tend à montrer que la croissance se concentre dans l'espace, alors qu'au plan développement économique, le pôle est un mécanisme inducteur de croissance » (P. Aydalot, 1985 – cité par S. Tremblay, 1999).

✓ ***Le développement endogène***

Le développement endogène s'inscrit dans une approche territoriale de développement, et relève du paradigme du développement par le bas. Il « est basé sur les besoins fondamentaux des personnes (alimentation, logement, éducation, travail) et non sur les besoins de la croissance du marché. Il est axé sur la valorisation des ressources locales au plan des ressources naturelles, au plan de la culture locale ainsi qu'au plan des savoir-faire locaux » (S. Tremblay, 1999) .

✓ ***Le développement local***

Le développement local semble découler du développement endogène. Mais, selon S. Tremblay (1999), le développement local a subi une formalisation plus grande, qui a fait apparaître plusieurs approches de développement local, telles que les districts industriels, les milieux innovateurs, le post-fordisme et de la spécialisation flexible et le développement économique local et communautaire. « Selon les différentes versions du développement local et selon les auteurs qui décrivent le développement local (Tremblay, Pecqueur, Vachon, Favreau, Proulx, etc.), l'accent sera mis sur un principe plutôt que sur un autre » (S. Tremblay, 1999).

✓ ***L'approche des districts industriels et les milieux innovateurs***

Selon toujours S. Tremblay (1999), ce courant « met l'accent sur l'inscription dans un territoire donné ou dans un milieu donné d'un potentiel de développement selon les filières productives ou des systèmes d'entrepreneuriat ». Ces districts industriels « sont définis comme un système de production localisé géographiquement, qui fait appel au potentiel de développement endogène sur un territoire donné ».

✓ ***Le développement économique communautaire***

D'après Louis Favreau et Benoît Lévesque (cités par S. Tremblay, 1999), le développement économique communautaire, « a pour objectif d'intégrer à la fois des dimensions économiques et sociales dans un territoire ou une communauté donnée ». Il « tend à prendre en compte quatre dimensions, soit la dimension économique par la production et la vente des biens et services, la dimension territoriale par la mise en valeur des ressources locales, la dimension sociale par un travail portant sur la recomposition sociale de la communauté et la dimension communautaire » (S. Tremblay, 1999), « en tant qu'espace du vivre ensemble et en tant que dispositif premier de revitalisation » (L. Favreau et B. Lévesque, 1996 - cités par S. Tremblay, 1999).

Par ailleurs, d'autres approches de développement, ayant toujours un lien, direct ou indirect, avec l'approche territoriale, se sont également apparues pour rendre les résultats du développement plus efficaces, ayant plus d'impact sur les populations, et durables. Il s'agit du développement intégré, du développement humain, du développement durable et du développement participatif.

### **- L'approche intégrée du développement**

L'approche intégrée du développement, contrairement à l'approche sectorielle, s'inscrit dans une vision globale et systémique, qui considère le milieu d'intervention comme un système c'est-à-dire comme « *un ensemble d'éléments interactif, organisés et finalisés* » (M. Boukhari, 2003 – cité par B. Yoda, 2004)<sup>16</sup>.

Un autre auteur, cité aussi par B. Yoda (2004) ; J. Morize (1992), avance que « *le développement intégré est un développement logique et rationnel, visant dans un but de croissance, tous les aspects qui dépendent les uns des autres, de manière à n'oublier aucune des conditions nécessaires à ce développement* » (J. Morize, 1992 – cité par B. Yoda, 2004).

### **- L'approche du développement humain**

L'approche du développement humain est très adoptée par les institutions des Nations Unies. Ces dernières ont joué un rôle capital dans la promotion de cette approche et sa diffusion au sein même des instances gouvernementales.

Cette approche, à connotation sociale, place l'homme au centre du développement. Elle sous-entend que la finalité du développement économique est l'amélioration du bien-être de l'être humain, considéré soit individuellement, soit inséré au sein de n'importe quelle forme d'association ou d'organisation (famille, ménage, communauté, catégorie socioprofessionnelle, etc.). Ce bien-être est considéré dans toutes ses aspects (conditions économiques, santé, logement, loisir, etc.).

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) définit (en 2001) ce concept comme étant un processus de développement qui « *ne se limite pas, loin s'en faut, à la progression ou au recul du revenu national. Il a pour objectif de créer un environnement dans lequel les individus puissent développer pleinement leur potentiel et mener une vie productive et créative, en accord avec leurs besoins et leurs intérêts. La véritable richesse des nations, ce sont leurs habitants. Le rôle du développement consiste donc à élargir les possibilités, pour chacun, de choisir la vie qui lui convient. Ce concept dépasse ainsi largement celui de la croissance économique. En effet, celle-ci n'est qu'un moyen – aussi important soit-il – d'accroître ces choix* » (PNUD, 2001 – cité par B. Conte)<sup>17</sup>.

### **- L'approche de durabilité**

Le concept du développement durable, dit aussi « développement soutenable », est mis en lumière au milieu des années 80 par des organisations internationales, dans le but de remédier aux limites constatées au niveau de certains modes de croissance et de développement, qui dégradent de manière irréversible le patrimoine naturel. Ce qui compromet la satisfaction des besoins des générations futures. Ce concept, qui prend en considération plusieurs dimensions du développement (économiques, sociale et environnementale), a connu un essor très important à partir de la date de l'organisation du sommet de Rio en 1992. Depuis, le principe de durabilité est intégré dans tous les discours abordant la question du développement.

Nous trouvons la signification du développement durable, donnée par I. Sachs (1980)<sup>18</sup> à la notion du développement durable très pertinente. Pour cet auteur le concept du

---

<sup>16</sup> Op. cité.

<sup>17</sup> CONTE, B. « Le concept de développement ». Source Internet : <http://conte.u-bordeaux4.fr>, 6p.

<sup>18</sup> SACHS, I. (1980). « Initiation à l'éco-développement », in collection « *Économie et Humanisme* ». Paris – France, Edition Ouvrières, 20 p.

développement durable consiste à réaliser l'harmonisation entre trois grandes dimensions de l'action humaine, qui ont souvent évolué de manière autonome et cloisonnée. Il s'agit de l'environnement, l'économie et la société. Selon toujours cet auteur, la spécificité du développement durable réside, outre les principes d'équité sociale, et inter-généralisationnelle, dans la volonté de penser un modèle de développement qui puisse rendre compatible les opportunités économiques avec les contraintes environnementales et les attentes sociales (appelées aussi acceptabilité sociale).

#### **- L'approche participative**

Le principe de la participation est très en vogue ces dernières décennies. Appliqué au développement (développement participatif », il sous-entend la nécessité d'accorder une place privilégiée à l'implication des populations à la définition des problèmes locaux, à l'identification des solutions et à leur mise en œuvre, dans le but d'assurer une meilleure réussite des actions de développement qui en résultent.

Étant donné, comme nous l'avons déjà souligné, l'importance de ce concept dans la politique nationale actuelle de développement rural, ainsi que dans la démarche méthodologique adoptée pour réaliser ce travail, une bonne partie de ce chapitre introductif est réservée pour l'exposé du concept de « Participation ».

#### **C.1.2- La notion de « Rural »**

La notion de « rural » renvoie traditionnellement « à un mode de vie (*définition sociologique*), à un espace (*définition géographique*), et à une activité économique dominante, en l'occurrence l'agriculture (*définition économique*) » (T. Abdel-Hakim, 2006)<sup>19</sup>. Elle désigne la délimitation d'un espace, dit « espace rural », par opposition à l'espace urbain, en utilisant plusieurs critères de discrimination, selon les pays. La diversité des espaces ruraux dans le monde (sur tous les plans : naturel, démographique, organisationnel, économique, etc.) et le degré de la complexité de leur fonctionnement ont façonné les multiples définitions établies pour caractériser cet espace particulier. Il n'existe pas, en effet, une définition précise de la notion de rural. Chaque pays adopte des critères, qui lui sont spécifiques, pour définir l'espace rural. Parmi les critères utilisés généralement pour délimiter l'espace rural, nous pouvons citer :

- Le critère statistique relatif à la densité de la population.
- Le critère administratif ayant trait à l'existence de certaines infrastructures.

En Algérie, le rural est défini par rapport à l'espace urbain. Ainsi, l'Office National des Statistiques considère comme espace urbain (MDDR, 2006)<sup>20</sup> :

- toute agglomération comportant un seuil minimum de population de 5000 habitants ;
- l'existence de certains équipements ou de services publics (hôpitaux, établissement de formation, tribunaux, centre de loisirs), de réseaux d'assainissement et de contrôle de l'urbanisme ;
- l'implantation d'un minimum d'équipements ;
- le rang administratif (chef-lieu de Wilaya, chef-lieu de Daïra).

---

<sup>19</sup> ABDEL-HAKIM, T. (2006). « Les nouveaux paradigmes du développement rural en Méditerranée ». In les notes d'analyse du CIHEAM, N°10, 12 p.

<sup>20</sup> Ministre Délégué Chargé du Développement Rural (MDDR), Commission Nationale de Développement Rural (CNDR), (2006). « Le Renouveau Rural ». Algérie, Août 2006, 211p.

A l'opposé, l'espace rural est ainsi occupé par une population éparse, à laquelle est ajoutée celle des agglomérations englobant moins de 4000 habitants.

### **C.1.3- Le concept de « Développement Rural »**

Le concept du « Développement rural » désigne, par voie de conséquence, les changements et les transformations qui concernent l'espace rural. Ces changements peuvent être positifs ou négatifs, comme ils peuvent être réalisés dans plusieurs domaines : la production, le mode de vie, l'organisation des populations, les institutions, l'environnement, etc.

Le développement agricole constitue toujours l'une des préoccupations primordiales et prioritaires du développement rural. Ceci, dans la mesure où l'agriculture représente, généralement, l'une des principales activités économiques pratiquées en milieu rural. En effet, dans certains pays, notamment du Sud, l'agriculture et la ruralité vont de pair, étant donné l'importance de la terre dans le mode de vie des ruraux, ainsi que dans leurs rapports sociaux.

Toutefois, on assiste de plus en plus, au foisonnement et à la diversification des domaines d'intervention du développement rural, en fonction du niveau de développement général atteint dans chaque pays, et des spécificités des espaces ruraux et leurs vocations.

#### **C.1.3.1- Les priorités de Développement Rural**

Les enjeux et les priorités du développement rural sont liés au niveau de développement général, et varient donc en fonction des pays. Dans les pays du Nord, les grands progrès enregistrés dans le domaine agricole et les mutations profondes qui ont façonné les rapports entre le monde rural et le monde urbain, focalisent les préoccupations de développement rural autour des questions relatives à :

- ✓ la cohésion territoriale ;
- ✓ la qualité de vie et des produits ;
- ✓ la préservation de l'environnement et du patrimoine ;
- ✓ la préservation et l'entretien des paysages ;
- ✓ l'aménagement des territoires ;
- ✓ la revitalisation et le repeuplement des zones rurales.

Dans les pays du Sud, les enjeux de développement rural se posent, essentiellement, en termes de :

- ✓ la sécurité alimentaire des ménages ruraux ;
- ✓ le développement économique et l'amélioration de la production agricole ;
- ✓ la création d'emplois en milieu rural ;
- ✓ L'amélioration des conditions de vie des populations rurales et la réduction de la pauvreté ;
- ✓ La protection des ressources naturelles des espaces ruraux ;
- ✓ L'équité pour réduire les écarts entre le rural et l'urbain ;
- ✓ La lutte contre l'exode rural.

Ces préoccupations de développement rural ont largement influencé le choix de paradigmes adoptés par les pays du Nord et ceux du Sud, dans le cadre de leurs stratégies de développement rural.

### C.1.3.2- Les principaux paradigmes et approches de Développement Rural

L'émergence de nouveaux paradigmes et théories de développement ont façonné, à leur tour, les approches du développement rural, aussi bien dans les pays du Nord que dans ceux du Sud. Parmi les principaux paradigmes qui fondent actuellement le développement rural, T. Abdel-Hakim (2006)<sup>21</sup> fait ressortir :

#### - **La qualité :**

L'adoption de ce paradigme, notamment par les pays du Nord, constitue une évolution « naturelle » des préoccupations de développement de ces pays, qui ont connu une orientation de la demande sociale vers la qualité, après avoir atteint l'objectif de la modernisation de l'agriculture et la réalisation des surplus de produits agricoles et agroalimentaires. En effet, « *de nombreuses régions rurales dans les pays du nord ont fait de la qualité de vie ou de la qualité des produits un axe principal de leurs stratégies de développement. On voit se multiplier les initiatives de valorisation des produits locaux, à travers l'ancrage de ces produits dans une démarche qualité et une identification à un territoire donc à des qualités spécifiques et un savoir faire particulier* » (T. Abdel-Hakim, 2006).

#### - **Le développement durable :**

Ce paradigme, très adopté par les stratégies de développement rural (même se limitant, parfois, au niveau des discours), se matérialise par des préoccupations de développement qui diffèrent selon la nature des demandes sociales exprimées dans les pays du Nord et celles manifestées dans les pays du Sud. En effet, pour les premiers pays, les préoccupations de la durabilité s'articulent essentiellement autour de la préservation des ressources naturelles et des patrimoines au sens large (matériels et immatériels), comme elles aspirent avoir un environnement propre et sain. Alors que dans les pays du Sud, les préoccupations de durabilité portent surtout sur la gestion et la préservation des ressources naturelles rares et fragiles, qui demeure une question capitale pour le développement de ces pays (T. Abdel-Hakim, 2006).

#### - **La gouvernance :**

Il s'agit du principe de l'implication des acteurs locaux, ainsi que du partage et répartition des pouvoirs entre les différents groupes d'acteurs et les acteurs institutionnels. Une bonne gouvernance selon T. Abdel-Hakim (2006), « *correspond à une situation où les mécanismes d'information, de négociations et de prise de décision permettent l'implication de tous les groupes d'acteurs. Ceci exige un cadre juridique, un dispositif institutionnel et des moyens financiers* ».

#### - **La décentralisation/contractualisation :**

Le principe de décentralisation signifie la mise en place d'une nouvelle gouvernance, qui favorise l'instauration de cadres favorables où les « *différents groupes d'acteurs négocient pour définir les priorités, pour une période donnée, mobilisent les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs, et peuvent ainsi juger de l'efficacité des actions menés et ajuster d'une période de contractualisation à l'autre leurs priorités* ». Il s'agit d'une contractualisation « *interne* » à un espace donné, entre les différents groupes d'acteurs, et « *externe* » c'est-à-dire entre l'ensemble des acteurs et les pouvoirs publics » (T. Abdel-Hakim, 2006).

L'adoption de ce paradigme est plus qu'admis par tous les pays, aussi bien par ceux du Nord que par ceux du Sud. Néanmoins, son application effective est plus constatée au niveau des

---

<sup>21</sup> Op. cité.

pays du Nord, que dans ceux du Sud, dont la majorité est en phase de conception et démarrage.

Par ailleurs, le problème majeur qui se pose, pratiquement, en matière d'application de ce paradigme réside dans le choix du niveau spatial et institutionnel pertinent, pour la prise de décision et l'action. Le principal défi à relever est comment « *garder une proximité avec la population locale tout en ayant une dimension assez grande pour pouvoir mobiliser des moyens et mener des actions* » (T. Abdel-Hakim, 2006).

**- Le développement local :**

L'adoption de ce paradigme dans le développement rural est justifiée par la grande diversité qui marque les espaces ruraux. En effet, le développement ne peut être que local. La prise en considération des spécificités de chaque espace rural n'est faisable qu'à ce niveau, où l'implication des acteurs locaux et la valorisation des ressources et potentialités locales, sont les maîtres mots.

**- Le développement territorial :**

Ce paradigme consiste à inscrire le développement dans un territoire bien déterminé. Il s'agit d'un espace « centre de vie », habité par une population ayant des liens sociaux, historiques et culturels avec cet espace, et qui pratiquent des activités économiques qui se basent essentiellement sur l'exploitation des ressources de ce territoire. Ce dernier englobe généralement de petits centres urbains, où se concentre l'essentiel des infrastructures et équipements de base.

**- L'articulation entre le rural et l'urbain :**

Il s'agit d'intégrer l'analyse des relations entre les centres urbains et les espaces ruraux dans les stratégies de développement rural, et de voir quel est l'impact, positif ou négatif, qu'exerce le milieu urbain sur l'espace rural. Ceci, dans la mesure où les zones rurales ne constituent plus des espaces fermés, repliés sur eux-mêmes. Elles ont, plutôt, des relations avec la ville, voire même avec le niveau international, notamment par le biais du marché.

**- La lutte contre la pauvreté :**

La lutte contre la pauvreté constitue un axe fondamental dans les stratégies de développement rural de la majorité des pays du Sud. Ceci est remarquable aussi bien dans le cadre des programmes gouvernementaux de ces pays, que dans les programmes de développement soutenus par certaines organisations internationales (Banque mondiale, PNUD, etc.).

**- Le développement économique global :**

L'amélioration des activités économiques des ruraux s'inscrit dans les objectifs globaux de développement. Le but réside dans l'amélioration des conditions de vie des populations des pays du Sud, et dans l'augmentation des exportations pour les pays du Nord. Ce développement économique se matérialise, dans la réalité, par le renforcement des facteurs de production et l'amélioration des infrastructures nécessaires pour rendre les conductions de production plus favorables.

**- L'émergence de la société civile/partenariat avec la population :**

Le mouvement associatif et le dynamisme de la société civile sont considérés comme des facteurs favorables au développement rural, vu le rôle important que jouent généralement les ONGs dans l'organisation des populations locales et leur auto promotion, ainsi que dans leur participation fructueuse au développement de leurs territoires. Cependant, « *ce mouvement ne progresse pas partout au même rythme, rencontre de nombreuses difficultés, et les*

*organisations qui en sont issues ne sont pas toujours réellement efficaces* » (T. Abdel-Hakim, 2006).

La promotion de la société civile, notamment en zones rurales, constitue un axe stratégique pour améliorer la gouvernance locale et assurer une participation effective des populations locales au développement rural. Il s'agit, au fait, de l'instauration des premiers piliers du « développement à la base », et du « développement participatif ». Ceci, nous amène à traiter le concept « Participation » et de voir, notamment, quelle est l'importance de l'approche participative dans le développement rural, et les implications qu'exige son application pour mener des processus de développement participatif ou de recherche-développement.

## **C.2- Concept de la Participation**

### **C.2.1- Historique et contexte d'émergence de la participation**

Bien qu'on le retrouve dans la plupart des anciennes pratiques sociales collectives, dans la vie politique (pratiques démocratiques, vote, référendum, sondage...), sociale et économique des différentes sociétés, le terme de « participation » a connu, depuis presque trois décennies, un essor très important dans le domaine de recherche et de développement. Il est, actuellement, intégré dans tous les discours des institutions activant dans ces deux domaines.

Cette prise de conscience universelle de la nécessité d'intégrer le principe de participation dans les processus de recherche et de développement trouve son origine dans l'échec des politiques de développement et de recherche des années cinquante et soixante. Ces politiques ont favorisé le modèle « productiviste » et elles l'on préconisé pour les pays en développement, sans tenir compte de leurs spécificités contextuelles.

Les adeptes de ce courant étaient convaincus que les technologies modernes et le transfert des paquets technologiques sont la solution pour améliorer la situation socioéconomique des pays en développement, étant donné leur réussite dans les pays développés. Toutefois, l'application de ce modèle (utilisant des techniques modernes et beaucoup d'intrants) dans les pays sous-développés a révélé d'énormes insuffisances sur plusieurs plans. Il a, en effet, engendré des déséquilibres environnementaux (dégradation et puisement des ressources...), socioéconomiques (exclusion et pauvreté) et des problèmes de santé (toxicité et risques de maladies pour l'Homme). Beaucoup de scientifiques et d'acteurs de la société civile ont d'ailleurs dénoncé l'ultra modernisation de l'agriculture et les menaces qu'elle représente sur la durabilité du développement agricole lui-même.

Vers les années soixante-dix, la vision des choses a commencé à changer. La recherche cherchait davantage à cerner la complexité de la réalité du milieu agricole. Elle s'est intéressée à l'étude de tous les aspects qui lui sont liés et ceux déterminant son environnement, ainsi que toutes les relations qui existent entre eux. C'est ainsi que sont apparues, durant ces années, les approches sur les systèmes de production dans les pays francophones et les Farming System Research (FSR) chez les anglophones.

Les années quatre-vingt étaient, pour plusieurs acteurs activant dans les domaines de recherche et du développement, une période de réflexion et de remise en question des démarches suivies et des approches adoptées dans la mise en œuvre des projets de développement lancés dans le cadre des politiques agricoles des pays en développement. De nombreuses écoles de pensées et d'activistes ont pu influencer le mouvement en faveur des approches participatives. Parmi lesquelles on peut citer : l'anthropologie appliquée avec ses

techniques d'observation sociale, l'analyse des systèmes agro-écologiques, la recherche sur les systèmes agricoles (Cours de l'ICRA, 2000)<sup>22</sup>.

Au cours de cette dernière décennie, les spécialistes du développement, notamment les bailleurs de fonds, et les chercheurs ont beaucoup insisté sur la nécessité de la participation des populations locales dans l'identification, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de toute action de développement qui les concerne. Ainsi, la participation est devenue donc une nouvelle façon de faire la recherche (notamment celle orientée vers le développement), et de concevoir les projets et programmes de développement.

## **C.2.2- Qu'est-ce que la participation ?**

### **C.2.2.1- Définition**

Il existe plusieurs définitions de la notion de participation. Le Larousse (2003) la définit comme étant la collaboration, et l'action de participer, de s'associer et de prendre part à quelque chose.

Cette définition fait apparaître clairement que la participation ne se limite pas, comme l'entend beaucoup de gens, à la seule consultation ou la mobilisation d'une personne ou d'un groupe de personnes pour extraire des informations et les analyser dans le cadre d'un travail de recherche ou pour mettre en œuvre un projet de développement. La notion de participation est beaucoup plus importante et elle signifie, d'après une définition de la FAO<sup>23</sup> (1995), l'association active et responsable des populations dans l'identification, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions les concernant.

Bara Guèye donne une signification, encore plus profonde, à la notion de participation. Il l'a définie comme étant « *un processus actif, dans lequel l'initiative est prise par la population, guidée par sa propre pensée et utilisant des moyens et des procédures (institutions, mécanismes) sur lesquels elle peut opérer un contrôle effectif* » (B. Guèye, 2000)<sup>24</sup>.

En d'autres termes plus précis, l'ICRA adopte une autre définition de la participation, tirée de sa longue expérience en matière de Recherche Agricole orientée vers le Développement (RAD). Selon cette institution, la participation est un procédé d'interaction sociale et d'apprentissage. Ce qui veut dire que les différentes parties participantes à l'entreprise d'une action s'échangent, s'écoulent, se comprennent et apprennent quelque chose l'une de l'autre, décident et planifient ensemble (Cours de l'ICRA, 2000)<sup>25</sup>.

Cette pluralité de définitions de la notion de participation montre que le contenu qu'on lui donne change en fonction des objectifs et motivations de son usager. Dans ce sens, différents niveaux de participation sont distingués, et qui correspondent en fait à des types de participation.

---

<sup>22</sup> Op. cité.

<sup>23</sup> FAO, (1995). « Approche participative, communication et gestion des ressources forestières en Afrique sahélienne : Bilan et perspectives ». Rome – Italie.

<sup>24</sup> GUÈYE, B. (2000). « La méthode active de recherche et de planification participative (MARF) : acquis, limites et défis actuels ». In « *Les enquêtes participatives en débat. Ambition, pratiques et enjeux* », sous la direction de Philippe Lavigne Delville, Nour-Eddine Sellamna et Marilou Mathieu. Montpellier et Paris, Éditions KARTHALA, ICRA et GRET, pp. 65-90.

<sup>25</sup> Op. cité.

### C.2.2.2- Les types de la participation

J. N. Pretty<sup>26</sup> (2000) a fait une classification des différents usages de participation, en fonction du degré d'implication des gens dans un processus de recherche ou de développement et selon la manière dont les organisations interprètent et utilisent le terme de « participation ». Il a distingué, ainsi, sept types de participation (voir tableau ci-après).

**Tableau N°1 : Les types de participation, selon J. N. Pretty**

TYPES	CARACTERISTIQUES
<b>1. Participation passive</b>	Les personnes participent dans la mesure où on leur dit ce qui va se passer ou ce qui s'est déjà passé. C'est une annonce unilatérale par une administration ou par la direction du projet sans considération pour l'avis des populations. L'information partagée appartient uniquement aux professionnels extérieurs.
<b>2. Participation par la fourniture d'informations</b>	Les personnes participent en répondant à des questions posées par des chercheurs qui utilisent des questionnaires ou autres approches extractives similaires. Les enquêtés n'ont pas la possibilité d'influencer le processus, dans la mesure où les résultats de la recherche ne sont pas partagés et leur précision n'est pas vérifiée.
<b>3. Participation par consultation</b>	Les personnes participent en étant consultées, et des intervenants extérieurs écoutent les points de vue. Ces intervenants définissent à la fois les problèmes et les solutions, et peuvent les modifier au vu des réponses des enquêtés. Ce processus de consultation ne permet aucun partage dans la prise de décision, et les professionnels n'ont aucune obligation de prendre en compte les points de vue des personnes interrogées.
<b>4. Participation par incitation matérielle</b>	Les personnes participent en fournissant des ressources, par exemple du travail, en échange d'incitations, en argent ou autres. Une grande partie de l'expérimentation en milieu paysan fait partie de cette catégorie, les agriculteurs fournissant les champs mais sans être impliqués dans l'expérimentation ou le processus d'apprentissage. Ceci est très couramment appelé participation, alors que les paysans n'ont aucun intérêt à prolonger les activités lorsqu'il n'y a plus d'incitations.
<b>5. Participation fonctionnelle</b>	Les personnes participent en formant des groupes pour réaliser des objectifs prédéterminés liés au projet, par exemple le développement ou la promotion d'une organisation sociale initiée de l'extérieur. Cette participation n'est généralement pas au début du cycle de projet ou de sa planification, mais plutôt après que les décisions essentielles aient été prises. Ces institutions sont généralement dépendantes de l'extérieur, mais peuvent devenir indépendantes.
<b>6. Participation interactive</b>	Les personnes participent à l'analyse, qui aboutit à des plans d'action et à la création de nouvelles institutions locales ou au renforcement d'institutions existantes. Elle tend à utiliser des méthodologies interdisciplinaires qui cherchent des perspectives multiples et utilisent des processus systématiques et structurés d'apprentissage. Ces groupes prennent le contrôle des décisions locales, et les personnes ont donc un intérêt à maintenir les structures et les pratiques.

<sup>26</sup> PRETTY, J. N. (2000). « Des systèmes de recherche alternatifs pour une agriculture durable ». In « *Les enquêtes participatives en débat. Ambition, pratiques et enjeux* », sous la direction de Philippe Lavigne Delville, Nour-Eddine Sellamna et Marilou Mathieu, Montpellier et Paris, Éditions KARTHALA, ICRA et GRET, pp. 29-54.

<b>7. Participation interactive</b>	Les personnes participent en prenant des initiatives pour changer les systèmes indépendamment des institutions extérieures. Ces mobilisations locales et cette action collective autonomes peuvent remettre en question la répartition des richesses et du pouvoir.
-------------------------------------	---

Source : (J. N. Pretty, 2000)<sup>27</sup>.

Cette typologie dénote que la participation telle qu'elle est pratiquée dans les types 1 à 4 n'a pas d'effets réels sur la vie des gens. Par contre, plus on se rapproche des types de participation situés dans le bas du tableau et plus les actions entreprises ont des chances d'avoir un impact durable et bénéfique pour les populations. *« Si l'objectif est le développement durable, rien de moins que la participation fonctionnelle ne suffira. Tous les indices indiquent que la revitalisation économique et écologique à long termes apparaît quand les idées et les connaissances des gens sont valorisées, et quand ils ont le pouvoir de prendre des décisions indépendamment des intervenants extérieurs »* (J. N. Pretty, 2000).

Par ailleurs, si on intègre le principe de participation dans toutes les phases d'un processus de recherche ou de développement (élaboration, planification, mise en œuvre et suivi-évaluation), on peut dire qu'on a adopté « une Approche Participative ».

### **C.2.3- Qu'est-ce que l'Approche Participative ?**

#### **C.2.3.1- Définition**

L'approche participative est une façon de voir les choses et une méthodologie utilisant une série d'outils qui vise à assurer les conditions nécessaires pour une participation effective d'une population donnée dans toute action de développement la concernant. Elle tend en réalité à modifier la perception du rôle de chacun des intervenants (Etat, Services techniques, populations, etc.) dans la gestion des ressources, et à proposer un partage de responsabilité entre les différents partenaires. Elle constitue une démarche privilégiée d'intervention en milieu rural.

L'approche participative est un processus dynamique, en ce sens qu'elle évolue dans le temps, en fonction des spécificités et des conditions locales. Elle s'appuie sur les connaissances et la perception qu'ont les populations de leur milieu. Elle favorise l'instauration d'un cadre de dialogue permanent entre la population et les agents de développement / les chercheurs, comme elle se base sur le respect mutuel et le principe de partenariat, ainsi que sur la reconnaissance du savoir-faire local.

#### **C.2.3.2- Importance de l'approche participative et domaines de son application<sup>28</sup>**

L'adoption de l'approche participative dans un processus de recherche ou de développement contribue, dans une large mesure, à assurer une meilleure efficacité de l'action envisagée et favorise aussi son acceptabilité par la population cible. Plusieurs avantages peuvent être procurés de l'adoption de cette approche :

- La participation des communautés locales à la définition des solutions pour leurs problèmes de développement et à leurs mise en œuvre, permet une meilleure prise en charge des conditions de la durabilité de l'action, dans la mesure où :

<sup>27</sup> Op. cité.

<sup>28</sup> Cette section est inspirée, dans une large proportion, du cours de l'ICRA sur l'utilisation de la participation dans la Recherche Agricole orientée vers le Développement (RAD).

- les populations locales ont une bonne connaissance de leurs écosystèmes et des conditions spécifiques dans lesquelles elles opèrent. Elles connaissent donc les conditions du succès d'une innovation.
  - elles ont également un potentiel d'amélioration propre et de connaissances développées durant des générations d'essais et d'erreurs qui peut être utilement intégré dans la recherche / développement.
- L'implication des populations locales dans le processus de recherche / développement permet l'arrivée de l'aide financière à ces bénéficiaires finaux ; leur participation assure que leurs besoins soient intégrés dans les projets de développement financés et qu'une certaine forme de contrôle soit exercée sur la bureaucratie gérant les fonds.
  - La participation des communautés locales dans le processus de développement permet l'instauration des conditions d'une justice sociale. Elle constitue un moyen pour les pauvres de présenter leurs propres intérêts et d'empêcher que les fonds fournis par les bailleurs de fonds et les gouvernements, soient dirigés vers des personnes les mieux dotées et qui s'expriment bien.
  - La participation des populations locales à la résolution de leurs problèmes de développement renforce leur empowerment, ce qui leur permet d'avoir une meilleure maîtrise de leur devenir.
  - L'implication des acteurs locaux dans le processus de recherche / développement augmente leur motivation. Ils sont plus perceptibles de répondre aux propositions des chercheurs et des développeurs si leurs propres points de vue sont respectés et si les divergences sont conciliées par le débat.
  - La participation permet d'exploiter les savoirs locaux et de collecter l'information qui se trouve dispersée et fragmentée entre les différents acteurs.

Par ailleurs, l'approche participative peut être appliquée dans plusieurs domaines, les plus importants sont :

- ✓ Le Développement
- ✓ La Recherche – Développement
- ✓ L'Education
- ✓ La Gouvernance des entreprises (management participatif).

C'est dans le domaine d'un nouveau courant de recherche scientifique que la notion de participation a été conceptualisée sous forme d'une approche claire, disposant de méthodes et d'outils adaptés. Il s'agit du concept de la « Recherche Participative ». L'essor conceptuel qu'a connu la notion de participation avec l'émergence de la recherche participative a fait qu'aujourd'hui l'approche participative est presque confondue avec la recherche participative.

## **C.2.4- Qu'est-ce que la Recherche Participative ?**

### **C.2.4.1- Définition**

La recherche participative a été définie comme une enquête systématique, avec la collaboration de ceux qui sont touchés par le problème étudié, à des fins d'éducation et d'actions entreprises ou de changements effectifs (H. Metrick, 1994)<sup>29</sup>. Autrement dit, « *par cette méthode on essaie d'impliquer les paysans dans la programmation de la recherche, dans son exécution, ainsi que dans l'évaluation et la diffusion de ses résultats, dans l'objectif d'une planification et d'une action commune* » (N. Boulahchiche et N. Benterki, 2001)<sup>30</sup>.

Elle vise à « *comprendre en quels termes les différents groupes de paysans, analysent leur monde, quels concepts ils utilisent. Cela permettra aux chercheurs de mieux venir en appui à ces processus de changement, en prenant leur double dimension en compte, celle des pratiques et celle des théories qui les sous-tendent* » (A. Floquet, 1993)<sup>31</sup>.

### **C.2.4.2- Les méthodes et outils de la recherche participative**

La recherche participative se distingue par l'évolution relativement rapide de ses méthodes et par une large diversité d'outils qu'elle met à la disposition de ses usagers pour leur permettre de s'adapter sans contraintes aux diversités de cas rencontrés sur le terrain.

Parmi les méthodes de la recherche participative on peut citer quelques unes :

- Diagnostic Rapide en milieu Rural (Rapid Rural Appraisal – PRA)
- Diagnostic et Aménagement (Diagnosis and Design)
- Analyse des écosystèmes agraires (Agroecosystem Analysis)
- SONDEO
- Approche de Reconnaissance Rapide (Rapid Reconnaissance Approach – RR)
- Diagnostic Participatif (Participatory Rapid / Relaxed / Rural Appraisal – PRA) Ou Méthode Active de Recherche Participative (MARP)
- Méthodes d'Apprentissage Participatives (Participatory Learning Methods - PALP)
- Recherche-Action Participative (RAP)
- Diagnostic, Suivi et Évaluation Participatifs (PAME)
- Méthodes Ethnographiques
- Méthode du Groupe de Recherche et d'Appui à l'Autopromotion Paysanne (GRAAP)

Ces méthodes participatives peuvent être utilisées séparément, en fonction de l'objet et du contexte de l'étude, comme il est possible, aussi, de combiner plusieurs méthodes participatives pour réaliser un travail de recherche. La méthode Active de Recherche Participative (MARP) semble être la plus appropriée pour réaliser des diagnostics rapides en milieu rural.

---

<sup>29</sup> METRICK, H. (1994). « Recherche Agricole orientée vers le Développement ». Wageningen, ICRA. 288 p.

<sup>30</sup> BOULAHCHICHE, N. et BENTERKI, N. (2001). « Méthodes participatives. Une démarche appropriée pour l'étude d'un espace montagneux ». In les actes des III<sup>èmes</sup> journées scientifiques de l'INRAA sur « l'agriculture de montagne », Béjaia les 11, 12 et 13 avril 2001. Actes publiés par l'INRAA, sous la direction de Fayçal ABABSA Smati, pp. 301-310.

<sup>31</sup> FLOQUET, A. (1993). - « Savoirs locaux et recherche Agronomique ». In dossier thématique N°2 Démarches de la recherche-système, Montpellier, ICRA, 43 p.

Pour ce qui concerne les outils des méthodes participatives, ces dernières ne sont pas comme les méthodes de recherche conventionnelle, rigides et standardisées. Les méthodes participatives font appel à une large gamme d'instruments d'enquêtes informels mais structurés, se complétant les uns des autres.

Les outils utilisés doivent être adaptés aux contextes étudiés et ouverts à toute modification proposée par les personnes enquêtées. Ainsi, de nouveaux outils sont régulièrement mis en œuvre par les chercheurs spécialistes de ces méthodes. L'innovation méthodologique dans ce type de recherche est souvent d'origine paysanne. La participation active des acteurs locaux dans le processus de recherche aboutit parfois à la mise au point d'un nouvel outil de recherche participative approprié au contexte dans lequel il a été produit. C'est pour cette raison que la pratique de ces méthodes, notamment la méthode MARP, est à chaque fois une occasion de tester et de faire évoluer à grandeur nature les outils disponibles.

Dans une étude - diagnostic utilisant les méthodes participatives, les outils à mobiliser sont à choisir parmi une boîte à outils très variée. Le choix des outils est déterminé par la nature et le degré de précision des informations à recueillir et par les caractéristiques socioculturelles de la population étudiée.

Dans ce sens, J. N. Pretty (2000) distingue quatre grandes composantes dans les méthodes de recherche participatives, qu'il appelle des systèmes de recherche. À chacune de ces composantes ou systèmes de recherche correspond une panoplie d'outils de travail.

**Tableau N°2 : Les outils des méthodes participatives**

<b>Dynamique de groupe et d'équipe</b>	<b>Echantillonnage</b>	<b>Entretiens et dialogue</b>	<b>Visualisation et diagramme</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrats d'équipe</li> <li>- Discussion et analyse d'équipe</li> <li>- Guides d'entretien</li> <li>- Rédaction rapide du rapport</li> <li>- Energisiers</li> <li>- Partage du travail (prendre part aux activités locales)</li> <li>- Présentation par ou avec les populations locales</li> <li>- Notes du processus et journaux personnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transects</li> <li>- Classement par ordre de prospérité ou de bien-être</li> <li>- Cartes sociales</li> <li>- Cartes d'entretien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interview semi-structurée</li> <li>- Observation directe</li> <li>- Focus groupe</li> <li>- Informateurs clés</li> <li>- Ethnohistoires et biographies</li> <li>- Histoires orales</li> <li>- Histoires locales, portraits et études de cas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie et modélisation</li> <li>- Cartes sociales et classement par ordre de prospérité</li> <li>- Transects</li> <li>- Carte de mobilité</li> <li>- Calendriers saisonniers</li> <li>- Routines quotidiennes et profils d'activité</li> <li>- Profils historiques</li> <li>- Analyse des tendances et chronologies</li> <li>- Notation matricielle</li> <li>- Notation préférentielle ou par paire</li> <li>- Diagramme de Venn</li> <li>- Diagramme de réseau</li> <li>- Diagramme de système</li> <li>- Diagramme de flux</li> <li>- Diagramme camembert</li> </ul>

Source : J. N. Pretty, 2000 (déjà cité).

L'adaptation des outils méthodologiques et leur complémentarité sont deux conditions impératives pour la réussite de toute étude - diagnostic participative. Ainsi, plusieurs principes méthodologiques clés ont été établis par les spécialistes desdites méthodes, pour gérer les biais qui peuvent être engendrés par les caractères « subjectif » et « qualitatif » des données

recueillies par l'utilisation des techniques et outils de la recherche participative. Les principaux principes méthodologiques des méthodes participatives sont présentés dans ce qui suit.

#### **C.2.4.3- Principes méthodologiques clés des méthodes participatives**

##### **- L'itération :**

L'itération constitue un principe méthodologique de base pour toute enquête de terrain. Elle est la construction progressive de l'information dans le temps et ce, par la modification continue (le long de la durée de l'étude) de l'objet observé et des points de vue. Ce principe méthodologique permet d'adapter la méthode aux situations locales (N. Sellamna, 2000)<sup>32</sup>.

##### **- La triangulation :**

La nature subjective des données, d'une part, et l'hétérogénéité des communautés étudiées d'autre part, exigent la triangulation qui permet de prendre en compte la multiplicité des perspectives. Elle consiste en un recoupement de l'information par la multiplication des sources d'informations (plusieurs sujets pour une même source d'informations et/ou plusieurs sources pour une même information : personnes âgées, les femmes, les jeunes, les élus locaux, etc.), des techniques et outils utilisés (Entretiens de groupes, Transects, Profils historiques, Cartes de ressources, Observation directe, etc.), et des profils des chercheurs composant l'équipe de recherche (diversité disciplinaire, d'expériences personnelles et professionnelles).

Pour les informateurs, il ne s'agit pas de les faire varier « *seulement en nombre mais aussi en fonction de leur rapport au problème traité, de croiser des points de vue dont c'est la variété qui fait sens. Il ne s'agit donc pas tant de « recouper » ou de « vérifier » des informations pour arriver à une « version véridique » que de rechercher des discours contrastés et de s'appuyer sur les variations plutôt que de les gommer ou de les aplatir. En un mot, il s'agit de bâtir une stratégie de recherche sur la quête de « différences significatives »* » (J. Olivier DE Sardan, 2000)<sup>33</sup>.

Pour ce qui concerne la multiplication des outils méthodologiques et des techniques d'observation, l'idée est que plus les outils utilisés sont diversifiés et associés les uns avec les autres, plus on a de chance de corriger les biais liés à l'utilisation de chaque outil considéré séparément.

Quant à la triangulation des données provenant de points de vue spécialisés différents, elle « *peut jouer le rôle attendu de garde-fou scientifique* » (J. Olivier DE Sardan, 2000).

##### **- L'ignorance optimale et degré acceptable d'imprécision :**

Elle est « *la reconnaissance méthodologique que « la nature complexe, diverse, dynamique et imprévisible des réalités des gens, de leurs systèmes de production et de leurs moyens*

---

<sup>32</sup> SELLAMNA, N. (2000). « Du Rapid Rural Appraisal au Participatory Learning and Action : la participation a-t-elle besoin d'un paradigme scientifique ? ». In « *Les enquêtes participatives en débat. Ambition, pratiques et enjeux* », sous la direction de Philippe Lavigne Delville, Nour-Eddine Sellamna et Marilou Mathieu, Montpellier et Paris, Éditions KARTHALA, ICRA et GRET, pp. 453-496.

<sup>33</sup> OLIVIER DE SARDAN, J. (2000). « Rendre compte des points de vue des acteurs : principes méthodologiques de l'enquête de terrain en sciences sociales ». In « *Les enquêtes participatives en débat. Ambition, pratiques et enjeux* », sous la direction de Philippe Lavigne Delville, Nour-Eddine Sellamna et Marilou Mathieu, Montpellier et Paris, Éditions KARTHALA, ICRA et GRET, pp. 419-449.

*d'existence fait que des comparaisons et le simple bon sens sont plus pratiques et efficaces que des mesures précises » (Chambers, 1997) (repris par N. Sellamna, 2000)<sup>34</sup>.*

Ce principe implique que dans les enquêtes participatives on ne cherche à savoir que ce qui est utile et mesurer que ce qui est nécessaire.

**- La visualisation ou partage par l'image :**

Au-delà des outils d'enquête participative auxquels il fait référence, le principe de la visualisation « *suggère que les données sont le résultat de jugements subjectifs (...). Le processus de visualisation assure la transparence et permet le dialogue ouvert et donc approfondit et démocratise l'analyse* » (N. Sellamna, 2000). En effet, dans la représentation visuelle d'une carte ou d'un diagramme, tous les participants peuvent suivre son élaboration, proposer des modifications et insister sur des domaines à problèmes. Ce qui leur permet de développer l'image qu'ils ont sur leur environnement et sur les ressources dont ils vivent.

**- Apprendre au sein de la communauté :**

La recherche participative est un processus d'apprentissage qui se fait par, avec et à travers les membres de la communauté. L'équipe qui mène une recherche participative devrait s'efforcer, dans la mesure du possible, de voir les problèmes avec les yeux des personnes concernées. Elle prête une oreille attentive, prend part aux tâches quotidiennes (hébergement sur place) et se fait expliquer les stratégies locales de résolution des problèmes.

**- Analyse et restitution des résultats sur place :**

Des réunions devraient être tenues chaque soir par l'équipe, en vue d'analyser en commun les résultats obtenus et de définir le programme du lendemain. Ce processus permet d'approfondir les problèmes, d'améliorer leur compréhension et de centrer l'étude.

Les résultats de l'enquête obtenus sur le terrain devraient être évalués par toute l'équipe. Ils devraient aussi être restitués publiquement et discutés avec les membres de la communauté.

Respecter ces principes méthodologiques, en vue de mener à bien un processus de recherche ou de développement intégrant la participation comme approche, exige le déploiement de beaucoup d'efforts de la part de ceux qui adoptent cette démarche, comme il nécessite la réunion de quelques conditions préalables.

**C.2.5- Quelques préalables à l'application de la démarche participative et ses exigences pour ceux qui la mènent**

Mettre en œuvre une démarche participative dans un processus de recherche ou de développement n'est pas une tâche facile, mais plutôt pénible et délicate. Elle implique qu'un certain nombre de préalables soit assuré. Comme elle est aussi « *exigeante pour les agents de développement ou les chercheurs qui la mènent, en termes de savoir-faire, d'implication personnelle, de remise en cause des routines professionnelles.*

*Cela demande de considérer les populations locales comme de réels interlocuteurs et de les reconnaître comme acteurs sociaux, inscrits dans des réseaux d'inégalités et de dépendance » (P. Lavigne Delville et M. Mathieu, 2000)<sup>35</sup>.*

---

<sup>34</sup> Op. cité.

<sup>35</sup> LAVIGNE DELVILLE, P. et MATHIEU, M. (2000). « Donner corps aux ambitions : le diagnostic participatif comme enjeu de pouvoir et comme processus social. In « *Les enquêtes participatives en débat. Ambition, pratiques et enjeux* », sous la direction de Philippe Lavigne Delville, Nour-Eddine Sellamna et Marilou Mathieu, Montpellier et Paris, Éditions KARTHALA, ICRA et GRET, pp. 497-536.

### C.2.5.1- Conditions préalables à l'application de la démarche participative<sup>36</sup>

Pour pouvoir mener, convenablement, une démarche participative lors d'une intervention de recherche ou de développement au sein d'une communauté, notamment rurale, il est nécessaire, voire indispensable de :

- Procéder d'abord par un travail de sensibilisation des différentes catégories composant la communauté considérée aux enjeux du problème traité, et à l'utilité de la contribution de chaque individu dans sa résolution.
- Encourager la réflexion sur les problèmes de développement local et sur les solutions possibles ou encore sur les objectifs communs à atteindre.
- Instaurer des mesures d'intéressement économique et d'accompagnement : résoudre certains problèmes, couvrir quelques besoins essentiels et créer des activités génératrices de revenus, etc.
- Œuvrer pour la création des cadres organisationnels de concertation à tous les niveaux (national, régional et local). La participation est liée aussi à la pratique de la démocratie. Sans cette dernière, qui favorise le respect des droits (notamment d'expression), on ne peut pas mener une démarche participative.
- Impliquer tous les groupes sociaux et toutes les organisations, et prendre en considération tous les avis, sans aucune exception.
- Assurer une bonne circulation de l'information auprès des participants, en exploitant les outils et les moyens de communication appropriés à chaque groupe cible.
- Assurer la collaboration au niveau local et établir des partenariats en forgeant des alliances entre les personnes ressources et les organisations oeuvrant dans les mêmes localités.
- Soutenir la prise de décision en facilitant l'atteinte d'un consensus entre les participants.
- Soutenir le processus d'identification des solutions aux problèmes de développement des populations locales et appuyer les efforts de mise en œuvre de l'initiative de développement.
- Faire le suivi de l'initiative de développement en s'assurant que les actions entreprises sont mises en œuvre et évaluées.
- S'assurer que les autorités ou les organismes ressources soient en mesure d'appuyer les efforts locaux et comprennent les besoins et les points de vue des communautés.

---

<sup>36</sup> Cette section est inspirée de la communication de Z. MOUSSA, intitulée « PILLIER PARTICIPATION » et présentée lors de l'atelier organisé par le CRDI en collaboration avec l'INRAA, sur « Plateforme d'échange, Approches Multidisciplinaires et Participative, l'analyse sociale et les questions du Genre ». Tipaza, du 11 au 17 mars 2005.

### C.2.5.2- Implications de la démarche participative pour ceux qui la conduisent

L'instauration des conditions préalables à l'application d'une démarche participative, citées ci-dessus, exige à son tour, pour les agents de développement ou les chercheurs impliqués :

- ✓ Beaucoup de temps que les approches de recherche ou de développement conventionnelles. Ceci est valable aussi bien pour les bailleurs de fonds et les chercheurs / agents de développement que pour les populations cibles.
- ✓ Une grande compétence et de l'expérience ; une mauvaise utilisation de l'approche participative peut entraîner par inattention un obstacle de communication entre les populations locales et les intervenants extérieurs, et causer des préjudices à la communauté considérée.
- ✓ Une grande capacité pour saisir la complexité du milieu sous ses multiples dimensions (physiques, socioéconomiques et organisationnels), et comprendre les paramètres d'interaction des populations locales.
- ✓ Une souplesse et une capacité à s'adapter aux conditions spécifiques du contexte local, ce qui suppose une connaissance parfaite du milieu et de la zone d'intervention.
- ✓ Maîtriser l'art de communiquer avec les différents groupes cibles. Sans la communication, qui est basée sur l'écoute, l'échange d'informations et de savoirs, l'engagement et le respect mutuel, on ne peut pas mener, convenablement, une démarche participative. La communication est, en fait, la clé de voûte de l'approche participative.
- ✓ Une bonne aptitude à faciliter le dialogue et les échanges d'idées au sein de différents groupes sociaux, et à accepter que les autres aient le droit d'exprimer leurs points de vue en toute liberté, dans le calme, sans cultiver la haine et la violence.
- ✓ Une aptitude et une attitude à bien réagir face à des conflits révélés par la démarche participative, en abordant certains aspects sensibles tels que la question foncière ou bien l'accès aux ressources naturelles, etc. Il faut aussi savoir gérer les conflits latents et les contradictions d'intérêts qui ne peuvent manquer d'apparaître en confrontant des acteurs différents, qui sont parfois antagonistes.
- ✓ Une « *efficacité concrète pour soutenir les choix des populations, ce qui s'oppose souvent, tant aux mécanismes sociopolitiques locaux qu'aux logiques internes du système d'aide* » (P. Lavigne Delville et M. Mathieu, 2000)<sup>37</sup>.
- ✓ Une expertise technique dans les problèmes que les acteurs locaux essaient de résoudre.
- ✓ Un esprit particulier : une flexibilité et une humilité suffisante pour pouvoir gagner la confiance des différents groupes cibles et les convaincre à la participation.
- ✓ Un grand effort mental pour pouvoir suivre attentivement les dires, les noter, pour ensuite les confronter et les analyser.

---

<sup>37</sup> Op. cité.

- ✓ Beaucoup d'efforts physiques pour pouvoir parcourir des terrains difficiles ou passer des heures sur les places de marchés ou dans les champs exposés au soleil ou au vent, à discuter avec les paysans.

## **Conclusion**

L'exposé des définitions et du contenu des principaux concepts utilisés dans ce travail révèle la profondeur et la complexité de ces concepts. Ceci est valable aussi bien pour la notion de développement rural et les paradigmes s'y rapportant, que la notion de participation. Autrement dit, la concrétisation de ces concepts sur terrain présente d'énormes exigences et implique la réunion d'un certain nombre de conditions préalables, surtout pour les acteurs de développement qui les mettent en oeuvre.

Ces concepts sont très en vogue ces dernières décennies. Leur utilisation dans les processus de développement, notamment rural, est fortement indiquée et préconisée à l'échelle universelle. En effet, le financement des programmes et projets de développement rural, surtout par des bailleurs de fonds étrangers (Banque mondiale, FIDA...), n'est octroyé à présent que si les paradigmes relatifs au développement rural durable, participatif, territorial, etc. sont pris en considération par ces programmes et projets de développement. De même, l'évaluation de leur pertinence et de leur impact obéit largement au degré de la prise en charge de ces concepts.

L'intérêt porté à ces paradigmes et approches de développement, à l'échelle internationale, a façonné les politiques et programmes de développement rural, dans le monde entier. Toutefois, dans beaucoup de pays, notamment ceux du Sud, ces concepts restent au stade de la conception des politiques et programmes. Parfois, ils sont envisagés de manière superficielle, qui ne reflète guère le sens profond de leurs significations et de leurs contenus.

La politique nationale actuelle de développement rural, de par les objectifs qu'elle se fixe, les approches de développement rural et les principes sur lesquels elle se fonde, semble s'inscrire largement dans ces paradigmes de développement (approche participative, territoriale, intégrée, décentralisée, etc.). Notre propos dans ce travail est d'essayer d'étudier les conditions réelles de concrétisation effective de ces principes dans la réalité, à travers l'étude de la démarche des PPDR.

**Partie I :**

**ANALYSE DE LA SITUATION DU "MONDE RURAL" EN ALGÉRIE ET**

**EXAMEN DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT**

**RURAL, ET DE LA DÉMARCHE DES PPDR**

## INTRODUCTION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Dans la première partie de ce travail, nous examinerons la nouvelle politique de développement, dédiée spécifiquement au monde rural algérien, à partir de l'été de l'année 2002. Nous présenterons son contenu en termes d'objectifs ambitionnés, de principes énoncés, des approches conceptuelles et de la stratégie opérationnelle de sa mise en œuvre. Comme, nous aborderons, avec plus d'intérêt, la démarche des Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR), qui constitue le cadre et l'outil privilégié d'intervention de ladite politique en milieu rural. Le but de cette étude réside dans l'analyse de l'adéquation de cette politique de développement rural et de la démarche des PPDR avec les réalités rurales.

L'atteinte de cet objectif ne pourrait se faire qu'en analysant, d'abord, la situation du monde rural algérien. Cette analyse va nous permettre, d'une part, de faire ressortir les enjeux et les défis que doit relever toute intervention de développement, publique ou autre, envers ce monde. D'autre part, d'examiner la pertinence de cette nouvelle politique de développement rural et son adhérence avec les réalités rurales. Autrement dit, pour pouvoir porter des jugements sur cette politique, il nous est nécessaire d'étudier, au préalable, les données caractérisant ses populations cibles et les problématiques de développement rural qu'elle devrait résoudre.

Ainsi, cette première partie du travail comprend deux chapitres :

- **Chapitre 1 :** Situation et problématiques de développement du "monde rural" en Algérie : enjeux et défis.
- **Chapitre 2 :** Présentation de la nouvelle politique de développement rural en Algérie et de son principal dispositif d'implémentation : la démarche des PPDR.

# **CHAPITRE 1 :**

## ***SITUATION ET PROBLÉMATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DU "MONDE RURAL" EN ALGÉRIE : ENJEUX ET DÉFIS***

### **Introduction**

A travers ce chapitre, nous essayons de présenter quelques caractéristiques fondamentales du monde rural algérien, ainsi que les principaux déterminants de ses problématiques de développement.

Pour cela, et concernant la présentation des caractéristiques générales du monde rural algérien - objet de la première section de ce chapitre -, nous nous sommes basés, essentiellement, sur quelques rapports des études effectuées entre 2003 et 2004 par le CENEAP<sup>38</sup> et le BNEDER<sup>39</sup> (citées dans la bibliographie) pour le compte du Ministre Délégué chargé du Développement Rural (MDDR), ainsi que sur des documents réalisés par les services du MDDR, dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie de Développement Rural Durable (SDRD) et de la Politique de Renouveau Rural (PRR). Comme nous nous sommes basés aussi sur certaines autres études<sup>40</sup>, qui avaient pour objet le développement des zones rurales algériennes.

Par la suite, et pour illustrer la complexité, la diversité et la particularité des situations et des problématiques de développement rural, que les données agrégées des études citées ci-dessus ne peuvent pas mettre en lumière, nous avons fait appel à nos multiples expériences de terrain, capitalisées dans le cadre des travaux de recherche que nous avons menés à l'INRAA. Pour cela, et pour ne pas trop alourdir ce chapitre, nous avons choisi uniquement quatre (04) études de cas, à travers lesquelles nous allons exposer, dans la deuxième section de ce chapitre, quelques déterminants de problématiques de développement rural, marquant certains espaces ruraux algériens. Il s'agit de deux Communes rurales montagneuses et de deux autres, oasiennes.

En dernier lieu, nous allons essayer de faire ressortir, de l'analyse de la situation du monde rural et de l'exposé des termes déterminant ses problématiques de développement, les principaux constats, les enjeux et les défis spécifiques à chaque catégorie de problèmes, ainsi que les implications qu'exigent la diversité et la complexité des espaces ruraux et de leurs problématiques de développement, en termes d'approches de développement rural.

### **1.1- Caractérisation générale du monde rural algérien**

Pour la caractérisation du monde rural algérien nous avons adopté la définition de l'Office National des Statistique (ONS)<sup>41</sup>, qui considère comme rurales les populations vivant dans des espaces épars, auxquelles est ajoutée la population des agglomérations comprenant moins de

---

<sup>38</sup> Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Population et le Développement).

<sup>39</sup> Bureau National d'Etudes pour le Développement Rural.

<sup>40</sup> Parmi les rares études, ayant abordé la question du développement du monde rural en Algérie, on peut citer celle réalisée par S. Bédrani, R. Bensouiah et A. Djenane en 2000, dans le cadre du RAFAC « *Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée* ».

<sup>41</sup> Cf. la section C.1.2- La notion de « Rural », dans la partie introductive.

4000 habitants. Cinq principaux aspects seront abordés dans cette première section du chapitre. En premier lieu, il s'agit d'une brève présentation de la situation physique des zones rurales, en abordant les régions géographiques et leurs influences sur la diversité des espaces ruraux. En deuxième lieu, nous présenterons la population rurale et ses caractéristiques. Nous aborderons ensuite les activités économiques pratiquées par les ruraux, ainsi que quelques aspects sur les conditions de vie en milieu rural. En dernier lieu, nous présenterons quelques éléments sur la gouvernance locale et l'organisation sociale en milieu rural.

### **1.1.1- Les régions géographiques et leurs influences sur les zones rurales**

L'Algérie est un pays qui s'étend sur une superficie dépassant les 2,3 millions de km<sup>2</sup>. Il englobe une multitude d'espaces géographiques et physiques, allongés d'Ouest en Est parallèlement au littoral. Les études du BNEDER et du CENEAP (citées plus haut) font distinguer les ensembles naturels suivants :

\* **L'ensemble Tellien**, qui comprend deux sous-ensembles physiques bien distincts :

- une bande large de piémonts et montagnes correspondant à la chaîne Tellienne dédoublée en une chaîne littorale et une chaîne médiane,
- une bande beaucoup plus étroite et discontinue de plaines littorales et sublittorales, et de plaines intérieures.

Cet ensemble est limité par l'isohyète 400 mm à l'Ouest et 600 mm à l'Est. Il s'étend sur une superficie de 95 240 Km<sup>2</sup>, soit 4 % de la superficie totale du pays. Il comprend plusieurs zones agro-écologiques qui peuvent être regroupées comme suit :

- Les zones de plaines littorales, sublittorales et intérieures, dont la vocation dominante est caractérisée soit par l'agriculture intensive ou semi intensive, soit par l'agriculture extensive (céréaliculture notamment). Elles constituent, relativement, l'espace le plus favorable, de par son climat doux, de l'importance de ses ressources hydriques et de la richesse de ses plaines et vallées.
- Les zones de piémonts, à vocation soit agricole ou agro-pastorale, soit forestière. Dans ces zones les pentes sont relativement modérées (inférieures à 12 %), ce qui favorise la pratique de l'agriculture.
- Les zones de piémonts et montagnes, à vocation forestière, ou agro-sylvo-pastorale. Elles se caractérisent par l'existence de fortes pentes (de 12,5 à 25 % pour les piémonts et plus de 25 % pour les montagnes), et par la densité de leurs forêts (cèdre, chêne-liège, chêne vert, etc.). Les espaces de cultures sont relativement importants notamment dans les vallées, mais ils demeurent très morcelés.

\* **L'ensemble des hautes plaines**, qui est relativement homogène et correspond à la large plate forme des hautes plaines dont l'altitude est élevée (1000 à 1200 m). Le climat est continental, caractérisé par de fortes amplitudes thermiques et par une pluviométrie plus faible (400 mm à 200 mm, voire même 100 mm).

Cet ensemble peut être aussi subdivisé en deux sous-ensembles régionaux bien distincts, séparés par les monts du Hodna :

- les hautes plaines steppiques à l'Ouest, avec une pluviométrie de 200 à 300 mm. Elles sont marquées par l'existence de parcours steppiques semi arides ou arides.
- les hautes plaines de l'Est, qui sont un ensemble plus ondulé que les hautes plaines de l'Ouest, à climat moins sec (400 mm à 200 mm). Elles sont caractérisées par l'existence de plusieurs zones agro-écologiques : les hautes plaines agricoles (céréaliculture surtout) ou agro-pastorales, hautes plaines steppiques et hautes plaines forestières ou sylvo-pastorales.

\* **L'ensemble Atlasique**, qui constitue une bande rectiligne et discontinue, orientée du Sud-Ouest vers le Nord-Est. Il comprend :

- l'atlas saharien au Sud-Ouest, englobant plusieurs massifs (monts des Ksours, Djebel Amour, monts des Ouled Naïl...),
- l'atlas saharien à l'Ouest, à pluviométrie faible, mais plus élevée que les hautes plaines steppiques (300 à 500 mm). Il renferme généralement un couvert végétal faible (excepté les monts des Ouled Naïl),
- le massif des Aurès plus élevé et plus arrosé,
- les monts des Nememcha, qui se prolongent vers l'Est jusqu'à la frontière Tunisienne.

Cet ensemble est caractérisé par la prédominance soit de parcours steppiques de piémonts et montagne, soit de forêts semi arides.

\* **Le Sahara**, à climat aride, et qui est constitué d'immenses étendues caractérisées par la grande taille des ensembles physiques, à savoir : les plateaux (Hamadas), plaines caillouteuses (regs) ou dunaires (ergs), en général improductives. L'agriculture n'est pratiquée qu'au niveau des palmeraies des oasis (agriculture traditionnelle), ou dans les périmètres de mise en valeur, dont l'irrigation est assurée par l'exploitation de la nappe albiennaise.

La plus grande partie du territoire algérien appartient à des zones rurales, dans la mesure où sur les 1541 Communes que compte le pays, 979 sont rurales, soit 64 % du nombre total des Communes du pays, d'une part. D'autre part, dans chaque grande région géographique (Nord, Hauts Plateaux et Sud), le nombre de Communes rurales est plus que doublement important que celui des Communes urbaines (cf. tableau n°1 en annexes 1). Ce qui veut dire aussi – en tenant compte de la typologie géographique présentée ci-dessus –, que mis à part les zones rurales localisées dans les plaines littorales et dans quelques plaines intérieures, le reste des espaces ruraux se trouve inséré dans des conditions climatiques difficiles et dans des situations agro-écologiques fragiles.

Les zones de montagnes, la steppe et les oasis sont considérées, en effet, comme des territoires difficiles et sensibles, ceci malgré l'importance des potentialités naturelles qu'ils renferment (ressources hydriques, richesse floristique et faunique, etc.). La fragilité de ces espaces se manifeste par une incertitude considérable en matière de la durabilité des écosystèmes mis en valeur dans le cadre des activités agricoles et/ou pastorales. Ces espaces fragiles connaissent d'ailleurs, depuis plusieurs décennies, une dégradation sérieuse de leurs écosystèmes, engendrée surtout par une exploitation minière et non raisonnée de leurs ressources.

La steppe subit un grave problème de désertification, sous l'effet combiné des facteurs anthropiques et naturels. Elle a connu en 20 ans la disparition des  $\frac{3}{4}$  de sa nappe alfatière et de son couvert végétal spontané. Les écosystèmes montagneux connaissent, quant à eux, de sérieux problèmes. Ils sont menacés par une érosion avancée des sols et un défrichement des espaces forestiers, dus essentiellement aux pratiques agricoles inadéquates. Les milieux oasiens ne sont guère meilleurs. Ils connaissent une forte dégradation de leurs ressources naturelles (eau, végétation, etc.), et un déséquilibre très inquiétant de leurs écosystèmes, se manifestant par la remontée des eaux, la salinisation de l'eau et du sol, le tarissement des foggaras et une utilisation irrationnelle de la nappe d'eau souterraine, le flétrissement de beaucoup de palmiers dattiers, etc.

Les conséquences de la dégradation de l'ensemble de ces écosystèmes fragiles sont nombreuses et concernent des aspects différents. En effet, les activités agricoles et pastorales, qui se basent sur l'exploitation des ressources naturelles de ces écosystèmes fragiles sont sérieusement affectées et leur durabilité est très menacée. Le déclin de ces activités, qui sont au cœur des systèmes d'existence des populations rurales occupant ces espaces, a eu de néfastes répercussions sur les conditions de vie de la majorité des ruraux, amplifiant davantage le phénomène de pauvreté au niveau de ces zones rurales. Cette situation constitue un problème socioéconomique très sérieux pour l'Algérie, vu l'importance des populations rurales sur le plan démographique, et le poids considérable de leurs activités (l'agriculture et d'élevage, notamment) dans l'économie nationale.

### **1.1.2- La population rurale et ses caractéristiques**

Avec plus de 13,4 millions d'habitants, estimés à la fin de l'année 2005 (DPAT, 2005)<sup>42</sup>, le monde rural demeure relativement important et représente 40 % de la population totale de l'Algérie (33,4 millions d'habitants). Cette population rurale a connu une augmentation entre 1998 et 2005, en passant de 12 133 926 habitants à 13 462 435 habitants. Par grande région géographique, c'est la région Nord du pays qui enregistre le plus grand nombre de ruraux, avec une part de l'ordre de plus de 74 % (notamment au niveau du Nord Centre : 43,78 %), suivi de la région des Hauts Plateaux avec une part de 17,48 %, et enfin le Sud avec 8,5 % (cf. tableau n° 2 en annexe 1).

La population rurale, malgré son importance et son augmentation en absolu, connaît toutefois une diminution relative constante par rapport à la population urbaine. Le tableau n° 3 en annexe 1 montre que la part relative de la population rurale dans la population totale du pays est passée de 78 % en 1950 à 43 % en l'an 2000. Il est prévu aussi qu'elle continue sa diminution relative à la fin de l'année 2010, pour ne représenter que 37 % du total de la population nationale. Cette situation s'explique par l'augmentation relativement plus rapide de la population urbaine (4 % par an) par rapport à l'accroissement de la population rurale (0,4 % par an) (MDDR, 2004)<sup>43</sup>. Il s'agit, au fait, d'une tendance affirmée à l'urbanisation.

Cette urbanisation ne concerne pas, uniquement, l'exode rural vers les zones littorales du pays et les grands centres urbains très attractifs au plan industriel et commercial, mais elle concerne aussi l'urbanisation des zones rurales elles-mêmes. En effet, beaucoup de bourgs ruraux et de villages (notamment les ex villages agricoles socialistes) sont devenus des agglomérations secondaires ou des villes moyennes. L'armature urbaine a connu une forte ramification au niveau de ces villages, vu qu'ils englobent l'essentiel des équipements et services collectifs (écoles, dispensaires, bureaux de poste, etc.), réalisés dans le cadre des différents programmes publics sectoriels et locaux. Le découpage administratif des territoires a contribué également au foisonnement de ces petites et moyennes villes, dans la mesure où plusieurs agglomérations secondaires sont devenues (en 1984) chefs-lieux de Communes. « 3476 sur 4055 agglomérations au niveau national sont classées comme rurales par l'ONS, et 2871 agglomérations (villages) ont une population de 1000 à 5000 habitants » (MDDR, 2006)<sup>44</sup>.

---

<sup>42</sup> Cette source d'information a été citée dans le document du MDDR sur « le Renouveau Rural », édité en Août 2006.

<sup>43</sup> Rapport sur la « Stratégie Nationale de Développement Rural Durable. Projet ». Algérie, juillet 2004.

<sup>44</sup> Rapport sur « le Renouveau Rural », Algérie, Août 2006.

Par ailleurs, les jeunes personnes constituent la catégorie la plus importante de la population rurale. Les moins de 20 ans représentent 51,5 % du total des ruraux, et les personnes ayant entre 20 et 29 ans en représentent plus de 36 % (MDDR, 2004)<sup>45</sup>. Cette situation révèle l'importance de la population active, demandeuse d'emplois. En effet, selon une étude réalisée par le CENEAP en 2004<sup>46</sup> auprès d'un échantillon de Communes rurales, la tranche des 20 – 29 ans représente à elle seule, plus de la moitié (59,4 %) de tous les demandeurs d'emploi. Face à cette forte demande d'emplois, les possibilités de travail en milieu rural sont relativement faibles. Le sous emploi constitue une caractéristique fondamentale des zones rurales algériennes, bien que son intensité varie d'une zone à une autre, selon les opportunités offertes par l'économie locale, et en fonction de l'importance des ressources naturelles dont dispose l'espace rural considéré. Globalement, le taux de chômage moyen dans les zones rurales est estimé à 27,96 % (CENEAP, 2004)<sup>47</sup>, du fait de la faiblesse de la gamme des activités économiques pratiquées en milieu rural.

### 1.1.3- Les activités économiques pratiquées en zones rurales

L'agriculture et l'élevage constituent la composante principale des activités économiques pratiquées en zones rurales. En effet, plus de 51 % de la population rurale occupée opèrent dans ce secteur (voir le tableau ci-après). Ceci est dû à l'importance relative de l'agriculture dans l'économie nationale en général, notamment en matière de création d'emplois, avec une part de 20 % du total d'emplois créés en 2003 (Rapport de l'OCDE, 2004/2005)<sup>48</sup>, d'une part. D'autre part, les autres secteurs d'activités, notamment l'industrie et le commerce, se concentrent globalement au niveau des villes et des pôles urbains, et leur existence en milieu rural demeure faible. La répartition de la population occupée des zones rurales par secteurs d'activités est résumée dans le tableau suivant :

**Tableau N°3 : Structure des emplois créés dans les zones rurales par secteurs d'activités**

Secteurs d'activités	Structure (%)
Industrie	2,53
Bâtiment et Travaux Publics	7,07
Agriculture	46,34
Élevage	5,42
Commerce	5,17
Services	17,17
Artisanat	3,66
Autres	12,65
Total	100,00

Source : Établi à partir des données de l'enquête du CENEAP, effectuée en 2004 auprès des ménages ruraux (Op. citée).

Le secteur des services et celui des Bâtiments et des Travaux publics, viennent respectivement en deuxième et troisième position après l'agriculture. Ils embauchent, de manière respective, plus de 17 % et 7,07 % du total de la population rurale occupée. Le secteur de l'artisanat, qui devrait constituer l'un des piliers de l'économie rurale, n'emploie que 3,66 % du total des

<sup>45</sup> Op. cité.

<sup>46</sup> Rapport de l'étude, intitulé : « Niveau de développement et potentialités des zones rurales », Mars 2004.

<sup>47</sup> Op. cité.

<sup>48</sup> Rapport de l'OCDE. « Perspectives économiques en Afrique », 2004/2005.

ruraux occupés. Ceci est dû à l'insuffisance de valorisation des potentialités artisanales qui existent en milieu rural, d'une part, et aux insuffisances de déclarations des ménages lors des enquêtes d'autre part. Quant au secteur industriel, il vient en dernière position dans la structure des emplois en milieu rural, avec uniquement 2,53 % du total des emplois créés.

Toutefois, il y a lieu de signaler que l'évolution des activités en zones rurales a connu, depuis l'indépendance du pays, beaucoup de changements. En effet, la population rurale, synonyme de « paysanne » et d' « agraire » durant les années 60 et 70 –vu le lien très fort entre le mode de vie des ruraux et les activités agricoles–, voit, de plus en plus, la diminution du nombre d'habitants vivant uniquement de l'agriculture (cf. tableau n° 3 en annexe 1). La tendance est vers la diversification des activités économiques, notamment vers le secteur tertiaire (services, commerce, etc.).

La pluriactivité est très perceptible au sein du ménage rural. Les études que nous avons réalisées dans les différents espaces ruraux nous ont permis de constater que les stratégies familiales des ruraux convergent vers le placement des membres de la famille, notamment les jeunes, dans d'autres secteurs hors agriculture, afin de diversifier et d'améliorer les sources de revenus. L'agriculture, malgré son poids qui reste toujours prépondérant dans l'économie rurale, ne procure, en réalité, que de faibles revenus, étant donné la faiblesse des superficies agricoles possédées généralement par les ruraux<sup>49</sup> et leur continuel morcellement. Comme elle demeure pluviale, aléatoire et très sujette à de multiples risques (aléas climatiques, fluctuation des prix des produits agricoles, etc.). La recherche d'autres sources de revenus constitue, en effet, une préoccupation majeure des ménages ruraux, afin de subvenir aux besoins croissants de la vie, ainsi que pour améliorer leurs conditions de vie, qui demeurent très difficiles en milieu rural, et largement inégales à celles constatées en milieu urbain.

#### **1.1.4- Quelques aspects sur les conditions de vie en milieu rural**

Les données statistiques générales et actualisées sur les différents aspects caractérisant le niveau de vie en zones rurales<sup>50</sup>, notamment en matière de taux de scolarisation, d'accès aux soins et aux différents services socioculturels, font énormément défaut. Pour pallier à ce problème de disponibilité de données concernant ces aspects du développement et du bien-être, nous nous sommes essentiellement basés sur les résultats d'une étude réalisée en l'an 2000 par S. Bédrani, R. Bensouiah et A. Djenane (déjà citée).

Globalement, la majorité des indicateurs du développement humain favorise plus les zones urbaines que les zones rurales. Ladite étude fait apparaître que le taux de scolarisation moyen pour la tranche d'âge 6 à 15 ans est de l'ordre de 87 % pour les populations agglomérées (assimilées aux populations urbaines), contre uniquement 67,6 % pour les populations éparses (assimilées aux populations rurales). La différence du taux de scolarisation des filles par rapport aux garçons est plus significative en milieu rural (60,5 % contre 74,3 %), qu'en milieu urbain (86,1 % contre 88,3 %). Pour ce qui est du taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus, il est plus élevé en zones rurales (51,2 % du total de la population), qu'en zones urbaines (27,4 % du total de la population).

---

<sup>49</sup> Selon les données du RGA, 70 % du total des exploitations agricoles du pays (1 023 799 exploitations agricoles) ont moins de 10 hectares (source : MDDR, 2004).

<sup>50</sup> Les données du dernier recensement général de la population de 2008 ne sont pas encore disponibles. Elles sont en cours de dépouillement.

Par ailleurs, et selon la même étude, les commodités du logement sont bien inférieures dans les zones rurales par rapport aux zones urbaines, du fait de l'importance relative et de la persistance des maisons traditionnelles et de constructions précaires en milieu rural. Quant au branchement des maisons au réseau électrique, au réseau de l'eau potable et à celui d'assainissement, il est aussi beaucoup meilleur dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Ce branchement est respectivement de 87 % pour les zones urbaines contre 71 % en milieu rural en matière d'électricité, de 78 % pour les zones urbaines contre 21 % en milieu rural en terme de l'eau potable, et enfin, il est de 73 % pour les zones urbaines contre 11 % en milieu rural pour ce qui concerne l'assainissement. Ces indicateurs montrent parfaitement les disparités et le déséquilibre de développement qui existent entre les espaces ruraux et les centres urbains, malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics algériens pour faire réduire ces inégalités. Les efforts déployés en matière d'électrification rurale sont éloquentes dans ce sens, surtout si on les compare avec des situations similaires dans différents pays en développement.

Ladite étude fait apparaître également des disparités de développement au sein même des zones rurales. En classant ces dernières selon le degré de ruralité<sup>51</sup>, il ressort que les zones à ruralité profonde présentent, en général, des indicateurs de développement moins avantageux que ceux enregistrés dans les zones à ruralité moyenne et celles à ruralité faible. Soulignons au passage que « *les zones profondément rurales occupent 40 % du territoire national, les moyennement rurales 53% et les faiblement rurales 7 %* » (S. Bédrani, R. Bensouiah et A. Djenane, 2000).

Pour ce qui est de l'éducation, les zones à ruralité profonde présentent un taux d'analphabétisme de la population (de 10 ans et plus) de l'ordre de 39 %, contre 34 % et 23 %, enregistrés respectivement en zones à ruralité moyenne et à ruralité faible. Quant au taux de scolarisation des enfants (de 6 à 14 ans) dans les zones profondément rurales, il n'est pas très éloigné par rapport à ceux enregistrés dans les deux autres types de zones rurales (79 %, contre 83 % en zones à ruralité moyenne et 88 % en zones à ruralité faible).

En matière de branchement des logements aux réseaux de l'eau potable, d'assainissement et d'électricité, les zones à ruralité profonde et à ruralité moyenne sont très en retard par rapport aux zones faiblement rurales. En effet, exception faite pour l'électrification, où les ratios de branchement sont presque égaux dans les trois types de zones rurales (83 %, 84 % et 87 %, selon le degré décroissant de ruralité), le ratio de branchement au réseau de l'eau potable est de 59 % dans les zones à ruralité profonde, de 69 % dans celles moyennement rurales et de 82 % dans les zones faiblement rurales. Quant au ratio de branchement des logements ruraux au réseau d'assainissement, il est respectivement, selon le même ordre du degré de ruralité, de 58 %, de 65 %, et de 75 %.

Les indicateurs relatifs au domaine de la santé (nombre de médecins et de spécialistes, de dentistes, de pharmaciens, de lits d'hôpital), rapportés au nombre d'habitants dans chaque type de zones rurales, favorisent, toutefois, les populations des zones à ruralité profonde et à ruralité moyenne que celles à ruralité faible et ce, bien que les médecins et les infrastructures sanitaires soient majoritairement installés au niveau de ce dernier type de zones rurales.

---

<sup>51</sup> - Ruralité profonde : plus de 25 % de population éparsée dans la population totale,  
- Ruralité moyenne : plus de 10 % à 25 % de population éparsée dans la population totale,  
- Ruralité faible : 10 % ou moins de population éparsée dans la population totale.

L'explication est, bien entendu, due à l'importance relative des populations des agglomérations rurales sur celles des zones éparses.

Pour ce qui est des indicateurs se rapportant aux infrastructures de base, au transport et aux moyens de communication, ils favorisent autant les zones à ruralité moyenne que les deux autres types de zones rurales.

En résumé, les ruraux rencontrent beaucoup de problèmes pour accéder à certains services socioculturels et éducatifs. Les Communes rurales, notamment des zones éparses, enregistrent d'énormes insuffisances en matière d'infrastructures de base et en équipements socioéconomiques collectifs. Face à ces problèmes, les autorités locales, qui ne disposent que de peu de moyens et de ressources financières locales, se trouvent dans l'incapacité pour répondre aux besoins des populations locales.

### **1.1.5- Gouvernance locale et organisation sociale en milieu rural**

A l'instar de tous les territoires algériens, les principales institutions formelles qui gèrent les affaires économiques, politiques et socioculturelles des populations rurales au niveau local sont les administrations des collectivités locales (l'Assemblée Populaire Communale « APC » et la Daïra, en l'occurrence).

Toutefois, il y a lieu de relever la grande diversité en matière de gouvernance locale exercée par chaque autorité locale et ce, en fonction des capacités financières de la Commune et de son encadrement technique et humain, sur le plan quantitatif et qualitatif. En effet, bien que la majorité des Communes rurales soit considérée comme pauvre en ressources propres (faibles recettes, notamment en fiscalité), très dépendante des subventions de l'État, et incapable à faire l'adéquation entre les besoins des populations et les ressources possédées, il existe, néanmoins, de grandes disparités entre elles. Les Communes rurales issues du découpage territoriales de 1984, se trouvant majoritairement en zones éparses<sup>52</sup>, semblent être les plus défavorisées, et enregistrent relativement des inégalités importantes en matière de ressources, de potentialités et de situations socioéconomiques (notamment en infrastructures et équipements de base), comparées aux Communes-mères. Ce découpage territorial de 1984, qui visait théoriquement une meilleure prise en charge des échelons décentralisés du développement local, a eu, cependant, « *pour résultat de couper les nouvelles Communes créées en milieu rural des sources génératrices de richesses concentrées dans l'ancien chef-lieu de la Commune-mère* » (A. Geronimi et A. Taieb, 1998)<sup>53</sup>. Les institutions locales de ces nouvelles Communes présentent souvent des limitations importantes tant aux moyens financiers que techniques.

Par ailleurs, bien que les APC soient élues par les populations en vue de les représenter à l'échelon communal, les rapports entre les habitants et les collectivités locales demeurent faibles et très peu formalisés. L'étude réalisée par le CENEAP au niveau d'un échantillon de Communes rurales (déjà citée) révèle que « *les relations qu'ont les populations avec leur*

---

<sup>52</sup> « Parmi les 837 nouvelles communes issues du découpage de 1984, seules 19 d'entre elles ont leur chef-lieu classé urbain. C'est-à-dire que 89,2 % de ces nouvelles communes sont totalement rurales, les autres l'étant à des degrés divers » (A. Geronimi et A. Taieb, 1998).

<sup>53</sup> GERONIMI, A. et TAIEB, A. (1998). « Fiscalité, Ressources et Disparités régionales en Algérie ». In « *FINANCES LOCALES ET DEVELOPPEMENT. Les expériences des pays du Maghreb et d'Europe* », Revue du CENEAP N°12, Algérie, pp. 43-62.

*administration locale sont d'abord des relations de types administratif, viennent ensuite les relations de type informatif lorsque les APC informent les chefs de familles ou les représentants des groupes organisés des programmes officiels ou des aides éventuelles dans le cadre du filet social. Viennent enfin les relations de type socioéconomique. Mais dans la plupart des cas ces relations semblent être rares, sinon conflictuelles et entachées d'incompréhension* » (CENEAP, 2004)<sup>54</sup>. Globalement, les populations rurales sont mal informées et écartées des principales décisions qui concernent la gestion de leurs affaires quotidiennes, et leur participation aux décisions, se rapportant au développement de leur Commune, est pratiquement inexistante. De leur côté, les populations rurales affichent un désintérêt remarquable à l'endroit de la chose publique. Ce désintérêt « *pourrait cependant être expliqué par la situation de détresse dans laquelle vit une grande partie de la population rurale, par le manque d'informations ou tout simplement par le manque de confiance envers l'administration et les services publics en général* » (CENEAP, 2004)<sup>55</sup>.

Toutefois, il semble que les populations rurales ont, relativement, de bonnes relations avec les services techniques des structures décentralisées du secteur agricole (les subdivisions agricoles et les circonscriptions des forêts), que celles qu'elles ont avec le maire et l'APC. Les représentants de ces services techniques (délégués communaux, les agents agricoles de vulgarisation, les gardes forestiers, etc.) sont pratiquement les seuls présents sur le terrain. Ces relations sont devenues importantes notamment après l'augmentation des subventions publiques au monde agricole, constatée à partir de l'an 2000, avec l'avènement du Plan National de Développement Agricole (PNDA).

Néanmoins, nous avons constaté dans le cadre de nos multiples recherches en milieu rural que la nature des relations qu'ont les ruraux avec les techniciens des services techniques de l'agriculture et des forêts diffère d'un endroit rural à un autre, en fonction des capacités et des aptitudes professionnelles de ces techniciens dans leur travail avec les ruraux. Certaines administrations disposent d'agents techniques très doués et persévérants. Ils connaissent bien leur territoire et sont très conscients de sa réalité complexe ; ils déploient, alors, des efforts parfois supplémentaires pour expliquer toutes les mesures contenues dans les programmes de développement aux concernés, même, à ceux se trouvant en zones éloignées, afin de les faire bénéficier des aides et soutiens de l'État qui leur sont destinés. Cependant, dans certaines zones rurales, nous avons noté une sorte de rupture entre l'administration, les services techniques et certains ruraux pour qui l'information ne leur parvient pas ou que tardivement. En effet, dans ces zones, certains techniciens de l'administration ne prennent pas la peine de se déplacer chez les ruraux se trouvant dans les endroits éloignés et/ou enclavés, et préfèrent travailler avec un groupe de ruraux qui constitue, désormais, leur réseau. Il s'agit, généralement, d'agriculteurs qui répondent favorablement aux conditions d'éligibilité de certains Fonds de développement agricole, tels que le FNRDA (Fonds National de Régulation et de Développement Agricole). Les conditions d'éligibilité excluent, pratiquement, la majorité des petits agriculteurs, d'une part, d'autre part, les paysans qui sont localisés dans des zones difficiles et très éloignées, trouvent d'énormes difficultés pour se déplacer vers les subdivisions agricoles, situées au niveau des Daïras pour s'informer des programmes d'aide, ou encore vers le chef-lieu de la wilaya pour acquérir la carte d'Agriculteur ou d'Éleveur, de la chambre d'agriculture de la wilaya, indispensable pour bénéficier des subventions publiques.

---

<sup>54</sup> Op. cité.

<sup>55</sup> Op. cité.

Par ailleurs, et pour ce qui est des organisations sociales coutumières en milieu rural, telles que Djemaâ, Archs, Comités de sages, etc., construites généralement autour des questions relatives à la gestion des ressources et la codification des rapports sociaux internes à la communauté, et dans le souci de garantir la cohésion sociale, elles diffèrent aussi d'une région à une autre. Ces organisations traditionnelles changent et évoluent en fonction de plusieurs facteurs aussi bien internes qu'externes à la société. La composition ethnique, le niveau du progrès socioéconomique, l'état des ressources, l'effet de l'environnement externe et la nature de ses relations avec la société (relations de dépendance, de domination, d'échanges...) sont autant de facteurs qui jouent sur la construction de toute organisation sociale et son évolution.

Cependant, la tendance générale de ces organisations est de plus en plus vers la faiblesse des anciens rapports sociaux. Les valeurs traditionnelles et les pratiques sociales sont en train de se perdre de jour en jour. A titre d'exemple, nous avons noté, même au niveau de certaines Communes rurales, faisant partie de la petite Kabylie (les Communes montagneuses du Nord-Ouest de Sétif : Guenzet, Béni Ourthilène, Bouandès, etc.), qui avaient traditionnellement des organisations sociales très solides (Tadjmâat), elles connaissent aujourd'hui un certain relâchement dans leur fonctionnement. En effet, les règles de fonctionnement de ces organisations coutumières, qui régulaient, auparavant, tous les aspects de la vie quotidienne des habitants et veillaient au respect des équilibres sociaux et environnementaux de leurs espaces montagnards, se limitent présentement à quelques actions, telles que la résolution de certains conflits entre personnes.

La vie sociale en milieu rural a connu, en réalité, de profondes mutations, structurelles et irréversibles. Les transformations socioéconomiques, culturelles et institutionnelles qu'a connues le milieu rural en général, ont beaucoup affecté ces organisations. « *La transition démographique a généré une croissance forte du nombre des ménages nucléaires aux dépens de la famille élargie...* ». Et « *les modes de vie communautaires cèdent la place à l'initiative individuelle* » (S.A. Ferroukhi, 2007)<sup>56</sup>.

La caractérisation du monde rural, que nous venons d'effectuer révèle clairement la grande diversité caractérisant les espaces ruraux algériens. Chaque région du pays se différencie d'une autre sur le plan naturel, sur le plan des pratiques des activités agricoles et sur celui des caractéristiques socioéconomiques, organisationnelles et institutionnelles. A l'intérieur d'une même zone rurale, la diversité peut être très riche. Elle est, d'ailleurs, l'une des origines de la complexité qui caractérise ce monde rural. Une complexité qui naît avant tout de l'imbrication quasi simultanée de facteurs naturels, techniques, socioéconomiques et culturels dans une seule et unique réalité. *Les problèmes du développement rural sont donc aussi diversifiés et compliqués que les réalités naturelles et socioéconomiques qui les façonnent.*

## **1.2- Problématiques de développement des espaces ruraux algériens : Quelques études de cas**

Malgré les grands efforts consentis par les pouvoirs publics algériens, dans le cadre des différentes politiques sociales et de programmes de développement sectoriels et locaux, pour améliorer les conditions de vie en milieu rural et réduire les inégalités de développement qui existent depuis fort longtemps entre les centres urbains et les zones rurales, et bien que ces

---

<sup>56</sup> FERROUKHI, S.A. (2007). « Une stratégie pour le Monde rural en Algérie : Une réponse nécessaire au contexte actuel et à une prospective souhaitable ». In « *PROSPECTIVES AGRICOLES* ». Revue Annuelle de l'INRAA, N°02, pp. 6-11.

dernières disposent d'importantes potentialités naturelles, humaines et patrimoniales, les populations rurales demeurent relativement pauvres et marginalisées sur le plan socioéconomique. En effet, la majorité des études faites sur le phénomène de la pauvreté en Algérie (par la BIRD, l'ANAT, le CENEAP, etc.), s'accordent sur le fait que ce phénomène est essentiellement rural, et touche particulièrement les catégories de population dont les moyens d'existence (l'accès aux ressources naturelles, facteurs de production, statut social, capacité de financement, l'accès aux différents services socioculturels collectifs, etc.) sont très faibles et aléatoires.

La politique d'ajustement structurel suivie par l'Algérie à partir de 1994 a énormément accentué la pauvreté aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, du fait, notamment, de la réduction des possibilités d'emploi dans les villes (dissolution de plusieurs entreprises publiques), qui constituaient, auparavant, des soupapes pour les ruraux. Cet état de fait a obligé les ruraux à surexploiter les ressources naturelles de leurs espaces respectifs, en se repliant davantage sur les activités agricoles, sylvicoles et pastorales, pour subvenir à leurs besoins. Ce qui a augmenté la pression sur ces ressources naturelles et accentué le phénomène de leur dégradation, notamment au niveau des zones agro-écologiques qui sont structurellement fragiles (montagnes et piémonts, steppe, oasis).

A ces problèmes, s'ajoutent ceux liés à la détérioration des conditions sécuritaires, enregistrés au cours de la décennie 90 et le début des années 2000. Problèmes qui ont amplifié davantage l'exode rural, déjà important à cause de la vulnérabilité des conditions socioéconomique des populations rurales.

Les problèmes de développement rural cités ci-dessus, ne constituent que quelques aspects génériques, marquant les espaces ruraux algériens. Les problématiques de développement rural varient beaucoup d'une zone agro-écologique à une autre, d'une Commune rurale à une autre, voire même d'une localité rurale à une autre. Ces problématiques se posent en des termes multiples et divers, et elles se manifestent différemment d'un espace à un autre, selon la combinaison de facteurs naturels, socioéconomiques et organisationnels, qui les déterminent.

A titre illustratif de cette diversité des problématiques de développement rural, et afin de donner un cachet contextuel à ces problématiques, nous présentons succinctement, dans ce qui suit, quatre études de cas, dont chacune est réalisée dans un espace rural différent.

Il s'agit de la Commune de Béni Aziz, située dans la région montagneuse du Nord de Sétif (l'Atlas Tellien) ; de la Commune de M'sara dans la Wilaya de Khenchela, située dans la chaîne montagneuse de l'Atlas saharien ; de la Commune d'El Haouch localisée dans la Wilaya de Biskra, et représentant la région des Oasis Est du pays ; et enfin de la Commune de Charouine, située dans la région oasienne des Gourara de la Wilaya d'Adrar (Oasis Ouest).

Il y a lieu de signaler, par ailleurs, que chaque étude de cas a fait l'objet d'un travail de recherche à part, qui avait aussi des objectifs assez spécifiques. L'ensemble de ces études a été réalisé au cours de la période allant de 1998 au 2006, dans le cadre des travaux de recherche que nous avons menés avec une équipe de chercheurs du Laboratoire d'Économie de l'INRAA. La méthode de Diagnostic Rapide Participatif en milieu rural (MARP) a été, dans la majorité des cas, adoptée comme méthodologie principale de travail.

## **Étude de cas 1: La Commune de Béni Aziz, située dans la région montagneuse du Nord de Sétif (l'Atlas Tellien)**<sup>57</sup>

### **\* Quelques traits caractéristiques :**

La Commune de Béni Aziz se trouve au Nord-Est de la Wilaya de Sétif. Elle constitue l'une des Communes de la région montagneuse du Nord de Sétif, qui est un fragment de la vaste chaîne de l'Atlas Tellien.

Cette Commune, qui s'étend sur une superficie de 56,50 Km<sup>2</sup>, se caractérise par des altitudes élevées, et par de fortes pentes. Le climat de la Commune est de type sub-humide à hiver froid. Il se caractérise par l'irrégularité des précipitations, malgré leur importance relative (600 à 650 mm/an), ainsi que par des températures extrêmes en hiver et en été. La Commune est aussi caractérisée par l'existence de plusieurs oueds, dont le plus important est Oued El Kebir.

La Commune de Béni Aziz, à l'instar de certaines autres Communes du Nord-Est de Sétif qui sont proches de la Wilaya de Jijel (Babor, Serdj El Ghouel, etc.), abrite une population arabe appelée « Kabyles El Hadhra ». Cette population demeure largement rurale ; 32 % de la population habitent le chef-lieu de la Commune (qui est aussi le chef-lieu de la Daïra de Béni Aziz) et l'ex village agricole socialiste de Bourdim, et 68 % des habitants de la Commune vivent dans des mechtas et des localités éparses. Les mechtas, au nombre de 10, sont : Ouled Badis, Ouled Bara, El Kharez, Chaab Zakar, Tayaraout, Ouled El Hadi, Ouled Hamre Laine, Lahdjar, Amezaourou et Taksrinet. Quant aux autres localités éparses, elles sont au nombre de 04 : Aghlad, Sidi Abbas, Ouled Yakoub et Lahkama.

Dans la majorité de ces mechtas et localités éparses, l'habitat n'est pas groupé, les maisons sont séparées les unes des autres. Ainsi, la densité kilométrique moyenne de la Commune, qui est de 399 habitants/Km<sup>2</sup>, demeure relativement parmi les plus faibles densités enregistrées dans la Wilaya de Sétif. Par ailleurs, le taux d'accroissement de la population de Béni Aziz a connu une baisse significative, passant de 7,49 % en 1992 à 3,28 % en 1998 (APC de Béni Aziz, 2001). Cet état de fait est essentiellement dû à l'émigration. La Commune présente, en effet, un solde migratoire négatif.

L'agriculture est la principale activité économique pratiquée à Béni Aziz. La SAU (3060 ha) représente presque 63 % de la SAT de la Commune (4879 ha). Quant aux superficies forestières, elles sont relativement réduites, elles représentent uniquement 8,42 % de la SAT. Le système de production agricole qui prédomine est constitué de céréales (blé dur, notamment) associées à la jachère et à l'élevage bovin, ovin et caprin, ainsi qu'à l'arboriculture fruitière (olivier, amandier, pommier, etc.).

La petite exploitation parcellaire (moins de 5 ha) prédomine largement dans cette Commune. Plus de 95 % des exploitations agricoles ont moins de 10 ha. Par ailleurs, plus de 98 % du total de ces exploitations relèvent du secteur privé (Melk dans l'indivision, surtout).

---

<sup>57</sup> Cette étude s'inscrit dans un projet de recherche, intitulé : « Politique de régulation économique dans le secteur agricole : Etude et analyse des conditions d'insertion à l'économie marchande, des petites exploitations agricoles en zones fragiles – Cas de la région de Sétif. Ce projet, géré par N. Benterki, a été mené au cours de la période 1998 – 2004 par une équipe de recherche du laboratoire d'économie agricole et rurale de l'INRAA. L'étude réalisée à Béni Aziz a été effectuée par : N. Benterki, N. Boulahchiche, D. Arkoub, R. Fethallah et L. Benlakhdar.

**\* Problématique de développement rural de la Commune de Béni Aziz :**

La problématique de développement de Béni Aziz, comme celle d'ailleurs de la majorité des Communes montagneuses de la Wilaya, peut être, essentiellement, considérée comme le résultat d'un développement inégal, qui existe entre les espaces de plaines de Sétif, englobant les pôles urbains les plus attractifs et disposant pratiquement de l'essentiel des infrastructures socioéconomiques que compte la Wilaya (routes, hôpitaux, unités industrielles...), et les espaces montagneux, qui, en plus des difficultés de leurs topographies, sont relativement marginalisés sur le plan socioéconomique. En effet, la majorité de ces Communes montagneuses recèle un nombre important de ménages pauvres. Ce phénomène touche la plus grande partie des structures agraires, notamment celles se trouvant dans des conditions naturelles difficiles et qui sont aussi en marge des évolutions socioéconomiques en cours que connaît la Wilaya de Sétif en particulier et le pays en général.

La Commune de Béni Aziz, bien qu'elle recèle beaucoup d'atouts naturels, présente cependant des conditions physiques difficiles : pentes très fortes, climat agressif particulièrement sur les terrains et les versants dénudés. Ainsi, les milieux physiques connaissent un état de dégradation très préoccupant : fortes érosions et une lente dynamique de régénération du couvert végétal, notamment au niveau des parcours et pacages. Les facteurs anthropiques (surexploitation des ressources, labour en pente, défrichement...) constituent la cause principale de la dégradation de ces écosystèmes fragiles.

Par ailleurs, malgré l'importance de ses potentialités naturelles et humaines sur le plan économique, la majorité des mechtas et des localités rurales de la Commune souffrent de l'isolement, de dépeuplement et d'un déficit flagrant en matière d'infrastructures économiques et socioculturelles.

La gamme des activités économiques pratiquées demeure très faible. Elle se limite presque à la seule activité agricole. L'activité industrielle est quasiment absente, et les activités traditionnelles (poterie, tissage...) sont pratiquées uniquement dans quelques ménages ruraux par des femmes âgées, pour l'utilisation domestique. Quant à l'activité commerciale, les habitants, notamment les agriculteurs, souffrent beaucoup de l'éloignement des marchés et des difficultés d'approvisionnement et d'écoulement des produits. Ces problèmes sont d'autant plus amplifiés au niveau des espaces enclavés, qui se trouvent loin du chef-lieu de la Commune.

L'agriculture, bien qu'elle représente l'activité économique la plus importante dans la Commune, demeure très pauvre et de plus en plus extensive. Les insuffisances criardes en matière de mobilisation de l'eau, malgré l'importance des précipitations enregistrées annuellement, obligent les agriculteurs à pratiquer une agriculture essentiellement pluviale (excepté les exploitations qui se trouvent au bord des oueds).

En général, la majorité des agriculteurs de la Commune n'ont de contrôle que sur une petite surface de terre, souvent très pauvre et sujette à des morcellements et à des dégradations, ainsi que sur quelques élevages (bovin, ovin et caprin) de très faibles potentialités et qui sont conduits de manière extensive. La majorité de ces petites exploitations agricoles reposent, en réalité, sur une production de subsistance. Même les agriculteurs qui arrivent à commercialiser quelques excédents de leurs productions, ils sont fragilisés par l'instabilité des marchés et des prix. En peu de mots, la viabilité de la majorité de ces petites exploitations agricoles est très précaire et les conséquences d'une mauvaise année climatique ou de prix trop bas, représentent une calamité pour l'agriculteur et sa famille.

Se trouvant dans des conditions d'une reproduction socioéconomique rétrécie, pour la majorité des ménages ruraux de la Commune, les habitants de Béni Aziz voient, de plus en plus, leurs forces de travail se déverser massivement sur la zone des hautes plaines sétifiennes, et plus spécialement sur les pôles urbains : Sétif, El Eulma, etc.

En effet, le problème du chômage, du fait de son ampleur (plus de 31 %, en 2001, selon les données de l'APC), peut être considéré comme le fléau socioéconomique le plus redoutable. Il concerne la majorité des habitants de la Commune, et en particulier les jeunes. Même les personnes qui ont suivi un cursus universitaire ou une formation professionnelle ne parviennent pas à trouver un emploi, ni au niveau du chef-lieu de leur Commune ni dans les agglomérations avoisinantes.

Les problèmes socioéconomiques qu'enregistre cette Commune montagnaise ont beaucoup affecté le niveau de vie des populations rurales. Il s'agit d'une situation sociale très précaire, qui se caractérise essentiellement par l'absence de plusieurs sécurités : couverture des besoins alimentaires, accès au réseau d'AEP et d'assainissement, accès à un logement, accès aux soins, à un emploi, à une couverture sociale, etc. A cela, s'ajoutent les problèmes liés à l'éloignement des établissements scolaires, qui se trouvent, majoritairement, au chef-lieu de la Commune, ce qui rend difficile la scolarisation des enfants des zones rurales éloignées (les filles, surtout), notamment pendant les mois d'hiver.

En plus de ces conditions de pauvreté extrême, les ruraux de Béni Aziz ont beaucoup souffert, durant les années 90, des problèmes sécuritaires. Ces derniers ont obligé un nombre important d'habitants à quitter leurs terres et leurs maisons pour venir s'installer au niveau du chef-lieu de la Commune, ou à la périphérie de certaines villes (comme Ain El Kebira) et ce, dans des conditions d'intégration très difficiles, voire indécentes pour certains ménages qui se sont installés dans des bidonvilles.

En matière d'organisation sociale, il a été constaté une faiblesse des rapports sociaux, établis autrefois sur la base du respect de la cohésion sociale et des coutumes socioculturelles. La tendance est, en effet, vers l'individualisme des stratégies familiales (au sens ménage) et l'affaiblissement des solidarités et des mécanismes d'une gestion collective de l'espace et des ressources naturelles communes (sources d'eau, parcours et pâturages naturels...). Les pratiques sociales traditionnelles, et le sens d'entraide et de vie collective n'existent presque plus.

Quant aux institutions administratives décentralisées (APC, Daïras), elles demeurent impuissantes devant les problèmes de développement rencontrés par les populations. Ces institutions souffrent d'un manque chronique de ressources financières locales, ainsi et surtout d'un sous encadrement marquant en matière de ressources humaines et ce, aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. Cet état de fait rend ces institutions administratives inefficaces et loin des préoccupations des habitants.

En un mot, les problèmes de développement rural de la Commune de Béni Aziz sont nombreux et complexes. Face à cela, la prise en charge des préoccupations des habitants qui y vivent, notamment par les institutions administratives locales, est très insuffisante. Ce qui laisse ces populations livrées à leur sort et amplifie leurs sentiments de précarité et d'abandon.

## **Étude de cas 2: La Commune de M'sara, située dans les Monts des Aurès (l'Atlas Saharien)**<sup>58</sup>

### **\* Quelques traits caractéristiques :**

La Commune de M'sara se trouve au Nord-Ouest de la Wilaya de Khenchela, à 80 km du chef-lieu de celle-ci. Administrativement, elle est rattachée à la Daïra de Bouhmama dont elle est distante de 20 km. Elle se situe dans les massifs des Aurès et de Nememcha, plus précisément au versant sud de ces derniers.

Le climat de la Commune est de type semi aride frais. Il se caractérise par des précipitations assez faibles, allant de 300 à 350 mm, et des amplitudes thermiques élevées. La température maximale moyenne est enregistrée au mois de juillet et est de 34,5°C. Celle d'hiver est enregistrée au mois de janvier et elle est de 2,10°C, avec risque de gelées.

La Commune se caractérise également par son relief montagneux très accidenté et par la prédominance des superficies forestières. Ces dernières occupent en effet plus de 80 % de la superficie totale de la Commune (45985 ha), ce qui lui confère, par excellence, la vocation forestière. Les forêts et les maquis de la Commune appartiennent au massif forestier des Beni Imloul. Le Pin d'Alep (79 %) et le chêne vert constituent les principales espèces forestières existantes dans ces forêts, auxquelles s'ajoutent d'autres espèces rares et aromatiques.

Les parcours, qui se trouvent éparpillés sur tout le territoire de M'sara (surtout au sud) et qui sont constitués essentiellement d'Alfa, occupent 4137ha, ce qui correspond à 7,02 % de la superficie totale de la Commune. Quant aux terres cultivées, elles sont relativement très limitées. Elles occupent moins de 7 % de la superficie communale.

La population de M'sara appartient, dans sa majorité, à l'un des grands Archs des Chaouias, en l'occurrence « Arch des Beni Imloul ». Ce dernier se fractionne, dans la Commune, en cinq mechtas : Mechta des Ouled Nacer - Ouled Ounes, Mechta des Ouled El Hadj - Ouled Aissa, Mechta des Ouled Achour, Mechta des Ouled Abellou - Ouled Brahem et Mechta des Bradja. Les plus importantes de ces mechtas sont les Ouled Nacer - Ouled Ounes et les Ouled Achour.

En termes de statistiques, la Commune de M'sara compte une population de 4490 habitants, dont 51 % ont moins de 20 ans (DPAT de Khenchela, 2006). Toutefois, le nombre d'habitants est variable dans l'année. En hiver et à partir du mois de décembre et jusqu'au mois de mai, une partie de la population se déplace vers la Commune d'El Ouldja (qui était la Commune mère de M'sara avant le découpage territorial de 1984), située à plus de 55 Km au Sud de M'sara. Ce type de déplacement s'effectue chaque année par ces habitants pour assurer la reproduction et l'alimentation de leurs cheptels.

Pour ce qui est des activités économiques pratiquées dans la Commune, elles ne sont pas diversifiées. Elles sont essentiellement de type agro-sylvo-pastoral, procurant généralement de faibles revenus aux habitants de M'sara. Dans les faits, il s'agit d'une agriculture de subsistance (petites exploitations agricoles privées), conduite à 89 % en sec. Le système de production agricole prédominant est composé de céréales d'hiver associées à la jachère et l'élevage caprin et ovin, qui est conduit en parcours forestiers et dont une bonne partie

---

<sup>58</sup> Cette étude de cas constitue un extrait d'un travail d'expertise, réalisé par N. Benterki, A. Daoudi et N. Boulahchiche, en mars 2006, pour le compte de l'INRF. Il s'agit d'une étude intitulée : « Étude socioéconomique de la commune de M'sara. Résultat d'un Diagnostic Rapide et Participatif en milieu rural ».

transhume vers le sud de la Commune, dès le début de la saison d'hiver et jusqu'à la fin du printemps. Durant ces dernières années, il y a eu introduction de l'arboriculture fruitière, le pommier particulièrement et qui est devenu une activité à laquelle un certain nombre d'agriculteurs (ceux qui possèdent la terre) accorde une grande attention surtout qu'elle est soutenue dans le cadre du Plan National de Développement Agricole (PNDA).

En sus des activités agro-pastorales, la majorité des chefs de ménages de M'sara tirent principalement leurs revenus de leur travail à l'entreprise forestière « SAFA Aurès », soit comme ouvriers ou comme retraités.

**\* Problématique de développement rural de la Commune de M'sara :**

La problématique de développement des habitants de M'sara constitue l'aboutissement d'un long processus de changements socioéconomiques et culturels, affectant profondément leur mode de vie. Les principaux déterminants de ces changements remontent bien loin dans l'histoire (la période coloniale), et se poursuivent jusqu'à présent.

Dans le passé, la population de la Commune ne vivait que d'une agriculture de montagne peu développée, basée surtout sur l'orge (pour l'alimentation humaine et animale) associée à un élevage ovin et caprin. Vivant dans une Commune située dans une région très froide (cinq mois de froid) et manquant de terres agricoles, la population de M'sara a pu résister à ces conditions difficiles grâce à l'adoption d'un mode de vie et d'un système de production très adéquat à leurs attentes d'agriculteurs - éleveurs.

En effet, les ancêtres des Beni Imloul ont pris toutes les précautions pour se prémunir contre les difficultés de la vie en possédant des terres et des palmeraies (palmiers, oliviers) dans la Commune d'El Ouldja, dont le climat est plus doux en hiver. Durant les cinq mois de froid et d'une bonne partie du printemps, les agro - éleveurs se déplaçaient avec tous les membres de leurs familles vers le sud de la Commune pour s'installer dans la Commune d'El Ouldja qui offre les conditions nécessaires et favorables à l'alimentation et à la reproduction du cheptel. Ils travaillaient leurs terres et leurs palmeraies durant cette période et faisaient des réserves ou « Aoula » de dates, beurre, miel, qu'ils stockaient à Ighazen Ferradj ; un endroit qui leur appartenait et qui se trouve à mi distance entre la Commune de M'sara et celle d'El Ouldja. En été, ils regagnaient M'sara pour la moisson des céréales et en faisaient aussi des réserves qu'ils rajoutaient à celles obtenues à El Ouldja et les gardaient à Ighazen Ferradj.

Dés l'avènement du colonialisme, les réservoirs d'Ighazen Ferradj ont été saccagés et détruits par les Français, ils n'en restent que des vestiges. Cet acte a, dans une certaine mesure, perturbé ce système de vie. En effet, les agro-pasteurs de M'sara se sont retrouvés obligés, depuis, de transporter avec eux leur « Aoula » pour faire ce type de déplacement.

Après l'indépendance du pays, ce mode de vie a connu encore une fois des changements structurels dus essentiellement à l'embauche de la majorité de ces agro-pasteurs dans les chantiers de reboisement populaire et par la suite, à partir des années 70, dans les unités d'exploitation des forêts au niveau de la Commune. Cet état de fait a obligé la majorité des familles de ces agro-pasteurs embauchés à rester durant toute l'année à M'sara, même pendant l'hiver. Les déplacements vers la Commune d'El Ouldja sont assurés, désormais, par certains membres de chaque ménage qui veillent surtout sur la transhumance de leurs cheptels. Quant aux palmiers et aux oliviers que possèdent les habitants de M'sara à El Ouldja, ils sont généralement entretenus, depuis, par des personnes parentes (mode de faire-valoir indirect) et exploités en association.

Aujourd'hui, ce système de transhumance existe toujours même s'il a été profondément transformé dans son mode de fonctionnement et dans son envergure. Il est essentiellement maintenu par des pauvres, sans ressources et qui ne vivent que de l'élevage, ainsi que par certains bergers qui transhument avec les troupeaux des autres personnes de la Commune. Toutefois, les prémisses de la disparition de ce système dans le proche futur s'affirment de plus en plus. Parmi ces prémisses on note, surtout, le désintérêt qu'apporte la majorité des jeunes de la Commune à ce système de transhumance et à l'ancien mode de vie de leurs parents, en général.

Le relâchement de ce mode de vie et de ce système de production agro-pastoral, qui constituait dans le passé une soupape pour la majorité de la population de M'sara durant les longs mois de froid, a contraint cette population à rester toute l'année dans cette Commune, qui n'offrent pas actuellement, à ses habitants, assez d'opportunités pour disposer d'une source de revenu suffisante et durable. Ceci, bien que la Commune possède d'énormes potentialités, notamment en matière d'écotourisme et de la production artisanale (la poterie, le tapis, les tissages traditionnels, etc.), qui ne sont pas suffisamment valorisées.

Cette population vit, actuellement (en 2006), dans des conditions très difficiles. Certains ménages vivent dans la pauvreté et arrivent difficilement à subvenir aux besoins de leurs familles. Ils ne survivent que grâce au petit salaire gagné par le travail journalier offert par la SAFA Aurès, dans l'exploitation de bois. Certains d'autres, qui eux aussi travaillent dans la même entreprise, arrivent à gagner leur vie grâce, généralement, à leurs activités agricoles et à l'activité d'élevage en particulier et aussi, et pour la majorité des ménages, grâce aux pensions d'anciens Moudjahid que certaines vieilles personnes touchent et partagent avec leurs fils et leurs petits fils. Une autre catégorie de ménages dispose d'un revenu extra agricole. Il s'agit surtout des ménages qui comptent parmi eux des membres, les jeunes particulièrement, engagés dans l'Armée Nationale ou dans la Garde Communale.

Par ailleurs, la Commune demeure enclavée et souffre d'un manque criard en termes de structures et infrastructures économiques et socioculturelles. Elle enregistre une insuffisance en matière d'établissements scolaires, et ne dispose pas de lycées. En effet, arrivés à ce palier d'enseignement, les élèves sont obligés de se déplacer à Bouhmama qui se trouve à 20 km de leur Commune. Certains parents préfèrent, par contre, envoyer leurs enfants (les garçons particulièrement) chez leurs familles pour poursuivre leurs études et leur éviter ainsi les problèmes de transport. La majorité des filles, non autorisées à se déplacer loin de leurs familles, se trouvent, de ce fait, pénalisées et ne peuvent continuer leurs études. Très peu nombreuses sont celles qui ont eu la chance d'aller au delà du cycle secondaire, bien qu'au cycle primaire, il n'y a aucune objection à leur scolarisation ; leur nombre représente 46% du total des élèves scolarisés

D'un autre côté, la Commune souffre d'un manque flagrant en moyens de transport. Ce manque est surtout senti par les écoliers qui éprouvent d'énormes difficultés pour se rendre à leurs écoles surtout en période froide sachant que leur Commune connaît les hivers les plus rudes dans la Wilaya. Ce problème se pose, également et de manière plus accentuée, pour les malades et les femmes enceintes qui sont appelés à se rendre jusqu'à Bouhmama, Kais ou Khenchela pour se soigner. A M'sara, il n'existe, en fait, qu'une salle de soins qui dispose d'un médecin généraliste et d'un dentiste qui n'y exerce qu'une fois par semaine, et d'une seule pharmacie. Ladite salle souffre d'un manque flagrant en équipements médicaux et ne dispose même pas d'ambulance pour répondre aux cas urgents.

La Commune de M'sara ne dispose, également, que d'un seul chemin de Wilaya (le CW 172A), d'une longueur de 10,46 km qui la relie à la commune de Bouhmama et dont l'état est moyen. Quant au seul chemin communal qui existe, il traverse la Commune du Nord au Sud et la relie à celle d'El Ouldja. Ce chemin est une piste qui se trouve dans un état très dégradé. Les jours des grandes pluies et des fortes neiges, ces routes deviennent impraticables. Elles isolent la Commune et rendent difficile tout déplacement à l'intérieur de la Commune ou vers l'extérieur.

La Commune n'est pas alimentée en gaz naturel ; ni le gaz de ville, ni le gaz butane n'y est disponible. En période froide qui s'étale sur cinq mois, toute la population de M'sara s'approvisionne en bois de chauffe qu'elle stocke et utilise comme principale source d'énergie (pour chauffage et comme combustible).

La population de M'sara souffre aussi du manque de l'eau potable. Sur les 207 forages dénombrés à travers la Wilaya, la Commune n'en dispose que de 03 avec un débit de 31 l/s, considéré comme des plus faibles des débits de tous ces forages. Elle ne compte, également, que 06 réservoirs sur les 152 existants dans la Wilaya, d'une faible capacité de 620 m<sup>3</sup>.

En ce qui concerne la gouvernance locale des affaires économiques, politiques et socioculturelles de la Commune, elles sont gérées par l'Assemblée Populaire Communale (APC) dont la majorité de ses élus appartient au grand Arch des Beni Imloul.

La forme d'organisation administrative des affaires de la Commune paraît, de prime abord, identique à celle prévalant dans toutes les APC du pays. Cependant, l'approfondissement des entretiens avec des personnes ressources et avec certains groupes d'acteurs locaux, a montré que l'organisation traditionnelle traduite par l'hégémonie du grand Arch n'a pas vraiment changé. L'APC et les partis politiques ne seraient que les nouveaux espaces où se réalise l'organisation traditionnelle (Arouchi). Les élections locales revêtent, en effet, une grande importance pour l'ensemble de la communauté de M'sara. Même les femmes, qui sortent très rarement de leurs maisons, accomplissent pleinement leur devoir de vote, pourvue que les rapports de force et de pouvoir qui existent entre les cinq mechtas que compte le grand Arch, soient maintenus.

En résumé, la Commune de M'sara connaît d'énormes problèmes de développement, de différents ordres. D'ailleurs, le recensement général de la population de 1998 fait état d'un taux d'accroissement négatif de -0.02 % (le plus bas de la Wilaya de Khenchela), révélateur des conditions difficiles dans lesquelles se trouve la Commune et qui font fuir sa population vers d'autres territoires.

### **Étude de cas 3 : La Commune d'El Haouch, située dans la zone des Oasis Est du pays**<sup>59</sup>

#### **\* Quelques traits caractéristiques :**

La Commune d'El Haouch se situe au Sud-Est de la Wilaya de Biskra, à 50 Km du Chef-lieu de celle-ci. Elle se caractérise par un climat de type sub-saharien, marqué par de faibles précipitations (ne dépassant pas 150 mm) et de fortes températures notamment pendant l'été.

---

<sup>59</sup> Cette étude, qui est éditée par l'INRAA, a été faite en novembre 2003 par N. Benterki, N. Boulahchiche, A. Daoudi et L. Benlakhdar. Elle a pour intitulé : « Le développement durable de l'agriculture et du monde rural : Problématiques et options de recherche et de développement. Résultats d'un diagnostic rapide et participatif. Zones des Oasis Est de l'Algérie – Cas de la commune d'El Haouch, wilaya de Biskra ».

Pour ce qui concerne les ressources naturelles, plusieurs oueds et cours d'eaux qui drainent la Wilaya convergent vers la Commune, dont les plus importants sont Oued Biskra et Oued Djeddi. Ces deux derniers constituent une source d'irrigation importante pour l'agriculture locale et un facteur d'équilibre pour les agro-écosystèmes de la région. La Commune dispose également d'importantes superficies de parcours, qui représentent 67% de la superficie totale de la Commune et 80% de sa SAU.

Quant aux habitants de la Commune, ils appartiennent à deux grands Archs qui sont les Ouled Sidi Salah (les premiers sédentaires dans la Commune) et les Ouled Saci (de la grande tribu des Ouled Naïl). La Commune compte également des habitants à temps partiels. Ce sont les nomades des Ouled Rahma, qui s'installent sur le territoire de la Commune durant la période allant du mois d'octobre au mois de mai de chaque année. En effet, entre l'été et l'automne, la population augmente d'un peu plus de 1000 habitants et peut ainsi dépasser 5900 Hab. L'ensemble de ces habitants est réparti à travers six (06) localités rurales. Comme il existe également beaucoup d'habitations éparses, notamment au niveau des exploitations agricoles.

La Commune est réputée par sa vocation agro-pastorale. En effet, les activités agricoles et pastorales constituent pratiquement les principales sources de revenus de la population locale. La production agricole de la Commune n'est pas diversifiée. Le système de production dominant est constitué de palmiers dattiers, de céréales (notamment l'orge) et de la fève, ainsi que de l'élevage ovin et caprin, dont une grande partie est conduite en transhumance.

**\* Problématique de développement rural de la Commune d'El Haouch :**

Bien qu'elle dispose d'importantes potentialités, notamment agro-pastorales, la Commune d'El Haouch se compte parmi les plus pauvres et les moins développées des Communes de la Wilaya de Biskra. Elle demeure, en effet, confrontée à de sérieux problèmes de développement, qui menacent à termes la survie de sa population.

La problématique de développement de cette Commune se pose dans des termes multiples et complexes. Le milieu naturel et le milieu humain (dans ses dimensions sociale et économique) se trouvent face à des contraintes qui freinent le développement de la Commune et qui accentue le sentiment de mal-être chez les habitants.

Les déterminants de la problématique du développement rural durable de la Commune d'El Haouch peuvent être résumés dans trois grands volets : l'exploitation des ressources et la reproduction des systèmes de production agricole ; le niveau de satisfaction des besoins économiques et socioculturels ; l'organisation sociale et institutionnelle.

Les premières formes de pratiques agricoles développées par les occupants de la Commune étaient essentiellement basées sur l'exploitation des ressources naturelles renouvelables. L'élevage était pastoral transhumant et l'agriculture (palmier, céréales et légumes secs), était irriguée par les eaux superficielles (les oueds).

L'augmentation des besoins, engendrée par l'accroissement de la population (sédentarisation progressive et continue des nomades) mais surtout par l'intégration progressive de l'économie locale à l'économie de marché et l'introduction de la logique du profit chez les agriculteurs, a poussé au recours à une surexploitation des ressources qui pourraient être non renouvelables.

En effet, les oueds qui étaient à l'origine de la sédentarisation des tribus nomades et qui ont régulé leur vie depuis plus de cinq siècles, connaissent depuis plus de vingt ans de profonds

changements. Ces oueds se sont progressivement dégradés, et avec eux, l'ensemble du système agro-écologique de la Commune. Ils connaissent aujourd'hui des problèmes de déviation de leurs cours, de pollution de leurs eaux (due aux déchets urbains) et de la rétention des eaux des principaux oueds qui les alimentent en amont, par les deux principaux barrages de la Wilaya. La sécheresse a davantage aggravé la situation.

Les problèmes affectant les oueds ont conduit à l'utilisation accrue des eaux souterraines pour l'irrigation agricole, ce qui a engendré des problèmes de salinité de la terre et de la nappe. Les forages effectués dans la Commune (notamment dans certaines localités), à une profondeur allant de 100 à 250 m, ont contenu une eau saumâtre et de mauvaise qualité (parfois amer). Ces problèmes de salinité ont, à leur tour, sensiblement affaibli les systèmes de production agricole de la Commune.

D'autres problèmes menacent, également, la durabilité des agro-écosystèmes de la Commune. Ils sont le résultat de plusieurs facteurs anthropiques. Il s'agit de la dégradation des parcours qui subissent un phénomène de limitation et d'appropriation. Ces parcours, dont leur gestion relève essentiellement (à 70%) des prérogatives de l'APC, sont actuellement soit cédés à des particuliers dans le cadre de la mise en valeur (APFA et concessions), soit loués à des éleveurs de la Commune ou à des nomades. Cet état de fait rend l'accès d'un nombre important d'éleveurs nomades (notamment les petits) à ces parcours, de plus en plus limité, ce qui a affecté sensiblement leurs élevages, et par conséquent, leur niveau de vie.

Au problème de la dégradation des parcours s'ajoute le grand risque de l'érosion du patrimoine génétique de la région. Un nombre important de variétés de palmier dattier est en voie de disparition (substitution de beaucoup de variétés par la variété « Deglet Nour »). Des essences fourragères spontanées sont, également, menacées.

Les ressources animales ne sont pas à l'abri, le marché de la viande a imposé la race Ouled Djellal au détriment de toutes les autres races ovines, plus rustiques, que possédaient les agriculteurs auparavant. Des espèces animales ont disparu de l'élevage local, c'est le cas du dromadaire. Le caprin suit le même sort, certes lentement mais la tendance est ressentie par les agriculteurs. Quant à la faune sauvage, la situation n'est guère meilleure ; beaucoup d'espèces (comme l'outarde par exemple) sont menacées par le phénomène du braconnage, qui est très répandu dans la Commune.

En ce qui concerne la problématique des systèmes de production agricole, elle se pose, essentiellement, en terme de leur viabilité. Ces systèmes, évoluent dans un espace affecté par des problèmes écologiques et économiques qui ne sont pas souvent favorables à leur reproduction, tels que :

- Problèmes d'eau et de salinité.
- Insuffisance d'infrastructures économiques (routes et voies d'accès agricoles).
- Insuffisance de cadres de valorisation des produits végétaux locaux.
- Insuffisance d'encadrement technique et économique.

Sur le plan économique, la Commune souffre, en général, des problèmes de la léthargie des activités productives. Il s'agit du bas niveau des moyens et des facteurs de production, sur la base desquels opèrent les acteurs locaux (agriculteurs, commerçant, transporteurs...) mais aussi l'absence d'un environnement économique favorable. Cet état de fait se traduit par un bas niveau de vie chronique, proche ou tendant vers la pauvreté absolue pour la majorité de la

population de la Commune (excepté les personnes possédant d'autres sources de revenus dans leurs ménages : pensions et retraites notamment).

La Commune enregistre, également, une absence totale d'activités industrielles, un déclin des activités artisanales (tapis, burnous...), une activité commerciale timide et des activités tertiaires très limitées. Cette situation a engendré un taux de chômage élevé notamment chez les jeunes personnes.

Par ailleurs, l'accès de la population d'El Haouch aux infrastructures socioculturelles (écoles, soins, l'habitat, l'électrification rurale, loisir...) n'est guère meilleur. La Commune souffre, en effet, d'un état très grave de sous-équipement et d'isolement. C'est ainsi que les habitants recourent le plus souvent au chef-lieu de la Daïra de Sidi Okba (à 20 km) pour l'enseignement secondaire et certains soins, et au chef-lieu de la Wilaya pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, les hôpitaux et la formation professionnelle.

Tous ces aspects ont fait que la population d'El Haouch vit très mal sa réalité de développement, surtout au niveau de certaines localités (comme la localité d'El Khefdj), qui semblent être, relativement, plus déshéritées que les autres. Ces localités accusent, en réalité, des retards flagrants en matière de scolarité, de soins, d'électrification rurale et d'habitat. Les populations qui y vivent sont très pauvres au point où elles arrivent très difficilement à subvenir à leurs besoins élémentaires.

D'un autre côté l'administration locale (APC) n'a pas suffisamment les moyens (pouvoir décisionnel et moyens matériels) pour la prise en charge effective de certaines préoccupations de développement de la population (tels que l'emploi, l'affectation des postes budgétaires, notamment pour l'éducation et la santé).

Sur le plan organisationnel, il est constaté la cohabitation de deux formes d'organisation sociale, issues de processus historiques différents. Une organisation sociale traditionnelle, vestige d'une organisation tribale ancestrale, et une organisation « moderne », instaurée depuis l'indépendance (l'APC), et dont ses racines remontent jusqu'à la période coloniale (mais pas avec les mêmes prérogatives).

La coexistence de ces deux formes d'organisation (l'une formelle et l'autre informelle, discrète et non reconnue officiellement) s'est traduite dans la réalité par une interférence entre les règles de fonctionnement des deux formes d'organisation. Cette interférence est perceptible aussi bien dans la gestion des ressources, que dans la gouvernance des affaires économiques, politiques et socioculturelles de la Commune. Autrement dit, l'organisation sociale traditionnelle ne s'est pas tout à fait dissoute pour laisser place à l'organisation moderne. Elle s'est juste adaptée en incarnant les formes modernes (APC, partis politiques). Les entretiens avec les locaux ont montré, en effet, que le fonctionnement de l'APC et sa délibération sur les dossiers importants de la Commune obéissent, dans une large mesure, aux mêmes règles de l'organisation traditionnelle (tribale). Certaines franges de la population d'El Haouch, notamment les nomades récemment sédentarisés et qui ne sont pas bien représentés sur le plan tribal, sont par conséquent relativement marginalisées en matière d'allocation des ressources de la Commune.

Tous ces problèmes de développement cités ci-dessus, conjugués au manque cruel de toute animation rurale, rendent la population de ladite Commune très frustrée, ce qui a engendré le

phénomène de l'exode rural. Les données du recensement général de la population de 1998 révèlent, en effet, des flux migratoires négatifs pour la Commune d'El Haouch.

Enfin, l'absence de perspectives d'amélioration des conditions de vie milite en faveur du seul projet qu'a, actuellement, une bonne partie de la population d'El Haouch (notamment les jeunes) et qui est de quitter la Commune vers les centres urbains de la wilaya de Biskra.

#### **Étude de cas 4: La Commune de Charouine, située dans la zone des Oasis Ouest du pays**<sup>60</sup>

##### **\* Quelques traits caractéristiques :**

La Commune de Charouine se trouve dans la région de Gourara au Nord de la Wilaya d'Adrar, à 150 Km de son chef-lieu. Elle s'étend sur une superficie de 3083 Km<sup>2</sup>, sur laquelle vivent 8655 habitants, répartis sur dix (10) Ksours, dont le plus important est le Ksar Charouine.

Cette Commune se caractérise par un relief d'aspect désertique et par un climat aride et sec, très chaud en été avec de températures moyennes pouvant atteindre les 44 – 50 C° en juillet – août, et un hiver très froid où les températures peuvent descendre jusqu'à moins de quatre degrés (- 4C°) à partir du mois de décembre. Les pluies sont très rares et elles sont très irrégulières quand elles tombent, variant de 01 mm à 60 mm. Les vents sont fréquents dans la région et soufflent à des vitesses irrégulières pouvant dépasser les 25 Km/h. Ils drainent du sable, et sont très forts en mars – avril jusqu'à juin.

Ces conditions physiques très difficiles pèsent lourd sur le vécu de la population. Elles astreignent leurs actions et réduisent leurs activités à l'agriculture de subsistance et à l'artisanat.

La population qui habite la Commune est dans sa majorité d'origine berbère appartenant à la grande tribu des Zenâtas. Il existe, également, dans cette Commune, une frange d'habitants d'origine Afrique noire.

Cette population est structurée selon une organisation sociale très ancienne, comprenant trois groupes sociaux bien distincts :

- Les Chorfas, détenteurs d'une certaine supériorité sociale qu'ils doivent à leur appartenance à la noble lignée du Prophète Mohamed (QSSL). Ils sont les dépositaires d'une certaine légitimité religieuse qui leur conférait, dans le passé, un pouvoir politique et économique (l'accès à la terre, à l'eau, aux esclaves, etc.) relativement important.

- Les Ahrars (Hommes libres), qui seraient les descendants de certaines tribus notables venues depuis longtemps (au cours des dix premiers siècles de l'hégire) du Maroc. Ils partageaient les mêmes pouvoirs économiques que les chorfas. Ils sont essentiellement des propriétaires terriens, détenant les plus grandes parts dans les palmeraies de la région et dans les foggaras qui les irriguent.

---

<sup>60</sup> Cette étude a été effectuée, en mars 2005, pour le compte du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI), par N. Benterki, A. Daoudi, N. Boulahchiche et M. Fahas. Elle est intitulée : « la gestion de l'eau : un déterminant principal du développement durable dans la région oasisienne du Gourara - cas du Ksar Charouine- Résultat d'un diagnostic rapide et participatif ».

- Les Harratines, comprenant soit des personnes venues, auparavant, de l'Afrique noire pour travailler la terre chez les Ahrars et les Chorfas, soit des personnes qui, dans le passé, étaient des esclaves asservis par les deux premiers groupes sociaux (les Chorfas et les Ahrars). La situation de ces Harratines, qui ne constituaient qu'une force de travail dans le passé, a profondément changé, notamment à partir des années 70<sup>61</sup>. En effet, ils ont, désormais, le droit d'accès à la propriété foncière et à l'eau, soit en achetant ou en louant des parts d'eau et des parcelles de terres, ou encore, en bénéficiant de l'aide de l'État pour le fonçage de puits et la mise en valeur des terres, dans le cadre de la révolution agraire et de l'APFA.

Actuellement, les habitants des trois classes sociales cohabitent ensemble dans les différents Ksours de la Commune de Charouine ou dans des maisons récemment construites, après avoir quitté certains Ksours devenant inhabités, du fait de leur état vétuste et très dégradé. La différenciation des groupes sociaux n'est, en réalité, qu'un résultat d'un héritage historique.

L'agriculture traditionnelle familiale demeure la principale activité économique pratiquée dans la Commune. Elle doit son maintien grâce à l'eau provenant des foggaras qui existaient depuis très longtemps. La foggara, génialement conçue et construite il y a des siècles, a été et reste la principale source d'eau (notamment pour l'irrigation) pour la majorité des habitants Ksouriens. Son exploitation obéit à un mode de gestion et de distribution de l'eau très particulier, voire unique dans le monde.

La Commune de Charouine compte 50 foggaras qui irriguent 1140 petits jardins appartenant à 2454 propriétaires (Subdivision agricole de Charouine, 2005). Le Ksar Charouine, qui est le plus grand des Ksours de la Commune, dénombre à lui seul 15 foggaras avec 1100 propriétaires et 420 jardins.

L'activité agricole est pratiquée, dans une large mesure, dans des palmeraies qui se trouvent auprès des Ksours. Ces palmeraies sont constituées de plusieurs jardins dits « Djenas » et dans lesquels sont pratiquées quelques cultures vivrières. Ce sont de petits lopins de terre où domine la culture du palmier dattier (de faible production de dattes) et sous les palmiers (en intercalaire) sont tracées de petites parcelles dites « Guemmounes », dans lesquelles sont cultivés, généralement, certaines céréales (blé, orge, millet et maïs), les arachides et quelques produits maraîchers (oignon, carottes, laitue, choux, l'ail...). Bien qu'elle soit diversifiée, la production agricole est largement autoconsommée. En effet, excepté quelques faibles quantités de dattes qui sont commercialisées, l'essentiel des autres produits est destiné à l'autosubsistance. C'est une agriculture qui exige une irrigation régulière, suivie de minutieux efforts dans le travail de la terre et une rotation rapide des cultures. Quant à l'élevage, il est peu important dans cette Commune. Il se limite à l'élevage de quelques ovins et quelques chèvres.

Les habitants de la Commune, les femmes notamment, pratiquent aussi l'artisanat. Ils font des objets très originaux en matière de tissage et de vannerie, dont ils gardent quelques uns pour l'utilisation domestique, et vendent le reste aux voisins et aux touristes qui visitent, parfois, la région. Cette activité artisanale, ajoutée à la beauté des Ksours, et à celle des foggaras et des palmeraies, constituent de considérables atouts touristiques pour la Commune, mais qui sont, malheureusement, non encore valorisés et exploités.

---

<sup>61</sup> Les années 70 ont connu l'avènement de la révolution agraire et la charte nationale de 1976, qui a engendré de très profondes transformations dans les rapports sociaux (la fin du régime féodal).

**\* Problématique de développement rural de la Commune de Charouine :**

Plusieurs fois séculaire, les Ksours de la Commune de Charouine, et ceux de la région d'Adrar en général, doivent leur longévité à une harmonie soigneusement préservée entre un mode de vie austère et des ressources naturelles rares. L'eau, était au centre de cet équilibre et la foggara était le moyen par lequel s'est concrétisée une rationalité ingénieuse des Ksouriens dans l'utilisation de cette denrée.

Face à l'aridité et l'hostilité de l'environnement naturel, les Ksouriens ont développé un mode de vie simple, voire austère, où l'économie de l'eau et sa durabilité étaient les maîtres mots.

Aujourd'hui, la problématique de développement durable de ces Ksours, est déterminée par une double contrainte structurelle. D'un côté, un environnement hostile et très pauvre en ressources naturelles et de l'autre, une demande croissante, tirée par l'accroissement démographique et la mutation du modèle de consommation des populations locales.

Le Ksours, autrefois enfermés, chacun sur lui-même, subissaient très peu d'influences extérieures. Aujourd'hui, ils sont pleinement ouverts sur le monde. Une ouverture permise par le développement de l'infrastructure routière, la généralisation de la scolarité et la démocratisation de l'accès aux nouvelles technologies de communication (Télévision, parabole, téléphone...). Cette ouverture a changé certains repères culturels et a façonné de nouvelles aspirations, toutes légitimes, chez les jeunes des Ksours, pour une vie meilleure.

Ce qui a rendu, le plus, la vie difficile dans les Ksours c'est bien le déclin de la principale activité économique pratiquée par la majorité des Ksouriens, en l'occurrence l'agriculture oasienne. Cette activité a été sensiblement affectée par la détérioration de l'eau des foggaras. En effet, dans beaucoup d'oasis de la Commune, et de la région de Gourara en général, le système d'irrigation par les foggaras est en crise. Selon les habitants de Charouine, la crise a été amorcée au début des années 70 et elle s'est accentuée durant les dix dernières années avec le problème du rabattement du niveau de la nappe aquifère et du relâchement des activités d'entretien de ces foggaras. La baisse du niveau de la nappe aquifère qui alimente les foggaras serait due à la multiplication du nombre de forages dans les périmètres de mise en valeur agricole, qui sont proches des foggaras. Quant au manque des activités d'entretien de ces dernières, il serait dû aux changements des rapports sociaux dans les sociétés Ksouriennes et au relâchement du cadre institutionnel traditionnel qui les réglait dans le passé. Résultats, le débit des foggaras a généralement baissé et ne suffit pas pour irriguer les palmeraies existantes. Ainsi, beaucoup de jardins ont dépéris, ce qui a contribué énormément à la dégradation du niveau de vie de la population Ksourienne et à sa paupérisation.

Cette Situation a eu deux conséquences : un sentiment de mal-être chez la majorité des Ksouriens, qui a favorisé une forte émigration chez les jeunes personnes, et une multiplication de l'exploitation des ressources hydriques souterraines par la réalisation de puits et forages, notamment dans le cadre de la petite mise en valeur agricole.

Par ailleurs, et comme conséquences du déclin de l'agriculture oasienne et de l'absence d'autres activités économiques, la Commune de Charouine enregistre un taux de chômage très élevé (40 %, selon l'APC de Charouine). Le chômage se pose essentiellement pour les jeunes personnes des deux sexes, qui aspirent à des emplois permanents et plus rémunérateurs que l'agriculture. En effet, contrairement à leurs parents qui travaillaient toute une campagne pour obtenir une contrepartie en nature, les jeunes hommes, incités par le gain rapide, partent tenter

leur chance dans les centres urbains (Adrar, Ghardaïa, Bechar, Alger et Oran), afin de pouvoir mener une vie juste potable. Quant aux jeunes filles, elles se tournent plutôt vers l'artisanat.

Aux problèmes de la dégradation du niveau de vie pour pratiquement l'ensemble de la population Ksourienne, s'ajoutent les difficultés relatives à l'accès aux soins, vu l'éloignement des centres de santé et leur sous équipement flagrant. La scolarisation des enfants enregistre aussi de grandes insuffisances. La plupart des scolarisés n'atteignent pas le niveau moyen (éloignement des CEM et des lycées), et les filles sont, dans une large proportion, illettrées.

Quant aux habitations des Ksours, elles sont dans un état très dégradé. Certains Ksours de la Commune ont été carrément abandonnés et beaucoup de maisons dans les Ksours qui demeurent encore habités ont été quittées, notamment par les jeunes couples. Cette situation a favorisé, ces dernières années, la multiplication anarchique d'habitats, sans aménagement aucun.

Pour ce qui concerne l'organisation sociale, elle se limite actuellement à quelques traditions de solidarité et d'entraide (assurées surtout par les Zaouïas), qui demeurent encore en vigueur, notamment à l'occasion des fêtes traditionnelles et religieuses ou de décès. La communauté Ksourienne a, en effet, perdu beaucoup de règles et d'institutions coutumières, qui régulaient, dans le passé, la vie collective des Ksouriens, en contrôlant et en gérant soigneusement les ressources hydriques rares, qui étaient et qui sont encore à l'origine de l'existence de la vie dans ce désert. Il s'agissait, dans les faits, d'un cadre institutionnel traditionnel complexe qui codifiait les rapports entre les différentes parties prenantes du dispositif de gestion collective de l'eau des foggaras, ainsi que des mécanismes de contrôle relatifs au respect de ces règles. Les profondes mutations sociales qu'a connues la population Ksourienne, le long de l'histoire, et son ouverture au monde extérieur, ont favorisé un certain relâchement dans le fonctionnement de ce cadre organisationnel et institutionnel, et avec lui l'affaiblissement des principes de l'exploitation rationnelle de l'eau.

Actuellement, on assiste à la création de beaucoup d'associations de gestion des foggaras, qui sont très soutenues par les autorités locales et par la plupart des programmes de développement de l'agriculture et du monde rural (ce soutien se justifie par le fait que la foggara représente un patrimoine culturel et historique national). Néanmoins, cet acteur clé dans le nouveau schéma institutionnel (les associations) reste souvent sans poids réel sur le terrain. Ses capacités à produire ou à réactiver certaines anciennes règles de fonctionnement et de les faire respecter par le collectif des propriétaires des foggaras et les autres usagers constituent le véritable défi de ces associations.

L'avenir, tel qu'il se présente, n'est pas certainement en faveur de la foggara, à l'instar des mises en valeurs qui épuisent les nappes d'eau souterraines. De l'autre côté, la désertion des Ksours par les jeunes à la recherche du travail plus rémunérateur et facile nous laisse prétendre qu'il y a là un lendemain très incertain pour la foggara, le Ksar et la population autochtone.

### **1.3- Constats, Enjeux et Défis de développement rural en Algérie**

La caractérisation du monde rural algérien et l'exposé de quelques études de cas sur la problématique de développement de certains espaces ruraux montagneux et oasiens ont permis de tirer plusieurs enseignements sur l'état de développement des zones rurales, sur les enjeux auxquels elles sont confrontées, et enfin sur les défis que doit relever chaque initiative

de développement ambitionnant la revivification du monde rural et l'amélioration du bien-être des ruraux.

Nous exposons dans ce qui suit les principaux enjeux et défis qui se posent pour chaque type de problèmes de développement rural, ainsi que les implications qu'exigent la diversité des territoires ruraux et la complexité de leurs problématiques de développement, en matière d'approches de développement rural.

### **1.3.1- Enjeux et Défis liés aux différents types de problèmes de développement rural**

En ce qui concerne les enjeux et défis qu'indique chaque catégorie de problèmes de développement rural, nous avons retenus principalement ceux ayant trait aux problèmes de dégradation des ressources naturelles, aux problèmes des activités socioéconomiques, aux problèmes liés aux conditions de vie des populations, et enfin, aux problèmes de faiblesse de la gouvernance locale et de l'organisation sociale.

#### **1.3.1.1- Enjeux et défis autour des problèmes de dégradation des ressources naturelles**

Dans la majorité des espaces ruraux algériens, la dégradation des ressources naturelles (eau, sol, végétation, etc.) et le déséquilibre des écosystèmes sont plus que perceptibles, du fait de la raréfaction (quantitative et qualitative) remarquable et continue de ces ressources naturelles. Le phénomène de dégradation est principalement causé par l'action anthropique, qui exerce une pression plus forte sur les ressources naturelles, à laquelle sont ajoutées les causes naturelles et climatiques (pentes aiguës dans les espaces montagneux, vents de sable en zones steppiques, aridification du climat, etc.). L'enjeu de ce problème est considérable, dans la mesure où certains phénomènes tels que la salinisation des sols, le rabattement des nappes phréatiques, la désertification des zones steppiques sont devenus presque irréversibles, d'une part. D'autre part, les conséquences de la dégradation de ces ressources naturelles sont énormes sur la majorité des activités économiques pratiquées en milieu rural et qui se basent sur l'exploitation de ces ressources (notamment agro-sylvo-pastorales).

La lutte contre la dégradation des écosystèmes et des ressources naturelles, en les préservant et en réhabilitant les ressources dégradées, ainsi qu'en les valorisant correctement sans affecter leur régénération, à travers une gestion rationnelle et équilibrée de ces ressources, constitue un défi majeur à relever pour réussir un développement durable des zones rurales.

La valorisation de certains atouts des espaces ruraux, tels que la beauté des paysages, la richesse des patrimoines historiques, architecturaux et culturels, dans le cadre de la promotion des activités économiques non consommatrices de ces ressources, comme l'artisanat et le tourisme, pourraient constituer des alternatives et des pistes de développement rural, très efficaces pour alléger la pression sur les ressources naturelles. Par ailleurs, la préservation de ces dernières ne peut réussir sans l'instauration d'une politique de développement durable nationale et régionale (régions de montagnes, steppe, sahara, etc.), et des mesures institutionnelles claires, explicites par des lois et des textes juridiques, et bénéficiant d'un consensus de toutes les parties prenantes concernées (pouvoirs publics, développeurs, et surtout les acteurs utilisateurs de ces ressources). L'inventaire précis et la détermination de l'état des lieux de chaque type de ressources naturelles, dans tous les espaces, constituent également des conditions préalables à toute action de préservation et de lutte contre la dégradation de ces ressources naturelles.

### **1.3.1.2- Enjeux et défis autour des problèmes liés aux activités socioéconomiques**

La léthargie des activités économiques, le déclin de l'activité agricole (principale source de revenus de la majorité des ménages ruraux), la disparition de beaucoup de métiers traditionnellement exercés en milieu rural (l'artisanat, notamment), et le sous emploi chronique, sont autant de malaises qui façonnent les conditions socioéconomiques dans les zones rurales, malgré qu'elles recèlent d'importantes potentialités et de considérables atouts. Cette situation a constitué, et constitue toujours, un enjeu très redoutable en matière de la stabilisation des populations rurales et de l'amplification du phénomène de l'exode rural. L'asphyxie des villes urbaines et leur incapacité à offrir des opportunités d'emplois, aussi bien aux citadins qu'aux ruraux, a accentué davantage le sentiment de frustration chez ces derniers, qui trouvent d'énormes difficultés pour subvenir à leurs besoins élémentaires.

Redynamiser la vie économique en milieu rural, par un accompagnement incitatif qui permettrait une meilleure valorisation raisonnée et durable de toutes les richesses existantes en milieu rural, constitue un défi important pour la revitalisation des espaces ruraux et l'épanouissement des populations locales.

Pour ce faire, le développement de l'agriculture figure au rang des mesures économiques indispensables pour atteindre une sécurité alimentaire durable des ménages ruraux et pour réduire la pauvreté et ce, pour plusieurs raisons:

- pour créer des emplois et générer donc des revenus dans le monde rural ;
- pour répondre, à des prix raisonnables, aux besoins accrus en denrées alimentaires ;
- pour stimuler la croissance économique globale ;
- pour sauvegarder les ressources naturelles, en les utilisant convenablement.

Par d'autres termes, l'agriculture doit combiner sa fonction de production de nourriture, son rôle écologique de gestion de l'espace et sa contribution sociale au maintien des emplois et des revenus. Cette « multifonctionnalité » de l'activité agricole devrait être fortement soutenue par toute politique de développement agricole et rural, vu son importance dans l'économie rurale et son impact sur la stabilisation des ruraux. Ainsi, l'approche de développement agricole qui doit prévaloir en zones rurales, notamment difficiles et défavorisées (montagnes, steppe, oasis), doit être en rupture avec celle conçue pour le développement des zones de plaines potentielles. Les activités agricoles – articulées nécessairement autour de la polyculture, de l'élevage et des forêts – devraient y être appréhendées en complémentarité avec les autres activités socioéconomiques et avec celles relatives à l'aménagement du territoire rural et ce, dans le cadre d'une stratégie de développement de l'ensemble de l'espace rural. Une approche de développement agricole et rurale qui tentera de réduire la pauvreté en zones rurales défavorisées et qui vise une amélioration permanente des moyens d'existence durables (facteurs de production, amélioration de la capacité d'autofinancement, etc.) de la population rurale et de ses conditions socioéconomiques.

Par ailleurs, et pour qu'elle soit efficacement rentable et bien intégrée dans l'économie nationale, voire même internationale, l'agriculture des zones rurales doit se spécialiser dans des produits qui ont des qualités spécifiques (produits de terroir, produits biologiques, etc.), susceptibles de gagner des marchés. Chose qui n'est pas facile. La spécialisation de ces espaces nécessite d'abord un consensus et une organisation de l'ensemble des acteurs impliqués dans cette affaire : décideurs politiques, agriculteurs, chercheurs, sociologues, vulgarisateurs,...

D'autres mesures importantes, relatives à la croissance de l'ensemble de l'économie rurale, sont nécessaires dans ces espaces, à savoir : installation de quelques petites unités industrielles (PME/PMI) spécialisées dans le conditionnement et/ou la transformation des produits (agricoles ou autres) locaux, organisation des marchés, promotion de l'épargne, du crédit et des assurances spécifiques au contexte rural. Par ailleurs, il a été relevé que beaucoup de zones rurales disposent d'énormes potentialités en matière de tourisme (écotourisme, tourisme agricole, zones thermales, fêtes traditionnelles, etc.). C'est dans ce cadre qu'une infrastructure touristique légère de taille moyenne peut engendrer, non seulement la promotion du tourisme, mais aussi avoir des effets d'entraînement sur d'autres activités et métiers au niveau de ces zones, favorisant ainsi la création d'emplois et de revenus.

Enfin, la reviviscence des activités économiques en milieu rural et la promotion de nouvelles pratiques économiques basées sur la valorisation des potentialités existantes, supposent comme conditions préalables un aménagement correct des espaces ruraux en infrastructures de base et en équipements adéquats, comme supports aux activités économiques, et pour rendre également l'environnement économique et social favorable et plus attractif.

### **1.3.1.3- Enjeux et défis autour des problèmes liés aux conditions de vie des populations**

Dans beaucoup d'espaces ruraux, notamment en zones éparses, les conditions de vie sont difficiles et tendent vers la pauvreté extrême. Cette situation se manifeste le plus souvent par une insécurité alimentaire, par des conditions d'habitation précaires et le manque de commodités nécessaires à une vie de descente, par un déficit en matière d'accès aux infrastructures sociales, par des problèmes de scolarisation des enfants, ainsi que par l'accès aux soins. Ces problèmes constituent un enjeu considérable, vu qu'ils rendent le territoire rural répulsif et favorisent l'exode rural. Dans la majorité des zones rurales que nous avons étudiées dans le cadre de nos recherches, les problèmes d'accès à la scolarité des enfants ajoutés au problème du chômage, ont constitué la raison majeure pour le départ des ménages ruraux vers les agglomérations et les chefs-lieux des Communes rurales. Ce qui a contribué à la concentration et à l'urbanisation des populations rurales, et à la dévitalisation de certains espaces ruraux (Dechras, Ksours, etc.).

Le défi relatif à l'amélioration des conditions de vie et du bien-être des populations rurales est considérable, notamment au niveau des territoires ruraux difficiles et enclavés. Le pari serait de promouvoir un développement humain qui touche à tous les aspects de la vie des populations rurales, de réduire les inégalités de développement et d'instaurer un équilibre entre le milieu urbain et le milieu rural, ainsi qu'au sein des zones rurales elles mêmes, et de bien adapter les infrastructures et les équipements socioculturels collectifs à des contextes géographiques et physiques, sociologiques et culturels à chaque fois différents. Ce pari ne peut être relevé que dans le cadre d'un développement territorial et local spécifique à chaque espace rural.

### **1.3.1.4- Enjeux et défis autour des problèmes liés à la faiblesse de la gouvernance locale et de l'organisation sociale**

Malheureusement, beaucoup de contraintes d'ordre institutionnel, organisationnel, bureaucratique, financier, matériel, technique et managérial entravent et retardent le développement local, notamment dans les zones rurales éloignées. Ces faiblesses enregistrées en matière de gouvernance locale se répercutent sur les conditions de vie des populations rurales, et sur la satisfaction de leurs besoins de développement. Cette situation constitue un enjeu important en termes de conception et de mise en œuvre des interventions publiques de

développement (sectoriel, rural, social...) à l'échelle locale, du fait qu'elle limite considérablement les opportunités de développement offertes dans le cadre de ces politiques.

Les populations locales, quant à elles, n'ayant pas trouvé le cadre nécessaire et favorable pour s'organiser, restent livrées à leur sort, écartées des différents cercles de décisions qui les concernent, et indifférentes à tout ce qui a trait à la chose publique. La déliquescence des organisations traditionnelles, la perte de la cohésion sociale, le manque de l'animation rurale et l'absence du mouvement associatif dans la majorité des espaces ruraux, amplifient la situation de détresse chez ces populations.

En matière de gouvernance locale, le grand défi serait d'exercer réellement les larges prérogatives attribuées aux collectivités locales par l'instrumentation institutionnelle et juridique actuelle (notamment la loi n° 90-08 portant code communal), en matière de développement local. Pour cela, ces autorités locales devraient disposer de moyens matériels et financiers suffisants, et d'un encadrement humain bien qualifié, pour qu'elles puissent être en mesure de satisfaire les besoins des populations locales, ceci d'une part. D'autre part, elles devraient avoir suffisamment de pouvoir décisionnel, nécessaire pour pouvoir intégrer toutes les potentialités et les richesses locales, ainsi que les opportunités offertes dans le cadre des différentes politiques publiques, dans un seul processus de développement, qui est celui de son territoire d'action. Ce pouvoir décisionnel ne peut être acquis que dans le cadre d'une véritable décentralisation, matérialisée par la responsabilisation des acteurs à l'échelon local, par une démocratisation sociale et par une participation effective des populations locales au processus de développement de leurs territoires.

Pour que les populations rurales s'impliquent efficacement dans le processus de développement de leurs territoires respectifs, elles devraient toutefois s'organiser dans des dispositifs organisationnels formels et reconnus par toutes les parties prenantes (décideurs politiques, développeurs, autorités locales, autorités traditionnelles, etc.). Ces dispositifs organisationnels pourraient prendre des formes différentes (Comité du village, Association, Tadjmâat...), pourvu qu'elles soient dynamiques, qu'elles sortent de l'esprit d'attentisme et d'assistanat (résultats des politiques de développement antérieures) et qu'elles prennent des initiatives responsables en faveur du développement global et équitable à tous les habitants du territoire rural concerné. Le véritable pari dans ce sens, serait de trouver et de formaliser des formes d'organisation des ruraux, qui soient pérennes et adaptées à la sociologie et à la culture de chaque population rurale, voire même spécifiques aux conditions géographiques et physiques de chaque espace rural (la nature de l'espace ; montagnes, steppe, sahara..., et l'état de disponibilité des ressources influent beaucoup sur la forme d'organisation sociale).

### **1.3.2- Implications de la diversité des espaces ruraux et de la complexité de leurs problématiques de développement en termes d'approches de développement rural<sup>62</sup>**

La complexité des problématiques des zones rurales et le caractère multidimensionnel de la vulnérabilité de leurs populations locales (dégradation des écosystèmes, insécurité alimentaire, faible accès aux infrastructures socioculturelles, chômage, faiblesse des activités économiques, etc.) exigent une approche de développement appropriée pour améliorer le bien-être individuel et l'épanouissement social. Cette approche devrait reposer sur un

---

<sup>62</sup> Le contenu de cette section du chapitre a été largement inspiré des articles et communications (certains faits avec la collaboration de S.A. Ferroukhi) que nous avons réalisés en 2001, 2002, 2003 et 2004, et qui sont cités dans la Bibliographie.

ensemble d'actions cohérentes et bien organisées, conçu dans le cadre d'une vision de développement globale et non parcellaire, intersectorielle et intégrée.

Autrement dit, il s'agit de la nécessité d'adopter une démarche de développement général du monde rural, pris dans son ensemble, tant en ce qui concerne la protection des écosystèmes, que l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages, la santé, l'éducation, le revenu, la culture et les infrastructures. Un développement rural qui poursuivrait un double objectif ; un objectif de croissance économique par une meilleure utilisation des potentialités naturelles, patrimoniales et humaines existantes, et un objectif de préservation des équilibres naturels et de la cohésion sociale.

Cette approche de développement globale et intégrée est encore plus préconisée pour les zones rurales défavorisées, affectées par des problèmes multiples et sérieux, qui ont rendu très difficile la vie des populations locales et ont conduit à leur paupérisation, ce qui a causé leur dépeuplement et leur dévitalisation. Cette situation exige l'adoption d'une approche de développement spéciale pour ces espaces marginalisés, tout en leur attribuant le caractère urgent et prioritaire. Peu importe le caractère stratégique de l'action de développement. Tout devient stratégique dès lors que sont créées des opportunités d'emploi, de réinvestissement des capitaux, etc. L'approche de développement indiquée pour ces espaces ruraux défavorisés devrait encourager des activités économiques multiples, mettant en valeur l'ensemble des potentialités et atouts disponibles au profit des populations locales en difficultés, d'une part. D'autre part, elle devrait promouvoir la mise en place de dispositifs d'aide et de protection sociale spécifiques aux populations rurales les plus démunies.

Par ailleurs, une caractéristique fondamentale du monde rural algérien est fortement ressortie lors de l'analyse de la situation des zones rurales, il s'agit en l'occurrence de la grande diversité de ces espaces. Une diversité qui est constatée sur tous les plans : naturel, socioéconomique, historique, sociologique, culturel, institutionnel, organisationnel, ainsi qu'en matière du degré de ruralité, des richesses possédées, des contraintes rencontrées, et du niveau de développement. Cette situation ne donne qu'une prise réduite aux approches uniformes et généralisées. La réussite du développement rural et de sa pérennité demeurent largement dépendantes d'une bonne connaissance des différentes facettes qui caractérisent la réalité de chaque espace rural (naturelle, socioéconomique, culturelle, institutionnelle, etc.). La recherche scientifique a un grand rôle et d'importantes responsabilités dans la production de cette connaissance (données statistiques spécifiques au monde rural, études de caractérisation abordant tous les aspects de la vie en milieu rural, étude des déterminants de la problématique de chaque espace rural, la recherche de l'échelle pertinente pour l'intervention de développement, etc.). Elle constitue d'ailleurs l'une des conditions sine qua non d'un développement rural bien conçu, ciblé et localisé.

Ainsi, il est absolument utile d'adopter une approche de développement rural régionalisé et localisé, pour qu'il soit adapté aux spécificités naturelles et socioéconomiques de chaque espace rural. « *Réfléchir le développement, c'est appliquer cette démarche non plus à un espace indifférencié et à un temps indéfini, dans l'absolu, mais à une zone déterminée, ayant des caractéristiques spécifiques, à un moment précis, qui en font un cas particulier* » (F. Abbabsa Smati et S.A. Ferroukhi, 1999)<sup>63</sup>.

---

<sup>63</sup> ABBABSA, S. F. et FERROUKHI, S. (1999). Atelier sur le Développement Agricole Régional et la Régionalisation de la Recherche Agronomique. Cadre épistémologique. Communication présentée lors des 2<sup>èmes</sup> Journées Scientifiques de l'INRAA, sur l'Agriculture Saharienne, « *Quelle prospective pour l'agriculture Saharienne ?* ». Touggourt les 11, 12 et 13 Octobre 1999.

Le succès de toute approche de développement rural serait donc conditionné par sa capacité de bien repérer cette diversité et d'appréhender en quels termes elle se manifeste (naturels, socioculturels, vocations économiques...). Ceci, pour internaliser ces diversités dans ses objectifs et dans sa démarche de mise en œuvre, afin de bien cibler les territoires ruraux et d'adapter les mesures de politiques de développement rural à chaque contexte.

Par ailleurs, pour que l'intervention de développement rurale soit bien adaptée à chaque contexte elle devrait, par ailleurs, s'appuyer « *sur le principe d'une gouvernance locale assurée par la présence d'organisations rurales fortes, représentatives des populations agricoles et rurales et s'impliquant effectivement dans les projets de développement rural* » (O. BESSAOUD, 2006)<sup>64</sup>. La participation des acteurs locaux à toute initiative de développement qui les concerne constitue, en effet, un principe fondamental et une exigence indispensable pour la réussite et la durabilité de l'action de développement.

En résumé, l'approche de développement rural devrait « *reposer sur une articulation entre une démarche ascendante, initiée par les acteurs locaux, capables de saisir les opportunités de valorisation de leur territoire, et une démarche descendante, celle de l'État, offrant des orientations, un cadre de référence, des moyens et des mesures appropriées* » (CENEAP, 1991)<sup>65</sup>.

## **Conclusion**

L'analyse du monde rural algérien, de ses problématiques de développement, et des enjeux et défis qui s'imposent à toute initiative de développement le concernant, a permis de tirer beaucoup d'enseignements et de constats.

De la caractérisation générale du monde rurale nous avons retenu que la situation physique des espaces ruraux varie beaucoup à travers les différentes régions géographiques du pays, qui ont des influences climatiques, naturelles et agro-écologiques sur les zones rurales. Néanmoins, la majorité de ces espaces ruraux, excepté ceux localisés en zones de plaines littorales et de quelques plaines intérieures, présente des caractéristiques climatiques rudes et des situations agro-écologiques difficiles (zones de montagnes, steppe, oasis). L'état des ressources naturelles de ces territoires fragiles est très préoccupant, étant donné le niveau de dégradation très avancé qui affecte l'ensemble de leurs écosystèmes, sous l'effet de l'action anthropique, notamment. Cette détérioration des milieux physiques s'est défavorablement répercutée sur les conditions socioéconomiques des populations rurales.

Par ailleurs, les espaces ruraux algériens comptent d'importantes populations (13,4 millions d'habitants), qui augmentent de manière significative en absolu. Toutefois, leur poids relatif dans la population totale de l'Algérie ne cesse de diminuer d'une année à une autre, en faveur de la population urbaine et ce, sous l'effet de l'urbanisation qui concerne même les zones rurales elles-mêmes. La majorité de cette population rurale est jeune (plus de la moitié des habitants ont moins de 20 ans et plus de 36 % ont entre 20 – 29 ans). Cette situation révèle l'importance de la population active rurale demandeuse d'emplois. Toutefois, cette dernière trouve d'énormes difficultés pour trouver un emploi, et le taux de chômage demeure

---

<sup>64</sup> BESSAOUD, O. (2006). « La gouvernance rurale en Méditerranée : tendances et nouveaux défis ». In les notes d'analyse du CIHEAM, N°14, 6p.

<sup>65</sup> CENEAP, (1991). « Le développement des zones rurales : Pré bilan », 95 p.

considérable, vu la faiblesse de la gamme des activités économiques pratiquées en milieu rural et la réduction sensible des opportunités d'offre des emplois en milieu urbain.

Les activités économiques en milieu rural restent dominées par les activités agricoles et d'élevage, mais la tendance générale est vers la diversification des activités économiques (notamment les services) et vers la pluriactivité. Cette tendance s'affirme de plus en plus, notamment chez la catégorie des jeunes, en recherche permanente d'autres sources de revenus plus rémunératrices et plus stables que les revenus procurés de la pratique de l'activité rurale. Ceci, dans le but d'améliorer leurs conditions de vie et de satisfaire leurs besoins de plus en plus croissants en matière d'accès à toutes les commodités du bien-être. Besoins qui demeurent pratiquement loin d'être couverts.

En effet, tous les indicateurs relatifs au niveau de vie (l'état de l'habitat et les commodités de logement ; l'accès aux réseaux de l'AEP, de l'électrification et de l'assainissement ; le taux de scolarisation et d'analphabétisme, l'accès aux soins ; l'accès aux infrastructures de base et aux moyens de communications, etc.), dénotent encore de grandes disparités qui existent historiquement entre les zones rurales et les zones urbaines. Ces inégalités de développement humain sont également constatées au sein même des zones rurales, selon le degré de leur ruralité. En effet, les zones profondément rurales présentent généralement des indicateurs de développement moins favorables que ceux constatés dans les zones à ruralité moyenne et dans celles à ruralité faible.

Face à ce faible niveau de développement des zones rurales, les autorités locales se retrouvent - du fait de manque de moyens matériels, financiers, technique et humains possédés -, incapables de répondre favorablement aux besoins des ruraux. Cette situation est autant plus constatée au niveau des Communes rurales éparses, dont la majorité est issue du découpage territorial de 1984. Cet état de fait, entrave énormément les rapports et les relations entre les ruraux et les autorités locales. Les populations rurales très peu organisées, notamment suite à la déliquescence de la majorité des organisations traditionnelles et coutumières en milieu rural, se retrouvent dans une situation de sous-développement complexe et multidimensionnelle. Elle se manifeste le plus souvent par une dégradation des milieux naturels, une vulnérabilité sociale et une multiplication des poches de misères et de pauvreté, un sous emploi chronique, et une insécurité alimentaire causée par la faiblesse des revenus de la majorité des ruraux.

Le degré de précarité des populations rurales et les termes en lesquels se détermine la problématique de développement de chaque espace rural diffèrent beaucoup à travers les zones agro-écologiques, et elle varie aussi d'un espace rural à un autre, même appartenant à une seule région géographique. L'exposé de quatre études de cas, concernant deux Communes rurales montagnaises et deux autres oasiennes a fait ressortir que la problématique de développement rural de chaque cas et ses facteurs déterminants naturels, historiques, socioéconomiques, institutionnels et organisationnels, sont de différentes natures, et ils s'expriment en réalité selon des proportions et des imbrications très spécifiques pour chaque espace rural.

Par ailleurs, un certain nombre d'enjeux et de défis en matière de développement rural ont été retenus de la caractérisation générale du monde rural et de l'exposé des problématiques de développement des espaces ruraux, objets des études de cas présentées. Les enjeux sont très redoutables et les défis sont très difficiles à relever. Ils se posent différemment pour chaque catégorie de problèmes de développement : dégradation des ressources naturelles, léthargie

des activités socioéconomique, précarité des conditions de vie, et faiblesse de la gouvernance locale et de l'organisation sociale. A ces enjeux et défis liés aux différents types de problèmes, s'ajoutent ceux relatifs au caractère complexe et multidimensionnel de la problématique de développement rural de chaque espace, d'une part, et de la grande diversité des contextes naturels, économiques, socioculturels et historiques qui caractérisent les zones rurales algériennes, d'autre part. Cet état de fait, a beaucoup d'implications et d'exigences en termes de choix d'approches de développement qui devraient être préconisées pour ces espaces ruraux. La réussite de chaque initiative de développement de ces derniers est tributaire, dans une large mesure, de sa capacité réelle à intégrer l'ensemble des problèmes de développement dans ses objectifs, ainsi et surtout, elle dépend de sa capacité à appréhender la complexité des enjeux de développement selon une approche globale et intégrée, et à cerner la diversité de ces espaces, selon une démarche locale et régionalisée, bien ciblée et adaptée aux spécificités de chaque zone rurale.

Les interventions de développement publiques qu'a connues le monde rural algérien, bien qu'elles soient multiples, n'ont pas pu résoudre les problèmes des zones rurales, pour différentes raisons (cf. Introduction/Problématique), liées essentiellement aux visions et approches de développement adoptées, qui sont réductrices, sectorielles, descendantes, presque uniformes, et qui manquent de consensus sur la conceptualisation du monde rural dans son ensemble et dans sa diversité.

Ce n'est qu'à partir de l'été de l'année 2002, qu'on assiste à l'amorce d'une politique de développement rural, qui semble avoir tiré les leçons des politiques de développement antécédentes, et qui paraît être ambitieuse en termes d'objectifs qu'elle se fixe, ainsi qu'en matière des leviers d'intervention qu'elle met en place pour sa mise en oeuvre, notamment à travers la démarche des Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR).

Le chapitre suivant est entièrement consacré à l'examen de cette nouvelle politique de développement rural en Algérie et à son principal dispositif d'implémentation ; le PPDR.

## **CHAPITRE 2 :**

### ***PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL EN ALGÉRIE ET DE SON PRINCIPAL DISPOSITIF D'IMPLÉMENTATION : LA DÉMARCHE DES PPDR***

#### **Introduction**

Le monde agricole et rural a souffert, depuis la fin des années 80 et durant la décennie 90 de l'absence d'une politique de développement, notamment dans sa dimension financière. Ce qui s'est traduit par un manque de dynamisme et par une situation de léthargie totale. Ce n'est que vers l'an 2000 que le secteur de l'agriculture a connu un regain d'intérêt, par l'enregistrement d'un retour important des subventions publiques aux investissements des exploitations agricoles. Ce regain de dynamisme avait pour origine la mise en place du Plan National de Développement Agricole (PNDA), et de son principal outil financier le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA). Ce dernier vise l'amélioration du capital productif des exploitations agricoles et de leur productivité, ainsi que leur modernisation, en vue de les adapter aux exigences de l'économie de marché.

Toutefois, cette politique de financement agricole, bien que jugée très généreuse, a été relativement sélective et n'a pas été profitable à l'ensemble des agriculteurs du pays, notamment ceux possédant généralement de petites exploitations agricoles, et qui sont localisés dans des zones éloignées et enclavées. C'est pour cette raison que le monde rural profond est resté en dehors des évolutions positives enregistrées, ces dernières années, au niveau des zones potentielles de plaines.

Cet état de fait a incité les pouvoirs publics algériens, confortés par la situation d'aisance financière du pays et l'amélioration relative des conditions sécuritaires dans les zones rurales, à amorcer, dès la fin de l'année 2002, une politique de développement, dédiée spécifiquement au monde rural. Une politique qui vise la revitalisation des espaces ruraux et l'amélioration durable des conditions de vie des populations rurales.

Cette nouvelle politique de développement rural adopte une vision rénovée de la notion du développement rural en Algérie, comme elle s'appuie sur des approches conceptuelles et des outils d'intervention innovants et largement soutenus au niveau international.

Nous essayons à travers ce chapitre de présenter, en premier lieu, le contenu de cette politique, ainsi que la stratégie opérationnelle de sa mise en œuvre. En second lieu, nous aborderons, avec plus de précision, l'outil privilégié d'implémentation de cette politique dans les zones rurales, en l'occurrence la démarche des PPDR. Pour ce faire, nous nous sommes basés, essentiellement, sur les documents élaborés par les services du Ministre Délégué Chargé du Développement Rural (MDDR), relatifs à la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD), à la Politique de Renouveau Rural (PRR), ainsi qu'aux supports méthodologiques ayant trait à la conception et la mise en œuvre des Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR). Tous ces documents sont cités en Bibliographie.

## **2.1- La politique nationale de développement rural actuelle : Contenu et outils de mise en œuvre**

Avant d'aborder la présentation de la politique actuelle de développement rural en Algérie et la stratégie opérationnelle de sa mise en œuvre, dans leur version achevée et définitive, nous avons jugé utile d'évoquer, d'abord, l'historique de l'avènement de cette politique, dans la mesure où les étapes de son élaboration ont suivi une démarche progressive, favorisant l'affinement continu des aspects conceptuels relatifs à la perception de la notion du « développement rural », ainsi que l'adaptation permanente des dispositifs et des instruments d'intervention en milieu rural.

### **2.1.1- Genèse de la nouvelle politique nationale de développement rural : Une démarche pragmatique et progressive**

La politique nationale de développement rural actuelle a été amorcée à partir du mois de juin 2002, avec l'installation du Ministre Délégué chargé du Développement Rural (MDDR), au sein du Ministère de l'Agriculture, appelé désormais, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR). Le Ministre Délégué était chargé de concevoir une politique de développement dédiée principalement au monde rural, afin d'infléchir les conditions difficiles de marginalisation et de pauvreté qui marquent, depuis longtemps, les différents espaces ruraux algériens.

La formulation de cette politique de développement rural n'était pas une tâche facile. La réalité du monde rural se caractérise, comme nous l'avons déjà souligné dans le chapitre précédent, par sa complexité et sa grande diversité, et les problèmes de développement rural, sont aussi variés et complexes que les réalités qui les engendrent. A cette complexité structurelle du monde rural s'ajoute l'insuffisance des données et des connaissances sur les différents aspects qui le caractérisent.

Devant cette situation, comment peut-on redynamiser et développer ce monde rural qu'on ne connaît pas suffisamment ? Faut-il commencer, d'abord, par le connaître avant d'intervenir, tout en se donnant le temps, après, pour concevoir des approches de développement pertinentes et les transcrire en mesures et instruments de politiques adéquats et adaptés aux différents espaces ruraux ? Si c'est le cas, comment alors procéder pour répondre aux besoins de développement urgents et aux fortes attentes des populations rurales, longuement marginalisées par les politiques précédentes, et qui ont payé un très lourd tribut durant les années difficiles d'insécurité ?

La solution avec laquelle les services du MDDR ont essayé de résoudre cette équation, consiste en l'adoption d'une démarche d'intervention en milieu rural pragmatique et progressive. Ils ont, d'abord, initié et mis en œuvre des actions de développement, destinées prioritairement aux communautés rurales les plus pauvres et les plus défavorisées, en leur attribuant le caractère urgent et pilote. Ensuite, ils ont procédé au lancement de multiples études touchant un certain nombre de communes rurales, réparties sur l'ensemble des zones agro-écologiques du pays.

Les premières actions de développement rural engagées par les services du MDDR ont été conçues à travers l'élargissement du Plan National de Développement Agricole (PNDA), initié depuis l'an 2000. En effet, ce plan, devenu depuis l'été 2002, Plan National de

Développement Agricole et Rural (PNDAR), englobe désormais, en plus de ses programmes<sup>66</sup> de développement, qui sont nombreux et diversifiés, un autre programme visant la revitalisation du monde rural et l'amélioration des conditions de vie des populations. Les actions de développement rural rentrant dans ce cadre ont été envisagées à travers la mise en place d'un dispositif, appelé : « Projet de Proximité de Développement Rural » (PPDR). Les PPDR, qui sont des projets intégrés et multisectoriels, visent la stabilisation des communautés rurales et le retour de celles qui ont quitté leurs territoires, à travers la consolidation des activités économiques (notamment agro-sylvo-pastorales), la promotion de nouvelles activités et la promotion de la gestion durable des ressources naturelles.

En sus de la prise en charge des besoins de développement socioéconomiques les plus urgents de certaines communautés rurales les plus défavorisées, les services du MDDR ont ambitionné, à travers le dispositif PPDR, l'expérimentation d'une démarche d'intervention en milieu rural, fondée sur les principes de proximité, de participation, de déconcentration et de l'intégration des actions. Le lancement du premier portefeuille de PPDR (plus de 1500 PPDR, entre 2003 et 2006) revêt, ainsi, un caractère pilote et expérimental, dans la mesure où ces projets devraient servir de référentiel pour l'élaboration d'instruments de politique de développement rural efficaces et adaptés à la multitude des contextes naturels et socioéconomiques, que présentent les différents espaces ruraux algériens.

En parallèle au lancement de ces PPDR, des études et enquêtes ont été entreprises par les services du MDDR, entre 2003 et 2004, auprès de plusieurs communes rurales du pays. Ces études, réalisées notamment par le BNEDER et le CENEAP pour le compte du MDDR, ont abordé l'ensemble des aspects (physiques et naturels, socioéconomique, etc.) qui caractérisent un échantillon de Communes représentatif des différentes zones rurales algériennes. Les résultats obtenus de la réalisation de ces études, ajoutés à la base de données constituée par les services du MDDR sur l'ensemble des Communes du pays, ont servi à faire une typologie des Communes rurales, en se basant sur l'établissement de plusieurs indices de développement, dont l'Indice de Développement Rural Durable « IDRD » (voir annexe 1). Ces études ont, dans une certaine mesure, contribué à pallier aux insuffisances criardes en données reflétant, de manière synthétique et panoramique, la situation du monde rural en Algérie.

Par ailleurs, et au cours de la même période, beaucoup d'efforts intellectuels ont été investis par les services du MDDR, en vue de concevoir des approches conceptuelles et des démarches méthodologiques de développement rural. Pour se faire, un long processus de concertation a été instauré par le MDDR, en associant des acteurs locaux, des cadres et des experts nationaux, ainsi qu'une dizaine de consultants internationaux (PNUD, FAO, CIHEAM, FIDA...).

Ce long processus de réflexion et de concertation, ajouté aux résultats des études réalisées sur les milieux ruraux et ceux des premières actions de développement engagées (à travers les PPDR), ainsi qu'aux démarches mises en œuvre et aux outils et instruments d'intervention expérimentés sur le terrain, ont abouti en juillet 2004 à l'élaboration d'un projet de « Stratégie

---

<sup>66</sup> Les programmes du PNDA sont :

- Le programme de développement des productions des principales filières.
- Le programme d'adaptation des systèmes de production (reconversion).
- Le programme de mise en valeur des terres par les concessions.
- Le programme national de reboisement.
- Le programme de développement des zones de parcours et de protection de la steppe.

Nationale de Développement Rural Durable » (SNDRD), qui énonce les grandes orientations en matière d'intervention en milieu rural (objectifs et principes, les axes stratégiques, les outils d'intervention, le cadre et les mécanismes de concertation, de financement...), et qui adopte la démarche des PPDR comme outil privilégié du développement rural. Par la suite, chaque Wilaya a élaboré sa propre stratégie de développement rural, qui devrait tenir compte de ses spécificités, de ses potentialités et de ses contraintes.

Après deux années de mise en œuvre de la SNDRD et de son expérimentation sur le terrain, les services du MDDR ont formulé, au cours de l'été 2006, la Politique de Renouveau Rural (PRR). Cette dernière a été adoptée et validée par la Commission Nationale de Développement Rural (CNDR), installée en mars 2006 par une décision du Gouvernement. Elle a fait l'objet d'un document publié par le MDDR et la CNDR en août 2006 sous l'intitulé « Le Renouveau Rural ».

La PRR a été adoptée en octobre 2006 et le développement rural est élevé au rang des priorités nationales, par le Président de la République. Suite à cela, un Programme de Soutien au Renouveau Rural (PSRR) a été lancé, en décembre 2006, pour la période 2007 – 2013. Ainsi, l'année 2007 a été considérée par les décideurs politiques de l'Administration Centrale comme une année « pilote » de lancement du Plan de Développement Rural Intégré (plus de 12 000 PPDR). Quant à l'année 2008, elle a été programmée pour consolider les démarches et pour préparer l'extension des Programmes de Développement Rural Intégré par Wilaya et par objectif pour la période 2009 – 2013. Enfin, la généralisation de la mise en œuvre de ce Plan de Développement Rural Intégré, a été prévue pour l'année 2009.

La mise en oeuvre de la PRR s'appuie sur la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD). Ainsi, pour l'exécution de ses programmes, la PRR adopte une démarche de proximité, participative, déconcentrée et intégrée. Cette démarche est matérialisée, sur les plans institutionnel et organisationnel, par l'outil « Projet de Proximité de Développement Rural Intégré » (PPDR), qui demeure toujours le principal dispositif d'implémentation de la politique nationale de développement rural.

Cela dit, le contenu de la Politique de Renouveau Rural (PRR) et la stratégie opérationnelle de sa mise en œuvre (SNDRD) seront présentés dans ce qui suit.

### **2.1.2- La Politique de Renouveau Rural (PRR)**

La conception de la Politique de Renouveau Rural constitue l'aboutissement et le fruit d'un long processus (quatre ans) de réflexion et de concertation avec les experts nationaux et internationaux, ainsi que d'analyse des résultats de certains outils d'intervention en milieu rural, mis en place notamment après l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Rural (SNDRD).

Quelles significations donnent les décideurs politiques à la notion du **Renouveau Rural** ?

#### **2.1.2.1- Éléments de définition de la PRR**

La Politique de Renouveau Rural (PRR) consiste à définir les fondements fondamentaux et le cadrage conceptuel d'une « nouvelle vision » de développement rural en Algérie. Vision qui se fonde sur une approche territoriale, ciblant essentiellement les ménages qui vivent et travaillent en milieu rural. Cette politique préconise le développement harmonieux et équilibré des territoires ruraux, à travers l'intégration et la rationalisation des interventions

sectorielles et locales, et la mobilisation des moyens pour une prise en charge concertée et coordonnée des actions de développement en milieu rural.

Il s'agit, au fait, d'une perception renouvelée et d'une conceptualisation rénovée de la notion du développement rural en Algérie, qui consistent à rompre avec les visions antérieures du développement sectoriel et partiel des zones rurales. En effet, à travers la PRR, les décideurs politiques ont voulu inscrire le développement du monde rural dans une approche globale, multidimensionnelle et complexe, tout en essayant de tenir compte des spécificités et des potentialités que présentent les différents territoires ruraux algériens.

Autrement dit, la PRR consiste à construire un cadre général qui accompagne l'intervention publique dans les espaces ruraux, et ce, en recentrant les concepts, en redéfinissant les objectifs assignés au monde rural et en renouvelant les approches et les démarches méthodologiques d'intervention, qui ont été conçues pour être partagées avec l'ensemble des acteurs politiques et sociaux impliqués dans le développement rural à tous les niveaux.

Il y a lieu de souligner, par ailleurs, que la PRR relève un certain nombre de pistes et de chantiers de réflexion prioritaires, devant être forcément entrepris dans le futur pour réunir les conditions et les moyens nécessaires qu'exige le développement rural, au plan conceptuel, législatif, institutionnel et organisationnel, etc.

Enfin, la PRR exprime une volonté, bien explicite et affichée au plus haut niveau des autorités publiques algériennes, pour engager un processus de revitalisation des espaces ruraux et d'amélioration des conditions de vie des populations rurales, en adoptant une approche de développement humain, largement admise et préconisée par l'ensemble des institutions internationales de développement. Une approche de développement qui s'inscrit dans une logique multi facettes de développement, et qui met en avant l'idée de la nécessité de coordonner toutes les interventions sectorielles en milieu rural, de mettre en synergie les ressources et les moyens, et surtout d'impliquer les populations rurales dans la prise de décision qui les concerne. A travers ces principes énoncés par la PRR, il y a une volonté d'anticiper sur le plan de développement participatif, de la décentralisation et de la bonne gouvernance locale. Tous ces principes peuvent être décelés à travers l'examen des objectifs affichés par la PRR.

#### **2.1.2.2- Objectifs de la PRR**

*« L'ambition centrale de la Politique de Renouveau Rural est de participer au renforcement de la cohésion sociale et au développement équilibrée des territoires, prenant en compte leurs spécificités, leurs atouts, leurs handicaps et leur diversité et de contribuer à la concrétisation des objectifs du millénaire auxquels l'Algérie a souscrit » (MDDR, 2006)<sup>67</sup>.*

Pour plus de détails, les principaux objectifs visés par la Politique de Renouveau Rural, tels que présentés dans le document du Renouveau Rural, sont :

- Contribuer à la viabilité des zones rurales en améliorant les conditions d'emploi, en revitalisant le tissu économique et en assurant un niveau de vie équitable pour les communautés rurales.
- Stabiliser les populations et maintenir un monde rural vivant et actif en améliorant les conditions de vie et de travail des populations rurales, en favorisant l'accès aux ressources

---

<sup>67</sup> Document du « Renouveau Rural », élaboré par le MDDR et la CNDR en Août 2006.

économiques, sociales et culturelles, et en garantissant la sécurité des approvisionnements alimentaires.

- Mettre en œuvre un modèle de développement des territoires ruraux et de leur système productif afin de renforcer leur compétitivité :
  - en encourageant la valorisation des ressources locales,
  - en stimulant une économie de proximité par la mise en synergie des activités des différents secteurs économiques et sociaux,
  - en exploitant rationnellement les territoires pour des productions de qualité à forte valeur ajoutée,
  - en favorisant la diversification des activités, la pluriactivité des ménages et en renforçant le réseau de services au milieu rural.
- Renforcer la viabilité des entreprises rurales et consolider le rôle de l'agriculture, qui reste une composante essentielle de l'économie rurale, dans le cadre d'un aménagement du territoire et de l'espace rural.
- Contribuer à la protection des potentiels en ressources naturelles et à la réhabilitation des patrimoines culturels.

Pour concrétiser les objectifs de la PRR au niveau local (Wilayas, notamment) un Programme de Soutien au Renouveau Rural (PSRR) a été construit, et qui s'articule autour de plusieurs sous programmes, dits aussi objectifs ou thèmes fédérateurs.

### **2.1.2.3- Programmes / Thèmes fédérateurs de la PRR**

La Politique de Renouveau Rural se structure autour de quatre programmes / thèmes fédérateurs et un programme national de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique des acteurs, notamment ceux concernés par la mise en œuvre de la PRR. Ces programmes sont :

- Le premier programme concerne l'amélioration des conditions de vie des ruraux (réhabilitation, modernisation des villages et des Ksours).
- Le deuxième programme s'intéresse à la diversification des activités économiques, pour favoriser le développement de revenus alternatifs aux populations des zones rurales.
- Le troisième programme a trait à la protection et à la valorisation des ressources naturelles (sols, eaux, forêts, ressources fourragères...).
- Le quatrième programme poursuit un objectif de préservation et de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels (histoire et culture...).
- Le dernier programme, qui est de nature transversale, concerne le renforcement des capacités humaines et d'assistance technique. Ce programme national définit les dispositifs d'accompagnement de la PRR, en matière de formation des acteurs de l'administration, des

élus locaux, des organisations de la société civile, etc. Ceci, dans le but de vulgariser les démarches et les outils de la PRR, et d'améliorer leurs interventions en milieu rural.

Ces programmes se fondent sur une démarche participative, multisectorielle et de proximité, matérialisée dans la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD). En effet, les démarches méthodologiques et les différents outils d'intervention mis en place par cette dernière, constituent les leviers opérationnels sur lesquels s'appuie la PRR pour son implémentation.

### **2.1.3- La Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD)**

La Stratégie Nationale de Développement Rural Durable, qui est tracée sur un horizon de temps décennal, a été formulée par les services du MDDR pour instaurer un cadre de référence opérationnel, pour qu'il soit partagé et porté par l'ensemble des parties prenantes. Ce cadre précise et explicite les objectifs, les principes fondamentaux, les modalités (institutionnelles, organisationnelles, financières...) et les outils d'intervention en milieu rural.

#### **2.1.3.1- Objectifs et approches de la stratégie**

Pour la définition des objectifs de la SNDRD, les services du MDDR se sont basés sur les résultats d'un diagnostic exhaustif (touchant un échantillon représentatif des Communes rurales), à travers lequel plusieurs aspects, d'ordre socioéconomiques, organisationnels et environnementaux, ont été étudiés, afin de cerner les problèmes de développement des différents espaces ruraux considérés et pour identifier les potentialités et les patrimoines naturels et humains dont ils disposent.

Ainsi, les principaux objectifs de la stratégie, tels que définis dans son document<sup>68</sup>, s'articulent autour :

- de l'amélioration de l'emploi, des revenus et des conditions de vie des populations rurales,
- du développement et de la diversification des activités économiques (activités agro-sylvo-pastorales, artisanat, tourisme, services...),
- de la lutte contre les inégalités territoriales dans une perspective d'aménagement et de renforcement de la cohésion sociale,
- du développement de la vitalité, de l'attractivité et de la compétitivité des territoires ruraux face à l'ouverture de l'économie nationale,
- de la protection de l'environnement et de la valorisation des patrimoines ruraux.

Pour concrétiser ces objectifs, la stratégie adopte certaines approches de développement, nouvelles (en Algérie), se résumant comme suit :

**\* Un encadrement de proximité**, pour une meilleure adhérence territoriale, une bonne maîtrise des réalités rurales et une grande adaptation aux différentes situations des populations rurales vivant dans des zones éparses, isolées ou enclavées.

**\* Une approche participative, ascendante et décentralisée**, marquant ainsi une rupture avec les approches antérieures de développement. Approche « *qui donne un contenu plus concret à la*

---

<sup>68</sup> Intitulé : « Projet de la Stratégie Nationale de Développement rural Durable », MDDR, juillet 2004.

*déconcentration de l'action de l'administration et renforce le processus de décentralisation. Cette dernière trouve à la faveur de la stratégie, un terrain d'expérimentation ou d'application propice avec les modes d'actions intégrés sur lesquels elle s'appuie et assurant une meilleure gouvernance locale et territoriale » (MDDR, 2004)<sup>69</sup>.*

\* **Une approche territoriale**, ciblant des espaces ruraux bien identifiés et appréhendés, en se basant sur « *des outils pertinents de programmation des actions de développement à l'image de l'Indice de développement rural durable et de la typologie des Communes rurales élaborée sur la base d'une série d'indicateurs socio économiques et de potentialités, et un système de suivi évaluation de leur mise en œuvre* » (MDDR, 2004)<sup>70</sup>.

\* **Une approche multisectorielle et intégrée**, qui vise la complémentarité et la cohérence entre les différents programmes de développement sectoriels (PSD) et locaux (PCD).

Par ailleurs, les principales lignes directrices qu'énonce la SNDRD, pour la revitalisation et l'aménagement des espaces ruraux, sont explicitées par quatre axes stratégiques :

### **2.1.3.2- Les axes stratégiques de la SNDRD**

Très succinctement, les quatre axes stratégiques qui fondent la SNDRD sont :

#### **1/ Etablissement d'un partenariat local et d'une intégration multisectorielle au sein des territoires**

Il s'agit du lancement des premiers jalons d'un processus de construction de partenariat territorial entre tous les acteurs, notamment au niveau local (administrations décentralisées, élus locaux, les ONG, ainsi et surtout les populations rurales impliquées dans leurs projets de développement), afin de mettre en synergie l'ensemble des efforts et moyens disponibles, autour d'objectifs communs. Cette synergie est indispensable pour une intervention intégrée et multisectorielle. Pour cela, plusieurs mécanismes, procédures et dispositifs ont été mis en place pour concrétiser ce partenariat. Ces dispositifs ont trait, essentiellement, à la circulation de l'information, au renforcement institutionnel, à la facilitation, ainsi qu'à la formulation, au financement et à la mise en œuvre des projets et actions de développement.

#### **2/ Appui à la promotion de la pluriactivité et de la mise en œuvre d'activités économiques innovantes**

Dans le but d'accroître les chances d'augmentation des revenus et de la multiplication de leurs sources, la SNDRD encourage la diversification des activités économiques, notamment par la promotion des activités agricoles et plus largement rurales. Il s'agit, essentiellement, de rechercher des innovations et une valorisation des activités existantes ou futures, en favorisant :

- l'amélioration des systèmes de production agricoles et forestiers ;
- la valorisation des produits agricoles, notamment par le soutien des activités de transformations et de commercialisation des produits, la recherche de nouvelles formes de production et de conditionnement, etc.
- la mise en valeur des ressources naturelles et humaines, « hors agriculture », telles que les sources thermales, l'artisanat, etc.

---

<sup>69</sup> Op. cité.

<sup>70</sup> Op. cité.

### **3/ Valorisation équilibrée et gestion durable des ressources et des patrimoines des territoires**

Très explicitement affichée par la SNDRD, la gestion durable des ressources naturelles constitue l'un des éléments les plus forts qui distinguent la politique de développement rural actuelle des autres approches de développement antérieures. Il s'agit, plus simplement, de la nécessité d'inscrire toute intervention en milieu rural dans une approche de développement durable, par une exploitation équilibrée et raisonnée de l'ensemble des constituants patrimoniaux (les ressources naturelles, humaines et culturelles), assurant ainsi les moyens d'existence des populations rurales, sans compromettre les besoins des générations futures.

### **4/ Synergie économique et sociale et coordination des actions**

Cet axe stratégique consiste à favoriser une vision multidimensionnelle (notamment économique et sociale) dans la prise en compte des problèmes de développement comme dans les solutions envisagées par les acteurs de développement locaux. C'est pour cette raison que la SNDRD insiste énormément sur la nécessité d'une coordination entre les actions de développement. Coordination qui ne peut être assurée que par l'instauration d'un cadre de négociation, d'harmonisation et de gestion des conflits entre les acteurs et les institutionnels, qui favorise la synergie entre eux et qui permet « *de contribuer aux bases de données, de construire les conditions de programmation annuelle et de fournir les éléments pour assurer les efforts de planification et construire les schémas régionaux dans une démarche remontante* » (MDDR, 2004)<sup>71</sup>.

Pour la concrétisation et la mise en oeuvre de ces axes stratégiques, la SNDRD s'appuie sur des outils d'intervention opérationnels, ainsi que sur des mécanismes et instruments de concertation et de décision, de programmation, d'aménagement du territoire, de financement et de suivi évaluation.

#### **2.1.3.3- Les outils de la SNDRD**

L'exécution de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable se fonde sur plusieurs outils de différents ordres : institutionnels et réglementaires, organisationnels, financiers, etc. Certains outils ont été mis en place dès le lancement du projet de la SNDRD (en 2004), et d'autres ont été rajoutés à la SNDRD avec l'avènement de la Politique de Renouveau Rural (en 2006). Les principaux outils de la SNDRD sont :

#### **1/ Projet de Proximité de Développement Rural – Intégré (PPDR/PPDRI) :**

##### **\* Le Projet de Proximité de Développement Rural (PPDR) :**

Le PPDR est l'instrument de base à travers lequel les pouvoirs publics visent l'accompagnement des populations rurales, notamment dans les zones éparses et isolées, pour mettre en valeur l'ensemble des atouts que présentent leurs territoires, en vue de promouvoir leurs activités économiques, et donc améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie.

Il constitue le principal dispositif et la clé de voûte de l'édifice institutionnel sur lesquels se fonde la stratégie de développement rural durable (MDDR, 2004)<sup>72</sup>. Il est à la fois une démarche méthodologique et un outil opérationnel pour la concrétisation des principes de participation, de proximité, de décentralisation et de l'intégration multisectorielle. « *Il offre également un cadre opérationnel d'action permettant d'envisager une intervention coordonnée, complémentaire, ciblée et opportune en milieu rural* » (S.A. Ferroukhi, 2007)<sup>73</sup>.

---

<sup>71</sup> Op. cité.

<sup>72</sup> Op. cité.

<sup>73</sup> Déjà cité dans le chapitre précédent.

Autrement dit, le PPDR est un outil pratique qui permet de créer les conditions de synergie de l'ensemble des :

- ressources et patrimoines d'un espace rural (capital naturel, humain, social, etc.) ;
- fonds publics, privés et les budgets d'équipement décentralisés ;
- dispositifs de soutien et les différents programmes d'actions sectoriels et locaux ;
- acteurs concernés par le développement des zones rurales, en coordonnant leurs interventions sur le même espace.

Après avoir été mise en œuvre à titre pilote et expérimental entre 2003 et 2006, la démarche PPDR a été substituée par celle des PPDR et ce, dans le cadre de la Politique de Renouveau Rural.

**\* Le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) :**

Le PPDRI est une démarche méthodologique de développement rural héritée de celle du PPDR. Le passage du PPDR au PPDRI s'est effectué dans l'objectif de souligner le caractère intégré et multisectoriel des projets de proximité. En effet, cette nouvelle démarche (PPDRI) a été conçue par les services du MDDR dans le but de faire fédérer d'avantage, au sein du même territoire rural, les acteurs, les connaissances et les financements. Ceci, dans le but de pallier aux insuffisances constatées lors de la phase expérimentale (2003 – 2006), en matière de travail en commun et de coordination entre les acteurs de développement des différents secteurs (voir le chapitre 4).

Les PPDRI, dont les procédures sont, dans une large mesure, semblables à celles des PPDR, sont élaborés par les acteurs locaux du même territoire, dans le cadre d'une démarche participative et multisectorielle. Ainsi, ils font l'objet d'un processus de validation et de décision décentralisé et ascendant.

Par ailleurs, les PPDRI constituent le dispositif opérationnel de la mise en œuvre des programmes de développement rural des wilayas, qui sont arrêtés selon les quatre objectifs/thèmes fédérateurs cités plus haut.

**2/ Modalités de financement des activités en milieu rural :**

Au plan financier, outre le FNRDA, qui constitue la principale forme de soutien de l'État à l'agriculture – activité économique dominante en milieu rural -, deux autres fonds ont été dédiés au développement rural, à savoir : le Fonds de Développement Rural et de la Mise en Valeur des Terres par la Concession (FDRMVTC) et le Fonds de Lutte contre la Désertification et de Développement du Pastoralisme et de la Steppe (FLDDPS).

Ces deux fonds contribuent à financer une grande partie des actions de développement inscrites dans les PPDR/PPDRI et dans les PP-LCD<sup>74</sup>. Ceci, dans la mesure où leurs nomenclatures permettent de financer une gamme très large et variée des actions de développement relevant de plusieurs secteurs, d'une part. D'autre part, les conditions d'éligibilité aux ressources de ces deux fonds sont relativement faciles, surtout si on les compare avec celles du FNRDA. Ce qui pourrait encourager les populations rurales, généralement pauvres et démunies, à bénéficier de ces fonds.

Par ailleurs, le caractère multidimensionnel du développement rural (économique, social et environnemental), nécessite la contribution de l'ensemble des instruments sectoriels de soutien (artisanat, habitat, etc.), pour envisager des interventions de développement

---

<sup>74</sup> Projet de Proximité de Lutte Contre la Désertification.

cohérentes et intégrées en milieu rural. C'est ce que la SNDRD ambitionne de concrétiser, à travers le cadre des PPDR/PPDRI.

En sus de ces instruments de financement en milieu rural, la SNDRD ouvre des perspectives en matière de financement du développement rural, en incitant à innover en matière de financement de proximité en milieu rural, par la recherche et la promotion de systèmes de financement appropriés et adaptés à la diversité des acteurs locaux et à leurs activités économiques, tels que le micro crédit, les banques communautaires, les coopératives d'épargne et de crédit, des formes de cautions mutuelles et solidaires, etc.

### **3/ Dispositifs législatifs et réglementaires :**

Pour baliser juridiquement et réglementairement l'intervention de développement en milieu rural, la SNDRD repose sur plusieurs lois et dispositifs législatifs qui existent déjà, dont les principaux sont :

- La loi du 12 décembre 2001, relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.
- La loi d'orientation agricole.
- La loi sur la protection de l'environnement

Toutefois, la concrétisation des objectifs et principes de la SNDRD nécessite la promulgation d'autres lois et l'adoption d'autres textes législatifs, tels que le code rural qui constituerait le cadre conceptuel et référentiel pour le développement rural, ainsi qu'une législation claire sur les baux ruraux qui permettrait de mettre en place des règles sur l'exploitation des terres agricoles et sur les rapports entre les différents types de propriétaires et d'usagers de ces terres. Ces dispositifs législatifs constituent des chantiers indispensables pour mettre en œuvre la SNDRD.

### **4/ Mouvement Associatif Accompagnant la Stratégie (MAA Stratégie) :**

Pour concrétiser les objectifs et les principes de la Politique de Renouveau Rural, la stratégie opérationnelle de sa mise en œuvre (SNDRD) tente de s'appuyer sur le mouvement associatif (associations, coopératives, unions professionnelles, etc.) existant au niveau local. En effet, les organisations rurales, du fait des valeurs sociales et culturelles sur lesquelles elles reposent, elles peuvent jouer un rôle important dans la mobilisation des populations locales et dans l'accompagnement de celles-ci pour mieux valoriser les ressources naturelles et les divers patrimoines dont disposent leurs territoires.

C'est ainsi que la démarche méthodologique des projets de proximité de développement rural indique, à l'équipe conceptrice des PPDRI, la nécessité d'identifier au niveau de la région concernée par le projet (territoire, Commune, etc.) les mouvements associatifs existants ou susceptibles d'émerger à l'occasion des premières activités de formulation du PPDRI.

### **5/ Système de S&E du MDDR pour les PPDR**

Les services du MDDR ont installé un système de suivi financier et de mise en œuvre des PPDR. Il s'agit d'un logiciel conçu pour qu'il soit utilisé par les cellules de S&E dans chaque Wilaya. Ce système inclus des données produites le long du cycle du projet (préparation, validation, réalisation). Comme il concerne les informations relatives au suivi d'impacts sur les revenus et l'emploi.

Le suivi-évaluation concerne aussi bien les actions de développement collectives -en se basant sur les Déclarations Collectives d'Acceptation et d'Adhésion au PPDR (DECAAP)- que sur les actions de développement individuelles -en se basant sur les Demandes Individuelles

d'Adhésion et de Crédit pour le PPDR (DICREP)-. Les rubriques de suivi et d'évaluation des indicateurs de ces deux types d'actions de PPDR sont transmises au MDDR, chaque trimestre, par la DSA ou la Conservation des Forêts de chaque Wilaya, pour mettre à jour le logiciel de S&E au niveau national.

#### **6/ Système National d'Aide à la Décision pour le Développement Rural (SNADDR) :**

Le Système National d'Aide à la Décision pour le Développement Rural (SNADDR) est un logiciel de diagnostic et de programmation, mis en place par les services du MDDR pour qu'il soit partagé entre les différents décideurs et encadreurs du développement rural.

Les principaux points focaux du SNADDR, au niveau central, sont : le Ministre d'État, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales, le Ministère des Finances, le MDDR et le Commissariat Général à la Planification et à la Prospection. Comme il est aussi installé au niveau de chaque Wilaya et Daïra, pour ce qui concerne les bases de données respectives.

Le SNADDR est un outil qui aide les décideurs du développement rural à prendre des décisions appropriées en matière d'intervention en milieu rural et ce, en leur fournissant des données de références sur la situation de développement d'un territoire donné (Commune, Wilaya, zone naturelle, etc.), sur ses potentialités, ainsi que sur l'orientation et la programmation des interventions publiques et privées. Il comporte également des fonctions de suivi des budgets et d'évaluation d'impact des différents programmes ou projets de développement mis en œuvre.

Cet outil repose sur le croisement de variables socioéconomiques et environnementales. Il s'agit, au fait, d'une base de données regroupant l'ensemble des statistiques disponibles, combinées entre elles selon trois dimensions : Humaine et sociale, Économique et Environnementale, ce qui aboutit à la construction d'un Indice de Synthèse sur le Développement Rural Durable « IDR », tel que schématisé en annexe 1. La combinaison des variables et des informations statistiques et géographiques de base permet également d'obtenir :

- 24 indices simples ;
- 9 indices spécifiques (santé, éducation, emplois, conditions de vie, désenclavement, économie agricole, économie hors agriculture, protection de l'environnement, niveau de dégradation des ressources naturelles) ;
- 3 indices composites (humain et social, économie rurale, environnement).
- 44 cartes thématiques et 9 cartes de localisation.

L'indice de Synthèse (IDR) permet de faire une typologie des espaces ruraux, ce qui aide à identifier les besoins et les priorités de développement, et donc à mieux préciser et cibler les objectifs d'intervention en milieu rural.

L'utilisation adéquate de cet outil au niveau décentralisé et la maîtrise de son actualisation en l'alimentant, régulièrement, en données fiables et actualisées peuvent contribuer à améliorer considérablement la qualité de la décision publique, ce qui favorise le renforcement de la gouvernance locale.

## **7/ Système D'Information du Programme de Soutien au Renouveau Rural (SI-PSRR) :**

Le Système d'Information du Programme de Soutien au Renouveau Rural (SI-PSRR) est un outil informatique<sup>75</sup>, conçu par les services du MDDR pour suivre les PPDR depuis leur formulation jusqu'à leur réalisation. Il est mis à la disposition des différents acteurs en charge de la conception, de la réalisation et du suivi-évaluation des PPDR, à tous les niveaux.

En effet, cet outil est utilisable depuis mars 2007 par l'ensemble des Wilayas au niveau des Comités Techniques (de Wilayas et de Daïras) et des Cellules d'Animation Rurales (au niveau des Communes et/ou Daïras). Comme il est aussi accessible à tous les acteurs impliqués dans la gestion des PPDR au niveau central : les services du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales, du Ministère des Finances, du MDDR et des membres de la Commission Nationale de Développement Rural.

L'utilisation de cet outil informatique permet d'avoir, en temps réel, des données visualisées dans des tableaux (récapitulatifs ou détaillés) sur les états de réalisation physique et financière des PPDR, selon plusieurs critères : par projet, par localisation, par thème de projet, par nature d'action (collective ou individuelle), etc.

Ce système d'information permet au Chef de Daïra de connaître l'état d'avancement de l'ensemble des PPDR confirmés à son niveau et de définir ainsi les priorités d'intervention dans chaque Commune relevant de son territoire d'action. Comme il permet à la Wilaya de connaître les possibilités d'accès aux ressources financières qui sont arbitrées dans le cadre des lois de finances.

Étant donné l'importance du dispositif des PPDR/PPDR dans l'implémentation de la nouvelle politique de développement rural en Algérie - dans la mesure où la majorité des approches et des démarches méthodologiques adoptées par la PRR et la SNDRD, ainsi que les autres outils, sont matérialisés à travers cet outil privilégié d'intervention de cette politique -, nous avons concentré notre travail autour de ce dispositif. Ainsi, une bonne partie de ce chapitre, et tous les chapitres qui vont suivre auront, principalement, pour objet l'étude de la démarche des PPDR/PPDR.

## **2.2- La démarche des PPDR : Outil privilégié d'implémentation de la politique nationale de développement rural**

### **2.2.1- Présentation de la démarche des PPDR**

Les Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR) sont élaborés et menés selon une démarche et des dispositifs institutionnels et organisationnels très spécifiques. Ces derniers sont contenus dans un guide méthodologique, conçu par les services du MDDR en 2003<sup>76</sup>, pour être destiné à l'ensemble des acteurs administratifs et techniques en charge de l'élaboration et de l'exécution des PPDR au niveau local. Il s'agit d'un document qui précise les procédures relatives à la conception, à la mise en œuvre et suivi-évaluation du PPDR.

Ainsi, ce guide des procédures définit c'est quoi un PPDR, présente les acteurs intervenants dans le PPDR et les différentes phases d'élaboration et de mise en œuvre du projet. Il liste aussi les textes administratifs et législatifs régissant les procédures de chaque phase, et expose une nomenclature codifiée des actions éligibles au PPDR, tout en précisant les actions portant

---

<sup>75</sup> Cet outil est opérationnel via la technologie Web, sur le site : [www.mddr.gov.dz](http://www.mddr.gov.dz).

<sup>76</sup> La version définitive de ce guide des procédures a été éditée en juin 2004.

sur la réalisation d'ouvrages à usage individuel ou à usage collectif, ainsi que les activités éligibles au soutien total ou partiel de l'État.

Pour rédiger cette partie du chapitre, nous nous sommes basés principalement sur ce guide des procédures comme document de référence.

### **2.2.1.1- Définition du PPDR : Objectifs et principes**

*« Les PPDR qui sont l'outil privilégié d'exécution de la politique nationale de développement rural, sont des projets intégrés et multisectoriels, réalisés dans des territoires ruraux préalablement identifiés dans le but de permettre la stabilisation des communautés rurales et le retour de celles qui ont quitté ces territoires » (MDDR, 2003)<sup>77</sup>.*

Ils consistent *« à définir un programme d'actions dans une démarche d'accompagnement par l'administration décentralisée, des communautés rurales qui ont l'initiative de l'identification et de la mise en œuvre d'actions de développement devant leur permettre d'améliorer durablement leurs revenus et d'une manière générale leurs conditions de vie » (MDDR, 2003)<sup>78</sup>.*

A travers le dispositif du PPDR, la politique nationale de développement rural ambitionne les objectifs suivants :

- Revitalisation des zones rurales et en particulier les plus défavorisées d'entre elles.
- Consolidation des activités économiques des communautés rurales concernées.
- Promotion de nouvelles activités.
- Promotion de la gestion durable des ressources naturelles.
- Amélioration de la sécurité alimentaire des ménages ruraux.

Les PPDR se présentent comme des projets intégrés, focalisés sur des actions agro-sylvo-pastorales, mais qui peuvent aussi être élargies à d'autres actions, pour améliorer les conditions socioéconomiques générales de l'espace rural concerné. Ainsi, ils incluent des actions de développement relatives à :

- L'exploitation rationnelle et la valorisation des ressources naturelles (eau, terres, etc.).
- La préservation et la valorisation des différents patrimoines.
- La promotion de petites et moyennes entreprises de production de biens et de services, ainsi que la diversification et la maîtrise des activités de production et de valorisation des produits agricoles.
- Le développement des métiers liés aux activités agro-sylvo-pastorales, au tourisme et à l'artisanat.
- La promotion d'infrastructures et d'équipements socioéconomiques et culturels à usage collectif (routes, électrification rurale, AEP, infrastructures scolaires, et sanitaires...).

Les PPDR sont des projets orientés en priorité vers des espaces ruraux isolés ou enclavés, abritant généralement des populations rurales éparses et pauvres. Ces dernières peuvent être intégrées par des actions collectives ou individuelles. La zone d'intervention d'un PPDR est tout ou une partie de l'espace communal (localité, douar ou district).

---

<sup>77</sup> Ministre Délégué Chargé du Développement Rural (MDDR), (2003). « Conception et mise en œuvre du Projet de Proximité de Développement Rural (PPDR). Guide de procédures ». Algérie, 89 p.

<sup>78</sup> Op. cité.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ces PPDR est envisagée dans le cadre d'une démarche participative originale et novatrice, favorisant un encadrement de proximité des populations rurales, qui permet l'identification des actions de développement à entreprendre, l'intégration des potentialités disponibles, ainsi que la cohérence et la complémentarité de l'intervention des différents types d'acteurs en milieu rural (communautés rurales, élus locaux, administrations, décentralisée, etc.). Ainsi, la démarche des PPDR est basée sur les principes suivants :

- l'initiative des communautés rurales concernées qui participent à toutes les étapes de préparation et de formulation du programme d'actions, à son financement et à son exécution ;
- l'action de proximité de l'administration qui accompagne les populations dans toutes les étapes du projet, de son initiation, à sa formulation et à sa mise en œuvre ;
- un processus décentralisé des décisions d'approbation des projets par les communautés rurales elles mêmes puis par le Chef de Daïra et le Wali, et d'octroi des soutiens de l'État ;
- délais d'exécution des actions projetées ne dépassant pas 12 mois ;
- l'intégration de la femme dans l'identification des actions de développement à mener et dans leur mise en œuvre.

#### **2.2.1.2- Les principaux acteurs du PPDR**

Les parties prenantes qui sont directement impliquées dans les PPDR sont, principalement, les services du Ministre Délégué chargé du Développement Rural, les structures décentralisées du secteur de l'agriculture, ainsi que les administrations locales (Wilaya, Daïra, APC). Les acteurs clés intervenant dans la conception et/ou dans la mise en œuvre des PPDR peuvent être listés comme suit :

##### **- Le Service réceptacle**

Le service réceptacle est désigné par le Wali. Il peut être soit la subdivision agricole ou la circonscription forestière, et ce, en fonction de la vocation de la région et de la proximité des services techniques par rapport au site du projet. Ce service réceptacle est chargé de suivre le PPDR pendant toutes ses phases (de sa préparation et de sa réalisation).

##### **- L'agent technique facilitateur du PPDR**

Le facilitateur du PPDR est un agent technique, membre de l'équipe du projet. Il est désigné par le chef de la subdivision agricole ou de la circonscription des forêts responsable de la réalisation du projet. Il est censé être l'interlocuteur de la communauté rurale bénéficiaire. Il a pour tâche principale de suivre le projet dans toutes ses phases.

##### **- L'animateur du PPDR**

L'animateur est une personne choisie parmi la communauté rurale concernée par le PPDR dont le rôle est d'animer le projet, ainsi que de porter à la connaissance de cette communauté, les différentes démarches administratives et techniques nécessaires à l'aboutissement du projet.

##### **- Les adhérents au PPDR**

Ce sont les personnes bénéficiaires du projet, que ce soit à titre individuel ou à titre collectif.

**- Le Comité de Daïra de suivi-évaluation (CSE – PDAR)**

Il est chargé, outre les missions qui lui sont dévolues, d'émettre un avis d'opportunité sur tous les PPDR de la Daïra.

**- Le Comité Technique de Wilaya de validation des projets de développement agricole et rural (CTW)**

Il a pour mission d'étudier et de valider les PPDR de l'ensemble de la Wilaya.

**- L'institution financière spécialisée**

Elle est désignée par convention avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), pour abriter les ressources du Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par les Concessions (FDRMVTC), ainsi que les comptes ouverts pour les PPDR.

**- Le maître d'œuvre du PPDR**

Le maître d'œuvre du projet est la structure mandatée pour exécuter le PPDR. Il est désigné par le Wali en fonction de la vocation de la zone du projet (agricole ou forestière). Ainsi il peut être soit la Direction des Services Agricoles (DSA) ou la Conservation des forêts (CF).

**- Le bureau conseil (consultant)**

Il s'agit d'intervenants extérieurs agréés : Bureaux conseils, consultants (universitaires indépendants installés en bureau conseil) chargés d'appuyer les programmes de développement rural auprès de l'administration de manière générale et du service réceptacle en particulier, ainsi que d'aider l'adhérent au PPDR à monter son dossier.

### **2.2.1.3- Le système de financement des PPDR**

La réalisation des actions de développement inscrites dans le cadre des PPDR se fait à travers un système de financement complexe. Ce système se base, outre l'apport personnel individuel ou commun des adhérents au PPDR (sous forme numéraire ou sous forme d'apport en main d'œuvre), sur la mobilisation des ressources provenant de différents programmes et Fonds sectoriels préexistants, et ce, selon la nature de chaque action. En effet, les PPDR sont soutenus par de multiples fonds et dispositifs publics et privés, dont les plus importants sont :

- le Fonds de Développement et de Mise en Valeur des Terres par la Concession (FDRMVTC) ;
- le Fonds National du Logement (FONAL) ;
- le Fonds National de Promotion des Activités de l'Artisanat Traditionnel (FNPAAT),
- le Fonds et budgets de l'emploi et de la solidarité nationale (ANSEJ, ADS) ;

A ces Fonds s'ajoutent les ressources financières mobilisées sur les programmes PDL (Plans de Développement Locaux), PSD (Programmes Sectoriels de Développement) et PCD (Plans Communaux de Développement).

Il y a lieu de préciser, par ailleurs, que le financement des actions des PPDR par le FDRMVTC (qui peut financer, comme nous l'avons déjà souligné, un nombre important d'actions de développement de différentes natures) a été fait, de 30 septembre 2002 au 13 juillet 2003, dans le cadre de la Décision Ministérielle n°353<sup>79</sup>, et à partir de 14 juillet jusqu'à présent, par

---

<sup>79</sup> La décision ministérielle N°353, du 30 septembre 2002, annulant et remplaçant la décision N°287 du 15 juillet 2002 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spécial n°302-94 intitulé « Fonds Spécial de Mise en valeur des Terres par la Concession » - FSMVTC-MADR ainsi que la composition du comité technique d'étude et de validation des projets de développement agricole et rural.

la Décision Ministérielle n°306<sup>80</sup>. La différence la plus importante dans les deux décisions réside dans le fait que la première prévoyait des investissements à couverture totale de l'État. Par contre, la décision 306 prévoit, dans le cadre des financements prévus sur le FDRMVTC, en plus des actions collectives soutenues en leur totalité, des investissements individuels où le bénéficiaire doit participer au financement soit en autofinançant une partie de son coût soit en sollicitant un crédit.

#### **2.2.1.4- Les phases du PPDR**

La démarche des PPDR envisage plusieurs étapes relatives au montage, à la réalisation et au suivi-évaluation du projet. Ces étapes peuvent être décrites, très sommairement, comme suit :

##### ***- Phase 1 : Initiation et préparation du PPDR***

L'initiation du Projet de Proximité de Développement Rural est issue d'une idée locale, d'identification d'une ou plusieurs préoccupations d'une communauté rurale, et qui pourraient s'inscrire dans le cadre d'un PPDR. Cette idée peut émaner :

- d'une personne, groupe de personnes ou communauté déjà organisée ;
- de l'Assemblée Populaire Communale (APC) ;
- de l'administration décentralisée qui intervient sur des Communes défavorisées ou à promouvoir, avec la concertation des communautés rurales éparses intéressées.

Après avoir identifié le territoire rural concerné par le PPDR, le service réceptacle et le facilitateur, avec la collaboration de l'animateur (désigné de la communauté), préparent le projet. Il s'agit de traduire les préoccupations prioritaires de la communauté rurale concernée en un programme d'actions de développement économique et social, assorti d'un plan de financement des investissements aussi bien individuels que collectifs.

Cette première phase comprend plusieurs activités :

- Constitution et formation de l'équipe du projet, qui comprendra le (ou les) facilitateur(s) de l'administration décentralisée (déjà désigné), l'animateur (désigné par la communauté), et des personnes volontaires qui s'intéressent au projet.
- Diagnostic de territoire, qui a pour objet de mettre en exergue l'axe économique majeur du territoire par rapport aux préoccupations de la population rurale concernée. Ce diagnostic, qui devrait être effectué par le service réceptacle, comprend les éléments suivants :
- L'inventaire des ressources naturelles existantes au sein de ce territoire ;
- L'étude socioéconomique, ayant pour objet la collecte de données sur le site du projet, et le positionnement de ce dernier dans son contexte territorial, en relevant les principales caractéristiques de ce territoire (population, activités économiques, emploi, scolarisation, etc.) ;
- L'enquête de groupe, qui doit être réalisée par l'équipe du projet auprès des adhérents du PPDR, selon une approche participative, correspondant à l'expression des besoins et des préoccupations de la communauté concernée.
- Recherche de la cohésion territoriale, tout en décelant les atouts et les contraintes du territoire concerné. Il s'agit de positionner les préoccupations de la communauté dans un cadre plus vaste de l'économie du territoire communal ou de Daïra, et de

---

<sup>80</sup> La décision ministérielle n°306, du 14 juillet 2003, fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale n°302-111 – intitulé « Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par la Concession », les niveaux de soutien et modalités de paiement des subventions.

rechercher les complémentarités entre les actions intersectorielles du projet et l'intégration des actions envisagées avec celles recommandées par le schéma des zones naturelles, le schéma directeur de Wilaya, etc.

- Élaboration de l'avant-projet du PPDR par le service réceptacle, qui le transmet au Comité Technique de Daïra pour avis d'opportunité.
- Emission de l'avis d'opportunité de la Daïra, qui porte sur la pertinence et la cohérence territoriale, l'analyse des enjeux et de la cohérence globale des actions envisagées, l'acceptabilité sociale, le montant prévisionnel et l'impact budgétaire, etc.

#### **- Phase 2 : Formulation du PPDR**

La formulation du projet, qui tiendra compte de l'avis d'opportunité du comité technique de la Daïra, correspond à l'identification détaillée du programme d'actions à mener, la proposition du plan de financement du projet et l'identification des moyens nécessaires à mobiliser pour sa mise en œuvre. Elle englobe les activités suivantes :

- Enquête individuelle sur les ménages adhérents du PPDR, qui doit être effectuée par le facilitateur, et qui a pour objet la détermination des actions que les ménages comptent réaliser individuellement dans le cadre du PPDR et leur contribution à la réalisation de celles-ci (apport financier ou en force de travail).
- Identification des actions de développement envisageables et ce, selon les domaines couverts par les PPDR, les textes réglementaires et la nomenclature de chaque Fonds mobilisé.
- Établissement du chronogramme de mise en oeuvre des actions, en tenant compte des conditions de réalisation de chaque action.
- Évaluation du coût de réalisation de chaque action, indépendamment de son mode d'utilisation (ouvrage à usage individuel ou collectif) ou de son mode de financement.
- Établissement du plan de financement du PPDR, en précisant la source de financement de chaque action.
- Prévision des impacts du PPDR, en termes de consolidation des activités économiques ou de création de nouvelles activités, d'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages et de leurs conditions de vie, ainsi qu'en matière de préservation des ressources naturelles.
- Formulation définitive du PPDR et l'acceptation du projet par la communauté. Cette dernière doit signer un engagement collectif sous forme d'une Déclaration Collective d'Acceptation et d'Adhésion au PPDR (DECAAP).

#### **- Phase 3 : Approbation du PPDR**

Juste après la formulation et l'approbation du PPDR par la communauté concernée, le dossier du PPDR formulé passe par les étapes suivantes :

- Transmission du dossier du PPDR au CTW par le chef de Daïra, qui vérifie d'abord que les remarques et les recommandations émises avec l'avis d'opportunité ont été prises en compte dans la formulation du PPDR.
- Validation du PPDR par le CTW<sup>81</sup>, et ce, en:
  - examinant la conformité du projet aux dispositions réglementaires régissant le développement rural et en apportant un jugement sur l'impact et la priorité du projet, sur la base de critères techniques ;
  - examinant l'éligibilité des actions envisagées aux différents fonds ;

---

<sup>81</sup> Le CTW est présidé par le Secrétaire Général du Wali, et il est composé des directeurs de l'exécutif directement concernés par les programmes de développement rural, des représentants des banques et organismes financiers ainsi que les représentants des organisations professionnelles concernées.

- se prononçant sur l'opportunité et la faisabilité des actions ;
- examinant le montage financier du PPDR.

Après la validation du PPDR par le CTW, le Secrétaire Général du Wali signe le procès verbal de la réunion du CTW et transmet le dossier du PPDR au Wali.

- Approbation du PPDR par le Wali.
- Mobilisation des financements, qui prend la forme d'une décision unique et globale, engageant les fonds ou les budgets publics concernés pour les montants arrêtés au projet. Comme elle sert de document de référence aux institutions financières spécialisées conventionnées.

#### **- Phase 4 : Réalisation et clôture du PPDR**

La réalisation du PPDR comprend les activités ci-après :

- Déclaration de lancement du projet, qui consiste à informer la communauté concernée par le facilitateur et l'animateur du PPDR, sur le lancement effectif du PPDR et sur l'engagement du chronogramme d'actions.
- Réalisation du programme d'actions, dont la responsabilité incombe au service réceptacle. Ce dernier est chargé aussi, avec l'aide de l'agent technique facilitateur et de l'animateur, d'accompagner et d'apporter un appui aux bénéficiaires durant toute la phase de réalisation du projet. La tâche de supervision des réalisations est assurée par le maître d'œuvre du PPDR (DSA ou CF), pour ce qui concerne les actions relevant du domaine Agro-Sylvo-Pastoral. Quant aux actions relevant d'autres secteurs, le maître d'œuvre assure la coordination et le suivi des réalisations.
- Réception des travaux, qui consiste à contrôler la conformité de la réalisation de chacune des actions par le maître d'œuvre, et de son établissement d'une « attestation de service fait », qu'il transmet à l'institution financière avec ordre de paiement des travaux concernés.
- Paiement des travaux par l'institution financière conventionnée, qui gère le compte du PPDR.
- Clôture du PPDR, après 12 mois de la date de lancement du projet. Les actions qui n'ont pas été initiées seront annulées et le financement public correspondant sera réaffecté sur d'autres opérations.
- Mise en concession des terres, la concession et la gestion des ouvrages à usage collectif. Les terres mises en valeur et les ouvrages à usage individuel réalisés dans le cadre du PPDR sont concédés aux ménages concernés conformément au dispositif réglementaires en vigueur. Quant aux ouvrages collectifs, ils sont concédés à l'APC ou aux communautés concernées, une fois réceptionnés définitivement.

#### **- Phase 5 : Suivi - évaluation et contrôle de PPDR**

Cette phase comprend l'ensemble des opérations qui permettent de connaître l'état du PPDR et des actions qui le composent. Elle commence dès l'approbation du PPDR par le Wali. La Daïra et la Wilaya constituent les deux principaux niveaux du suivi-évaluation des PPDR, correspondant aux champs d'actions respectifs. La réalisation de cette phase permet de connaître :

- l'état de gestion administrative et d'avancement du PPDR et des dossiers qui le composent ;
- l'état physique d'avancement des actions prévues au PPDR répertorié sur un tableau de bord ;

- l'état d'engagement des crédits ;
- l'état des décaissements effectifs.

Quant à l'opération de contrôle du PPDR, elle a généralement pour objectif de s'assurer de la bonne exécution de la dépense publique. Ce contrôle s'effectue dans deux domaines : le respect des règles d'attribution de l'aide publique, la réalisation et l'usage conforme par l'adhérent de l'action subventionnée.

Par ailleurs, il est important de rappeler que la démarche des PPDR a été sujette à l'expérimentation et ce, pendant trois ans (de 2003 à 2006). En effet, la mise en œuvre du premier portefeuille de PPDR revêt un caractère pilote, et devrait servir de référentiel pour améliorer davantage les instruments et la démarche d'intervention en zones rurales. C'est ainsi que, dès la fin de l'année 2006, avec l'avènement de la Politique de Renouveau Rural, les services du MDDR ont apporté quelques modifications à la démarche des PPDR, en la substituant par celle des PPDR I.

### **2.2.2- Passage du PPDR au PPDR I : Les principales modifications de la démarche**

Dans le but d'assurer une meilleure gouvernance des territoires ruraux et de concrétiser davantage l'intégration à la base des différentes interventions et ressources financières au niveau local, les services du MDDR ont apporté, à partir de la fin de 2006, quelques modifications à la démarche des projets de proximité de développement rural, appelés désormais « Projets de Proximité de Développement Rural Intégré - PPDR I »<sup>82</sup>. Ces changements peuvent être résumés comme suit :

1°/ Inscription des PPDR I dans quatre programmes/objectifs/thèmes fédérateurs, cités plus haut. Ainsi, les PPDR I formulés dans chaque Wilaya, en répondant aux objectifs de ces quatre thèmes fédérateurs, construisent le Programme de Développement Rural Intégré de la Wilaya (PDRIW).

2°/ Selon la nature des PPDR I, la durée de leur exécution est de un à deux ans.

3°/ Agrégation des différentes phases de mise en œuvre des PPDR I en trois principales phases que sont :

- **Conception du projet** : initiation, préparation, formulation et approbation.

Dans cette phase, très importante de la vie du projet, l'initiation, la préparation et la formulation du PPDR I relèvent de l'échelon local (la Commune). Quant à l'approbation, elle constitue un processus de décision qui passe par une confirmation du projet au niveau de la Daïra (Comité Technique de Daïra - CTD), et par sa validation et son approbation au niveau de la Wilaya, par respectivement, le CTW et le Wali.

- **Exécution du projet** : mobilisation des financements, réalisation des travaux et des actions, clôture.

- **Suivi évaluation et contrôles** : la gestion du projet, évaluation des impacts et le contrôle.

---

<sup>82</sup> La démarche des PPDR I fait l'objet d'un document élaboré par le MDDR et la CNDR en novembre 2006, intitulé : « Approche méthodologique pour la mise en œuvre des Projets de Développement Rural Intégrés ».

4°/ Renforcement des acteurs en charge de la conception, de la réalisation et de suivi-évaluation des PPDRI, de telle façon à assurer une implication effective de tous les secteurs dans la formulation et dans l'implémentation de ces projets. Cet aspect constitue la modification la plus significative apportée par les services du MDDR à la démarche des projets de proximité. Pour plus de détails, nous exposons, très brièvement, les nouveaux acteurs et/ou les nouveaux rôles dévolus à certains acteurs impliqués déjà dans l'ancienne démarche, que nous avons pu déduire en comparant les deux démarches (PPDR et PPDRI) et ce, à chaque niveau administratif.

**- Au niveau communal :**

En plus de l'équipe du projet (composée principalement de l'agent facilitateur, de l'animateur et des personnes volontaires) et des adhérents du projet, appelés désormais « **Porteurs du projet** », le niveau communal a connu :

- l'installation de « **la Cellule d'Animation Rurale Communale - CARC** », qui est proposée par le Chef de Daïra et créée par décision du Wali. Elle regroupe en son sein :
- des membres élus de l'APC ;
- les cadres des secteurs techniques de l'administration impliquée ;
- des personnes de la société civile qualifiées présentes sur le territoire (organisations professionnelles, représentants d'organisations traditionnelles, etc.) ;
- les animateurs des PPDRI ;
- des représentants d'associations lorsqu'elles existent ;
- des représentants des universités locales.

Cette cellule, créée pour constituer un lieu d'échange, de concertation et de mutualisation, a pour fonction de recueillir les idées de projets (PPDRI) proposées, ainsi que les informations nécessaires et relatives au territoire concerné, et de formuler le projet pour le soumettre au Chef de Daïra pour sa confirmation. Elle a aussi pour mission de suivre l'ensemble des PPDRI de la Commune, de favoriser et de coordonner la mobilisation des compétences techniques administratives et financières, d'accompagner l'ensemble des différentes phases de mise en œuvre des PPDRI, et de suivre et évaluer la réalisation des projets dès leur approbation par le Wali.

- L'attribution d'un rôle important à l'APC et à son président. En effet, le niveau communal constitue désormais l'échelon de base pour la mise en cohérence des PPDRI, et le P/APC est appelé à jouer un rôle considérable au cours de la phase de formulation des projets de sa Commune, et à participer aux phases de leur confirmation et de leur validation. Comme il joue un rôle important dans l'exécution du PPDRI, après son approbation par le Wali.

**- Au niveau de la Daïra :**

En plus du Comité Technique de Daïra (CTD), qui a pour mission de confirmer les PPDRI, un rôle central de coordination et d'intégration intersectorielle a été confié au Chef de Daïra, durant toutes les phases de la mise en œuvre des PPDRI. Pour se faire, il dispose :

- de la Cellule d'Animation Rurale Communale (CARC) ;
- du Système National d'Aide à la Décision pour le Développement Rural Durable (SNADDRD), qui lui permet de connaître les caractéristiques de ses Communes, et de définir les priorités d'intervention ;
- du Système d'Information pour le Programme de Soutien au Renouveau Rural (SI-PSRR), qui lui permet de suivre et d'évaluer les PPDRI, depuis leur formulation jusqu'à leur

réalisation. Comme il alimente ce système en données relatives à l'état d'avancement de la mise en œuvre des PPDR (suivi-évaluation).

**- Au niveau de la Wilaya :**

En sus du rôle décisif du Comité Technique de Wilaya (CTW) dans la validation des PPDR, et celui du Wali, très important dans l'approbation des projets, le Directeur de la Programmation et d'Aménagement du Territoire (DPAT) a été désigné au niveau de la Wilaya, en mars 2006, pour superviser et coordonner tous les secteurs qui interviennent dans le PPDR. Depuis, le DPAT est chargé de l'implémentation pratique de la SNDRD au niveau de la Wilaya et de son principe fondamental relatif à la l'intégration multisectorielle. Tâche que jusqu'à cette date (Mars 2006) était confiée à la DSA ou la CF.

Le DPAT préside la **Cellule de Développement Rural de la Wilaya (CDRW)**, sous la supervision du Wali. Cette cellule agit en qualité d'observatoire du développement rural de la Wilaya. Elle est chargée d'actualiser régulièrement les données statistiques, socioéconomiques et environnementales, ainsi que d'élaborer un projet de rapport annuel, à soumettre au Wali, sur l'évolution de la mise en œuvre du Programme de Développement Rural Intégré de la Wilaya (PDRIW), en utilisant les données du SNADDR et celles du SI-PSRR.

**- Au niveau national :**

A ce niveau, il y a lieu de signaler l'installation de la **Commission Nationale de Développement Rural (CNDR)**, le 05 mars 2006, par le Chef du Gouvernement. Elle regroupe, sous la présidence du Ministre Délégué au Développement Rural (MDDR), 21 représentants des Ministres au rang de Directeur de l'Administration Centrale et 03 représentants d'institutions nationales (Voir annexe 1).

La CNDR a pour missions :

- d'analyser les rapports des autorités locales sur les conditions de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD) ;
- d'analyser l'impact des ressources et des politiques de soutien et proposer les ajustements nécessaires ;
- de dresser le cas échéant, le bilan des difficultés rencontrées ;
- de proposer des mesures d'ordre économique ou social au vu de l'évolution de l'Indice de Développement Rural Durable (IDRD) ;
- d'élaborer un rapport annuel d'évaluation de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable.

Pour accomplir les missions qui lui sont dévolues, la CNDR s'appuie sur les différents outils de gestion, de suivi, de diagnostic, de programmation et d'évaluation, mis en place par les services du MDDR (SNADDR, SI-PSRR, etc.).

Par ailleurs, il est prévu aussi l'installation de deux autres instances nationales que sont :

**- le Panel de Transmission des Savoirs du Développement Rural**, qui sera composé de professeurs d'universités, d'enseignants chercheurs, de présidents d'associations et de consultants, ayant une expérience dans l'approche participative, l'économie et la sociologie rurales, la gestion des projets de proximité, la valorisation et la protection des ressources naturelles et des patrimoines ruraux, et

- **l'Observatoire du Développement Intégré des Territoires**, qui sera chargé de rendre compte au Gouvernement des progrès économiques et sociaux réalisés au niveau des territoires, sur la base de l'Indice de Développement Rural Durable (IDRD).

Les responsables en charge de la Politique de Renouveau Rural continuent, jusqu'à présent, à apporter des ajustements à la démarche des projets de proximité de développement rural et ce, en fonction des observations du terrain, et selon aussi d'autres considérations d'ordre politique, institutionnel et organisationnel. En effet, à partir du mois de juin 2008, le MDDR est promu au post de Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, et suite à cela (juillet 2008), la Direction Générale des Forêts (DGF) a été chargée de la mission de coordination de la mise en œuvre des programmes initiés au titre du Renouveau Rural.

Dans ce cadre, il a été procédé à un recentrage de l'ensemble des programmes des acteurs intervenant dans les territoires ruraux, en l'occurrence la Direction Générale des Forêts (DGF), le Haut Commissariat au Développement de la Steppe (HCDS), le Commissariat au Développement de l'Agriculture des Régions Sahariennes (CDARS) et la Générale des Concessions Agricoles (GCA). Autrement dit, tous les projets de développement initiés habituellement par ces institutions, obéissent désormais à la démarche méthodologique des PPDR, et à la coordination de la DGF. Cette dernière est devenue aussi l'ordonnateur principal du FDRMVT, ainsi que du FLDDPS, qui était auparavant, principalement, sous contrôle du HCDS. Quant aux Directions des Services Agricoles (DSA), elles ne s'occupent désormais que des actions de développement purement agricoles et ce, dans le cadre du programme de Renouveau de l'Economie Agricole.

## **Conclusion**

L'examen du contenu de la politique nationale de développement rural actuelle, de sa stratégie opérationnelle de mise en œuvre, et de ses principaux leviers d'intervention en milieu rural, nous a permis de constater un changement radical dans la conceptualisation du développement rural et dans son instrumentalisation. Un changement, carrément de paradigmes, qui consiste à rompre avec les visions antérieures de développement rural, descendantes, sectorielles et implicites, au profit d'un développement rural spécifique, territorial et localisé, participatif, intégré, qui se veut valorisant des ressources naturelles et des patrimoines ruraux, et qui cible prioritairement les populations rurales vulnérables.

Une politique de développement rural absolument rénovée, qui s'insère dans une logique globale, qui vise un développement humain multidimensionnel durable, traduisant ainsi le grand intérêt que portent les autorités publiques, au plus haut niveau, à la question du développement du monde rural et à celle relative à la réduction des disparités régionales et territoriales.

Une politique qui se fonde sur une stratégie méthodologique opérationnelle, délimitant les contours d'un cadre d'intervention en milieu rural, basé sur les principes de participation des populations locales, de la décentralisation des processus de décision et de gestion, de l'intégration des différents secteurs et de la rationalisation de leurs interventions, ainsi que sur le principe de la mutualisation des synergies existantes, en termes de différents types de ressources et patrimoines que disposent les territoires ruraux, des fonds publics et des dispositifs de soutien, et en matière d'acteurs intervenants à tous les niveaux, d'une part. D'autre part, elle met en place un certain nombre de mécanismes et d'outils institutionnels,

organisationnels, financiers, législatifs et informatiques très pertinents, en vue d'accompagner et de guider l'intervention des différents acteurs en milieu rural, et afin d'améliorer leurs capacités en matière de diagnostic et de programmation, d'aide à la décision, et de suivi-évaluation (SNADDD, SI-PSRR, etc.). Tous ces principes et outils d'intervention sont matérialisés dans la démarche des PPDR/PPDRI et/ou utilisés dans le but de favoriser sa concrétisation. La démarche des PPDR constitue, en effet, le cadre privilégié et le principal dispositif d'implémentation de cette politique en milieu rural.

L'élaboration d'une telle politique, cohérente et harmonieuse, répondant aux principales normes de l'ingénierie des politiques publiques de développement rural, et dont les principes sont largement admis à l'échelle universelle, illustre les grands efforts intellectuels et l'aboutissement d'un processus permanent d'expertise et de concertation, engagé depuis l'été de l'année 2002 par les services du MDDR avec des experts nationaux et internationaux. Comme il traduit la pertinence de la démarche pragmatique et progressive poursuivie, qui s'est basée sur des diagnostics et des études de terrain, ainsi que sur un capital d'expériences en matière de mise en œuvre du premier portefeuille de PPDR, au cours de la période 2003 - 2006.

Ceci dit, il y a lieu de s'interroger, toutefois, sur les conditions d'application effective de cette politique de développement rural et de ses principes, au niveau local, et plus précisément à l'échelle communale, retenue comme territoire administratif de base d'intervention de ladite politique, à travers la démarche des PPDR. Cette question s'impose avec acuité, surtout lorsque on considère le poids important des différents enjeux et défis que présentent les zones rurales en matière de problématiques de développement rural durable (exposés dans le chapitre précédent), d'une part. Et, eu égard, d'autre part, aux difficultés de réunir à l'échelle locale un certain nombre de conditions préalables, indispensables pour matérialiser les principes de participation, de décentralisation et d'intégration multisectorielle, etc. Ces conditions préalables concernent plusieurs aspects, à savoir : l'encadrement administratif et institutionnel, l'organisation des populations locales et le degré de leur engagement social, le changement d'attitudes et de comportements des acteurs en charge de l'exécution de cette politique en milieu rural, etc.

## CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

### *Quelques éléments d'analyse sur l'adéquation de la politique de développement rural actuelle et de la démarche des PPDR, avec les réalités rurales algériennes*

Au terme de cette première partie du travail, consacrée à l'analyse de la situation du monde rural algérien, ainsi qu'à la politique nationale actuelle de développement qui lui a été spécifiquement et explicitement dédiée, il semble être possible de tirer quelques éléments d'analyse, quoique partiels, concernant l'adéquation de cette politique de développement rural avec la réalité préoccupante des espaces ruraux, et son habilité à faire face aux enjeux et à relever les défis qui s'imposent pour réussir le développement rural en Algérie. Ces éléments d'analyse pourraient, dans une certaine proportion, étayer les deux hypothèses que nous avons émises au début de ce travail.

A travers l'examen du contenu de la politique actuelle de développement rural, de sa stratégie opérationnelle de mise en œuvre et de son outil privilégié d'intervention en milieu rural (la démarche des PPDR), nous avons noté très positivement le changement radical au plan conceptuel, concernant la nouvelle perception qu'ont actuellement les décideurs politiques à l'égard de la notion du « développement rural », ainsi que la pertinence de la démarche méthodologique adoptée et le choix d'une instrumentalisation d'intervention très rénovatrice.

En effet, pour la première fois en Algérie, on assiste à la conception d'une politique de développement rural, qui se base sur des paradigmes originaux, pertinents, et très indiqués à l'échelle universelle. Ces paradigmes ont largement inspiré les approches de développement et les principes qu'énonce cette politique. Ils relèvent de plusieurs registres et concernent aussi bien les objectifs de développement ambitionnés, que les processus de concrétisation de ces objectifs. Ils ont trait aux questions de développement durable, de développement humain avec toutes ses dimensions et composantes (sécurité alimentaire des ménages, amélioration des revenus et des conditions de vie, désenclavement des zones rurales, équité dans l'accès aux prestations de base et réduction des inégalités entre les territoires, etc.), et de valorisations des potentialités et patrimoines locaux. Comme ils s'insèrent, également, dans la logique de multisectorialité et de rationalisation des interventions de l'ensemble des acteurs de développement et de leur intégration à la base, de participation des populations locales, de l'action de proximité, de décentralisation des processus de décision, ainsi que d'amélioration de la gouvernance locale, du renforcement de la territorialité et de la cohésion sociale.

En un mot, cette nouvelle politique de développement rural en Algérie, qui rompt totalement avec les visions de développement partielles et sectorielles des politiques antécédentes, consiste à construire un environnement propice pour l'amélioration durable du bien-être individuel et de l'épanouissement social en milieu rural.

Toutefois, même si les approches et les principes de ladite politique sont théoriquement très ambitieux et porteurs d'une logique renouvelée et innovatrice en matière d'intervention publique en milieu rural, leur implémentation au niveau des espaces ruraux algériens, nous semble être difficile et pourrait être inhibée par de multiples difficultés.

Dans ce sens, et en tenant en considération les éléments que nous avons retenus de l'analyse de la situation du monde rural algérien, des problématiques de son développement, ainsi que des enjeux et défis qui se posent pour asseoir un développement rural qui tient compte de la complexité et de la diversité des contextes ruraux, il nous semble, à l'heure actuelle, très peu

faisable l'application de certains principes et approches énoncés dans le cadre de cette politique de développement rural. Nous essayons, dans ce qui suit, de faire ressortir quelques principes et approches qui nous paraissent difficiles à concrétiser actuellement et à mettre en œuvre dans les différents espaces ruraux algériens, vu qu'ils exigent des conditions préalables et un temps long avec des perspectives à long terme.

Le premier principe qui semble très difficile de l'appliquer concrètement sur le terrain concerne la participation des populations locales aux processus de développement rural. En effet, la concrétisation de ce principe exige beaucoup de conditions préalables. Il s'agit premièrement de l'organisation des populations rurales autour d'objectifs de développement communs, et la convergence de leurs efforts pour l'atteinte de ces objectifs. Or, on sait pertinemment de l'analyse que nous avons faite sur le monde rural que les populations locales sont très rarement organisées, et que les quelques formes d'organisations traditionnelles qui existaient auparavant sont actuellement inefficaces et ont perdu beaucoup de règles de fonctionnement et d'institutions qui régulaient dans le passé la vie en milieu rural. De l'autre côté, le mouvement associatif est très peu présent en zones rurales, et même si certaines associations commencent à émerger, leur poids en matière d'organisation de la population locale et d'engagement social demeure très faible et rudimentaire. Deuxièmement, et comme nous l'avons pu mettre en évidence dans la partie conceptuelle de ce travail, en l'occurrence le concept de « Participation », l'application de l'approche participative dans le processus de développement a des implications préalables et elle est très exigeante pour les agents de développement qui la mènent, en termes d'efforts et d'implication personnelle, de temps devant être consacré, de savoir-faire, et surtout de changement radical de leur esprit et de leurs attitudes vis-à-vis des acteurs locaux, ainsi que de remise en cause des pratiques antérieures d'injonctions et de directives. Ce qui nécessite énormément de temps, de persévérance et de renforcement de capacités de ces agents, notamment par la formation et la pratique sur terrain.

Le deuxième principe qui paraît aussi loin de se concrétiser à l'heure actuelle a trait aux aspects liés à la Territorialité, au Développement local, à la Décentralisation et à l'Intégration multisectorielle, malgré l'importance déterminante de ces éléments dans l'efficacité des projets de développement rural. Les difficultés résident dans l'insuffisance de l'engagement social des ruraux, mais aussi et surtout dans la nature des rapports qui existent entre les autorités locales et les agents de développement des différents secteurs d'une part, et la population locale d'autre part. Ces rapports demeurent mal définis ce qui se répercute sur la clarté des objectifs de développement, sur la définition des responsabilités entre l'ensemble des acteurs intervenant en milieu rural, et sur l'atteinte d'un consensus autour d'un projet de territoire, qui englobe les besoins et les aspirations d'épanouissement de toutes les catégories de la communauté rurale (pauvres / riches, hommes / femmes, jeunes et moins jeunes, etc.). Ceci est valable malgré les multiples mécanismes de concertation, de coordination, de partenariat, et de promotion des synergies prévus par la SNDAR pour mettre en œuvre la politique de développement rural. Néanmoins, il y a lieu de souligner élogieusement la détermination et le mérite de cette politique de développement rural en matière de mise en place de ces mécanismes et de ces nouvelles traditions de fonctionnement intersectoriel et local, sans pour autant attendre, au préalable, une reconfiguration institutionnelle radicale en termes de gouvernance et de démocratie locales en Algérie. Ces mécanismes pourraient constituer les premiers piliers sur lesquels sera construit l'édifice institutionnel de la décentralisation et du développement local en Algérie.

Par ailleurs, les difficultés d'application des principes de participation des populations locales et ceux se rapportant à la territorialité, à la décentralisation et au développement local ont également des conséquences sur la bonne connaissance des potentialités (naturelles, humaines, etc.) et des patrimoines ruraux (historiques, culturels, architecturaux, etc.) et donc sur leur meilleure valorisation, sur la promotion de nouvelles activités économiques et leur diversification, ainsi que sur la promotion d'un développement durable respectueux des équilibres environnementaux et sociaux. La préservation des ressources naturelles et des patrimoines ruraux et leur valorisation nécessitent, en effet, comme condition sine qua non, en plus de la bonne connaissance de ces derniers, la forte mobilisation des différents types d'acteurs (décideurs politiques, autorités locales, développeurs, utilisateurs...) pour arriver à un consensus sur les règles de gouvernance de ces potentialités. Consensus qui devrait résulter, à son tour, d'une implication effective et responsable de l'ensemble de ces acteurs, et des multiples négociations sur les normes de leur gestion et de leur exploitation.

D'autre part, les mêmes difficultés limitent considérablement, aussi, l'habileté des approches sur lesquelles est fondée ladite politique de développement rural pour relever le défi de cerner la diversité naturelle et socioéconomique que présentent les espaces ruraux algériens. En effet, les limites de la gouvernance locale en milieu rural rendent très difficile l'adaptation et la « contextualisation » des mesures de politique de développement rural, en fonction des spécificités de chaque espace. Ceci est d'autant plus valable, d'autre part, étant donné l'absence des études fines et rigoureuses, qui pourraient mieux connaître la réalité de chaque espace rural, faire ressortir ses spécificités et préconiser des processus de développement rural et d'accompagnement de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans ces processus de développement, qui soient différenciés selon les différents contextes.

Par ailleurs, nous avons soulevé également d'autres facteurs limitants qui pourraient amoindrir l'habileté de cette politique en matière de promotion d'approches nécessaires pour asseoir un développement harmonieux et cohérent, qui répond mieux au caractère complexe et multidimensionnel de la précarité des populations rurales et de la nature très diverse de leurs besoins de développement, ainsi qu'à la pérennité des actions de développement introduites dans le cadre des PPDR. Il s'agit, en l'occurrence de l'échelle d'intervention et du temps consacré pour la conception et la mise en œuvre de ces PPDR.

En ce qui concerne l'échelle d'action du PPDR, qui est généralement une partie de l'espace communal, bien qu'elle soit pertinente en terme d'action de proximité qui cible particulièrement le ménage rural et l'amélioration de ses moyens d'existence durables (facteurs de production, accès aux ressources naturelles, amélioration des revenus et des conditions de vie...), elle demeure néanmoins inappropriée et non rentable pour certaines actions de développement qui nécessitent une échelle d'action plus importante, comme par exemple l'installation de certains équipements et infrastructures socio-collectifs de base (routes, services de santé, marchés locaux, transport, etc.), dans des localités qui présentent une faible population et/ou une faible densité du peuplement au kilomètre carré, ou encore celles ayant pour objet la préservation et la réhabilitation des ressources naturelles (aménagement des oueds, aménagement des bassins versants, fixation des dunes, etc.). Ce genre d'actions nécessite des échelles d'intervention qui dépassent le territoire de la localité, voire même parfois le territoire de la Commune, pour qu'il soit efficace et rentabilisé. D'où la nécessité de choisir l'échelle d'intervention de chaque action de développement en fonction de l'organisation spatiale et de regroupement des populations rurales, et de raisonner les PPDR de telle façon à assurer, au même temps, une cohérence globale de l'intervention de développement et une satisfaction des besoins des ruraux sans gaspillage des ressources et ce,

même si le territoire communal reste toujours l'échelle principale en matière de décisions locales. Autrement dit, il y a nécessité d'asseoir une flexibilité dans le choix de l'échelle pertinente d'action, et de faire un assemblage et un maillage des espaces d'intervention dans le cadre des PPDR, en créant des mécanismes de coordination intercommunale.

Enfin, pour ce qui concerne la durée de concrétisation des PPDR (12 mois), elle paraît très insuffisante pour faire face à la complexité des problèmes de développement de n'importe quel espace rural, quelle que soit l'étendue de son territoire et la nature de ses problèmes de développement. En effet, tout processus de développement exige un temps relativement long pour assurer un développement rural, qui soit durable et significatif, pour l'identification des besoins et l'arbitrage entre les priorités de développement, ainsi que pour concrétiser tous les principes de développement rural relatifs à la mobilisation et l'implication des populations locales et la promotion de leur auto prise en charge, à l'atteinte d'un consensus et la construction de partenariats solides entre les différents types d'acteurs, et à l'instauration d'un développement local et l'amélioration de la gouvernance territoriale.

Afin de voir, de plus près, quelles sont les contraintes pratiques et les insuffisances qui limitent l'application de cette politique en milieu rural, nous allons consacrer la deuxième partie de ce document à l'examen de la situation de mise en œuvre de la démarche des PPDR en milieu rural - principal dispositif d'implémentation de ladite politique -, et à une évaluation critique et participative de sa portée et de ses limites.

**Partie II :**

**MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE DES PPDR : UNE ANALYSE**

**CRITIQUE ET PARTICIPATIVE**

## INTRODUCTION DE LA DEUXIÈME PARTIE

La deuxième partie de ce travail a pour objet l'étude de la mise en œuvre de la démarche des PPDR. Pour cela, nous présenterons, en premier lieu, une situation panoramique sur les réalisations de ces projets à travers le pays.

En deuxième lieu, il sera question de présenter les résultats d'une étude que nous avons menée, à la fin de l'année 2007, au niveau de quatre Wilayas de l'Ouest du pays, en l'occurrence : Relizane, Tissemsilt, Tiaret et Mostaganem. Il s'agit d'une étude participative, réalisée avec la collaboration des cadres en charge d'élaboration et d'exécution des PPDR au niveau des Wilayas citées ci-dessus, et qui a trait à l'analyse critique de la portée et des limites de la démarche des PPDR.

La réalisation de ladite étude a été effectuée en vue de répondre à la question de savoir quelles sont les difficultés pratiques que rencontrent ces cadres, en matière d'application effective de la démarche des PPDR, et de savoir aussi quels sont ses points forts, notamment en termes de procédures de mise en œuvre. Autrement dit, nous tenterons à travers cette étude participative de voir en quels termes s'exprime l'écart qui pourrait exister entre les aspects théoriques de la démarche des PPDR et son application effective sur le terrain. Ceci, dans le but de confirmer ou d'infirmer les hypothèses que nous avons formulées dans la partie introductive de ce travail.

Cette deuxième partie du travail englobe, ainsi, deux chapitres :

- **Chapitre 3** : Point de situation de la mise en œuvre des PPDR au niveau national.
- **Chapitre 4** : Étude participative de la portée et des limites de la démarche des PPDR au niveau de quatre Wilayas de l'Ouest du pays.

## **CHAPITRE 3 :**

### ***POINT DE SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PPDR AU NIVEAU NATIONAL***

#### **Introduction**

Nous essayons, à travers ce chapitre, de faire une lecture descriptive de quelques données recueillies des services du MDDR et de certaines d'autres extraites principalement des rapports élaborés par les mêmes services<sup>83</sup>, relatives à la mise en œuvre des Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR) à l'échelle nationale. Pour se faire, nous avons mis l'accent, essentiellement, sur les PPDR validés lors de la phase dite « expérimentale », en l'occurrence la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2006. Nous présentons, par la suite, la situation des projets de développement initiés, depuis l'année 2007, dans le cadre de la Politique du Renouveau Rural (PRR), à savoir : les PPDR (Projets de Proximité de Développement Rural Intégré).

Avant d'aborder la question de la mise en œuvre des PPDR, nous jugeons utile de commencer ce chapitre par une énumération panoramique et succincte des principales catégories de projets et programmes de développement rural, initiées durant la même période que les PPDR. Le but est d'avoir une idée générale sur l'ensemble des interventions de développement qui ont ciblé le milieu rural, ces dernières années.

#### **4.1- Situation générale des projets et programmes de développement rural initiés durant la période 2003 – 2006**

Au cours de cette période, plusieurs projets de développement ciblant directement les différents espaces ruraux algériens, notamment les plus défavorisés d'entre eux, ont été identifiés et validés par les Comités Techniques des Wilayas (CTW). Il s'agit, principalement, des Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR) et des Projets de Proximité de Lutte Contre la Désertification (PP-LCD). A ces projets s'ajoutent, également, les actions de développement s'inscrivant dans le Programme Complémentaire de SEM le Président de la République, et quelques projets de développement initiés dans le cadre de la coopération avec des organisations internationales.

##### **4.1.1- Les Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR)**

D'après les données statistiques recueillies des services du MDDR, le nombre total des Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR), formulés et financés au cours de la phase expérimentale, s'élève à 1 568 projets. Ces derniers ont été validés par les Comités techniques de 47 Wilayas (excepté Alger). Ils ont ciblé, en totalité, 131 040 ménages, 1805 localités (villages, mechtas, etc.) et 722 Communes rurales. Le montant Global mobilisé pour le financement de ces projets excède 56,8 Milliards de Dinars (cf. tableau n°1 en annexe 2).

---

<sup>83</sup> Ces rapports ont pour intitulés :

- ✓ « Note de Conjoncture 1<sup>er</sup> trimestre 2005 ».
- ✓ « Phase expérimentale de mise en œuvre des PPDR et PP-LCD », juin 2007.
- ✓ « Rapport de suivi du Programme de Développement Rural Intégré ». Rapport national, période du 01/01/2007 au 31/12/2008.

Etant donné que les PPDR constituent notre principal objet d'étude, nous avons consacré la deuxième section de ce chapitre à une caractérisation, relativement détaillée, de la situation de leur mise en œuvre, à travers le territoire national.

#### **4.1.2- Les Projets de Proximité de Lutte Contre la Désertification (PP-LCD)**

Les Projets de Proximité de Lutte Contre la Désertification (PP-LCD) sont conçus et mis en œuvre, principalement, par le Haut Commissariat au Développement de la Steppe (H.C.D.S). Selon les mêmes sources d'informations (citées plus haut), le nombre total de PP-LCD, validés entre 2003 et 2006, par les Comités Techniques de 23 Wilayas concernées par ce programme de développement, est de l'ordre de 755 projets. Ces derniers ont ciblé 146 594 ménages éleveurs, situés dans 292 Communes agro-pastorales (cf. tableau n°1 en annexe 2).

Les Wilayas touchées par les PP-LCD sont les Wilayas steppiques, ainsi que quelques espaces agro-pastoraux appartenant à certaines Wilayas du Nord du pays, et d'autres espaces pré sahariens se situant dans des Wilayas du Sud. Sur la base du nombre de projets validés par les CTW (cf. tableau n°3 en annexe 2), nous pouvons classer les Wilayas concernées selon quatre groupes :

- **Groupe 1** - Comprenant 02 Wilayas, avec un nombre de projets inférieur à 10 : Sétif et Mascara.
- **Groupe 2** - Comprenant 12 Wilayas, avec un nombre de projets compris entre 10 et 30 : Oum El Bouaghi, Batna, Bechar, Bouira, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Ghardaïa, Sidi Bel Abbes, Saïda, Tlemcen et Tebessa.
- **Groupe 3** - Comprenant 05 Wilayas, avec un nombre de projets compris entre 30 et 60 : Naâma, Bordj Bou Arrèridj, Tiaret, Médéa et Biskra.
- **Groupe 4** - Comprenant 04 Wilayas, avec un nombre de projets supérieur à 60 : Laghouat, El Bayadh, M'sila et Djelfa.

A la fin de l'année 2006, les niveaux de réalisation des PP-LCD diffèrent d'un projet à un autre. Il y avait des projets qui étaient totalement achevés (déjà à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2005, 241 projets ont été achevés) et certains d'autres lancés physiquement, mais non encore clôturés. Ceci est dû à la différence des dates de formulation de ces projets. Ainsi, 255 PP-LCD ont été inscrits en 2003 (soit presque 34 %), 207 PP-LCD ont été inscrits en 2004 (soit plus de 27 %), et 293 PP-LCD ont été formulés durant 2005 et 2006 (soit presque 39 %).

Les actions de développement pouvant être réalisées dans le cadre des PP-LCD sont de natures variées. Les plus importantes sont :

- Mise en défens des parcours.
- Plantation pastorale.
- Aménagement hydraulique (forages et puits pastoraux, marres, ceds, etc.).
- Conservation de l'eau et du sol (CES).
- Électrification des foyers ruraux isolés et épars, notamment par l'utilisation de l'énergie solaire.
- Promotion de l'arboriculture fruitière rustique.

Par ailleurs, en plus des résultats et effets attendus sur la protection des ressources naturelles (sol, végétation et eau) et la lutte contre la désertification (notamment des parcours

steppiques), les décideurs politiques ambitionnent, à travers les PP-LCD, l'amélioration des revenus des agro-pasteurs et de leurs conditions de vie. En effet, la formulation de chaque projet prévoit la création d'un certain nombre d'emplois. Les 755 PP-LCD lancés entre 2003 et fin 2006, ont créé, à la fin du mois de juin 2007, 65 335 emplois (cf. tableau n°1 en annexe 2).

Pour ce qui concerne le financement de ces 755 PP-LCD, il leur a été alloué un montant global de plus de 23,69 Milliards de Dinars (cf. tableau n°2 en annexe 2), assurés par plusieurs sources de financement, dont la plus importante est le Fonds de Lutte contre la Désertification et de Développement du Pastoralisme et de la Steppe (FLDDPS). En effet, ce dernier, dont l'ordonnateur principal est le H.C.D.S, a assuré 72 % du total de financement des PP-LCD, validés entre 2003 et fin 2006.

Le budget d'équipement du H.C.D.S (B.E/H.C.D.S) a contribué aussi au financement de certaines actions inscrites dans ces projets, par une part estimée à 22 %. Quant à la contribution des bénéficiaires au financement des actions de développement dont ils sont destinataires, elle ne dépasse pas les 2 % du montant global de financement des PP-LCD. Cette contribution se limite, essentiellement, à l'apport de main d'œuvre, quantifié sous forme d'autofinancement.

#### **4.1.3- Le Programme Complémentaire de SEM le Président de la République**

D'un montant global de dotation de 4 095 millions de dinars (notifié en 2003 et 2004), le Programme Complémentaire de SEM le Président de la République a concerné des espaces ruraux au niveau de 283 Communes, qui se trouvent dans 27 Wilayas. Il a touché (directement ou indirectement) 55000 ménages, répartis sur 550 localités.

Selon le rapport du MDDR (2005)<sup>84</sup>, ce programme complémentaire comprend trois catégories d'activités, se rapportant à :

- La promotion des activités économiques.
- L'amélioration du cadre de vie.
- La protection des ressources naturelles.

Le type d'activités qui a été le plus encouragé par ce programme est l'amélioration du cadre de vie, avec une part d'investissement de l'ordre de 55 % du total du montant alloué. Quant aux deux autres catégories d'activités, il leur a été consacré respectivement 31 % pour la promotion des activités économiques, et 14 % pour la protection des ressources naturelles.

Pour ce qui concerne les actions de développement inscrites dans ce programme, le rapport du MDDR (op. cité) cite les plus importantes d'entre elles, comme suit :

- Aménagement et réalisation de 2 726 km de piste.
- Electrification : 290 km.
- Amélioration foncière : 4 400 ha.
- Mise en valeur des terres : 337 ha.
- Protection des ressources naturelles : 1 500 ha.
- Développement des cultures fourragères : 250 ha.
- Réalisation et équipement de 9 forages.

---

<sup>84</sup> « Note de Conjoncture 1<sup>er</sup> trimestre 2005 ». Ministre Délégué au Développement Rural – Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

- Fonçage de 40 puits, réalisation et équipement de 25 puits, et réhabilitation de 30 autres puits.
- Réalisation de 10 marres.
- Réalisation de 10 retenues collinaires.
- Travaux de drainage : 1250 ha.
- Gabionnage : 10 000 ML.
- Plantation arboricole : 450 ha.
- Création de 5 centres de collecte de lait.

Toutefois, ledit rapport du MDDR ne précise ni les espaces ruraux qui ont bénéficié de ce programme complémentaire, ni le niveau de réalisation des actions de développement initiées, ni encore les effets attendus de ces actions. Le seul constat que nous pouvons faire à propos de ce programme est que la nature des actions de développement proposées est semblable à celle des actions inscrites dans d'autres programmes de développement rural, notamment les PPDR et les PP-LCD.

#### **4.1.4- Les Projets de développement en coopération avec des Organisations Internationales**

Les projets de développement rural s'inscrivant dans le cadre de la coopération avec des organisations internationales (dits aussi programmes régionaux), étaient nombreux ces dernières années. La réalisation de cette catégorie de projets est confiée, généralement, à la Direction Générale des Forêts (DGF). Les plus importants, initiés entre 2003 et 2006, et qui sont actuellement dans leur majorité en cours de réalisation, peuvent être résumés comme suit (selon les mêmes sources d'informations citées plus haut et quelques informations collectées auprès de la DGF) :

##### **- *Projet Emploi Rural II (PER2)***

Ce projet de développement est initié suite à l'achèvement du Projet Emploi Rural I, réalisé dans certaines Wilayas du Nord-Ouest du pays. Il s'agit en fait de l'élargissement du même projet à six (06) autres Wilayas du Centre-Ouest Algérien, que sont : Tiaret, Tissemsilt, Chlef, Ain Defla, Médéa et Bouira.

Le montant global de ce projet est de 11 431 200 000 DA (142 890 000 USD). La BIRD assure 66,15 % de ce montant. Le reste est assuré par le gouvernement algérien (17,37 %), et par les bénéficiaires (16,48 %), sous forme d'apports de main d'œuvre ou de matériaux.

La durée de vie du projet a été arrêtée à 05 ans, et la date de son démarrage correspond au 28 novembre 2003.

Ce projet s'inscrit dans une logique d'aménagement de l'espace rural et de développement intégré. Il touche à plusieurs dimensions de l'espace rural (écologique, économique et sociale). Les activités qui y sont inscrites ciblent prioritairement des travaux à haute intensité de main d'œuvre. Comme elles visent aussi la promotion de la protection agro-écologique, ainsi que l'augmentation et la diversification des productions agricoles, notamment en encourageant la substitution des cultures céréalières par l'arboriculture sur des terres pentues, vulnérables à l'érosion.

Plusieurs résultats et effets sont attendus de ce projet, les plus importants peuvent être résumés comme suit :

- Création de 36 000 équivalents emplois (près de 7 000 000 journées de travail) pendant les 5 années.

- Extension des superficies plantées (fruitière et forestière), notamment pour lutter contre les inondations et réduire l'envasement des ouvrages hydrauliques.
- Protection des terres de l'érosion et augmentation de leur potentiel de production.
- Amélioration de la qualité des produits forestiers et augmentation de la production des peuplements forestiers.
- Diversification et une meilleure adaptation des systèmes de culture.
- Promotion de la femme rurale et amélioration de ses conditions économiques et sociales, notamment à travers le soutien de la pratique du petit élevage et de l'arboriculture.
- Mobilisation des ressources en eau en vue d'augmenter la capacité d'irrigation.
- Renforcement des capacités administratives et techniques des structures (centrale et décentralisées) du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (Conservations des Forêts, DSA).

***- Projet pilote de développement de l'agriculture de montagne dans le bassin versant de Oued Saf Saf***

Ce projet concerne 04 Communes des Wilayas de Skikda et Constantine. Il cible 40 localités rurales et 23 600 ménages. Son montant global est de l'ordre de 29 074 400 USD, dont 60,19 % sont assurés par un prêt FIDA. La durée du projet est de 07 ans ; la date de son démarrage correspond au mois de mai 2003 et celle de sa clôture est prévue pour le 30 mars 2010.

Les objectifs du projet visent :

- la contribution à la réduction durable de la pauvreté, notamment en améliorant les revenus des ruraux concernés ;
- la participation aux efforts nationaux de sécurité alimentaire au niveau des ménages ;
- la contribution aux actions de restauration et de protection des ressources naturelles ;
- l'augmentation des capacités des populations à concevoir et à organiser leur auto développement, notamment par la mise en place des Caisses Mutuelles de Proximité et l'installation des Cellules d'Animation de Développement Participatif (CADP) et des Cellules d'Appui, de Développement et d'Accompagnement des Micro entreprises (CADAM).

***- Projet de développement rural dans la zone montagneuse du Nord de la Wilaya de M'sila***

Ce projet cible 264 535 habitants, occupant 435 localités, qui se situent dans 15 Communes de la Wilaya de M'sila. Son montant global est de 29 300 000 USD, dont 60,07 % sont assurés par un prêt FIDA, et le reste est assuré par le gouvernement algérien. Il a une durée de 7 ans. La date de son démarrage correspond au mois d'octobre 2005.

Les objectifs du projet sont similaires à ceux du projet précédent. Ses groupes cibles sont : les petits exploitants, les femmes rurales, les veuves, les jeunes filles rurales diplômées et sans emploi, les jeunes chômeurs, souvent sans terre, désirant s'investir dans les activités de productions agricole ou de transformation.

***- Projet pilote de développement rural dans les monts de Traras et Sebaa Chioukh, dans la Wilaya de Tlemcen***

Ce projet cible 23 Communes de la Wilaya de Tlemcen. Il a la même durée et les mêmes objectifs que les deux projets précédents. Son montant global est de 40,4 millions de USD. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2005, les négociations de l'accord de prêt concernant ce projet de développement ont été faites à Rome, et le projet a été accepté par le FIDA.

**- Programme spécial pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales (PPDR - PSSA)**

Le portefeuille de projets s'inscrivant dans le cadre de ce programme de développement a ciblé 5 300 ménages, à travers 16 Wilayas. Le principal objectif de ces projets réside dans l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages ruraux, à travers la création et la promotion des activités créatrices de revenus.

La première phase (pilote) de ce programme avait comme montant alloué plus de 3 milliards de dinars (3 500 000 000 DA), pour une durée de 3 ans. Quant à la deuxième phase, elle consiste à prospecter des sources de financement, notamment étrangères, pour mettre en œuvre d'autres projets de ce genre.

**Constats :**

Il y a lieu de souligner que la majorité des projets de développement initiés en coopération avec des organisations internationales constitue des opérations limitées dans le temps et dans l'espace. Les résultats obtenus, tant sur le plan des démarches méthodologiques adoptées, qu'en termes de progrès constatés dans l'amélioration du bien-être des populations cibles, n'ont pas fait l'objet d'études et d'analyses fines. Même les projets de coopération réalisés au cours des années 90 et le début des années 2000 (tels que le projet sur la femme rurale, le projet pilote d'aménagement intégré du bassin versant de l'Oued Mina, le projet de développement intégré du bassin versant du Haut Mellègue, etc.), n'ont pas été suffisamment évalués. Leur évaluation aurait apporté beaucoup d'enseignements, nécessaires pour mieux négocier et initier de nouveaux projets de coopération. Comme elle aurait contribué à l'orientation de la politique nationale de développement rural, vers des options de développement les plus appropriées.

Par ailleurs, il est à remarquer que les types de projets et programmes de développement rural cités ci-dessus, aussi bien ceux engagés par les pouvoirs publics algériens que ceux initiés en coopération avec des organisations internationales, ont presque les mêmes objectifs et proposent également des actions de développement de nature similaire. Comme ils peuvent exister, tous, dans une même Wilaya. Se pose alors la question de savoir comment sont gérés les différents types de programmes au niveau décentralisé : selon quelles logiques les actions de développement sont-elles réparties entre les différents espaces ruraux d'une même Wilaya ? Existe-t-il une programmation préalable et une cohérence entre l'ensemble des actions de développement au niveau des Wilayas concernées par cette multitude de programmes ? Y a-t-il un « chevauchement » entre les différents projets de développement au sein d'un même espace rural ? Les conditions d'éligibilité et les démarches de mise en œuvre diffèrent-elles pour une même action, se trouvant inscrite dans deux projets de développement différents ? Si oui, quelles sont les incidences sur les populations bénéficiaires ? Ce sont autant de questions qui méritent d'être étudiées pour pouvoir faire des analyses et des évaluations de l'ensemble des projets et programmes de développement rural existant au niveau décentralisé, très utiles pour éclairer les responsables en charge de la conception des politiques de développement rural en Algérie.

Cela dit, nous traitons dans la section qui vient ci-après, la situation de la mise en œuvre des Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR).

## 4.2- Caractérisation de la mise en œuvre des PPDR de la phase expérimentale

### 4.2.1- État général des PPDR approuvés entre 2003 et fin 2006

Le nombre total des PPDR ayant obtenu l'accord de leur financement au niveau national, durant la phase expérimentale, est de l'ordre de 1568 PPDR. A la fin de l'année 2006, 1 280 PPDR ont été lancés physiquement (soit 81 % du total des PPDR), dont certains ont été achevés. Ainsi, 288 PPDR approuvés n'étaient pas encore lancés (cf. tableaux n°1 et n°4, en annexe 2).

Par ailleurs, et comme c'est mentionné dans le chapitre précédent, deux principaux objectifs étaient assignés à ces PPDR. Il s'agit en l'occurrence de l'amélioration de la sécurité alimentaire des communautés rurales (en vue de favoriser leur stabilisation), et de l'accompagnement du retour de celles qui ont quitté leurs territoires, notamment à cause des problèmes sécuritaires.

**Tableau N°4 : Répartition des PPDR validés au cours de la phase expérimentale, par objectifs spécifiques**

Objectifs spécifiques des PPDR	Nombre	Pourcentage (%)
Amélioration de la sécurité alimentaire	1380	88,01
Accompagnement du retour des populations	96	6,12
Amélioration de la sécurité alimentaire et accompagnement du retour des populations	92	5,87
Total des PPDR	1568	100,00

Source : Établi à partir des données collectées auprès des services du MDDR, en 2007.

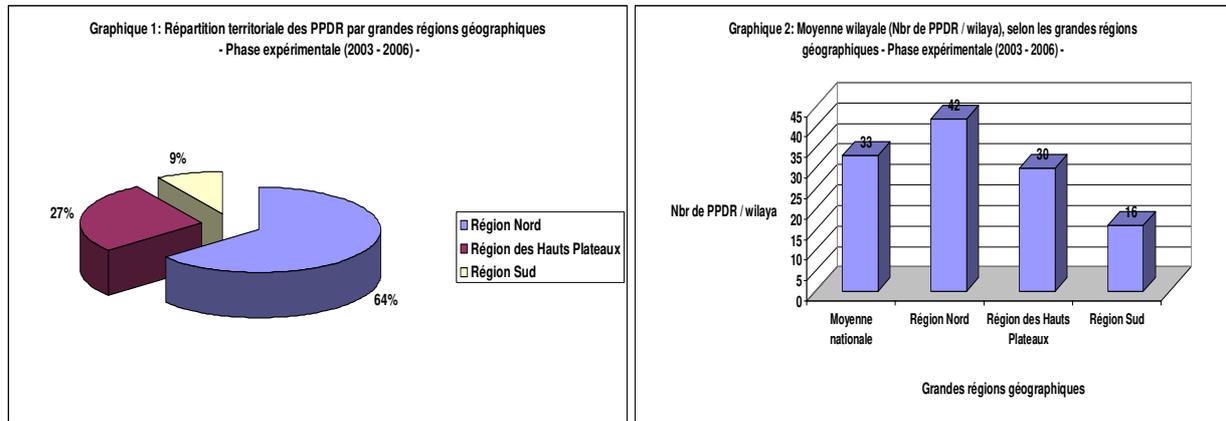
Ainsi, plus de 88 % des PPDR avaient comme objectif spécifique, l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations rurales cibles, 6,12 % du total des PPDR approuvés étaient conçus pour accompagner le retour des populations ayant quitté leurs territoires, et presque 6 % des PPDR visaient les deux objectifs spécifiques à la fois.

### 4.2.2- Répartition territoriale des PPDR de la phase expérimentale

L'examen de la répartition des PPDR validés lors de la phase expérimentale, par grande région géographique (cf. tableau n°6 en annexe 2), dénote que 999 PPDR ont été validés par 24 CTW de la région Nord du pays (Alger non comprise), soit 64 % du total des PPDR validés à travers l'ensemble du territoire national. Ce qui correspond aussi à une moyenne de 42 PPDR par Wilaya. C'est la région Nord-Ouest du pays qui a, relativement, monté le plus de projets, avec une moyenne de l'ordre de 48 PPDR/Wilaya.

L'importance du nombre de PPDR validés dans la région Nord du pays est due à l'importance relative des populations rurales au niveau de cette région (cf. chapitre 1), qui comprend aussi le plus grand nombre de Wilayas (24 Wilayas, sans compter Alger), ceci d'une part. D'autre part, la majorité des Wilayas appartenant à cette région (18 Wilayas) n'est pas concernée par le Projet de Proximité de Lutte Contre la Désertification (PP-LCD), ce qui rend le dispositif

des PPDR le plus usité par ces Wilayas, pour améliorer les conditions des populations rurales, notamment celles situées dans les zones de montagnes. Une bonne partie des territoires de ces Wilayas du Nord se trouve localisée, en effet, dans l'Atlas Tellien. Ce dernier comprend beaucoup d'espaces ruraux enclavés et isolés, qui sont les plus ciblés par le dispositif des PPDR.



(Source : Tableau n°6 en annexe 2)

Pour ce qui est de la région des Hauts Plateaux, les CTW des 14 Wilayas qui y sont localisées ont validé 422 PPDR, soit en moyenne 30 PPDR/Wilaya. Ce qui représente, également, 27 % du total des projets validés durant la phase expérimentale. A ces PPDR s'ajoutent aussi les PP-LCD (514 projets) initiés par l'ensemble des Wilayas de cette région.

Quant aux 9 Wilayas de la région Sud du pays, elles ont été concernées par 147 PPDR, soit 9 % du total des PPDR validés. Ce qui correspond aussi à une moyenne de l'ordre de 16 PPDR/Wilaya.

#### 4.2.3- Répartition territoriale des populations rurales ciblées par les PPDR

Sur les 979 Communes rurales réparties à travers le territoire national (cf. Chapitre 1), 722 Communes ont été, partiellement, concernées par les 1568 PPDR validés lors de la phase expérimentale (cf. tableau n°7 en annexe 2), soit un taux de couverture de l'ordre de 73,75 %. Ce qui représente en moyenne 1,60 PPDR/Commune. Autrement dit, il y a des Communes qui ont été touchées par plus d'un PPDR. Ceci, sans compter les 292 Communes concernées (aussi, partiellement) par les PP-LCD (voir tableau n°3 en annexe 2).

Corrélativement à la répartition des PPDR par régions géographiques, la répartition territoriale des Communes rurales touchées par les PPDR de la phase expérimentale a suivi presque la même allure. En effet, 59 % des Communes touchées par les PPDR se trouvent localisées dans la région Nord du pays, 32 % sont situées dans la région des Hauts Plateaux, et 10 % dans la région Sud du Pays.

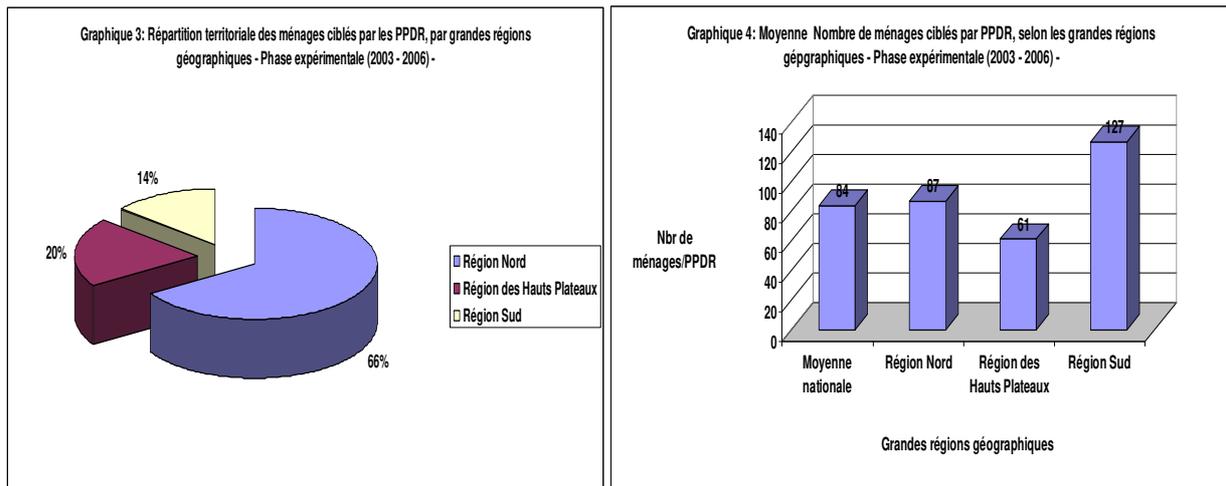
Par ailleurs, 1805 localités ont été touchées par les 1568 PPDR validés (cf. tableau n°8 en annexe 2). Ce qui signifie qu'un seul PPDR peut concerner plus d'une localité.

Les PPDR validés par les Wilayas de la région Nord du pays ont relativement touché le plus grand nombre de localités, soit 1221 localités, ce qui représente un taux de 68 %. Les projets validés par les Wilayas de la région des Hauts Plateaux ont touché, quant à eux, 25 % du

total des localités concernées par les PPDR validés, et ceux de la région Sud du pays ont touché 8 % du total des localités concernées par les PPDR de la phase expérimentale.

Pour ce qui concerne le nombre de ménages ciblés par ces PPDR, il s'élève à 131 040 ménages, ce qui représente en moyenne 2 788 ménages/Wilaya, et 84 ménages /PPDR (cf. tableaux n°9 et n°10 en annexe 2).

Là aussi, c'est les PPDR de la région Nord du pays qui ont ciblé le plus grand nombre de ménages ruraux, avec un taux de 66 % du total des ménages, contre un taux de 20 % dans la région des Hauts Plateaux et 14 % dans la région Sud.



(Source : Tableaux n°9 et n°10 en annexe 2)

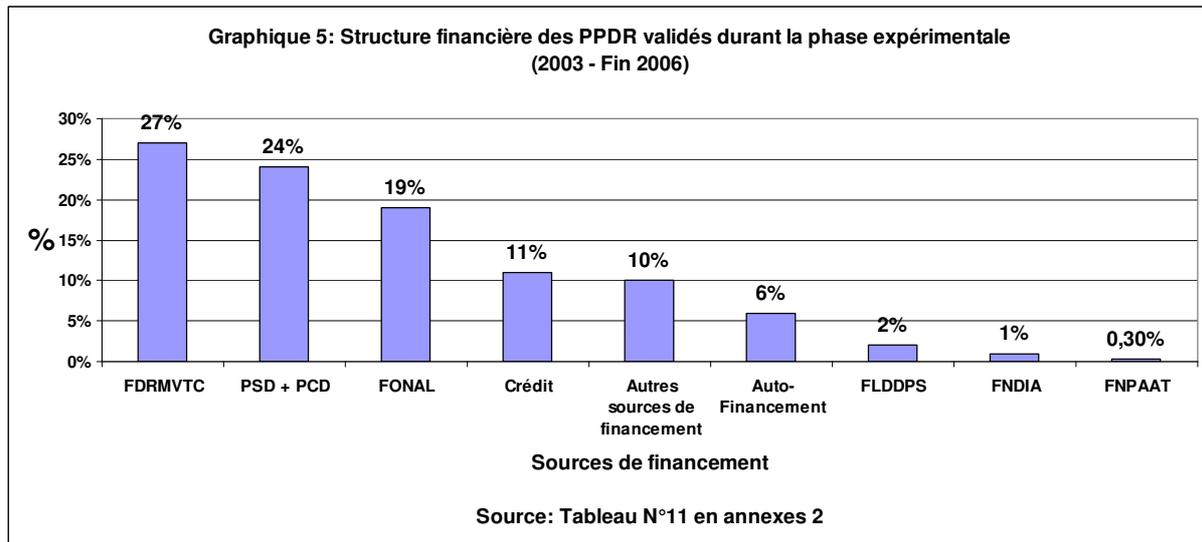
Toutefois, et comme le montre bien le graphique 4, le nombre le plus élevé de ménages ciblés, en moyenne par un projet, est enregistré par les PPDR de la région Sud du pays, soit 127 ménages/PPDR. C'est les PPDR validés dans les Wilayas du Sud-Ouest du pays qui ont ciblé, en moyenne, le plus grand nombre de ménages, avec 150 ménages/PPDR, suivis par les PPDR de la région Sud-Est du pays, avec une moyenne de 138 ménages/PPDR. Les PPDR validés par les Wilayas de la région Nord-Centre du pays ont, aussi, ciblé en moyenne un nombre relativement important de ménages par PPDR, soit 121 ménages/PPDR (cf. tableau n°10 en annexe 2).

Nous ne disposons pas assez d'éléments pour expliquer « le pourquoi » de ces chiffres. Ce sont seulement des agrégats globaux qui donnent une image panoramique sur la situation de la mise en œuvre des PPDR, mais qui demeure « une boîte noire », nécessitant la disponibilité de beaucoup de données de terrain pour pouvoir l'analyser et trouver des éléments explicatifs qui lui sont liés.

#### 4.2.4- Sources de financement des PPDR de la phase expérimentale

Le montant global prévu pour financer les 1568 PPDR, validés durant la phase expérimentale, est estimé, comme c'est indiqué plus haut, à 56 806,4 Millions DA, ce qui correspond, en moyenne, à 36,2 Millions DA/PPDR. Ce montant est alimenté par plusieurs sources de financement (cf. tableau n°11 en annexe 2). C'est d'ailleurs ce qui est recherché à travers la démarche des PPDR, dont le rôle du levier fédérateur et mobilisateur des ressources financières existantes, est le plus ambitionné par les décideurs politiques (cf. le chapitre précédent).

Toutefois, le Fonds de Développement Rural et de la Mise en Valeur des Terres par la Concession (FDRMVTC), le plus spécialisé pour financer les PPDR, demeure relativement le plus important par rapport aux autres sources de financement. En effet, le FDRMVTC a contribué au financement de plus du quart (1/4) des investissements inscrits dans les PPDR de la phase expérimentale. Ceci, bien que les données du MDDR indiquent, par ailleurs, que 103 PPDR (soit presque 6,57 % du total des PPDR) n'ont pas sollicité de financement sur le FDRMVTC.



Les Programmes Sectoriels de Développement (PSD) et les Programmes Communaux de Développement (PCD) ont contribué, également, au financement des PPDR, avec une part relativement importante, estimée à 24 % du total des fonds mobilisés pour financer l'ensemble des PPDR de la phase expérimentale.

La troisième position est occupée par le Fonds National du Logement (FONAL), mobilisé pour financer l'habitat rural, avec une part de l'ordre de 19 %. Autres fonds dédiés, en principe, au financement des activités agricoles dans des zones potentielles, en l'occurrence le Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole (FNDIA), ainsi qu'au financement des activités agro-pastorales ; le FLDDPS, ont été aussi mobilisés, mais très faiblement, pour financer quelques actions des PPDR de la phase expérimentale, avec une part, respectivement, de 1 % et de 2 %. Quant au Fonds National de Promotion des Activités de l'Artisanat Traditionnel (FNPAAT), il n'a contribué qu'avec une part ne dépassant pas les 0,3 % du montant global des PPDR. Ceci est dû au fait que l'investissement dans les activités artisanales ne nécessite pas de fonds importants.

Par ailleurs, la contribution des bénéficiaires au financement des actions de PPDR, dont ils ont bénéficiées, est estimée à 6 % du montant global (essentiellement, sous forme d'apport de main d'œuvre). Quant au crédit lié au soutien, il représente 11 % du montant global.

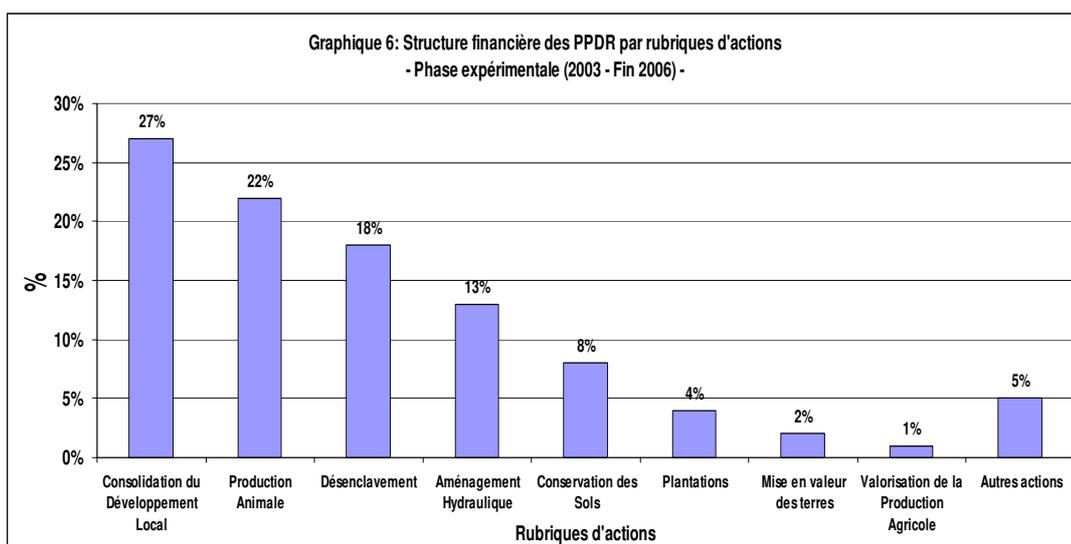
#### **4.2.5- Structure financière des PPDR par catégories d'actions de développement**

Les actions des PPDR qui ont nécessité des montants importants pour leur concrétisation sont celles relatives à l'amélioration du cadre de vie et à la promotion des activités économiques (voir le tableau et le graphique ci-après).

**Tableau N°5 : Structure financière des PPDR par rubriques d’actions**  
**- Phase expérimentale (2003 – Fin 2006) -**

<b>Rubriques d’actions</b>	<b>Montant (10*<sup>3</sup> DA)</b>	<b>Part (%)</b>
Consolidation du Développement Local Dont Habitat Rural	15 564 678	27%
Production Animale	11 688 435	21%
Désenclavement	10 117 605	18%
Aménagement Hydraulique	7 121 437	13%
Conservation des Sols	4 572 636	8%
Plantations	2 331 811	4%
Mise en valeur des terres	918 202	2%
Valorisation de la Production Agricole	401 836	1%
Autres actions	3 035 289	5%
<b>Total</b>	<b>56 806 381</b>	<b>100%</b>

Source : Services du MDDR - MADR



Le tableau et le graphique ci-dessus dénotent qu’au moins 45 % du montant global mobilisé pour la réalisation des PPDR de la phase expérimentale ont été consacrés au financement des actions ayant pour objectif l’amélioration du cadre de vie des communautés rurales cibles : 27 % pour la consolidation du développement local (notamment la construction et la réhabilitation de l’habitat rural) et 18 % pour le désenclavement (aménagement de pistes).

Les investissements prévus pour promouvoir les activités économiques dans les milieux ruraux ont nécessité, quant à eux, 42 % du montant global : 22 % pour la production animale, 13 % pour l’aménagement hydraulique (forages, puits, ceds, mares, etc.), 4 % pour les plantations (notamment fruitières), 2 % pour la mise en valeur des terres et 1 % pour la valorisation de la production agricole (petites unités de collecte de lait, petites unités de conditionnement et de transformation des produits agricoles, etc.).

Pour ce qui concerne les investissements prévus pour la préservation des ressources naturelles, il leur a été consacré 8 % du montant global des PPDR. Il s'agit principalement de la conservation de l'eau et des sols (CES).

#### **4.1.6- Résultats obtenus de la réalisation des PPDR : quelques constats**

##### **- Estimation du Montant de soutien par ménage bénéficiaire :**

Le montant global mobilisé pour financer les 1568 PPDR de la phase expérimentale est, comme il a été déjà mentionné, de l'ordre de 56 806,4 Millions DA, soit 36,2 Millions DA/PPDR. Si on soustrait le montant de l'Autofinancement (3 266,9 Millions DA) et celui du crédit (6 322,6 Millions DA), le montant du soutien (tous fonds confondus) est donc égal à 47 216,9 Millions DA. Ce qui correspond en moyenne à un montant de soutien de 30,1 Millions DA/PPDR.

Les 1568 PPDR validés ont ciblé 131 040 ménages, dans les différents espaces ruraux algériens (notamment ceux les plus isolés et les plus défavorisés). Ce qui signifie, aussi, que chaque ménage a bénéficié, en moyenne, d'un montant d'investissement de 433 504 DA/ménages (56 806,4 Millions DA / 131 049 ménages) et d'un montant de soutien de 360 324 DA (47 216,9 Millions Dinars de soutien / 131 040 ménages).

Cette valeur moyenne de soutien par ménage n'est pas relativement importante, surtout si on la compare avec les montants de subventions octroyés dans d'autres cadres, tels que le FNRDA (notamment pour les agriculteurs qui ont bénéficié de grands investissements, tels que les chambres froides par exemple). En outre, cette valeur ne dépasse même pas la subvention donnée au bénéficiaire de l'habitat rural (500 000 DA).

Ceci s'explique par le fait que la moyenne telle qu'estimée (Montant de soutien/Nombre total des ménages ciblés) masque des réalités. Il s'agit, en fait, d'une prise en considération de tous les ménages touchés de manière directe (actions individuelles) ou indirecte (actions collectives : ouverture de pistes, CES, etc.) par les PPDR, ce qui fait baisser relativement la valeur moyenne du soutien par ménage. Même pour ce qui concerne les actions individuelles affectées directement aux ménages, la situation peut varier aussi d'un ménage bénéficiaire à un autre. Seules les études de terrain sont capables de faire ressortir ces disparités et ces variations (voir l'étude de cas dans la troisième partie du document).

##### **- Création d'emplois :**

A la fin de la phase expérimentale, les 1280 PPDR lancés physiquement (clôturés ou en cours de réalisation) ont créé 32 930 emplois, soit en moyenne 26 emplois/PPDR (32 930 emplois / 1 280 PPDR). Si on considère le montant moyen mobilisé par chaque PPDR (36,2 Millions DA/PPDR), on constatera qu'il a fallu investir presque 1,24 Millions de DA, dans le cadre d'un PPDR, pour créer un emploi (36,2 Millions DA / 26 emplois), dont 1,16 Millions DA de subvention publique (30,1 Millions DA / 26 emplois).

Elle reste, aussi, une moyenne qui ne reflète pas toute la réalité sur la création d'emplois à travers la mise en œuvre des PPDR. Beaucoup de questions se posent, en effet, à propos de ces emplois : Que représente le nombre d'emplois permanents dans le total des emplois créés par les PPDR ? Qu'elles sont les actions du PPDR qui créent plus d'emplois et à moindre coût ? S'agit-il de l'emploi familial ou de l'emploi salarial ? Dans quelle proportion les emplois créés contribuent-ils dans la résolution du problème de chômage au niveau de la localité rurale, de la Commune et de la Wilaya concernées ? Dans quelle mesure les emplois créés favorisent-ils la stabilisation des populations rurales dans leurs espaces et le retour de celles

qui ont quitté leurs localités (principaux objectifs des PPDR)? Ce sont là aussi, autant de questions qui méritent d'être étudiées sur terrain, pour pouvoir tirer des enseignements nécessaires à l'orientation et au réajustement des mesures de politiques de développement rural engagées ces dernières années.

**- Autres résultats des PPDR et PP-LCD (confondus) :**

D'après toujours les mêmes sources d'informations, plusieurs résultats ont été obtenus de la mise en œuvre des PPDR et des PP-LCD de la phase expérimentale, les plus importants sont :

**\* En matière de satisfaction des besoins de base des populations rurales :**

- ✓ 18 221 ménages concernés par les actions de désenclavement, par l'ouverture ou l'aménagement de 2 752 km de pistes.
- ✓ 9 625 ménages concernés par les actions d'alimentation et d'approvisionnement en eau potable.
- ✓ Habitat rural : 5 409 Nouvelles réalisations ; 3 661 habitats réhabilités.
- ✓ 1 473 habitats ruraux touchés par l'électrification rurale et 2 340 Kits solaires distribués.

**\* En matière d'accès aux ressources et à la promotion des activités économiques :**

- ✓ Mise en valeur des terres : 31 695 hectares.
- ✓ Plantations arboricoles : 18 405 hectares.
- ✓ Aménagement hydraulique : 7 216 équivalents hectares irrigués.
- ✓ Réalisation et aménagement de points d'eau : 1 492 unités.
- ✓ Réseau d'irrigation : 246 990 mètres linéaires.
- ✓ Réalisation de seguia : 838 598 mètres linéaires.
- ✓ Réalisation de Ceds : 600 unités.
- ✓ Mise en place de 37 unités de transformation, de valorisation et de services.

**\* En matière de la préservation et d'amélioration de la gestion des ressources naturelles :**

- ✓ Conservation des sols : 1 643 934 m<sup>3</sup> (correction torrentielle).
- ✓ Mise en défens : 2 700 038 ha.
- ✓ Plantations pastorales : 73 517 ha.
- ✓ Fixation de berges : 670 équivalent ha.
- ✓ Réfection de banquettes : 1 479 ha.

Afin d'obtenir plus de résultats et d'effets positifs sur les communautés rurales, ces mêmes actions de développement contenues dans les PPDR et les PP-LCD de la phase expérimentale, élargies à d'autres touchant à des aspects différents (matériels et immatériels) de la vie en milieu rural, ont été engagées dans le cadre des Projets de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) et ce, suite à l'amorce de la Politique du Renouveau Rural (PRR) en 2007.

#### **4.3- Situation des Projets de Proximité de Développement Rural Intégrés (PPDRI)**

Comme il a été déjà mentionné dans le chapitre précédent, les actions de développement inscrites dans le cadre des PPDRI ont été regroupées en quatre (04) sous programmes ou thèmes fédérateurs, à savoir :

- Modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un Ksar.
- Diversification des activités économiques en milieu rural.
- Protection et valorisation des ressources naturelles.
- Protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel.

Nous exposons dans ce qui suit la situation des PPDRI, qui ont été conçus durant 2007 et 2008, ensuite, très succinctement, le programme de PPDRI prévu pour la période 2009 – 2014.

#### 4.3.1- Caractérisation des PPDRI conçus durant la période Jan. 2007–Déc. 2008

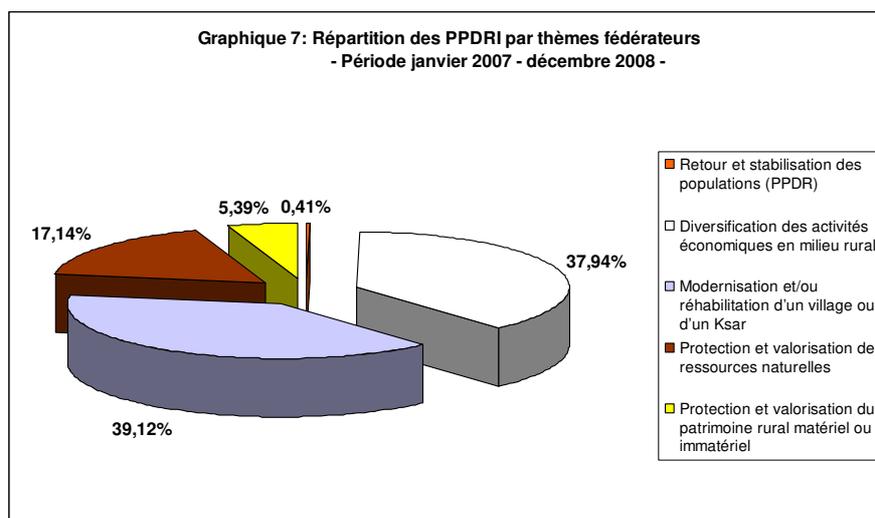
##### - *État d'avancement des PPDRI :*

Le portefeuille de PPDRI montés au cours de la période 1<sup>er</sup> janvier 2007 – 31 décembre 2008 s'élèvent à 5 419 projets. A la fin de cette période, ces projets avaient un état d'avancement qui diffère d'un PPDRI à un autre. Ainsi, et comme le montre le tableau n°12 en annexe 2, la situation des PPDRI conçus pendant cette période était, au 31 décembre 2008 :

- 1 627 PPDRI en cours de formulation, soit 30,02 % du total de PPDRI conçus.
- 879 PPDRI formulés / en demande de confirmation, soit 16,22 % du total de PPDRI.
- 547 PPDRI confirmés / en demande de validation, soit 10,09 % du total de PPDRI.
- 370 PPDRI proposés pour inscription en lois de finances, soit 6,83 % du total de PPDRI.
- 350 PPDRI validés / en demande d'approbation, soit 6,46 % du total de PPDRI.
- 1 633 PPDRI approuvés et lancés, soit 30,13 % du total de PPDRI.
- 13 PPDRI clôturés, soit 0,24 % du total de PPDRI conçus.

##### - *Structure des PPDRI selon les thèmes fédérateurs :*

Par thèmes fédérateurs, ce sont les PPDRI qui avaient comme objectif la modernisation et/ou la réhabilitation d'un village ou d'un Ksar qui étaient le plus formulés durant cette période, avec un taux de 39,12 % (cf. le graphique ci-après, fait à partir du tableau n°13 en annexe 2).



La deuxième position est occupée par les PPDRI s'inscrivant dans l'objectif de diversification des activités économiques en milieu rural, avec un taux de 37,94 %.

Les PPDRI ayant trait à la protection et valorisation des ressources naturelles occupent la troisième position, avec un taux de plus de 17 %. Cette part, relativement importante, est due au fait que les Projets de Proximité de Lutte Contre la Désertification (PP-LCD) se sont alignés, depuis l'avènement de la Politique de Renouveau Rural (en 2007), aux PPDRI. Autrement dit, tous les projets de développement rural obéissent, depuis, à la démarche des PPDRI. Ce qui a fait augmenter le nombre de projets s'inscrivant dans l'objectif de l'amélioration de l'état des ressources naturelles.

Quant aux PPDR ayant pour thème fédérateur la protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel, ils ne représentent que 5,39 % du total de PPDR formulés au cours de la période considérée.

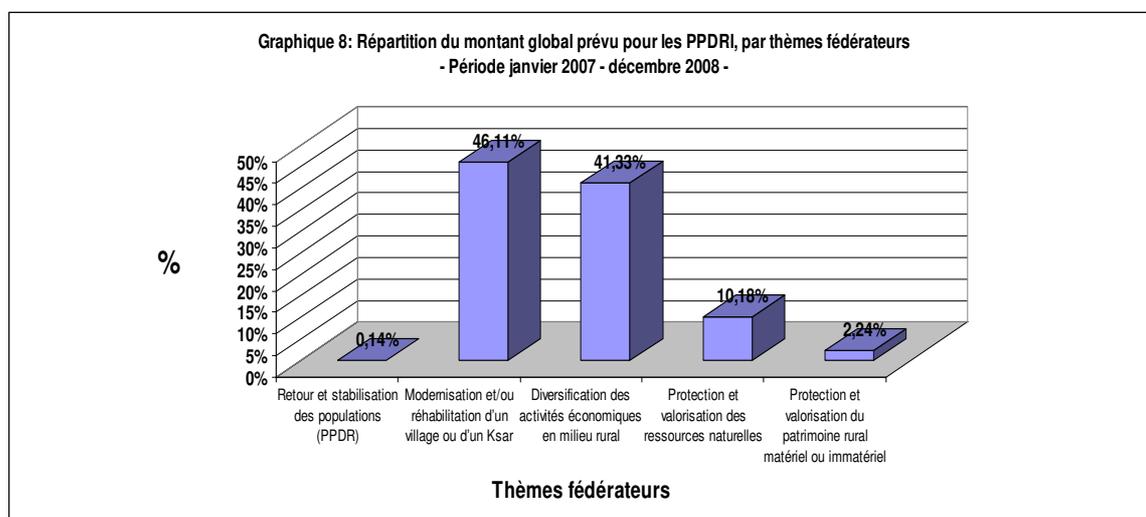
Par ailleurs, 22 PPDR (qui n'ont pas été initiés dans la phase expérimentale) ont été également formulés entre 2007 et 2008, ce qui représente 0,41 % du total de projets inscrits durant cette période. Ces PPDR avaient, bien entendu, comme objectif le retour et la stabilisation des populations rurales. Ils ne seront pas pris en considération dans les analyses qui viennent par la suite.

**- Montants d'investissement prévus pour la mise en œuvre des PPDR :**

Pour réaliser les 5 419 PPDR formulés durant la période janvier 2007 – décembre 2008, un montant de l'ordre de 259 713, 841 Millions de Dinars a été prévu (toutes sources de financement confondues), soit en moyenne 47,927 Millions DA/PPDR. Ce qui dépasse le montant moyen mobilisé pour financer un PPDR de la phase expérimentale (36,2 Millions DA/PPDR) de plus de 11,7 Millions DA (soit presque 1/3).

Ce sont les actions de développement collectives qui ont été plus favorisées en matière de montants d'investissement que les actions individuelles. En effet, et bien que le nombre d'actions individuelles (41 179 actions) soit plus important que celui des actions collectives (20 468 actions), plus de 90 % du montant global a été prévu pour financer les actions collectives, et moins de 10 %, pour les actions individuelles. Ceci est valable pour l'ensemble des thèmes fédérateurs, à l'exception du thème protection et valorisation des ressources naturelles (cf. tableaux n°14 et n°15 en annexe 2). Il y a lieu d'évoquer, par ailleurs, que les actions collectives sont soutenues à 100 % par l'Etat, alors que les actions individuelles exigent la contribution financière des bénéficiaires, sous forme d'autofinancement et/ou de crédit liés au soutien.

Par thèmes fédérateurs, et comme le montre le graphique ci-après (fait à partir du tableau n°16 en annexe 2), c'est toujours aux PPDR s'inscrivant dans l'objectif de modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un Ksar qu'a été prévu le montant le plus élevé de financement (soit 46,11 % du montant global), suivis des PPDR ayant trait à la diversification des activités économiques en milieu rural (avec un taux de 41,33 %).



Quant aux PPDR ayant pour objectifs la protection et valorisation des ressources naturelles, et du patrimoine rural matériel ou immatériel, il leur a été prévu, respectivement, 10,18 % et 2,24 % du montant global des PPDR.

Par ailleurs, l'estimation du montant moyen prévu par PPDR, selon les thèmes fédérateurs, permet de constater le même ordre d'importance que celui précédent. Les montants de financement prévus en moyenne pour les PPDR ayant pour thèmes fédérateurs modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un Ksar, et diversification des activités économiques en milieu rural sont relativement les plus élevés, soit respectivement 56 490 833 DA/PPDR, et 52 213 277 DA/PPDR. Quant aux montants prévus pour financer en moyenne les PPDR s'inscrivant dans les objectifs de protection et valorisation des ressources naturelles, et du patrimoine rural matériel et immatériel, ils sont respectivement de 28 446 090 DA/PPDR et de 19 906 777 DA/PPDR.

La différence du montant de financement prévu en moyenne par PPDR, selon les thèmes fédérateurs, est, indubitablement, liée à la nature des actions qui sont inscrites dans la nomenclature de chaque thème fédérateur. Se pose alors la question de savoir comment a été faite la programmation des PPDR par objectifs (thèmes fédérateurs) au niveau des Wilayas. Est-ce qu'elle s'est faite selon les nécessités qui se présentent, ou bien selon la disponibilité des fonds déconcentrés dans chaque Wilaya? Comment se fait la répartition des PPDR par thèmes fédérateurs, entre les Communes de la même Wilaya? Comment se fait le choix du thème fédérateur pour une localité rurale qui présente des problèmes de développement multidimensionnels, dont les actions de développement nécessaires relèvent de plus d'un thème fédérateur? Ce sont quelques questions qui méritent d'être étudiées sur terrain<sup>85</sup>.

**- Les ménages ciblés par les PPDR :**

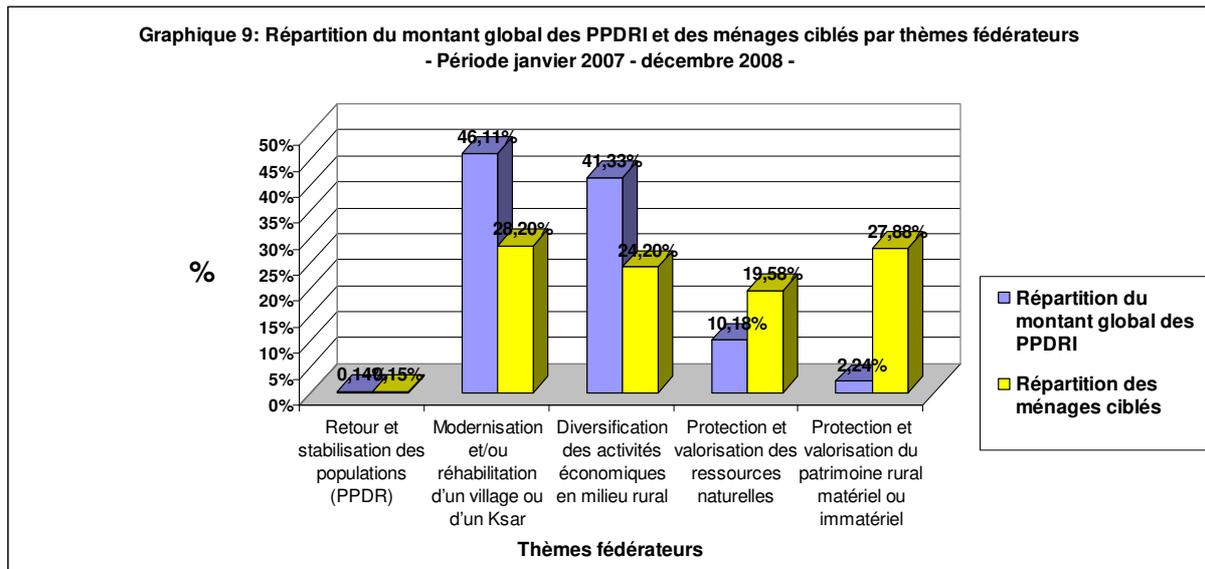
Le nombre total de ménages ciblés par les 5 419 PPDR conçus durant la période 2007 – 2008 s'élèvent à 2 635 364 ménages (cf. tableau n°17 en annexe 2), soit en moyenne 486 ménages/PPDR. Cette moyenne est presque 6 fois supérieure à celle des PPDR de la phase expérimentale, qui est de l'ordre de 84 ménages/PPDR.

Par thème fédérateur, c'est les PPDR ayant pour objectif la protection et valorisation du patrimoine rural matériel et immatériel qui ont relativement ciblé le plus de ménages par PPDR, avec une moyenne de 2 516 ménages/PPDR. En deuxième position viennent les PPDR relatifs à la protection et valorisation des ressources naturelles, avec une moyenne de 555 ménages/PPDR. Enfin, les PPDR s'inscrivant dans les thèmes fédérateurs modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un ksar, et diversification des activités économiques en milieu rural ont respectivement ciblé en moyenne 351 ménages/PPDR et 310 ménages/PPDR.

Ce qui indique, par ailleurs, que ce sont les PPDR dont le montant de financement est le plus faible, qui ont ciblé le plus de ménages. Nous illustrons ce constat par le graphique ci-après (confectionné à partir des tableaux n°15 et n°18 en annexe 2), qui met en corrélation la répartition du montant global des PPDR et celle des ménages ciblés, selon les thèmes fédérateurs.

---

<sup>85</sup> Les études de terrain que nous avons réalisées dans le cadre de ce travail, nous les avons faites avant la généralisation de la démarche des PPDR. L'étude de cas (l'évaluation d'un PPDR) a été faite en septembre 2005, et le Brainstorming que nous avons réalisé avec des cadres en charge de la conception et de la mise en œuvre des PPDR (étude participative de la démarche des PPDR : Chapitre 4) a été fait au cours du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2007. C'est pour cette raison que nous ne disposons pas d'assez d'éléments pour répondre à ces questions



Effectivement, les proportions de répartition de la totalité des ménages par thèmes fédérateurs diffèrent de celles de la répartition du montant global de financement. Les PPDR relatifs à la protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel, qui ne leur a été prévu que 2,24 % du montant global des PPDR, viennent en deuxième position en matière de répartition des ménages ciblés, avec une part de presque 28 %.

La même situation se présente aussi pour les PPDR s'inscrivant dans le thème fédérateur protection et valorisation des ressources naturelles, qui ont ciblé 19,58 % du total de ménages, alors qu'il ne leur a été prévu que 10,18 % du montant global des PPDR.

Pour les PPDR des deux autres thèmes fédérateurs, modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un Ksar, et diversification des activités économiques en milieu rural, ils ont respectivement ciblé 28,20 % et 24,20 % du total des ménages concernés par les PPDR. Ces taux sont comparativement moins importants que ceux relatifs aux montants de financement qui leur a été prévus (46,11 % et 41,33 %, respectivement).

Par ailleurs, si on prend en considération le montant global prévu pour financer ces PPDR (259 713, 841 Millions de Dinars), on constate que chaque ménage ciblé a bénéficié en moyenne (de manière directe ou indirecte) d'un montant d'investissement de 98 549,51 DA. Ce qui est presque 5 fois inférieur à celui dont a bénéficié en moyenne chaque ménage ciblé par les PPDR de la phase expérimentale (433 504 DA/ménage).

Cette moyenne varie selon les thèmes fédérateurs. Les ménages concernés par les PPDR qui visent la diversification des activités économiques en milieu rural, et l'amélioration des conditions de vie des populations (modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un ksar), ont bénéficié respectivement d'un montant d'investissement moyen de 168 157 DA/ménage et de 161 157 DA/ménage. Quant aux ménages ciblés par les PPDR des deux autres thèmes fédérateurs, ils ont bénéficié, en moyenne, de montants d'investissement relativement faibles ; 51 216 DA/ménage pour le PPDR du thème protection et valorisation des ressources naturelles, et 7 912 DA/ménage pour le PPDR du thème protection et valorisation du patrimoine rural matériel et immatériel (cf. tableau n°19 en annexe 2).

L'explication qu'on peut donner à propos de ces moyennes, qui sont d'ailleurs très faibles pour pouvoir entreprendre n'importe quelle action de développement, est que le nombre de ménages bénéficiaires des actions de PPDR est un peu « exagéré », vu que très probablement, un nombre relativement important de ménages a été compté dans les actions collectives ; l'ouverture de pistes, les travaux de CES, la réalisation de mares, etc. Autrement dit, la majorité des ménages ciblés par ces PPDR n'était pas destinataire d'actions d'investissement, de manière directe.

L'examen du nombre d'actions de développement inscrites dans les PPDR conçus durant la période considérée, selon qu'elle soit individuelle ou collective, confirme cette hypothèse. En effet, le tableau n°14 en annexe 2, dénote que les actions individuelles sont en nombre de 41 179 actions. Ce qui signifie que le nombre de ménages ayant directement bénéficié d'actions d'investissement est inférieur ou égal à ce nombre. Car, très fréquemment, un ménage peut bénéficier de plusieurs actions d'investissement dans le cadre d'un PPDR. Si on suppose que chaque ménage a bénéficié, uniquement, d'une seule action individuelle, on constatera que le nombre de ménages bénéficiaires d'actions individuelles (41 179 ménages) représente 1,56 % de total de ménages ciblés par l'ensemble des PPDR ( $41\,179 / 2\,635\,364 * 100$ ), et que 98,44 % du total de ménages ciblés (2 594 185 ménages) sont concernés par les actions collectives. Ces dernières sont au nombre de 20 468 actions, ce qui correspond en moyenne à presque 127 ménages par action collective.

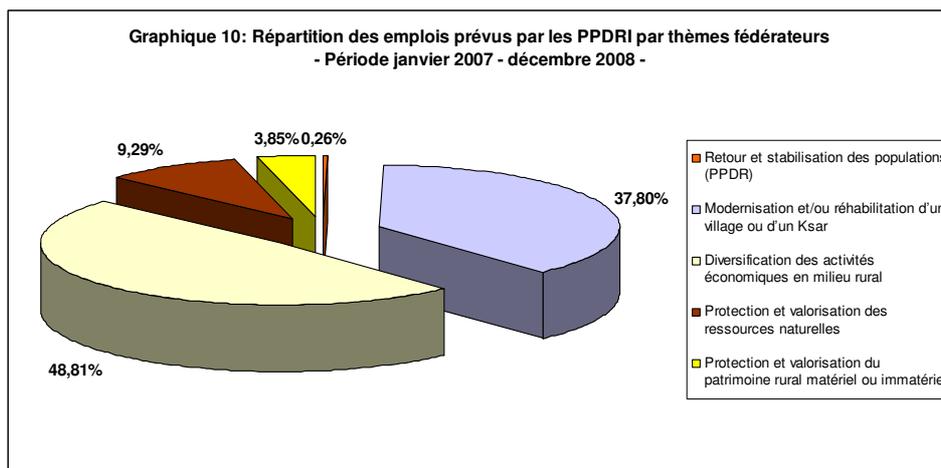
Il reste à savoir comment est appréciée et gérée l'action collective par ses bénéficiaires ? Cette question se pose plus précisément pour les actions collectives qui contribuent, de manière directe, à l'amélioration des conditions économiques des ruraux (l'accès aux différentes ressources, augmentation des facteurs de production...).

**- Les emplois prévus par les PPDR :**

Il est prévu, à travers les 5 419 PPDR conçus pendant la période janvier 2007 – décembre 2008, la création de 137 128 emplois (emplois permanents + emplois temporaires (JT) en équivalent emplois permanents). Ce qui correspond, en moyenne, à 25 emplois par PPDR. Cette moyenne de création d'emplois par PPDR est presque égale à celle générée par un PPDR de la phase expérimentale (26 emplois/PPDR).

Selon les thèmes fédérateurs, et comme le montrent le graphique 10 (fait à partir du tableau n°21 en annexe 2), les emplois prévus par les PPDR s'inscrivent dans les objectifs de diversification des activités économiques en milieu rural, et de modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un ksar représentent, à eux seuls, presque 87 % du total d'emplois prévus ; 48,81 % pour les PPDR du premier thème fédérateur et 37,80 % pour ceux du deuxième thème.

Pour ce qui concerne les PPDR des deux autres thèmes fédérateurs, il est prévu la création de 9,29 % du total d'emplois par les PPDR ayant pour objectif la protection et valorisation des ressources naturelles, et de 3,85 % par les PPDR relatifs à la protection et valorisation du patrimoine rural matériel et immatériel.



Par ailleurs, l'estimation du montant moyen d'investissement, nécessaire pour créer un emploi prévu dans le cadre de ces PPDRi, il est presque égal à 1,89 Millions de DA (Montant global / le nombre total d'emplois prévus), ce qui dépasse le montant investi en moyenne par un PPDR de la phase expérimentale pour créer un emploi (1,24 Millions DA/emploi).

Cette moyenne diffère d'un type de PPDRi à un autre (cf. tableau n°22 en annexe 2). En effet, les projets s'inscrivant dans le thème fédérateur protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel ont nécessité en moyenne le montant d'investissement le plus faible pour créer un emploi, soit 1,10 Millions DA. Mais ce type de projets n'a, relativement, pas prévu beaucoup d'emplois (3,85 % du total d'emplois prévus).

Pour ce qui concerne les PPDRi relatifs aux thèmes fédérateurs ; modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un ksar (malgré l'importance des emplois prévus : 37,80 % du total d'emplois), et protection et valorisation des ressources naturelles (9,29% du total d'emplois prévus), ont nécessité en moyenne des montants d'investissement relativement élevés pour créer un emploi, soit respectivement 2,31 Millions DA/emploi et presque 2,08 Millions DA/emploi).

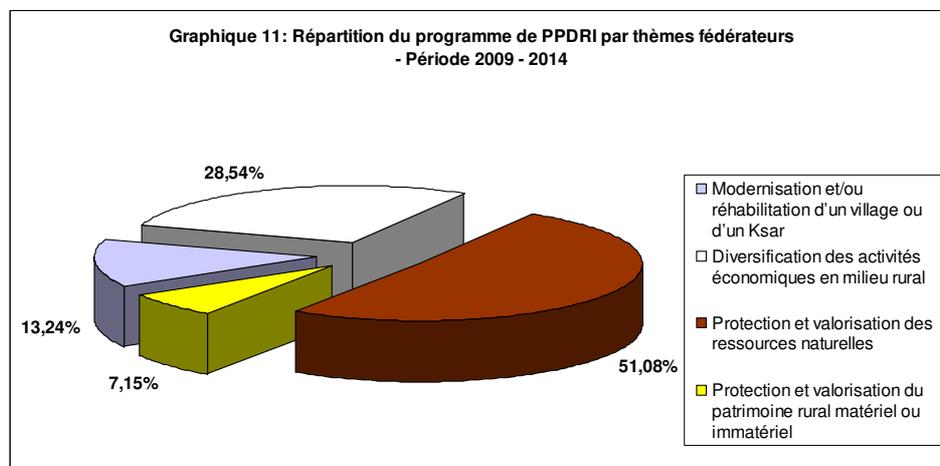
Le type de PPDRi qui prévoit la création de plus d'emplois (presque la moitié des emplois prévus, et dont le montant moyen mobilisé pour créer un emploi est relativement le plus faible), est celui s'inscrivant dans l'objectif de diversification des activités économiques en milieu rural, avec un montant moyen d'investissement estimé à 1,60 Millions DA/emploi. Cette situation enseigne que si la création d'emplois en milieu rural constitue un objectif primordial pour la politique de développement rural, elle doit opter, dans une certaine mesure, pour les actions de développement s'inscrivant dans ce type de PPDRi.

#### 4.3.2- Bref aperçu sur le Programme de développement Rural Intégré 2009 – 2014

Le programme quinquennal de développement rural intégré, prévu à partir de l'année 2009, prévoit le montage de 12 148 projets (cf. tableau n°23 en annexe 2), ce qui correspond en moyenne annuelle à 2 429 PPDRi/an.

L'examen de la répartition du nombre de ces PPDRi par thème fédérateur, illustrée par le graphique ci-après (établi à partir du tableau n°23 en annexe 2) dénote que le type de PPDRi se rapportant à la protection et valorisation des ressources naturelles a constitué l'objectif le plus aspiré pour les concepteurs dudit programme, à travers les différentes Wilayas du pays. En effet, le nombre de PPDRi relatif à ce thème fédérateur représente plus de 51% du total de

PPDRI programmés. La deuxième position est occupée par les PPDRI ayant pour objectif la diversification des activités économiques en milieu rural, avec un taux de 28,54 % du total de PPDRI programmés, pour la même période.

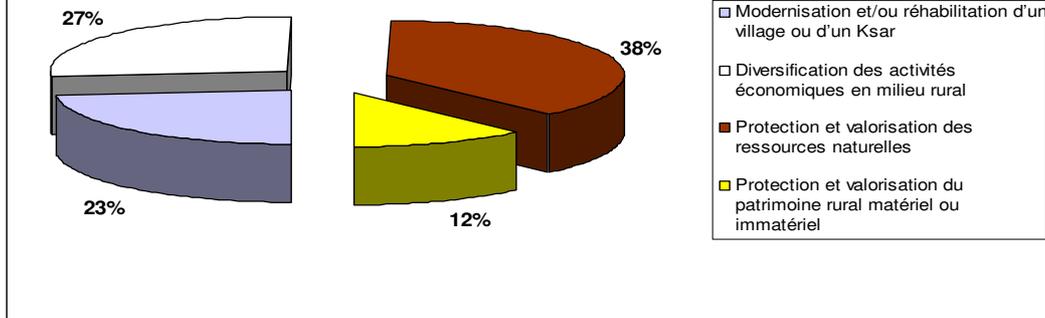


Quant au nombre de PPDRI s'inscrivant dans l'objectif de modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un ksar, et qui occupait la première position au cours de la période 2007 – 2008 en matière de nombre de PPDRI formulés, il ne représente dans ledit programme quinquennal que 13,24 % du total de PPDRI programmés. La quatrième position est occupée, bien entendu, par les PPDRI du thème fédérateur protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel, avec une part de 7,15 %.

Pour ce qui concerne le nombre de ménages ciblés par ce programme de PPDRI, il est de l'ordre de 1 115 200 ménages, occupant 2 725 localités rurales. Ce qui correspond en moyenne à presque 92 ménages/PPDRI. Ceci permet de constater que le nombre de ménages ciblés par ce programme quinquennal, et la moyenne du nombre de ménages par PPDRI, sont respectivement inférieurs de 2 fois et de 5 fois à ceux relatifs aux PPDRI de la période janvier 2007 – décembre 2008.

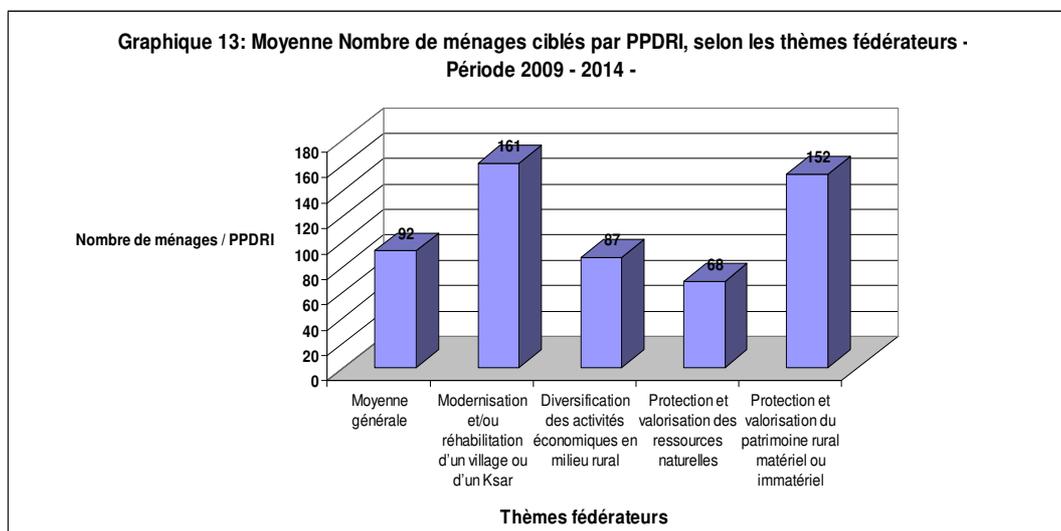
Ces ménages sont répartis, par ordre d'importance, selon les thèmes fédérateurs comme suit : 38 % pour le thème protection et valorisation des ressources naturelles, 27 % pour le thème diversification des activités économiques en milieu rural, 23 % pour le thème modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un ksar et enfin, 12 % pour le thème protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel (cf. le graphique 12, fait à partir du tableau n°24 en annexe 2).

**Graphique 12: Répartition des ménages ciblés par thèmes fédérateurs  
- Période 2009 - 2014 -**



Par ailleurs, l'estimation du nombre moyen de ménages par PPDRI pour ce programme quinquennal, montre que les PPDRI ayant trait à la modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un ksar et ceux se rapportant à la protection du patrimoine rural matériel ou immatériel ciblent plus de ménages par projet (respectivement, 161 ménages/PPDRI et 152 ménages/PPDRI) que les PPDRI qui visent la diversification des activités économiques en milieu rural (87 ménage/PPDRI) ou bien la protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel (68 ménages/ PPDRI). C'est ce que illustre dans le graphique 13 (établi à partir du tableau n°25 en annexe 2).

**Graphique 13: Moyenne Nombre de ménages ciblés par PPDRI, selon les thèmes fédérateurs -  
Période 2009 - 2014 -**



Enfin, ce programme quinquennal de PPDRI devrait permettre la création de 1 200 000 emplois, correspondant ainsi en moyenne à presque 99 emplois/PPDRI. Cette moyenne est presque 4 fois supérieure aussi bien à celle relative aux PPDRI de la période janvier 2007 – décembre 2008, qu'à celle en rapport avec les PPDR de la phase expérimentale (janvier 2003 – décembre 2006).

## Conclusion

Les espaces ruraux algériens, plus particulièrement les plus défavorisés d'entre eux, ont connu ces dernières années une dynamique de développement remarquable, engendrée par la mise en œuvre d'un nombre important de projets initiés dans le cadre de la politique actuelle de développement rural. Ceci, sans négliger les autres interventions de développement, s'inscrivant dans le cadre de la coopération avec des organisations internationales, ou dans le Programme Complémentaire de SEM le Président de la République, qui ont ciblé quelques zones rurales.

En effet, 1568 Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR) ont été validés et mis en œuvre, à titre pilote et expérimental, entre janvier 2003 et décembre 2006. Ils ont ciblé 131 040 ménages, répartis sur 1805 localités, qui se trouvent dans 722 Communes rurales et 47 Wilayas (excepté Alger). Plus de 56,8 Milliards de Dinars ont été mobilisés pour concrétiser ces PPDR, dont 27 % sont assurés par le FDRMVTC. A ces PPDR, s'ajoutent, toujours dans la même phase expérimentale, 755 PP-LCD, répartis sur 23 Wilayas steppiques et agro-pastorales. Ces projets ont concerné 146 594 ménages éleveurs, dans 292 Communes. Pour leur concrétisation, ils ont nécessité un montant global dépassant 23,69 Milliards de Dinars, dont 72 % sont assurés par le FLDDPS.

A travers ces projets de proximité, plusieurs actions de développement ont été réalisées, permettant la création de milliers d'emplois (32 930 emplois par les PPDR et 65 335 emplois par les PP-LCD). Elles ont touché à de multiples dimensions du milieu rural, en ayant comme objectifs l'amélioration du cadre de vie des ruraux et la promotion de leurs activités économiques, ainsi que la préservation des ressources naturelles. Ceci, dans la finalité d'encourager la stabilisation des populations rurales et le retour de celles qui ont quitté leurs territoires.

L'avènement de la Politique du Renouveau Rural, à la fin de l'année 2006, a permis la reconduction, à partir du mois de janvier 2007, de ce genre de projets de proximité, en élargissant la gamme des actions de développement proposées dans ce cadre et en les regroupant en quatre thèmes fédérateurs : Modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un ksar, Diversification des activités économiques en milieu rural, Protection et valorisation des ressources naturelles et Protection et valorisation du patrimoine rural matériel et immatériel. Tous les types de projets de développement formulés avant cette date (PP-LCD, projets de concession agricole, etc.), par des organismes intervenant dans la steppe (HCDS), dans le Sud (CDARS) et dans toutes les zones rurales (ex ; la GCA), obéissent, désormais, à la démarche des PPDR, dans le cadre de cette nouvelle Politique de Renouveau Rural.

Ainsi, les deux premières années du lancement de cette politique du renouveau rural (2007 et 2008) ont enregistré la formulation de 5 419 PPDR, répartis, selon les quatre thèmes fédérateurs, comme suit : presque 40 % de PPDR inscrits dans le thème modernisation et /ou réhabilitation d'un village ou d'un ksar, presque 38 % dans le thème diversification des activités en milieu rural, plus de 17 % dans le thème protection et valorisation des ressources naturelles et plus de 5 % dans le thème protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel. Un montant excédant 259,7 Milliards de Dinars a été prévu pour financer ces PPDR. Le nombre de ménages ciblés par ces projets est de 2 635 364 ménages, dont la majorité est concernée par des actions de développement collectives. Quant au nombre d'emplois prévus, il s'élève à 137 128 emplois.

Les décideurs politiques comptent poursuivre la réalisation de ce type de projets et généraliser la démarche des PPDR, à travers l'établissement d'un Programme quinquennal de Développement Rural Intégré, composé de 12 429 PPDR, dont plus de la moitié est inscrit dans le thème fédérateur Protection et valorisation des ressources naturelles. Ce programme est prévu pour la période 2009 – 2014.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que les données exposées dans ce chapitre, aussi bien celles relatives aux PPDR de la phase expérimentale, que celles ayant trait aux PPDR formulés au cours de 2007 et 2008, constituent des agrégats globaux, qui ne permettent d'avoir qu'une idée assez générale sur la réalisation de ces projets à l'échelle nationale, c'est ce qui est, d'ailleurs, visé par ce chapitre. Ces données n'offrent pas, toutefois, des enseignements, d'ordre qualitatif, sur les conditions de mise en œuvre de ces projets. Ceci, malgré notre tentative, à travers le calcul de certains ratios et moyennes, de faire ressortir quelques spécificités par grandes régions géographiques ou par thèmes fédérateurs (notamment en matière de répartition du nombre de projets, du nombre de ménages ciblés, du nombre d'emplois créés, du montant de financement mobilisé ou prévu par projet, du montant d'investissement par ménage ciblé, etc.).

Nous tenterons, dans le chapitre suivant, d'apporter des éléments qualitatifs sur les conditions de mise en œuvre des PPDR, au niveau de quatre Wilayas de l'Ouest du pays. Il s'agit d'une étude faite avec la participation des cadres de l'agriculture et des forêts en charge de l'implémentation des PPDR au niveau de ces Wilayas. Cette étude a pour objet l'analyse critique de la portée et des limites de la démarche des PPDR.

## **CHAPITRE 4 :**

### ***ÉTUDE PARTICIPATIVE DE LA PORTÉE ET DES LIMITES DE LA DÉMARCHE DES PPDR AU NIVEAU DE QUATRE WILAYAS DE L'OUEST DU PAYS***

#### **Introduction**

Ce chapitre constitue le résultat d'une étude participative que nous avons menée, vers la fin de l'année 2007, avec la collaboration d'un certain nombre de cadres de l'agriculture et des forêts, en charge de la mise en œuvre de la démarche des PPDR, au niveau de quatre Wilayas de l'Ouest du pays : Relizane, Tissemsilt, Tiaret et Mostaganem. Cette étude s'est essentiellement basée sur la technique de « Brainstorming », qui est un outil de réflexion et de visualisation très utile pour la dynamique de groupe et pour un travail de réflexion commune, participative et interactive (voir la section B- Méthodologie, dans la partie introductive). L'objectif de l'étude réside dans l'analyse de la portée et des limites de la démarche des PPDR, à travers les opinions des premiers et principaux acteurs concernés par la mise en œuvre des PPDR en milieu rural, en l'occurrence les techniciens et cadres des structures décentralisées du secteur agricole (agriculture et forêts) (cf. chapitre 2, section 2.2.1.2- Les principaux acteurs du PPDR).

Ceci dit, le chapitre comprend trois principales sections, qui tentent, en premier lieu, de rappeler très brièvement le cadre et le contexte spatio-temporel de l'étude, de décrire, en deuxième lieu, la démarche méthodologique et les différentes étapes de déroulement de cette étude et enfin, de présenter, en dernier lieu, les résultats obtenus de cette étude et de faire une analyse critique de la portée et les limites de la démarche des PPDR.

Toutefois, avant de commencer ce chapitre, nous tenons à signaler, premièrement, que cette étude ne prétend pas faire une évaluation exhaustive de l'implémentation de la démarche des PPDR dans toutes les zones rurales algériennes. Il s'agit, tout simplement, de mettre en évidence la perception de la démarche des PPDR qu'ont les cadres participants, et qui opèrent, uniquement, au niveau de quatre Wilayas de l'Ouest du pays. Nous sommes très conscients que les contextes politiques, administratifs, socioéconomiques diffèrent beaucoup d'une zone à une autre, et que les compétences personnelles et les conditions socioprofessionnelles des techniciens en charge de la mise en œuvre des PPDR varient, également, d'un technicien à un autre. Deuxièmement, notre propos ne cherche pas, non plus, d'amoindrir la pertinence de ladite démarche en la critiquant et en faisant ressortir ces points faibles, combien facile ! Nous aspirons, plutôt, l'enrichir par quelques éléments qualitatifs et analytiques, en vue de pallier aux obstacles qui limitent son application et sa faisabilité en milieu rural.

#### **4.1- Contexte de l'étude**

Cette étude a été effectuée, comme nous l'avons déjà souligné, au cours du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2007, au niveau de quatre Wilayas de l'Ouest du pays, que sont Relizane (du 07 au 11 juillet 2007), Tissemsilt (du 14 au 18 juillet 2007), Tiaret (du 28 au 1<sup>er</sup> juillet 2007) et Mostaganem (du 09 au 13 décembre 2007).

La réalisation de cette étude participative a été faite dans le cadre d'un travail d'expertise que nous avons effectué pour le compte de l'équipe d'un projet de recherche et de coopération

réunissant l'IAO<sup>86</sup> et l'INRAA et qui s'intitule : « *SYSTEME DE GESTION INTEGRE DE L'INFORMATION AGRICOLE ET RURAL (SGIAR)* ». Ce travail d'expertise consistait à former les cadres de l'agriculture et des forêts, en charge de la conception et de la réalisation des PPDR au niveau des Wilayas citées, sur l'application des méthodes de l'approche participative dans le développement rural durable. Par cette formation, ledit projet de coopération ambitionnait le développement des capacités méthodologiques de ces cadres, appelés à alimenter le système d'informations, mis en place par ledit projet au niveau de ces Wilayas, en données agricoles et rurales.

Saisissant cette occasion où la majorité des cadres concernés par la conception et la réalisation des PPDR, dans chacune des quatre Wilayas, est réunie, nous avons procédé à une analyse participative de la portée et des limites de la démarche des PPDR, en se basant sur la technique de Brainstorming. Ce travail participatif a été fait comme exercice méthodologique pratique, inscrit dans le programme de la formation que nous avons assurée à ces cadres, et qui a trait à la maîtrise des outils de visualisation, nécessaire pour la dynamique de groupe et le fonctionnement d'une équipe qui mène un processus de recherche ou de développement participatif en milieu rural. Les participants à la formation ont trouvé l'idée de travailler sur la démarche des PPDR, comme objet de l'exercice pratique proposé, très intéressante, vu qu'elle concerne directement le domaine de leur travail.

Cela dit, il est important de préciser, par ailleurs, que le moment de réalisation de cette étude participative correspond à presque une année après l'achèvement de la phase expérimentale des PPDR (janvier 2003 – décembre 2006) et le commencement de la réalisation des PPDR. L'année 2007 est considérée, comme nous l'avons déjà souligné dans le chapitre 2 (section 2.1.1) comme l'année pilote du lancement du Plan de Développement Rural Intégré, dans le cadre de la Politique du Renouveau Rural.

#### **4.2- Démarche méthodologique et déroulement de l'étude**

La démarche méthodologique adoptée pour réaliser cette étude participative s'est essentiellement basée sur la méthode de Brainstorming, qui est une technique de travail et de recherche d'idées en groupe. L'animation des différentes séances de travail organisées dans le cadre de cette étude a été assurée par nous-mêmes.

##### **4.2.1- Quelques éléments descriptifs des conditions de déroulement de l'étude**

###### ***- Lieux de déroulement de l'étude***

Le choix du lieu de déroulement des séances de Brainstorming, ou de travail en groupe en général, est important, car, il est nécessaire, dans ce genre d'ateliers de travail participatif d'assurer des conditions correctes et d'instaurer un climat favorable à une forte interactivité entre les membres du groupe eux-mêmes et entre ces derniers et l'animateur. Pour cela, nous avons demandé, dans chacune des Wilayas concernées (DSA ou Conservation des Forêts), de nous trouver une salle bien éclairée et qui puisse s'accommoder au nombre des participants et au type de travail exigé par la méthode (travail en sous groupes). Ainsi, nous avons effectué cette étude au niveau de :

- la salle de réunions de la Chambre d'Agriculture, pour la Wilaya de Relizane ;
- l'Institut national de formation professionnelle spécialisée, pour la Wilaya de Tissemsilt ;
- la salle de réunions de la DSA, pour la Wilaya de Tiaret ;
- le Centre de Culture et de Loisirs, pour la Wilaya de Mostaganem.

---

<sup>86</sup> IAO : Istituto Agronomico Per l'Oltremare de l'Italie.

### ***- Composantes des groupes participants à l'étude***

Dans chaque site, le groupe des participants était composé de cadres en charge de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des PPDR. Ces cadres appartiennent aux structures décentralisées du secteur de l'agriculture ou des forêts de chaque Wilaya considérée. Leur nombre varie d'un site à un autre : 09 membres à Mostaganem, 11 membres à Tiaret, 14 membres à Tissemsilt et 15 membres à Relizane.

Par ailleurs, une grande hétérogénéité a été constatée pour chaque groupe de participants dans les quatre Wilayas. Il s'agit d'une diversité des membres par rapport à plusieurs aspects :

- le sexe (homme et femmes) ;
- l'âge, et donc à l'ancienneté dans la fonction ;
- le profil et le poste de responsabilité occupé (chef de service, inspecteur forestier, subdivisionnaire agricole, chef de circonscription forestière, technicien supérieur en agriculture, ingénieur agronome à la DSA, délégué communal, etc.) ;
- l'appartenance à un niveau de déconcentration hiérarchique du secteur agricole dans chaque Wilaya bien déterminé (DSA et Conservation des Forêts / Wilaya ; Subdivision agricole et Circonscription forestière / Daïra ; District forestier et champ d'intervention du délégué communal de l'Agriculture / Commune).

La diversité constatée dans la composante de chaque groupe a été très utile en termes de richesse des idées et de la diversité des visions, ainsi qu'en matière de l'intensité des échanges des expériences et de l'apprentissage horizontal. Ce qui s'est répercuté très favorablement sur l'importance et la qualité des résultats obtenus.

En outre, le dernier critère de diversité des membres de chaque groupe, ayant trait à l'appartenance des participants aux différents échelons de décentralisation administrative (Commune, Daïra et Wilaya) et de déconcentration du secteur agricole (DSA, Conservation des Forêts, Subdivision agricole, Circonscription Forestière, District Forestier, etc.), a été très favorable pour notre étude. Ceci, dans la mesure où il nous a permis d'étudier la démarche des PPDR à tous les niveaux administratifs et techniques par lesquels passe le projet depuis sa conception jusqu'à sa validation et son approbation par les différents Comités Techniques (de Daïra et de Wilaya).

### ***- Langues utilisées***

En raison des aptitudes linguistiques différentes des participants, et afin de s'assurer d'une bonne participation de chaque membre, la question de la langue a été l'objet d'une grande souplesse dans chaque site, avec des passages continus du français, à l'arabe classique ou dialectal.

### ***- Matériel utilisé***

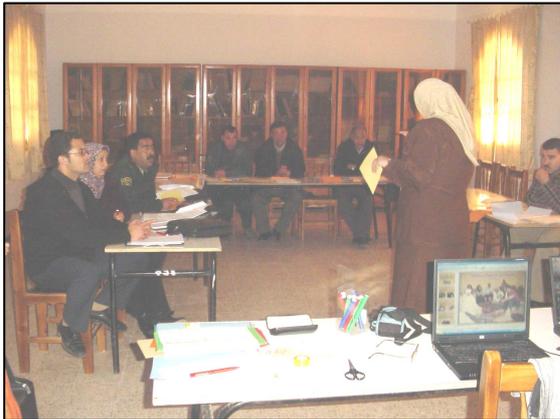
Le matériel qui a été utilisé dans les différents ateliers de travail, est constitué essentiellement d'instruments de metaplan (cartons, marqueurs de différents couleurs, grandes feuilles, etc.) et un tableau d'affichage.

#### 4.2.2- Étapes de déroulement de l'étude

Dans le but de réussir la technique du Brainstorming dans l'analyse de la portée et des limites de la démarche des PPDR, ainsi et surtout pour des raisons pédagogiques (faciliter l'apprentissage de cet outil de réflexion et de visualisation pour les participants), nous avons adopté une démarche méthodologique progressive et ce, dans chaque site. En effet, cette étude est passée par plusieurs phases, les plus importantes sont :

##### 4.2.2.1- La phase préparatoire

Cette phase est très importante pour réussir la technique du Brainstorming. Elle consiste à constituer le groupe de travail, à créer un cadre et un climat détendus et favorables à un travail participatif et interactif, et à apprendre ladite technique : ses objectifs, ses principes et ses règles du jeu (cf. la section B- Méthodologie, dans la partie introductive). Pour cela, il a été d'abord question de procéder par la présentation des participants (structures d'appartenance, domaines du travail, etc.), et par la précision de leurs relations avec la démarche des PPDR. L'animatrice a présenté, ensuite, les principaux aspects définissant ladite technique et a expliqué son utilité, en tant qu'outil de réflexion et de visualisation, très utilisé dans la dynamique de groupe, et lors d'un travail de réflexion commune et participative.



Suite à cette phase, il a été procédé au commencement des séances de Brainstorming, après avoir bien entendu préparé le matériel nécessaire pour ce type d'exercice : cartons, marqueurs, scotch...

##### 4.2.2.2- La phase de réalisation des séances de Brainstorming

Pour analyser la démarche des PPDR, dans chaque site, et faire ressortir ses points forts et ses points faibles, nous avons réparti l'étude en trois séances de Brainstorming, correspondant chacune à une question précise à traiter :

- La première séance de Brainstorming a été consacrée à une question relativement ouverte et générale. Il s'agissait de savoir ***quelle est la perception des participants de la démarche des PPDR ?*** Ceci, dans le but de favoriser la pensée divergente et créative, qui stimule l'imagination spontanée et l'émission de toutes les idées possibles et tous les jugements et critiques, quels que soit leur nature. Le résultat de cette première séance a, automatiquement, englobé aussi bien des idées relatives à la portée de la démarche qu'à celles se rapportant à ses insuffisances et ses limites. Ce qui a facilité le passage logique aux deux autres séances de Brainstorming.

- La deuxième séance a été réservée à une question plus précise, stimulant une pensée plutôt convergente et critique, et qui ambitionnait à savoir **quels sont les points forts de la démarche des PPDR ?**

- La dernière séance de Brainstorming est de la même nature que la précédente, et elle visait à connaître **quels sont les points faibles de la démarche des PPDR ?**

Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que chaque séance de Brainstorming effectuée a obéi aux mêmes procédures exigées généralement par cette technique, à savoir :

- ✓ Énoncer clairement la question et la noter au tableau.
- ✓ Rappeler les principes et les règles du jeu.
- ✓ Annoncer la durée de réflexion.
- ✓ Distribuer les cartons et les marqueurs.
- ✓ Dérouler la phase de réflexion



- ✓ Ramasser tous les cartons, au même temps, et les afficher au tableau.
- ✓ Discuter idée par idée et réécrire les idées mal exprimées (par ceux qui les ont émises), après discussion et explication.
- ✓ Regrouper les idées semblables par catégorie.
- ✓ Lancer un débat interactif autour de chaque catégorie d'idées, en essayant de l'analyser dans ses différentes facettes (causes, conséquences, solutions, etc.).



Par ailleurs, et dans le but de diversifier les exercices pratiques, de favoriser le travail en groupe hétérogène et l'apprentissage horizontal, ainsi que pour mettre à l'épreuve les principes du travail en groupe (répartition des tâches au sein d'une équipe, présentation d'un travail d'équipe, critique constructive d'un travail d'équipe, etc.) et de la technique de Brainstorming, nous avons scindé les participants en deux sous-groupes, associant chacun des participants des deux secteurs (agriculture et forêts). Cet exercice a été appliqué pour la troisième séance de Brainstorming (les points faibles de la démarche des PPDR).



Les résultats de travail en sous-groupes ont été très intéressants, et les idées affichées par chaque sous-groupe pour être discutées ensemble, ont été à chaque fois très riches et pleines d'enseignements. Les résultats affichés ont donné lieu à des débats intenses et très fructueux.



#### 4.2.2.3- La phase de traitement et d'analyse des résultats

Le premier traitement des résultats a été fait avec la collaboration de tous les participants dans chaque site, où toutes les idées ont été débattues, classées par catégories et validées par les cadres participants. Toutefois, la synthèse et l'analyse proprement dites des résultats obtenus dans les différentes séquences de l'étude, réalisées au niveau des quatre Wilayas considérées ont été, bien entendu, faites par nous-mêmes, selon les objectifs assignés au départ à l'étude, et qui avaient trait à l'analyse de la portée et des limites de la démarche des PPDR.

#### 4.3- Résultats de l'étude

L'examen de l'ensemble des idées et des points de vue obtenus de la réalisation de trois séances de Brainstorming dans chacune des quatre Wilayas concernées, a révélé que les réponses aux trois questions posées (objets des séances de Brainstorming) ne diffèrent pas beaucoup d'une Wilaya à une autre, et que les perceptions se ressemblent dans une large

proportion et elles sont très proches pour chaque question. Cet état de fait nous a conduit à présenter les résultats non pas, pour chaque Wilaya à part, mais plutôt nous avons assemblé les idées exprimées dans les quatre Wilayas pour chaque question posée, tout en veillant à n'occulter aucune idée et à éliminer les répétitions et les redondances.

#### **4.3.1- Synthèse et discussion des résultats**

La première catégorisation qu'on peut faire pour l'ensemble des idées exprimées dans toutes les séances de Brainstorming organisées dans les quatre Wilayas considérées concerne bien évidemment la nature de la question posée. Ce qui nous pousse à présenter les résultats par objet de chaque séance de Brainstorming.

##### **4.3.1.1- Les résultats relatifs à la perception générale de la démarche des PPDR**

Les réponses à la première question posée, et qui a trait à la perception des cadres de l'agriculture et des forêts en charge du montage, de la réalisation et du suivi des PPDR dans leurs Wilayas respectives, n'ont pas été relativement très nombreuses, surtout si on les compare avec celles exprimées à l'égard des deux autres questions.

Par ailleurs, les idées exprimées dans ce cadre ont montré l'écart qui existe entre les aspects théoriques de la démarche des PPDR (objectifs et principes) et l'application effective de cette démarche sur le terrain. Pour plus de détails, nous exposons, dans l'encadré qui vient ci-après, un extrait des idées relatives à la perception qu'ont les cadres participants à propos de la démarche des PPDR, telles qu'elles sont exprimées.

#### **Encadré 1 : Perception générale des participants, de la démarche des PPDR**

- ✓ L'idée des PPDR est bonne, mais son application connaît des difficultés par rapport aux objectifs des PPDR, pour diverses raisons.
- ✓ Bon programme, mais mal appliqué et mal suivi.
- ✓ Le PPDR est un programme ambitieux, mais présente des problèmes dans la conception, dans la réalisation et dans le suivi.
- ✓ Le PPDR est un programme de développement très utile pour les zones rurales, mais il a beaucoup d'insuffisances (pas de suivi, projets non appropriés à l'espace, etc.).
- ✓ Le PPDR a des retombées positives sur les ruraux, mais il faut séparer les PPDR gérés par les services de l'agriculture et ceux gérés par les services des forêts, pour une meilleure gestion.
- ✓ Le PPDR est bien du point de vue idée, mais la façon dont il est appliqué est gênante, surtout par rapport aux fellahs qui sont mal informés sur ce programme et les problèmes rencontrés avec les animateurs.
- ✓ Le PPDR est un programme intéressant pour le milieu rural. C'est une idée bénéfique à condition qu'on trouve une solution au problème du foncier, surtout pour les actions de développement octroyées à titre individuel.
- ✓ Les PPDR ont des avantages et des inconvénients comme le manque de transparence et d'équité.
- ✓ Le PPDR est, normalement, un ensemble d'actions programmées selon les besoins et attentes des riverains. Malheureusement, ce n'est pas le cas ; il y a distribution aléatoire des actions.
- ✓ La démarche des PPDR prône la décentralisation, mais dans la réalité ce n'est pas du tout le cas.

- ✓ Théoriquement, la stratégie de développement rural établie par le MADR est impeccable, mais en pratique il y a beaucoup de problèmes, car on n'a pas les moyens de mise en œuvre.
- ✓ Le PPDR pourrait être un moyen efficace dans l'amélioration des conditions de vie des habitants ruraux, s'il est bien conçu, suivi et appliqué par des personnes compétentes ayant des connaissances du terrain.
- ✓ La réussite des PPDR est conditionnée par la mise en place de structures spécialisées dans le développement rural.

Tous les points de vue exprimés convergent vers la reconnaissance de la pertinence de la démarche des PPDR et de l'importance des opportunités qu'elle offrent aux populations rurales, mais en même temps, ils révèlent l'existence de sérieux problèmes de différents ordres, relatifs à la mise en œuvre des PPDR en milieu rural, et qui font amoindrir ces avantages et ajournent l'atteinte des objectifs très ambitieux de la politique de développement rurale, matérialisée par la démarche des PPDR. Certaines idées posent beaucoup de conditions préalables pour la réussite du programme des PPDR, notamment en matière de suivi des PPDR, de leur gestion, ainsi qu'en terme de compétences nécessaires pour l'exécution de ces projets, et l'installation des structures spécialisées dans le développement rural.

Le traitement des deux autres questions relatives aux points forts et aux points faibles de la démarche des PPDR, explique davantage la portée de cette dernière, mais aussi et surtout les contraintes que rencontrent ces cadres dans l'implémentation de cette démarche dans les zones rurales.

#### **4.3.1.2- Les résultats relatifs aux points forts de la démarche des PPDR**

Les opinions exprimées par les cadres à l'égard des points forts de la démarche des PPDR ont apporté beaucoup d'arguments en faveur de la pertinence de ladite démarche. Il y a lieu de distinguer, par ailleurs, que les avantages que présente cette démarche concerne aussi bien les objectifs de développement rural, que les processus de mise en œuvre de la démarche. Nous essayons de résumer les points forts de la démarche des PPDR, selon les avis des cadres participants, dans l'encadré 2.

#### **Encadré 2 : Les points forts de la démarche des PPDR, selon les participants**

##### **A/ Concernant les objectifs de développement :**

- ✓ La démarche des PPDR cible les populations rurales pauvres.
- ✓ Création d'une certaine dynamique en milieu rural.
- ✓ Modernisation des zones rurales.
- ✓ Développement de certaines localités rurales déshéritées.
- ✓ Développement équitable entre les zones urbaines et les zones rurales.
- ✓ Intégration du monde rural dans le processus de développement national.
- ✓ Amélioration des conditions et du niveau de vie des ruraux.
- ✓ Réduction de la pauvreté et de la misère dans les zones rurales.
- ✓ Stabilisation des ruraux et le retour de ceux qui ont quitté leurs territoires.
- ✓ Réduction du phénomène de l'exode rural.
- ✓ Valorisation des ressources.
- ✓ Prise en considération des aspects écologiques des zones ciblées.
- ✓ La démarche des PPDR a donné un intérêt au travail de la femme rurale.
- ✓ Le PPDR permet l'amélioration des rendements.
- ✓ Promotion des produits de terroir.

- ✓ Diversification des produits en milieu rural.
- ✓ Promotion de certaines activités qui étaient inexistantes.
- ✓ Création de petites unités de production.
- ✓ Création d'emplois.
- ✓ Augmentation des revenus des ruraux.
- ✓ Désenclavement des espaces et amélioration de l'accès des ruraux aux infrastructures.
- ✓ Cohésion sociale au sein du Douar.

**B/ Concernant le processus de mise en œuvre des PPDR :**

- ✓ Coordination avec des services et des structures multiples au niveau de la région considérée.
- ✓ La démarche des PPDR favorise la décentralisation.
- ✓ La démarche des PPDR a permis aux cadres, notamment ceux de la DSA qui sont toujours dans leurs bureaux, de connaître les localités rurales et les Douars.
- ✓ La démarche des PPDR permet l'approfondissement des connaissances des cadres de la réalité du milieu rural.
- ✓ La démarche des PPDR permet la participation de tous les secteurs.
- ✓ Ré établissement de la confiance entre le citoyen et l'administration.
- ✓ Sensibilisation et participation des populations rurales.

La lecture des idées contenues dans l'encadré 2 fait apparaître que les avantages de la démarche des PPDR sont d'autant plus perceptibles dans les objectifs qu'elle ambitionne, que dans le processus de mise en œuvre de la démarche, d'une part. D'autre part, il y a lieu de constater également que les points forts de cette dernière sont, dans leur majorité, dictés par les objectifs de la politique de développement rural et par les principes qu'elle énonce pour l'intervention en milieu rural (cf. Chapitre 2), ceci, à l'exception des idées relatives à l'approfondissement des connaissances de ces cadres de la réalité rurale, du fait de l'amplification relative de leurs contacts avec les populations rurales et ce, comparativement aux années précédentes (avant l'avènement de la politique de développement rural actuelle).

**4.3.1.3- Les résultats relatifs aux points faibles de la démarche des PPDR**

La séance de Brainstorming consacrée à l'examen des points faibles de la démarche des PPDR a été, dans chaque site, celle qui a suscité le plus d'intérêts des cadres participants, et qui a engendré également la formulation de plus d'idées, de différents genres, au point où il nous a été presque impossible de déterminer quel est le problème central qui limite l'application de ladite démarche dans les zones rurales. Ceci, malgré les multiples tentatives qu'on a essayées d'aborder avec les participants pour classer les contraintes selon leur degré de gravité et de nuisance, en utilisant la technique de « l'arbre des problèmes », qui permet de déterminer les relations « cause à effet » existant entre les différents problèmes. Le constat qui s'est imposé, dans ce sens, est que toute contrainte affectant le processus d'implémentation de la démarche des PPDR pourrait constituer un facteur limitant et un goulot d'étranglement pour l'ensemble de la démarche. Le seul aspect qui pourrait, de ce fait, englober l'ensemble des idées exprimées, pour illustrer les points faibles de ladite démarche, est celui relatif aux insuffisances et limites de l'application réelle de la démarche des PPDR en milieu rural.

Par ailleurs, le foisonnement des idées élaborées dans ce cadre nous a donné l'impression que les principes relatifs à la mise en œuvre de la démarche des PPDR, tels qu'énoncés par la politique de développement rural actuelle et par sa stratégie opérationnelle d'implémentation, sont restés au niveau théorique et que la conception et la réalisation des PPDR par les cadres de l'agriculture et les forêts obéissent à d'autres considérations plus pesantes, relevant de

plusieurs registres et qui concernent tous les niveaux hiérarchiques décentralisés. De ce fait, pour synthétiser les limites de la démarche des PPDR nous avons procédé à une catégorisation des idées de l'ensemble des cadres participants selon plusieurs aspects. A titre illustratif, nous présentons dans les encadrés qui viennent ci-après, les principales catégories de problèmes qui entravent, selon les participants, l'application de la démarche des PPDR dans les quatre Wilayas considérées.

### 1°) Insuffisance de la planification et de la programmation des PPDR au niveau de la Wilaya et de la Daïra

#### **Encadré 3 : Les points faibles de la démarche des PPDR, selon les participants**

##### *A/ Insuffisance de planification et de programmation des PPDR*

- ✓ Absence de planification du programme de développement rural au niveau de la Wilaya.
- ✓ Le problème majeur est au niveau de l'application de la démarche au niveau de la Wilaya ; il y a beaucoup d'entraves (le PPDR est beaucoup plus administratif).
- ✓ Mauvaise organisation, mauvaise planification et mauvaise programmation des PPDR (pas de participation des cadres concernés).
- ✓ La stratégie de développement rural de la Wilaya a été faite en une semaine par quelques personnes de la Conservation des Forêts. C'était plus une « corvée » qu'autre chose qu'on a essayé de terminer rapidement.
- ✓ Les textes ne précisent pas suffisamment les intervenants au niveau de la Wilaya, mais c'est à ce niveau qu'on ne sait pas gérer les PPDR.
- ✓ Il y a incohérence entre les différents programmes de développement dans la même zone, comme par exemple le PER et le PPDR.
- ✓ Les projets manquent de rationalité et de priorisation.
- ✓ Choix arbitraire des projets au niveau de la Daïra.

### 2°) Manque de coordination Intersectorielle

#### **Encadré 3 : Les points faibles de la démarche des PPDR, selon les participants**

##### *B/ Manque de coordination intersectorielle*

- ✓ Manque de coordination entre les différents secteurs pour préparer le PPDR.
- ✓ Non implication de tous les secteurs pour assurer un développement intégré.
- ✓ Absence de lois qui responsabilisent tous les secteurs et services partenaires.
- ✓ Il y a un problème entre la Conservation des Forêts et la DSA.
- ✓ Manque de coordination entre les services (DSA, Banque, Forêts, etc.)
- ✓ Désaccords entre les responsables des différents services.
- ✓ Les projets ne sont pas suffisamment intégrés, à cause de la mauvaise coordination entre les différents services.
- ✓ Problème de décentralisation de la gestion financière, par manque de coordination entre les différents services et secteurs.
- ✓ Problèmes de financement spécialisé, qui relève d'autres secteurs.
- ✓ Difficultés d'accès à d'autres fonds sectoriels, ce qui engendre un retard dans la réalisation des actions et dans la clôture du PPDR dans le délai prévu.
- ✓ Beaucoup trop d'ordonnateurs dans le processus de financement
- ✓ Les autres services au niveau de la Daïra ne veulent pas travailler avec nous et ne donnent pas suffisamment d'importance au programme des PPDR.

### 3°) Limites de la gouvernance locale : Ségrégation et favoritisme

**Encadré 3 : Les points faibles de la démarche des PPDR, selon les participants**  
*C/ Limites de la gouvernance locale : Ségrégation et favoritisme*

- ✓ Pas de transparence en ce qui concerne la liste des bénéficiaires.
- ✓ Il y a des opportunistes qui ont bénéficié des actions des PPDR, alors qu'ils n'en méritent pas (piston).
- ✓ Le programme PPDR est plus politique qu'économique.
- ✓ Monopole dans la prise de décisions sur le choix des sites à développer.
- ✓ Programme de PPDR standard au niveau de l'APC, car il a été imposé par la Wilaya.
- ✓ Les actions du PPDR sont choisies selon les désirs des Présidents des APC, qui veulent faire bénéficier leurs régions, même si le Comité Technique de Daïra a opté pour d'autres régions.
- ✓ Réalisation de certaines actions dans des Douars non concernés, car sur instruction du Chef de Daïra ou du P/APC, il y a déviation des projets.

**4°) Insuffisance de l'engagement social et de la participation des populations locales**

**Encadré 3 : Les points faibles de la démarche des PPDR, selon les participants**  
*E/ Insuffisance de l'engagement social et de la participation des populations locales*

- ✓ Manque de consultation préalable des populations concernées.
- ✓ le partenaire essentiel (le citoyen rural) est absent.
- ✓ L'esprit d'assistanat chez les ruraux.
- ✓ La femme rurale est toujours marginalisée, notamment dans certaines localités, car au sein des équipes des cadres, il n'y a pas de femmes techniciennes.
- ✓ Echec des propositions à cause de la non implication de toutes les parties prenantes concernées.
- ✓ La participation financière des bénéficiaires est impossible, vu que les populations rurales sont démunies.
- ✓ Manque de l'information au niveau du Douar (les populations ne sont pas informées).
- ✓ La demande des actions par les locaux est dès fois déraisonnée. Les locaux copient les uns des autres même s'ils se trouvent dans des zones différentes.
- ✓ Il n'y a pas de confiance entre les cadres et les locaux.
- ✓ La politique des PPDR ne marche pas avec la réalité rurale : trop d'analphabètes.
- ✓ Participation passive des populations rurales.
- ✓ L'esprit d'individualisme a fait échouer la majorité des actions de développement octroyées à titre collectif (mauvais entretien des actions collectives).

**5°) Insuffisance de compétences et des moyens habiles des cadres en charge des PPDR, et manque d'incitations matérielle et morale à leur égard**

**Encadré 3 : Les points faibles de la démarche des PPDR, selon les participants**  
*D/ Insuffisance de compétences et de moyens habiles des cadres en charge des PPDR, et manque d'incitations matérielle et morale à leur égard*

- ✓ Les PPDR ne sont pas fondés sur des bases techniques.
- ✓ Mauvais montage des PPDR.
- ✓ Insuffisance du montage financier (il n'est pas adéquat avec la réalité).
- ✓ Non approfondissement dans les problèmes des ruraux.
- ✓ Certaines actions ne sont pas réfléchies ni durables.
- ✓ Généralisation d'une ou de plusieurs actions à tous les sites cibles, sans tenir compte de leurs spécificités.
- ✓ Mauvaise préparation des sorties des techniciens sur terrain pour informer les locaux sur les PPDR. Donc l'information n'arrive pas à tous les ruraux de la localité concernée.
- ✓ Manque d'expériences dans la gestion des projets.
- ✓ Application inadéquate des procédures.
- ✓ Manque de rigueur dans l'application des différentes étapes du PPDR.
- ✓ Méconnaissance des outils méthodologiques nécessaires à la réalisation des enquêtes et à l'analyse des différentes catégories des populations rurales (femmes, jeunes...).
- ✓ Inapplication de l'approche participative : Il n'y a pas eu de formation des cadres à l'approche participative, et les PPDR ont été lancés sans que les cadres ne soient formés à cette approche.
- ✓ Manque de formation des cadres et des techniciens chargés de l'application des PPDR.
- ✓ La formation des cadres est en retard par rapport au lancement des PPDR.
- ✓ Les intervenants ne sont ni motivés, ni formés.
- ✓ Manque d'incitations matérielle et morale pour les cadres.
- ✓ Absence de structures décentralisées spécialisées dans le développement rural.

**6°) Insuffisance du temps et des moyens consacrés au PPDR**

**Encadré 3 : Les points faibles de la démarche des PPDR, selon les participants**  
*F/ Insuffisance du temps et des moyens consacrés au PPDR*

- ✓ Contrainte de temps (précipitation et pression dans la réalisation des PPDR).
- ✓ Le programme des PPDR exige du temps et une bonne préparation, qui font défaut à notre niveau.
- ✓ Le temps est insuffisant pour préparer le projet et voir toutes les attentes et préoccupations des ruraux.
- ✓ Les sorties sur terrain sont insuffisantes pour faire un PPDR, par manque de temps.
- ✓ Insuffisance du temps consacré pour les études et pour la réalisation des actions.
- ✓ Insuffisance du temps accordé à la phase d'identification des PPDR.
- ✓ Insuffisance des moyens logistiques pour réaliser et suivre un PPDR.
- ✓ Au niveau central, les politiques n'ont pas prévus les moyens matériels et humains nécessaires pour la mise en œuvre des PPDR.

## 7°) Manque d'études préalables

### **Encadré 3 : Les points faibles de la démarche des PPDR, selon les participants** *G/ Manque d'études préalables*

- ✓ Manque d'études sur les Douars (études socioéconomiques et techniques) : pour que le technicien puisse agir dans un Douar donné, il ne dispose pas de données sur la localité sur laquelle il va travailler.
- ✓ Manque d'études qui reflètent la réalité de chaque Douar.
- ✓ L'histoire du Douar n'est pas bien étudiée.
- ✓ Distribution aléatoire des actions de développement, non fondée sur une étude préalable (Résultat : échec).
- ✓ Pas de concordance entre la réalité, la recherche scientifique, et les PPDR.

## 8°) Problème d'accès et d'utilisation des supports méthodologiques

### **Encadré 3 : Les points faibles de la démarche des PPDR, selon les participants** *H/ Problèmes d'accès et d'utilisation des supports méthodologiques*

- ✓ Le Guide des procédures des PPDR n'est pas d'accès facile aux délégués communaux.
- ✓ Le Guide des procédures n'est disponible qu'au niveau du subdivisionnaire. Même s'il est diffusé, les délégués communaux ne lisent pas.
- ✓ Les supports, Stratégie, le guide des procédures, etc. ne sont pas dupliqués suffisamment, et donc ils ne sont pas utilisés suffisamment.
- ✓ Manque de guides, outils, procédures d'élaboration d'un PPDR pour l'ensemble des participants au niveau local.
- ✓ Certains cadres de la DSA ne disposent pas de guide des procédures. Dés fois, on trouve le guide chez le chef de Daïra et on ne le trouve pas chez le subdivisionnaire qui est appelé à l'appliquer.
- ✓ Les techniciens en charge de l'exécution des PPDR n'ont jamais eu le guide des procédures fait pour l'application des PPDR. Ils ne l'ont pas lu.
- ✓ Inadéquation des PPDR / espaces retenus, parce que l'itinéraire n'a pas été bien suivi. On n'a pas utilisé le guide des procédures (à cause de manque de temps), et on n'a pas fait d'études préalables.

## 9°) Lenteur des procédures et problèmes bureaucratiques

### **Encadré 3 : Les points faibles de la démarche des PPDR, selon les participants** *I/ Lenteur des procédures et problèmes bureaucratiques*

- ✓ Problèmes bureaucratiques (les papiers exigés au fellah).
- ✓ Procédures administratives très lourdes, poussant certains fellahs à fournir parfois de faux papiers.
- ✓ Retards dans la constitution des dossiers et dans la réalisation des actions.
- ✓ Lenteur des procédures, ce qui affecte la crédibilité des cadres qui exécutent les PPDR auprès des populations rurales.

## 10°) Problèmes de réalisation et de suivi des PPDR

### Encadré 3 : Les points faibles de la démarche des PPDR, selon les participants

#### *J/ Problèmes de réalisation et de suivi des PPDR*

- ✓ Les entreprises de réalisation ne sont pas qualifiées.
- ✓ Le choix des entreprises réalisatrices des projets n'est pas étudié (on choisit souvent des entreprises non qualifiées).
- ✓ La réalisation des actions de PPDR sur terrain ne se fait pas par la DSA et les subdivisions agricoles. Ces dernières confient la tâche de réalisation aux entrepreneurs qui sont des opportunistes et des businessmen.
- ✓ Il y a un problème avec les entreprises réalisatrices des actions, qui perdure depuis la première tranche (décision n°353). Avec certaines entreprises les bilans n'ont pas été arrêtés jusqu'à présent.
- ✓ Absence de suivi du PPDR au niveau des bénéficiaires.
- ✓ Insuffisance du personnel pour suivre les projets sur terrain.
- ✓ Il y a un grand problème de suivi des PPDR. Il n'y a pas de guide de suivi. Exemples : les plantations, qui va les suivre : les forêts ou l'agriculture ? Pour les forages aussi qui va les suivre : l'agriculture ou l'hydraulique ?
- ✓ On a chargé la Daïra pour suivre les PPDR, mais on ne sentait pas qu'elle est impliquée.
- ✓ La DSA ne dispose pas de personnel pour le suivi des PPDR.
- ✓ La politique n'a pas prévu de dispositifs de suivi-évaluation.

## 11°) Quelques incohérences et contradictions intrinsèques à la démarche des PPDR

### Encadré 3 : Les points faibles de la démarche des PPDR, selon les participants

#### *K/ Quelques remarques, incohérences et contradictions intrinsèques à la démarche des PPDR*

- ✓ Il y a contradiction dans la démarche des PPDR (surtout la décision n°306) ; le PPDR est destiné aux populations les plus démunies et on demande la participation financière des bénéficiaires.
- ✓ La participation financière des bénéficiaires (dans le cadre de la décision n°306) pose problème, notamment par rapport aux garanties des banques. Ces problèmes ont fait qu'on s'oriente vers les actions collectives financées totalement par l'Etat, donc il y a eu déviation des objectifs du PPDR.
- ✓ La décision n°306, qui exige l'autofinancement et le recours au crédit, rend les ruraux indifférents vis-à-vis du programme PPDR.
- ✓ La nomenclature de la décision n°306 n'est pas suffisamment diversifiée, donc elle ne répond pas à tous les besoins et les aspirations des ruraux.
- ✓ Le financement des actions individuelles n'est pas approprié. Le taux de soutien alloué à ces actions individuelles (25 %) est très faible.
- ✓ La non résolution du problème foncier rend l'adhésion des ruraux pour certaines actions individuelles impossible.
- ✓ On donne certaines actions individuelles sans faire une formation aux bénéficiaires (ex. plantation arboricole).
- ✓ Certaines procédures sont contradictoires ; dans une circulaire il y a une instruction et dans une autre circulaire il y a tout à fait le contraire.
- ✓ Changement brusque des textes, ce qui perturbe le travail des techniciens.

Par ailleurs, parmi les idées exprimées à l'égard des points faibles de la démarche des PPDR, il y a celles qui ont concerné les changements survenus dans la démarche des PPDR, suite à l'avènement de la Politique de Renouveau Rural et le passage du PPDR au PPDRI. Les cadres participants aux séances de Brainstorming ont, en effet, exprimé leur incompréhension et leurs craintes par rapport à ces changements, ainsi que leurs objections notamment par rapport aux nouveaux acteurs impliqués (surtout le DPAT), et la manière avec laquelle a été fait le programme des PPDRI au niveau de la Wilaya. Il y a lieu de rappeler, encore une fois, que cette étude participative a été effectuée à la fin de l'année 2007, qui représente l'année pilote de lancement des PPDRI. Un extrait des opinions de ces cadres par rapport à ces aspects est présenté dans l'encadré suivant :

#### **Encadré 4 : Quelques avis sur le Renouveau Rural et la démarche des PPDRI**

- ✓ A présent, on ne voit rien de concret pour la politique de Renouveau Rural, on ne peut pas encore juger de son utilité.
- ✓ Jusqu'à maintenant l'application des PPDRI tarde à venir, ça reste encore sur papier et rien sur terrain.
- ✓ Avec le Renouveau Rural, le secteur agricole (agriculture et forêts) est mis à l'écart. On ne sait pas si on est encore dans la réalisation ou non.
- ✓ Les autres secteurs n'ont pas beaucoup d'informations sur le monde rural. Dans le Programme des PPDRI fait par certaines Daïras et Communes avec la participation des autres services, il y a proposition de quelques actions qui ne sont pas appropriées à la zone (exemple : apiculture pour une zone non mellifère).
- ✓ Certaines actions ont été imposées par l'APC et la Daïra dans le cadre des PPDRI, alors qu'elles ne conviennent pas aux besoins prioritaires des ruraux.
- ✓ L'évaluation des besoins des populations rurales, demandée pour l'élaboration du programme des PPDRI de la Wilaya, a été faite en vitesse et on n'a pas pu bien appréhender les aspirations des ruraux et la faisabilité des actions.
- ✓ Avant le Renouveau Rural, dans la phase de montage des PPDR, l'évaluation des moyens se faisait au niveau de la DSA (on faisait un regroupement des PPDR). Aujourd'hui, on ne fait plus de regroupement, et les actions sont parachutées.
- ✓ Pas de changements dans les PPDRI concernant la décision de financement n°306, qui exige la participation financière des bénéficiaires, alors qu'ils sont pauvres.

D'autres idées ont été formulées dans la Wilaya de Tissemsilt et la Wilaya de Mostaganem (qui sont concernées par le Programme de l'Emploi Rural - PER), dans le même cadre (points faibles de la démarche), en faisant une comparaison entre les PPDR et les actions de développement engagées dans le cadre du PER. Parmi ces idées, on peut citer :

#### **Encadré 5 : Quelques aspects comparant les PPDR au PER**

- ✓ Dans les PER, les actions sont financées à 100 % par le projet, alors que pour les mêmes actions on demande aux gens, dans les PPDR, de procéder à l'autofinancement ou au crédit, ce qui met en jeu notre crédibilité.
- ✓ Il y a une grande différence entre le PER qui est mieux géré que le PPDR, car il est géré uniquement par les forestiers. Par contre dans les PPDR il y a interférence (DSA, etc.).
- ✓ La procédure de financement des PPDR est contraignante comparée à celle du PER qui est plus claire et très accessible, ceci bien que le PPDR soit mieux que le PER par rapport à la diversité des actions qu'il englobe.

En résumé, les idées exprimées par les cadres en charge de la mise en œuvre de la démarche des PPDR en milieu rural, participant aux différentes séances de Brainstorming menées par nos soins au niveau de quatre Wilayas de l'Ouest du pays, sont très riches et pleines d'enseignements, à plus d'un titre. Nous essayons dans ce qui suit de reprendre les aspects essentiels des résultats obtenus par ladite étude participative et d'essayer de les analyser, en vue d'appréhender la portée et les limites de la démarche des PPDR.

#### **4.3.2- Analyse critique de la portée et des limites de la démarche des PPDR**

L'examen des différentes idées des cadres responsables de l'implémentation des projets de développement en milieu rural, relatives aux points forts et aux points faibles de la démarche des PPDR, nous a permis d'avoir une vision claire sur les possibilités et les opportunités qu'offre le dispositif des PPDR aux populations rurales, ainsi que sur les obstacles qui amoindrissent et limitent considérablement l'atteinte intégrale de ces opportunités, du fait de l'existence de plusieurs contraintes et insuffisances inhérentes à l'application de ladite démarche sur le terrain.

En ce qui concerne la portée de la démarche des PPDR, l'ensemble des avis recueillis s'accorde sur la pertinence de l'idée des PPDR, sur son ambition de s'atteler à faire réduire la pauvreté en milieu rural, et à améliorer les conditions de vie des ruraux -par la promotion de leurs activités économiques et l'amélioration de leur accès aux services socio-collectifs de base-, ainsi que sur le caractère innovateur et incontestable des principes de développement participatif et décentralisé qu'elle affiche. Aucun cadre participant n'a contesté, en effet, la bonne intention des pouvoirs publics algériens pour redynamiser les espaces ruraux, et plus particulièrement les plus déshérités d'entre eux.

Cependant, et avec unanimité remarquable, l'ensemble des opinions convergent vers l'affirmation que la démarche des PPDR présente d'énormes insuffisances, en matière de son application effective. L'implémentation de cette démarche, telle que conçue par les pouvoirs publics, nécessite la réunion de beaucoup de conditions préalables. Elle exige, en effet, beaucoup de temps, de compétences et d'aptitudes des techniciens qui la mettent en œuvre, la maîtrise des démarches et des procédures méthodologiques mises en place, l'organisation et l'engagement social des populations rurales, ainsi que l'organisation des structures administratives et techniques décentralisées et la coordination de leurs efforts et leurs interventions, pour une meilleure planification et une gestion rationnelle des projets et des fonds publics. Conditions, qui ne sont pas, toutefois, suffisamment réunies à l'heure actuelle.

Une analyse attentive des affirmations des cadres participant aux différentes séances de brainstorming révèle que les stratégies de développement rural durables des Wilayas respectives et les programmes des PPDR/PDRI ont été faits dans les précipitations et sans l'atteinte d'un consensus suffisant de l'ensemble des parties prenantes concernées par le développement rural. Ces stratégies et programmes de développement rural devraient résulter, normalement, de long processus de discussion, de négociation et de multiples débats susceptibles de faire rapprocher les visions et les convictions de tous les types d'acteurs concernés par le développement rural au niveau décentralisé. La planification et la programmation des PPDR/PPDRI ont été faites sans une étude rigoureuse, susceptible de faire ressortir les spécificités naturelles et socioéconomiques des espaces ruraux, d'hierarchiser les priorités de développement, de les bien répartir dans l'espace et de les échelonner dans le temps. Elles ont été, aussi, faites sans vérifier la faisabilité des programmes arrêtés. Ceci étant, bien que des efforts considérables aient été déployés lors de l'élaboration des dites stratégies, ainsi que pendant la réalisation des sondages effectués par chaque Wilaya auprès

des localités rurales, pour appréhender et cerner les besoins et les souhaits des populations rurales, en matière de créneaux de développement rural demandés, et de les transcrire en projets de développement rural.

Pour vérifier les dires et les affirmations des cadres participants aux séances de Brainstorming, nous avons fait une lecture rapide de la majorité des stratégies de développement rural durables, élaborées par les différentes Wilayas du pays (43 Wilayas)<sup>87</sup>, sur instruction du Ministre Délégué Chargé du Développement Rural, en collaboration avec le Ministre Délégué Chargé des Collectivités Locales. Ces stratégies, faites majoritairement au cours du premier trimestre de l'année 2005, sur des horizons temporels qui varient de 5 à 10 ans, ont toutes adopté une approche exhaustive et systématique qui met en exergue tous les aspects caractérisant la Wilaya (naturels, démographique, potentialités, activités économiques, problèmes de développement, les différentes interventions de développement et leurs impacts, etc.), tout en essayant de faire ressortir ceux se rapportant particulièrement aux zones rurales de la Wilaya considérée. Elles ont fait l'objet, généralement, de documents très volumineux, dont l'élaboration semble obéir à certaines orientations et lignes directrices dictées par les services du MDDR. Plusieurs rencontres de sensibilisation et d'information régionales et au niveau de chaque Wilaya ont précédé l'élaboration de ces stratégies. Ainsi, dans chaque Wilaya, des comités de réflexion et des groupes de travail ont été installés par chaque Wali, pour l'élaboration de ladite stratégie.

Ce que nous avons, également, retenu de la lecture rapide de ces différents documents de stratégies, c'est que l'élaboration de la stratégie de développement rural durable de Wilaya a constitué une réponse à une demande pressante de la part des deux départements ministériels, que les collectivités locales et les administrations techniques déconcentrées du MADR ont mobilisé, dans un temps record (quelques mois uniquement), tous les efforts pour y répondre et honorer leurs engagements vis-à-vis de l'administration centrale. Il y a lieu de signaler, par ailleurs, que la consistance analytique et la profondeur de la réflexion varient énormément d'un document à un autre, selon les aptitudes habiles des personnes qui ont rédigé le rapport de stratégie dans chaque Wilaya. Toutefois, nous pensons, sans crainte de faire de grandes erreurs, que les stratégies élaborées sont loin de constituer des références pour le développement rural de chaque Wilaya, qui puissent alimenter les processus de développement rural -matérialisés par la mise en œuvre des PPDR- en éléments d'orientation et d'aide à la décision.

Quant au Programme de Développement Rural Intégré de chaque Wilaya (PPDRI par thèmes fédérateurs), les cadres participants ont affirmé que de grands efforts ont été consacrés pour déterminer les besoins de développement des ruraux dans les différentes localités rurales, identifiées et considérées comme défavorisées en matière de développement rural. Néanmoins, ces cadres estiment que le temps n'a pas été suffisant pour bien analyser ces besoins, qui étaient, rapidement, transcrits en PPDRI par objectifs au niveau des Wilayas respectives. Il y a lieu de souligner, par ailleurs, que durant les débats qui ont été instaurés après chaque séance de Brainstorming, nous avons constaté que la préparation des programmes des PPDRI diffère d'une Wilaya à une autre, et que l'intensité des efforts consentis pour cerner les souhaits des ruraux n'a pas été la même dans chacune des quatre Wilayas. Le degré de la contribution des autorités locales et des autres secteurs diffère également d'une Wilaya à une autre.

---

<sup>87</sup> A l'exception des Wilayas suivantes : Khenchela, Relizane, Oran, Tlemcen et El Oued, que nous n'avons pas pu consulter leurs documents de stratégie de développement rural durable.

Ceci nous amène à évoquer d'autres obstacles qui pèsent lourdement sur la gestion et la mise en œuvre des PPDR au niveau local. Il s'agit, en l'occurrence, de l'insuffisance de la gouvernance locale et de la coordination intersectorielle. En effet, nous avons noté, selon les dires des cadres participants, que la gestion des projets et leur affectation obéit, dans une certaine mesure, à des dimensions implicites à connotation « politico-ségrégative », imposées, notamment par certains P/APC, qui cherchent à faire bénéficier leurs régions respectives et leurs alliés. Ce qui limite, considérablement, la marge de manœuvre des équipes chargées de la mise en œuvre des PPDR, en matière de choix « neutres » des localités rurales prioritaires, ainsi que des actions de développement les plus adéquates à la vocation et aux potentialités de la zone considérée. Quant aux problèmes liés au manque de coordination intersectorielle, ils ont essentiellement pour origines la différence de visions « développementaliste », le manque de consensus sur les objectifs de développement et un certain flou dans la chaîne de responsabilité en termes de réalisation des PPDR. Ceci, malgré l'importance des mécanismes de concertation et de coordination mis en place par la stratégie opérationnelle de développement rural durable (SNDRD), et les multiples conventions établies entre le MDDR et les Walis, ainsi qu'avec les différents départements ministériels. Le cloisonnement relatif des différents secteurs, notamment en ce qui concerne l'accès aux différents fonds sectoriels, inhibe considérablement la réalisation des PPDR.

Par ailleurs, la passivité relative des populations rurales et l'insuffisance de leur organisation et de leur engagement social ne favorisent, guère, un bon choix et une bonne réalisation des actions de développement qui leur sont destinées et rendent difficile le travail des techniciens en charge de la mise en œuvre des PPDR. L'esprit d'assistanat et d'attentisme règne dans leurs rangs, et l'exigence d'une participation financière aux actions de développement, demeure très peu faisable, comme elle les rend complètement indifférents vis-à-vis des PPDR. Cette situation est le résultat des expériences antérieures qu'ont accumulées les ruraux en matière d'interventions publiques de développement. Ces interventions de développement réalisées dans le passé, ont écarté les ruraux des processus de décisions qui les concernent, d'une part, et ils ont, d'autre part, échoué à impulser de véritables processus de développement, qui soient acceptés par les populations locales. Les expériences qu'ont les ruraux dans ce cadre, les ont poussés à développer des stratégies vis-à-vis de toute intervention publique. Ces stratégies paysannes, très individualistes et qui privilégient le court terme et la gestion du quotidien, cherchent à bénéficier de tout ce qui est proposé comme soutien de l'État -même si les actions de développement ne conviennent pas parfaitement à leurs conditions- sans toutefois contribuer financièrement et/ou par un apport de main d'œuvre, ou encore, prendre des initiatives pour s'auto prendre en charge. Selon ces stratégies et en fonction de la nature des actions de développement et des subventions proposées, les ruraux sélectionnent les interventions de développement qui marchent avec leurs logiques et s'opposent à celles qui s'insèrent dans des perspectives lointaines et à long terme, même si les intérêts qui peuvent être tirés de ces interventions sont indéniables et objectivement incontestables. Cet état de fait, conjugué à l'absence des ONGs et de personnes leaders au sein des communautés rurales pour porter les projets de développement rural proposés, constituent des freins pour l'application de la démarche des PPDR.

Face à cette situation, les équipes de techniciens responsables de la mise en œuvre des PPDR, qui disposent de compétences et d'aptitudes insuffisantes en matière de travail avec les populations rurales, du fait qu'ils ne sont pas suffisamment ou pas du tout formés sur les approches participatives, trouvent beaucoup de difficultés pour implémenter la démarche des PPDR en milieu rural. En effet, bien que l'approche participative constitue l'âme des principes énoncés par la politique actuelle de développement rural, que le cadre des PPDR essaie de

concrétiser à travers les différents mécanismes et procédures méthodologiques mis en place, les modes de participation et d'implication des populations rurales dans les processus de développement, se limitent, néanmoins, à une seule enquête, ayant pour objet l'information des habitants des localités rurales sur les possibilités de développement offertes par la démarche des PPDR, la détermination des souhaits des ruraux en matière d'aide qu'ils demandent, ainsi que l'établissement de la liste des candidats aux différentes actions proposées.

L'adoption d'une telle démarche participative, très réductrice, est déterminée par plusieurs facteurs, à savoir : la mauvaise compréhension de l'esprit de la participation, la sous-estimation des connaissances des populations locales et de leur savoir-faire, les précipitations et les obligations de résultats -dans la mesure où les bilans sont plus orientés vers les produits que vers l'évaluation des processus-, ainsi que la rigidité des programmes de développement et l'insuffisance de la qualité des formations sur l'approche participative, limitées à des applications banales, dépassant rarement le stade de diagnostic.

Les grandes exigences de l'application de l'approche participative en termes de temps, d'efforts, et de moyens humains, confrontées à la pression exercée par l'administration pour l'exécution des projets dans des échéances pré-déterminées, ainsi qu'au manque d'incitations matérielles et morales à l'égard des techniciens en charge de la mise en œuvre des PPDR, empêche sérieusement la mise en place de processus de développement participatif, fondé sur l'apprentissage et l'appropriation de la démarche participative, aussi bien par les techniciens que par les populations locales. L'achèvement des projets ne laisse pas, en effet, de bonnes traditions et d'institutions communautaires qui puissent perdurer dans le sens d'une meilleure organisation sociale et d'une auto-prise en charge. À l'inverse, une mauvaise gestion des processus de développement participatif risque de faire surgir les conflits latents au sein des communautés, et d'entacher davantage les relations qui existent entre les ruraux et les intervenants.

Le problème de non-maîtrise des outils de l'approche participative, s'ajoutant à ceux liés au manque de moyens matériels et humains, à l'insuffisance du temps nécessaire pour préparer un PPDR et au manque flagrant d'études socioéconomiques sur les zones d'intervention, mettent les équipes des projets dans des situations très gênantes, où seule l'improvisation reste la seule solution. Ceci, bien que les services du MDDR aient apporté un appui méthodologique incontestable, qui vulgarise et explique, en détail, toutes les étapes par lesquelles doit passer un PPDR/PPDRI et ce, dès les premières années du lancement de ces projets. Néanmoins, il semble que les supports méthodologiques ne sont pas suffisamment dupliqués, de telle façon à permettre à tous les techniciens de les utiliser.

Se trouvant dans une situation d'incapacité à faire un arbitrage entre les demandes des populations rurales en matière d'actions de développement (parfois déraisonnables), vu l'insuffisance du temps pour faire des diagnostics participatifs adéquats, et le manque d'études qui peuvent aider à prendre des décisions, ainsi que dans l'incapacité à monter les projets avec d'autres secteurs (notamment sur le plan financier et dans les délais arrêtés), à faire une bonne prospection des entreprises réalisatrices qualifiées, et enfin, de suivre convenablement les projets, les cadres de l'agriculture et de forêts en charge des PPDR, ayant aussi d'autres plans de charges, préfèrent se débarrasser de la tâche très ardue des PPDR, et de la confier à des structures et des personnes qui soient qualifiées et spécialisées dans le développement rural.

Par ailleurs, les cadres participants aux séances de Brainstorming ont fait quelques remarques concernant certaines incohérences inhérentes à la démarche des PPDR. Il s'agit d'une part, de la lenteur des procédures et de changement brusque de certains textes, ce qui déstabilise leur fonctionnement. D'autre part, les participants ont abordé la question de financement des actions de développement, notamment celles octroyées à titre individuel, dans le cadre de la décision ministérielle n°306<sup>88</sup>. La nomenclature de cette décision n'est pas, selon eux, très diversifiée, pour qu'elle puisse satisfaire l'ensemble des aspirations des populations rurales, et pour répondre à la grande diversité que présentent les espaces ruraux. Comme ils trouvent « contradictoire » le fait d'exiger à des gens pauvres et démunis de participer financièrement et de recourir au crédit pour bénéficier des actions de développement individuelles.

## **Conclusion**

En se basant sur la cognition et la perception qu'ont les principaux acteurs responsables de la mise en œuvre de la démarche des PPDR dans quatre Wilayas de l'Ouest du pays (Relizane, Tissemsilt, Tiaret et Mostaganem), nous avons essayé dans ce chapitre d'évaluer, qualitativement, la portée et les limites de la démarche des PPDR et ce, à travers une étude participative effectuée vers la fin de l'année 2007, en se basant essentiellement sur l'utilisation de la technique de Brainstorming.

Les résultats obtenus de cette étude participative ont été très riches en enseignements. Non seulement ils nous ont permis d'appuyer les éléments d'analyse que nous avons formulés en étudiant la pertinence de la politique actuelle de développement rural et de son principal dispositif d'implémentation, et leur adéquation avec les réalités rurales (cf. la conclusion de la première partie), mais aussi, ils nous ont permis d'avoir une idée claire et globale sur les termes en lesquels se manifeste le décalage qui existe entre les aspects conceptuels conçus pour la mise en œuvre des PPDR, et les pratiques suivies réellement, au niveau décentralisé, pour concrétiser ces aspects.

En effet, le caractère structuré et cohérent qui marque la politique actuelle de développement rural et son outil privilégié d'intervention (la démarche des PPDR) sur le plan théorique et conceptuel n'a pas trouvé et n'a pas suffisamment suscité, en revanche, un terrain d'application bien préparé, susceptible de faire offrir entièrement les opportunités de développement aux zones rurales, pour lesquelles elles ont été explicitement et particulièrement dédiées. Autrement dit, plusieurs freins inhérents à l'application de la démarche des PPDR inhibent, dans une certaine mesure, l'atteinte des objectifs de développement, ambitionnant la redynamisation des espaces ruraux et l'amélioration des activités économiques et des conditions de vie des ruraux. Objectifs qui matérialisent parfaitement la portée de la démarche des PPDR, que personne ne peut nier ou contester.

Les obstacles qui entravent la mise en œuvre de la démarche des PPDR, selon les cadres participant aux séances de Brainstorming, sont multiples et relèvent de plusieurs registres. Ces contraintes, qui constituent, au fait, les limites de ladite démarche, peuvent être résumées selon plusieurs catégories de problèmes, en l'occurrence :

- ✓ Insuffisance de la planification et de la programmation des PPDR au niveau de la Wilaya et de la Daïra.
- ✓ Manque de coordination Intersectorielle.
- ✓ Limites de la gouvernance locale : Ségrégation et favoritisme.

---

<sup>88</sup> Citée dans le chapitre 2

- ✓ Insuffisance de l'engagement social et de la participation des populations locales.
- ✓ Insuffisance de compétences et des moyens habiles des cadres en charge des PPDR, et manque d'incitations matérielle et morale à leur égard.
- ✓ Insuffisance du temps et des moyens consacrés au PPDR.
- ✓ Manque d'études préalables.
- ✓ Problème d'accès et d'utilisation des supports méthodologiques.
- ✓ Lenteur des procédures et problèmes bureaucratiques.
- ✓ Problèmes de réalisation et de suivi des PPDR.
- ✓ Quelques incohérences et contradictions intrinsèques à la démarche des PPDR.

Tirant les leçons du lancement du premier portefeuille de PPDR au cours de la phase expérimentale (janvier 2003 – décembre 2006), les décideurs de l'administration centrale ont apporté quelques changements avec l'avènement de la Politique de Renouveau Rural et le passage du PPDR au PPDR (cf. chapitre 2). En effet, pour pallier aux problèmes constatés en termes d'insuffisance de coordination intersectorielle, des problèmes de planification, de programmation et de suivi-évaluation des PPDR au niveau local, les services du MDDR ont mis en place, comme nous l'avons déjà souligné dans le chapitre 2, certains cadres et mécanismes de concertation, tels que l'installation des Cellules de Développement Rural Communales, l'implication du DPAT dans la gestion des PPDR au niveau de la Wilaya, etc., comme ils ont installé également un certain nombre d'outils informatiques, qui aident les responsables à tous les niveaux hiérarchiques d'améliorer la qualité de la prise des décisions et de suivre les PPDR le long du processus de leur mise en œuvre, en l'occurrence le SNADDR et le SI-PSRR.

L'évaluation des améliorations qui pourraient être survenues suite à la mise en place de ces nouveaux mécanismes et outils, ou au contraire, les problèmes qui limitent leur meilleure utilisation et rentabilisation, est plus que nécessaire, afin d'apporter des réajustements au temps opportun. Dans ce sens, nous avons constaté au niveau de quelques Wilayas steppiques (Laghouat et Djelfa), dans le cadre d'un projet de recherche-action que nous sommes actuellement en train de le mener au niveau de cette région<sup>89</sup>, quelques problèmes relatifs au fonctionnement des cellules de développement rurales communales, ainsi que dans l'utilisation de l'outil SI-PSRR. Par ailleurs, beaucoup de problèmes liés à l'application de la démarche des PPDR, évoqués par les participants, persistent encore pour la mise en œuvre des PPDR (lenteur des procédures, changements brusques des textes, manque d'études préalables, non maîtrise de l'approche participative, etc.). Il est temps de procéder à des évaluations régulières des processus d'implémentation de cette démarche. L'évaluation des processus est, en effet, autant pertinente, si ce n'est plus, que celle de l'atteinte des résultats physiques et financiers des projets et l'évaluation de leur impact. La réussite des projets se joue beaucoup plus dans la maîtrise des processus et des démarches méthodologiques que dans leur simple réalisation. L'utilisation de la technique de Brainstorming (ou d'autres techniques similaires), non coûteuse en temps et en argent, pourrait être appropriée et facilement adoptée pour ce genre d'évaluation.

---

<sup>89</sup> Ce projet de recherche-action, intitulé : « La gestion durable des parcours steppiques : la voie de l'apprentissage participatif », est mené par une équipe de chercheurs pluridisciplinaires, appartenant à quatre institutions de recherche algérienne : le CREAD, l'INRAA, l'INA et l'USTHB, avec la collaboration du CRDI.

## CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

En guise de conclusion de cette deuxième partie, on peut affirmer que de grands efforts ont été consentis pour mettre en œuvre les Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR/PPDRI) au niveau des différentes zones et localités rurales du pays et ce, aussi bien ceux mis en œuvre à titre pilote et expérimental (janvier 2003 – décembre 2006), que ceux réalisés après l'avènement de la Politique de Renouveau rural (les PPDR), à partir de l'année 2007.

La réalisation de ces projets, qui a nécessité des budgets considérables, a touché des centaines de milliers de ménages ruraux, comme elle a engendré, aussi, beaucoup d'emplois, à titre temporaire ou permanent.

Toutefois, plusieurs questions se posent en matière de la répartition de ces projets (PPDR/PPDRI) entre les grandes régions géographiques, entre les Wilayas et les différentes Communes rurales, ainsi que de la manière avec laquelle ont été ciblés les ménages ruraux d'une même localité et les critères retenus dans l'affectation des différentes actions d'investissements (inscrites dans ces projets de développement) entre ces ménages. D'autres questions s'imposent, également, en termes de la nature des emplois créés (permanents ou temporaires, familial ou salarial, etc.), de leur durabilité, et de leur capacité à résoudre le problème de chômage, qui affecte essentiellement la catégorie des jeunes en milieu rural.

Nous avons répondu à certaines de ces questions posées dans le chapitre 4, quant aux autres questions restantes, elles seront traitées dans la troisième partie de ce travail. En effet, et afin de compléter les données quantitatives relatives à la réalisation des PPDR/PPDRI au niveau de l'ensemble du territoire national (objet du troisième chapitre), en éléments qualitatifs sur les conditions réelles de mise en œuvre de ces projets, nous avons réalisé une étude analytique et critique sur la portée et les limites de la démarche des PPDR (objet du quatrième chapitre).

Elle s'est basée sur la technique du Brainstorming, avec la participation des cadres de l'agriculture et des forêts, en charge de la mise en œuvre des PPDR au niveau de quatre Wilayas de l'Ouest du pays.

Les résultats obtenus de cette étude nous ont permis d'appréhender la portée incontestable de la démarche des PPDR, matérialisée surtout par l'importance des objectifs de développement rural qu'elle ambitionne (redynamisation des espaces ruraux, amélioration des conditions de vie des populations rurales, préservation et valorisation des ressources naturelles et des patrimoines ruraux, etc.) et les principes qu'elle énonce (implication des populations rurales, décentralisation des processus de décision et amélioration de la gouvernance locale, intégration intersectorielle, etc.). Toutefois, de multiples obstacles ont été soulevés par les cadres participants à l'étude, qui inhibent, dans une large mesure, l'implémentation de ladite démarche et amoindrissent l'atteinte des objectifs et principes, très pertinents, escomptés.

Les résultats obtenus de la réalisation de cette étude participative montrent également qu'ils concordent parfaitement avec l'analyse que nous avons faite à la fin de la première partie de ce travail et qui a trait à l'analyse de l'adéquation des approches et principes de la politique de développement rural actuelle et de la démarche des PPDR, avec les réalités rurales. Rappelons au passage que cette analyse a été faite en confrontant les enjeux et défis qui se sont imposés en examinant la situation du monde rural et ses problématiques de développement, d'une part,

et les approches et principes conceptuels de ladite politique, très ambitieux et largement structurés sur le plan théorique, d'autre part.

En outre, les idées relatives aux limites de la démarche des PPDR, décelées à travers ladite étude participative, ont non seulement conforté les éléments d'analyse que nous avons construits dans la première partie, mais aussi, elles ont davantage apporté des explications pratiques, qui élucident parfaitement comment se manifeste et s'exprime, réellement, le décalage existant entre les aspects théoriques de la démarche des PPDR, et les dynamiques et les logiques locales. Il s'agit, en fait, de deux "vitesses" différentes ; celle des idées et des concepts mis en évidence par l'administration centrale, et celle du fonctionnement réel des administrations décentralisées et déconcentrées, et des populations rurales, qui ne semblent pas assez préparés à une telle logique de développement rural, parfaite sur le plan théorique et très exigeante, voire même "déstabilisante", quand il s'agit de sa mise en oeuvre.

Pour une meilleure compréhension « contextuelle » de la mise en oeuvre des PPDR en milieu rural, nous présenterons, dans la troisième partie de ce document, une étude de cas, qui a pour intitulé : « Évaluation participative de la pertinence et de l'impact d'un PPDR : le PPDR de Ain Samain, dans la Commune d'El Aioun, Wilaya d'El Tarf ».

**Partie III :**

**ÉTUDE DE CAS - ÉVALUATION PARTICIPATIVE DE LA PERTINENCE**

**ET DE L'IMPACT D'UN PPDR : LE PPDR DE AIN SMAIN, DANS LA**

**COMMUNE D'EL AIOUN, WILAYA D'EL TARF**

## INTRODUCTION DE LA TROISIÈME PARTIE

La dernière partie de ce travail a pour but de peaufiner davantage les analyses que nous avons faites, dans la première et la deuxième partie de ce travail, sur l'évaluation de la portée et des limites du dispositif des PPDR. Nous présentons, pour cela, une étude de cas qui porte sur une évaluation participative de la pertinence et de l'impact d'un PPDR, réalisé dans une mechta éparsée, appelée Ain Smain, qui se situe dans la Commune d'El Aioun, Wilaya d'El Tarf (l'extrême Nord-Est du pays).

Cette étude, qui a duré presque un mois, a été menée par une équipe du Laboratoire d'Economie de l'INRAA<sup>90</sup>, en septembre 2005, dans le cadre d'un projet de recherche. Ce dernier a été élaboré afin de répondre à une demande exprimée par le Cabinet du Ministre Délégué Chargé du Développement Rural (MDDR), relative à l'évaluation du premier portefeuille de PPDR pilotes, mis en œuvre lors de la phase expérimentale. Ce projet de recherche -qui comprenait théoriquement plusieurs études similaires à celle d'El Tarf, touchant plusieurs PPDR clôturés dans différentes Wilayas du pays- avait comme principal objectif la conception d'un guide méthodologique de pré évaluation d'impact des PPDR, utilisable par l'ensemble des structures chargées du suivi-évaluation de ces projets. Cependant, et pour de multiples raisons, ce projet de recherche a connu des contraintes qui ont freiné la réalisation des autres études, en se limitant à celle du PPDR de Ain Smain. Il y a lieu de signaler, par ailleurs, que l'ensemble des entretiens et enquêtes effectués dans le cadre de cette étude, ainsi que le premier dépouillement des données et des résultats ont été faits par cette équipe de recherche, que je ne manquerai pas, d'ailleurs, de la remercier très vivement. Quant à l'analyse proprement dite des données, la synthèse et la rédaction des résultats de l'étude, elles ont été faites par nos soins, dans le cadre ce travail de thèse.

Cela dit, L'évaluation de la pertinence et d'impact du PPDR de Ain Smain a nécessité l'utilisation d'une panoplie d'outils et de techniques de la recherche participative, et plus particulièrement ceux de la Méthode Active de Recherche Participative (MARP), en l'occurrence les Focus groupes, les entretiens individuelles avec des personnes ressources, le Profil historique, la Carte de ressources, etc. Comme elle a nécessité la réalisation d'une enquête détaillée avec l'ensemble des ménages de la localité de Ain Smain (cf. la section

---

<sup>90</sup> Cette équipe était composée de N. Benterki, A. Daoudi, N. Boulahchiche et L. Benlakhdar.

Méthodologie dans la partie introductive de ce travail). Dans ce cadre, je ne manquerai pas aussi de remercier tous les habitants de la mechta de Ain Smain pour leur collaboration très fructueuse, pour leur compréhension et surtout pour leur générosité très remarquable.

La démarche méthodologique que nous avons suivie dans cette étude comprend trois grandes étapes, dictées par ce genre d'évaluation. Premièrement, l'évaluation de la pertinence et d'impact du PPDR de Ain Smain qui a nécessité, tout d'abord, la reconstitution de la situation de référence de la localité (avant PPDR), en cernant les termes en lesquelles se manifeste la problématique de développement rural durable de cette localité. Deuxièmement, l'examen du PPDR de Ain Smain et l'évaluation de sa pertinence, en utilisant plusieurs paramètres, à savoir : la cohérence interne du projet, le degré de sa conformité avec les objectifs et les principes généraux de la démarche de PPDR et de la politique de développement rural actuelle en général, son adhérence à la problématique de développement durable de la localité (cohésion territoriale), et enfin, son équité en matière d'affectation des actions d'investissements et leur répartition entre les habitants de la localité considérée. Troisièmement, le repérage et l'évaluation des principaux changements susceptibles d'être engendrés par ce PPDR, en procédant à l'évaluation des résultats, des effets et de l'impact de ce projet.

Chaque étape de cette étude, qui constitue la troisième partie de ce travail, a fait l'objet d'un chapitre à part, et qui sont :

- **Chapitre 5** : Présentation de la zone d'étude et caractérisation de la localité de Ain Smain : Situation de référence (avant PPDR).
- **Chapitre 6** : Étude du PPDR de Ain Smain, au plan conceptuel, et examen critique de sa pertinence.
- **Chapitre 7** : Repérage et évaluation des changements engendrés par le PPDR de Ain Smain : Résultats, Effets et Impact.

## **CHAPITRE 5 :**

### ***PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE ET CARACTÉRISATION DE LA LOCALITÉ DE AIN SMAIN : SITUATION DE RÉFÉRENCE (AVANT PPDR)***

#### ***Introduction***

L'estimation de la pertinence du PPDR réalisé dans la localité de Ain Smain, et l'identification des changements qu'il a engendrés sur les conditions socioéconomiques de la population locale, nécessite de procéder, d'abord, par connaître les éléments de départ. Rassemblés ceux-ci constitue ce qu'on appelle « la situation initiale », dite aussi « situation de référence » ou encore « ligne de base ». Elle constitue pratiquement le principal repère pour estimer les changements induits par le projet, et correspond aux conditions naturelles et socio-économiques qui prévalaient avant la date de lancement du projet.

Le PPDR de Ain Smain a été lancé, théoriquement, au début de l'année 2003. La situation de référence de la localité considérée correspond donc aux conditions et à la situation de la population locale, à l'année 2002.

L'établissement de cette situation de référence n'a pas été une tâche facile pour nous, vu le manque de données et d'études préalables sur la localité, au niveau de la structure qui a conçu et réalisé le PPDR. Cet état de fait nous a obligé à reconstituer ces données en faisant participer toutes les catégories de la population de Ain Smain. Le moment d'accomplissement de notre étude (septembre 2005) nous a, néanmoins, aidé à faire ce travail, étant donné que la situation n'a pas vraiment changé. La majorité des actions d'investissements inscrites dans ledit PPDR venait d'être réalisée et les changements induits étaient très minimes et faciles à repérer.

Pour ce faire, nous avons effectué plusieurs Focus groupes et entretiens individuels avec des personnes âgées de la localité, avec les chefs de ménages, avec les femmes et les jeunes. Comme nous avons également mené une enquête détaillée qui a concerné la totalité des ménages de la localité<sup>91</sup>. Le but de ces différentes enquêtes est d'appréhender les conditions de vie de la population et de cerner les déterminants de la problématique de développement durable de la localité. Il y a lieu de souligner, par ailleurs, que nous avons donné plus d'intérêt aux aspects dans lesquels s'inscrit le PPDR, à savoir : le domaine Agro-Sylvo-Pastoral.

Par ailleurs, et afin de situer la localité considérée dans sa zone naturelle et dans son contexte socio-économique général, nous nous sommes attelés à collecter toutes sortes d'informations et de données (les données secondaires) sur la Commune d'El Aioun et sur la Wilaya d'El Tarf. Pour cela, plusieurs structures administratives et techniques locales (la DPAT, la Conservation des Forêts d'El Tarf, la DSA et la Chambre d'Agriculture de la Wilaya d'El Tarf, l'Université d'El Tarf, la Circonscription des forêts et la Subdivision agricole d'El Kala, le Parc Naturel d'El Kala, l'APC d'El Aioun, etc.) ont été visitées et plusieurs interviews ont été effectuées avec les responsables et les cadres de ces structures.

---

<sup>91</sup> Le questionnaire de l'enquête ménages et les différents guides d'entretiens utilisés sont présentés en annexe 3.

Avant de procéder à la caractérisation de la localité de Ain Smain, sous ses dimensions naturelle et socio-économique, nous jugeons utile de présenter d'abord, de manière succincte, la Wilaya d'El Tarf et la Commune d'El Aioun, qui constituent, en fait, notre zone d'étude.

## **5.1- Présentation de la zone d'étude : la Wilaya d'El Tarf et la Commune d'EL Aioun**

### **5.1.1- Présentation de la Wilaya d'El Tarf**

Créée en 1984 à l'issue du dernier découpage administratif, la Wilaya d'El Tarf se situe à l'extrême Nord-Est du pays, à la frontière avec la Tunisie. Elle englobe 24 Communes qui s'étendent sur une superficie de 2891,63 km<sup>2</sup>. Elle est limitée (cf. la carte administrative de la Wilaya d'El Tarf dans la page suivante) :

- au Nord par la mer Méditerranée,
- à l'Est par la Tunisie,
- à l'Ouest par la Wilaya d'Annaba,
- au Sud par les Wilayas de Guelma et de Souk Ahras.

Elle se caractérise par une pluviométrie allant de 900 à 1200 mm/an et par un climat sub-humide à humide chaud au Nord et humide à humide frais au Sud.

Sur le plan géographique, la Wilaya se distingue par deux zones différenciées qui sont (ANAT, 1989)<sup>92</sup> :

- la zone des plaines,
- la zone des montagnes.

#### ***\* La zone des plaines***

Elle occupe presque la totalité de la partie Nord de la Wilaya. Elle appartient à l'étage bioclimatique sub-humide chaud à l'Ouest et humide à l'Est. Elle s'étend sur une superficie de 1259 km<sup>2</sup>, soit plus de 43 % de la superficie totale de la Wilaya.

Cette zone comprend des plaines et des piémonts, des zones marécageuses et un littoral de 90 km renfermant cinq zones d'expansion touristiques et quatre lacs classés « zones à protéger ». Cette zone dispose d'un potentiel en terres important. Néanmoins, les vastes superficies agricoles des plaines lui appartenant souffrent du mauvais drainage naturel qui les submerge.

#### ***\* la zone des montagnes***

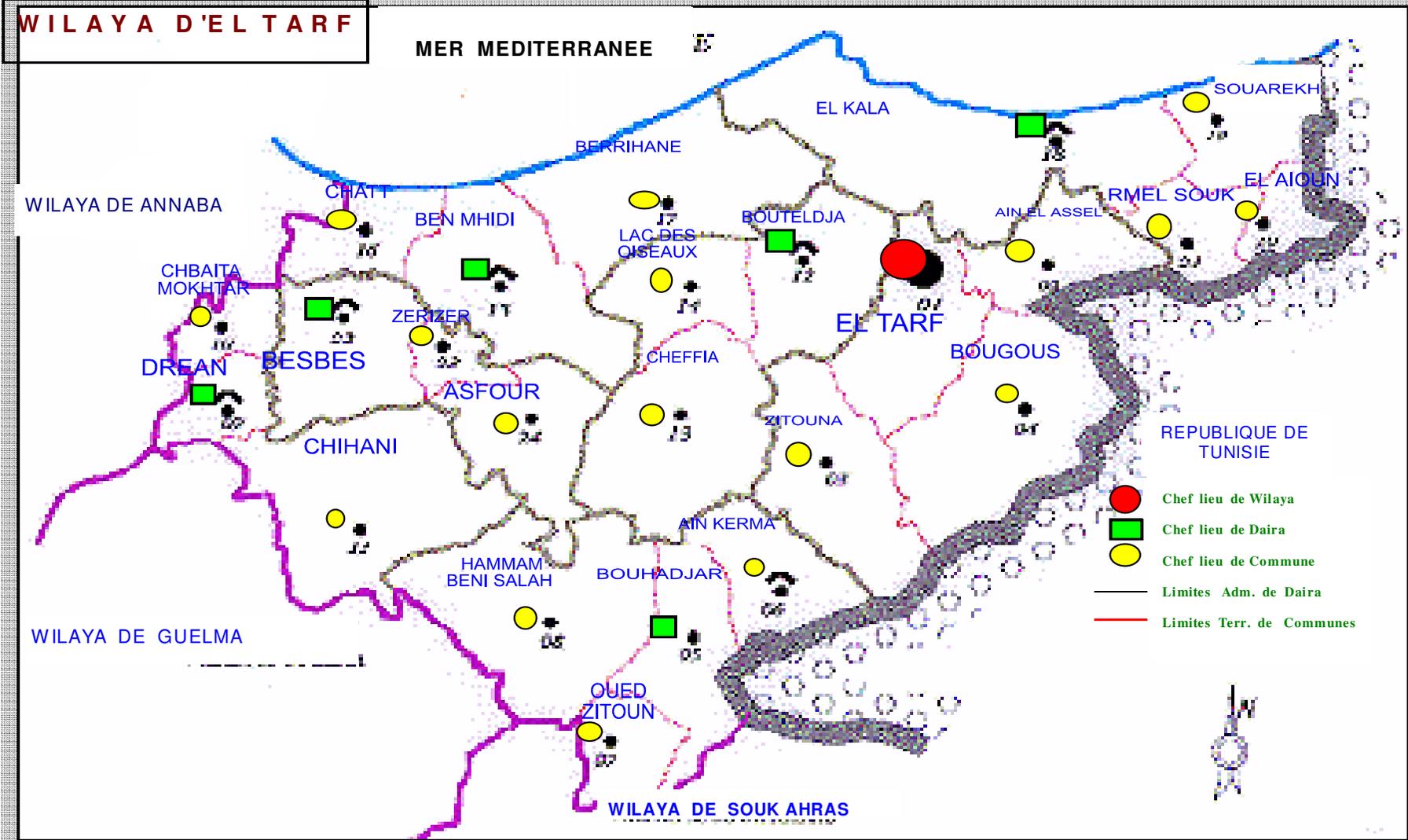
Cette zone, qui occupe la partie Sud de la Wilaya, s'étend sur une superficie de 1632 km<sup>2</sup>, soit presque 57 % du territoire de la Wilaya. Elle est constituée de la partie montagneuse de la frontière Algéro-Tunisienne à l'Est et au Sud-Est, et les monts de Boucheguouf au Sud-Ouest. Elle se caractérise par un climat humide doux au Nord et humide frais au Sud et est constituée d'une couverture forestière très dense.

Elle se distingue par un relief très accidenté, présentant des pentes supérieures à 25 % et des vallées encaissées.

---

<sup>92</sup> ANAT, 1989. « Plans d'aménagement Communaux. Zone d'aménagement multi communale d'El Kala ».

**Figure 2 : Carte Administrative de la Wilaya d'El Tarf**



Source : Wilaya d'El Tarf

### 5.1.1.1- Principales ressources naturelles de la Wilaya

La position géographique et les conditions physiques permettent à la Wilaya de jouir d'une grande richesse faunique et floristique qui lui confère un environnement unique du genre dans le pays. En effet, la Wilaya d'El Tarf (avec quelques Wilayas de l'Est : Jijel, Skikda, etc.) constitue la région la plus pluvieuse du pays, surtout dans la partie Nord-Est et Sud-Est qui forme la région d'El Kala, créée en parc national par décret ministériel en 1983.

Ce parc, qui s'étend sur une superficie de 76.438 ha, soit 26,4 % du territoire de la Wilaya (DPAT, 2004), regroupe 9 Communes : El Tarf, Ain Assal, Souarekh, Al Aioun, Berrihane, Ramel Souk, Bougous et Bouteldja.

Le parc national d'El Kala, qui est un parc habité, constitue une réserve naturelle à protéger, vu la richesse de la flore et de la faune dont il dispose. Comme il renferme des zones marécageuses telles que les marécages de Bourdim et quatre lacs dont les plus importants sont le lac Oubeira et le lac Tonga, qui sont des sites « à protéger » par la convention RAMSAR relative aux zones humides.

C'est dans cette partie de la Wilaya que prospère la quasi-totalité de la faune et de la flore. On y trouve le cerf de barbarie (qui se raréfie), l'hyène rayée, le porc-épic, le chacal doré, l'oie cendrée, le renard doux, la loutre et la cigogne blanche.

Dans cette même partie on y trouve également des espèces végétales très diverses telles que le pin maritime, le chêne-liège, le pin d'Alep, le chêne-Zeen, les oléastres, les frênes, les orchidées de province, les châtaignes d'eau et beaucoup d'autres espèces forestières.

Les essences forestières et particulièrement les mellifères d'entre-elles ont favorisé l'attraction d'abeilles et l'installation de ruches en forêt, qui donnent un miel sain, naturel de très bonne qualité.

Les ressources en eau de la Wilaya sont de l'ordre de 402,67 hm<sup>3</sup>/an, dont 262,67 hm<sup>3</sup>/an sont mobilisées (soit 65 %). 54 % de ces dernières proviennent des eaux superficielles et 46 % des eaux souterraines. Ces quantités d'eaux mobilisées arrivent à satisfaire 81 % des besoins de la population de la Wilaya en eau potable (DHW, 2004).

Quant à la ressource terre, la Wilaya d'El Tarf dispose d'une superficie agricole totale (SAT) de l'ordre de 84031 ha (DSA D'El Tarf, 2004), dont :

- 72410 ha de SAU, soit 86,17 %.
- 10281 ha de pacage et parcours, soit 12,23 %.
- 1340 ha de terres improductives, soit 1,60 %.

Les cultures pratiquées (en 2004) sont les céréales avec 18300 ha (soit 25 % de la SAU), suivies des fourrages avec 9667 ha (soit 13 % de la SAU) et enfin les cultures industrielles et les cultures maraîchères, avec respectivement 12 % et 8 % de la SAU. La jachère reste importante et occupe 32 % de la SAU. Ceci est dû au phénomène de l'inondation des terres, et au maintien d'une jachère pâturable vu l'importance de l'activité de l'élevage.

Quant aux terres forestières, elles sont nettement supérieures aux précédentes et couvrent une superficie de 166311 ha, soit 57,5 % de la superficie totale de la Wilaya et sur lesquelles prédominent les maquis et le chêne-liège, qui occupent respectivement 37 % et presque 36 % du total des superficies forestières. Les principaux massifs forestiers existant

dans la Wilaya sont : la forêt de Boufhal, la forêt de la Calle, la forêt de Khenguet-Aoun, la forêt de Ouerda, la forêt de Beni Salah et la forêt de Ain El Kerma.

Les forêts constituent, pour la plupart des Communes qui en disposent, la ressource principale sur laquelle se base l'activité économique de la majorité des riverains. C'est pour cette raison que ce patrimoine subit des pressions dues à l'action de l'homme (exploitation de bois de chauffe, des essences forestières, défrichement, incendies...) et à l'action de l'animal (vaine pâture du cheptel, notamment bovin).

Pour ce qui concerne les ressources animales, en plus des espèces sauvages citées précédemment, la Wilaya d'El Tarf dispose d'un cheptel gros ruminant très importants, notamment bovin. Ce cheptel, qui est constitué de races dites locales, pâture généralement en forêt où il est laissé en vaine pâture durant toute l'année. Il est à noter que durant ces dernières années (avant la réalisation de l'étude), les effectifs du cheptel bovin ont connu une relative régression en faveur de ceux des cheptels ovin et caprin. Cette régression s'explique essentiellement par des problèmes de déperdition que connaît le cheptel bovin sur la frontière tunisienne (phénomène de vol). Pour faire face à ces déperditions, certains éleveurs optent pour l'élevage ovin et caprin dont la conduite exige la présence du berger qui, chaque fin d'après midi, les fait rentrer à la bergerie.

#### **5.1.1.2- Principales caractéristiques des ressources humaines de la Wilaya**

La population de la Wilaya d'El Tarf est de 401 716 habitants. 51,55 % de ces derniers vivent dans des centres urbains et 48,45 % d'entre eux résident dans les milieux ruraux. Aussi, plus des deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) de la population (84 %) vivent dans les agglomérations, soit dans les chefs-lieux des Communes, soit dans les agglomérations secondaires. Le reste de la population (16 %) vit dans les zones éparses (DPAT, 2004)<sup>93</sup>.

A l'instar de l'ensemble des Wilayas du pays, El Tarf compte une population marquée par la prédominance des jeunes. En effet, 45,49 % des habitants de la Wilaya ont moins de 20 ans.

Pour ce qui concerne la population occupée dans cette Wilaya, elle est estimée à 85 993 individus. Ces derniers sont répartis, selon les différents secteurs d'activités économiques, comme suit :

- 26 627 individus (soit 31 %) dans le secteur de l'agriculture, pêche et forêt ;
- 15 257 individus (soit 18 %) dans le secteur du commerce ;
- 44 099 individus (soit 51 %) dans les autres secteurs (DPAT, 2004).

Cette population occupée ne représente, en 2004, que 21,41 % de l'ensemble de la population de la Wilaya et 68,6 % de la population active (entre 15 ans et 60 ans). La Wilaya enregistre de ce fait un taux de chômage des plus importants qui est évalué à 31,4% (DPAT, 2004).

#### **5.1.2- Présentation de la Commune d'El Aioun**

Distante de 22 km de la Daïra d'El Kala et de 43 km du chef-lieu de la Wilaya d'El Tarf, la Commune d'El Aioun fait partie du parc national d'El Kala. Elle se situe à l'extrême Nord-Est de la Wilaya d'El Tarf et est limitée par :

---

<sup>93</sup> DPAT de la Wilaya d'El Tarf, (2004). « Annuaire statistique de la Wilaya d'El Tarf 2003 », 83 P.

- La Commune de Souarekh au Nord ;
- La Commune de Ramel Souk à l'Ouest et au Sud ;
- La Tunisie à l'Est, sur une bande frontalière de 20 km.

Elle occupe une superficie de 45,85 km<sup>2</sup> et est habitée par 5162 habitants. Elle se constitue d'une agglomération principale au chef-lieu de la Commune d'El Aioun, une agglomération secondaire qui comprend le village Oued El Djenane et une zone éparse regroupant treize mechtas dont les plus importantes sont : Ain Smain, El Meksaba, El Garaa, Kerkara, Oum Esskek, Fedj Kehla, El Beyada, Chenouka, Ferour et Ain M'harem.

Les plus importantes de ces localités éparses, sur le plan démographique, sont respectivement (RGPH, 1998) :

- El Garaa avec 126 habitants, soit 17 ménages ;
- Ain Smain avec 78 habitants, soit 12 ménages<sup>94</sup> ;
- El Beyada avec 57 habitants, soit 7 ménages.

Se situant dans la zone humide des montagnes, la Commune d'El Aioun se caractérise par son climat modéré et sa pluviométrie abondante qui arrive à 1200 mm/an.

Ces caractéristiques physiques expliquent la vocation agricole et plus particulièrement forestière de la Commune, dont la superficie forestière représente 68,31 % de la superficie totale de la Commune (APC d'El Aioun, 2005)<sup>95</sup>.

#### **5.1.2.1- Caractéristiques des ressources naturelles de la Commune**

##### **\* Les ressources en eau**

Les ressources en eau disponibles dans la Commune sont constituées des eaux de forages et de réservoirs. En effet, la Commune dispose d'un seul forage avec un débit de 14 l/s et de 14 réservoirs d'un débit de 1500 l/s (APC d'El Aioun, 2005).

Le réseau d'AEP ne satisfait que 35 % des besoins de la population en eau potable. La dotation journalière qui est de 90 l/j/hab. est relativement faible, comparée à celle des autres Communes telles que El Tarf avec 400 l/j/hab. ou El Kala avec 250 l/j/hab., ceci, bien que le taux de raccordement des logements au réseau d'AEP soit dans l'ensemble convenable (96%). Cette situation s'explique par le fait que l'eau potable provient des sources naturelles dont le volume d'eau est abondant en hiver et l'est moins en été.

##### **\* La ressource terre**

La Commune d'El Aioun s'étend sur une superficie de 4585 ha dont 4359 ha de superficie agricole totale (SAT). Les forêts occupent plus de 72 % de la SAT avec 3159 ha. La superficie agricole utile (SAU) n'est que de 745 ha, soit 17 % de la SAT et dont seulement 15 ha sont irrigables. Les terres appartiennent, dans leur majorité, au secteur privé qui détient plus de 85 % des exploitations agricoles existantes dans la Commune (Subdivision agricole d'El Kala, 2005).

---

<sup>94</sup> Les données de l'enquête que nous avons effectuée auprès de l'ensemble des ménages de Ain Smain font ressortir l'existence de 11 ménages, englobant 79 habitants.

<sup>95</sup> APC d'EL Aioun, (2005). « Monographie de la Commune d'El Aioun », 26 p.

#### **\* Les ressources forestières**

La Commune dispose d'importantes superficies forestières qui couvrent plus de 68 % de la superficie totale de la Commune. Plus de 56 % de ces forêts sont des forêts domaniales, 41 % sont communales et seulement 2 % sont des forêts privées (Circonscription forestière d'El Kala, 2005).

L'essence forestière dominante est le Chêne-liège avec 2482 ha, représentant plus de 78 % du total des essences forestières existantes dans la Commune. Le reste de la superficie forestière (16%) est occupé par le maquis et quelques peuplements tels que le Pin maritime, le peuplier, les oléastres, le Chêne-Zeene et d'autres essences.

Cet écosystème forestier qui est protégé par une réglementation spéciale, en raison de son appartenance au parc national d'El Kala, reste cependant soumis au problème de dégradation, causé par plusieurs facteurs tels que les incendies, le pacage, le défrichement, la surexploitation de ses essences, etc.

#### **\* Les ressources animales**

Les disponibilités de la Commune en unités fourragères gratuites (à partir des forêts) ont permis le développement du gros élevage (bovin, ovin et caprin) de race locale très adaptée aux conditions de la région et pas exigeante dans sa conduite. Toutefois, la pratique de cet élevage, qui est conduit en système extensif, menace les ressources forestières de dégradation et du danger de surpâturage. Ceci est d'autant préoccupant lorsqu'on sait que le nombre d'éleveurs dans cette commune a presque doublé durant la période 2000 et 2004, passant de 190 à 322 éleveurs en 2004 (DSA d'El Tarf, 2004).

### **5.1.2.2- Caractéristiques du milieu humain**

#### **\* Population et démographie**

Selon les statistiques de l'APC d'El Aioun, la population de la Commune est de 5162 habitants dont 76 % de cette population se localise au chef-lieu de la Commune, 13% se trouve dans l'agglomération secondaire et 8% dans les zones éparses. Le taux d'accroissement démographique est de 2,19 %, ce qui est relativement équivalent au taux d'accroissement moyen de la Wilaya.

Dans cette Commune la population occupée est estimée à 1372 individus, ce qui correspond à un taux d'activité de 60,07 %. Le taux de chômage est donc évalué à presque 40 % de la population active (DPAT, 2004).

La répartition des occupés selon les secteurs d'activités peut se résumer, par ordre d'importance, comme suit :

- 640 individus sont dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et des forêts, ce qui correspond à 47 % de la population occupée.
- 245 individus sont dans le BTP, soit 18 % de la population occupée.
- 141 individus travaillent dans l'éducation, ce qui correspond à 10 % de la population occupée.
- Les 346 individus restants sont dans les autres secteurs, représentant ainsi 25 % de l'ensemble de la population occupée dans la commune (DPAT, 2004).

## **\* Activités économiques de la Commune**

### **- L'agriculture**

Bien que la vocation de la Commune d'El Aioun soit agricole, du fait qu'elle ne dispose d'aucune autre activité économique, l'agriculture demeure toutefois moins développée. En effet, cette activité est essentiellement basée sur l'élevage de races locales de bovin, d'ovin et de caprin, conduit en extensif en forêt. Quant à la production agricole végétale, elle est destinée, dans une large mesure, à l'autoconsommation.

La Commune dispose d'une superficie agricole totale (SAT) de 4359 ha dont 745 ha de SAU (soit 17,09 %), dans lesquels 15 ha seulement sont irrigués (DSA d'El Tarf, 2004).

Elle compte 259 exploitations agricoles dont 04 EAC, 31 EAI et 224 exploitations privées. 86,87 % du total des exploitations (tous statuts juridiques confondus) sont de petite taille ne dépassant pas les 5 ha chacune (DSA d'El Tarf, 2004).

Les cultures maraîchères occupent la première place dans la liste des cultures pratiquées avec 38 %, suivies des fourrages et de l'arboriculture fruitière avec respectivement 25 % et 21 %. Les légumes secs et la vigne ne sont pratiqués qu'à 11 % et 5 % respectivement (DPAT, 2004).

En ce qui concerne l'élevage, les statistiques de la DSA d'El Tarf enregistrent pour la campagne 2003/2004 la présence de 1400 têtes bovines (soit 1,65% du total des effectifs de la Wilaya), de 2400 têtes ovines (soit 1,94% du cheptel total de la Wilaya) et de 1250 têtes caprines (soit 2,49% de l'effectif total de la Wilaya).

Ces faibles chiffres ne reflètent pas l'importance de ces cheptels sur les lieux de la Commune. Ceci s'explique par les difficultés de recenser les flux du cheptel sur la bande frontalière avec la Tunisie, et aussi par le mode de conduite du cheptel pratiqué dans la Commune : le cheptel, particulièrement bovin, est laissé en vaine pâture en forêt pendant plus de six mois. Le veau est récupéré avec sa mère de la forêt pour une durée très courte, pour être gardés à l'étable pendant l'allaitement et la traite. Ils sont aussitôt relâchés en forêt pour n'être récupérés que pour la vente (le veau à l'âge de 1 an et la vache à l'âge de réforme). La quasi-totalité de l'alimentation de ces cheptels provient, en effet, des forêts qui leur procurent toutes les unités fourragères gratuitement.

Le système de production dominant est le système agro-sylvo-pastoral, sur lequel se base toute l'activité économique de la majeure partie des exploitations de la Commune.

### **- Le commerce**

Il existe, dans la Commune, quelques commerces de détail (épiceries, boulangeries, etc.) concentrés dans le chef-lieu de la Commune et dans l'agglomération secondaire (village Oued El Djenane). Comme il existe une activité commerciale informelle avec les riverains tunisiens mais qui est de faible importance, comparée à celle pratiquée dans d'autres espaces frontaliers de la même Wilaya ou dans d'autres Wilayas frontalières du pays (Tebessa par exemple).

En peu de mots, l'agriculture et, dans une moindre mesure le commerce, constituent les principales activités économiques pratiquées dans la Commune. La localisation de cette dernière dans le parc national d'El Kala lui interdit toute installation d'industrie polluante sur son sol, ce qui explique le manque d'activités économiques dans d'autres secteurs et donc l'accentuation du problème de chômage.

### **\* Conditions socioculturelles**

#### **- L'éducation**

La Commune dispose de trois établissements d'enseignement primaire. Deux de ces établissements se situent au chef-lieu de la Commune et qui sont fréquentés aussi par les enfants des zones éparses environnantes. L'autre établissement se trouve dans le grand village Oued El Djenane, à quelques kilomètres du centre de la Commune. Elle ne dispose, par ailleurs, que d'un seul CEM, situé à son chef-lieu.

La Commune ne dispose pas d'établissement secondaire. Pour cela, l'APC assure le transport, à des prix symboliques, aux élèves lycéens jusqu'au lycée se trouvant dans la Commune d'El Kala à 20 km d'El Aioun.

Il est à noter que malgré son relief accidenté et ses modestes infrastructures scolaires, la commune enregistre un taux de scolarisation (pour les enfants en âge de scolarisation) de 96,47 %, équivalent à celui enregistré dans toute la Wilaya d'El Tarf. Cependant, on note une déperdition durant les différents cycles de scolarisation où le taux de scolarisation baisse à 85,57 % au cycle moyen et régresse encore à 50 % au cycle secondaire.

Pour ce qui concerne les centres de formation professionnelle, les jeunes de la Commune ont la chance de pouvoir accéder aux huit centres (CFPA) dont dispose la Wilaya, en plus d'un institut national de formation professionnelle (INSFP) et de deux écoles privées localisées dans la Commune de Drean, qui sont spécialisées en informatique.

#### **- La santé**

La commune dispose d'un seul centre de soin, d'une salle de soin et d'une pharmacie. Ces infrastructures restent très insuffisantes car moins dotées en personnels médicaux. Il n'y a que deux médecins généralistes, un chirurgien dentiste et un pharmacien pour toute la population de 5162 individus. Ces infrastructures manquent de branches spécialisées et de laboratoires d'analyse. Pour cela, la population est contrainte de se déplacer vers les grandes villes d'El Tarf ou d'Annaba.

#### **- L'habitat**

Dans l'ensemble, l'habitat dans la Commune est appréciable et ne cesse de s'améliorer. Des logements sociaux ainsi que des habitats ruraux ont été attribués aux nécessiteux de la Commune. C'est ainsi qu'en l'an 2000, 117 logements ont été affectés dans le cadre du logement social et 35 sont en cours de réalisation.

Depuis 1997, quatre quotas d'une moyenne de 10 habitats avec une aide de 120000 DA ont été distribués à la population rurale dans le cadre du programme de l'habitat rural. La Commune a également bénéficié, dans le cadre du programme du logement évolutif, de plus de 60 logements depuis 1997 à l'an 2000 (APC d'El Aioun, 2005).

#### **- L'électricité et le gaz**

La Commune enregistre un taux d'électrification appréciable de l'ordre de 97 %. Cependant, certaines localités du village Oued El Djenane et certaines d'autres se trouvant en zones éparses restent non encore branchées au réseau électrique. Le gaz naturel n'est pas disponible dans la Commune qui ne dispose que de trois points de vente de gaz butane. Ce dernier reste, avec le bois de chauffe dans les zones éparses, les seuls types de combustibles disponibles dans la Commune.

#### **- L'infrastructure routière**

La Commune est dotée d'un réseau routier relativement appréciable. Elle dispose de 8,5 km de route nationale, de 5 km de chemins de Wilaya dont 60 % en état moyen et de 23,5 km de chemins Communaux. Ces derniers sont à 74.46 % revêtus. Ceci permet à la population se trouvant en zones éparées ou au chef-lieu de la commune, de se déplacer facilement, pour les soins, le travail, la scolarité ou autre.

#### **- L'infrastructure culturelle et sportive**

La Commune souffre d'un manque flagrant en infrastructures culturelles et sportives. Elle ne dispose que d'un seul centre culturel d'une capacité d'accueil de 200 personnes et dont l'animation a été confiée à une seule personne, désignée par la direction de la culture de la Wilaya. La Commune ne dispose ni de bibliothèque municipale ni d'aires de jeux.

#### **- Postes et télécommunication**

La Commune est dotée de deux bureaux de postes ; un est localisé au chef-lieu de la Commune et l'autre se trouve dans le village Oued El Djenane. Elle dispose également d'un centre téléphonique de 512 lignes et 124 abonnés et de kiosque multiservices (taxiphones).

Pour résumer, nous pouvons dire que la population de la Commune jouit, en général, d'un niveau de vie des moins faibles. Elle ne connaît pas beaucoup de problèmes d'ordre social. Cette population est stable et est très attachée à sa terre, ceci, même si le taux de chômage est important, notamment chez la catégorie des jeunes.

Cette situation peut s'expliquer, dans une certaine mesure, par le fait que la Commune d'El Aioun regroupe, à l'instar des autres Communes de la Wilaya d'El Tarf, un nombre important d'anciens moudjahiddines qui vivent et font vivre leurs familles de leur pension. Comme elle s'explique aussi par le transfert de revenus vers les ménages de la Commune, à travers les salaires des militaires. En effet, la majorité des ménages de la Commune, voire de la Wilaya en général, englobe des membres qui travaillent dans le corps des militaires.

### **5.2- Caractérisation de la localité de Ain Smain : Situation de référence (en 2002)**

Comme mentionné plus haut, Ain Smain est l'une des principales localités se situant en zones éparées de la Commune d'El Aioun. Elle est localisée sur une colline boisée entourée de montagnes toutes aussi boisées. Elle jouit d'un climat très pluvieux en hiver et sec pendant l'été.

La population de Ain Smain est composée de deux grandes familles, comprenant 11 ménages qui totalisent 79 habitants.

La quasi-totalité de ces ménages (soit 10 ménages) habite d'une façon permanente la localité. Un seul de l'ensemble de ces ménages a dû résider au chef-lieu de la commune depuis 1982 afin de pouvoir, à l'époque, scolariser ses enfants, sans avoir jamais quitté sa localité. Il y garde toujours sa maison et continue à travailler sa terre et pratiquer l'élevage avec les autres membres de son ménage.

Ces deux familles, que sont les BENZARAA et les DJEBAILI, sont des autochtones et leur installation sur les lieux remonte à plus d'un siècle (1888).

Durant la période de colonisation, la localité comptait d'autres ménages appartenant à d'autres familles. Ces ménages résidaient dans les alentours, dans des habitats précaires (gourbis) sur les terres communales qu'ils ont dû quitter à l'indépendance pour aller s'installer au chef-lieu de la Commune d'El Aioun. Certains d'entre eux ont même bénéficié, en dehors de la localité, des terres et des habitations dans le cadre de la révolution agraire.

### **5.2.1- Caractéristiques des ressources naturelles de la localité**

La localité de Ain Smain dispose de plusieurs potentialités. Située en zone de montagne, elle jouit de très bonnes conditions climatiques (un climat doux et une pluviométrie de 1200 mm/an) favorables à l'épanouissement d'une flore riche en diverses essences, particulièrement forestières et d'une faune à espèces variées (gros gibier, petit gibier).

La population locale n'est pas restée indifférente à ces richesses sur lesquelles elle a fondé toutes ses activités agricoles et économiques et ce, depuis son existence sur les lieux.

#### **\* *La forêt***

La forêt, qui entoure la localité de Ain Smain, est très grande et englobe d'énormes richesses naturelles, auxquelles est liée l'activité économique des locaux, notamment l'activité d'élevage qui demeure l'une des principales sources de leurs revenus.

Cette forêt est exploitée aussi bien par les riverains de la localité de Ain Smain que par ceux des autres localités limitrophes. Néanmoins, les entretiens que nous avons menés avec des personnes ressources de la localité considérée ont révélé l'existence d'un certain partage officieux des parties de la forêt. Ainsi, le côté de la forêt qui est proche de Ain Smain n'est exploité que par les ménages des deux grandes familles de la localité.

Par ailleurs, cette forêt -à l'instar de toutes les forêts de la Wilaya d'El Tarf- connaît deux grands risques qui la menacent sérieusement. Il s'agit en l'occurrence des incendies très fréquents et de l'exploitation humaine. En effet, l'accès à la forêt est aujourd'hui quasiment libre et les lois censées réglementer l'exploitation des ressources forestières sont actuellement très faiblement respectées. Les riverains des forêts exploitent les ressources forestières sous différentes formes : pâturage, coupe de bois pour les différents usages domestiques et la cueillette des produits forestiers (miel, myrte, lentisque...) pour l'autoconsommation et/ou la commercialisation.

L'incendie constitue le principal facteur de dégradation de la forêt et qui serait, selon certains agents de l'administration forestière, le plus souvent provoqué par les riverains de la forêt. D'après les tenants de cette hypothèse, le mobile de la mise à feu volontaire des forêts serait l'exploitation de la jeune et tendre végétation qui pousse sur les forêts brûlées. La disponibilité de pâturage, jeunes pousses des forêts incendiées, utilisable pendant le printemps mais surtout durant la difficile saison estivale, constituerait pour les éleveurs riverains des forêts une aubaine qui pourrait justifier la provocation d'incendie. Cependant, les habitants de Ain Smain contestent ces arguments et nient d'être impliqués dans les incendies des forêts, dans la mesure où l'essentiel de leurs activités économiques, voire leur survie, est basé sur l'exploitation des ressources forestières. L'hypothèse des forestiers est plausible et son rejet par les riverains est légitime. La vérification des tenants et des aboutissants de cette hypothèse dans le cadre d'une étude scientifique serait largement souhaitée.

Quant à la corrélation entre l'élevage forestier et la dégradation des forêts, elle semble très difficilement vérifiable. Les avis recueillis auprès des techniciens forestiers, ainsi qu'auprès des chercheurs universitaires de l'Université d'El Tarf, et de la population locale de Ain Smain sont très divergents, selon la vision, mais aussi en fonction de l'intérêt de chaque type d'acteur.

#### **\* *La ressource terre***

Les terres arables sont très limitées dans la localité de Ain Smain. En effet, la carte des ressources que nous avons établie avec la participation des locaux (cf. le guide d'entretien utilisé en annexe 3), nous a permis de constater que les terres agricoles exploitées par les deux familles de la localité sont d'une superficie totale de 36 ha, partagés à part égale entre les deux familles. Ces dernières les ont acquis en toute propriété durant la période coloniale.

En plus des 18 ha qui lui reviennent de droit, l'une des deux familles exploite 18 autres hectares qui ont été hypothéqués à un colon durant la colonisation. Un ménage de cette famille a bénéficié d'une terre ayant une superficie de 10 ha, dans le cadre de la révolution agraire.

Dans la localité, les superficies agricoles en propriété deviennent de plus en plus réduites avec l'accroissement du nombre des ménages. Cette rareté des terres arables a poussé certains ménages, des deux familles, à défricher quelques petites parcelles appartenant au domaine forestier, totalisant (en 2005) une superficie de 21 ha.

L'ensemble de ces terres possédées (héritées et défrichées du domaine forestier) totalise une SAT de l'ordre de 85 ha (superficie estimée à partir de la carte des ressources établie avec la participation des représentants des deux grandes familles), dont 83 ha constituent la SAU de la localité.

#### **\* *Les ressources en eau***

A l'instar de toute la Commune d'El Aioun, la localité de Ain Smain souffre du manque d'eau pour l'irrigation de son agriculture surtout pendant la saison d'été. La localité compte quelques sources d'eau à volume abandon en hiver mais dans la majorité tarisse en été. Pour ce qui est de l'eau potable, les habitants de Ain Smain se plaignent de l'insuffisance de l'eau distribuée (01 heure par jour), ceci malgré le raccordement de l'ensemble des maisons au réseau de l'AEP. Bien qu'elle soit insuffisante, l'eau potable distribuée est utilisée aussi bien pour la consommation humaine que pour l'abreuvement des cheptels.

### **5.2.2- Caractérisation de la population de Ain Smain**

Le dépouillement des données de l'enquête ménage a permis de constater que la population de la localité de Ain Smain compte 79 habitants, constitués en 11 ménages, appartenant à deux grandes familles<sup>96</sup>. Deux de ces ménages ont entre 10 et 15 membres. Les autres, sont des ménages nucléaires qui se composent de 3 à 4 membres pour les jeunes couples, et jusqu'à 9 membres pour les autres. Plus de la moitié de cette population est jeune, dans la mesure où presque 61 % des habitants ont moins de 30 ans (cf. tableau n°2 en annexe 3).

---

<sup>96</sup> Nous avons attribué des codes aux familles, aux ménages et aux bénéficiaires des actions du PPDR, pour des besoins pratiques et pour des considérations d'ordre éthique et déontologique (cf. tableau n° 1 en annexe 3).

Les habitants de Ain Smain sont dans leur majorité alphabètes. En effet, plus de 72 % de ces habitants, ayant un âge de plus de 6 ans, ont un niveau d'instruction qui varie du primaire jusqu'au niveau universitaire. 24,32 % de la population ont le niveau primaire, 27,03 % ont le niveau moyen, 16,22 % ont le niveau secondaire et 2,70 % ont le niveau universitaire (cf. tableau n°3 en annexe 3). Les personnes analphabètes (27,03 % de la population) sont surtout les personnes âgées, qui ont vécu les années de la guerre et qui n'ont pas eu les moyens pour s'instruire.

Le taux de scolarisation chez les individus appartenant à la tranche d'âge de 6 à 15 ans est de l'ordre de 100 % et ce, que ce soit pour les garçons ou pour les filles (cf. tableau n°4 en annexe 3). Cet appréciable taux de scolarisation est dû au fait que l'ensemble des écoliers de la localité est transporté quotidiennement vers les établissements scolaires, se trouvant dans le chef-lieu de la Commune. Ces écoliers bénéficient également de la cantine scolaire.

Par ailleurs, parmi les 79 habitants que compte la population de Ain Smain, 8 personnes n'étaient pas présents dans la localité, en 2002 (ni d'ailleurs au moment de l'étude). Ce qui correspond à un taux d'absentéistes de l'ordre de 10,13 %. Parmi ces personnes absentes, 75 % sont engagées dans l'Armée Nationale Populaire (ANP) (cf. tableau n° 5 en annexe 3).

La localité de Ain Smain compte, par ailleurs, une population active<sup>97</sup> de 54 personnes, ce qui correspond à 68,35 % de la population totale (cf. tableau n° 6 en annexe 3). Parmi lesquelles 35,19 % ont un emploi rémunéré (y compris les personnes engagées dans l'Armée Nationale Populaire) et 44,44 % sont occupées dans l'exploitation familiale (travail non rémunéré) (cf. tableau n° 7 en annexe 3). Ainsi, l'estimation du taux de chômage dans la localité est très difficile. Les habitants de Ain Smain ne considèrent et ne comptent pas le travail dans l'exploitation familiale, notamment pour les jeunes hommes, et déclarent tous ces derniers comme chômeurs. Il y a lieu de signaler, toutefois, que certains actifs occupés et percevant des salaires pratiquent, à temps partiel, des activités agricoles dans la localité. Certaines d'autres personnes, relativement âgées, qui sont au nombre de 6 personnes (soit 11,11 % de la population active), pratiquent des activités agricoles dans leurs exploitations familiales et perçoivent aussi des pensions (d'anciens Moudjahidines ou de veuves de Chahides).

### **5.2.3- Les activités économiques pratiquées à Ain Smain**

La gamme des activités économiques pratiquées à Ain Smain est très peu diversifiée. Cet état de fait est dû principalement à sa localisation dans le parc naturel d'EL Kala, dont la réglementation interdit l'installation de toute activité économique polluante, notamment industrielle. Ainsi, l'essentiel de ces activités se limite à l'agriculture, à l'exploitation de certaines ressources forestières et à quelques activités commerciales liées aux produits agricoles et forestiers.

#### **5.2.3.1- L'Activité agricole à Ain Smain**

L'agriculture est une pratique très ancienne dans la localité étudiée. C'est une activité qui se pratique essentiellement en sec et dont les produits végétaux sont destinés, dans une

---

<sup>97</sup> Au sens du Bureau International du Travail (BIT), la population active est constituée de toutes les personnes âgées entre 15 et 60 ans sur le marché du travail, avec ou sans emplois. Toutefois, dans le cas de la localité de Ain Smain où on assiste à l'occupation de la majorité des habitants, même âgées, dans l'agriculture et l'élevage, nous avons compté tous les individus ayant plus de 15 ans et qui ne sont pas scolarisés.

grande proportion, à l'autoconsommation. L'élevage (bovin, ovin et caprin) pastoral forestier demeure le pilier fondamental de cette activité, et les recettes qui y sont procurées constituent l'une des principales composantes du revenu de la majorité des ménages de la localité. C'est pour cette raison, d'ailleurs, que l'essentiel des actions du PPDR de Ain Smain a concerné l'activité agricole. Les concepteurs de ce PPDR aspiraient, à travers les actions de développement initiées, à faire infléchir certains aspects de ce système de production, notamment ceux se basant sur une exploitation minière des ressources forestières, ceci, afin de diminuer la pression sur la forêt (voir le chapitre suivant).

Avant de procéder à la présentation de la situation de référence des principaux éléments du système de production agricole dominant dans la localité considérée (avant l'avènement du PPDR), nous jugeons utile d'exposer d'abord, de manière très succincte, l'évolution de l'activité agricole pratiquée, le long de l'histoire, par les habitants de Ain Smain. L'idée est de savoir quels sont les facteurs d'influence qui ont contribué au changement de ce système, et quels sont les aspects qui ont changé et ceux, restés inchangés. Ceci, va nous aider, dans les chapitres qui vont suivre, pour apprécier les chances de ce PPDR de générer les changements escomptés et donc d'atteindre les objectifs qu'il se fixe.

#### *A/ Évolution du système de production agro-forestier pratiqué dans la localité*

D'après certaines personnes âgées de Ain Smain, interviewées lors de l'établissement du profil historique de la localité (cf. le guide d'entretien utilisé en annexe 3), les systèmes de production existants, du temps de l'installation de leurs familles sur les lieux en 1888, étaient essentiellement basés sur un élevage pastoral forestier, composé essentiellement de bovin (races locales) et secondairement de caprin et d'ovin. A cette activité d'élevage, les agriculteurs de l'époque associaient une agriculture de subsistance, constituée principalement de céréales (blé et orge) et de légumes secs.

Avec l'extension de la colonisation, la région a connu l'introduction (par les colons) de nouvelles cultures notamment le coton, le tabac, le maïs et le seigle, dont la récolte était livrée à des collecteurs français installés dans la Commune d'El Aioun.

A cette époque, l'accès des riverains à la forêt, notamment aux parcours forestiers, était strictement contrôlé par l'administration française en charge de la régulation et la gestion des forêts. L'infraction était, en effet, lourdement sanctionnée. L'élevage se basait, donc, essentiellement sur les résidus céréaliers et les fourrages produits naturellement dans les champs des riverains. Le pâturage en forêt était payant et il n'était permis par l'administration française que durant des périodes et des endroits bien précis, et selon une charge à l'hectare bien déterminée.

En 1956, la population locale a quitté la localité sous la répression de la colonisation et les effets de la pression de la guerre de libération pour aller s'installer en Tunisie pour n'y revenir qu'à l'indépendance. A leur retour, les locaux ont repris leurs activités agricoles selon leur ancien système de production qui jumelait l'activité d'élevage pastoral forestier à une agriculture de subsistance (céréales et légumes secs). Ils ont complètement délaissé les cultures de rentes introduites par les colons.

Dés la fin des années soixante dix, le système de production pratiqué par ces locaux a beaucoup changé sous l'effet de plusieurs facteurs, notamment exogènes : l'amélioration du niveau de vie de la population locale, permise surtout par l'octroi des pensions des Moudjahidines à la majorité des individus de la localité (hommes et femmes) qui avaient

l'âge de 17 ans au moment de leur départ en Tunisie ; l'abandon de la force de travail de l'ancien système de production, provoquée par la forte scolarisation des enfants (résultat de l'amélioration des conditions de vie) et la disponibilité de produits alimentaires de base (semoule, farine...) à bas prix.

Ces facteurs exogènes, ajoutés à d'autres endogènes, liés notamment au manque d'équipements agricoles -particulièrement le matériel spécialisé pour la céréaliculture (tracteurs et moissonneuses) et adapté au relief accidenté de la région-, et à la limitation des superficies arables, ont favorisé l'abandon de la céréaliculture au profit des légumes secs et des cultures maraîchères d'été (le melon surtout) pour ceux qui disposent de moyens d'irrigation (achat des citernes d'eau).

En fait, tous les changements qu'a connus ce système de production, depuis la colonisation jusqu'aujourd'hui, n'ont concerné que les systèmes de culture. L'élevage pastoral forestier est resté la constante du système de production agricole pratiqué jadis par la population locale. Il n'a pas changé de mode de conduite, il reste toujours conduit en extensif. Il a été, plutôt, renforcé, notamment à partir des années 80, à partir desquelles la gestion et la protection des forêts ont connu un relatif relâchement dans l'application des lois et des textes juridiques s'y afférents.

#### ***B/ Le système de production agro-forestier d'avant PPDR (en 2002)***

L'enquête que nous avons menée auprès des ménages de Ain Smain, dénote que l'ensemble des habitants pratique l'agriculture familiale, selon un mode de faire valoir direct, et que 91% des ménages lui associent l'élevage pastoral forestier (bovin, ovin et caprin). Toutefois, l'importance de cette activité, en matière de superficies cultivées, de la taille des cheptels possédés, ainsi qu'en termes de dotations en facteurs de productions, varient d'un ménage à un autre.

#### ***- Superficie agricole et Systèmes de culture***

La superficie des terres possédées par les ménages dans la localité de Ain Smain est de l'ordre de 36 ha ; 18 ha pour chaque grande famille. Ces terres ont le statut « Melk », mais elles sont indivises. Le partage des parcelles entre les différents héritiers de chaque grande famille s'est fait à l'amiable. De ces 36 ha, les ménages de Ain Smain ont affecté 2 ha pour la construction de leurs maisons. Les 34 ha qui restent sont utilisés pour l'agriculture, mais pas en totalité. Certains ménages préfèrent défricher des parcelles du domaine forestier (limitrophes à leurs parcelles), que d'utiliser leurs terres. L'idée est de laisser des superficies pour construire des maisons pour leurs fils, ou bien pour pouvoir bénéficier des éventuelles aides publiques.

Par ailleurs, les ménages de la famille F1 sont relativement mieux dotés en terres agricoles que ceux de la famille F2. En effet, en plus des 18 ha qu'ils possèdent, ils exploitent également, comme c'est déjà dit, 18ha qui étaient hypothéqués pendant la phase coloniale et dont l'hypothèque n'est pas levée jusqu'à présent. Cette terre n'a pas été régularisée et elle n'a pas donc un statut juridique précis. D'un autre côté, un chef de ménage de cette même famille (M1.1) dispose d'une terre de 10 ha, qu'il a héritée de son père. Cette terre, octroyée à ce dernier dans le cadre de la révolution agraire, se trouve près de la forêt et loin de la piste, ce qui rend son exploitation difficile (problème de transport des produits et des intrants). C'est pour cette raison que son propriétaire l'utilise uniquement comme parcours. Ce même chef de ménage est aussi un associé dans une exploitation agricole collective (EAC) qui se trouve au chef-lieu de la Commune d'El Aioun. Il détient 40 ha de cette

exploitation (partage officieux entre les associés de l'EAC). Un autre chef de ménage de la même famille (M1.2) possède 7 ha dans une autre EAC qui se localise dans la Commune de Ramel Souk. Il a affirmé, toutefois, qu'il n'a pas travaillé cette terre depuis 1995 (Il s'est désisté).

Pour ce qui concerne l'occupation de ces terres agricoles, le traitement des données de l'enquête menée auprès de la totalité des ménages de Ain Smain fait ressortir qu'en 2002, les superficies cultivées dans la localité (par tous les ménages confondus) s'élevaient à 20 ha : 6,07 ha de légumes secs, 4,5 ha de melon, 5 ha de jachère à faucher (foin), l'équivalent de 1,5 ha d'arbres fruitiers (pas de vergers) de différentes espèces (olivier, pêcher, poirier, pommier, néflier, grenadier, figuier, etc.) et 3 ha de petits jardins potagers.

Ainsi, 90,91 % des ménages de la localité possèdent un petit jardin potager, d'une superficie variant entre 0,15 ha et 0,75 ha, où ils cultivent des cultures maraîchères (ail, oignon, pomme de terre, carotte, navet, choux, poivron, concombre, laitue, pastèque, etc.), et quelques arbres fruitiers tels que le pommier, le figuier, l'olivier, etc. Les produits de ces jardins potagers sont essentiellement destinés à l'autoconsommation. Il leur arrive parfois d'avoir des excédents de production, après couverture des besoins, qu'il commercialisent généralement au souk hebdomadaire.

45,45 % des ménages interrogés pratiquent les cultures maraîchères d'été, particulièrement le melon. Certains d'entre eux (36,37 % des ménages) cultivent les légumes secs (pois chiche et fève) d'une manière régulière alors que d'autres le font moins. L'un des ménages produit des fourrages en pratiquant la jachère fauchée (M2.5). Nous avons constaté, par ailleurs, que certaines cultures sont pratiquées sur des petites parcelles défrichées du domaine forestier. En effet, selon les déclarations des chefs de ménages enquêtés, nous avons compté une vingtaine d'hectares, défrichée par 4 ménages.

27,27 % des ménages possèdent des oléastres (en forêt) qu'ils ont greffés entre l'année 1996 et l'an 2002. Le greffage des oléastres constitue aussi une voie pour s'approprier des terres de la forêt.

Par ailleurs, le chef de ménage qui détient 40 ha de l'EAC localisée au chef lieu de la Commune d'EL Aioun (M1.1) pratique, dans cette exploitation, les légumes secs (1 ha), les cultures maraîchères (1 ha) et l'arboriculture fruitière (150 pommiers et 600 abricotiers). Les plantations fruitières ont été installées en bénéficiant d'une subvention (FNRDA) en l'an 2000. Comme il pratique aussi la jachère fauchée, sur une superficie de 16 ha. L'essentiel de la production de cette exploitation est commercialisé.

#### ***- Irrigation***

Les cultures sont menées presque en totalité en sec dans toute la localité, excepté quelques hectares en irrigué. Les principales sources d'irrigation sont :

- l'eau de source qui provient des quatre sources existantes dans l'ensemble de la localité. Cette eau est utilisable uniquement en hiver et au printemps. Malheureusement, les quatre sources tarissent en été, au moment où les besoins en eau se font plus ressentis.
- l'eau de puits : il existe un seul puits, creusé en 1997 par son propriétaire (M2.2), appartenant à la famille F2. Ce puits, qui est de faible capacité, est exploité de manière individuelle.

Pour ce qui est des moyens utilisés pour l'accumulation et le stockage de l'eau, les ménages de la famille F2 possèdent deux petits bassins collectifs, l'un pour l'eau potable, d'une capacité de 10 m<sup>3</sup>, et l'autre d'une capacité de 3000 l, utilisé surtout pour l'irrigation des jardins potagers et pour l'abreuvement. Quant aux ménages de la famille F1, ils ne disposent pas de bassins. Néanmoins, un chef de ménage (M1.1) possède deux citernes, d'une capacité de 3000 l chacune. Ce chef de ménage utilise ces citernes surtout pour son exploitation se trouvant au chef-lieu de la Commune d'El Aioun (EAC). D'ailleurs, l'une des deux citernes a été acquise en 1987 du domaine agricole socialiste (DAS), quand ce dernier a été restructuré en EAC et EAI. Quant à la deuxième citerne, il l'a achetée en 2004 par ses propres moyens.

Le manque d'eau d'irrigation constitue le principal facteur limitant l'activité agricole à Ain Smain. La mobilisation et la valorisation des eaux de pluie, très abondantes en période hivernale, demeurent le challenge capital pour améliorer la production agricole dans cette localité.

#### **- Matériel agricole**

L'examen de la dotation en matériel agricole fait ressortir des discriminations importantes entre les différents ménages de la localité de Ain Smain. Presque 64 % du total des ménages de la localité sont dépourvus de matériel. Pour les autres qui en possèdent (soit 4 ménages), ils présentent aussi des situations de dotation différentes. Par grande famille, la dotation des ménages en matériel agricole se présente comme suit :

- Aucun ménage de la famille F2 ne dispose de matériel agricole. Pour labourer leurs parcelles, transporter l'eau ou autres choses, les chefs de ménages recourent souvent à la location de tracteurs.
- Quant aux ménages de la famille F1, ils sont relativement mieux dotés en ce type de matériel. Un ménage (M1.1) possède deux tracteurs, deux charrues à soc, une remorque, deux cover-crop, une presse, une herse et une faucheuse. Hormis un tracteur et un cover-crop, qui ont été acquis en 1987 du domaine (DAS), l'ensemble du matériel agricole possédé par ce ménage, a été acheté à l'année 1990 et en 2003. Ce matériel agricole est utilisé aussi bien dans l'exploitation d'El Aioun (EAC), que dans les parcelles exploitées dans la localité de Ain Smain.
- Trois autres ménages de cette famille (M1.2, M1.3 et M1.4) exploitent, de manière collective, un tracteur, une charrue à soc et une remorque, tous acquis en 1986. Les chefs de ces ménages, qui sont des frères, les ont hérités de leur Père.

#### **- Systèmes d'élevage**

L'élevage pastoral forestier est la principale activité du système de production agro-forestier de la localité de Ain Smain. La population de la localité, parmi laquelle les jeunes notamment, le considère comme indissociable de leur mode de vie et de leur système de production agricole.

Le cheptel recensé par l'enquête (cf. tableau n°8 en annexe 3) est de 112 têtes bovines (dont 56 vaches laitières), 208 têtes ovines et 46 têtes caprines. 45 % de l'ensemble des ménages possèdent 10 à 15 têtes bovines, 45 % en ont entre 0 et 9 têtes. Un seul ménage (M1.1) dispose d'un cheptel relativement important de l'ordre de 36 têtes bovines. D'après certaines personnes interviewées dans la localité, les habitants de Ain Smain ont réduit

considérablement leurs cheptels bovins, à partir de la fin des années 90. Ceci est dû au problème de vol de bovins, qui est causé par les voisins tunisiens. Selon toujours les mêmes dires, l'effectif bovin était, avant l'apparition de ce problème, beaucoup plus important que celui trouvé au moment de l'enquête. Actuellement, le vol des bovins constitue la principale contrainte qui empêche les ménages de la localité à augmenter leurs troupeaux. A cause de ce phénomène, le mode de conduite de l'élevage bovin a quelque peu changé. En effet, les troupeaux de bovins restaient, auparavant, des mois dans la forêt sans rejoindre l'exploitation. Depuis l'apparition de ce fléau, les éleveurs sont contraints de faire rentrer leurs bétails chaque fin de journée. Il y a lieu, par ailleurs, de signaler que la race des bovins possédés se caractérise par sa petite taille, par sa faible production de lait et par son prix de vente au marché relativement bas<sup>98</sup> comparé à celui des races modernes (BLM) ou améliorée (BLA).

Pour ce qui concerne le cheptel ovin, les informations recueillies montrent que 36,36 % des ménages disposent d'un cheptel de 23 à 37 têtes, 45 % ont entre 0 et 8 têtes ovines et qu'un seul ménage (M2.4) en possède plus de 50 têtes.

Le cheptel caprin est beaucoup moins important par rapport aux deux espèces précédentes ; 90 % des ménages n'en possèdent que quelques têtes (de 0 à 8 têtes) et un seul ménage (M2.5) en possède 30 têtes.

Il y a lieu de souligner que l'élevage (bovin, ovin et caprin) se pratique, essentiellement, selon un mode de faire valoir direct (la main d'œuvre familiale). Néanmoins, nous avons constaté que certains ménages, relativement les moins aisés, pratiquent l'élevage bovin et ovin en association avec d'autres personnes qui se trouvent en villes. Cette association se fait selon la formule suivante : l'associé bailleur de fonds ramène l'argent (fonds d'investissement), et l'associé éleveur prend en charge tous les aspects techniques de l'élevage. Le partage des bénéfices se fait à parts égales, une fois que l'associé bailleur de fonds récupère son capital.

Le petit élevage est, également pratiqué à Ain Smain. La majorité des ménages de la localité (81,82 %) pratique l'élevage fermier traditionnel (le poulet notamment). Ce dernier constitue une activité purement féminine et les produits sont destinés à l'autoconsommation. Par ailleurs, un des ménages (M1.1) possède quelques ruches au niveau de son exploitation se trouvant à El Aioun (EAC).

#### **- Bâtiments d'élevage**

Vu l'importance de l'activité d'élevage dans la localité de Ain Smain, la majorité des ménages dispose d'étables et de bergeries. En effet, presque 73 % du total des ménages possèdent, chacun, une étable. 50 % de ces étables ont été construites à partir de l'an 2000. Cet état de fait s'explique par le problème de vol des animaux, qui a contraint les habitants de la localité à faire rentrer, chaque soir, leurs troupeaux de la forêt. Il y a lieu toutefois de signaler que ces étables ne répondent pas aux normes techniques d'une vraie étable. Ce sont des sortes de battisses faites de parpaing, et qui sont aussi utilisées pour le stockage de foin ou autres choses.

Quant aux bergeries, elles sont présentes chez plus de la moitié (54,55 %) des ménages de Ain Smain. L'un des ménages (M1.1) en possède trois. Ces bergeries ne sont pas aussi

---

<sup>98</sup> Le prix maximum d'une vache de race locale est (en 2005) de 90 000 DA, et de 160 000 DA pour un veau engraisé.

conformes aux normes techniques d'élevage ovin. Elles sont utilisées juste pour garder les ovins pendant la nuit, et durant quelques heures en été, quand les habitants les font quotidiennement rentrer (vers midi) pour l'abreuvement.

#### **- Exploitation des ressources forestières**

La population de Ain Smain, à l'instar de tous les habitants de la Commune d'El Aioun et ceux des autres Communes de la Wilaya d'EL Tarf, à vocation forestière, considère la forêt comme indissociable de leur mode de vie et de leur système de production agricole. L'enquête ménage a montré, en effet, qu'une part non négligeable des recettes des ménages est procurée à partir des ventes de produits exploités de la forêt, tels que le miel, le bois de chauffe, certaines essences médicinales, etc.

L'apiculture traditionnelle en forêt est largement pratiquée par les ménages de la localité. Toutefois, le grand incendie, survenu en 2001 dans la forêt qui entoure Ain Smain, a sensiblement affecté les ressources mellifères existantes, ce qui a inhibé cette activité. Au cours de l'année 2002 (l'année de référence), il n'y avait qu'un seul ménage (M1.2) qui a pratiqué l'apiculture traditionnelle. Il possédait 10 ruches traditionnelles, qui étaient placées dans la forêt. Au cours de cette année, ce ménage a produit 9,5 Kg de miel traditionnel. Il a consommé 3 kg et a vendu 6,5 kg, à raison de 1500 DA/kg.

D'autres ressources forestières sont également exploitées par la population, qui en utilise dans la médecine traditionnelle telles que par exemple le myrte et le lentisque, dont le fruit est transformé en huile qu'on vend à un prix exorbitant (2000 DA/L, en 2005). Cette huile est utilisée comme médicament contre les brûlures, la toux, etc. Ce sont les femmes qui cueillent leurs fruits desquels elles extraient cette huile. L'extraction de l'huile de lentisque est une tâche ardue que seules les femmes détiennent la technique du procédé.

La forêt de Ain Smain dispose, également, d'un potentiel considérable d'oléastres. Certains de ces derniers ont été greffés par les habitants de Ain Smain. Là aussi, c'est les femmes qui cueillent les olives de la forêt et font l'extraction de l'huile, de manière traditionnelle.

D'autres essences forestières sont exploitées aussi comme combustible, ou dans certaines confections d'objets artistiques et artisanaux, telle que la bruyère dont le bulbe est utilisé pour faire des pipes. Ces derniers ont fait, un certain temps, la renommée de toute la région d'El Kala. Malheureusement aujourd'hui, ce métier connaît beaucoup de difficultés, à cause de la rareté de cette espèce forestière d'une part, et des problèmes que connaît l'unité de production de ces pipes, d'autre part.

A ces ressources végétales forestières, s'ajoutent le gros et le petit gibier, qui sont également exploités par les riverains. Certaines espèces, comme le cerf de barbarie, ont malheureusement disparues vers le côté de la Tunisie, du fait de l'intensité du phénomène de braconnage, ainsi qu'à cause des incendies, qui sont très fréquents dans cette région.

#### **5.2.3.2- Autres activités économiques pratiquées**

En dehors des activités sylvo-agro-pastorales et des travaux s'y afférents (transport des produits agricoles et forestiers, transport des citernes d'eau, etc.), aucune autre activité économique n'est pratiquée à Ain Smain, du fait, comme nous l'avons déjà mentionné, de la localisation de ladite localité et de toute la Commune d'El Aioun dans le parc naturel d'El Kala. Toutefois, certains ménages comprennent des membres qui exercent des activités extra-agricoles, comme par exemple le transport clandestin des personnes, le

transport de l'eau et de bois de chauffe pour les habitants des autres localités limitrophes, et quelques activités commerciales informelles avec les riverains tunisiens. Certains d'autres ménages comprennent aussi des membres qui travaillent en dehors de la localité, dans le Bâtiment, la garde communale ou dans le corps militaire. L'activité artisanale, quant à elle, est quasiment absente dans la localité. Les femmes de Ain Smain, à l'exception de la transformation traditionnelle des olives et de certains fruits forestiers (le lentisque notamment), et en dehors de leurs activités liées à l'élevage et aux activités agricoles (jardins potagers surtout), n'exercent aucun métier artisanal.

### **5.2.3.3- Structure des revenus des ménages de Ain Smain d'avant PPDR (en 2002)**

L'estimation des revenus des ménages ciblés par un projet de développement constitue l'une des principales composantes de la situation de référence, dans la mesure où le repérage des changements induits par ledit projet concerne prioritairement l'augmentation des revenus des ménages bénéficiaires. Ceci est d'autant plus valable lorsqu'on sait que l'amélioration des revenus des populations rurales constitue l'un des objectifs majeurs des PPDR (cf. chapitre 2).

Pour estimer les revenus procurés des différentes activités économiques pratiquées par les membres de chaque ménage de la localité de Ain Smain, nous nous sommes essentiellement basés sur le calcul de la marge brute (MB) de chaque bien et service produit et commercialisé (y compris ceux résultant des activités informelles : transport clandestin, les échanges commerciaux avec les tunisiens, etc.), ainsi que tous les salaires et pensions perçus par l'ensemble des membres de chaque ménage, même en dehors de la localité. Les produits autoconsommés n'ont pas été quantifiés dans l'estimation des revenus des ménages. Nous pouvons affirmer, toutefois, que hormis le ménage M1.1 qui possède une autre exploitation (EAC) dans la Commune d'El Aioun et qui a produit des quantités relativement importantes en légumes et fruits (notamment le melon), le ménage M2.5 qui a produit des fourrages naturels (fauchage) dans ses parcelles de la localité et dans une moindre mesure le ménage M2.1 qui a réalisé quelques excédents en légumes secs et en melon, qui sont arrivés à commercialiser en 2002 des produits végétaux, les autres ménages de Ain Smain ont affecté (au cours de la même année) la totalité des légumes et fruits produits dans la localité pour l'autoconsommation. Par ailleurs, le lait produit n'est pas vendu, il est aussi autoconsommé, sous plusieurs formes : lait frais, petit lait, beurre, « d'hane », etc. Quant au surplus de production laitière, il est donné gratuitement aux voisins.

Il y a lieu de signaler, par ailleurs, que l'estimation des revenus des ménages n'est pas une tâche facile. Les enquêtés ont tendance, généralement, à cacher les informations concernant leurs revenus. L'expérience et l'art de savoir comment poser les questions, sont les seuls moyens efficaces pour parvenir à estimer le revenu d'un ménage, notamment rural. Pour ce faire, nous avons procédé par l'estimation des charges de chaque produit, les quantités commercialisées ainsi que leur valeur sur le marché et ce, en s'appuyant sur un questionnaire très détaillé utilisé lors de l'enquête ménage (cf. le questionnaire en annexe 3). Comme nous nous sommes, aussi, basés sur l'utilisation du principe de la triangulation, en multipliant et diversifiant les sources d'informations (chefs de ménages, les jeunes, les femmes, les personnes ressources, etc.) et en faisant des recoupements des informations obtenues. Il est important, également, de souligner qu'on ne peut jamais avoir des informations véridiques sur les revenus des ménages sans gagner au préalable la confiance des enquêtés. Pour vérifier la véracité des estimations des revenus que nous avons faites pour chaque ménage de Ain Smain, nous avons validé les résultats obtenus avec tous les

chefs de ménage, chacun à part. La surprise de ces derniers était très grande quand ils ont vu les estimations de leurs revenus, avec un degré de précision jugé, par eux, absolument proche de la réalité.

Ceci dit, la formule utilisée pour calculer le revenu de chaque ménage de Ain Smain est la suivante :

$$\text{Revenu} = \Sigma \text{ Marges Brutes (MB) de l'ensemble des biens et services} + \text{Salaires} + \text{Pensions}$$

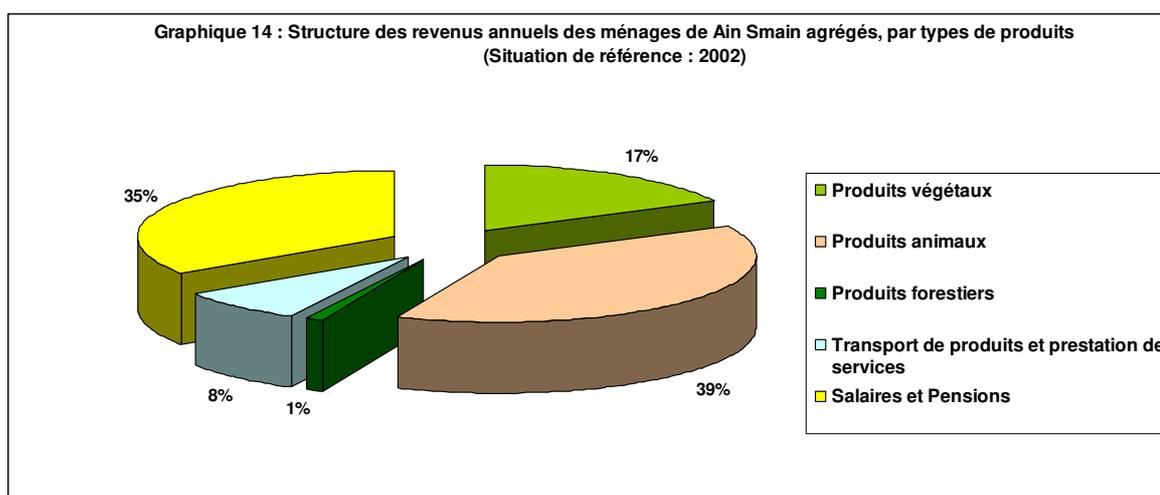
Avec :

$$\text{Marge Brute de l'activité} = \text{Revenu Brut de l'activité} - \text{les charges variables liées à l'activité}$$

Ou encore :

$$\text{MB} = \text{Produit de l'activité (quantité commercialisée X prix de vente)} - \text{les Charges variables liées à l'activité}$$

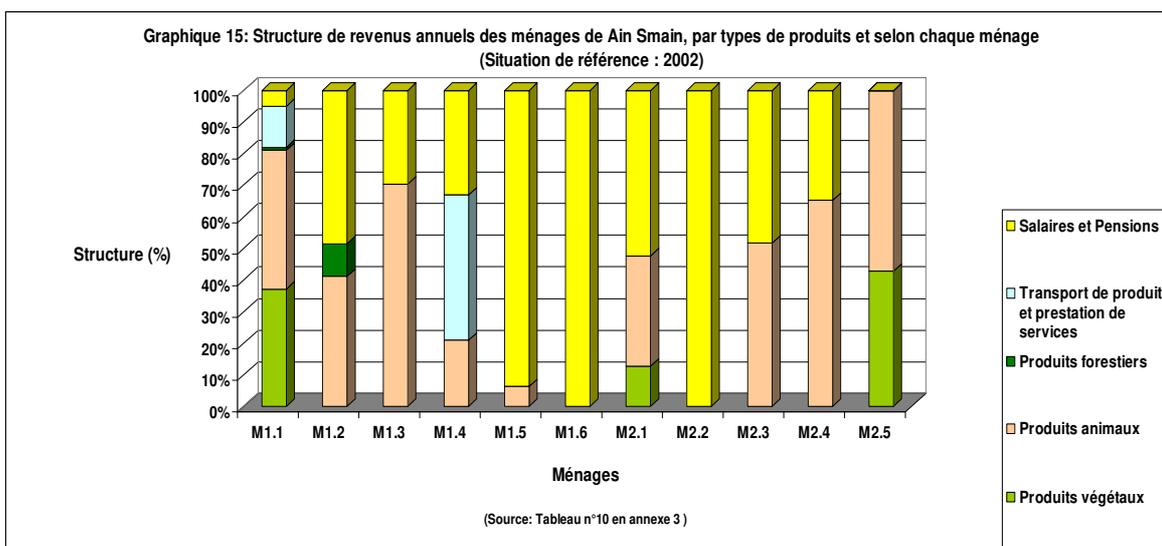
L'examen du tableau n°10 en annexe 3 (illustré par le graphique 14), relatif à la structure des revenus annuels des ménages de Ain Smain, par types de produit, de l'année de référence (2002), fait apparaître que les revenus des ménages de Ain Smain agrégés (tous confondus), sont procurés essentiellement de la commercialisation des produits animaux, ainsi que de la perception des pensions et des salaires, avec respectivement une part de l'ordre de 39 % (29,49 % pour le bovin) et de 35 % (17,80 % pour les salaires et 16,72 % pour les pensions). Les revenus procurés par la commercialisation des produits végétaux ne représentent que 17 % du total des revenus de l'ensemble des ménages. Quant aux revenus procurés des prestations de services et de transport des produits, qui concernent uniquement deux ménages possédant des tracteurs ; M1.1 et M1.4, ils représentent 8 % du total des revenus des ménages agrégés. Les quantités commercialisées des produits forestiers (l'huile de lentisque surtout) n'ont pas été relativement importantes (1 % uniquement des revenus totaux des ménages). La majorité des quantités de produits forestiers cueillie en 2002 a été autoconsommée.



Toutefois, la structure des revenus annuels diffère beaucoup d'un ménage à un autre. Le graphique ci-après montre clairement que les revenus de deux autres ménages (soit 18,18

% du total des ménages) ; M1.6 et M2.2, sont constitués à 100 % de salaires des deux chefs de ménages.

Par ailleurs, les revenus annuels de quatre ménages de la localité appartenant aux deux grandes familles (F1 et F2), que sont M1.3, M2.3, M2.4 et M1.5 (soit 36,36 % du total des ménages de la localité), sont composés essentiellement de la marge brute procurée de l'élevage, ainsi que de leurs perception de pensions (pour M2.3 et M2.4) ou de salaires (pour M1.3 et M1.5). Néanmoins, les proportions de ces deux sources de revenus (élevage et pension ou salaire) varient pour chacun des quatre ménages cités. Ces proportions sont respectivement de l'ordre de 70,31 % et 29,69 % pour le ménage M1.3 ; de 51,61 % et 48,39 % pour le ménage M2.3 ; de 65,22 % et 34,78 % pour le ménage M2.4 ; et enfin, de 6,25 % et 93,75 % pour le ménage M1.5.



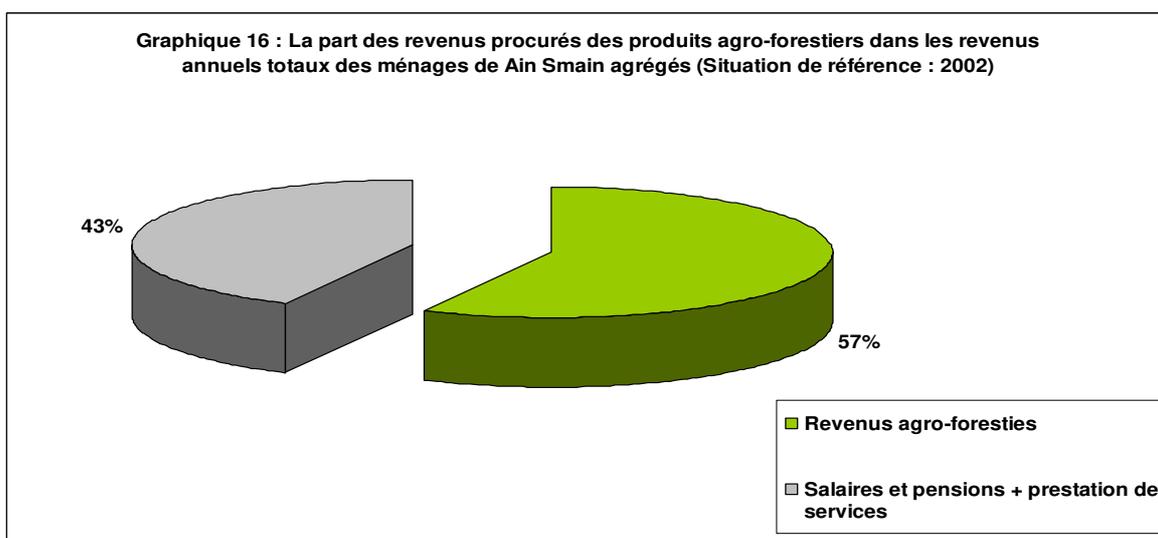
Les revenus annuels de trois autres ménages (soit 27,27 % du total des ménages) ; M2.1, M1.2 et M1.4, ressemblent dans une certaine mesure à ceux des quatre ménages cités ci-dessus. Le revenu du premier ménage (M2.1) est constitué de 34,94 % sous forme de marges brutes issues de la vente des produits animaux, de 52,40 % sous forme de pension et de 12,66 % dus à la vente de quelques produits végétaux (légumes secs et melon). Le revenu du deuxième ménage (M1.2), procuré majoritairement de la vente des produits animaux (41,18 %) et des pensions perçues (48,46 %), est également composé dans une moindre proportion (10,36 %) de la vente de l'huile de lentisque, extraite traditionnellement des fruits de lentisque cueillis de la forêt. Quant au troisième ménage (M1.4), son revenu est procuré dans une proportion de 46 % de prestations de services (transport de l'eau avec le tracteur, surtout) qu'il a assurées, en 2002, pour certains locaux de Ain Smain et pour d'autres riverains des mechtas avoisinantes, en plus de 20,86 % issus de la vente des produits animaux et de 33,13 % sous forme de pension, perçue par l'un des membres du ménage.

Les deux autres ménages restants ; M1.1 et M2.5 constituent aussi, chacun, des cas particuliers. Les sources du revenu du premier ménage (M1.1) sont relativement les plus diversifiées dans toute la localité. En effet, le revenu de ce ménage est composé de 37,11 % de la vente des produits végétaux (produits maraîchers + fourrages + melon + pommes), de 43,96 % de la vente des produits animaux (bovins, ovins et miel), de presque 1 % de la vente de l'huile de lentisque, de presque 13 % générés par le transport de citernes d'eau, et

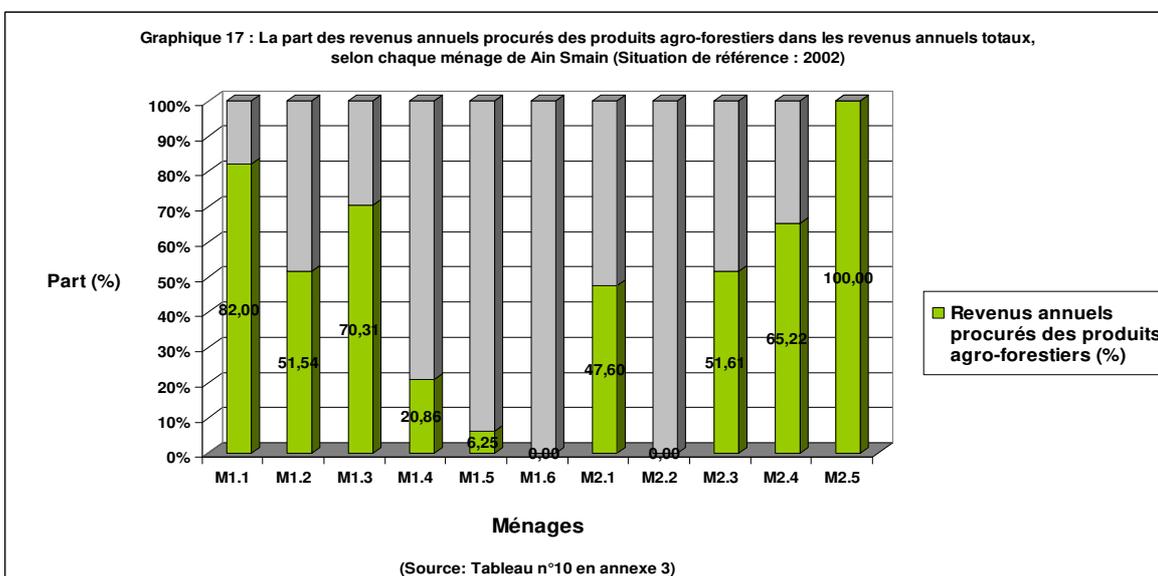
aussi de produits agricoles et forestiers (bois de chauffe surtout), qu'assure l'un des membres de ce ménage avec le tracteur possédé, aussi bien pour les habitants de la localité que pour les habitants d'autres villages.

Quant au dernier ménage (M2.5) son revenu n'est composé que de marges brutes procurées de la vente des produits agricoles : 42,86 % de la vente des produits végétaux et 57,14 % de la vente des produits animaux (bovins, ovins et caprins). D'ailleurs, c'est le seul ménage qui ne comprend pas de membres percevant de salaires ou de pensions.

L'examen de la structure des revenus annuels des ménages de Ain Smain révèle, également, l'importance des revenus issus, en 2002, des activités agro-forestière. En effet, et comme le montre bien le graphique 16 (fait à partir du tableau n°10 en annexe 3), les marges brutes procurées de la vente des produits animaux (bovins notamment), ainsi que des produits agricoles et forestiers, représentent 57 % des revenus totaux des ménages agrégés.



Là aussi, on distingue des situations différenciées selon chaque ménage. La part des revenus liés aux activités agro-forestière varie de 0 % pour les ménages M1.6 et M2.2 à 100 % pour le ménage M2.5. Elle dépasse, aussi, la moitié des revenus de cinq autres ménages ; M1.1 (82 %), M1.3 (70,31 %), M2.4 (65,22 %), M2.3 (51,61 %) et M1.2 (51,54 %). Comme elle est proche de la moitié pour le ménage M2.1 (47,60 %).



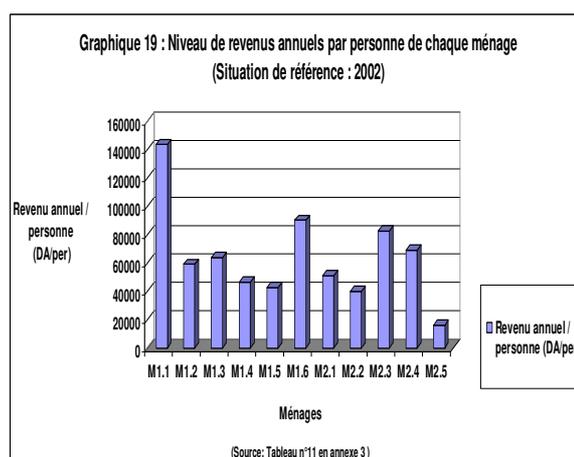
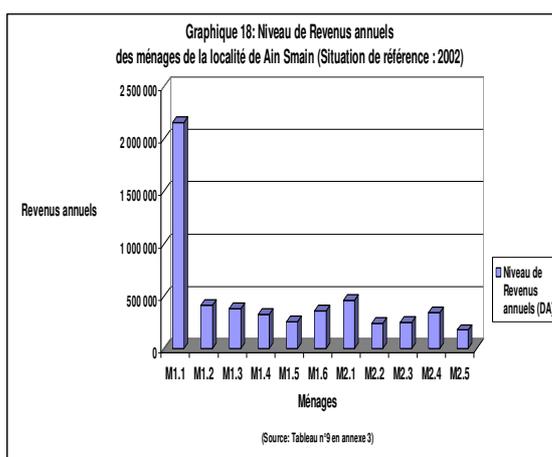
Avec ces revenus, tous les ménages de la localité de Ain Smain arrivent à subvenir aux besoins de leurs familles, même si un peu difficilement pour certains d'entre eux.

#### 5.2.4- Conditions de vie et situation sociale des ménages de la localité de Ain Smain

Les conditions de vie dans lesquelles vit la population de la localité de Ain Smain ne sont pas des plus difficiles. Nous avons côtoyé les ménages de la localité pendant presque un mois et nous n'avons pas constaté des signes de pauvreté. Ils arrivent à gagner leur vie grâce, comme nous l'avons déjà mentionné, à leurs activités agricoles et l'activité d'élevage en particulier, ainsi qu'aux pensions d'anciens Moudjahidines, que certaines vieilles personnes touchent et partagent avec les fils et les petits-fils.

##### 5.2.4.1- Le niveau de revenus des ménages

Le niveau des revenus annuels diffère d'un ménage à un autre. Le tableau n°9 en annexe 3 et le graphique 18 dénotent que le ménage M1.1 dispose relativement (en 2002) du plus haut niveau de revenu annuel, dépassant de loin ceux des autres ménages (presque 5 fois plus que celui du ménage M2.1 et plus de 12 fois que celui du ménage M2.5). Les niveaux de revenus des autres ménages sont relativement proches les uns des autres. Le plus faible revenu procuré en 2002 est celui du ménage M2.5, qui ne dispose d'aucune autre source de revenu en dehors de celle relative aux activités agro-forestières.



Le graphique 19 et le tableau n°11 en annexe 3 montrent, que même en considérant la taille de chaque ménage, le revenu annuel par personne du ménage M1.1 est toujours le plus élevé et ce, malgré l'importance relative de la taille de son ménage (15 membres). Les ménages composés de jeunes couples avec un nombre d'enfants réduit, notamment si le chef de ménage travaille hors localité, tels que le ménage M1.6 et dans une moindre mesure le ménage M1.5 ont également un niveau de revenu annuel par personne relativement appréciable. Trois autres ménages, percevant tous les trois des pensions ou des salaires en plus des revenus issus de leurs activités d'élevage, disposent également d'un bon niveau de revenu annuel par personne. Il s'agit des ménages M2.3, M1.3 et du ménage M2.4. Le ménage le plus pauvre de la localité de Ain Smain est le M2.5, qui comprend 11 membres, et qui survit uniquement grâce aux activités agro-forestières.

#### **5.2.4.2- Répartition des tâches au sein des ménages**

En plus des activités agro-forestières pratiquées dans la localité de Ain Smain par pratiquement l'ensemble des membres du ménage (exceptées les jeunes filles et les enfants scolarisés), certains chefs et/ou membres de ménages disposent de revenus extra-agricoles. Ils sont soit dans l'administration civile publique ; fonctionnaires dans le corps de la police, de l'APC, la Daïra, ou dans l'administration militaire dans le corps de l'Armée Nationale Populaire. Ces individus, travaillant ailleurs, habitent toujours la localité dans laquelle les autres membres de leurs familles travaillent la terre et pratiquent l'élevage pastoral forestier. Le travail familial est, en effet, le fait marquant des ménages de Ain Smain. Chaque membre de ménage a un rôle dans l'accomplissement des activités agricoles et d'élevage et donc, contribue au revenu du ménage.

Ce sont surtout les femmes qui s'occupent du jardinage et de toutes les cueillettes d'olives et des autres fruits d'arbres forestiers desquels elles extraient des huiles (d'olives et de lentisques), dont elles gardent une partie pour l'autoconsommation et confient l'autre partie à leurs maris ou leurs fils pour qu'ils les leur vendent au souk. Avec ces recettes les femmes contribuent aux revenus de leurs ménages.

Ces femmes accomplissent aussi des tâches non rémunératrices et qui rentrent dans leurs activités quotidiennes, telles que la traite, l'entretien des « z'riba » (bergeries), la confection du beurre et du « d'hane », etc.

Les jeunes hommes quant à eux contribuent, également, dans le revenu du ménage, en prenant en charge certaines activités agro-pastorales (conduite du tracteur, labour, gardiennage du troupeau ovin et caprin, récolte du miel des forêts, vente et achat de produits). Certains de ces jeunes travaillent également à temps partiel comme manœuvres dans le bâtiment et d'autres font des prestations de services en assurant avec leur tracteur (pour ceux qui en possèdent) le transport de l'eau, de bois de chauffe ou autres, aux riverains (même hors localité).

Cependant, les ménages de Ain Smain se plaignent, surtout, du problème de chômage, qui affecte la catégorie des jeunes, les poussant à quitter leur territoire. Le principal rêve qu'ont actuellement les jeunes hommes de la localité, notamment ceux ayant moins de 23 ans, est de s'engager dans l'Armée Nationale Populaire, afin d'assurer un avenir meilleur.

#### **5.2.4.3- Les conditions d'accès des ménages de Ain Smain aux services collectifs**

En ce qui concerne l'accès aux infrastructures socio-collectives de base, les habitants de la mechta de Ain Smain ont souffert auparavant des problèmes de scolarisation et de l'accès aux soins, du fait de l'éloignement et de l'enclavement de la localité. Mais actuellement, ces problèmes ont été entièrement résolus, grâce à la route communale qui dessert la mechta et qui est de bonne qualité. Les écoliers sont également transportés vers leurs établissements scolaires, grâce au transport assuré par l'APC d'El Aioun.

Les ménages de la localité ne souffrent, à présent, ni de problèmes d'électrification, ni de problèmes de communication (la majorité des ménages disposent de téléphones rural et mobile). Quant à l'état de l'habitat, il est de qualité moyenne à bonne. Certains ménages ont bénéficié, ces dernières années (avant 2003), de subventions pour construire des maisons, dans le cadre du programme de l'habitat rural.

Cependant, et à l'instar de toute la Commune d'El Aioun, les habitants de Ain Smain souffrent de l'insuffisance de l'eau potable et d'irrigation, ainsi que de l'absence du gaz naturel. Pour faire face à ce dernier problème, les ménages s'approvisionnent en gaz butane et en bois de chauffe qu'ils utilisent pour le chauffage en hiver et comme combustible.

#### **5.2.4.4- L'organisation sociale des habitants de Ain Smain et leurs relations avec les structures administratives et techniques**

En matière d'organisation sociale, et en dehors du cercle « grande famille » ou le cadre « ménage », nous n'avons constaté aucune forme d'organisation sociale dans la localité de Ain Smain, aussi bien entre les habitants de cette mechta, qu'avec les locaux des autres villages de la même Commune. Il s'agit plus de stratégies individualistes, où l'intérêt ménage prime sur toutes les autres considérations. Néanmoins, nous avons constaté une certaine solidarité entre les individus et les ménages de la même famille. L'appartenance des individus et des ménages à l'une des deux grandes familles n'est pas, en effet, une chose formelle (avoir uniquement le nom), mais plutôt une appartenance qui a réellement de sens, et où les formes de solidarité entre les individus de la même famille sont très perceptibles, notamment vis-à-vis des étrangers de celle-ci, que ce soit les voisins (de la deuxième famille) ou autres.

Par ailleurs, les relations qu'ont les habitants de Ain Smain avec les autorités locales (APC, Daïra...) ou avec les structures techniques déconcentrées (circonscription des forêts, subdivision agricole, etc.) sont très froides. Ces habitants semblent être très indifférents de la chose publique. Il n'y a pas aussi de relations entre les riverains de Ain Smain et les agents forestiers (avant l'avènement du PPDR), ceci du fait de l'insuffisance enregistré dans l'application effective des lois réglementant l'accès à la forêt. D'ailleurs, comme nous l'avons déjà souligné, certains individus ont défriché des parcelles du domaine forestier pour les mettre en valeur dans le cadre de leurs pratiques agricoles, sans que les agents forestiers ou ceux du parc naturel d'El Kala ne se rendent compte.

Il semble, cependant, que certains individus de Ain Smain, du fait de l'importance de leurs activités économiques (commercialisation de leurs produits, approvisionnement en intrants, etc.) ont des relations personnelles plus intenses avec leur environnement extérieur que d'autres individus qui ne côtoient pas beaucoup de gens en dehors de la localité.

Pour résumer, le niveau de vie des habitants de la localité de Ain Smain et leurs conditions socioéconomiques sont généralement appréciables. La localité ne semble pas être considérée comme défavorisée ou marginalisée, dans la mesure où elle ne présente pas de problèmes socio-économiques particulièrement graves, notamment si on la compare avec d'autres espaces ruraux du pays (cf. les études de cas présentées dans le chapitre 1). Toutefois, les déterminants de sa problématique de développement peuvent se manifester différemment. Ils se posent en termes de durabilité des ressources naturelles exploitées, ainsi qu'en matière de viabilité des systèmes de production agro-forestiers, pratiqués actuellement.

### **- Conclusion : *Problématique de développement durable de la localité de Ain Smain***

L'analyse des origines des conditions de vie, moyennes à bonnes, des habitants de Ain Smain révèle que cette situation pourrait ne pas durer plus longtemps et la localité pourrait connaître de sérieux problèmes de développement dans le proche futur. Ceci est dû au caractère aléatoire et non durable des origines à partir desquelles est procuré l'essentiel des ressources financières et des revenus de la majorité des ménages. Cet état de fait caractérise aussi bien le système de production agro-forestier dominant, qui est conditionnée par l'état des ressources forestières et les possibilités de leur accès, que les pensions des vieilles personnes qui vont disparaître automatiquement avec la disparition naturelle de ces dernières. Même les jeunes de la localité qui constituent un atout certain pour la population (réservoir de la force de travail), leur principal souci est de quitter la mechta pour aller chercher du travail ailleurs.

Autrement dit, la problématique de développement durable de la localité de Ain Smain se pose, essentiellement, en des termes se rapportant à :

- la durabilité des ressources naturelles ;
- la viabilité du système de production agro-forestier ;
- la stabilité des jeunes

En effet, bien qu'elles soient très riches et très diversifiées, les ressources naturelles forestières (la faune et la flore), principaux atouts de la localité de Ain Smain, connaissent de véritables enjeux, menaçant à terme leur durabilité. Ces enjeux, qui peuvent constituer des risques pour la localité dans le futur, se résument principalement en deux principaux phénomènes. Le premier, qui pourrait être le plus tranchant, est la fréquence des incendies qui affectent sérieusement ces ressources. Quant au deuxième phénomène, il a trait à l'exploitation insuffisamment régulée et non contrôlée de ces ressources. La population de la localité (à l'instar de tous les riverains des forêts de la Wilaya d'El Tarf) continue à exploiter les ressources forestières à l'encontre de la réglementation qui régit les forêts, voire même de celle qui gouverne les réserves intégrales du parc naturel d'El Kala.

Ne disposant que de peu de terres arables qui, d'ailleurs, se réduisant de plus en plus par le fait de l'accroissement du nombre des descendants, et souffrant du manque d'eau en été, les ménages de la localité se contraignent à pratiquer une agriculture de subsistance sur leurs terres réduites et à utiliser les parcours forestiers pour leurs élevages, qui leur offrent les unités fourragères gratuites. Ils exploitent, aussi, d'autres essences et produits forestiers (oléastres, bois, miel, lentisques...) desquels ils tirent une marge non négligeable de profit, leur permettant de subvenir à leurs besoins. Certains ménages de la localité se sont même expropriés, par défrichement, quelques hectares du domaine forestier.

En voulant protéger cette réserve forestière et promouvoir ses ressources, les instances publiques forestières se sont plus concentrées sur la mise en vigueur des règlements régissant les forêts et n'ont accordé que peu d'attention à la mise au point de plans de gestion des ressources viables sur le plan économique, qui auraient le soutien des utilisateurs locaux. Ceci a eu pour conséquences le non respect des règlements par les riverains, qui persistent dans leurs actions d'utilisation anarchique et minière des ressources et qui risqueraient d'accentuer leur dégradation. Déjà, certaines de ces ressources ont disparu de la forêt à cause de la surexploitation, telles que la bruyère (utilisée pour la confection des pipes), ou le cerf de barbarie qui a fuit la région vers la Tunisie suite aux actes de braconnage.

Pour ne citer que ces deux exemples, sans parler des pertes de certaines essences mellifères ravagées par les incendies causés, dans la plupart des cas, par les détenteurs de troupeaux qui les provoquent pour avoir de l'herbe (jeunes pousses des essences incendiées) pour leurs cheptels, ou encore, des espèces animales constituant le petit gibier qui faisait la richesse de la faune de la localité.

Par ailleurs, il existe une autre ressource naturelle très abondante dans la région, mais qui n'est pas bien valorisée. Il s'agit des ressources hydriques superficielles (pluviométrie annuelle importante), qui connaissent une très faible mobilisation et des problèmes de gestion.

Les problèmes affectant la durabilité des ressources naturelles (forestières et hydriques) pourraient constituer, également, des risques considérables pour la viabilité du système de production agro-forestier, qui prédomine actuellement dans la localité. Ce dernier dépend totalement des ressources forestières gratuites. La production végétale pratiquée dans ce système est relativement secondaire par rapport à l'activité d'élevage. Elle est essentiellement destinée à l'autoconsommation. La faiblesse des productions végétales dans cette localité s'explique surtout par l'insuffisance de l'eau mobilisée et la limitation des superficies arables.

Cet état de fait rend ce système de production très fragile et aléatoire. Sa durabilité dépendra de celle des ressources forestières, d'une part. D'autre part, elle serait tributaire de la mise en place des dispositifs publics de gestion des forêts, qui réguleraient de manière rigoureuse l'accès à la forêt et l'exploitation des ressources forestières.

Devant l'amointrissement de ces richesses naturelles et le caractère aléatoire des activités agricoles qui leur sont liées, ainsi que vu l'absence d'autres activités économiques, du fait de la localisation de la mechta de Ain Smain dans le parc naturel d'El Kala, les jeunes de la localité interviewés, bien qu'ils soient actifs dans l'agriculture et l'élevage, ou dans d'autres secteurs (comme manœuvres, peintres...), voient leur avenir compromis et aspirent à une activité qui leur assure des revenus plus stables et mieux rémunérateurs. Les plus jeunes d'entre eux (moins de 23 ans), encouragés par leurs parents, comptent rejoindre le corps des militaires en s'engageant dans l'Armée Nationale Populaire.

Ce sont là les principaux déterminants de la problématique de développement durable, qui caractérisaient la situation initiale de la localité considérée (avant l'avènement du PPDR). Cette dernière devrait constituer, en principe, la référence la plus décisive pour les concepteurs du PPDR de Ain Smain, au moment de leur réflexion sur son contenu.

Ce Projet de Proximité de Développement Rural (PPDR), introduit à Ain Smain à partir de l'année 2003, a-t-il pris en considération les déterminants de la problématique de développement durable de cette localité ? Et dans quelle mesure il a contribué à leur résolution ?

La réponse à ces deux questions se trouve respectivement dans le chapitre qui vient ci-après pour la première question, et dans le chapitre 7, pour la deuxième question.

## **CHAPITRE 6 :**

### ***ÉTUDE DU PPDR DE AIN SMAIN, AU PLAN CONCEPTUEL, ET EXAMEN CRITIQUE DE SA PERTINENCE***

#### ***Introduction***

Nous tenterons à travers ce chapitre d'examiner, en premier lieu, le PPDR de Ain Smain, en mettant en évidence ses éléments constitutifs : ses acteurs, ses objectifs, ses actions d'investissements et les sources de leur financement, et ses bénéficiaires. Pour ce faire, nous nous sommes essentiellement basés sur la fiche signalétique dudit projet, ainsi que sur les entretiens que nous avons menés avec son équipe conceptrice, et avec les habitants de la localité de Ain Smain (cf. les guides d'entretiens en annexe 3)

Nous évaluerons, en second lieu, la pertinence de ce PPDR (tel que proposé par son équipe conceptrice) et la démarche suivie pour sa concrétisation. Pour cela, il sera question de : - Évaluer la cohérence interne du projet, en examinant l'adéquation de ses objectifs avec la nature des actions d'investissement s'y rapportant ; - Apprécier le degré de conformité de ce projet (objectifs, actions et démarches) avec les objectifs et les principes généraux de la démarche des PPDR -telle que conçue dans le cadre de la politique de développement rural actuelle- ; - Estimer le degré d'adhérence du projet (objectifs et actions) à la problématique de développement durable de la localité concernée (cohésion territoriale du projet) ; et enfin, - Examiner l'équité en matière d'affectation des actions d'investissement et leur répartition entre les habitants de Ain Smain.

La réalisation de cette deuxième partie du chapitre a nécessité beaucoup d'entretiens de groupe et individuels, avec les concepteurs du projet, avec les bénéficiaires et les non bénéficiaires du PPDR, ainsi qu'avec des personnes ressources que nous avons repérées dans la localité, très reconnues par leur sagesse et leur objectivité.

Il y a lieu de signaler, par ailleurs, que l'examen de la pertinence du PPDR de Ain Smain a été effectué en tenant compte du caractère pilote de ce projet, ainsi que du manque d'expériences de son équipe conceptrice en matière de montage de projets de développement rural, ceci d'une part. D'autre part, il a été également question d'une reconstitution du contexte dans lequel a été initié et déroulé ce PPDR. En effet, nous n'avons pris en considération que les procédures (textes réglementaires, notes ministérielles, etc.) déterminant les objectifs, les principes et le processus de mise en œuvre des PPDR, qui étaient en vigueur lors du lancement du premier portefeuille de projets pilotes (fin 2002 et 2003).

#### **6.1- Présentation du PPDR de Ain Smain**

Le projet de proximité de développement rural (PPDR) de Ain Smain se compte parmi les premiers PPDR initiés, à titre pilote, à travers le territoire national, à l'occasion de l'amorce de la politique de développement rural, survenue la fin de l'année 2002. Ce projet fait aussi partie des seize (16) premiers PPDR lancés dans la Wilaya d'El Tarf.

Il a ciblé, comme nous l'avons déjà souligné dans le chapitre précédent, l'une des treize (13) localités rurales éparses que compte la Commune d'El Aioun, en l'occurrence la localité de Ain Smain, se trouvant à 4 Km du chef-lieu de celle-ci.

En ciblant la localité de Ain Smain, ce PPDR a été, théoriquement, initié pour améliorer les conditions de vie de onze (11) ménages ruraux, regroupant en leur sein 79 habitants. Ces derniers, rappelons encore une fois, sont les descendants de deux grandes familles, dont les ancêtres ont été, depuis plus de deux siècles, installés dans cet espace. Ces familles sont les Benzaraa (6 ménages) et les Djebaili (5 ménages).

Le lancement du PPDR de Ain Smain a été autorisé, par les instances concernées, le premier février 2003. Néanmoins, la réalisation effective de la majorité de ses actions n'a commencé qu'après plus d'une année de cela. Certaines actions d'investissement inscrites dans ce PPDR n'ont pas été encore réalisées au moment de l'accomplissement de notre étude (septembre 2005).

#### ***6.1.1- Principaux acteurs du PPDR de Ain Smain***

##### **- Le Service réceptacle du PPDR de Ain Smain**

La vocation forestière marquant le site du projet et son appartenance au parc national d'El Kala font que le service réceptacle du PPDR de Ain Smain soit la circonscription forestière d'El Kala. Il y a lieu, toutefois, de signaler que les concepteurs de ce PPDR sont le Chef de cette circonscription forestière et le Subdivisionnaire agricole d'El Kala.

##### **- L'agent technique facilitateur du PPDR de Ain Smain**

Le facilitateur du PPDR de Ain Smain était, dans les premiers temps, le chef de district forestier d'El Aioun. Par la suite et d'après l'équipe conceptrice du projet, certains problèmes (d'ordre subjectif) ont surgi au cours de la réalisation du projet, ce qui a amené cette équipe à désigner un autre facilitateur pour ce PPDR. Il s'agit en l'occurrence du chef de district forestier de la Commune de Ramel Souk.

##### **- L'animateur du PPDR de Ain Smain**

L'animateur du PPDR de Ain Smain, qui a été désigné par le service réceptacle du projet, est une personne relativement âgée, respectée par l'ensemble des membres des deux grandes familles. L'équipe conceptrice du projet justifie son choix par le fait que cet animateur est en très bons termes avec tous les habitants de la localité.

Néanmoins, les entretiens que nous avons menés avec les représentants des deux familles, séparément, font ressortir des mécontentements par rapport au choix de cet animateur. Ces mécontentements sont exprimés surtout par les membres de la même famille que l'animateur désigné (ses frères et ses cousins). Ces derniers argumentent leur insatisfaction à l'égard du choix de cet animateur et de la manière dont il a été imposé, ainsi et surtout par le manque de dynamisme de cet animateur et son analphabétisme. Ils préfèrent, plutôt, d'autres personnes plus dynamiques et plus déterminées pour mieux servir leur localité.

##### **- Le maître d'œuvre du PPDR de Ain Smain**

Le maître d'œuvre du PPDR de Ain Smain est la Conservation des Forêts de la Wilaya d'El Tarf. Ceci est en relation directe avec la vocation forestière qui caractérise la zone du projet. Il existe, toutefois, au niveau de la DSA, une équipe qui travaille en collaboration avec celle de la Conservation des Forêts, afin de suivre tous les PPDR de la Wilaya.

Il est important de noter, par ailleurs, que le PPDR de Ain Smain (à l'instar des autres PPDR de la Wilaya lancés dans la même période) a connu, le long de sa réalisation, trois Conservateurs de Forêts et deux Directeurs des Services Agricoles. Ces changements de responsables pourraient avoir des effets sur la conduite des PPDR de la Wilaya, ne serait-ce qu'en termes de la manière avec laquelle ont été gérés et suivis ces projets.

#### **- Les adhérents au PPDR de Ain Smain**

Le PPDR de Ain Smain n'a pas concerné l'ensemble des ménages et tous les habitants de la localité. Les bénéficiaires de ce projet ne constituent, dans les faits, qu'une partie de la population locale. Ils appartiennent aux deux grandes familles (F1 et F2) composant la communauté de la mechta de Ain Smain (la famille des Benzaraa et la famille des Djebaili).

En plus de ces principaux acteurs du PPDR, d'autres structures sont intervenues dans certaines étapes du projet, notamment durant la phase de l'approbation et le long de sa réalisation. Nous citons en l'occurrence :

- *Le Comité de Daïra de suivi-évaluation (CSE – PDAR)*, qui a émis un avis d'opportunité sur le PPDR.

- *Le Comité Technique de Wilaya de validation des projets de développement agricole et rural (CTW)*, qui a étudié et validé le PPDR.

- *L'institution financière spécialisée*, qui a abrité les ressources financières du FDRMVTTC et le compte ouvert du PPDR, et a exécuté les opérations financières relatives à la réalisation des différentes actions prévues dans ledit projet. Il s'agit en l'occurrence de la Banque Agricole et de Développement Rural (BADR).

- *La SAFA Babor*, qui est une entreprise forestière publique, sollicitée par la Conservation des Forêts, pour réaliser un certain nombre d'actions de développement inscrites dans les différents PPDR de la Wilaya d'El Tarf.

#### **6.1.2- Objectifs du PPDR de Ain Smain**

L'examen de la fiche signalétique du PPDR de Ain Smain ne permet pas de distinguer clairement ni les objectifs ni les effets attendus. Tout ce qu'a été présenté dans cette fiche, c'est quelques projections chiffrées concernant l'augmentation de la SAU, le revenu des ménages et la création d'emplois, ainsi qu'une projection d'ordre qualitatif ayant trait à la reconversion des systèmes de production et la diminution de la pression du cheptel sur la forêt. Ces projections, telles que présentées dans ladite fiche signalétique, sous le titre « impact », sont les suivantes :

- ❖ « Création de 27 emplois permanents et 20 emplois saisonniers dans l'agriculture.
- ❖ Augmentation du revenu annuel moyen de 200.000 DA par ménage bénéficiaire et de 100.000 DA par actif occupé.
- ❖ Augmentation de la SAU de 25 ha et de la superficie irriguée de 3 ha.
- ❖ Mise en valeur de 120 ha, suite à leur désenclavement par l'aménagement d'une piste.
- ❖ Reconversion vers un autre système de production et diminution, au fur et à mesure, de la pression du cheptel sur la forêt, ainsi que la création du revenu par la force de travail » (Fiche signalétique du PPDR de Ain Smain, 2002).

### 6.1.3- Actions de développement du PPDR de Ain Smain et leur financement

Le PPDR de Ain Smain comprend neuf (09) types d'actions de développement. Huit (08) actions portent sur la réalisation d'investissements individuels et une seule action a trait à la réalisation d'un ouvrage à usage collectif (aménagement d'une piste).

Ces actions concernent des investissements ayant pour objet le développement des activités productives, soit par l'introduction de nouvelles activités (apiculture, élevage de dinde...) ou bien par la consolidation de celles qui existaient déjà (quelques plantations fruitières). D'autres actions sont prévues, également, pour améliorer les facteurs de production, le mode de conduite des cultures et le désenclavement des terres agricoles (fonçage de puits, collecte de lait, amélioration foncière et ouverture de piste).

Les actions, telles que proposées par l'équipe conceptrice de ce projet, sont résumées dans le tableau ci-après.

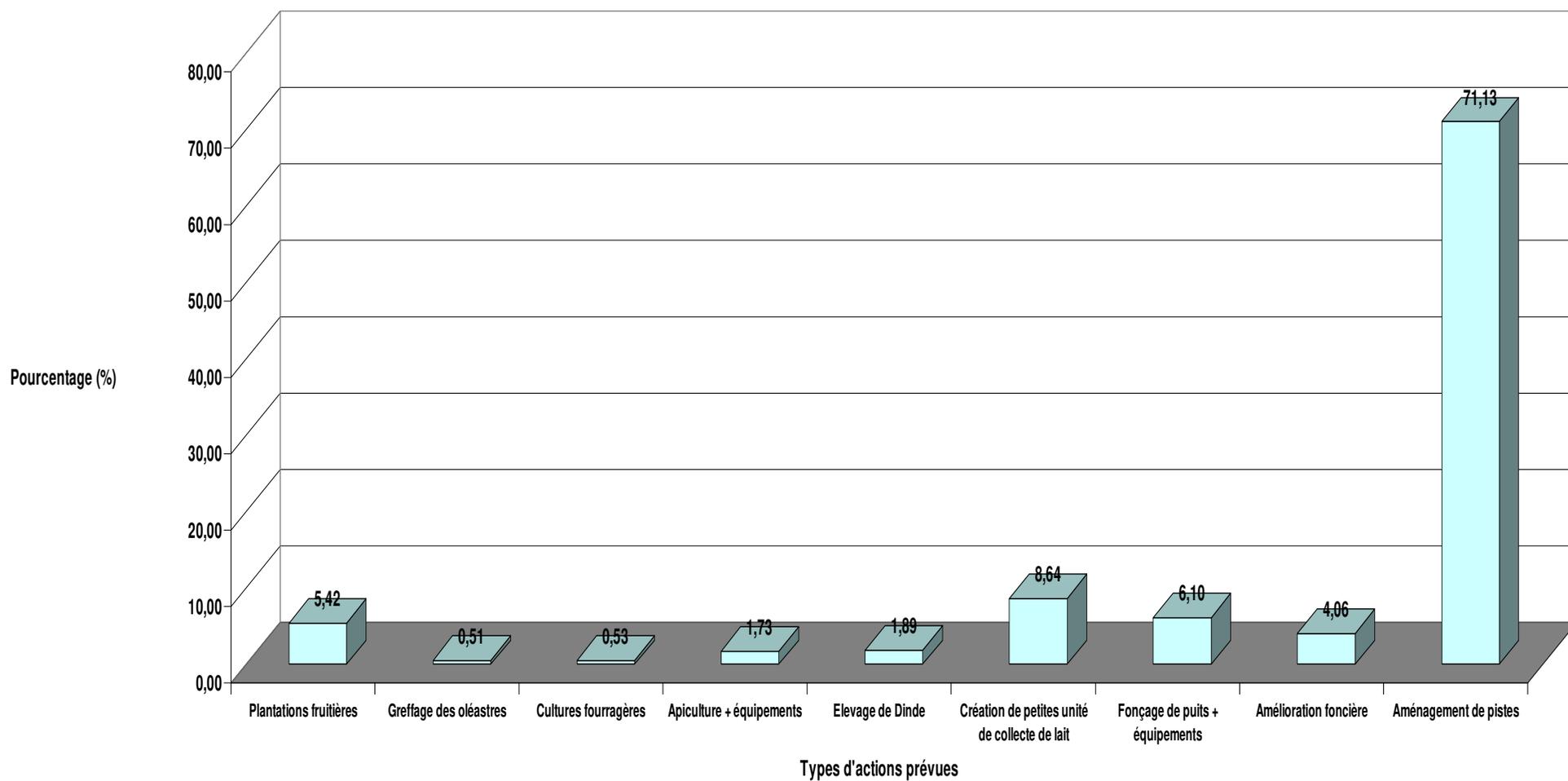
**Tableau N°6 : Les actions et les montants d'investissement prévus par le PPDR de Ain Smain**

Nature des actions prévues	Quantité	Montant global de l'investissement (DA)
<b>Amélioration des systèmes de production :</b>		
- Plantations fruitières	- 10 Ha	1.066.000
Dont : * Olivier	* 06 Ha	
* Figuier	* 02 Ha	
* Abricotier	* 02 Ha	
- Greffage des oléastres	- 05 Ha	100.000
- Cultures fourragères (Vesce Avoine et Trèfle)	- 05 Ha	104.000
<b>Production animale – Création de petites unités d'élevage :</b>		
- Apiculture et équipements	- 40 ruches pleines	340.000
- Elevage de Dinde	- 300 unités	371.050
- Création de petite unité de collecte de Lait	- 01	1.700.000
<b>Aménagements Hydrauliques :</b>		
- Fonçage de puits	- 03	840.000
- Equipements de puits	- 03	360.000
<b>Mise en valeur des terres agricoles :</b>		
- Amélioration foncière	- 20 Ha	400.000
- Rootage	/	400.000
- Epierrage		
<b>Aménagement de pistes (Revêtement et construction de pont)</b>	01 de 4000 ML	14.000.000
<b>Total général</b>		19.681.150

Source: Elaboré à partir de la fiche signalétique du PPDR de Ain Smain.

Le montant global des investissements de l'ensemble des actions prévues par le PPDR de Ain Smain est de l'ordre de 19.681.150 DA. Plus de 71 % de ce montant ont été alloués au financement de l'aménagement de pistes (cf. le graphique 20).

Graphique 20 : Répartition du montant global du PPDR de Ain Smain par types d'actions prévues



(Source: Tableau n°6)

Le montant consacré au financement de création d'une petite unité de collecte de lait vient en deuxième position avec une part de 8,64 % du montant global du PPDR. Quant aux actions relatives au fonçage de puits, aux plantations fruitières et à l'amélioration foncière, leurs financements représentent respectivement 6,10 %, 5,42 % et 4,06 % du montant total du PPDR. Le financement des autres types d'actions (élevage de Dinde, apiculture, cultures fourragères et greffage des oléastres) ne dépasse pas, pour chacune de ces actions, les 2 % de la somme globale réservée au financement de ce PPDR.

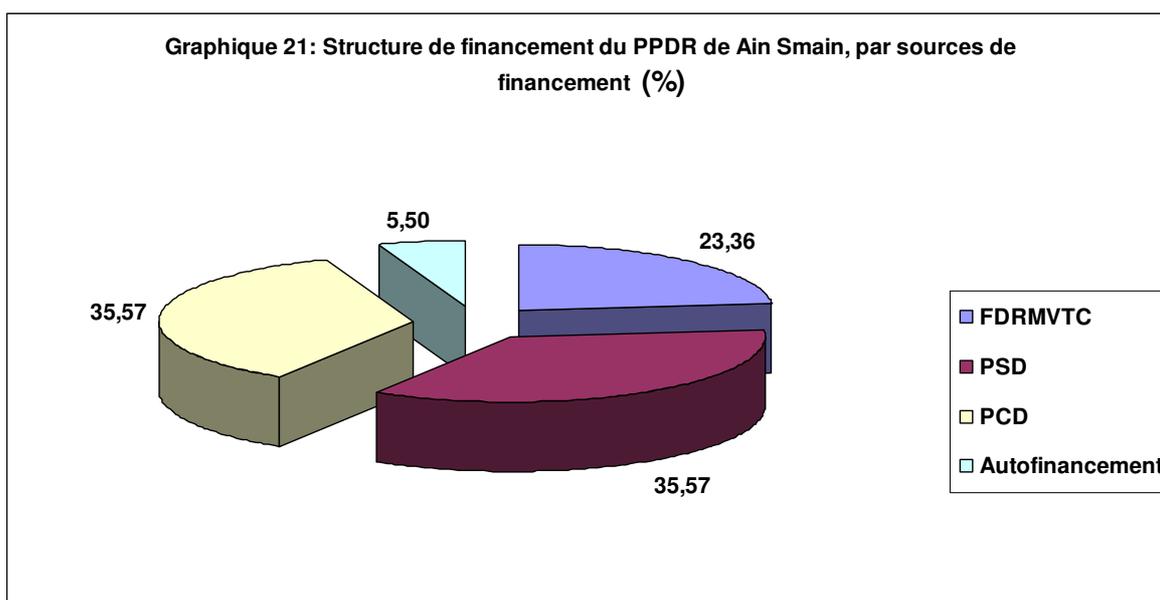
En ce qui concerne les sources de financement de ces actions d'investissement, la plus grande partie du montant global du PPDR de Ain Smain (94 %) est financée, comme le montre le tableau et le graphique ci-dessous, par le soutien de l'État.

**Tableau N°7 : Sources de financement allouées aux actions du PPDR de Ain Smain**

Unité : DA

Actions prévues	Montant global	FDRMVTC	PSD	PCD	Auto - financement
Plantations fruitières	1.066.000	596.000	0	0	470.000
Greffage des oléastres	100.000	50.000	0	0	50.000
Cultures fourragères	104.000	40.000	0	0	64.000
Apiculture et équipements	340.000	340.000	0	0	0
Elevage de Dinde	371.150	272.150	0	0	99.000
Création de petite unité de collecte de Lait	1.700.000	1.700.000	0	0	0
Fonçage de puits + Equipements	1.200.000	1.200.000	0	0	0
Amélioration foncière					
- Rootage	400.000	400.000	0	0	0
- Epierrage	400.000	0	0	0	400.000
Aménagement de pistes	14.000.000	0	7.000.000	7.000.000	0
<b>Total</b>	<b>19.681.150</b>	<b>4.598.150</b>	<b>7.000.000</b>	<b>7.000.000</b>	<b>1.083.000</b>

Source: Elaboré à partir de la fiche signalétique du PPDR de Ain Smain.



La part de financement assurée par le budget du Programme Sectoriel de Développement (PSD) et celui du Programme Communal de Développement (PCD) -pour l'aménagement d'une piste-, est relativement considérable. Elle correspond à plus de 71 % du montant global des investissements inscrits dans le PPDR, soit 14.000.000 DA.

Le financement des huit actions restantes est assuré essentiellement par le Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par les Concessions (FDRMVTC). La part de ce dernier représente plus de 23 % du montant global des investissements, soit 4.598.150 DA.

Quant à la contribution des bénéficiaires au financement du PPDR, elle est relativement insignifiante. Elle représente moins de 6 % du montant global des investissements inscrits dans ce projet, soit 1.083.000 DA. L'autofinancement des investissements a été prévu pour prendre en charge certaines actions par la main d'œuvre (épierrage, greffage des oléastres, etc.). Comme il a été envisagé, aussi, pour assurer une partie de l'alimentation des dindonneaux attribués pour élevage (4 quintaux de l'aliment de finition par module de Dindes).

#### **6.1.4- Les bénéficiaires du PPDR de Ain Smain**

En ce qui concerne les bénéficiaires des actions du PPDR de Ain Smain, la fiche signalétique du projet compte 15 personnes. 09 bénéficiaires d'actions à usage individuel et les 06 autres personnes qui restent<sup>99</sup> sont comptabilisées parmi les bénéficiaires de la seule action à usage collectif, en l'occurrence l'aménagement d'une piste. Ce qui correspond à un taux d'adhésion de l'ordre de 27,78 % du total de la population active de la localité de Ain Smain. Pour ce qui est des bénéficiaires d'actions individuelles, six (06) personnes appartiennent à quatre (04) ménages de la famille F1 et trois (03) personnes appartiennent, chacune, à un ménage de la famille F2. Par ailleurs, la liste des bénéficiaires comprend également des femmes et des hommes, de différents âges (cf. le tableau ci-après).

**Tableau N°8 : Caractérisation des bénéficiaires du PPDR de Ain Smain, par sexe et par âge, et par appartenance aux ménages et aux deux grandes familles de la localité**

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Sexe</b>	<b>Âge *</b>	<b>Ménage</b>	<b>Famille</b>
B1.1.1	femme	70 ans	M1.1	F1
B1.1.2	homme	22 ans	M1.1	F1
B1.2.1	homme	60 ans	M1.2	F1
B1.2.2	homme	31 ans	M1.2	F1
B1.3.1	homme	20 ans	M1.3	F1
B1.4.1	homme	39 ans	M1.4	F1
B2.1.1	homme	69 ans	M2.1	F2
B2.3.1	femme	72 ans	M2.3	F2
B2.5.1	homme	52 ans	M2.5	F2

Source : Établi à partir des données de l'enquête ménage (septembre 2005) (cf. la codification des bénéficiaires en annexe 3).

\* : l'âge des bénéficiaires en 2002 (l'année de référence).

Le tableau n°8 fait apparaître que les bénéficiaires des actions individuelles du PPDR de Ain Smain sont deux femmes et sept hommes. Leurs âges varient de 20 à 72 ans. Il est

<sup>99</sup> La fiche signalétique dudit PPDR ne précise pas qui sont ces 06 personnes qui sont comptabilisées parmi les bénéficiaires de l'aménagement d'une piste !

constaté, également, que deux ménages de la famille F1, que sont M1.1 et M1.2 comptent, chacun, deux bénéficiaires.

Par ailleurs, et comme le montre le tableau n°9, certains bénéficiaires ont joui de plus d'une action d'investissement.

**Tableau N°9 : Répartition des actions du PPDR de Ain Smain entre les bénéficiaires, par grande famille**

Actions prévues	La famille F1		La famille F2	
	Bénéficiaires	Nbr. unités	Bénéficiaires	Nbr. unités
Plantations fruitières	- B1.1.1	- 03 Ha	- B2.1.1	- 02 Ha
	- B1.2.1	- 02 Ha	- B2.5.1	- 03 Ha
Greffage des oléastres	- B1.1.1	- 01 Ha	- B2.1.1	- 01 Ha
	- B1.2.1	- 01 Ha	- B2.3.1	- 01 Ha
	- B1.2.2	- 01 Ha		
Cultures fourragères	- B1.1.1	- 01 Ha	- B2.3.1	- 01 Ha
	- B1.2.1	- 02 Ha	- B2.5.1	- 01 Ha
Apiculture et équipements	- B1.2.1	- 10 ruches	- B2.1.1	- 10 ruches
	- B1.2.2	- 10 ruches		
	- B1.1.1	- 10 ruches		
Elevage de Dinde	- B1.1.2	- 100 sujets		
	- B1.3.1	- 100 sujets		
	- B1.4.1	- 100 sujets		
Création de petite unité de collecte de Lait	- B1.1.2	- 01 unité		
Fonçage de puits + Equipements	- B1.2.1	- 01 puit	- B2.1.1	- 01 puit
			- B2.5.1	- 01 puit
Amélioration foncière	- B1.2.1	- 05 Ha	- B2.5.1	- 05 Ha
	- B1.1.1	- 05 Ha	- B2.1.1	- 03 Ha
			- B2.3.1	- 02 Ha

Source: Elaboré à partir de la fiche signalétique du PPDR de Ain Smain et des entretiens menés avec les habitants de la localité.

Le premier constat qu'on peut faire en examinant le tableau ci-dessus est la grande disparité qui existe entre les bénéficiaires en matière de répartition des actions du PPDR. En effet, ceci est valable aussi bien en matière de nombre d'actions attribuées par bénéficiaire qu'en termes de la nature de ces actions, donc de l'importance des montants d'investissements alloués et des effets qu'ils vont engendrer. Ces inégalités ont été constatées entre les deux grandes familles, entre les ménages de chaque famille et entre les bénéficiaires eux-mêmes. Cet aspect sera traité, avec plus de détails et d'analyse dans la deuxième section de ce chapitre, qui vient ci-après.

## 6.2- Évaluation de la pertinence du PPDR de Ain Smain

L'appréciation de la pertinence du PPDR de Ain Smain, en se référant uniquement à l'examen de sa fiche signalétique, s'avère pratiquement impossible. Cette fiche ne permet pas, suffisamment, de porter des jugements sur la portée de ses objectifs et la cohérence de son contenu, encore moins, sur les effets et l'impact attendus.

Cet état de fait pourrait s'expliquer par les limites du canevas de cette fiche signalétique qui n'offre pas assez de possibilités pour une meilleure présentation d'un projet de développement rural. Comme il est dû, aussi, aux insuffisances en matière de maîtrise des

méthodes et des normes de montage d'un projet de développement, par les concepteurs dudit PPDR, qui n'ont jamais été formés dans ce sens.

Notre tâche relative à l'évaluation de la pertinence et de l'impact de ce PPDR a été difficile, surtout, lorsque nous nous sommes aperçus que ces concepteurs ne disposent pas de documents présentant le projet dans ses détails. Ils auraient facilité l'appréciation des objectifs et des effets attendus du projet. Comme ils ne disposaient même pas de la grille des calculs, sur la base de laquelle l'équipe conceptrice du PPDR a fait des projections concernant l'augmentation des revenus des ménages et la création d'emplois. Pour pallier à ces insuffisances, nous avons mené plusieurs entretiens avec les concepteurs du projet. Ceci, dans le but d'appréhender la logique de la conception de ce PPDR et de reconstituer, avec leur participation, son cadre conceptuel, afin de pouvoir, par la suite, procéder à l'appréciation de sa pertinence et l'évaluation de ses effets et de son impact.

Pour reconstituer le cadre conceptuel du PPDR de Ain Smain, nous avons déterminé sa **finalité**, son **but**, son **objectif** et ses **moyens**. Pour cela, nous nous sommes basés sur les définitions de ces quatre mots, telles que données par G. Graugnard et N. Heeren (1999), dans le guide méthodologique « L'évaluation de l'impact »<sup>100</sup>

« La finalité : c'est l'idéal vers lequel on tend. La finalité ne se décrit pas, elle n'est pas « photographiable » ; elle est immatérielle et fait référence à des valeurs : la dignité, la liberté, l'égalité, etc.

Le but : c'est la matérialisation de la finalité que l'on se donne. Le but est concret, il peut être décrit, mais il n'est pas accessible immédiatement.

L'objectif : c'est le résultat attendu d'une action. C'est la succession des objectifs qui concourent à atteindre le but que l'on s'est fixé. Les objectifs sont ordonnés dans le temps et dans l'espace. On parle alors d'objectifs principaux, de sous objectifs, etc.

Les moyens : ce sont les outils et méthodes techniques que l'on met en œuvre pour atteindre les objectifs » (G. Graugnard et N. Heeren, 1999).

Enfin, et suite à une longue séance de travail avec les concepteurs du PPDR de Ain Smain nous avons pu clarifier ses objectifs et saisir sa logique, ce qui nous a permis, par la suite, de reconstituer son cadre conceptuel et ce, en faisant apparaître sa finalité, son but, son objectif et ses moyens :

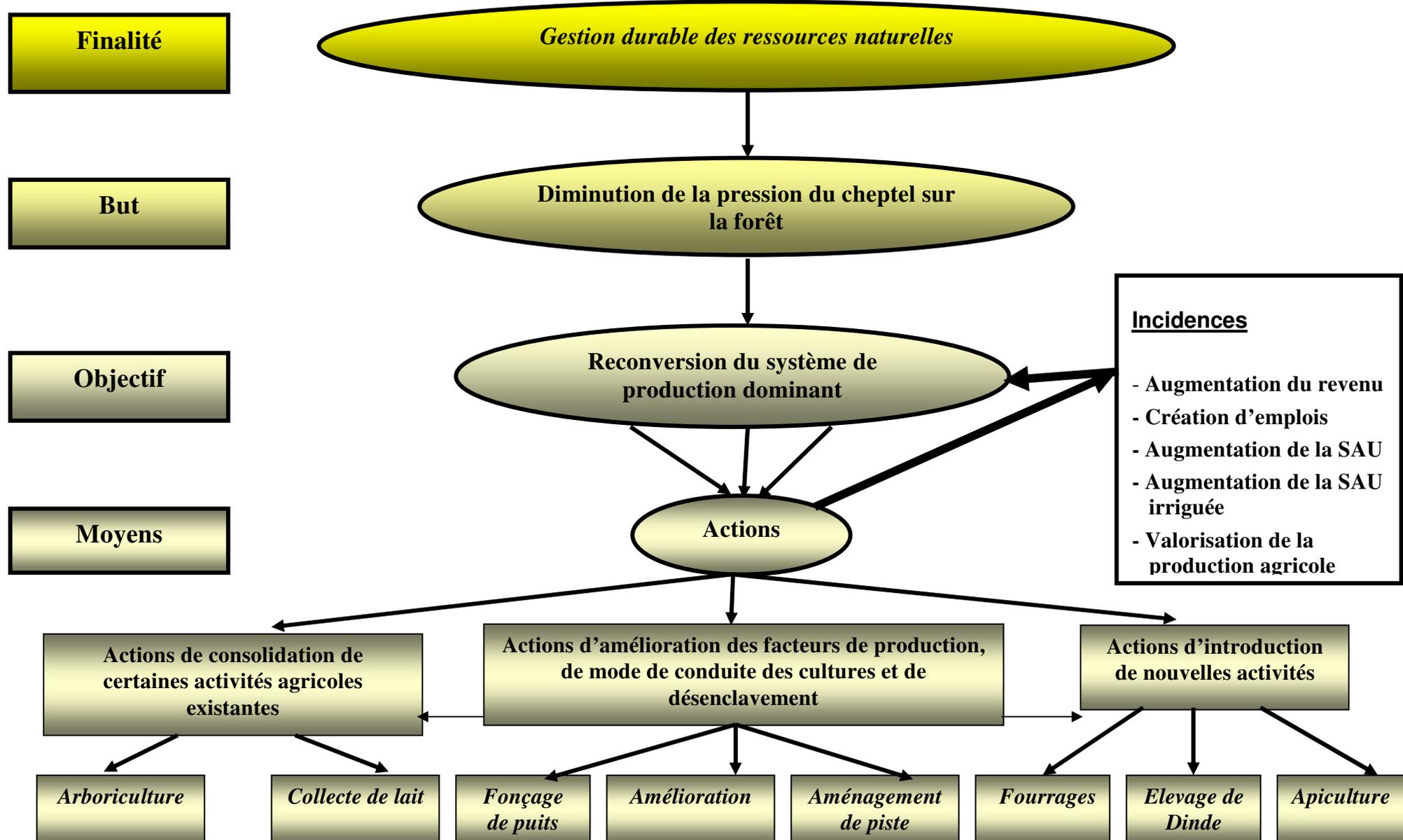
- \* **Finalité du PPDR** : Gestion durable des ressources naturelles.
- \* **But du PPDR** : Diminution de la pression du cheptel sur la forêt.
- \* **Objectif du PPDR** : Reconversion du système de production dominant.
- \* **Moyens** : les différentes actions inscrites dans le PPDR.

Le cadre conceptuel de ce PPDR, tel que reconstitué, peut être simplifié et visualisé par le schéma qui vient ci-après.

---

<sup>100</sup> Déjà cité dans la partie introductive de ce travail (Section B – Méthodologie).

Figure 3 : Schéma illustratif du cadre conceptuel du PPDR de Ain Smain (Reconstitué)



Source : Fait par nous-mêmes

***Reconstitution du cadre conceptuel du PPDR tel qu'envisagé par ses concepteurs :***

Contrairement à la fiche signalétique du projet, qui ne fait pas bien ressortir la portée des objectifs du PPDR de Ain Smain, les entretiens effectués avec les concepteurs dudit projet ont permis de mieux saisir la logique de sa conception.

A travers ce PPDR, son équipe conceptrice a tracé des objectifs très pertinents, qui peuvent être atteints surtout à long terme. Elle a ambitionné une amélioration de la sécurité alimentaire et du niveau de vie de la communauté concernée. Amélioration qui peut, à son tour, renforcer davantage la stabilisation de la population (notamment les jeunes personnes) dans son espace. Surtout lorsqu'il est question d'une localité qui se trouve sur une bande frontalière.

En sus de cet objectif d'ordre stratégique, l'équipe conceptrice accorde une autre finalité, à connotation écologique, à ce PPDR. Il s'agit de la gestion durable des ressources naturelles de la forêt qui entoure la localité de Ain Smain. Cette gestion durable sera assurée par la diminution de la pression du cheptel sur la forêt et ce, en reconvertissant le système de production actuel, basé sur l'élevage bovin forestier, en un autre système de production qui sera basé essentiellement sur des activités purement agricoles. Ces dernières, notamment l'arboriculture fruitière et l'apiculture, sont considérées comme des activités durables et moins risquées que l'élevage forestier. En effet, l'augmentation des revenus des ménages, par l'intéressement de ces derniers à l'agriculture, et l'augmentation du temps de travail nécessaire à l'accomplissement de ces activités agricoles, pourraient, d'après les concepteurs, infléchir le comportement des paysans pour ce qui concerne l'élevage bovin forestier, considéré comme l'une des principales origines de la dégradation des forêts.

En outre, les concepteurs parlent même d'une éventuelle reconversion des mentalités des habitants de cette localité (surtout les plus jeunes d'entre eux), par la substitution graduelle des sources de revenus des ménages, qui seraient procurées, dans le futur, de la pratique d'autres activités agricoles, ce qui engendrerait un déclin relatif des revenus tirés de l'élevage forestier et des pensions des personnes âgées, dans les revenus globaux des ménages. Ce changement souhaité pourrait contribuer, à son tour, à diminuer la pression du cheptel sur la forêt, comme il pourrait aussi favoriser la stabilité des jeunes hommes (moins de 23 ans), qui ne rêvent que de l'engagement dans l'Armée Nationale Populaire (cf. chapitre précédent).

C'est ainsi que la majorité des actions d'investissement, envisagées dans le cadre de ce PPDR, converge, essentiellement, vers le renforcement du potentiel productif des paysans et l'amélioration des conditions de travail agricole. Les concepteurs du projet considèrent que la zone est à vocation arboricole et apicole, qu'il faut absolument promouvoir, surtout avec les jeunes.

Avant de procéder à l'évaluation de la pertinence du PPDR de Ain Smain, nous jugeons important de souligner, premièrement, que les entretiens que nous avons effectués avec les concepteurs du projet ont été d'une grande utilité. Ceci est valable aussi bien pour nous que pour eux. Nous considérons que les échanges d'idées, de perception des choses et des expériences que nous avons effectués avec eux, constituent un résultat non négligeable de l'étude.

Deuxièmement, les concepteurs dudit PPDR nous ont fait part de leurs préoccupations et des problèmes rencontrés lors de la conception et la réalisation du projet. Ils revendiquent

énergiquement la nécessité de développer leurs capacités en matière de méthodologies de montage de projets de développement rural, d'une part. D'autre part, ils justifient leur incapacité à mieux formuler les PPDR, par l'importance de leur plan de charges, notamment celles relatives à la gestion des forêts. La vocation forestière de la région oblige, en effet, une forte mobilisation du personnel de la Circonscription des forêts (surtout durant la période des incendies), ce qui laisse peu de temps à la question des PPDR (conception et suivi). Comme ils suggèrent une autre alternative pour une meilleure efficacité des PPDR. Il s'agit en l'occurrence de confier le programme des PPDR à d'autres structures spécialisées dans la conception et la réalisation des projets de développement rural.

### **6.2.1- Appréciation de la cohérence interne du PPDR de Ain Smain**

L'objectif du PPDR de Ain Smain, visant la reconversion du système de production actuel peut, théoriquement, contribuer à la diminution de la pression du cheptel sur la forêt. Dans ce sens, la cohérence entre l'objectif et le but du projet existe.

En effet, la reconversion du système de production dominant (basé sur la pratique de l'élevage pastoral forestier) en un autre système de production agricole - où l'activité d'élevage serait maintenue au niveau actuel ou connaîtrait un déclin (absolu) - devrait, en principe, permettre l'accroissement d'autres activités agricoles pour, au moins, maintenir le niveau du revenu engendré par l'actuel système de production.

Il nous semble, toutefois, que l'objectif de la diminution de la pression du cheptel sur la forêt ne peut pas être atteint par les actions d'investissement proposées par le PPDR, du moment qu'elles n'agissent pas directement sur les déterminants du système d'élevage pratiqué (parcours forestiers gratuits). Autrement dit, ces actions ne permettent pas la reconversion du système de production dominant, parce qu'elles ne peuvent en aucun cas entraîner, à elles seules, le déclin de l'activité d'élevage pastoral forestier, favorisée par l'abondance des ressources fourragères gratuites, librement accessibles et n'engendrant presque aucun coût ni effort physique. Les actions proposées ne peuvent aboutir, dans les meilleurs cas, qu'à une diversification dudit système de production.

Les revenus engendrés par les activités agricoles envisagées par le PPDR, pourraient être, par contre, injectés dans l'élargissement du cheptel et donc augmenter davantage la pression sur la forêt, ce qui va à l'encontre du but recherché par le PPDR, qui est la diminution de la pression du cheptel sur la forêt.

Les facteurs qui pourraient limiter l'accroissement du cheptel seraient, dans notre sens, forcément exogènes, tels que :

- Une éventuelle dégradation des ressources forestières.
- Une réglementation rigoureuse et sérieusement appliquée de l'accès à la forêt.
- Une recrudescence des actes criminels ciblant le cheptel et la forêt.

D'un autre côté, l'action relative à la création d'une unité de collecte de lait pourrait, à son tour, mieux valoriser l'activité de l'élevage bovin. Ce qui encouragerait les paysans à élargir leurs cheptels et, donc, augmenterait plus la pression sur la forêt.

Une autre action envisagée dans ce PPDR, visant l'augmentation des superficies irriguées par le fonçage de trois puits, ne résout, que dans une très faible mesure, le problème du manque d'eau d'irrigation, notamment durant la saison estivale. Cette situation peut

constituer un facteur limitant pour le développement des nouvelles cultures proposées par le projet (arboriculture fruitière et plantation de fourrages). Ce qui va, également, à l'opposé de l'objectif recherché par le PPDR, qui est la reconversion du système de production actuel. La forte disponibilité des eaux superficielles dans la région aurait milité, de préférence, pour une action de captage de ces ressources, au lieu de fonçage de trois puits, attribués à titre individuel.

Un autre point faible a été enregistré également pour ce qui concerne la conception de ce PPDR. Il s'agit des objectifs chiffrés (les incidences) projetés pour ce projet, qui n'obéissent pas, dans les faits, à une règle de calcul claire et suffisamment justifiée. Parmi ces objectifs, il y a lieu de citer ceux relatifs à l'augmentation des revenus par ménage et par actif occupé, au nombre d'emplois permanents et saisonniers qui sera créé, à l'augmentation de la SAU et la superficie irriguée, ainsi qu'à la superficie exacte d'oléastres à greffer (la densité d'oléastres à l'hectare au niveau de la localité concernée n'est pas connue par les concepteurs).

Les différentes insuffisances repérées dans la conception de ce PPDR affectent énormément la cohérence interne de son contenu. Cette situation donne une indication sur le manque d'expériences qu'ont les concepteurs en matière d'élaboration des projets de développement rural, ceci d'une part. D'autre part, elle peut renseigner, aussi, sur les limites des procédures de mise en œuvre de la démarche PPDR, enregistrées lors de lancement du premier portefeuille de projets de proximité de développement rural (2002–2003).

#### **6.2.2- Évaluation de la conformité du PPDR de Ain Smain avec les objectifs et les principes généraux de la politique de développement rural**

L'évaluation de la conformité du PPDR avec les objectifs et les principes de la politique de développement rural a nécessité, en plus des entretiens menés avec les concepteurs du projet, d'autres interviews, effectuées avec les principaux acteurs concernés par la réalisation et le suivi du PPDR (au niveau de la Conservation des Forêt et la DSA). Les habitants de la localité de Ain Smain (bénéficiaires et non bénéficiaires) ont été, également, consultés pour avoir leurs opinions sur la manière dont il a été conçu et réalisé le projet.

Nous avons fait, également, une lecture minutieuse des procédures relatives aux objectifs de la démarche des PPDR et les principes qui orientent sa mise en œuvre, qui étaient en vigueur au moment du montage du PPDR de Ain Smain. Ainsi, les objectifs et les principes de la démarche des PPDR que nous avons pris en considération sont :

##### **- Les objectifs :**

- ❖ Revitalisation des zones rurales et en particulier les plus défavorisées d'entre elles.
- ❖ Consolidation des activités économiques des communautés rurales concernées.
- ❖ Promotion de nouvelles activités.
- ❖ Promotion de la gestion durable des ressources naturelles.
- ❖ Amélioration de la sécurité alimentaire des ménages ruraux.

**- Les principes :**

- ❖ Participation des communautés rurales à toutes les étapes du projet, au financement et à l'exécution.
- ❖ Action de proximité de l'administration.
- ❖ Décentralisation des décisions d'approbation des projets.
- ❖ Délais d'exécution : 1 an.
- ❖ Intégration de la femme dans l'identification des actions et leur mise en œuvre.

**6.2.2.1- Degré de conformité du PPDR de Ain Smain avec les objectifs de la politique de développement rural et la démarche des PPDR**

La finalité du projet, visant la gestion durable des ressources naturelles de la forêt, s'inscrit directement et parfaitement dans l'un des grands objectifs de la démarche des PPDR. Il s'agit en l'occurrence de l'objectif ayant trait à la promotion de la gestion durable des ressources naturelles.

L'objectif visant la reconversion du système de production, par l'augmentation du potentiel productif des paysans (introduction de nouvelles activités agricoles), cadre aussi avec un autre objectif important de la politique de développement. Il s'agit particulièrement de la consolidation des activités économiques des communautés rurales.

L'objectif de l'amélioration des revenus des ménages et celui de la création d'emplois (par l'introduction de nouvelles activités agricoles), pourrait être, à son tour, en parfaite adéquation avec celui relatif à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations rurales, visé pareillement par la politique de développement rural et la démarche PPDR.

En plus de la conformité du PPDR de Ain Smain avec les objectifs de la politique de développement rural constatée plus haut, le but de ce projet (diminution de la pression du cheptel sur la forêt) s'inscrit, également, dans les orientations du développement territorial et particulièrement celles recommandées par le schéma directeur des zones naturelles et les plans de gestion du Parc National d'EL Kala.

**6.2.2.2- Degré de conformité du PPDR de Ain Smain avec les principes généraux de la démarche des PPDR**

La vérification de la conformité du processus suivi dans la conception et la réalisation du PPDR de Ain Smain, par rapport aux principes généraux de la démarche des PPDR, a permis de noter certaines distorsions. Ces dernières concernent plusieurs principes importants, qui devraient être respectés et appliqués dans toutes les phases du projet (de sa conception à sa réalisation). Parmi les distorsions les plus constatées, il y a celles relatives au principe de la participation des populations locales dans toutes les étapes du projet, ainsi qu'à son financement.

Les enquêtes effectuées auprès des concepteurs du projet et celles menées avec les habitants de la localité de Ain Smain ont révélé la non implication effective des acteurs locaux dans l'identification des objectifs et des actions du PPDR. D'après les habitants de la localité, les actions du PPDR ont été imposées par le service réceptacle du projet, qui n'a pas respecté leurs demandes en termes de créneaux de développement souhaités. Ces habitants ont, sans aucune exception, demandé des aides dans l'activité de l'élevage bovin et ovin. Comme ils ne sont pas d'accords avec certaines actions envisagées, telles que l'élevage de dinde et l'attribution de l'action de fonçage de puits uniquement à trois

personnes. Ils préfèrent être aidés dans la réalisation d'une retenue collinaire, qui aurait des effets bénéfiques pour l'ensemble des habitants.

Certaines actions proposées par le service réceptacle ont été, néanmoins, très appréciées par les bénéficiaires, notamment l'action relative à l'apiculture, qui est très rémunératrice et rapidement productive. Il reste que l'attribution de cette action à quelques bénéficiaires uniquement, a provoqué des mécontentements et des susceptibilités chez le reste des habitants qui n'ont pas bénéficié de cette action.

Selon les concepteurs du projet (le service réceptacle), la population locale a été consultée pour ce qui concerne l'identification des actions du PPDR. Cependant, sa demande a été, selon eux, limitée aux activités de rente, rapidement rémunératrices et ne demandant pas beaucoup d'efforts physiques, notamment l'élevage bovin et ovin. C'est pour cette raison que les concepteurs n'ont pas pris en considération les souhaits de la communauté. Souhaits qui vont aussi à l'encontre de l'objectif de la préservation de la forêt contre la dégradation.

Par ailleurs, les entretiens que nous avons effectués avec les concepteurs du PPDR, à propos de la démarche participative et son utilité dans l'élaboration et l'exécution des projets de développement, nous ont permis de constater que ces techniciens ne maîtrisent pas suffisamment cette approche, et ils n'ont jamais été formés en la matière, d'une part. D'autre part, ces techniciens réduisent la démarche participative à un simple outil de recensement des souhaits des populations, qui écarte, selon eux, l'avis du technicien. En effet, ils nous ont fait part de leur opinion sur cette démarche, en affirmant qu'ils ne sont pas convaincus de la pertinence de cette démarche dans l'identification des orientations du développement local, du moment qu'elle donne la priorité à la vision des paysans, quelle qu'elle soit.

Quant à la participation financière des bénéficiaires des actions du PPDR de Ain Smain, les concepteurs du projet n'ont pas bien saisi les instructions ministérielles s'y afférentes, car, elles n'étaient pas, selon eux, très claires au moment de lancement du projet. C'est ainsi que la participation des bénéficiaires dans le financement des actions du PPDR s'est, essentiellement, limitée à la prise en charge de certaines activités par la main d'œuvre. Pour l'action relative à l'élevage de Dinde, la participation des bénéficiaires devrait être faite sous forme de complément d'alimentation de Dindes.

Pour ce qui est de l'implication de la femme dans l'identification des actions du PPDR, les concepteurs sont d'accord avec le principe. Cependant, l'absence d'une technicienne femme dans l'équipe du PPDR, a rendu pratiquement impossible la réalisation des entretiens avec les femmes de la localité, pour connaître leurs avis sur les actions du projet.

En ce qui concerne l'implication des autres secteurs dans le montage et la réalisation du PPDR de Ain Smain, elle était très timide. Les représentants du secteur agricole (forêt et agriculture) ont affirmé qu'ils étaient seuls à concevoir et à mettre en œuvre les PPDR de la région. En effet, quand les comités techniques (Daïra, Wilaya) ont siégé, pour étudier et valider les PPDR de la région, les représentants de certains secteurs étaient très souvent absents. Certains d'autres, mêmes présents, ne s'impliquaient pas réellement dans la concrétisation des PPDR (notamment dans le financement des actions).

Nous avons noté, par ailleurs, la non implication de l'Assemblée Populaire Communale (APC) d'El Aioun dans l'élaboration du projet de Ain Smain. Les représentants de cette APC, que nous avons interrogés, ont montré un intérêt très particulier pour la démarche PPDR. Toutefois, le lancement des premiers projets dans la région s'est coïncidé avec les élections locales (APC et APW), ce qui a empêché la participation de cette institution dans le montage des projets lancés au cours de cette période.

De même, le parc national d'EL Kala, censé établir dans le cadre de son plan de gestion les normes et les règles déterminant l'exploitation des ressources forestières en particulier et naturelles en général, n'a pas été non plus impliqué et demeure le grand absent dans la mise en place du PPDR de Ain Smain, ceci, malgré l'appartenance de la localité de Ain Smain à ce parc naturel, et plus précisément dans la zone primitive intégrale, censée être exploitée de manière respectueuse de l'environnement.

Enfin, et en ce qui concerne le délai d'exécution du PPDR, qui est théoriquement fixé à 12 mois, il a été largement dépassé dans le cas du projet de Ain Smain. Certaines actions (fonçage de puits, collecte de lait et cultures fourragères) n'étaient pas encore réalisées même au moment de la réalisation de l'étude (septembre 2005). Selon les concepteurs du projet, le délai demeure très insuffisant pour réaliser un PPDR.

### **6.2.3- Évaluation de la cohésion territoriale du PPDR de Ain Smain**

L'appréciation du degré d'adhérence du PPDR à la réalité de la localité concernée, dénote une relative adéquation des objectifs fixés au projet, avec les termes dans lesquels s'exprime la problématique de développement durable de la mechta de Ain Smain (cf. le chapitre précédent). En effet, les concepteurs du projet ont essayé, à travers ce PPDR, d'anticiper les problèmes, qui pourraient constituer des freins pour le développement de la localité dans le futur. C'est ainsi que toute la logique de la conception de ce projet a été construite sur des éléments favorisant la préservation et la durabilité des atouts (notamment naturels) de la localité, pour assurer la viabilité des systèmes de production actuels.

La reconversion du système de production agro-forestier prédominant en un système de production agricole intensif pourrait, théoriquement, réduire la dépendance du système existant vis-à-vis des ressources forestières, dont l'accès pourrait être un jour limité (soit par la régulation de cet accès, soit par la dégradation des ressources forestières, qui pourrait être occasionnée par des incendies).

L'augmentation du potentiel productif des paysans et l'amélioration des conditions de travail agricole, rendraient le système de production plus viable et moins aléatoire. Cependant, l'intensification de ce système de production est limitée par la disponibilité de l'eau (octroi de trois puits individuels uniquement) et des superficies arables, ce qui prohibe en quelque sorte la réalisation de cet objectif. En effet, l'action qui vise l'augmentation des superficies irriguées ne résout, comme nous l'avons déjà souligné, que très faiblement le problème du manque d'eau d'irrigation dans la localité.

Pour ce qui est de la résolution de certains problèmes immédiats, notamment le chômage qui concerne les jeunes de Ain Smain, l'objectif de création d'emplois est clairement affiché dans le PPDR. Néanmoins, la transcription de cet objectif en actions d'investissement ne favorise pas suffisamment l'aboutissement dudit objectif. Les jeunes, qui ont bénéficié directement des actions du PPDR, sont en nombre de trois (03). Ce qui représente le  $\frac{1}{3}$  du total des bénéficiaires et 10 % du nombre total de jeunes existants dans

la localité, ayant entre 15 et 30 ans, d'une part. D'autre part, les emplois pouvant être engendrés par l'introduction de nouvelles activités agricoles (plantation d'oliviers, culture fourragère, etc.), non seulement ils sont, majoritairement, de types saisonniers (vu la nature des activités agricoles introduites), mais aussi ils sont tributaires du niveau de réussite de ces activités, qui dépendent, fortement, de la disponibilité de l'eau.

#### **6.2.4- Examen de l'équité du PPDR de Ain Smain en matière d'affectation des actions d'investissement**

L'examen de l'équité du PPDR de Ain Smain en matière d'affectation des actions d'investissement inscrites dans le projet peut être, théoriquement, fait à travers plusieurs aspects, les plus importants sont :

- Équité entre les deux grandes familles de la localité.
- Équité entre les ménages de la localité.
- Équité entre les bénéficiaires.
- Équité par sexe (entre hommes et femmes).
- Équité par âge (entre jeunes et moins jeunes).

Toutefois, le diagnostic que nous avons réalisé dans la localité de Ain Smain, nous a permis d'étudier la population locale et d'appréhender les stratégies des locaux et les rapports sociaux qui existent entre eux. Ces stratégies ont été très perceptibles lors de l'inscription des membres de chaque ménage pour bénéficier des actions du PPDR proposées par le service réceptacle du projet. En effet, la majorité des chefs de ménages ont fait inscrire plusieurs membres de leurs ménages -y compris les femmes, les personnes âgées, les jeunes-, pour bénéficier de l'aide de l'État dans le cadre du PPDR proposé, pourvu que le ménage soit destinataire de la majorité des actions de développement proposées. D'ailleurs, deux vieilles femmes (plus de 70 ans) ont bénéficié de plusieurs actions du PPDR, telles que l'apiculture, l'amélioration foncière et le greffage des oléastres, qui relèvent, selon les locaux, des spécialités purement masculines. Ceci, malgré le dynamisme de ces deux vieilles femmes dans les cultures potagères et l'élevage (bovin et ovin). Cet état de fait, nous conduit à examiner uniquement les deux premiers types d'équité, en l'occurrence : l'équité entre les deux grandes familles et entre les ménages de la localité, là où les disparités sauraient sensibles et pourraient susciter des mécontentements.

##### **6.2.4.1- Équité entre les deux grandes familles de la localité**

L'estimation de l'équité entre les deux grandes familles de la localité de Ain Smain, en matière d'affectation des actions d'investissement du PPDR, peut être concevable à travers le calcul de plusieurs indicateurs, les plus importants sont :

- Structure de la répartition des bénéficiaires entre les deux familles.
- Le poids des bénéficiaires dans la population active pour chaque famille.
- Le poids des bénéficiaires dans l'effectif total de demandeurs de l'adhésion au PPDR, pour chaque famille.
- Structure de la répartition des actions d'investissement attribuées aux bénéficiaires de chaque famille.
- Structure de la répartition des montants d'investissement entre les bénéficiaires des deux familles.
- Structure de la répartition du montant de la subvention de l'État entre les bénéficiaires des deux familles.

**1/ Structure de la répartition des bénéficiaires<sup>101</sup> entre les deux familles :**

De l'observation du tableau n°9, il ressort que :

- la famille F1 comprend 6 bénéficiaires, soit 66,67 % du total des bénéficiaires du PPDR de Ain Smain, ce qui représente exactement  $\frac{2}{3}$  de ces bénéficiaires.
- La famille F2 comprend 3 bénéficiaires, soit 33,33 % du total des bénéficiaires.

**2/ Le poids du nombre des bénéficiaires dans la population active de chaque famille :**

Ce ratio est égal au :

$$\frac{\text{Nombre de bénéficiaires de chaque famille}}{\text{population active de la même famille}} \times 100$$

Pour calculer ce ratio, nous avons utilisé les données du tableau n°9 et celles du tableau n°6 en annexe 3.

- Pour F1, le ratio =  $6 / 29 \times 100 = 20,69 \%$
- Pour F2, le ratio =  $3 / 25 \times 100 = 12 \%$

Le poids du nombre de bénéficiaires de la famille F1 dans le total de la population active respective est élevé (presque le double) que celui de la deuxième famille F2. Ce qui signifie que l'effectif de la population active de chaque famille n'a pas été suffisamment pris en considération lors de l'affectation des actions du PPDR.

**3/ Le poids du nombre des bénéficiaires dans l'effectif total des demandeurs de l'adhésion au PPDR, pour chaque famille :**

Ce ratio est égal au :

$$\frac{\text{Nombre de bénéficiaires de chaque famille}}{\text{Nombre de demandeurs d'adhésion de la même famille}} \times 100$$

L'enquête que nous avons menée auprès de l'ensemble des ménages de Ain Smain nous a permis de noter que les personnes ayant demandé l'adhésion au PPDR sont au nombre de 9 pour la famille F1, et de 7 pour la famille F2.

Ainsi, et en tenant en considération les données du tableau n°9, nous constatons que ce ratio est de l'ordre de :

- Pour F1, le ratio =  $6 / 9 \times 100 = 66,67 \%$
- Pour F2, le ratio =  $3 / 7 \times 100 = 42,86 \%$

Le calcul de ce ratio dénote que la demande d'adhésion au PPDR des individus de la famille F1 a été plus favorablement acceptée par le service réceptacle du projet que celle des individus de la famille F2, ceci, bien que le nombre de demandeurs de la deuxième famille (7 demandeurs) soit inférieur à celui de la première (9 demandeurs).

---

<sup>101</sup> Nous n'avons pris en considération que les bénéficiaires des actions octroyées à titre individuel.

#### ***4/ Structure de la répartition des actions d'investissement attribuées aux bénéficiaires de chaque famille :***

L'indicateur relatif à la répartition du nombre d'actions d'investissement entre les bénéficiaires de chaque famille peut mieux renseigner sur l'équité entre les deux familles, que les indicateurs précédents. Ceci, dans la mesure où le nombre d'actions d'investissement attribuées diffère d'un bénéficiaire à un autre.

Au total, et selon le tableau n°12 en annexe 3, 29 actions d'investissement ont été affectées à tous les bénéficiaires des deux grandes familles :

- Pour les bénéficiaires de F1, ils ont bénéficié au total de 17 actions d'investissement, soit 58,62 % du nombre total d'actions affectées.
- Pour les bénéficiaires de F2, ils ont bénéficié au total de 12 actions d'investissement soit 41,38 % du nombre total d'actions attribuées

Il y a lieu de signaler, toutefois, que la supériorité du nombre d'actions d'investissement attribuées à l'ensemble des bénéficiaires de la famille F1 sur celui de la famille F2 est due surtout à l'importance relative de l'effectif des bénéficiaires de la première famille par rapport à celui de la deuxième famille. Par contre, le nombre d'actions d'investissement affectées en moyenne à chaque bénéficiaire de F1 (soit en moyenne presque 3 actions / bénéficiaire) demeure, légèrement, inférieur au nombre d'actions d'investissement octroyées en moyenne à chaque bénéficiaire de F2 (soit en moyenne 4 actions / bénéficiaire).

Le nombre d'actions d'investissement attribuées aux bénéficiaires de chaque famille ne peut constituer, à lui seul, un indicateur suffisant pour percevoir l'équité entre les deux familles de la localité. C'est la nature de ces actions qui détermine réellement si une famille a été favorisée au détriment de l'autre. Autrement dit, c'est l'importance des investissements envisagés, ainsi que le montant des subventions de l'État alloué qui peut, significativement, indiquer sur cette question d'équité.

#### ***5/ Structure de la répartition du montant des investissements entre les bénéficiaires des deux familles :***

L'ensemble des investissements inscrits à titre individuel dans le PPDR de Ain Smain (sans compter l'investissement relatif à l'ouverture de la piste) totalise un montant global de l'ordre de 5.681.150 DA. Rappelons au passage que ce dernier comprend aussi bien le soutien de l'État que la participation des bénéficiaires (sous forme de main d'œuvre).

La répartition de ce montant entre les différents bénéficiaires a favorisé encore une fois la famille F1 au détriment de la famille F2. En effet, le montant total des investissements, alloué à l'ensemble des bénéficiaires de la première famille est de 3.781.550 DA, soit 66,56 % du montant total des investissements. Quand au montant des investissements octroyé à l'ensemble des bénéficiaires de la deuxième famille, il est de l'ordre de 1.899.600 DA, soit 33,44 % du montant total des investissements (cf. tableau n°12 en annexe 3).

#### ***6/ Structure de la répartition du montant de la subvention de l'État entre les bénéficiaires des deux familles :***

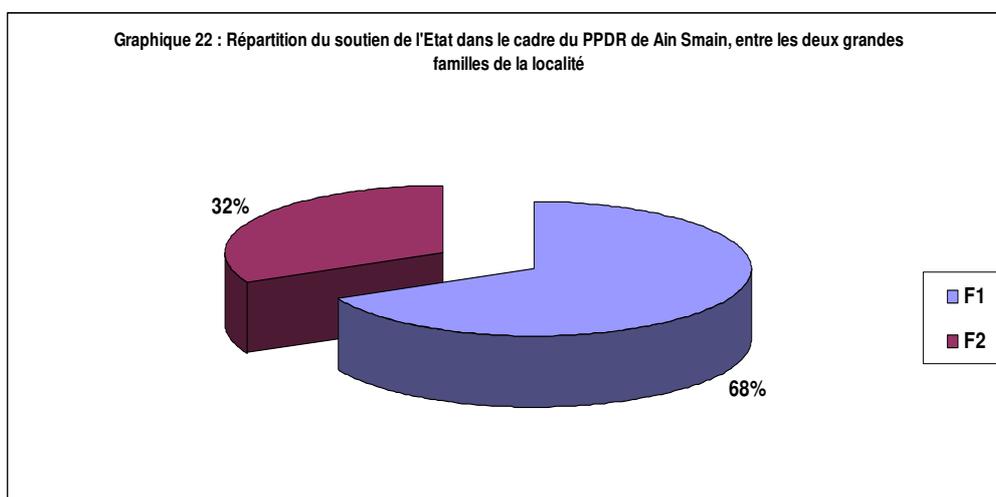
La contribution du soutien de l'État au financement des actions d'investissement du PPDR de Ain Smain diffère d'une action à une autre. Elle varie entre un taux de financement de 38,46 % pour l'action ayant trait aux cultures fourragères, à 100 % pour les actions relatives à l'apiculture, ainsi qu'à la création d'une unité de collecte de lait et au fonçage

de puit (cf. tableau n°5). Autrement dit, le montant de soutien de l'État varie d'un bénéficiaire à l'autre, en fonction de la nature des actions d'investissement dont il a été destinataire.

La répartition du montant des subventions de l'État entre les différents bénéficiaires du PPDR de Ain Smain, révèle l'existence de grandes disparités en matière de l'importance du soutien de l'État octroyé aux bénéficiaires de chaque famille. Ainsi, et comme le montrent le tableau n°12 en annexe 3 et le Graphique 22 :

- les bénéficiaires de F1 ont globalement bénéficié d'un montant de soutien de l'État de l'ordre de 3.179.150 DA, soit presque 68 % du total des subventions (toutes actions confondues).

- les bénéficiaires de F2 n'ont, quand à eux, bénéficié que de 1.519.000 DA, soit 32 % du total des subventions (toutes actions confondues).



Même la moyenne du montant des subventions octroyé par bénéficiaire est en faveur du bénéficiaire de la famille F1. En effet, ce dernier a été destinataire, en moyenne, d'un montant de soutien de 529 858,33 DA, contre un montant de 506 333,33 DA attribué en moyenne à chaque bénéficiaire de la famille F2. Ce qui signifie que le bénéficiaire de la première famille a été favorisé au détriment de celui de la deuxième famille, en matière d'affectation des actions d'investissement où le soutien de l'État est plus important.

Effectivement, parmi les actions du PPDR dont le soutien de l'État couvre l'essentiel du montant d'investissement, figurent deux actions ; l'élevage de Dinde et l'unité de collecte de lait, qui ont été attribuées uniquement aux bénéficiaires de la famille F1. De même, l'action relative à l'apiculture, dont le soutien de l'État couvre également 100 % du montant d'investissement de l'action, a été destinée à trois (03) bénéficiaires de la famille F1 et à un (01) seul bénéficiaire de la famille F2 (cf. tableaux n°7 et n°9).

En définitive, nous disons que le calcul des différents indicateurs présentés ci-dessus, illustre clairement le caractère inéquitable qui a marqué l'opération de l'affectation des actions du PPDR de Ain Smain, entre les deux grandes familles de la localité.

C'est ainsi que la majorité des opinions sondées auprès de toutes les personnes de la localité que nous avons interviewées, s'accorde sur le fait que les actions du PPDR de Ain

Smain n'ont pas été équitablement attribuées aux bénéficiaires des deux familles. Ceci est valable même pour certaines personnes de la famille F1 interrogées sur cette question d'équité.

Quant aux personnes de la famille F2 interrogées pour la même question, elles ont exprimé un sentiment d'insatisfaction totale. Elles ont toutes contesté le caractère injuste et subjectif caractérisant l'affectation des actions du PPDR de Ain Smain. Certaines personnes de cette famille ont cherché à comprendre, auprès du service réceptacle du PPDR, les raisons de cette affectation des actions d'investissement -jugée injuste-, mais la réponse qui leur a été donnée n'est pas, selon eux, convaincante. D'autres personnes de la même famille ont préféré, par contre, de ne pas se plaindre, par respect au voisinage et pour éviter tout conflit avec leurs voisins de la famille F1.

Il faut souligner, par ailleurs, que la réaction des uns et des autres pour exprimer leur avis sur la manière avec laquelle ont été réparties les actions dudit PPDR, diffère d'une personne à une autre et ce, en fonction du nombre et de la nature des actions dont leurs ménages ont été destinataires. Nous avons, en effet, constaté que, même au sein de la même grande famille, des disparités existent entre les différents ménages, en matière d'affectation des actions du PPDR de Ain Smain.

#### **6.2.4.2- Équité entre les ménages de la localité**

D'après les données de l'enquête menée auprès des habitants de Ain Smain, sur les 11 ménages qui existent dans la localité, il y en a 9 qui ont exprimé, auprès du service réceptacle du PPDR, des intentions d'adhésion au PPDR, ce qui correspond à presque 82 % du total des ménages. 7 ménages ont présenté, chacun, deux demandes et 2 ménages ont présenté une seule demande, chacun.

Sur les 9 ménages ayant exprimé des intentions d'adhésion au PPDR, 7 ménages ont bénéficié des actions d'investissement, soit un taux d'acceptation de l'ordre de presque 78 %. Par ailleurs, pour ces 7 ménages ayant exprimé, chacun, deux (02) demandes d'adhésion au PPDR, il n'y en a que 2 ménages de la famille F1 (M1.1 et M1.2) qui ont vu leurs deux demandes favorablement acceptées. Il y en a, par contre, 3 ménages (M1.3, M2.1 et M2.3) pour qui il ne leur a été acceptée qu'une seule demande d'adhésion. Les demandes des 2 autres ménages qui restent (M1.5 et M2.4), n'ont pas été acceptées. Quant aux 2 autres ménages, ayant présenté, chacun, une seule demande d'adhésion au PPDR (M1.4 et M2.5), ils ont, tous les deux, bénéficié d'actions d'investissement.

Toutefois, les 7 ménages bénéficiaires du PPDR de Ain Smain, n'ont pas été équitablement destinataires des actions d'investissement, ni sur le plan quantitatif, encore moins du point de vue qualitatif. Trois types d'indicateurs illustrent ce constat :

- Structure de la répartition du nombre d'actions d'investissement entre les ménages bénéficiaires.
- Structure de la répartition du montant des investissements entre les ménages bénéficiaires.
- Structure de la répartition du montant des subventions de l'État entre les ménages bénéficiaires.

***1/ Structure de la répartition du nombre d'actions d'investissement entre les ménages bénéficiaires :***

De l'observation du tableau n°12 en annexe 3, il ressort que deux ménages de la famille F1 ont été destinataires de 15 actions d'investissement (7 actions pour le ménage M1.1 et 8 actions pour le ménage M1.2), soit plus de la moitié des actions affectées (51,73 %).

Deux ménages de la même famille (M1.3 et M1.4) n'ont, par contre, bénéficié que d'une seule action d'investissement, chacun. Ce qui correspond à une part (pour chaque ménage) de 3,45 % du total des actions attribuées.

En ce qui concerne les 3 ménages bénéficiaires de la deuxième famille (F2) ; M2.1, M2.3 et M2.5, ils ont été destinataires, respectivement de 5 actions (17,24 %), de 3 actions (10,34 %) et de 4 actions (13,79 %).

***2/ Structure de la répartition du montant des investissements entre les ménages bénéficiaires :***

La répartition du montant des investissements favorise, de manière très nette, le ménage M1.1. Le montant global des investissements attribué à ce dernier est de l'ordre de 2.469.316 DA, soit plus de 43 % du montant total des actions attribuées à tous les ménages à titre individuel (cf. tableau n°12 en annexe 3).

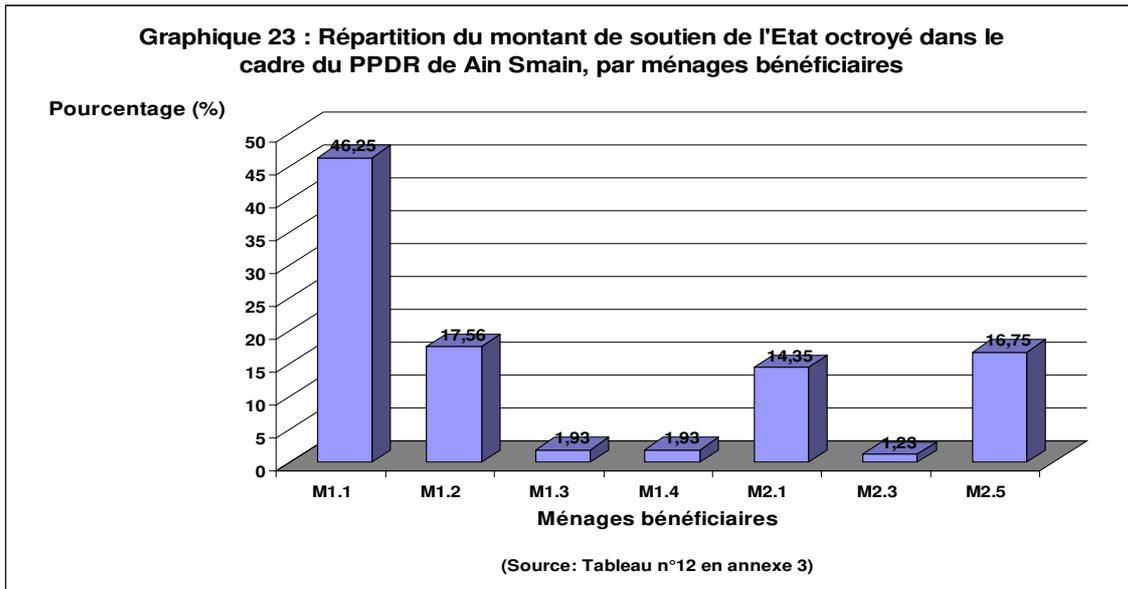
Le ménage M1.2 vient en deuxième position, mais bien loin après le premier ménage. Il a été destinataire d'un montant global d'investissement de 1.064.800 DA, correspondant à plus de 18 % du montant total des investissements réparti entre tous les ménages bénéficiaires.

Quant aux deux autres ménages de la même famille (F1) qui restent, M1.3 et M1.4, ils ont été destinataires, chacun, d'un montant d'investissement de l'ordre de 123.716 DA, soit 2,18 % du montant total de l'ensemble des investissements.

En ce qui concerne les trois ménages bénéficiaires de la deuxième famille, M2.1, M2.3 et M2.5, ils ont été respectivement destinataires d'un montant d'investissement de 838.200 DA (soit 14,75 %), de 120.800 DA (soit 2,13 %) et de 940.600 DA (16,56 %).

***3/ Structure de la répartition du montant des subventions de l'État entre les ménages bénéficiaires :***

La répartition du montant de soutien de l'État prévu dans le cadre du PPDR de Ain Smain (4 698 150 DA), entre les différents ménages bénéficiaires des actions d'investissement, conforte davantage les ménages qui ont bénéficié d'importants montants d'investissement, exposés ci-dessus (cf. le tableau n°12 en annexe 3 et le Graphique 23).



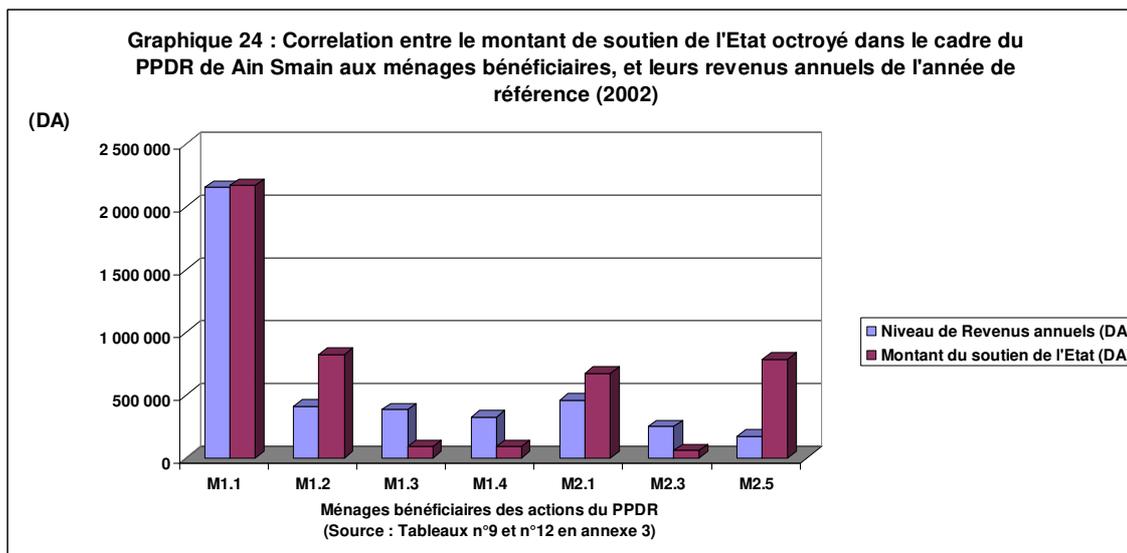
En effet, le ménage M1.1 a bénéficié de 2.172.516 DA, comme subvention de l'État pour la réalisation des 7 actions d'investissement qui lui ont été affectées, ce qui correspond à plus de 46 % du montant global de soutien de l'État, prévu pour le PPDR de Ain Smain.

Les ménages M1.2, M2.5 et M2.1 ont accaparé, respectivement, 17,56 % (825.200 DA), 16,75 % (786.800 DA) et 14,35 % (674.200 DA) du montant global de soutien de l'État prévu pour financer l'ensemble des actions du PPDR.

Quand aux trois autres ménages restants, M1.3, M1.4 et M2.3, leurs parts respectives dans le soutien total de l'État ne dépassent pas (pour chaque ménage) les 2 % du montant global des subventions mobilisées pour le PPDR de Ain Smain.

Par ailleurs, si nous faisons une corrélation entre les niveaux de revenus annuels de ces ménages, procurés en 2002 (que nous avons estimés dans le chapitre précédent), avec le montant du soutien de l'État octroyé à chaque ménage étant destinataire des actions d'investissement dans le cadre du PPDR de Ain Smain, nous remarquons l'inexistence d'aucun rapport logique entre ces deux aspects (le montant de soutien et le revenu annuel), d'une part. D'autre part, nous avons constaté que le ménage possédant relativement le revenu annuel le plus élevé est celui qui a été le plus favorisé en matière d'affectation des actions du PPDR de Ain Smain. Il s'agit en l'occurrence du ménage M1.1 (cf. le graphique 24).

Cet état de fait, nous a conduit à conclure que le niveau de revenus des ménages n'a pas été suffisamment pris en considération lors de l'affectation des actions d'investissement à ces ménages. Ceci est dû soit à l'insuffisance des techniciens du service réceptacle du PPDR de Ain Smain en matière de savoir-faire nécessaires pour la réalisation des enquêtes auprès des ménages ruraux (le biais des fausses déclarations des enquêtés), soit il est dû à d'autres considérations d'ordre subjectif, ou bien à ces deux aspects à la fois.



En quelques mots, nous pouvons affirmer que les disparités qui existent entre les ménages de la localité de Ain Smain, en matière d'affectation des actions du PPDR, sont très clairement constatables. Tous les indicateurs que nous venons d'estimer appuient fortement ce constat.

Nous avons essayé de chercher à comprendre, à travers les différents entretiens et enquêtes effectués avec tous les acteurs ayant un lien avec le PPDR de Ain Smain (le service réceptacle du projet, le maître d'œuvre du projet, la population locale, etc.), quels sont les critères qui ont été utilisés dans l'affectation des actions d'investissement. Mais les réponses que nous avons obtenues pour cette question diffèrent d'un interviewé à un autre (chaque partie accuse l'autre). Ce que nous avons pu retenir à propos de cette question, c'est qu'il y a eu beaucoup de subjectivisme dans l'affectation des actions du PPDR de Ain Smain. Citons à titre indicatif que le chef de ménage M1.1, qui a bénéficié le plus des actions d'investissement (bien que ce chef n'ait pas demandé d'adhérer personnellement au PPDR), est un élément très actif dans l'UNPA de la Wilaya d'El Tarf. Quant au chef de ménage M1.2, il est l'animateur du PPDR de Ain Smain, bien que ce dernier déclare n'avoir pas été présent lors de l'affectation des actions du PPDR !

## **Conclusion**

Le PPDR de Ain Smain constitue l'un des premiers projets de proximité de développement rural pilotes lancés dans la Wilaya d'El Tarf, et au niveau national en général, dans le cadre de la nouvelle politique de développement rural initiée à partir de la fin de l'année 2002.

Ce projet, lancé en février 2003, a ciblé une population rurale éparsée qui compte 79 habitants, tous descendants soit de la famille des Benzaraa (F1), soit de la famille des Djebaili (F2). Il totalise un montant d'investissement global de l'ordre de 19 686 150 DA, assuré dans une large proportion (plus de 94 %) par le soutien de l'État.

Le PPDR de Ain Smain vise la contribution à la gestion durable des ressources naturelles forestières de la région considérée, en diminuant la pression du cheptel sur la forêt, par la reconversion du système de production dominant basé sur l'élevage extensif forestier. C'est ainsi que la majorité des actions de développement proposées par ce projet ont été envisagées pour consolider les activités agricoles existantes dans la localité (arboriculture fruitière notamment) et l'introduction de nouvelles activités agricoles (apiculture, élevage de Dinde et culture fourragère) pour améliorer la sécurité alimentaire des ménages tout en préservant l'équilibre environnemental. D'autres actions de développement ont été aussi proposées par les concepteurs de ce PPDR afin d'améliorer les facteurs de production des habitants de Ain Smain (fonçage de puits, amélioration foncière), ainsi que les conditions de la pratique des activités agricoles (aménagement d'une piste).

A l'exception d'une seule action qui a été octroyée à titre collectif (l'aménagement d'une piste), toutes les autres actions ont été distribuées à titre individuel. Ces actions ont ciblé 9 bénéficiaires, dont six personnes appartiennent à 4 ménages de la famille F1 et trois personnes appartiennent, chacune, à un ménage de la famille F2.

Par ailleurs, l'examen critique de la pertinence du PPDR de Ain Smain, du point de vue de sa conception et de la démarche suivie pour sa mise en œuvre, nous a permis de retenir que le projet présente certains points positifs, mais il présente aussi beaucoup d'incohérences et de distorsions.

Les insuffisances enregistrées au niveau dudit PPDR sont dues, dans une large mesure, au caractère pilote de ce projet, ainsi qu'au manque d'expériences qu'ont ses concepteurs en matière de montage de projets de développement rural.

Parmi les aspects positifs que nous avons notés en faveur de ce PPDR, il y a lieu de citer l'adéquation de ces objectifs avec ceux de la politique de développement rural actuelle (matérialisée par la démarche des PPDR), ainsi qu'avec les grands déterminants de la problématique de développement durable de la localité de Ain Smain.

Il semble, toutefois, que les actions de développement proposées dans ce PPDR ne sont pas le résultat d'une transcription convenable des objectifs assignés à ce projet. En outre, quelques actions vont même à l'encontre de certains objectifs du PPDR, notamment celui relatif à la diminution de la pression du cheptel sur la forêt (incohérence interne du PPDR).

Par ailleurs, même si les objectifs du PPDR de Ain Smain paraissent cerner les grands aspects déterminant la problématique de développement durable de la localité concernée, les actions proposées ne pourraient contribuer, que dans une faible mesure, à la résolution

des problèmes de développement de la population de Ain Smain, surtout ceux liés au chômage des jeunes et à leur stabilité.

D'autre part, bien que les objectifs dudit PPDR soient conformes avec ceux de la politique de développement rural actuelle, la démarche par laquelle a été conçu et réalisé ce projet n'a pas, cependant, respecté certains principes généraux et procédures liés à la mise en œuvre de la démarche des PPDR. Ce constat est valable aussi bien pour les principes relatifs à la participation de la population locale dans toutes les étapes du projet et à l'implication de la femme, que ceux ayant trait à la contribution des différents secteurs et des collectivités locales à la conception et à la réalisation du PPDR. Le principe concernant le délai d'exécution du projet, qui ne doit pas dépasser 12 mois, n'a pas été également respecté.

Enfin, l'examen de l'équité du PPDR de Ain Smain en matière d'affectation des actions d'investissement inscrites dans le projet, a révélé de grandes disparités entre les deux grandes familles de la localité de Ain Smain, ainsi qu'entre les différents ménages. Cette situation a engendré le mécontentement de beaucoup d'habitants de la localité considérée, notamment ceux appartenant à la famille des Djebaili (F2), qui estiment avoir été frustrés en matière d'affectation des actions du PPDR et ce, comparativement aux bénéficiaires de la famille des Benzaraa (F1).

Les insuffisances constatées en termes de conception et de mise en œuvre du PPDR de Ain Smain, ont beaucoup affecté, à leur tour, les résultats obtenus de la réalisation du projet et les effets socioéconomiques engendrés. Le dernier chapitre de ce travail abordera la question des changements (résultats, effets et impact) qui ont été induits suite à la réalisation du PPDR de Ain Smain.

## **CHAPITRE 7 :**

### ***REPÉRAGE ET ÉVALUATION DES CHANGEMENTS ENGENDRÉS PAR LE PPDR DE AIN SMAIN : RÉSULTATS, EFFETS ET IMPACT***

#### ***Introduction***

L'évaluation des effets et de l'impact d'une action ou d'un projet de développement consiste à appréhender les interactions (relation de cause à effet) qui existent entre cette action ou projet de développement et leurs groupes cibles (les bénéficiaires dans leur environnement). Il s'agit, principalement, de repérer et d'évaluer les changements engendrés par ces interventions de développement.

En réalité, les études d'impact sont complexes et très difficiles à mener. Cette complexité est due au fait que les effets d'une intervention de développement peuvent être directs et indirects, s'exercent à différents niveaux (individus, village, économie locale, etc.), et dans différents domaines (économique, social et environnemental). La complexité de l'étude d'impact est encore plus constatée lorsqu'il s'agit de mesurer les effets d'une action de développement rural. En effet, le décalage de temps des actions de développement rural et leurs effets, rend la méthodologie d'évaluation des effets et d'impact d'une action de développement rural très difficile à maîtriser. Nous citons, à titre d'exemple, les effets significatifs d'une plantation qui ne peuvent être estimés qu'au moment de l'entrée en production de cette dernière.

Malgré cette complexité méthodologique caractérisant l'étude d'impact des actions de développement, l'intérêt énorme qu'elle présente en matière de capitalisation des expériences et de minimisation des erreurs qui peuvent être commises par n'importe quelle intervention de développement, est, néanmoins, unanimement admis, ce qui la rend très préconisée et très indiquée pour toute action ou projet de développement. En effet, les études d'impact jouent un rôle important dans le pilotage des politiques de développement, particulièrement dans le repérage de leurs insuffisances sur terrain et l'identification des orientations capables d'apporter des réajustements à ces politiques.

En Algérie, les études d'impact des projets et programmes de développement rural, au sens approfondi et scientifique, sont très rares. Il est, d'ailleurs, très difficile d'identifier à présent, avec précision, les changements induits par chaque intervention de développement rural. Les politiques et programmes de développement rural ont été, souvent -comme nous l'avons déjà souligné en introduction/problématique de ce travail-, évalués de manière sommaire et limitée, dépassant rarement le cap de l'évaluation des réalisations physiques et financières de ces programmes. C'est pour cette raison qu'on ne capitalise pas suffisamment les expériences et qu'on répète très souvent les mêmes erreurs.

La politique de développement rurale actuelle, bien qu'elle adopte le principe de la nécessité d'intégrer le suivi-évaluation dans les démarches de montage et de réalisation des projets de développement rural, en mettant en place certains outils et logiciels à des niveaux hiérarchiques différents (Daïra, Wilaya, Ministère, etc.), le suivi et l'évaluation d'impact de ces projets ne se font pas convenablement sur le terrain (cf. Chapitre 4).

Cela dit, et après avoir évalué la pertinence du PPDR de Ain Smain, selon plusieurs critères (cf. Chapitre précédent). Nous essayons dans ce chapitre de repérer et d'évaluer les principaux changements significatifs et durables susceptibles d'être engendrés par ce PPDR. Il ne s'agit pas, toutefois, d'une évaluation définitive d'impact de ce projet, car le temps écoulé de sa mise en œuvre était très insuffisant au moment de la réalisation de notre étude (septembre 2005), pour mener réellement une étude d'impact, au sens propre du terme. Nous avons fait, plutôt, une sorte de pré évaluation et d'un présage des effets et d'impact de ce projet sur les conditions socioéconomiques et environnementales de la localité considérée. Pour ce faire, nous nous sommes essentiellement basés sur l'étude détaillée que nous avons faite pour déterminer la situation de référence de la population de Ain Smain et de son environnement (cf. Chapitre 5), ainsi et surtout sur la participation des bénéficiaires, qui ont très fructueusement collaboré avec nous dans cette tentative de pré évaluation des changements, susceptibles d'être générés par ledit PPDR.

Par ailleurs, pour arriver à présager l'impact de ce PPDR sur les conditions socioéconomiques des bénéficiaires et de leur environnement, nous avons suivi une démarche comportant plusieurs étapes. Nous avons essayé, en premier lieu, d'évaluer les résultats de ce projet, en déterminant les écarts enregistrés dans la réalisation des différentes actions du PPDR, au plan quantitatif et qualitatif. De présager, en deuxième lieu, les effets significatifs de ce projet, par domaines de changements (économique, social et environnemental). Et de pré évaluer, en dernier lieu, l'impact de ce PPDR, en sélectionnant les effets susceptibles de produire des changements significatifs qui semblent être durables, ainsi qu'en estimant les indicateurs des changements constitutifs de l'impact dudit PPDR. Il y a lieu de signaler, enfin, que la démarche suivie dans cette évaluation de l'impact du PPDR s'inspire, dans une certaine mesure, du guide méthodologique « L'évaluation de l'impact », élaboré par G. Graugnard et N. Heeren (en 1999)<sup>102</sup>.

### **7.1- Évaluation des résultats du PPDR de Ain Smain**

L'évaluation des résultats de n'importe quelle action de développement, constitue une condition préalable pour déterminer les effets et l'impact induits par cette action. Ces résultats sont en relation directe avec les objectifs fixés au départ à l'action d'intervention. Ils sont donc établis dans le document du projet (la fiche signalétique).

Pour le cas du PPDR de Ain Smain, nous nous sommes concentrés sur la comparaison des résultats atteints de chaque action du projet et les résultats définis par les objectifs initiaux de cette action (résultats prévus). Il s'agit, au fait, d'une évaluation de l'efficacité du projet. Ainsi, nous avons procédé à :

- mesurer l'écart entre le prévu et le réalisé, du point de vue quantitatif, et à
- déterminer la différence de nature entre les réalisations prévues et celles réalisées, au plan qualitatif.

Cette opération d'évaluation des résultats du PPDR a nécessité la réalisation de plusieurs entretiens de groupe. Ces derniers ont été menés d'une part avec les bénéficiaires de chaque action à part, afin de savoir ce qu'à été effectivement réalisé, et d'autre part avec toutes les personnes de la localité que nous avons interrogées, tout au long de l'étude (pour de nombreuses questions), dans le but d'avoir leurs avis notamment sur la manière dont a été réalisée chaque action du PPDR.

---

<sup>102</sup> Op. cité.

D'autres entretiens ont été effectués avec les membres du service réceptacle du projet, ainsi qu'avec l'entreprise qui a réalisé quelques actions du PPDR de Ain Smain (Safa Babor). L'objectif de ces entretiens réside dans la confrontation des informations recueillies auprès de l'ensemble des personnes interrogées sur la question.

Les informations obtenues de ces entretiens ont été complétées et vérifiées par des observations directes que nous avons faites sur le terrain, concernant l'état de réalisation des différents investissements inscrits dans le PPDR (Puits, plantations, ruches...).

### 7.1.1- Niveaux de réalisation physique des actions du PPDR de Ain Smain

Bien qu'il soit compté parmi les premiers PPDR lancés dans la Wilaya d'El Tarf, voire au niveau national, le PPDR de Ain Smain connaît, à la date de réalisation de cette étude (septembre 2005) un retard dans l'exécution de certaines de ses actions d'investissement.

Pour pouvoir mieux comparer le niveau de réalisation physique de toutes les actions dudit PPDR avec ce qui a été prévu au départ dans sa fiche signalétique (au moment de sa conception et de son lancement), nous avons jugé utile de présenter les résultats du projet dans un tableau récapitulatif, qui englobe la situation de réalisation physique de chaque action.

Tableau N°10 : Niveaux de réalisation physique des actions du PPDR de Ain Smain (sep. 2005)

Actions du PPDR	Quantités prévues	Quantités réalisées	Observations
Plantations fruitières Dont : * Olivier * Figuier * Abricotier	10 ha 6 ha 2 ha 2 ha	10 ha 9,5 ha 0 ha 0 ha 0,5 ha pommiers	les 4 ha de figuiers et d'abricotiers ont été remplacés par 3,5 ha d'oliviers et 0,5 ha de pommiers
Greffage sur oléastres	5 ha	0 ha	Action non réalisée à cause de certains problèmes
Cultures fourragères (vesce - avoine et trèfle)	5 ha	0 ha	Action non réalisée
Apiculture	40 ruches + équipements	40 ruches + équipements	Action totalement réalisée
Élevage de Dinde	300 sujets + équipements	300 sujets + équipements	les 300 sujets ont été vendus avant terme
Création d'une petite unité de collecte de lait	Véhicule + équipements	Véhicule + équipements	L'attribution du véhicule a connu beaucoup de retard et l'unité de collecte de lait n'est pas encore fonctionnelle
Fonçage de puits (de 12m de profondeur chacun)	3 puits	- 1 puits de 4m réalisé - 2 puits non terminés	- Pour 2 puits, le fonçage a été fait à 10 m sans trouver l'eau, le fonçage s'est donc arrêté. Pour l'autre puits, le fonçage s'est définitivement arrêté à 4m (existence d'une couche imperméable)
Equipements de puits	3 équipements	0	- Equipements non distribués à cause de la non finalisation des puits
Amélioration foncière (Rootage et Epierrage)	20 ha	13 ha	Cette action a suscité beaucoup de problèmes
Aménagement d'une piste	4 km	1,6 km	la 2 <sup>ème</sup> tranche de la piste restante (2,4km) sera réalisée sur le fonds PSD à la fin de l'année 2005

Source : Élaboré par nous-mêmes à partir des données des différents entretiens.

Sur les 9 actions de développement inscrites dans le PPDR de Ain Smain, 5 actions ont été réalisées. Il s'agit des plantations fruitières, de l'apiculture, de l'élevage de Dinde, de l'amélioration foncière et de l'unité de collecte de lait.

L'action relative à l'amélioration foncière a été achevée, mais avec un écart de réalisation de 7 ha sur les 20 ha prévus au départ. Ceci, bien que dans les documents officiels relatifs au suivi de l'état d'avancement des PPDR de la Wilaya, le niveau de réalisation de cette action ait été estimé à 100 %.

Pour ce qui concerne l'action se rapportant à l'unité de collecte de lait, le matériel a été donné au bénéficiaire mais le véhicule ne lui a été octroyé qu'en 2005. Cette unité reste non encore fonctionnelle (au moment de l'étude), à cause de certains problèmes administratifs relatifs aux papiers du véhicule.

Par ailleurs, 2 types d'actions d'investissement ont été initiés, mais ils ne sont pas encore achevés. Il s'agit en l'occurrence de l'action de fonçage de trois (03) puits (de 12 m de profondeur, chacun) et celle ayant trait à l'aménagement d'une piste.

Pour la première action, le fonçage de l'un des trois puits s'est définitivement arrêté à une profondeur de 4 m, du fait de l'existence d'une couche imperméable dans le sol où il a été creusé. Ce puits contient actuellement une très faible quantité d'eau. Quant aux deux autres puits, on est allé dans leur fonçage jusqu'à une profondeur de 10 m sans pour autant trouver de l'eau, et l'opération de fonçage s'est arrêtée.

Pour ce qui est de l'action concernant l'aménagement d'une piste sur une longueur linéaire de 4 km, il n'en a été réalisé qu'une partie, soit 1,6 km. La réalisation de la deuxième tranche de cette piste (2,4 km) est prévue, selon les concepteurs du projet, pour la fin de l'année 2005 sur le fond du PSD.

Quant aux deux autres actions du PPDR restantes ; le greffage sur oléastres et les cultures fourragères, elles n'ont même pas été initiées.

L'action de greffage sur oléastres n'a pas été réalisée à cause de certains malentendus, qui avaient été survenus entre les bénéficiaires et les réalisateurs de l'action (cet aspect sera développé par la suite). Quant à l'action relative aux cultures fourragères, elle est restée sans suite de réalisation.

Le tableau indiquant les niveaux de réalisation physique du PPDR de Ain Smain, présenté ci-dessus, bien qu'il montre les écarts de réalisation (surtout quantitatifs) des différentes actions du projet, masque néanmoins beaucoup de réalités sur la nature de réalisation de ces actions, sur la manière par laquelle elles ont été réalisées, ainsi que sur le devenir des investissements effectués. Ces aspects d'ordre qualitatif -qui déterminent, dans une large mesure, la viabilité de ces investissements et donc les effets réels qui vont être engendrés-, seront présentés dans ce qui suit.

#### **7.1.2- Évaluation qualitative des résultats du PPDR de Ain Smain**

Nous présentons, dans cette section du chapitre, une évaluation « auscultatoire » des résultats obtenus du PPDR de Ain Smain, au plan qualitatif. Pour cela, nous essayerons de décrire, le plus objectivement possible, l'état actuel (septembre 2005) de chaque action du PPDR, ainsi que la manière dont elle a été réalisée (ou non).

*\* Les plantations fruitières*

L'action des plantations fruitières a été réalisée en février 2004, soit une année après la date du lancement du PPDR. Elle a été attribuée, comme prévu au départ, à 4 bénéficiaires.

Cette action comprend :

- l'ouverture de potets ;
- l'épandage d'engrais et ;
- la fourniture des plants.

Au début, il a été prévu la plantation de trois (03) espèces d'arbres fruitiers : 06 ha d'oliviers, 02 ha de figuier et 02 ha d'abricotiers. Cette option a été changée par la suite, les 04 ha de figuiers et d'abricotiers ont été remplacés par 3,5 ha d'oliviers et 0,5 ha de pommiers.

Ce sont les techniciens du service réceptacle du PPDR qui ont décidé de cette substitution, avec l'argument que l'arboriculture fruitière rustique (l'olivier surtout) et les espèces à pépins conviennent mieux à la localité (à la zone) que les autres espèces fruitières prévues au départ.

A leur interrogation sur ce choix, les bénéficiaires n'ont pas montré de réticence. Pour eux, -qui ne croyaient pas au début aux subventions de l'État dans l'agriculture-, toute sorte d'aide publique est la bienvenue.

Les variétés attribuées pour ces deux espèces arboricoles sont la « rougette » pour l'olivier et « l'Hana » pour le pommier. Ni les techniciens du service réceptacle du projet, ni encore les bénéficiaires connaissent les caractéristiques, notamment productives, de ces deux variétés. Elles ont été choisies par l'entreprise Safa Babor, qui les a installées sans fournir, aux bénéficiaires, les informations nécessaires concernant ces variétés. Pour l'olivier, les bénéficiaires concernés attendent l'entrée en production des plants pour savoir si les oliviers installés vont donner des olives oléifères (pour l'huile) ou bien des olives de table.

Par ailleurs, vu le problème du manque d'eau d'irrigation dans la localité, le fonçage des puits devait en principe précéder les plantations arboricoles. Cet ordre de priorité n'a pas été respecté car, selon le service réceptacle du projet, le moment opportun de plantation ne pouvait pas attendre jusqu'à la réalisation complète des puits. De ce fait, les arbres fruitiers installés sont menacés de dépérissement, tant qu'ils sont jeunes. Déjà chez l'un des bénéficiaires, les 200 oliviers plantés (02 ha) ont totalement dépéri, à cause du manque d'eau et des problèmes du sol de ses parcelles qui présente des fissures très profondes, nécessitant une étude d'analyse du sol.

Le manque d'eau a contraint, aussi, le bénéficiaire de 0,5 ha de pommiers (150 arbres), à réduire le nombre de plants à l'hectare pour pouvoir les irriguer.

De ce fait et comme le disent bien les bénéficiaires, la réussite des nouvelles plantations est tributaire des moyens financiers que possède chaque bénéficiaire, pour pouvoir acheter l'eau et irriguer les arbres fruitiers.

D'un autre côté, les bénéficiaires, bien qu'ils aient possédé déjà (avant le PPDR) quelques arbres fruitiers (l'olivier, le pommier, le poirier...) pour l'autoconsommation surtout, déclarent ne pas maîtriser les techniques de conduite d'un verger (taille, le traitement phytosanitaire...). Ils n'ont pas bénéficié auparavant d'une formation dans ce sens. Ils

affirment, toutefois, que l'apprentissage de ces techniques se fait actuellement entre les bénéficiaires eux-mêmes.

**\* Greffage sur oléastres**

L'action de greffage sur oléastres devait concerner théoriquement 5 ha (70 à 80 oléastres/ha) et cinq (05) bénéficiaires (1ha par bénéficiaire), dont deux bénéficiaires appartiennent au même ménage.

Cette action comprend deux opérations ; le débroussaillage qui devait être assuré par les bénéficiaires et le greffage des oléastres qui devait être assumé par l'entreprise réalisatrice de l'action (Safa Babor).

Cette action n'a pas été, malheureusement, réalisée bien que la localité dispose d'un potentiel d'oléastres très important. Les techniciens du service réceptacle du PPDR affirment que le greffage n'a pas été fait à cause de la non réalisation du débroussaillage par les bénéficiaires de l'action. Par contre, certains de ces derniers déclarent avoir fait le débroussaillage, mais l'administration (le service réceptacle) n'a pas réalisé le greffage. Ils affirment également qu'une journée de démonstration et de vulgarisation des techniques de greffage a été organisée au niveau de la subdivision agricole d'El Kala, au moment où le temps opportun du greffage (fin mars jusqu'à mai) est dépassé, et qu'aucun des locaux n'a assisté à cette journée de démonstration.

Interrogée sur cette action qui n'a pas eu lieu, l'entreprise qui devait faire le greffage affirme qu'elle était en train d'attendre la réalisation du débroussaillage par les bénéficiaires, pour qu'elle puisse intervenir et faire le greffage.

En résumé, nous disons que l'action de greffage sur oléastres n'a pas été réalisée par manque de coordination entre les bénéficiaires qui devaient débroussailler, l'entreprise qui devait faire le greffage et le service réceptacle qui devait assurer cette coordination et suivre la réalisation de cette action.

**\* Les cultures fourragères**

La mise en culture des fourrages devait en principe concerner 5 ha et 4 bénéficiaires, chacun appartient à un ménage. Les espèces fourragères concernées par cette action sont la vesce - avoine (02 ha) et le trèfle (03 ha).

Pour cette action, l'aide publique comprend uniquement les engrais et les semences fourragères. Toutes les autres opérations culturales (labour, désherbage, irrigation...) devaient être assumées par les bénéficiaires eux-mêmes.

Jusqu'au moment de notre enquête, cette opération n'a pas été réalisée. Le service réceptacle du PPDR affirme que ce n'est pas trop tard et que la mise en culture des fourrages pourrait se faire prochainement. Cependant, les personnes théoriquement bénéficiaires de cette action ne croient plus en la réalisation de ces cultures fourragères et disent qu'ils ont presque oublié cette action.

**\* L'apiculture**

L'action relative à l'apiculture est considérée, avec celle ayant trait à l'élevage de dindonneaux, comme les deux premières actions à être totalement réalisées (en 2003).

L'apiculture a concerné, comme prévu au départ, quatre (04) bénéficiaires, dont deux (02) appartiennent au même ménage, tandis que les deux autres bénéficiaires, ils appartiennent chacun à un ménage différent.

Cette action comprend l'octroi de :

- 40 ruches pleines, soit 1 module de 10 ruches par bénéficiaire.
- Petit matériel d'exploitation : 01 combinaison, 01 masque, 01 paire de gants, 01 brosse à abeilles, 01 enfumoir et 01 levé cadre (pour chaque bénéficiaire).

La réalisation de l'action de l'apiculture est très appréciée par les bénéficiaires. C'est une activité qui est, d'après ces derniers, assez rémunératrice et ce, malgré les dépenses engendrées (achat de la cire à 700 DA, l'extracteur est à 1800 DA, etc.).

Pour mener à bien cette activité, les bénéficiaires ont (chacun à part) fait appel à certaines personnes qui maîtrisent les techniques spécifiques à l'apiculture. Ils n'ont pas l'habitude de récolter du miel à partir des ruches modernes. Ils ne disposent que de quelques techniques traditionnelles de récolte du miel en forêt.

#### *\* L'élevage de dindonneaux*

L'action concernant l'élevage de Dinde a été, comme nous l'avons déjà affirmé, entièrement réalisée. Les modules de dindonneaux ont été attribués à trois (03) jeunes bénéficiaires (20 ans, 22 ans et 39 ans), appartenant chacun à un ménage de la famille F1.

Pour cette action, l'aide publique consiste en l'octroi de :

- 03 modules de dindonneaux (1 module de 100 sujets / bénéficiaire) ;
- 90 qx d'aliments C.F (30 qx / module de dindonneaux) ;
- Frais du vétérinaire et désinfectants (35000 DA pour les 03 modules) ;
- Equipements d'élevage :

- 06 mangeoires 1<sup>er</sup> âge / module de dindonneaux.
- 06 abreuvoirs 1<sup>er</sup> âge / module de dindonneaux.
- 10 trémies / module de dindonneaux.
- 07 abreuvoirs 2<sup>ème</sup> âge / module de dindonneaux.
- 02 radians à gaz / module de dindonneaux.

Les bénéficiaires assurent une partie de l'alimentation des dindonneaux, soit 4 qx d'aliments de finition par module de Dinde.

L'élevage de dinde n'a pas été demandé par les bénéficiaires. Ils ont demandé plutôt l'élevage ovin et bovin, car ils ne maîtrisaient pas auparavant ce type d'élevage. Néanmoins, ils ont bénéficié, dans le cadre dudit PPDR, d'une formation de deux (02) jours à l'Institut Technique de Moyen Agricole (ITMA) de Guelma.

Les bénéficiaires affirment que les modules de dindonneaux leur ont été attribués deux semaines après la formation, sans les informer au préalable de la date de l'octroi de ces dindonneaux et sans qu'ils soient prêts à les recevoir. Ils n'ont pas eu le temps suffisant pour aménager un endroit adéquat pour l'élevage. Ils ont été contraints à mettre les dindonneaux acquis dans des endroits qui étaient censés être leur habitation. Ce qui a suscité une gêne chez les voisins à propos des odeurs nauséabondes qui se dégagent de ces élevages, surtout en été.

La prise en charge de l'élevage de Dinde a été assurée par les bénéficiaires eux-mêmes, qui, parfois, étaient aidés par les membres de leurs familles.

Cette action d'élevage n'est pas arrivée à terme puisque les sujets de Dinde ont été vendus, par les trois bénéficiaires, avant la fin de l'action, à cause de la non disponibilité de l'aliment spécifique à El Kala ou dans d'autres Communes avoisinantes. Cette difficulté a contraint les jeunes bénéficiaires à se déplacer jusqu'à Annaba pour s'approvisionner en aliments de Dinde.

Les dindonneaux ont été écoulés au marché d'El Aioun au prix moyen de 300 DA / sujet de 5 kg de poids vif, sans grandes difficultés. Le revenu dégagé de l'élevage de dinde, qui est en moyenne de 60 000 DA/ bénéficiaire, a été réinvesti dans l'achat de brebis chez deux bénéficiaires (6 brebis et leur suite pour l'un et 5 brebis et leur suite pour l'autre). Le troisième (conseillé par son père) a réinvesti dans le poulet de chair (400 sujets). Investissement qui s'est voué à l'échec (vente du poulet avec perte). Depuis, il n'a plus réinvesti dans l'aviculture. Pour ce qui concerne l'équipement acquis avec le module de dindonneaux, à l'exception d'un bénéficiaire, les deux autres nous ont informé qu'ils ne comptent pas le vendre.

Au moment de l'étude, il n'y avait aucune trace de l'action d'élevage de Dinde dans la localité de Ain Smain et les « ex. bénéficiaires » de cette action n'ont pas du tout l'intention de réinvestir dans ce créneau.

**\* *Création d'une petite unité de collecte de lait***

L'action relative à la création d'une petite unité de collecte de lait constitue la seule du genre dans tous les PPDR de la Wilaya d'El Tarf. Elle n'a été inscrite que dans le projet de Ain Smain. Cette unité de collecte de lait est attribuée à un jeune homme de 22 ans du ménage M1.1. Il lui a été octroyé :

- Un matériel d'entreposage réfrigérant : 01 TANK de 500 litres.
- Une citerne isotherme de 500 litres.
- Un véhicule utilitaire (Toyota).

L'attribution de l'équipement et du véhicule a été réalisée. La livraison du véhicule a connu, toutefois, d'énormes problèmes, notamment d'ordre subjectif. Il n'a été acquis qu'après beaucoup d'efforts fournis par le père du bénéficiaire. Toutefois, cette unité de collecte de lait n'était pas encore fonctionnelle au moment de l'étude.

Il y a lieu de signaler que la création de cette unité a été proposée par le père du bénéficiaire, qui a déjà pratiqué la collecte de lait auparavant et qui avait donc son circuit de collecte (en dehors de la localité). L'arrêt de cette activité, jugée assez rémunératrice par le père du bénéficiaire, est dû au vol du véhicule (Mazda) en 2001, avec quoi il travaillait précédemment.

Par ailleurs, les enquêtes que nous avons menées avec tous les ménages de la localité de Ain Smain ont révélé que le lait et les produits laitiers (le D'hane, le petit lait, etc.), par superstition, ne se vendent pas dans la localité. On les donne plutôt gratuitement. Cet état de fait nous a poussé à interroger aussi le service réceptacle du PPDR et le bénéficiaire, sur l'utilité donc de cette action pour la localité. Les techniciens du service réceptacle déclarent qu'ils sont très conscients de cette situation et qu'ils ont proposé l'introduction de l'activité de collecte de lait pour qu'elle rayonne sur toute la région (toutes les localités

éparses limitrophes à Ain Smain). Quant au bénéficiaire, appuyé par certains jeunes de la localité, il affirme que les jeunes ne croient plus à cette superstition et qu'ils sont prêts à vendre le lait s'il y aurait des surplus.

Toutefois, en répondant à notre question relative à la destinée du véhicule (attribué dans le cadre de cette action) en cas où la collecte de lait n'atteint pas le seuil rentable, le bénéficiaire a affirmé qu'il pourrait utiliser ce véhicule pour d'autres fins (transport de marchandises).

**\* *Fonçage de puits et équipements***

L'action concernant le fonçage de trois (03) puits, de 12 m de profondeur chacun, a été initiée mais elle n'est pas encore achevée (septembre 2005). Ces puits ont été affectés à trois (03) bénéficiaires, constituant chacun un chef de ménage (M1.2, M2.1 et M2.5).

Il faut noter, cependant, que l'attribution de ces puits à trois bénéficiaires uniquement a suscité des malentendus et des mécontentements chez le reste des ménages de Ain Smain, du fait du caractère important que revêt la question de l'eau d'irrigation dans la localité.

Les techniciens du service réceptacle disent que les puits ont été attribués à titre collectif pour l'ensemble des habitants de la localité. Alors que ces derniers affirment que les puits ont été affectés à titre nominatif (comme c'est mentionné d'ailleurs dans la fiche signalétique du projet). Les locaux appuient leurs dires par le fait que les puits ont été creusés dans des terres appartenant à ces bénéficiaires, ce qui rend, logiquement, impossible l'accès de tout le monde à ces puits.

Ce qui a amoindri le sentiment de mécontentement et de frustration chez les non bénéficiaires de cette action c'est bien le fait de ne pas trouver l'eau dans les puits. En effet, le fonçage de deux (02) puits s'est arrêté (sans trouver l'eau) à 10 m de profondeur, tandis qu'il s'est arrêté, pour le troisième puits, à 4 m, du fait de l'existence d'une couche imperméable. L'eau trouvée dans ce puits est de très faible quantité, ce qui le rend inutilisable pour une irrigation à grande échelle. L'eau de ce puits n'est utilisée actuellement que pour irriguer le jardin potager du bénéficiaire et aussi pour l'abreuvement de son cheptel.

Les locaux disent que les puits ne peuvent pas réussir dans la localité à cause de la nature du sol. Ce qui convient, selon eux, c'est la « Djabia » (une sorte de retenue collinaire), qui s'alimente de l'eau de pluies et qui est bénéfique pour l'ensemble des habitants de la localité.

A propos de la manière par laquelle ont été choisis les sites de ces puits, les locaux nous ont fait part de la méthode traditionnelle (en utilisant une branche d'olivier), qui a été utilisée par un « expert » ayant été chargé par l'entreprise réalisatrice du fonçage, pour repérer les endroits où l'eau peut exister. En outre, ils affirment que l'expert a fait son travail en période de pluies, ce qui pourrait fausser l'efficacité de cette méthode traditionnelle.

Le devenir de ces puits est resté sans suite. Bien que les avis des personnes interrogées sur cette question, aussi bien du côté des locaux que du côté de l'administration (service réceptacle et la Conservation des forêts) convergent vers l'impossibilité de l'existence de l'eau même à 12 m (la profondeur prévue pour ces puits).

En ce qui concerne les équipements des puits, ils n'ont pas été donnés à cause de ce problème.

**\* Amélioration foncière**

L'action se rapportant à l'amélioration foncière est attribuée à cinq (05) bénéficiaires, appartenant chacun à un ménage différent, et parmi lesquels il y a deux vieilles femmes (plus de 70 ans).

Cette action, qui concerne en principe une superficie de 20 ha, consiste à réaliser deux opérations ; le rootage et l'épierrage, qui devaient être respectivement faits par l'entreprise réalisatrice (Safa Babor) et les bénéficiaires.

L'action de l'amélioration foncière a été réalisée et elle est considérée comme étant totalement achevée, aussi bien par l'entreprise réalisatrice que par le service réceptacle du PPDR. Par contre, les bénéficiaires disent que l'opération n'a touché que 13 ha et que le rootage devait être fait de manière croisée, alors que l'entreprise a voulu le faire simple. Comme ils contestent fortement la qualité du travail réalisé par cette entreprise, en affirmant que le défoncement n'a pas été fait selon les normes techniques reconnues (80 cm à 1m de profondeur), mais il s'est agi plutôt d'un labour superficiel de 20 cm de profondeur.

En posant la question à l'entreprise réalisatrice à propos de cette opération de rootage, elle nous a fait savoir qu'au début il était question d'un rootage simple et non pas croisé. Donc, pour les bénéficiaires qui ont exigé un rootage croisé, ils n'en ont bénéficié que de la moitié de la superficie visée par cette opération. D'après l'entreprise, il y a certains bénéficiaires qui ont même voulu, par cette opération, défricher des terres appartenant au domaine forestier, ce qui est interdit par la loi.

Effectivement, notre observation directe sur le terrain nous a permis de constater que l'un des bénéficiaires a réalisé cette action sur une terre du domaine forestier, limitrophe à la sienne. C'est la même parcelle où il a installé le puits et les 200 oliviers qui lui ont été attribués dans le cadre de ce PPDR.

Il est important de rappeler, toutefois, que l'acte de défrichement de quelques parcelles du domaine forestier, qui sont à côté des terres des riverains, ne date pas de la période du lancement du PPDR, mais bien avant. Un de ces riverains, qui a défriché une parcelle de la forêt (avant la venue du PPDR), déclare qu'il est en contact avec l'institution en charge de la gestion des forêts dans la Wilaya d'El Tarf, pour régulariser sa situation.

D'après le conservateur des forêts de la Wilaya d'El Tarf, ces terres défrichées sont des enclaves dans le domaine forestier, appelées « les vides labourables » et qui sont généralement données en location aux riverains des forêts, pour exploitation.

En définitive, l'action du PPDR relative à l'amélioration foncière a été réalisée, mais elle demeure très critiquée par les bénéficiaires. Ces derniers affirment que la situation des superficies ciblées par cette action est restée telle quelle et qu'on ne peut pas, selon eux, parler d'une amélioration foncière.

**\* Aménagement d'une piste**

Cette action consiste à ouvrir et revêtir une piste de 4 km de longueur linéaire et aussi à construire un pont sur un oued. Ladite action est partiellement réalisée. Il reste une tranche de 2,4 km qui n'est pas encore initiée, mais elle est prévue pour la fin de l'année 2005 sur le fonds du PSD.

Par ailleurs, les locaux contestent l'opération de revêtement de la partie de la piste réalisée, qui a été faite avec du gravier qui, selon eux, ne peut pas tenir au temps des pluies.

Nous avons interrogé les habitants de Ain Smain et le service réceptacle du PPDR, à propos de l'utilité de cette action sur la localité, étant donné que cette dernière ne souffre pas, depuis ces dernières années, de problème d'enclavement. Les locaux disent que l'aménagement de cette piste est très utile pour eux, dans la mesure où elle va leur faciliter l'accès du tracteur (pour transporter surtout le bois de chauffe et les produits forestiers) et l'accès de leur cheptel à la forêt, notamment en hiver (grâce à la construction du pont). Cette piste va aussi servir au désenclavement de quelques petites parcelles agricoles, appartenant à certaines personnes, dont la majorité ne réside pas dans la localité.

Quant aux techniciens du service réceptacle, ils affirment que la piste proposée dans le cadre dudit PPDR est censée désenclaver une partie de la localité de Ain Smain mais elle va aussi et surtout désenclaver la totalité d'une autre localité éparses qui s'appelle Ain M'harem, et qui souffre d'un problème d'enclavement.

**Constats :**

L'examen critique que nous venons de faire pour les résultats de chaque action du PPDR de Ain Smain révèle l'existence de plusieurs aberrations et anomalies. Il y a des actions qui n'ont même pas été initiées, et pour certaines qui ont été réalisées, elles ne répondaient pas aux normes souhaitables et aux conditions adéquates.

Cette situation peut s'expliquer par plusieurs raisons, certaines d'entre elles sont objectives, par contre d'autres sont dues aux erreurs commises par les personnes en charge de la réalisation de ces actions. Comme il ne faut pas, non plus, omettre le caractère malin et opportuniste de certains bénéficiaires.

En principe, la concrétisation des actions d'investissements du PPDR devait obéir à une programmation rigoureuse dans le temps, selon les exigences et les priorités de chaque type d'investissement. Ceci est d'autant plus valable lorsqu'il s'agit des investissements agricoles, tels que les plantations fruitières.

Toutefois, réaliser neuf (09) actions d'investissement dans une durée qui ne doit pas dépasser 12 mois (délai théorique d'exécution des PPDR), n'est pas, dans la pratique, chose facile. Les difficultés résident surtout dans la nécessité de respecter aussi bien l'ordre des priorités établi entre les différentes actions du projet, que le temps opportun pour la réalisation de chaque action.

Cette situation devient encore plus critique lorsque la date de validation du PPDR par le Comité Technique de Wilaya (CTW) et ensuite son approbation par le Wali (à partir de laquelle la durée d'exécution du projet commence), vient dans un moment qui ne favorise pas l'ordre de priorités établi entre les actions du PPDR. En effet, la validation du PPDR par

le CTW et son approbation par le Wali peuvent arriver à n'importe quel moment et à n'importe quelle saison.

Par ailleurs, la coordination entre les différentes entreprises réalisatrices des actions du PPDR, malgré l'existence du cahier des charges, n'est pas aussi chose facile, surtout lorsqu'on gère plusieurs PPDR à la fois.

Ces facteurs, ajoutés à d'autres liés au caractère pilote du PPDR de Ain Smain, au manque d'expériences des techniciens du service réceptacle en matière de montage de projets de développement rural et au caractère souvent urgent et pressant des comptes que doivent rendre ces derniers à leur administration centrale (Ministère), font que la conception et la mise en œuvre de ce PPDR ne soient pas suffisamment réfléchies, ce qui s'est répercuté sur la façon par laquelle ont été réalisées les actions du PPDR. Cet état de fait a hypothéqué la viabilité de certains investissements réalisés dans ce cadre, et a donc influencé les effets qui en devraient être induits.

## **7.2- Pré évaluation des effets du PPDR de Ain Smain**

Les effets d'une action d'intervention sont les incidences de cette action sur le milieu physique et humain environnant. Ils « conjuguent résultats de l'action et autres dynamiques ou contraintes provenant du milieu dans lequel se déroule l'action » (G. Graugnard et N. Heeren, 1999)<sup>103</sup>.

Les actions du PPDR de Ain Smain ont concerné des investissements dans des activités productives (plantations arboricoles, apiculture, élevage de Dinde, fourrages, etc.) et des investissements d'amélioration des conditions de production (amélioration foncière, unité de collecte de lait, et aménagement d'une piste). L'ensemble de ces investissements soutenus par l'État, au profit d'une partie des habitants de Ain Smain, permettrait de renforcer et d'augmenter les capacités de production agricole des systèmes de production existants, ce qui contribue à l'augmentation des revenus de ces habitants bénéficiaires.

L'augmentation des revenus des ménages bénéficiaires aurait, à son tour, des effets d'entraînement sur l'extension et l'intensification des systèmes de production agricoles et sur l'amélioration des déterminants du bien-être de ces ménages (santé, confort domestique, loisir, etc.).

Autrement dit, les investissements du PPDR vont impliquer des changements structurels et fonctionnels dans les systèmes de production notamment en matière d'affectation des ressources (argent, eau, terre, temps, etc.), ainsi qu'en terme d'amélioration de conditions de vie des ménages bénéficiaires.

Les effets des actions du PPDR de Ain Smain seraient, toutefois, pondérés par beaucoup de facteurs exogènes et endogènes aux ménages ruraux. Parmi les facteurs endogènes nous pouvons citer les capacités techniques, financières et en main d'œuvre de ces ménages à entretenir ces investissements. Quant aux facteurs externes, qui peuvent différencier l'effet des investissements du PPDR sur les revenus futurs des ménages ruraux, ils sont essentiellement liés aux données du marché des produits agricoles, du marché de l'emploi agricole, et du marché de financement agricole formel et informel.

---

<sup>103</sup> Op. cité.

L'analyse de ces changements exige l'étude des stratégies des bénéficiaires en matière de gestion de leurs systèmes de production agricoles. En effet, c'est l'identification des règles socio-économiques déterminant les choix d'affectation des ressources du ménage et de son exploitation agricole qui permettra de mieux évaluer l'effet des investissements du PPDR sur le revenu et sur l'emploi, et de mieux présager l'impact de ce projet sur l'évolution des systèmes de production, sur l'exploitation et la gestion des ressources naturelles et sur l'amélioration du bien-être des bénéficiaires et leur stabilité (c'est ce que nous avons fait dans l'étude de la situation de référence – chapitre 5).

Pour identifier les variables économiques, sociales et environnementales susceptibles d'être changées par les actions du PPDR de Ain Smain, nous avons organisé et animé un atelier avec les bénéficiaires des deux grandes familles. Ainsi, plusieurs incidences –directes et indirectes- ont été repérées par ces derniers, pour chaque type d'action d'investissement, notamment sur les composantes de leurs systèmes de production.



### 7.2.1- Repérage des changements susceptibles d'être engendrés par le PPDR de Ain Smain

D'après les bénéficiaires du PPDR de Ain Smain, participant à l'atelier, les 9 actions d'investissements proposés par le PPDR (sans tenir compte des niveaux des réalisations de ces investissements) ont, théoriquement, presque toutes des effets sur l'augmentation de la production, de la commercialisation, du revenu et de l'emploi agricoles. D'autres effets sont attendus sur la structure des coûts de production agricole et le niveau de maîtrise des techniques agricoles par les bénéficiaires. Par ailleurs, plusieurs effets indirects ont été repérés en matière d'extension des terres exploitées et cultivées, d'augmentation du cheptel bovin et amélioration de son alimentation, de l'augmentation des terres irriguées et de l'introduction de nouvelles spéculations agricoles, ainsi qu'en terme d'amélioration des conditions de vie des ménages bénéficiaires.

Ainsi, les changements potentiels qui ont été présagés par domaine de changements sont :

**\* *Domaine technico-économique :***

- Diversification des systèmes de production et leur reconversion partielle.
- Augmentation des superficies agricoles irriguées.
- Augmentation des superficies exploitables et plantées.
- Introduction de nouvelles techniques de production, pour la conduite des plantations arboricoles, de l'apiculture, etc.
- Extension du cheptel bovin local.
- Introduction du bovin laitier moderne.
- Amélioration de l'alimentation des vaches.
- Augmentation des dépenses du fait de l'introduction de nouvelles spéculations.
- Création d'emplois notamment de type familial.
- Augmentation de la production agricole.
- Augmentation de la production agricole commercialisée.

- Augmentation des recettes agricoles, qui seront échelonnées sur plusieurs années en fonction de l'entrée en production des actions réalisées (oliviers, pommiers, collecte de lait...).

**\* *Domaine social :***

- Augmentation des revenus des ménages bénéficiaires.
- Augmentation des heures de travail, notamment pour les femmes et les jeunes.
- Construction de nouvelles habitations pour les jeunes et amélioration du niveau de vie.
- Stabilisation des jeunes sur les lieux.

**\* *Domaine environnemental :***

- Extension des terres agricoles au détriment des terres du domaine forestier (défrichement), vu la limitation des terres arables dans la localité.
- Augmentation de la pression sur la forêt, du fait de l'extension du cheptel bovin local, favorisée par l'augmentation du revenu et l'existence de l'unité de collecte de lait.
- Surexploitation des ressources forestières favorisée par l'aménagement de la piste, qui va faciliter l'accès à la forêt, notamment en hiver.

Toutefois, et comme nous l'avons montré dans la première section de ce chapitre (les résultats du PPDR), certaines actions du PPDR n'ont pas été réalisées (greffage d'oléastres, cultures fourragères) et certaines d'autres ont été mises en œuvre mais elles n'avaient pas de résultats concrets (amélioration foncière, fonçage de puits). Cet état de fait, limite énormément les effets significatifs attendus du PPDR de Ain Smain. En outre, l'échec du fonçage de puits pourrait hypothéquer la réussite d'autres actions d'investissement réalisées, telles que les plantations arboricoles, l'extension des superficies agricoles irriguées et l'introduction du bovin laitier moderne.

**7.2.2- Les effets significatifs du PPDR de Ain Smain par domaine de changements**

Pour déterminer les effets et changements significatifs du PPDR de Ain Smain, nous n'avons pris en considération que les actions d'investissement effectivement réalisées. Pour ce faire, nous avons établi un tableau récapitulatif, qui met en relation chaque action réalisée avec les effets significatifs et les changements par domaine, qu'elle pourrait engendrer.

Tableau N°11 : Effets et changements significatifs du PPDR de Ain Smain, par action réalisée

<b>Actions réalisées</b>	<b>Effets significatifs</b>	<b>Changements possibles par domaine</b>
Plantations arboricoles (oliviers et pommiers)	Développement de l'arboriculture fruitière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><i>Domaine technico-économique :</i></b></li> <li>- Extension de la superficie plantée.</li> <li>- Changement des techniques de transformation des olives (du mode traditionnel au mode moderne).</li> <li>- Valorisation des sous produits.</li> <li>- Augmentation de la production commercialisée.</li> <li>- Augmentation du revenu.</li> <li>- Nouveaux coûts de production (traitement phytosanitaire, cueillette des fruits, etc.).</li> <li>- Vente sur pied des pommes.</li> <li>- Augmentation du temps de travail.</li> <li>- Extension du cheptel bovin local, favorisée par l'augmentation des revenus.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Domaine social :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction du chômage familial et création d'emplois temporaires pour les habitants de la localité (cueillette des olives).</li> <li>- Amélioration du niveau de vie (construction de maisons, achat de véhicule, etc.).</li> </ul> </li> <li>• <b>Domaine environnemental :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Exploitation de plus en plus accrue des parcours forestiers, due à l'extension du cheptel bovin local.</li> </ul> </li> </ul>
Fonçage de puits 1 puits de 4 m de profondeur et de faible capacité	Pas d'effets sur l'augmentation des superficies irriguées. Le seul puits réalisé a permis une amélioration de l'irrigation du jardin potager du ménage bénéficiaire et de l'abreuvement de son cheptel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Domaine économique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des produits maraîchers du ménage concerné.</li> <li>- Augmentation de l'autoconsommation des produits maraîchers et commercialisation de quelques surplus (pour le même ménage).</li> <li>- Amélioration de l'abreuvement du cheptel du ménage concerné.</li> </ul> </li> <li>• <b>Domaine social :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'échec du fonçage des trois puits bien qu'il constitue une perte considérable en matière de l'intensification de la production agricole et de l'élevage bovin, il a néanmoins « régler » le problème de l'utilisation collective de ces puits, et donc il a inhibé les conflits qui pourraient être suscitées entre les ménages de la localité à cause de ces puits.</li> </ul> </li> </ul>
Apiculture	Développement de l'élevage apicole moderne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Domaine technico-économique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction de nouvelles techniques d'élevage apicole.</li> <li>- Augmentation de la production de miel.</li> <li>- Augmentation de la commercialisation du miel.</li> <li>- Augmentation du revenu.</li> <li>- Augmentation des dépenses (le petit matériel, cire...).</li> <li>- Achat du cheptel bovin local et ovin.</li> </ul> </li> <li>• <b>Domaine social :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du niveau de vie.</li> </ul> </li> <li>• <b>Domaine environnemental :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Exploitation de plus en plus des parcours forestiers, due à l'extension du cheptel.</li> </ul> </li> </ul>
Elevage de Dinde	Non reconduction de l'élevage de Dinde et consolidation de l'élevage ovin extensif forestier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Domaine économique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension du cheptel ovin</li> <li>- Augmentation du revenu procuré de l'élevage.</li> </ul> </li> <li>• <b>Domaine social :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du niveau de vie.</li> </ul> </li> <li>• <b>Domaine environnemental :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Exploitation de plus en plus des parcours forestiers, due à l'extension du cheptel ovin.</li> </ul> </li> </ul>

## Suite du tableau N°11

Actions réalisées	Effets	Changements possibles par domaines
Unité de collecte de lait	Consolidation de l'élevage bovin laitier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Domaine économique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commercialisation du lait.</li> <li>- Augmentation du revenu.</li> <li>- Extension du cheptel bovin local, du fait de l'impossibilité d'introduction de vaches modernes ou améliorées, vu le manque d'eau.</li> </ul> </li> <li>• <b>Domaine social :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du travail familial, notamment de la femme.</li> <li>- Amélioration du niveau de vie (construction de maisons, achat de véhicule, etc.).</li> </ul> </li> <li>• <b>Domaine environnemental :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Exploitation de plus en plus des parcours forestiers, due à l'extension du cheptel.</li> </ul> </li> </ul>
Aménagement d'une piste	Le désenclavement ne concerne pas la localité de Ain Smain. L'ouverture de la piste favorise, par contre, l'accès facile des riverains à la forêt.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Domaine social :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Désenclavement de certaines localités éparses limitrophes à Ain Smain et amélioration de l'accès de leurs populations aux soins, au marché, etc.</li> <li>- Accès facile à la forêt (du tracteur et du cheptel).</li> </ul> </li> <li>• <b>Domaine économique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de l'exploitation des ressources forestières par les riverains (bois de chauffe, lentisque, parcours forestiers, etc.).</li> </ul> </li> <li>• <b>Domaine environnemental :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement de l'habitat naturel de la faune (les animaux se déplacent vers d'autres lieux de la forêt).</li> <li>- Augmentation de la pression sur la forêt.</li> </ul> </li> </ul>

Source : Élaboré par nous-mêmes à partir des résultats obtenus de l'atelier organisé en présence des bénéficiaires.

### Constats :

En mettant en corrélation les actions d'investissements avec les changements qu'elles pourraient générer, nous pouvons présager que les principaux effets significatifs du PPDR de Ain Smain sur les conditions socio-économiques et environnementales de la localité considérée, pourraient être résumés comme suit :

#### - *Effets sur les systèmes de production et sur la situation économique des ménages :*

- ✓ Reconversion partielle du système de production agro-forestier dominant, avec le renforcement des activités agricoles, notamment à travers l'introduction de l'arboriculture fruitière et l'apiculture.
- ✓ L'élevage extensif forestier (bovin, ovin et caprin) serait maintenu et pourrait même être consolidé. En effet, l'essor relatif des activités agricoles ne se traduirait pas, forcément, par l'intensification de la production agricole –surtout avec l'échec du

fonçage de puits-, ni par le déclin de l'activité de l'élevage forestier, qui se base essentiellement sur l'utilisation gratuite des parcours forestiers.

**- Effets sur les conditions sociales et le niveau de vie des ménages :**

- ✓ Les actions du PPDR de Ain Smain n'auraient pas d'effets sur l'amélioration des revenus de l'ensemble des ménages de la localité. Par contre, elles permettraient une augmentation considérable des revenus des ménages bénéficiaires, mais différenciés selon chaque ménage.
- ✓ Travail supplémentaire des membres de chaque ménage bénéficiaire, notamment les femmes, et augmentation des heures de travail de manière temporaire (saisonnière).
- ✓ La non création d'emplois permanents dans la localité ne favorise pas la stabilité des jeunes.

**- Effets sur l'environnement naturel :**

- ✓ Les intentions d'investissement des surplus des revenus générés par l'introduction de certaines activités agricoles, sondées auprès de l'ensemble des ménages bénéficiaires enquêtés ont toutes convergé vers l'accroissement du cheptel bovin de race locale, ce qui augmenterait la pression sur la forêt.
- ✓ L'aménagement de la piste, du fait qu'elle facilite l'accès à la forêt (tracteur, cheptel...) engendrerait, à son tour, une surexploitation des ressources forestières (bois de chauffe, lentisque, etc.).

La résultante de l'ensemble de ces effets significatifs du PPDR de Ain Smain aurait pour principal impact la consolidation de l'élevage forestier extensif, et donc l'augmentation de la pression sur la forêt. Ce qui constitue un résultat antinomique par rapport au but fixé au départ par les concepteurs du PPDR de Ain Smain, en l'occurrence la diminution de la pression sur la forêt.

### **7.3- Pré évaluation de l'impact du PPDR de Ain Smain**

L'impact d'une action de développement peut être défini comme étant « la situation issue de l'ensemble des changements significatifs et durables, positifs ou négatifs, prévus ou imprévus, dans la vie et l'environnement des personnes et des groupes et pour lesquels un lien de causalité direct ou indirect peut être établi avec l'action de développement » (G. Graugnard et N. Heeren, 1999) (cité déjà).

Pour présager l'impact du PPDR de Ain Smain et estimer son ampleur sur la résolution de la problématique de développement durable de la population locale, et après avoir repéré et inventorié les changements (résultats et effets) qui pourraient être engendrés dudit PPDR, nous avons procédé à :

- La sélection des effets significatifs produisant des changements durables.
- L'établissement des indicateurs qui permettront de donner une valeur à chaque élément constitutif de l'impact.

### 7.3.1- Les effets significatifs du PPDR susceptibles de produire des changements durables

Les changements générés par une action de développement peuvent être durables ou momentanés. L'impact d'une action n'est pas uniquement ce qui change, mais plutôt ce qui demeure après l'action. Pour examiner la durabilité des effets significatifs susceptibles d'être engendrés par le PPDR de Ain Smain, nous avons établi une grille de lecture de ces effets, à travers laquelle nous avons mis en exergue quelques hypothèses qui pourraient favoriser la durabilité des changements présagés, et celles qui, au contraire, pourraient menacer leur pérennité.

**Tableau N°12 : Grille de lecture de la durabilité des effets significatifs du PPDR de Ain Smain**

<b>Effets significatifs</b>	<b>Principaux changements</b>	<b>Hypothèses de Durabilité des effets</b>
Développement de l'arboriculture fruitière (olivier surtout)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la production et de la commercialisation de l'huile d'olive.</li> <li>- Augmentation du revenu</li> <li>- Augmentation du temps de travail dans l'exploitation</li> <li>- Diversification du système de production</li> <li>- Changement du mode de transformation d'huile d'olives (du traditionnel au moderne)</li> </ul>	La réussite des nouvelles plantations est conditionnée par la capacité des bénéficiaires à irriguer les jeunes plants durant les deux premières années.
Développement de l'apiculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la production et de la commercialisation de miel</li> <li>- Augmentation du revenu</li> <li>- Augmentation du temps de travail dans l'exploitation</li> <li>- Changement du mode d'extraction du miel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'abondance des ressources mellifères dans la forêt, qui permet la production de miel de bonne qualité, qui se vend à un prix élevé constitue un facteur de durabilité de l'action.</li> <li>- La valeur marchande élevée du miel, en général, qui permet toujours de couvrir les charges liées à la production et d'accaparer une valeur ajoutée relativement considérable, est un autre facteur de durabilité de l'action.</li> </ul>
Consolidation de l'élevage bovin laitier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la production du lait commercialisée</li> <li>- Augmentation du revenu procuré de la vente du lait</li> <li>- Augmentation de la taille du cheptel bovin</li> <li>- Augmentation du temps de travail dans l'exploitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'abondance et la disponibilité des ressources fourragères forestières gratuites favorisent l'accroissement du cheptel.</li> <li>- Le maintien de l'insécurité sur le cheptel (vol) risque de stopper l'accroissement du cheptel.</li> <li>- La gestion des forêts par les institutions publiques, à travers des mesures restrictives, pourrait constituer un facteur qui limite l'accès à la forêt. Le maintien du relâchement constaté à présent dans l'application des textes réglementant l'accès à la forêt est, par contre, en faveur de l'accroissement du cheptel.</li> </ul>
Ouverture de piste	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des quantités de ressources forestières exploitées</li> <li>- Accès facile du cheptel à la forêt durant toute l'année (même pendant d'hiver)</li> </ul>	L'accès des riverains à la forêt dépend des institutions réglementant l'accès à la forêt, et l'état de ses ressources (fréquence des incendies).

**Diversification du système de production agricole dominant et consolidation de l'élevage bovin extensif, basé sur l'exploitation des parcours forestiers.**

La lecture de la grille des effets significatifs du PPDR de Ain Smain dénote que la durabilité de la majorité de ces effets dépend plus de facteurs exogènes de la localité que de facteurs endogènes. En effet, si les investissements introduits dans le cadre de ce projet de développement seraient bien entretenus (surtout les plantations), ils contribueraient, très probablement, à la diversification des systèmes de production des ménages bénéficiaires et à l'augmentation de leurs revenus. Augmentation qui consolide, à son tour, l'élevage de bovin de race local, mené en extensif dans la forêt entourant la localité de Ain Smain.

Le fléchissement des comportements des riverains vis-à-vis de l'exploitation des ressources forestières (gratuites), ambitionné par les concepteurs dudit PPDR, ne serait possible que par des facteurs externes, tels que la persistance de l'insécurité du cheptel, l'état de ces ressources forestières, très lié à la fréquence des incendies dans la région, l'application rigoureuse de la réglementation relative à l'accès à la forêt, ou bien une gestion bien raisonnée des ressources de la forêt, en concertation avec les riverains (rôle que doit jouer le parc naturel d'El Kala et les structures publiques forestières).

Afin d'attribuer des valeurs aux changements qui seraient engendrés par le PPDR de Ain Smain, nous allons essayer, dans ce qui suit, d'estimer les principaux indicateurs des changements constitutifs de l'impact de ce projet sur la résolution de la problématique de développement durable de la localité considérée.

### **7.3.2- Estimation des indicateurs de changements constitutifs de l'impact du PPDR**

« Les indicateurs d'impact sont des signes vérifiables et mesurables qui, par comparaison à une référence (ou une norme), permettent de porter une appréciation sur les critères d'évaluation » (G. Graugnard et N. Heeren, 1999) (déjà cité).

L'évaluation des indicateurs de l'impact d'une action de développement nécessite une bonne étude de la situation de départ (situation de référence), ainsi qu'un suivi-évaluation régulier des effets et des changements, pendant une certaine durée (la fructification des investissements) pour collecter et capitaliser les informations nécessaires à l'estimation des indicateurs de l'impact.

Dans le cas de notre étude (réalisée en septembre 2005), le temps écoulé de la mise en œuvre du PPDR de Ain Smain est très réduit, et les investissements venaient d'être réalisés. En effet, à l'exception de l'action d'investissement relative à l'apiculture, tous les autres investissements n'ont pas encore donné leurs cash-flow et leurs incidences, ce qui rend pratiquement l'évaluation des indicateurs d'impact presque impossible. Néanmoins, nous avons essayé, comme même, avec la collaboration des bénéficiaires des actions du PPDR, de mesurer quelques indicateurs des principaux changements constitutifs d'impact dudit projet, en faisant une projection de ces changements dans le futur (au moment de fructification des différents investissements). Il s'agit uniquement d'une tentative qui donne des valeurs très approximatives aux indicateurs d'impact identifiés, en utilisant les prix de l'année 2005<sup>104</sup>. Le but de cette tentative, pour nous, réside plus dans le renforcement des traditions d'évaluation d'impact de chaque intervention de développement, au futur, que de mesurer réellement les indicateurs d'impact du PPDR de Ain Smain (objectif pédagogique). A travers la matrice qui vient ci-après (tableau n°13), nous présentons les principaux indicateurs d'impact du PPDR de Ain Smain:

---

<sup>104</sup> Nous n'avons pas utilisé la Valeur Actuelle Nette (VAN), car nous ne savions pas exactement quelle serait l'année de fructification de chaque type d'investissement.

**Tableau N°13 : Matrice des principaux indicateurs d'impact du PPDR de Ain Smain**

<b>Changements constitutifs de l'impact</b>	<b>Grille de lecture des effets significatifs et durables</b>	<b>Principaux Indicateurs</b>
<i><b>Le PPDR de Ain Smain a-t-il contribué à une reconversion du système de production agro-forestier, et à l'extension du potentiel productif des exploitations agricoles des ménages ?</b></i>	Développement de nouvelles activités agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficie des nouvelles plantations / la SAU</li> <li>- Quantité d'huile d'olive qui serait produite et commercialisée.</li> <li>- Quantité de pommes qui serait produite et commercialisée.</li> <li>- Quantité de miel produite à partir des ruches distribuées.</li> <li>- Quantité de miel produite des ruches / Quantité de miel récoltée de la forêt.</li> <li>- Quantité de lait potentiellement commercialisable.</li> </ul>
	Création et augmentation des revenus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revenu engendré par chaque nouvelle activité.</li> <li>- Répartition des revenus engendrés entre les ménages bénéficiaires.</li> </ul>
	Augmentation des heures de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de travail engendré par chaque nouvelle activité de production et/ou de valorisation, introduite : travail saisonnier ou permanent ?</li> </ul>
	Amélioration du niveau de vie des ménages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revenu engendré / revenu initial.</li> <li>- Intensions des ménages pour l'amélioration des conditions de vie.</li> </ul>
<i><b>Le PPDR de Ain Smain a-t-il contribué à la préservation des ressources forestières ?</b></i>	Puisement des ressources forestières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intentions d'investissements des ménages dues à l'augmentation des revenus engendrés par le PPDR : augmentation du cheptel, extension des plantations, etc.</li> </ul>

Source : Établi par nous-mêmes.

### **Constats établis à partir de la mesure des principaux indicateurs d'impact du PPDR :**

Les constats que nous pouvons faire à travers l'estimation des principaux indicateurs de changements constitutifs d'impact du PPDR de Ain Smain, présentée en annexe 3, sont les suivants :

#### ***1/ Indicateurs liés au développement de nouvelles activités agricoles dans toute la localité :***

- Les superficies concernées par les nouvelles plantations (oliviers + pommiers) représentent 12 % de la SAU de la localité.
- La quantité d'huile d'olive qui serait produite est de 14 625 l/an.
- La quantité d'huile d'olive qui serait commercialisée serait de 13 162,5 l/an (1/10 de la production).
- La quantité de pommes qui serait produite et commercialisée serait de 120 qx/an.
- La quantité de miel produite (en 2004/2005) à partir des 40 ruches distribuées est de 210 Kg.
- La quantité de miel produite à partir des ruches / la quantité de miel récoltée de la forêt est de l'ordre de 2210,53 %. Ce qui signifie que les quantités de miel produites des ruches modernes, attribuées dans le cadre du PPDR, sont de loin supérieures à celles récoltées de la forêt.
- La quantité de lait commercialisable dans la localité est estimée à 31 050 l/an.

#### ***2/ Indicateurs liés à la création et à l'augmentation des revenus :***

- Les revenus qui seraient engendrés par le PPDR de Ain Smain seraient échelonnés dans le temps, en fonction de l'entrée en production de chaque activité agricole introduite. En effet, à l'exception de la production de miel qui était en 2005 (au moment de la réalisation de l'étude) acquise, l'ensemble des autres activités agricoles introduites n'était pas encore entré en production. La commercialisation du lait ne tarderait pas, normalement, à se faire, avec le démarrage de fonctionnement de l'unité de collecte de lait. Quant aux produits des plantations arboricoles, leur commercialisation commencerait probablement en 2010, avec l'entrée en production de ces plantations (oliviers et pommiers).

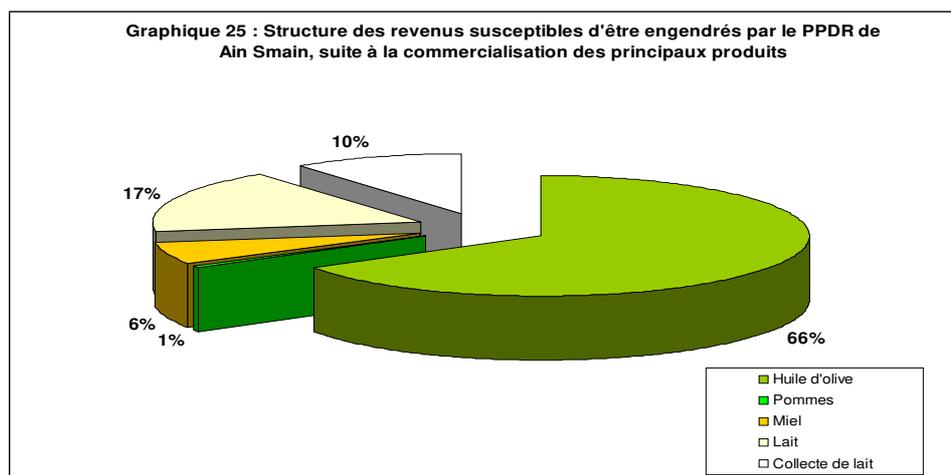
- Le revenu qui serait procuré de l'ensemble des nouvelles activités agricoles introduites dans la localité de Ain Smain par le PPDR –quand toutes les activités introduites commenceraient à donner des produits-, serait constitué, à une proportion de 66,23 %, par la commercialisation de l'huile d'olive (cf. le tableau et le Graphique ci-après).

**Tableau N°14 : Structure des revenus susceptibles d'être engendrés par le PPDR de Ain Smain, suite à la commercialisation des principaux produits agricoles<sup>105</sup>**

<b>Produits commercialisés</b>	<b>Structure (%)</b>
Huile d'olive	66,23
Pommes	0,56
Miel	5,83
Lait	17,24
Collecte de lait (prime de collecte)	10,14
Total	100,00

Source : Établi à partir du tableau n°13 en annexe 3.

<sup>105</sup> Les prix utilisés pour le calcul des revenus qui seraient procurés de la commercialisation des différents produits agricoles sont ceux de l'année 2005. La fiabilité de cette structure des revenus dépend donc de la stabilité des rapports de prix entre les différents produits considérés.



Les revenus qui seraient tirés de la commercialisation et de la collecte de lait représentent respectivement 17,24 % et 10,14 % du total des revenus procurés de la commercialisation de l'ensemble des produits issus de l'introduction de nouvelles activités agricoles dans la localité. Quant au revenu procuré de la commercialisation de miel, il représente moins de 6% du revenu total qui serait engendré par ce PPDR.

Il y a lieu de rappeler, par ailleurs, que les revenus totaux qui seraient générés par le PPDR seraient répartis différemment entre les ménages de la localité de Ain Smain et ce, en fonction de l'ampleur des investissements attribués à chaque ménage bénéficiaire.

- La répartition des revenus susceptibles d'être engendrés par le PPDR de Ain Smain favorise de loin le ménage M1.1. En effet, ce dernier, qui constitue relativement le ménage le plus riche de la localité (cf. Chapitre 5), accaparerait plus de 44 % du total des revenus susceptibles d'être engendrés par le PPDR de Ain Smain (cf. le tableau ci-après).

**Tableau N°15 : Répartition des revenus susceptibles d'être engendrés par le PPDR de Ain Smain, par produits et par ménages**

(Unité : %)

Ménages	Produits commercialisés					Total produits
	Huile d'olive	Pommes	Miel	Lait	Collecte de lait	
M1.1	40,00	-	25,00	35,72	100,00	44,24
M1.2	-	-	50,00	7,15	-	4,15
M1.3	-	-	-	8,93	-	1,54
M1.4	-	-	-	10,71	-	1,85
M1.5	-	-	-	3,57	-	0,62
M1.6	-	-	-	-	-	-
M2.1	26,67	-	25,00	10,71	-	20,97
M2.2	-	-	-	-	-	-
M2.3	-	-	-	3,57	-	0,62
M2.4	-	-	-	10,71	-	1,85
M2.5	33,33	100,00	-	8,93	-	24,17
Total ménages	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : Établi à partir du tableau n°13 en annexe 3.

Le ménage relativement le plus pauvre de la localité (M2.5) vient en deuxième position avec l'accaparement d'une part de l'ordre de plus de 24 % du total des revenus susceptibles d'être engendrés par le PPDR de Ain Smain. En troisième position vient le

ménage M2.1, avec une part qui avoisinerait les 21 % des revenus totaux susceptibles d'être engendrés par ledit PPDR. Par ailleurs, certains ménages qui n'ont pas directement bénéficié des actions du PPDR, tels que le M1.5 et le M2.4, et vu qu'ils possèdent des vaches laitières, ils accapareraient (si le nombre de vaches laitières possédées ne change pas), respectivement, 3,57 % et 10,71 % du total des revenus susceptibles d'être engendrés par le PPDR de Ain Smain, suite à la commercialisation du lait, qui serait favorisée par l'installation de l'unité de collecte de lait.

### **3/ Indicateurs liés à l'augmentation des heures de travail :**

L'estimation des heures de travail supplémentaires qui seraient engendrées par les nouvelles activités introduites par le PPDR de Ain Smain (cf. annexe 3), peuvent être résumés comme suit :

- 375 jours de travail saisonnier créés annuellement par l'oléiculture.
- 30 jours de travail saisonnier créés annuellement par l'apiculture.
- 01 personne occupée toute l'année (travail permanent) dans l'unité de collecte de lait.

Ce qui signifie que le PPDR de Ain Smain n'aurait pas d'effets considérables sur la création d'emploi et sur la réduction du chômage constaté notamment chez la catégorie des jeunes. Il s'agirait, très probablement, de l'augmentation des heures de travail familial, qui serait accompli surtout par les femmes de la localité. Cette situation ne pourrait pas résoudre le problème de la stabilité des jeunes hommes, en recherche permanente de travail stable et rémunérateur.

### **4/ Indicateurs liés à l'amélioration des conditions de vie des ménages :**

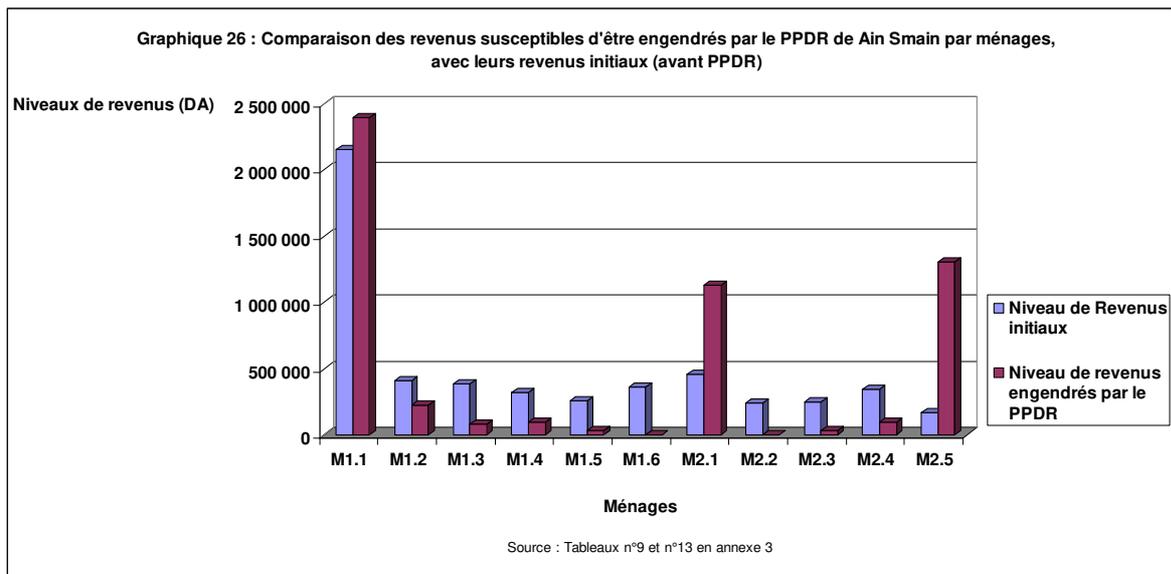
- L'augmentation des revenus des ménages bénéficiaires constatée n'aurait pas le même effet sur les ménages bénéficiaires. Ceci est dû non seulement au gain de revenus qui serait enregistré en terme absolu, mais aussi en fonction du niveau des revenus initiaux des ménages concernés (gain relatif).

- L'estimation du ratio *Revenu engendré / Revenu initial* par ménage, dénote que trois ménages bénéficiaires des actions du PPDR de Ain Smain ; M1.1, M2.1 et M2.5, enregistreraient des augmentations de leurs revenus qui dépasseraient les montants de leurs revenus initiaux (ceux de la situation de référence). En effet, les gains de revenus qui seraient générés par le PPDR de Ain Smain représentent, respectivement, plus de 110 %, plus de 247 % et plus de 746 % de leurs revenus initiaux (cf. le tableau et le Graphique ci-après).

**Tableau N°16 : Ratio - Revenus engendrés par le PPDR / Revenus initiaux, par ménage**

<b>Ménages</b>	<b>Revenu engendré / Revenus initiaux x 100 (%)</b>
M1.1	110,88
M1.2	54,29
M1.3	21,66
M1.4	30,60
M1.5	12,99
M1.6	0,00
M2.1	247,27
M2.2	0,00
M2.3	13,41
M2.4	28,92
M2.5	746,10
Total ménages agrégés	100,77

Source : Établi à partir des tableaux n°9 et n°13 en annexe 3.



Les autres ménages bénéficiaires des actions du PPDR de Ain Smain ; M1.2, M1.3, M1.4 et M2.3, enregistreraient des augmentations de leurs revenus initiaux qui varient de 13,41 % à 54,29 %, comparés à leurs revenus initiaux. Quant aux autres ménages de la localité, non bénéficiaires du PPDR et possédant du bovin laitier local ; M1.5 et M2.4, ils enregistreraient des gains, suite à la commercialisation du lait, qui tournent autour de 13 %, comparativement à leurs revenus initiaux.

- Une partie des revenus engendrés par le PPDR de Ain Smain irait certainement dans l'amélioration des conditions de vie des ménages concernés par cette augmentation de revenus. En effet, l'enquête que nous avons menée avec l'ensemble des ménages de Ain Smain dénote que la majorité de ces ménages, notamment ceux englobant en leurs seins de jeunes hommes à l'âge de mariage, ont comme projet la construction de maisons pour ces jeunes. Certains d'autres ménages projettent l'achat de véhicules pour faciliter le déplacement surtout vers le chef-lieu de la Commune d'El Aioun et le Chef-lieu de la Daïra d'El Kala.

##### ***5/ Indicateurs liés au puisement des ressources forestières :***

Nous avons essayé, lors de l'étude de la situation de référence de la localité, d'identifier quelques repères relatifs à l'état de la forêt de Ain Smain (niveau de dégradation, la tendance de l'abondance de la flore et de la faune, l'effet des incendies sur la dégradation des ressources, la charge animale optimale que peut supporter cette forêt, etc.), mais la tâche n'était pas possible. Ceci, malgré les efforts que nous avons fournis en visitant plusieurs structures dans la Wilaya, en l'occurrence l'Université d'El Tarf, le parc naturel d'El Kala, la Direction de l'Environnement au niveau de la Wilaya. Ainsi, l'évaluation de l'impact du PPDR de Ain Smain sur la forêt ne peut pas être faite par des indicateurs d'impact mesurables. Tous ce que nous avons pu constater, dans ce cadre, c'est que les comportements des riverains vis-à-vis de l'exploitation des ressources forestières ne changeraient pas. Ils vont être, plutôt, consolidés davantage suite à l'augmentation des revenus qui seraient générés par ledit PPDR. L'ensemble des ménages de la localité considère l'extension de l'élevage bovin local, mené en extensif dans la forêt, comme un créneau prioritaire dans leurs intentions d'investissements (Cf. tableau n°14 en annexe 3). L'accentuation de l'exploitation des ressources forestières et l'acte de défrichement des parcelles du domaine forestier vont être aussi encouragés par l'ouverture de piste.

## Conclusion

Nous avons essayé, à travers ce chapitre, de repérer les changements qui pourraient être engendrés par le PPDR de Ain Smain, et d'estimer sa capacité à faire face aux déterminants de la problématique de développement durable de la localité considérée, en présageant ses effets significatifs et son impact.

Les enseignements que nous avons pus tirer, de cette analyse, nous ont permis de constater que ce PPDR présente d'énormes écarts de réalisation, aussi bien du point de vue quantitatif, qu'au plan qualitatif. En effet, plusieurs actions d'investissement inscrites dans ledit projet n'ont pas été réalisées (greffage des oléastres et cultures fourragères) et certaines d'autres, ont été effectuées d'une façon très critiquable (fonçage de puits, amélioration foncière et aménagement d'une piste), qui a mis en péril quelques investissements engagés.

Les écarts de réalisation des investissements ont amoindri, à leur tour, les changements souhaités par les concepteurs du projet sur les domaines socioéconomique et environnemental de la localité de Ain Smain. En effet, les changements significatifs et durables des actions du PPDR réalisées ne pourraient permettre, dans les meilleurs cas, qu'une diversification du système de production de certains ménages bénéficiaires (avec l'introduction de l'apiculture et les plantations arboricoles), sans provoquer pour autant le déclin de l'activité d'élevage extensif forestier. Les gains qui seraient enregistrés dans les revenus des ménages bénéficiaires, seraient, selon ces derniers, réinvestis dans une large proportion dans l'élevage bovin local. Ce qui augmenterait, davantage, la pression sur la forêt. Résultat qui ne concorde pas du tout avec le but assigné au départ au PPDR de Ain Smain, voire, il va à son encontre.

En outre, les effets qui pourraient être engendrés par l'aménagement de la piste renforcent de plus en plus cette tendance. Elle va faciliter, encore, l'accès à la forêt et le puisement accru des ressources forestières (parcours, bois de chauffe, etc.), comme elle encourage les riverains à continuer de défricher des parcelles du domaine forestier, si le mode de gestion de la forêt par les institutions publiques (parc naturel d'El Kala, la Conservation des forêt d'El Tarf), ne changerait pas en faveur d'une exploitation raisonnée et équilibrée de la forêt.

Par ailleurs, des effets positifs seraient enregistrés en matière d'amélioration des revenus des ménages, notamment ceux bénéficiaires des actions du PPDR, ainsi qu'en terme d'augmentation des jours de travail qui serait générée par la conduite de l'élevage apicole et les plantations arboricoles. Toutefois, les gains de revenus, qui seraient engendrés par les nouveaux investissements engagés dans le cadre de ce projet, ne concerneraient pas tous les ménages de Ain Smain, d'un e part. D'autre part, ils seraient non équitablement accaparés par les ménages bénéficiaires. Ce qui renforce davantage l'analyse que nous avons faite, dans le chapitre précédent, sur l'équité du PPDR de Ain Smain, en évaluant la pertinence de ce projet (cf. la section 6.2.4).

Quant aux jours de travaux supplémentaires qui seraient générés par l'introduction de l'apiculture et les plantations, ils seraient essentiellement de type saisonnier, comme ils concerneraient, plus particulièrement, les membres de chaque ménage bénéficiaire de ces actions, notamment les femmes (travail familial). Cet état de fait, ne favorise guère la stabilité des jeunes de la localité, très affectés par le problème du chômage.

En définitive, le repérage et l'évaluation des changements constitutifs de l'impact du PPDR de Ain Smain, font conclure que ce projet n'apporterait pas des solutions significatives aux déterminants de la problématique de développement rural durable de la localité concernée, notamment pour ce qui concerne le caractère aléatoire qui marque les revenus des ménages de la mehta considérée, la viabilité des systèmes de leurs production basés sur l'élevage pastoral forestier, et la stabilité des jeunes.

## CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

La réalisation de cette étude de cas a constitué, pour nous, une occasion pertinente pour accéder au réel de l'un des premiers PPDR, mis en œuvre à travers le pays au cours de la phase expérimentale (2003 – 2006). Elle nous a permis, en effet, d'analyser l'interaction des acteurs particuliers -opérant dans un contexte spatio-temporel et dans des conditions socioéconomiques spécifiques- avec ce PPDR. Ce qui nous a conduit à affiner davantage les réflexions et les analyses que nous avons faites dans les deux premières parties de ce travail.

Cette étude de cas a concerné un PPDR introduit en 2003 dans une localité rurale appelée mechta de Ain Smain. Cette dernière est localisée dans la Commune d'El Aioun. Elle se trouve à 22 km de la Daïra d'El Kala et à 43 km de Wilaya d'El Tarf (l'extrême Nord-Est du pays).

En étudiant le contexte naturel et socioéconomique de cette localité, pour établir sa situation initiale, nous avons constaté que ses habitants, au nombre de 79 individus et tous descendants de deux grandes familles, vivent dans un espace naturel très favorable sur le plan climat, ainsi qu'en matière de ressources forestières existantes. La mechta de Ain Smain se localise, en effet, dans le parc naturel d'El Kala, très réputé par l'abondance de ses ressources naturelles (surtout forestières). Ces dernières constituent la principale origine sur la base de laquelle la majorité des ménages de la localité tire sa subsistance, notamment en pratiquant l'élevage pastoral forestier. Cette activité représente la composante principale du système de production dominant, et la source la plus importante des revenus des ménages. Le niveau relativement appréciable de ces revenus, a permis aux habitants de Ain Smain de vivre dans de conditions socioéconomiques relativement bonnes.

Toutefois, la problématique de développement de cette localité semble être posée, essentiellement, en terme de durabilité des ressources naturelles exploitées, et donc de la viabilité des systèmes de production agro-forestiers qui se basent sur ces ressources. Comme elle se manifeste, aussi, par la stabilité des jeunes, qui considèrent que leur avenir ne peut pas être assuré par la pratique de ce système de production, surtout avec la limitation des terres arables possédées, et moins encore par les pensions de leurs parents. Ce qui les pousse à quitter la localité pour trouver du travail ailleurs.

Conscients de la nature de ces problèmes de développement, les concepteurs du PPDR de Ain Smain ont ambitionné, à travers ce projet -qui comprend 9 types d'actions d'investissement dont la majorité a été proposée pour améliorer le potentiel productif des ménages et pour développer la pratique d'une agriculture intensive et diversifiée-, la reconversion du système de production dominant. Les concepteurs de ce projet considèrent ce dernier comme étant un facteur de dégradation des ressources forestières, qu'il faut absolument limiter son ampleur, pour diminuer la pression sur la forêt.

Cependant, bien que ces concepteurs semblent suffisamment tenir compte de la problématique de développement durable de la mechta de Ain Smain, qui est d'ailleurs semblable à celles de toutes les zones rurales de la Wilaya d'El Tarf, et malgré la prise en considération de certains objectifs clés de la politique de développement rural actuelle (préservation des ressources naturelles et stabilisation des populations rurales), le projet de

Ain Smain présente, cependant, beaucoup d'insuffisances, aussi bien en matière de sa conception qu'en terme de la démarche suivie pour sa mise en œuvre. Insuffisances qui ont remis en cause, dans une large mesure, la pertinence de ce PPDR. Cet état de fait s'est négativement répercuté sur les résultats du projet et sur les changements qui en devraient être engendrés. En effet, nous avons noté de grands écarts de réalisation des investissements envisagés par ce PPDR, aussi bien au plan quantitatif qu'au plan qualitatif. Ces écarts de réalisations n'ont pas permis, à leur tour, l'atteinte du principal objectif assigné au projet de Ain Smain, visant la reconversion du système de production dominant, basé sur l'élevage pastoral forestier.

Cette situation a fait que l'introduction de ce PPDR dans ladite localité n'a permis qu'une diversification des systèmes de production de quelques ménages bénéficiaires, tout en maintenant et consolidant l'élevage extensif forestier. En effet, les augmentations de revenus qui sont attendues de la réalisation de ces actions d'investissement seraient largement réinvesties (d'après le sondage que nous avons fait avec les bénéficiaires sur leurs intentions d'investissement) dans l'élevage, notamment bovin de race locale.

Au plan socioéconomique, les ménages bénéficiaires des actions du PPDR enregistreraient des gains importants en matière de revenus, qui seraient échelonnés en fonction de l'entrée en production de chaque type d'investissement. Cependant, ces gains de revenus ne toucheraient pas la totalité des ménages de Ain Smain, comme ils n'auraient pas la même ampleur pour tous les ménages bénéficiaires. Cette augmentation des revenus aurait donc des effets positifs sur l'amélioration des conditions de vie de ces ménages, proportionnels au gain de revenu qui serait accaparé par chaque ménage bénéficiaire.

En ce qui concerne le problème de chômage qui touche principalement les jeunes personnes de la localité, il ne connaîtrait pas, à son tour, de solutions significatives. Ceci, dans la mesure où le temps de travail supplémentaire qui serait généré par l'introduction de certaines activités agricoles (apiculture et plantations arboricoles) serait essentiellement de type saisonnier et familial. Cette situation n'aurait pas d'effets significatifs sur la stabilité de la catégorie des jeunes, aspirée par les concepteurs du PPDR de Ain Smain.

Cette situation permet de constater, en définitive, que le PPDR de Ain Smain n'engendrerait pas un impact significatif et durable sur les déterminants de la problématique de développement durable de la localité considérée. La problématique de développement rural durable de la mechta de Ain Smain, ou celle de n'importe quel autre espace rural, ne pourrait pas être résolue par un projet de développement, ayant la portée et la dimension de ce PPDR ; quelques actions d'investissements réalisées dans une durée très courte, touchant un espace très restreint, avec une implication insuffisante des populations locales concernées, et mises en œuvre par des acteurs de développement non suffisamment préparés pour ce genre de projet.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce travail scientifique se veut une contribution aux grands efforts de développement engagés ces dernières années par les pouvoirs publics algériens en direction du monde rural. En effet, notre intérêt pour la réalisation de cette étude est suscité par l'amorce, depuis la fin de l'année 2002, d'une politique nationale de développement rural très ambitieuse en matière d'objectifs qu'elle se fixe, et novatrice en termes de principes qu'elle énonce et de leviers d'intervention publique qu'elle met en place. Une politique très explicite, qui semble tirer suffisamment les leçons des expériences de développement rural antérieures et qui paraît, également, très consciente des enjeux et défis, redoutables, qui interpellent le pays en matière de développement rural.

Dans le but d'obtenir des résultats de recherche significatifs, capables d'éclairer les décideurs politiques sur les conditions réelles de la mise en œuvre de ladite politique, nous avons choisi d'étudier le principal dispositif d'implémentation de cette dernière au niveau des zones rurales. Il s'agit en l'occurrence de la démarche des Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR), qui constitue, actuellement, le cadre et l'outil privilégiés d'intervention publique en milieu rural.

La question centrale que nous avons posée pour mener ce travail est :

***Quelle est la portée de la démarche des Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR), et quelles sont ses limites pour concrétiser les objectifs et les principes énoncés par la nouvelle politique de développement rural en Algérie ?***

Pour simplifier le traitement de cette question principale et préciser les niveaux d'investigation et d'analyse à envisager, nous avons posé trois autres questions secondaires, que sont :

- 6) La concrétisation des principes énoncés par cette politique de développement rural et les approches sur lesquelles elle se fonde, notamment ceux liés à la Participation, à l'Intégration Multisectorielle, à la Territorialité et au Développement local, pourrait-elle être possible et faisable, à l'heure actuelle ?
- 7) Quels sont les points forts et les points faibles de la démarche des PPDR ?
- 8) Dans quelles mesures les changements (effets et impact) qui pourraient être engendrés par un PPDR donné, pourraient durablement faire face aux multiples déterminants de la problématique de développement d'un espace rural déterminé ?

La réponse à ces questions a impliqué l'adoption d'une démarche méthodologique, incluant trois niveaux d'investigation et d'analyse différents, se basant sur plusieurs études de terrain, qui s'inscrivent largement dans la philosophie de la recherche participative. Comme elle a nécessité, au préalable, la définition d'un certain nombre de concepts, en relation avec la thématique traitée.

Cela dit, pour répondre à la première question secondaire, qui amène à analyser l'adéquation de la politique de développement rural et de la démarche des PPDR, avec les réalités du monde rural algérien, nous avons mis l'accent sur deux principaux aspects. Il s'agit, d'une part, de la caractérisation du monde rural et ses problématiques de développement, afin de faire ressortir les enjeux et défis qui se posent, notamment, en matière d'approches de développement nécessaires pour appréhender la complexité et la diversité des zones rurales algériennes. D'autre part, nous avons examiné, au plan théorique et conceptuel, le contenu et les principes de la politique actuelle de développement rural, de sa stratégie opérationnelle de mise en œuvre (SNDRD), ainsi que de la démarche des PPDR.

Les principaux résultats obtenus de cette analyse nous ont révélé la difficulté de concrétisation, en milieu rural, de certains principes et approches de développement, entrepris par ladite politique. Nous avons retenu, dans ce cadre, que le principe relatif à la participation des populations rurales au processus de leur développement, par le biais des PPDR, est très difficile à appliquer sur terrain, vu les problèmes constatés en matière d'organisation sociale, d'une part, et des exigences (grands efforts, beaucoup de temps, de savoir-faire, de persévérance, de changement d'attitudes et de comportements, etc..) qu'implique l'approche participative pour les praticiens de développement qui la mènent, d'autre part. Un autre principe nous a paru aussi très difficile pour être, à présent, concrétisé en milieu rural, il s'agit des aspects liés à l'approche territoriale, au développement local, à la décentralisation et à l'intégration multisectorielle. Ces principes semblent se heurter aux insuffisances caractérisant la gouvernance locale et la nature des rapports qui existent entre les populations rurales et les autorités locales, ainsi qu'entre les agents de développement des différents secteurs. Rapports qui restent insuffisamment définis, ce qui ne favorise guère la coordination entre ces acteurs et la construction de véritables partenariats territoriaux, qui soient basés sur des principes de fonctionnement consensuels et contractuels. Ces difficultés qui marquent la réalité rurale algérienne, limitent, par voie de conséquence, les possibilités de valorisation des ressources et des patrimoines locaux, et donc la promotion et la diversification des activités économiques en zones rurales, qui devraient être fondées sur une mobilisation raisonnée de ces potentialités locales.

Par ailleurs, cette analyse nous a permis, également, de retenir que l'échelle spatiale d'intervention des PPDR et le temps prévu pour leur concrétisation semblent être très insuffisants pour pouvoir asseoir un développement significatif, qui puisse maîtriser les spécificités et le caractère multidimensionnel de la problématique de développement des espaces ruraux algériens.

Les résultats ainsi obtenus de ce premier niveau d'investigation et d'analyse, comme réponse à la première question posée, ont appuyé, dans une certaine mesure, la première hypothèse que nous avons formulée au début de ce travail, et qui suppose l'existence de décalage entre les principes théoriques et conceptuels de la politique actuelle de développement rural et leur application sur le terrain.

Pour appuyer davantage les constats établis à partir de cette première analyse, nous nous sommes attelés, dans le deuxième niveau d'investigation, à étudier les conditions réelles de mise en œuvre des PPDR en milieu rural. Ce niveau d'investigation avait trait, premièrement, à l'examen de la situation générale des réalisations des PPDR à travers le territoire national, ce qui nous a permis d'avoir une idée globale, d'ordre quantitatif, sur les

efforts (physiques et financiers) déployés dans le cadre de ces projets de développement, ainsi que sur les résultats qui ont été obtenus notamment en matière de création d'emplois et de ménages ruraux ciblés, et leur répartition à travers les grandes régions géographiques et les Communes rurales. Deuxièmement, il a été question d'apporter des éléments qualitatifs, sur les conditions réelles de l'implémentation de la démarche des PPDR dans les zones rurales, à travers l'évaluation des points forts et des points faibles de ladite démarche (objet de la deuxième question secondaire). Pour se faire, nous avons mené une étude participative au niveau de quatre Wilayas de l'Ouest du pays (Relizane, Tissemsilt, Tiaret et Mostaganem), avec la collaboration des principaux acteurs en charge de la mise en œuvre des PPDR, au niveau de ces Wilayas. L'étude s'est essentiellement basée sur la méthode de Brainstorming, très indiquée pour faire des réflexions et des analyses en groupe.

Les résultats de cette étude participative sont très importants et plus que satisfaisants en termes d'enseignements que nous avons pu tirer sur la portée et les limites de la démarche des PPDR, selon la perception des acteurs de développement qui la mettent en œuvre. En effet, les constats déduits de cette étude ont permis d'expliquer clairement comment s'exprime réellement le déphasage entre les aspects théoriques de ladite démarche et les conditions pratiques de son implémentation. Dans ce sens, nous avons conclu que ni les structures institutionnelles décentralisées et déconcentrées, ni les populations rurales n'étaient préparées à une telle logique et démarche de développement rurale, très structurée et cohérente au plan conceptuel et théorique, mais très exigeante lorsqu'il s'agit de son implémentation effective sur terrain. Parmi les insuffisances enregistrées en matière d'application de la démarche des PPDR, nous avons retenu les problèmes de planification, de programmation et de gestion des projets aux différents niveaux hiérarchiques décentralisés (Wilaya, Daïra, Commune) ; le manque de coordination intersectorielle ; les insuffisances de la gouvernance locale ; la faiblesse de l'organisation des populations locales et de leur participation ; l'insuffisance de l'habileté des cadres et techniciens responsables de l'exécution des PPDR en matière de gestion des projets de développement rural participatif ; l'insuffisance du temps consacré à la formulation et la réalisation des PPDR, le manque d'études socioéconomiques préalables sur les espaces d'intervention et les problèmes liés à la réalisation des projets et à leur suivi.

Les éléments d'analyse établis à partir de la réalisation de cette étude participative ont, pleinement, confirmé la première hypothèse de travail que nous avons émise dans la partie introductive de ce document, qui augure l'existence d'un certain décalage entre les aspects théoriques de la politique de développement rural et les conditions pratiques de son implémentation. Décalage qui se manifeste par l'existence d'obstacles, de différents ordres, inhibant la concrétisation réelle de certains principes énoncés par ladite politique ; la participation des populations rurales, l'intégration intersectorielle, l'approche territoriale, etc.

Par ailleurs, pour répondre à la troisième question secondaire, et affiner davantage les analyses faites dans les deux niveaux d'investigation, évoqués ci-dessus, nous avons jugé très utile de réaliser une étude de cas, contextuelle, qui puisse mieux renseigner sur la portée d'un PPDR déterminé, en matière de sa contribution à la résolution des problèmes de développement d'un espace rural donné. Il s'agit du dernier niveau d'investigation qui nous a amené à étudier l'un des premiers PPDR lancés lors de la phase expérimentale, et qui a concerné une localité rurale, appelée Ain Smain, localisée dans le parc naturel d'El Kala, et située dans la Commune d'El Aioun (Wilaya d'El Tarf). Cette étude, qui s'est

essentiellement basée sur des outils de la recherche participative (MARP), avait pour objet l'évaluation de la pertinence et de l'impact de ce PPDR.

Les résultats obtenus ont révélé l'existence d'un certain nombre de distorsions et d'anomalies qui ont marqué ce PPDR. Parmi les distorsions enregistrées dans la conception et dans l'exécution dudit projet, en plus du caractère insuffisamment clair de sa fiche signalétique (confusion entre objectifs et impact, projections de gains de revenus et d'emplois non fondées, etc.), il y a lieu de citer : - une certaine incohérence interne, matérialisée par la proposition de quelques actions d'investissement qui sont antinomiques avec les objectifs du projet ; - la non-conformité du processus d'exécution du projet aux principes généraux de la démarche des PPDR, notamment pour ce qui concerne le principe de participation de la population locale, l'implication des autres secteurs et des autorités municipales et le délai d'exécution des PPDR qui ne doit pas dépasser les 12 mois ; et enfin, - de grandes disparités en matière d'affectation des actions d'investissement du PPDR entre les deux grandes familles de Ain Smain et entre les différents ménages, ce qui a suscité des mécontentements chez les habitants qui estiment d'être marginalisés et frustrés dans cette affaire de PPDR.

Par ailleurs, bien que la finalité et les objectifs dudit PPDR semblent évoquer les principaux déterminants de la problématique de développement durable de la localité, en l'occurrence la préservation des ressources forestières, la viabilité économique du système de production dominant (basé sur l'élevage pastoral forestier) par son infléchissement vers un autre système de production agricole moins dégradant, et la stabilité des jeunes par la création d'emplois agricoles stables, pour se conformer aux objectifs de la politique de développement rural, il demeure, toutefois, que l'adéquation entre l'ensemble de ces objectifs constitue une équation très difficile à résoudre.

En effet, dans le cas du PPDR de Ain Smain, l'objectif qui doit s'inscrire dans celui global de la politique nationale du développement rural -qui est la stabilisation des populations dans leurs territoires- ne doit pas être, non plus, en contradiction avec le modèle (schéma directeur) de développement devant être construit en fonction des spécificités de la région. La localisation de la mechta de Ain Smain dans le parc naturel d'El Kala, dont la vocation première est la protection des écosystèmes naturels, impose, à notre sens, une lecture minutieuse de la problématique de fixation et de la stabilisation des populations rurales, particulièrement, celles qui se trouvent en plein domaine forestier. Dans ce cas précis, beaucoup de questions s'imposent à la conception d'un projet de développement rural pour cette localité :

- Faut-il rechercher la stabilisation de la population de Ain Smain sur son territoire et favoriser cette tendance pour les générations futures ?
- Si la stabilisation demeure un objectif stratégique, imposé par le caractère frontalier de la région, comment alors protéger l'écosystème forestier et stopper le déséquilibre ?
- Les activités agro-sylvo-pastorales, principales activités de production des habitants de Ain Smain, ne doivent pas obéir à un modèle de croissance soigneusement élaboré et rigoureusement appliqué, dans le cadre duquel les actions du PPDR devraient être pensées et évaluées ?

Les résultats de cette étude de cas ont révélé que ces préoccupations semblent être prises en considération de façon très fragmentaire, sans une maîtrise totale de la problématique

spécifique de tels espaces. Le parc naturel d'El Kala, qui devrait être le principal acteur en charge de la gestion et de la préservation des écosystèmes naturels dans cette région, à travers la définition des normes qui réglementent l'accès aux ressources naturelles, n'a pas été impliqué dans la conception et la mise en œuvre du PPDR de Ain Smain.

A l'inverse, la population locale développe des stratégies plus cohérentes, qui vont dans le sens de l'extension de leurs terres en défrichant et en exploitant des parcelles du domaine forestier, ainsi qu'en maintenant l'élevage pastoral forestier. Certaines actions d'investissement inscrites dans le cadre du PPDR de Ain Smain (fonçage d'un puits et plantation d'oliviers), ont même été installées par un ménage bénéficiaire sur des terres du domaine forestier, exploitées de manière illicite.

Asseoir un développement rural durable au niveau de tel espace spécifique, où l'exploitation équilibrée des ressources naturelles constitue l'enjeu majeur à prendre prioritairement en considération, nécessite de faire des arbitrages très réfléchis, construits de manière consensuelle par l'ensemble des parties prenantes impliquées par la question du développement (y compris les utilisateurs de ces ressources). Il est indispensable d'établir des schémas directeurs de développement, qui tiendraient suffisamment compte des spécificités et des contraintes de ces régions particulières, afin d'adapter les programmes de développement engagés dans le cadre des politiques de développement rural, en fonction de ces particularités.

Le développement rural ne doit pas, en effet, être conçu selon un modèle standard. Il doit répondre à des besoins spécifiques, comme il doit être limité par des contraintes spécifiques aussi, même si les grandes orientations stratégiques sont communes à l'ensemble des zones rurales du pays.

Par ailleurs, les anomalies constatées au plan conceptuel du PPDR de Ain Smain et en matière de la démarche suivie pour sa concrétisation ont énormément affecté l'efficacité de ce projet. Beaucoup d'écarts, quantitatifs et qualitatifs, ont été en effet notés entre les résultats atteints et les objectifs fixés au départ. Cette situation a amoindri, de son côté, les effets, notamment socioéconomiques, qui devraient être engendrés par ce projet. En effet, à l'exception de l'augmentation attendue en terme de revenus de certains ménages bénéficiaires, de façon très inégale, ainsi que les répercussions positives qui seraient enregistrées en matière d'amélioration des conditions de vie de ces ménages bénéficiaires, le PPDR de Ain Smain n'aurait pas un impact significatif sur la résolution de la problématique de développement rural durable de la localité, notamment pour ce qui concerne l'exploitation des ressources forestières et la stabilité des jeunes. Les actions d'investissement réalisées dans cette localité constituent une intervention ponctuelle, sans effets durables et significatifs sur l'organisation sociale et l'amélioration des relations entre les populations et les acteurs de développement (administratifs et techniques) autour d'un projet de « territoire », seules à même de « déclencher » un processus de développement qui soit inscrit dans des perspectives de développement lointaines, cumulatives et durables.

Certes, il s'agit de conclusions tirées au travers de l'étude d'un seul PPDR, qui pourraient, théoriquement, ne pas être valables pour d'autres projets. Néanmoins, le caractère réducteur du temps consacré à ce type de projets de développement et de l'échelle de leur intervention, -même si les PPDR sont pris dans leur globalité (étant donné le nombre de localités rurales touchées par les PPDR)-, ne semble pas favoriser l'impulsion de véritables processus de changements, qui soient intériorisés et appropriés aussi bien par les

populations cibles que par les praticiens de développement. Constats que nous avons déduits du deuxième niveau d'investigation, ainsi que de notre observation continue sur terrain, au niveau de plusieurs espaces ruraux du pays.

Le développement rural territorial et durable, ambitionné par les responsables politiques algériens, est très exigeant en temps et en efforts. Il implique, par ailleurs, l'instauration d'un véritable processus d'apprentissage participatif et collectif, réunissant la population locale -suffisamment organisée et sensibilisée sur la question du développement de leur territoire- avec des agents de développement – spécialisés en la matière, bien formés sur les différentes approches et outils de développement rural participatif, et suffisamment incités (moralement et matériellement)-, autour d'un projet de développement de l'espace considéré, et pendant un temps relativement lent.

Sans la réunion de ces conditions préalables, les projets de développement rural, ayant la portée d'un PPDR, resteraient une intervention ponctuelle, sans effets significatifs et durables notables, malgré leur contribution à l'augmentation du potentiel productif et des revenus de certains ruraux. Cette analyse appuie, entièrement, les éléments constituant notre deuxième hypothèse de travail, émise au début de ce document.

Enfin, les efforts considérables consentis par les décideurs politiques en matière des réajustements permanents des démarches de mise en œuvre de ces projets de développement rural (passage du PPDR au PPDRI), et les multiples outils et mécanismes de programmation, de coordination, de suivi-évaluation des projets (SNADDR, SI-PSRR, etc.), introduits à l'occasion du lancement de la Politique de Renouveau Rural à partir de la fin de l'année 2006, ainsi que le programme très ambitieux de développement de capacités techniques et méthodologiques des acteurs de développement, ont-ils contribué à apporter des améliorations notables en terme d'application des Projets de Proximité de Développement Intégré (PPDRI), initiés à partir de 2007 ? Seules des études et des évaluations empiriques, similaires à celles que nous venons d'entreprendre dans le cadre de ce travail, peuvent apporter des réponses à cette question. Réponses, très utiles pour accompagner les efforts des pouvoirs publics, déployés, notamment au plan intellectuel, en matière de conception d'une politique de développement rurale, qui semble être façonnée par les « meilleurs » paradigmes de développement préconisés à l'échelle universelle.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages :

ANGERS, M. (1997). « INITIATION PRATIQUE Á LA MÉTHODOLOGIE DES SCIENCES HUMAINES ». Alger, Édition CASBAH Université, 370 p.

BEDRANI, S. ; BENSOUIAH, R. et DJENANE A. (2000). «Algérie ». In RAFAC « *Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée* ». Paris, Éditions KARTHALA et Éditions du CIHEAM, pp. 69-125.

BOUJU, S. et SAIDI, R. (1996). «LE DÉVELOPPEMET RURAL EN KHROUMIE (TUNISIE). Stratégies paysannes et logiques des projets ». In « *POLITIQUES AGRICOLES ET STRATÉGIES PAYSANNES AU MAGHREB ET EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE* ».Tunisie, Éditions ALIF ET IRMC, pp. 360-390.

COTE, M. (1993). « L'ALGERIE OU L'ESPACE RETOURNÉ ». Algérie, Édition MEDIA-PLUS/ALGERIE, 355 p.

GUÈYE, B. (2000). « La méthode active de recherche et de planification participative (MARP) : acquis, limites et défis actuels ». In « *Les enquêtes participatives en débat. Ambition, pratiques e t enjeux* », sous la direction de Philippe Lavigne Delville, Nour-Eddine Sellamna et Marilou Mathieu. Montpellier et Paris, Éditions KARTHALA, ICRA et GRET, pp. 65-90.

HOUÉE, P. (1996). « Les politiques de développement rural. Des années de croissance au temps d'incertitude ». Paris, Éditions INRA, Paris et ECONOMICA (2<sup>e</sup> édition), 321 p.

LAVIGNE DELVILLE, P. et MATHIEU, M. (2000). « Donner corps aux ambitions : le diagnostic participatif comme enjeu de pouvoir et comme processus social. In « *Les enquêtes participatives en débat. Ambition, pratiques et enjeux* », sous la direction de Philippe Lavigne Delville, Nour-Eddine Sellamna et Marilou Mathieu, Montpellier et Paris, Éditions KARTHALA, ICRA et GRET, pp. 497-536.

METRICK, H. (1994). « Recherche Agricole orientée vers le Développement ». Wageningen, ICRA. 288 p.

OLIVIER DE SARDAN, J. (2000). « Rendre compte des points de vue des acteurs : principes méthodologiques de l'enquête de terrain en sciences sociales ». In « *Les enquêtes participatives en débat. Ambition, pratiques et enjeux* », sous la direction de Philippe Lavigne Delville, Nour-Eddine Sellamna et Marilou Mathieu, Montpellier et Paris, Éditions KARTHALA, ICRA et GRET, pp. 419-449.

PRETTY, J. N. (2000). « Des systèmes de recherche alternatifs pour une agriculture durable ». In « *Les enquêtes participatives en débat. Ambition, pratiques et enjeux* », sous la direction de Philippe Lavigne Delville, Nour-Eddine Sellamna et Marilou Mathieu, Montpellier et Paris, Éditions KARTHALA, ICRA et GRET, pp. 29-54.

**SELLAMNA, N.** (2000). « Du Rapid Rural Appraisal au Participatory Learning and Action : la participation a-t-elle besoin d'un paradigme scientifique ? ». In « *Les enquêtes participatives en débat. Ambition, pratiques et enjeux* », sous la direction de Philippe Lavigne Delville, Nour-Eddine Sellamna et Marilou Mathieu, Montpellier et Paris, Éditions KARTHALA, ICRA et GRET, pp. 453-496.

### **Études, Mémoires, Revues, Actes, Notes d'analyses et Cours :**

**ABBABSA, S. F. et FERROUKHI, S.** (1999). Atelier sur le Développement Agricole Régional et la Régionalisation de la Recherche Agronomique. Cadre épistémologique. Communication présentée lors des 2<sup>èmes</sup> Journées Scientifiques de l'INRAA, sur l'Agriculture Saharienne, « *Quelle prospective pour l'agriculture Saharienne ?* ». Touggourt les 11, 12 et 13 Octobre 1999.

**ABDEL-HAKIM, T.** (2006). « Les nouveaux paradigmes du développement rural en Méditerranée ». In les notes d'analyse du CIHEAM, N°10, 12 p.

**AKLI, H.** (1998). « La structure des finances locales. Limites et exigences des réformes en cours ». In « *FINANCES LOCALES ET DEVELOPPEMENT. Les expériences des pays du Maghreb et d'Europe* », Revue du CENEAP N°12, Algérie, pp. 19-33.

**AYADI, N.** (2003). « Contrats, Confiance et Gouvernance : Le cas des Entreprises Publiques Agroalimentaires en Algérie ». Thèse de Doctorat en Sciences Economiques. Faculté des Sciences Economiques, Université Montpellier I (UMI/ENSA-M), Montpellier – France, 297 p.

**BAJEDDI, M.** (2007). « La décentralisation et la mise en œuvre des stratégies participatives de développement rural au Maroc ». In les notes d'analyse du CIHEAM, N°27, 5 p.

**BAKER, JL.** (2000). « Évaluation de l'impact des projets de Développement sur la pauvreté. Manuel à l'attention des pratiques. Banque Mondiale, Washington - États-Unis d'Amérique, 65 p.

**Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement/Banque Mondiale,** (2002). « Suivi et Évaluation. Quelques outils, méthodes et approches ». Washington - États-Unis d'Amérique, OED – ECD, 24 p.

**BENTERKI, N. ; BOULAHCHICHE, N. et DAOUDI, A.** (2006). « Etude socioéconomique de la Commune de M'sara. Résultat d'un Diagnostic Rapide et Participatif en milieu rural ». Etude (non publiée) faite pour le compte d'un projet de recherche de l'INRF, intitulé : « *Développement durable du massif des Aurès* », (étude non publiée), 23 p.

**BENTERKI, N. et al.** (2005). « La gestion collective de l'eau : Un déterminant principal du développement durable dans la région oasienne du Gourara – Cas du Ksar Charouine. Résultat d'un diagnostic rapide et Participatif ». Etude (non publiée) faite pour le compte du CRDI, comme une étude de cas sur l'application de l'approche participative, l'approche Genre et l'Interdisciplinarité (étude non publiée), 21 p.

**BENTERKI, N. et al.** (2003). « Le développement durable de l'agriculture et du monde rural : Problématiques et options de recherche et de développement. Résultats d'un diagnostic rapide et participatif. Zones des Oasis Est de l'Algérie – Cas de la commune d'El Haouch, wilaya de Biskra », étude publiée par l'INRAA, 59 p.

**BENTERKI, N.** (2001). « Eléments de réflexion sur une politique de développement agricole et rural spécifique à l'espace montagneux. In les actes des III<sup>èmes</sup> journées scientifiques de l'INRAA sur « *l'agriculture de montagne* », Béjaïa les 11, 12 et 13 avril 2001. Actes publiés par l'INRAA, sous la direction de Fayçal ABABSA Smati, pp. 111-125.

**BESSAOUD, O.** (2006). « La gouvernance rurale en Méditerranée : tendances et nouveaux défis ». In les notes d'analyse du CIHEAM, N°14, 6p.

**BESSAOUD, O.** (2006). « La stratégie de développement rural en Algérie ». In Options Méditerranéennes, Série A/n°71, 2006, pp. 79-89.

**BNEDER,** (2003). « Etude de mise en valeur des potentialités du milieu physique dans le cadre du développement rural de proximité ». Rapport sur le découpage des wilayate en zones agro écologiques homogènes et la sélection des Communes types, 77 p.

**BOUCHETATA, A.** (2003). « Le développement local en Algérie : Importance de la formation aux nouvelles approches et à l'utilisation d'outils méthodologiques ». In les Actes du colloque sur « *Les acteurs du développement local durable en Algérie* », organisé par le CRASC, Oran les 12, 13 et 14 mai 2003, pp. 159-179.

**BOULAHCHICHE, N. et BENTERKI, N.** (2001). « Méthodes participatives. Une démarche appropriée pour l'étude d'un espace montagneux ». In les actes des III<sup>èmes</sup> journées scientifiques de l'INRAA sur « *l'agriculture de montagne* », Béjaïa les 11, 12 et 13 avril 2001. Actes publiés par l'INRAA, sous la direction de Fayçal ABABSA Smati, pp. 301-310.

**CENEAP,** (2004). « Niveau de développement et potentialités des zones rurales ». Rapport final, mars 2004, 146 p.

**CENEAP,** (2004). « Problématique de développement rural », mars 2004, 88p.

**CENEAP,** (2004). « Eléments d'approche et scénarios prospectifs ». Rapport final, mars 2004, 85 p.

**CENEAP,** (1991). « Le développement des zones rurales : Pré bilan », 95 p.

**DJEKBOUB, S.** (2002). « L'organisation territoriale en Algérie : Evolution, évaluation d'ensemble et quelques propositions de réaménagement ». In « *DECENTRALISATION ET ORGANISATION TERRITORIALE* », Revue du CENEAP N°26 Alger, Algérie, pp. 109-154.

**ELLOUMI, M.** (2006). « Les politiques de développement rural en Tunisie : Acquis et perspectives ». In Options Méditerranéennes, Série A/n°71, 2006, pp. 55-65.

**EUROPACT**, (2002). « Le suivi d'un projet de développement. Démarche, Dispositif, Indicateurs ». Guide méthodologique « *le suivi* ». Versailles – France, 84 p.

**FAO**, (1995). « Approche participative, communication et gestion des ressources forestières en Afrique sahélienne : Bilan et perspectives ». Rome – Italie.

**FERROUKHI, S.A.** (2007). « Une stratégie pour le Monde rural en Algérie : Une réponse nécessaire au contexte actuel et à une prospective souhaitable ». In « *PROSPECTIVES AGRICOLES* ». Revue Annuelle de l'INRAA, N°02, pp. 6-11.

**FERROUKHI, S.A. et BENTERKI, N.** (2003). « Le développement rural durable: Expériences et perspectives dans les économies en transition : Le cas de l'Algérie ». In Options Méditerranéennes, Série A N°54 «*Nouvelles stratégies pour un développement durable dans les pays méditerranéens. Le développement rural à différents niveaux de gouvernance. La dimension nationale.*», pp. 49-61.

**FERROUKHI, S.A. et BENTERKI, N.** (2002). « Le développement rural régional : une approche appropriée pour faire reculer la pauvreté en zones rurales ». In «Recherche Agronomique ». Revue de l'INRAA, N°10, pp. 103-113.

**FLOQUET, A.** (1993). - « Savoirs locaux et recherche Agronomique ». In dossier thématique N°2 Démarches de la recherche-système, Montpellier, ICRA, 43 p.

**GERONIMI, A. et TAIEB, A.** (1998). « Fiscalité, Ressources et Disparités régionales en Algérie ». In « *FINANCES LOCALES ET DEVELOPPEMENT. Les expériences des pays du Maghreb et d'Europe* », Revue du CENEAP N°12, Algérie, pp. 43-62.

**GRAUGNARD, G. et HEEREN, N.,** (1999). « Définition et mise en place d'indicateurs d'impact », Guide méthodologique « L'évaluation d'impact », Paris, F3E, CIEDEL, 51 p.

**HUILLET, C.** (1994). « Grandes tendances et évolution des approches de développement rural dans les pays membres de l'OCDE », in Options méditerranéennes, vol. 2, n° 4, CIHEAM-IAMM, pp. 123-132.

**ICRA**, (2000). « La Recherche Agricole Orientée vers le Développement – RAD ». Cours de l'ICRA, Montpellier – France.

**Institut de Recherche et d'Application des Méthodes de Développement – IRMA**, (1996). « L'évaluation, un outil au service de l'action ». Guide méthodologique « *L'évaluation* ». Paris – France, 72 p.

**MOUSSA, Z.** (2005). « PILLIER PARTICIPATION ». Communication présentée lors de l'atelier organisé par le CRDI en collaboration avec l'INRAA, sur « Plateforme d'échange, Approches Multidisciplinaires et Participative, l'analyse sociale et les questions du Genre ». Tipaza, du 11 au 17 mars 2005.

**NDABALISHYE, I.** (2008). « Construire autrement : Le développement participatif ». Conférence publique présentée dans le cadre des vendredis du CERAP (Centre de Recherche et d'Action pour la Paix), Cote d'Ivoire, 8 p.

**SACHS, I.** (1980). « Initiation à l'éco-développement », in collection « *Économie et Humanisme* ». Paris – France, Edition Ouvrières, 20 p.

**SAHLI, Z.** (2002). « Développement rural et développement local : Pour une décentralisation effective ». In « *DECENTRALISATION ET ORGANISATION TERRITORIALE* », Revue du CENEAP N°26, Algérie, pp. 33-108.

**SID ALI, M.** (2002). « Décentralisation et organisation territoriale ». In « *DECENTRALISATION ET ORGANISATION TERRITORIALE* », Revue du CENEAP N°26 Alger, Algérie, pp. 5-32.

**TAIB, E.** (2002). « Territoire, Territorialité et Participation dans la commune Algérienne ». In « *DECENTRALISATION ET ORGANISATION TERRITORIALE* », Revue du CENEAP N°26 Alger, Algérie, pp. 155-181.

**TREMBLAY, S.** (1999). « Du concept de développement au concept de l'après-développement : Trajectoire et repères théoriques ». Collection « *Travaux et études en développement régional* ». Université du Québec à Chicoutimi, Québec – Canada, 52 p.

**YODA, B.** (2004). « Montage et gestion participative des projets de développement rural : Outils et méthodes d'intervention ». Mémoire de troisième cycle en agronomie – Option : Vulgarisation Agricole. Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, Maroc, 174 p.

### **Rapports et documents :**

**ANAT,** (1989). – « Plan d'aménagement. Communaux. Zone d'aménagement multi communale d'El Kala », 154 p.

**APC d'EL Aioun,** (2005). « Monographie de la Commune d'El Aioun », 26 p.

**DPAT de la Wilaya d'El Tarf,** (2004). « Annuaire statistique de la Wilaya d'El Tarf 2003 », 83 P.

**Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE),** (2005). : « Indicateurs de développement et typologies territoriales en Algérie dans une perspective 2025 ». In « Schéma National d'Aménagement du Territoire ». Rapport de synthèse, 68 p.

**Ministre Délégué Chargé du Développement Rural (MDDR),** (2009). « Rapport de suivi du Programme de Développement Rural Intégré », période : du 01/01/2007 au 31/12/2008, 10 p.

**Ministre Délégué Chargé du Développement Rural (MDDR),** (2007). « Phase expérimentale de mise en œuvre des PPDR et PPLCD », 9 p.

**Ministre Délégué Chargé du Développement Rural (MDDR), Commission Nationale de Développement Rural (CNDR),** (2006). « Le Renouveau Rural ». Algérie, Août 2006, 211p.

**Ministre Délégué Chargé du Développement Rural (MDDR), Commission Nationale de Développement Rural (CNDR), (2006).** « Approche méthodologique pour la mise en œuvre des Projets de Développement Rural Intégrés ». Algérie, Novembre 2006, 21p.

**Ministre Délégué Chargé du Développement Rural (MDDR), (2005).** « Note de conjoncture. 1<sup>er</sup> trimestre 2005 », 13p.

**Ministre Délégué Chargé du Développement Rural (MDDR), (2004).** « Stratégie Nationale de Développement Rural Durable. Projet ». Algérie, juillet 2004, 44p.

**Ministre Délégué Chargé du Développement Rural (MDDR), (2003).** « Conception et mise en œuvre du Projet de Proximité de Développement Rural (PPDR). Guide de procédures ». Algérie, 89 p.

**OCDE, (2005).** « Perspectives économiques en Afrique » 2004/2005

#### **Textes juridiques :**

- Décision ministérielle n°353, du 30 septembre 2002, annulant et remplaçant la décision N°287 du 5 Djoumada El Aouel 1423, correspondant au 15 juillet 2002 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale N°302-094 – Intitulé « Fonds Spécial de Mise en Valeur des Terres par la Concession » - FSMVTC – MADR, ainsi que la composition du Comité Technique d'Etude et de Validation des projets de développement agricole et rural.

- Décision ministérielle n°306, du 14 juillet 2003, fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spéciale N°302-111 – Intitulé « Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par la Concession », les niveaux de soutien et modalités de leur paiement.

- Instruction Gouvernementale n°01 du 27 janvier 2008, adressée à Madame et Messieurs les Walis et ayant pour objet le Programme de Soutien au Renouveau Rural « PSRR » 2007 – 2013.

- Décision n°174 du 14 janvier 2003, portant lettre d'approbation de financement (N°131 du 12/01/2003) du projet de mise en valeur de proximité de Ain Smain Commune d'El Aioun Daïra d'El Kala Wilaya d'El Tarf.

- Décision n°2080, du 21 décembre 2008, fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à la mise en œuvre des projets de proximité de développement rural intégré bénéficiant du soutien du Fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession.

#### **Sources Internet :**

**CONTE, B.** « Le concept de développement ». Source Internet : <http://conte.u-bordeaux4.fr>, 6p.

**Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP). Bureau des services internes et d'évaluation.** « Définition de l'Évaluation ». In « *Trousse d'Outils Des Administrateurs de Programme Pour le Suivi et l'Évaluation. Outil N°2* ». New York - États-Unis d'Amérique. Source Internet : <http://www.unfpa.org/>.

**France 5.** « Comment réussir un brainstorming ? Etre efficace : Management – France 5  
Emploi. Source Internet : [http://emploi.france5/job/efficace/management/.](http://emploi.france5/job/efficace/management/)

**Publitechnic Fidelis – L'agence de communication opérationnelle.** « LE  
BRAINSTORMING ». Print & Web. Source Internet : [contact@publitechnic.fr](mailto:contact@publitechnic.fr)  
[www.publitechnic.fr](http://www.publitechnic.fr).

**Divers :**

Dictionnaire Le Petit Larousse, 2003.

Données Statistiques du MDDR – MADR, de la DSA d'El Tarf, de Conservation des  
Forêts d'El Tarf, de la DHW d'El Tarf, de la Subdivision agricole d'El Tarf, de la  
Conservation Forestière d'El Kala, de la Circonscription forestière d'El Kala, etc.

Fiche Signalétique du PPDR de Ain Smain.

## **ANNEXES**

**ANNEXE 1****Tableau N°1 : Répartition des communes, à fin 2005, par grandes régions**

Régions	Nombre de communes				Total
	Rurales		Urbaines		
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	
Nord	622	61 %	395	39 %	1017
Hauts Plateaux	246	68 %	114	32 %	360
Sud	111	68 %	53	32 %	164
<b>Total</b>	<b>979</b>	<b>64 %</b>	<b>562</b>	<b>36 %</b>	<b>1541</b>

Source : Établi à partir des données d'un tableau contenu dans le document du « Renouveau Rural », MDDR, 2006.

**Tableau N° 2 : Répartition de la population rurale par grandes régions géographiques**

Régions	Années	2005*	Structure (%)
Nord Centre		5 894 234	43,78
Nord Est		1 846 140	13,71
Nord Ouest		2 224 759	16,53
<b>S / total Nord</b>		<b>9 965 133</b>	<b>74,02</b>
Hauts Plateaux Centre		744 852	5,53
Hauts Plateaux Est		912 271	6,78
Hauts Plateaux Ouest		696 007	5,17
<b>S / total Hauts Plateaux</b>		<b>2 353 130</b>	<b>17,48</b>
Sud Est		703 835	5,23
Sud Ouest		345 180	2,56
Grand Sud		95 157	0,71
<b>S / total Sud</b>		<b>1 144 172</b>	<b>8,50</b>
<b>Total Algérie</b>		<b>13 462 435</b>	<b>100,00</b>

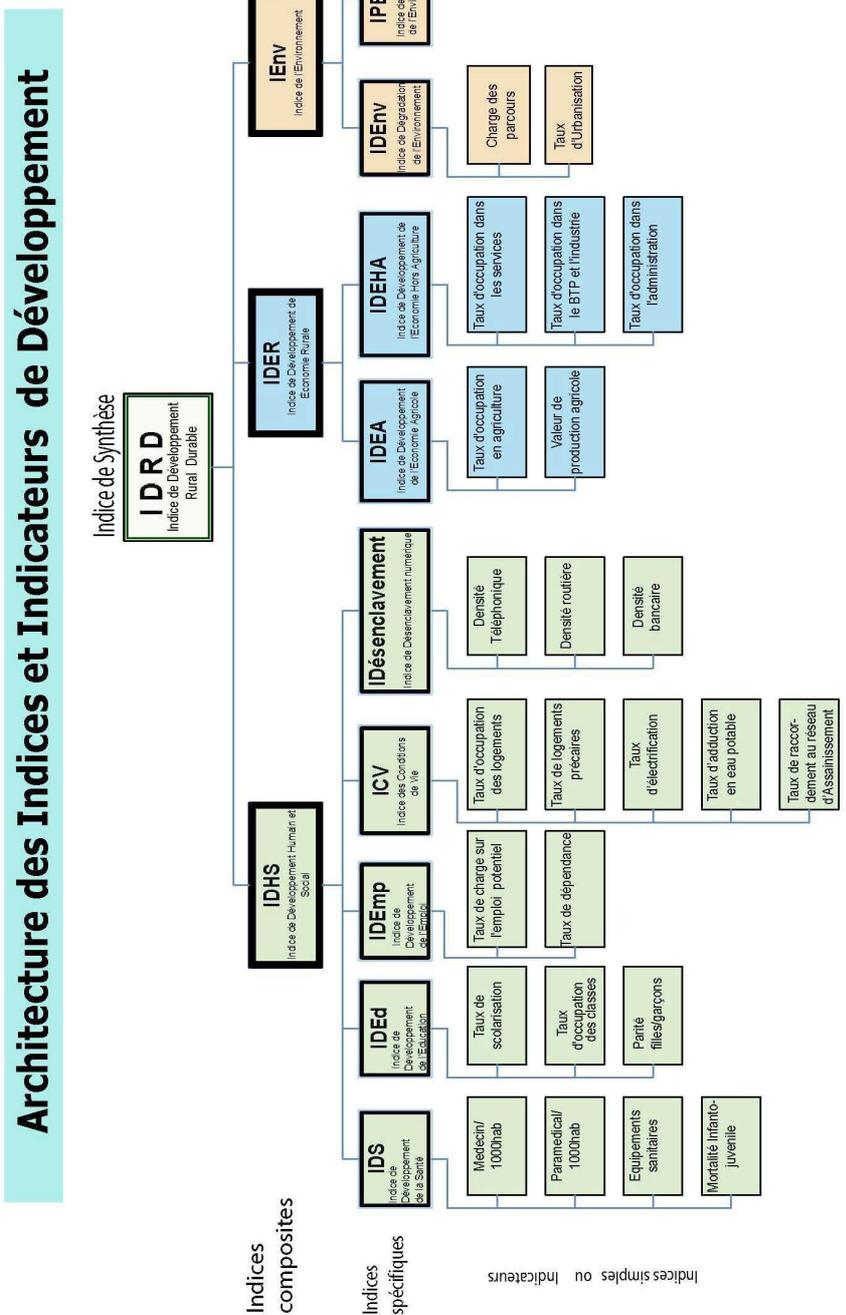
Source : Tableau confectionné à partir des données contenues dans le document « Renouveau Rural », édité par le MDDR en Août 2006. (\* : Source DPAT).

**Tableau N° 3 : Évolution des populations en Algérie (1950 – 2010)**

	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010
Pop. totale	8 753 000	10 800 000	13 746 000	18 740 000	24 855 000	30 291 000	35 635 000
Pop. rurale	6 805 000	7 512 000	8 316 000	10 508 000	12 079 000	12 980 000	13 312 000
Pop. agric.	7 188 000	7 628 000	7 542 000	6 628 000	6 396 000	7 257 000	7 463 000
<b>% pop rur/total</b>	<b>78%</b>	<b>70%</b>	<b>60%</b>	<b>56%</b>	<b>49%</b>	<b>43%</b>	<b>37%</b>
<b>% pop agric/rur</b>	<b>106%</b>	<b>102%</b>	<b>91%</b>	<b>63%</b>	<b>53%</b>	<b>56%</b>	<b>56%</b>

Source : DATABASE FAO, repris par le MDDR, dans le document « Stratégie de développement rural durable », juillet 2004.

## Indice de Développement Rural Durable (IDRD)



Source : MDDR, 2006 : « Le Renouveau Rural ».

**La Commission Nationale de Développement Rural (CNDR)**

La Commission Nationale de Développement Rural a été installée par le Chef du Gouvernement, par la décision n°03 du 05 mars 2006. Elle a pour missions :

- d'analyser les rapports des autorités locales sur les conditions de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD) ;
- d'analyser l'impact des ressources et des politiques de soutien et proposer les ajustements nécessaires ;
- de dresser le cas échéant, le bilan des difficultés rencontrées ;
- de proposer des mesures d'ordre économique ou social au vu de l'évolution de l'Indice de Développement Rural Durable (IDRD) ;
- d'élaborer un rapport annuel d'évaluation de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable.

**Composition de la CNDR**

Présidée par le Ministre Délégué chargé du Développement Rural (MDDR), la CNDR est composée de représentants des Ministères au rang de Directeur de l'Administration Centrale et de représentants d'institutions nationales :

- Un représentant du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales,
- Un représentant du Ministre de la Défense Nationale,
- Un représentant du Ministre des Finances,
- Un représentant du Ministre de l'Energie et des Mines,
- Un représentant du Ministre des Ressources en Eau,
- Un représentant du Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- Un représentant du Ministre des Transports,
- Un représentant du Ministre de l'Education Nationale,
- Un représentant du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural,
- Un représentant du Ministre des travaux Publics,
- Un représentant du Ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière,
- Un représentant du Ministre de la PME et de l'Artisanat,
- Un représentant du Ministre de l'Enseignement Professionnel,
- Un représentant du Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme,
- Un représentant du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale,
- Un représentant du Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Nationale,
- Un représentant du Ministre du Tourisme,
- Un représentant du Ministre de la Culture,
- Un représentant du Délégué à la Planification,
- Un représentant du Ministre de la Pêche et des Ressources Halieutiques,
- Un représentant du Ministre de la Poste, des Technologies de l'Information et de la Communication,
- Le Directeur de l'Agence Spatial Algérienne,
- Le Directeur de l'Office National des Statistiques,
- Le Directeur Général de la Sonelgaz.

Dans l'accomplissement de sa mission, la CNDR s'appuie sur la Cellule de Développement Rural de la Wilaya (installée par le Wali et animée par le DPAT), ainsi que sur les outils de gestion, de suivi, de diagnostic, de programmation et d'évaluation mis en place par le MDDR (SADDR, SI-PSRR, etc.).

**ANNEXE 2****Tableau N°1: Bilan des PPDR et PP-LCD menés dans les territoires ruraux profonds et/ou dévitalisés - Phase expérimentale 2003 – Fin 2006 -**

	<b>PPDR</b>	<b>PP-LCD</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Nombre de projets approuvés</b>	1 568	755	<b>2 323</b>
<b>Montant du portefeuille de projets (tous secteurs confondus) (Milliards de dinars)</b>	56,8	23,7	<b>81</b>
<b>Nombre de projets lancés (physiquement)</b>	1 280	755	<b>2 035</b>
<b>Nombre de ménages concernés</b>	131 040	146 594	<b>277 634</b>
<b>Emplois créés*</b>	32 930	65 335	<b>98 265</b>
<b>Nombre de communes concernées</b>	722	292	<b>872</b>
<b>Nombre de localités concernées</b>	1 805	916	<b>2 654</b>

Source : MDDR - MADR

\* Emplois créés à Juin 2007.

**Tableau N°2 : Structure financière des PP-LCD validés durant 2003 – 2006**

<b>Sources de financement</b>	<b>Montant (10*<sup>3</sup> DA)</b>	<b>Part (%)</b>
<b>FLDDPS</b>	17 066 634	72%
<b>B.E/H.C.D.S</b>	5 239 423	22%
<b>Autres sources de financement</b>	848 206	4%
<b>Auto-Financement</b>	544 309	2%
<b>Total</b>	23 698 572	100%

Source : MDDR - MADR

**Tableau N°3: Bilan des Projets de Développement Rural (PPDR + PP-LCD)  
- Phase expérimentale (2003 – Fin 2006) -**

WILAYA	PPDR				PP-LCD				TOTAL			
	Nbre de projets	Nbre de ménages	Nbres de communes concernées	Nombre de Localités	Nbre de projets	Nbre de ménages	Nbres de communes concernées	Nombre de Localités	Nbre de projets	Nbre de ménages	Nbres de communes concernées	Nombre de Localités
ADRAR	16	5 213	11	16					16	5 213	11	16
CHLEF	46	521	25	46					46	521	25	46
LAGHOUAT	33	1 974	13	32	63	21 403	23	90	96	23 377	24	122
O.EL BOUAGHI	8	804	8	18	17	1 190	9	19	25	1 994	13	32
BATNA	39	1 476	21	39	17	2 371	8	18	56	3 847	28	55
BEJAIA	31	1 069	22	31					31	1 069	22	31
BISKRA	11	1 875	11	11	52	18 829	21	64	63	20 704	25	74
BECHAR	8	705	5	8	12	1 455	7	12	20	2 160	9	18
BLIDA	80	2 119	19	70					80	2 119	19	70
BOUIRA	11	486	11	11	13	2 493	6	14	24	2 979	15	21
TAMENRASSET	21	1 007	7	21					21	1 007	7	21
TEBESSA	8	371	8	8	28	3 327	15	28	36	3 698	18	36
TLEMCEEN	7	785	7	7	27	2 274	5	27	34	3 059	11	33
TIARET	19	1 050	15	23	40	5 652	11	44	59	6 702	25	51
TIZI-OUZOU	24	1 136	16	24					24	1 136	16	24
ALGER										-		
DJELFA	32	3 085	24	37	77	11 727	31	107	109	14 812	36	142
JIJEL	22	199	4	9					22	199	4	9
SETIF	48	2 503	35	52	8	1 706	6	15	56	4 209	38	66
SAIDA	21	1 693	13	18	25	1 163	7	25	46	2 856	15	43
SKIKDA	18	2 802	15	21					18	2 802	15	21
S.B.ABBES	39	2 564	26	39	24	877	5	24	63	3 441	27	63
ANNABA	35	925	5	34					35	925	5	34
GUELMA	25	1 568	20	25					25	1 568	20	25
CONSTANTINE	15	1 348	12	12					15	1 348	12	12
MEDEA	31	1 941	24	31	55	5 082	14	70	86	7 023	35	99
MOSTAGANEM	51	2 187	17	51					51	2 187	17	51
M'SILA	35	2 113	22	36	75	23 512	38	109	110	25 625	40	135
MASCARA	145	8 651	45	153	9	678	4	9	154	9 329	45	160
OUARGLA	15	856	8	14					15	856	8	14
ORAN	8	433	8	8					8	433	8	8
EL BAYADH	8	661	7	12	76	10 919	22	74	84	11 580	22	86
ILLIZI	5	485	3	5					5	485	3	5
B.B.ARRARIDJ	41	1 893	21	44	36	11 604	14	49	77	13 497	28	93
BOUMERDES	55	29 038	21	62					55	29 038	21	62
EL TARF	34	1 486	14	29					34	1 486	14	29
TINDOUF	18	391	2	12					18	391	2	12
TISSEMSILT	12	594	12	12					12	594	12	12
EL OUED	49	8 004	18	49	16	5 761	9	14	65	13 765	21	61
KHENCHELA	39	3 105	19	39	15	3 515	10	16	54	6 620	20	54
SOUK AHRAS	27	1 174	13	21	10	1 574	7	10	37	2 748	14	27
TIPAZA	23	1 793	10	24					23	1 793	10	24
MILA	155	16 935	32	397					155	16 935	32	397
AIN DEFLA	33	2 317	18	33					33	2 317	18	33
NAAMA	79	4 372	12	74	37	4 170	12	37	116	8 542	12	99
AIN TEMOUCHE	27	1 758	18	27					27	1 758	18	27
GHARDAIA	4	142	4	4	23	5 312	8	41	27	5 454	11	45
RELIZANE	57	3 433	21	56					57	3 433	21	56
<b>TOTAL</b>	<b>1 568</b>	<b>131 040</b>	<b>722</b>	<b>1 805</b>	<b>755</b>	<b>146 594</b>	<b>292</b>	<b>916</b>	<b>2 323</b>	<b>277 634</b>	<b>872</b>	<b>2 654</b>

Source : MDDR – MADR

Tableau N°4: Situation des Projets de Développement Rural Financés

WILAYA	Nombre projets financés	Nombre de projets lancés physiquement	Nombre projets achevés	Nombre ménages touchés les projets	Nombre ménages touchés par les projets lancés physiquement	Nombre ménages touchés par les projets achevés	Nombre projets non lancés
ADRAR	16	16	4	5 213	5 213	1 011	-
CHLEF	46	27	20	521	330	194	19
LAGHOUAT	96	96	76	23 377	23 377	22 236	-
O.EL BOUAGHI	25	25	17	1 994	1 994	1 190	-
BATNA	56	52	31	3 847	3 569	2 844	4
BEJAIA	31	31	0	1 069	1 069	-	-
BISKRA	63	59	52	20 704	20 235	18 829	4
BECHAR	20	20	14	2 160	2 160	1 748	-
BLIDA	80	80	8	2 119	2 119	28	-
BOUIRA	24	24	13	2 979	2 979	2 493	-
TAMENRASSET	21	21	21	1 007	1 007	1 007	-
TEBESSA	36	36	29	3 698	3 698	3 370	-
TLEMCEEN	34	34	27	3 059	3 059	2 274	-
TIARET	59	59	40	6 702	6 702	5 652	-
TIZI-OUZOU	24	17	0	1 136	950	-	7
ALGER							
DJELFA	109	109	81	14 812	14 812	12 405	-
JIJEL	22	22	21	199	199	164	-
SETIF	56	51	9	4 209	3 988	1 770	5
SAIDA	46	43	26	2 856	2 743	1 202	3
SKIKDA	18	15	10	2 802	2 690	2 095	3
S.B.ABBES	63	63	63	3 441	3 441	3 441	-
ANNABA	35	35	0	925	925	-	-
GUELMA	25	25	0	1 568	1 568	-	-
CONSTANTINE	15	15	14	1 348	1 348	925	-
MEDEA	86	86	70	7 023	7 023	6 153	-
MOSTAGANEM	51	51	0	2 187	2 187	-	-
MSILA	110	98	75	25 625	25 027	23 512	12
MASCARA	154	117	9	9 329	6 735	678	37
OUARGLA	15	9	7	856	361	152	6
ORAN	8	8	0	433	433	-	-
EL BAYADH	84	84	76	11 580	11 580	10 919	-
ILLIZI	5	5	2	485	485	188	-
B.B.ARRARIDJ	77	77	36	13 497	13 497	11 604	-
BOUMERDES	55	18	18	29 038	6 948	6 948	37
EL TARF	34	22	0	1 486	1 216	-	12
TINDOUF	18	18	16	391	391	358	-
TISSEMSILT	12	12	4	594	594	106	-
EL OUED	65	60	30	13 765	12 866	6 312	5
KHENCHELA	54	54	29	6 620	6 620	4 664	-
SOUK AHRAS	37	28	15	2 748	2 516	2 169	9
TIPAZA	23	23	0	1 793	1 793	-	-
MILA	155	63	6	16 935	7 156	168	92
AIN DEFLA	33	33	12	2 317	2 317	1 121	-
NAAMA	116	113	100	8 542	8 489	8 242	3
AIN TEMOUCH	27	27	0	1 758	1 758	-	-
GHARDAIA	27	27	23	5 454	5 454	5 312	-
RELIZANE	57	27	0	3 433	2 012	-	30
<b>TOTAUX</b>	<b>2 323</b>	<b>2035</b>	<b>1104</b>	<b>277 634</b>	<b>237 633</b>	<b>173 484</b>	<b>288</b>

Source : MDDR – MADR

Tableau N°5 : Répartition des wilayas selon les régions de programmation

Régions de programmation	Wilayas	Régions de programmation	Wilayas
<b>Région Nord-Ouest</b>	-TELEMCEN -S.B.ABBES -MOSTAGANEM -MASCARA -ORAN -A. TEMOUCHENT -RELIZANE	<b>Hauts Plateaux Est</b>	-O.EL.BOUAGHI -BATNA -TEBESSA -SETIF -B.B.ARRARIDJ -KHENCHELA
<b>Région Nord-Centre</b>	-CHELEF -BEJAIA -BLIDA -BOUIRA -TIZI OUZOU -ALGER -MEDEA -BOUMERDES -TIPAZA -AIN DEFLA	<b>Région Sud-Ouest</b>	-ADRAR -BECHAR -TINDOUF
<b>Région Nord-Est</b>	-JIJEL -SKIKDA -ANNABA -GUELMA -CONSTANTINE -EL TARF -SOUK AHRES -MILA	<b>Région Sud-Est</b>	-BISKRA -OUARGLA -EL OUED -GHARDAIA
<b>Hauts Plateaux Ouest</b>	-TIARET -SAIDA -EL BAYADH -TISSEMSILT -NAAMA	<b>Grand Sud</b>	-TAMENRASSET -ILLIZI
<b>Hauts Plateaux Centre</b>	-LAGHOUAT -DJELFA -M'SILA		

Source : Constitué à partir des données du MDDR - MARD

**Tableau N°6 : Répartition territoriale des PPDR validés au cours de la phase expérimentale (2003 – fin 2006), par régions géographiques**

Régions de programmation	Nombre de wilayas par région	Nombre de PPDR validés	Moyenne wilayale (Nombre de PPDR/wilaya)
Région Nord-Ouest	7	334	48
Région Nord-Centre*	9	334	37
Région Nord-Est	8	331	41
<b>Sous total Nord*</b>	<b>24</b>	<b>999</b>	<b>42</b>
<b>Part (%)</b>	<b>51%</b>	<b>64%</b>	<b>/</b>
Hauts Plateaux Ouest	5	139	28
Hauts Plateaux Centre	3	100	33
Hauts Plateaux Est	6	183	31
<b>Sous total Hauts Plateaux</b>	<b>14</b>	<b>422</b>	<b>30</b>
<b>Part (%)</b>	<b>30%</b>	<b>27%</b>	<b>/</b>
Région Sud-Ouest	3	42	14
Région Sud-Est	4	79	20
Grand Sud	2	26	13
<b>Sous total Sud</b>	<b>9</b>	<b>147</b>	<b>16</b>
<b>Part (%)</b>	<b>19%</b>	<b>9%</b>	<b>/</b>
<b>Total national*</b>	<b>47</b>	<b>1568</b>	<b>33</b>

Source : Établi par nos soins à partir des tableaux N°3 et N°5.

\* La wilaya d'Alger n'est pas concernée par les PPDR.

**Tableau N°7 : Répartition territoriale des communes rurales concernées par les PPDR validés, par régions géographiques – Phase expérimentale (2003 – 2006)**

Régions de programmation	Nombre de wilayas par région	Nombre de communes concernées par les PPDR validés
Région Nord-Ouest	7	142
Région Nord-Centre*	9	166
Région Nord-Est	8	115
<b>Sous total Nord*</b>	<b>24</b>	<b>423</b>
<b>Part (%)</b>	<b>52%</b>	<b>59%</b>
Hauts Plateaux Ouest	5	59
Hauts Plateaux Centre	3	59
Hauts Plateaux Est	6	112
<b>Sous total Hauts Plateaux</b>	<b>14</b>	<b>230</b>
<b>Part (%)</b>	<b>29%</b>	<b>32%</b>
Région Sud-Ouest	3	18
Région Sud-Est	4	41
Grand Sud	2	10
<b>Sous total Sud</b>	<b>9</b>	<b>69</b>
<b>Part (%)</b>	<b>19%</b>	<b>10%</b>
<b>Total national*</b>	<b>47</b>	<b>722</b>

Source : Établi à partir des tableaux N°3 et N°5

\* La wilaya d'Alger n'est pas concernée par les PPDR.

**Tableau N°8 : Répartition territoriale des localités rurales ciblées par les PPDR validés par régions géographiques - Phase expérimentale (2003 – fin 2006) –**

Régions géographiques	Nombre de wilayas par région	Nombre de localités ciblées par les PPDR validés
Région Nord-Ouest	7	341
Région Nord-Centre*	9	332
Région Nord-Est	8	548
<b><i>Sous total Nord*</i></b>	<b>24</b>	<b>1221</b>
<b><i>Part (%)</i></b>	<b>52%</b>	<b>68%</b>
Hauts Plateaux Ouest	5	139
Hauts Plateaux Centre	3	105
Hauts Plateaux Est	6	200
<b><i>Sous total Hauts Plateaux</i></b>	<b>14</b>	<b>444</b>
<b><i>Part (%)</i></b>	<b>29%</b>	<b>25%</b>
Région Sud-Ouest	3	36
Région Sud-Est	4	78
Grand Sud	2	26
<b><i>Sous total Sud</i></b>	<b>9</b>	<b>140</b>
<b><i>Part (%)</i></b>	<b>19%</b>	<b>8%</b>
<b>Total national*</b>	<b>47</b>	<b>1805</b>

Source : Établi à partir des tableaux N°3 et N°5.

\* La wilaya d'Alger n'est pas concernée par les PPDR.

**Tableau N°9 : Répartition territoriale des ménages ciblés par les PPDR validés par régions géographiques - Phase expérimentale (2003 – fin 2006) -**

Régions de programmation	Nombre de wilayas par région	Nombre de ménages ciblés par les PPDR validés	Moyenne wilayale (Nombre de ménages ciblés/wilaya)
Région Nord-Ouest	7	19811	2830
Région Nord-Centre*	9	40420	4491
Région Nord-Est	8	26437	3305
<b><i>Sous total Nord*</i></b>	<b>24</b>	<b>86668</b>	<b>3611</b>
<b><i>Part (%)</i></b>	<b>52%</b>	<b>66%</b>	<b>/</b>
Hauts Plateaux Ouest	5	8370	1674
Hauts Plateaux Centre	3	7172	2391
Hauts Plateaux Est	6	10152	1692
<b><i>Sous total Hauts Plateaux</i></b>	<b>14</b>	<b>25694</b>	<b>1835</b>
<b><i>Part (%)</i></b>	<b>29%</b>	<b>20%</b>	<b>/</b>
Région Sud-Ouest	3	6309	2103
Région Sud-Est	4	10877	2719
Grand Sud	2	1492	746
<b><i>Sous total Sud</i></b>	<b>9</b>	<b>18678</b>	<b>2075</b>
<b><i>Part (%)</i></b>	<b>19%</b>	<b>14%</b>	<b>/</b>
<b>Total national*</b>	<b>47</b>	<b>131040</b>	<b>2788</b>

Source : Établi à partir des tableaux N°3 et N°5.

\* La wilaya d'Alger n'est pas concernée par les PPDR.

**Tableau N°10 : Répartition territoriale des ménages ciblés par les PPDR validés par régions géographiques - Phase expérimentale (2003 – fin 2006) –**

Régions de programmation	Nombre de PPDR validés	Nombre de ménages ciblés par les PPDR validés	Moyenne (Nombre de ménages ciblés/PPDR)
Région Nord-Ouest	334	19811	59
Région Nord-Centre*	334	40420	121
Région Nord-Est	331	26437	80
<b>Sous total Nord*</b>	<b>999</b>	<b>86668</b>	<b>87</b>
<b>Part (%)</b>		<b>66%</b>	<b>/</b>
Hauts Plateaux Ouest	139	8370	60
Hauts Plateaux Centre	100	7172	72
Hauts Plateaux Est	183	10152	55
<b>Sous total Hauts Plateaux</b>	<b>422</b>	<b>25694</b>	<b>61</b>
<b>Part (%)</b>		<b>20%</b>	<b>/</b>
Région Sud-Ouest	42	6309	150
Région Sud-Est	79	10877	138
Grand Sud	26	1492	57
<b>Sous total Sud</b>	<b>147</b>	<b>18678</b>	<b>127</b>
<b>Part (%)</b>		<b>14%</b>	<b>/</b>
<b>Total national*</b>	<b>1568</b>	<b>131040</b>	<b>84</b>

Source : Établi à partir des tableaux N°3 et N°5.

\* La wilaya d'Alger n'est pas concernée par les PPDR.

**Tableau N° 11 : Structure financière des PPDR validés durant la phase expérimentale (2003 – Fin 2006)**

Sources de financement	Montant (10* <sup>3</sup> DA)	Part (%)
<b>FDRMVTC</b>	15 266 332	27%
<b>PSD + PCD</b>	13 430 284	24%
<b>FONAL</b>	10 803 418	19%
<b>Crédit</b>	6 322 629	11%
<b>Autres sources de financement</b>	5 847 719	10%
<b>Auto-Financement</b>	3 266 858	6%
<b>FLDDPS</b>	1 065 619	2%
<b>FNDIA</b>	642 875	1%
<b>FNPAAT</b>	160 647	0,3%
<b>Total</b>	<b>56 806 381</b>	<b>100%</b>

Source : MDDR - MADR

**Tableau N°12 : État d'avancement des PPDRI conçus entre 2007 et 2008**

État d'avancement	Nombre de PPDRI	Pourcentage (%)
En cours de formulation	1 627	30,02
Formulé/En demande de confirmation	879	16,22
Confirmé/En demande de validation	547	10,09
Proposés pour inscription en lois de finances	370	6,83
Validé/En demande d'approbation	350	6,46
Approuvé et lancé	1 633	30,13
Clôturé	13	0,24
<b>Total</b>	<b>5 419</b>	<b>100,00</b>

Source : Établi à partir des données du SI-PSRR (du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2008).

**Tableau N°13 : Répartition des PPDR par thèmes fédérateurs  
- Période Janvier 2007 – décembre 2008 -**

Thèmes fédérateurs	Nombre de PPDR	Pourcentage (%)
Retour et stabilisation des populations (PPDR/PMVP)	22	0,41
Modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un Ksar	2 120	39,12
Diversification des activités économiques en milieu rural	2 056	37,94
Protection et valorisation des ressources naturelles	929	17,14
Protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel	292	5,39
<b>Total</b>	<b>5 419</b>	<b>100,00</b>

Source : Établi à partir des données du SI-PSRR (du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2008).

**Tableau N°14 : Répartition des PPDR par types d'action et par thème fédérateur  
- Période Janvier 2007 – décembre 2008 -**

Thèmes fédérateurs	Actions collectives		Actions individuelles		Total actions
	Nombre	%	Nombre	%	
Retour et stabilisation des populations (PPDR/PMVP)	70	26,72	192	73,28	262
Modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un Ksar	8 477	31,37	1 8 543	68,63	27 020
Diversification des activités économiques en milieu rural	7 707	29,01	18 859	70,99	26 566
Protection et valorisation des ressources naturelles	3 445	60,60	2 240	39,40	5 685
Protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel	769	36,38	1 345	63,62	2 114
<b>Total</b>	<b>20 468</b>	<b>33,20</b>	<b>41 179</b>	<b>66,80</b>	<b>61 647</b>

Source : Établi à partir des données du SI-PSRR (du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2008).

**Tableau N°15 : Structure des investissements prévus pour les PPDR de chaque thème fédérateur, par types d'action - Période Janvier 2007 – décembre 2008 -**  
Unité : 1000 DA

Thèmes fédérateurs	Actions collectives		Actions individuelles		Investissement Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Retour et stabilisation des populations (PPDR/PMVP)	272 880	75,05	90 700	24,95	<b>363 580</b>	<b>100,00</b>
Modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un Ksar	108 315 005	90,44	11 445 561	9,56	<b>119 760 566</b>	<b>100,00</b>
Diversification des activités économiques en milieu rural	95 728 813	89,17	11 621 685	10,83	<b>107 350 498</b>	<b>100,00</b>
Protection et valorisation des ressources naturelles	25 042 500	94,76	1 383 918	5,24	<b>26 426 418</b>	<b>100,00</b>
Protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel	5 051 292	86,90	761 487	13,10	<b>5 812 779</b>	<b>100,00</b>
<b>Total</b>	<b>234 410 490</b>	<b>90,26</b>	<b>25 303 351</b>	<b>9,74</b>	<b>259 713 841</b>	<b>100,00</b>

Source : Établi par nos soins à partir des données du SI-PSRR (du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2008).

**Tableau N°16 : Structure des investissements prévus par les PPDRI, par thèmes fédérateurs et par types d'action - Période Janvier 2007 – décembre 2008 - (Unité : 1000 DA)**

Thèmes fédérateurs	Actions collectives		Actions individuelles		Investissement Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Retour et stabilisation des populations (PPDR/PMVP)	272 880	0,12	90 700	0,36	363 580	0,14
Modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un Ksar	108 315 005	46,21	11 445 561	45,23	119 760 566	46,11
Diversification des activités économiques en milieu rural	95 728 813	40,84	11 621 685	45,93	107 350 498	41,33
Protection et valorisation des ressources naturelles	25 042 500	10,68	1 383 918	5,47	26 426 418	10,18
Protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel	5 051 292	2,15	761 487	3,01	5 812 779	2,24
<b>Total</b>	<b>234 410 490</b>	<b>100,00</b>	<b>25 303 351</b>	<b>100,00</b>	<b>259 713 841</b>	<b>100,00</b>

Source : Établi par nos soins à partir des données du SI-PSRR (du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2008).

**Tableau 17 : Estimation du montant moyen de financement d'un PPDRI, selon les thèmes fédérateurs - Période Janvier 2007 – décembre 2008 –**

Thèmes fédérateurs	Nombre de PPDRI	Montant (1000 DA)	Moyenne Montant/PPDRI (1000 DA)
Retour et stabilisation des populations (PPDR/PMVP)	22	363 580	16 526,364
Modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un Ksar	2 120	119 760 566	56 490,833
Diversification des activités économiques en milieu rural	2 056	107 350 498	52 213,277
Protection et valorisation des ressources naturelles	929	26 426 418	28 446,090
Protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel	292	5 812 779	19 906,777
<b>Total</b>	<b>5 419</b>	<b>259 713 841</b>	<b>47 926,525</b>

Source : Établi à partir des tableaux N°13 et N°16.

**Tableau N°18 : Répartition des ménages ciblés par les PPDRI, selon les thèmes fédérateurs - Période Janvier 2007 – décembre 2008 –**

Thèmes fédérateurs	Nombre de ménages ciblés	Pourcentage (%)
Retour et stabilisation des populations (PPDR/PMVP)	3 833	0,15
Modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un Ksar	743 128	28,20
Diversification des activités économiques en milieu rural	637 781	24,20
Protection et valorisation des ressources naturelles	515 984	19,58
Protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel	734 638	27,88
<b>Total</b>	<b>2 635 364</b>	<b>100,00</b>

Source : Établi à partir des données du SI-PSRR (du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2008).

**Tableau N°19 : Estimation du nombre moyen de ménages ciblés par un PPDRI, par thèmes fédérateurs - Période Janvier 2007 – décembre 2008 –**

Thèmes fédérateurs	Nombre de PPDRI	Nombre de ménages ciblés	Moyenne (Nombre de ménages/PPDRI)
Retour et stabilisation des populations (PPDR/PMVP)	22	3 833	174
Modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un Ksar	2 120	743 128	351
Diversification des activités économiques en milieu rural	2 056	637 781	310
Protection et valorisation des ressources naturelles	929	515 984	555
Protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel	292	734 638	2516
<b>Total</b>	<b>5 419</b>	<b>2 635 364</b>	<b>468</b>

Source : Etabli à partir du tableau précédent et du tableau N°13

**Tableau N°20 : Estimation du montant moyen de financement par PPDRI, selon les thèmes fédérateurs - Période Janvier 2007 – décembre 2008 –**

Thèmes fédérateurs	Montant (1000 DA)	Nombre de ménages ciblés	Moyenne (Montant/ménages) (1000 DA)
Retour et stabilisation des populations (PPDR/PMVP)	363 580	3 833	94,855
Modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un Ksar	119 760 566	743 128	161,157
Diversification des activités économiques en milieu rural	107 350 498	637 781	168,319
Protection et valorisation des ressources naturelles	26 426 418	515 984	51,216
Protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel	5 812 779	734 638	7,912
<b>Total</b>	<b>259 713 841</b>	<b>2 635 364</b>	<b>98,550</b>

Source : Etabli à partir des tableaux N°15 et N°17

**Tableau N°21 : Répartition des emplois prévus par les PPDRI, selon les thèmes fédérateurs - Période Janvier 2007 – décembre 2008 –**

Thèmes fédérateurs	Nombre d'emplois prévus*	Pourcentage (%)
Retour et stabilisation des populations (PPDR/PMVP)	353	0,26
Modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un Ksar	51 828	37,80
Diversification des activités économiques en milieu rural	66 928	48,81
Protection et valorisation des ressources naturelles	12 734	9,29
Protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel	5 284	3,85
<b>Total</b>	<b>137 128</b>	<b>100,00</b>

Source : Etabli à partir des données du SI-PSRR (du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2008).

\* Emplois permanents + Emplois temporaire (JT) en équivalent emplois permanents.

**Tableau N°22 : Estimation du montant moyen investi par les PPDR pour créer un emploi, selon les thèmes fédérateurs - Période 2007 – 2008 –**

Thèmes fédérateurs	Montant (1000 DA)	Nombre d'emplois prévus*	Moyenne Montant/emploi prévu (1000 DA)
Retour et stabilisation des populations (PPDR/PMVP)	363 580	353	1 030
Modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un Ksar	119 760 566	51 828	2 311
Diversification des activités économiques en milieu rural	107 350 498	66 928	1 604
Protection et valorisation des ressources naturelles	26 426 418	12 734	2 075
Protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel	5 812 779	5 284	1 100
<b>Total</b>	<b>259 713 841</b>	<b>137 128</b>	<b>1 894</b>

Source : Établi par nos soins à partir du tableau précédent et du tableau N°16

\* Emplois permanents + Emplois temporaire (JT) en équivalent emplois permanents.

**Tableau N°23 : Répartition du programme quinquennal de PPDR par thèmes fédérateurs – Période 2009 – 2014 -**

Thèmes fédérateurs	Nombre de PPDR	Pourcentage (%)
Modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un Ksar	1 608	13,24
Diversification des activités économiques en milieu rural	3 467	28,54
Protection et valorisation des ressources naturelles	6 205	51,08
Protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel	868	7,15
<b>Total</b>	<b>12 148</b>	<b>100,00</b>

Source : Etabli à partir des données du MADR, 2009.

**Tableau N°24 : Répartition des ménages ciblés par le programme quinquennal de PPDR, selon les thèmes fédérateurs – Période 2009 - 2014**

Thèmes fédérateurs	Nombre de ménages ciblés	Pourcentage (%)
Modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un Ksar	259 000	23
Diversification des activités économiques en milieu rural	300 200	27
Protection et valorisation des ressources naturelles	424 000	38
Protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel	132 000	12
<b>Total</b>	<b>1 115 200</b>	<b>100,00</b>

Source : Etabli à partir des données du MADR, 2009.

**Tableau N°25 : Estimation du nombre moyen de ménages ciblés par un PPDR du programme quinquennal 2009 - 2014**

Thèmes fédérateurs	Nombre de PPDR	Nombre de ménages ciblés	Moyenne (Nbr ménages/PPDR)
Modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un Ksar	1 608	259 000	161
Diversification des activités économiques en milieu rural	3 467	300 200	87
Protection et valorisation des ressources naturelles	6 205	424 000	68
Protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel	868	132 000	152
<b>Total</b>	<b>12 148</b>	<b>1 115 200</b>	<b>92</b>

Source : Etabli par nos soins à partir des tableaux N°23 et N°24.

**ANNEXE 3****Tableau N°1 : Codification des familles, des ménages et des bénéficiaires du PPDR de Ain Smain**

Désignation	Code
- Les deux grandes familles <ul style="list-style-type: none"> <li>• La famille des Benzaraa</li> <li>• La famille des Djebaili</li> </ul>	F1 F2
- Les ménages de la famille des Benzaraa <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> ménage</li> <li>• 2<sup>ème</sup> ménage</li> <li>• 3<sup>ème</sup> ménage</li> <li>• 4<sup>ème</sup> ménage</li> <li>• 5<sup>ème</sup> ménage</li> <li>• 6<sup>ème</sup> ménage</li> </ul>	M1.1 M1.2 M1.3 M1.4 M1.5 M1.6
- Les ménages de la famille des Djebaili <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> ménage</li> <li>• 2<sup>ème</sup> ménage</li> <li>• 3<sup>ème</sup> ménage</li> <li>• 4<sup>ème</sup> ménage</li> <li>• 5<sup>ème</sup> ménage</li> </ul>	M2.1 M2.2 M2.3 M2.4 M2.5
- Les bénéficiaires des actions du PPDR de Ain Smain <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le 1<sup>er</sup> bénéficiaire du 1<sup>er</sup> ménage de la 1<sup>ère</sup> famille</li> <li>• Le 2<sup>ème</sup> bénéficiaire du 1<sup>er</sup> ménage de la 1<sup>ère</sup> famille</li> <li>• Le 1<sup>er</sup> bénéficiaire du 2<sup>ème</sup> ménage de la 1<sup>ère</sup> famille</li> <li>• Le 2<sup>ème</sup> bénéficiaire du 2<sup>ème</sup> ménage de la 1<sup>ère</sup> famille</li> <li>• Le 1<sup>er</sup> bénéficiaire du 3<sup>ème</sup> ménage de la 1<sup>ère</sup> famille</li> <li>• Le 1<sup>er</sup> bénéficiaire du 4<sup>ème</sup> ménage de la 1<sup>ère</sup> famille</li> <li>• Le 1<sup>er</sup> bénéficiaire du 1<sup>er</sup> ménage de la 2<sup>ème</sup> famille</li> <li>• Le 1<sup>er</sup> bénéficiaire du 3<sup>ème</sup> ménage de la 2<sup>ème</sup> famille</li> <li>• Le 1<sup>er</sup> bénéficiaire du 5<sup>ème</sup> ménage de la 2<sup>ème</sup> famille</li> </ul>	B1.1.1 B1.1.2 B1.2.1 B1.2.2 B1.3.1 B1.4.1 B2.1.1 B2.3.1 B2.5.1

Source : Établi par nos soins.

**Tableau N°2 : Taille des ménages de la localité de Ain Smain et répartition des membres de chaque ménage selon les catégories d'âge (Situation de référence : 2002)**

Ménages	Taille du ménage	Catégories d'âge			
		Moins de 15 ans	De 15 à 30 ans	De 30 à 40 ans	Plus de 40 ans
M1.1	15	2	9	1	3
M1.2	7	0	3	2	2
M1.3	6	1	3	0	2
M1.4	7	4	0	2	1
M1.5	6	2	2	1	1
M1.6	4	2	1	1	0
M2.1	9	0	5	2	2
M2.2	6	2	2	1	1
M2.3	3	0	0	1	2
M2.4	5	0	1	2	2
M2.5	11	6	3	0	2
Total	79	19	29	13	18
Pourcentage (%)	100,100	24,05	36,71	16,46	22,78

Source : Données de l'enquête ménages (septembre 2005).

**Tableau N°3 : Niveau d'instruction des habitants de la localité de Ain Smain (plus de 6 ans), par ménage (Situation de référence : 2002)**

Ménages	Membres ayant plus de 6 ans	Niveaux d'instruction					
		Analphabète	Alphabète sans niveau	Primaire	Moyen	Secondaire	Universitaire
M1.1	13	2	0	1	4	4	2
M1.2	7	3	0	0	4	0	0
M1.3	6	0	0	1	2	3	0
M1.4	5	3	0	2	0	0	0
M1.5	6	0	0	3	2	1	0
M1.6	2	0	0	1	0	1	0
M2.1	9	1	1	0	4	3	0
M2.2	6	2	0	1	2	1	0
M2.3	3	3	0	0	0	0	0
M2.4	5	4	0	1	0	0	0
M2.5	11	2	0	7	2	0	0
Total	74	20	1	18	20	13	2
Pourcentage (%)	100,00	27,03	1,35	24,32	27,03	17,57	2,70

Source : Données de l'enquête ménages (septembre 2005).

**Tableau N°4 : Taux de scolarisation pour les enfants de la localité de Ain Smain ayant entre 6 – 15 ans, par ménage (Situation de référence : 2002)**

Ménages	Nombre d'individus ayant entre 6 – 15 ans	Nombre d'individus ayant entre 6 – 15 ans scolarisés	Taux de scolarisation (%)
M1.1	0	0	-
M1.2	0	0	-
M1.3	1	1	100,100
M1.4	2	2	100,100
M1.5	3	3	100,100
M1.6	0	0	-
M2.1	0	0	-
M2.2	2	2	100,100
M2.3	0	0	-
M2.4	0	0	-
M2.5	7	7	100,100
Total	15	15	100,100

Source : Données de l'enquête ménages (septembre 2005).

**Tableau N°5 : Situation de résidence des habitants de Ain Smain, par ménage (Situation de référence : 2002)**

Ménages	Taille du ménage	Membres absents du ménage	
		Nombre	Dont engagés dans l'ANP
M1.1	15	1	1
M1.2	7	0	0
M1.3	6	1	1
M1.4	7	0	0
M1.5	6	1	0
M1.6	4	1	1
M2.1	9	4	3
M2.2	6	0	0
M2.3	3	0	0
M2.4	5	0	0
M2.5	11	0	0
Total	79	8	6

Source : Données de l'enquête ménages (septembre 2005).

**Tableau N°6 : La population active de la localité de Ain Smain, par ménage  
(Situation de référence : 2002)**

Ménages	Taille du ménage	Nombre de personnes ayant plus de 15 ans	Nombre de personnes ayant plus de 15 ans scolarisées	Population active (*)
M1.1	15	13	3	10
M1.2	7	7	0	7
M1.3	6	5	1	4
M1.4	7	3	0	3
M1.5	6	4	1	3
M1.6	4	2	0	2
M2.1	9	9	0	9
M2.2	6	4	1	3
M2.3	3	3	0	3
M2.4	5	5	0	5
M2.5	11	5	0	5
Total	79	60	6	54

Source : Données de l'enquête ménages (septembre 2005).

(\*) : Personnes ayant plus de 15 ans non scolarisées.

**Tableau N°7 : La population occupée de la localité de Ain Smain, par ménage  
(Situation de référence : 2002)**

Ménages	Population active	Population occupée (travail rémunéré) (*)	Population occupée dans l'exploitation familiale (travail non rémunéré)	Nombre de personnes possédant des pensions
M1.1	10	3	4	1
M1.2	7	1	3	1
M1.3	4	3	3	0
M1.4	3	1	1	1
M1.5	3	1	2	0
M1.6	2	1	1	0
M2.1	9	4	4	1
M2.2	3	1	1	0
M2.3	3	1	1	1
M2.4	5	1	1	1
M2.5	5	2	3	0
Total	54	19	24	6

Source : Données de l'enquête ménages (septembre 2005).

(\*) : y compris Personnes engagées dans l'Armée Nationale Populaire (ANP).

**Tableau N°8 : Effectifs bovins, ovins et caprins dans la localité de Ain Smain, par ménage  
(Situation de référence : 2002)**

Ménages	Effectifs Bovins	Effectifs Ovins	Effectifs Caprins
M1.1	36	35	0
M1.2	10	24	8
M1.3	9	37	4
M1.4	11	8	0
M1.5	4	0	0
M1.6	0	0	0
M2.1	13	24	4
M2.2	0	0	0
M2.3	4	7	0
M2.4	15	50	0
M2.5	10	24	30
Total	112	208	46

Source : Données de l'enquête ménages (septembre 2005).

**Tableau N°9 : Niveaux de revenus des ménages de Ain Smain, par type de produit, en 2002**  
(Année de référence)

(Unité : 1000 DA)

Ménages	Marges brutes des différents produits											Salaires et Pensions		Revenu total
	Légumes secs	Produits maraîchers + Melon	Pommes	Fourrages	Bovin	Ovin	Caprin	Miel	Miel de forêt	L'huile de Lentisque	Transport de produits et prestation de services	Salaires	Pensions	
M1.1	0	135	80	585	780	130	0	37,5	0	20	280	0	108	2155,5
M1.2	0	0	0	0	120	50	0	0	9,75	33	0	0	200	412,75
M1.3	0	0	0	0	210	60	0	0	0	0	0	114	0	384
M1.4	0	0	0	0	50	18	0	0	0	0	150	0	108	326
M1.5	0	0	0	0	16	0	0	0	0	0	0	240	0	256
M1.6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	360	0	360
M2.1	28	30	0	0	85	75	0	0	0	0	0	0	240	458
M2.2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	240	0	240
M2.3	0	0	0	0	120	8	0	0	0	0	0	0	120	248
M2.4	0	0	0	0	150	75	0	0	0	0	0	0	120	345
M2.5	0	3	0	72	50	20	30	0	0	0	0	0	0	175
Total ménages	28	168	80	657	1581	436	30	37,5	9,75	53	430	954	896	5360,25

Source : Confectionné à partir des données de l'enquête ménage (septembre 2005).

**Tableau N°10 : Structure des revenus des ménages de Ain Smain, par types de produits, en 2002  
(Année de référence)**

(Unité : %)

Ménages	Marges brutes des différents produits											Salaires et pensions		Revenu total
	Produits végétaux				Produits animaux				Produits forestiers		Transport de produits et prestation de services	Salaires	Pensions	
	Légumes secs	Produits maraîchers + Melon	Pommes	Fourrages	Bovin	Ovin	Caprin	Miel	Miel de forêt	L'huile de Lentisque				
<b>M1.1</b>	0,00	6,26	3,71	27,14	36,19	6,03	0,00	1,74	0,00	0,93	12,99	0,00	5,01	100,00
<b>M1.2</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	29,07	12,11	0,00	0,00	2,36	8,00	0,00	0,00	48,46	100,00
<b>M1.3</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	54,69	15,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29,69	0,00	100,00
<b>M1.4</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	15,34	5,52	0,00	0,00	0,00	0,00	46,01	0,00	33,13	100,00
<b>M1.5</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	6,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93,75	0,00	100,00
<b>M1.6</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00
<b>M2.1</b>	6,11	6,55	0,00	0,00	18,56	16,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52,40	100,00
<b>M2.2</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00
<b>M2.3</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	48,39	3,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48,39	100,00
<b>M2.4</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	43,48	21,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34,78	100,00
<b>M2.5</b>	0,00	1,72	0,00	41,14	28,57	11,43	17,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
<b>Total agrégé ménages</b>	0,52	3,13	1,49	12,26	29,49	8,13	0,56	0,70	0,18	0,99	8,03	17,80	16,72	100,00

Source : Établi à partir du tableau précédent (N° 9).

**Tableau N°11 : Niveau de revenus annuels par personne de chaque ménage de Ain Smain  
(Année de référence : 2002)**

Ménages	Taille du ménage (1)	Revenus annuels (2) (DA)	Revenus annuels par personne (2/1) (DA/Per.)
M1.1	15	2 155 500	143700
M1.2	7	412 750	58964
M1.3	6	384 000	64000
M1.4	7	326 000	46571
M1.5	6	256 000	42667
M1.6	4	360 000	90000
M2.1	9	458 000	50889
M2.2	6	240 000	40000
M2.3	3	248 000	82667
M2.4	5	345 000	69000
M2.5	11	175 000	15909

Source : Établi à partir des tableaux n°2 et n°9.

**Tableau N°12 : Répartition des actions du PPDR, des montants d'investissements envisagés et  
des subventions de l'État entre les différents ménages et les deux familles de  
la localité de Ain Smain**

Familles	Ménages	Actions du PPDR		Investissements		Subventions de l'État	
		Nombre	%	Montant * (DA)	%	Montant * (DA)	%
<b>F1</b>	M1.1	7	24,14	2 469 316,67	43,46	2 172 516,67	46,25
	M1.2	8	27,59	1 064 800	18,74	825 200	17,56
	M1.3	1	3,45	123 716,67	2,18	90 716,67	1,93
	M1.4	1	3,45	123 716,67	2,18	90 716,67	1,93
	M1.5	0	0	0	0	0	0
	M1.6	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL F1</b>		<b>17</b>	<b>58,62</b>	<b>3 781 550,01</b>	<b>66,56</b>	<b>3 179 150,01</b>	<b>67,67</b>
<b>F2</b>	M2.1	5	17,24	838 200	14,75	674 200	14,35
	M2.2	0	0	0	0	0	0
	M2.3	3	10,34	120 800	2,13	58 000	1,23
	M2.4	0	0	0	0	0	0
	M2.5	4	13,79	940 600	16,56	786 800	16,75
<b>TOTAL F2</b>		<b>12</b>	<b>41,38</b>	<b>1 899 600</b>	<b>33,44</b>	<b>1 519 000</b>	<b>32,33</b>
<b>TOTAL LOCALITE</b>		<b>29</b>	<b>100,00</b>	<b>5 681 150,01</b>	<b>100,00</b>	<b>4 698 150,01</b>	<b>100,00</b>

Source : Établi par nous-mêmes à partir de la fiche signalétique du PPDR de Ain Smain, ainsi que des données de l'enquête ménages (septembre 2005).

\* : Le montant des investissements et celui des subventions de l'État concernant uniquement les actions du PPDR octroyées à titre individuel.

### Mesure des principaux indicateurs d'impact du PPDR de Ain Smain

#### 1/ superficie plantée par rapport à la SAU de la localité :

- Superficie nouvellement plantée = 9,5 ha (olivier) + 0,5 ha (pommier) = 10 ha.
- SAU de la localité = 83 ha (cf. chapitre 5).
- Superficie plantée / SAU =  $(10 / 83) \times 100 = 12,05 \%$ .

#### 2/ Quantité d'huile d'olive qui serait annuellement produite et commercialisée :

- Rendement moyen / olivier (variété rougette) = 1.5 qx/arbre.
- Taux d'extraction d'huile d'olive = 13 l/ql d'huile  $\leftrightarrow$  19,5 l/arbre.
- Production totale d'huile d'olives = 19,5 l/arbre x 750 arbres (200 arbres ont été dépéris)  
= 14625 l/750 oliviers/an
- Quantité d'huile commercialisée = Quantité produites d'huile – 1/10 de cette quantité (frais d'extraction d'huile par une huilerie moderne)  
= 14625 l – (14625 l / 10) = 13162,5 l/an

#### 3/ Quantité de pommes qui serait annuellement produite et commercialisée :

- Production moyenne de pommes (variété Hana) prévue = 80 Kg/arbre, donc la production de pommes pour 0,5 ha de pommiers serait = 80 Kg/arbre x 150 arbres  
= 12 000 Kg/150 arbres/an.
- Selon le bénéficiaire toute la quantité qui serait produite serait commercialisée (vente sur pied).

#### 4/ Quantité de miel produite annuellement (2004-2005) :

- Nombre de ruches acquises = 40 ruches.
- Quantité de miel produite en moyenne par ruche = 5,25 Kg/ruche
- Quantité de miel produite par les 40 ruches = 210 Kg/ 40 ruches.
- Quantité de miel récoltée à partir d'essaims vivant en forêt = 9,5 Kg, dont 6,5 Kg commercialisés (cf. chapitre 5).
- Quantité de miel produite par les ruches modernes / Quantité de miel récoltée de la forêt :  
 $210 \text{ Kg} / 9,5 \text{ Kg} \times 100 = 2210,53 \%$ .
- Quantité de miel des ruches modernes commercialisées / Quantité commercialisée de miel récolté de la forêt =  $210 \text{ Kg} / 6,5 \text{ Kg} \times 100 = 3230,77 \%$ .

#### 5/ Quantité de lait potentiellement commercialisable (enquête ménages, 2005):

- Quantité de lait potentiellement produite dans la localité a été calculée sur la base d'une production étalée sur 7 mois dont 3 mois avec une production journalière moyenne de 5l/j/Vache Laitière (VL), et 4 mois avec une production journalière moyenne de 2l/j/VL.
- Nombre total de vache laitière (VL) dans la localité = 56 VL.
- Quantité de lait potentiellement produite dans la localité =  
 $5l/VL/j \times 90j + 2l/VL/j \times 120j = 690l/VL/an.$   
 $690l \times 56 \text{ VL} / \text{localité} = 38640 \text{ l/an}/56 \text{ VL}.$
- Quantité de lait potentiellement commercialisable = Quantité produite – Quantité autoconsommée.
- Quantité moyenne de lait autoconsommée / ménage = 4l/ménage/j (enquête ménages), donc la quantité de lait autoconsommée durant les 7 mois de production par les 9 ménages possédant des vaches laitières = 4l/j/ménage x 9 ménages x 210j = 7560 l/an.
- Quantité de lait potentiellement commercialisable dans toute la localité =  
 $38640 \text{ l/an} - 7590 \text{ l/an} = 31050 \text{ l/an}.$

**6/ Augmentation des revenus des ménages :****\* Revenus qui seraient procurés des plantations arboricoles :**

Ces revenus ne seraient procurés qu'après l'entrée en production des arbres plantés. L'année 2010 serait probablement la première année de production de ces plantations.

**Revenus qui seraient tirés de l'oléiculture :**

- Rendement moyen / olivier = 1.5 qx/arbre.
- Taux d'extraction = 13 l/ql = 19,5 l/arbre.
- Prix du litre d'huile = 300 DA/l, donc le prix de production / arbre =  
19,5 l/arbre x 300 DA/l = 5 850 DA/arbre.
- Coût (cueillette surtout) = 300 DA/arbre.
- Coût d'extraction = 1/10 du produit = 1/10 x 7 800 DA/arbre = 780 DA/arbre.
- Le revenu net qui serait tiré d'un olivier = 5 850 DA/arbre – (300 DA/arbre + 780 DA/arbre) = 4 770 DA/arbre
- Revenu net total procuré des oliviers plantés dans la localité =  
(Nombre d'arbres plantés – Nombre d'arbres déperis) x revenu net d'un olivier =  
(950 arbres – 200 arbres) x 4 770 DA/arbre = 3 577 500 DA/localité

Ce revenu net total procuré des oliviers plantés dans la localité, dans le cadre du PPDR de Ain Smain est réparti entre les ménages bénéficiaires comme suit :

- M1.1 : 300 arbres x 4 770 DA/arbre = 1 431 000 DA, soit 40 % du revenu total.
- M2.1 : 200 arbres x 4 770 DA/arbre = 954 000 DA, soit 26,67 % du revenu total.
- M2.5 : 250 arbres x 4 770 DA/arbre = 1 192 500 DA, soit 33,33 % du revenu total.

**Revenu qui serait tiré de la vente de pommes :**

Ce revenu concernerait un seul ménage (M2.5) qui a bénéficié de 0,5 ha de pommier (variété Hana).

- La vente sur pied des pommes est estimée dans la région (en 2005) à 2,5 DA/Kg.
- Le revenu total annuel qui serait tiré de la vente des pommes par ce ménage serait :  
12 000 Kg/150 arbres x 2,5 DA/Kg = 30 000 DA/150 arbres

**\* Revenus qui seraient procurés de la commercialisation du lait**

Ces revenus concerneraient l'ensemble des ménages de Ain Smain possédant des vaches laitières, bénéficiaires et non bénéficiaires du PPDR. Ils seraient engendrés dès que l'unité de collecte de lait soit opérationnelle.

Revenu total annuel qui serait dégagé par la vente de lait =

$$31050 \text{ l/an/localité} \times 30 \text{ DA/l} = \underline{931\,500 \text{ DA/an}}$$

- Ce revenu total annuel serait réparti entre les ménages de Ain Smain (selon le nombre de VL possédé par chaque ménage) comme suit :
  - M1.1 : 332 732 DA/an, soit 35,71 % du revenu total de lait.
  - M1.2 : 66 602 DA/an, soit 7,14 % du revenu total de lait.
  - M1.3 : 83 183 DA/an, soit 8,93 % du revenu total de lait.
  - M1.4 : 99 764 DA/an, soit 10,71 % du revenu total de lait.
  - M1.5 : 33 254 DA/an, soit 3,57 % du revenu total de lait.
  - M2.1 : 99 764 DA/an, soit 10,71 % du revenu total de lait.
  - M2.3 : 33 254 DA/an, soit 3,57 % du revenu total de lait.
  - M2.4 : 99 764 DA/an, soit 10,71 % du revenu total de lait.

- M2.5 : 83 183 DA/an, soit 8,93 % du revenu total de lait.

**\* Revenu qui serait procuré de la collecte de lait**

Ce revenu concernerait un seule manage (M1.1) bénéficiaire de l'unité de collecte de lait.

Le revenu procuré de la collecte de lait serait = capacité de collecte journalière x prime de collecte de lait x 365 j = 500 l/j x 3 DA/l x 365 j = 547 500 DA/an.

**\* Revenus procurés de la commercialisation de miel :**

- Quantité de miel produite par les trois bénéficiaires (en 2005) = 210 Kg/40 ruches.
- Le prix de vente moyen = 1500 DA/Kg (en 2005).
- Le revenu annuel total procuré, en 2004/2005 de la vente du miel produit par les 40 ruches distribuées dans le cadre du PPDR = 210 Kg x 1500 DA/Kg = 315 000 DA/40 ruches
- Ce revenu total annuel est réparti entre les ménages de Ain Smain comme suit :
  - M1.1 : 78 750 DA/10 ruches, soit 25 % du revenu total.
  - M1.2 : 157 500 DA/20 ruches, soit 50 % du revenu total.
  - M2.1 : 78 750 DA/10 ruches, soit 25 % du revenu total.

**7/ Augmentation du temps de travail dans l'exploitation agricole :**

**\* L'oléiculture :**

- Période de cueillette : 4 heures/arbre.
- 1 jour → 8 heures de travail, ce qui correspond à 2 arbres/j.
- Pour 750 oliviers, il faudrait 4 heures x 750 oliviers = 3000 heures = 375 jours de travail saisonnier/an.

**\* L'apiculture :**

- Visite de contrôle du rucher :
  - \* 5 heures / visite / 10 ruches, à raison de ½ heure / ruche.
  - \* 6 fois durant le printemps = 6 x 5 heures = 30 heures/10 ruches.
  - \* Le temps de travail nécessaire pour contrôler 40 ruches = 30 x 4 = 120 heures de travail, ce qui correspond à 15 jours de travail/40 ruches/an.
- Extraction de miel :
  - \* Le temps nécessaire pour l'extraction de miel est de 3 heures / ruche.
  - \* Le temps nécessaire pour l'extraction de miel de 40 ruches = 40 x 3 = 120 heures, soit 15 jours de travail pour 40 ruches/an.
- Le temps total de travail engendré par l'apiculture est donc de 30 jours / 40 ruches/an.

**\* Collecte de lai :**

1 personne occupée pendant toute l'année.

**Tableau N°13 : Répartition des revenus susceptibles d'être engendrés par le PPDR de Ain Smain, par produits commercialisés et par ménages**  
(Unité : DA)

Ménages	Produits commercialisés					Total
	Huile l'olive	Pommes	Miel	Lait	Collecte de lait	
M1.1	1 431 000	-	78 750	332 732	547 500	2 389 982
M1.2	-	-	157 500	66 602	-	224 102
M1.3	-	-	-	83 183	-	83 183
M1.4	-	-	-	99 764	-	99 764
M1.5	-	-	-	733 254	-	33 254
M1.6	-	-	-	-	-	-
M2.1	954 000	-	78 750	99 764	-	1 132 514
M2.2	-	-	-	-	-	-
M2.3	-	-	-	33 254	-	33 254
M2.4	-	-	-	99 764	-	99 764
M2.5	1 192 500	30 000	-	83 183	-	1 305 683
Total ménages	3 577 500	30 000	315 000	931 500	547 500	5 401 500

Source : Établi par nous-même à partir des indicateurs d'impact du PPDR, calculés ci-dessus.

**8/ Les intentions d'investissements des ménages de Ain Smain**

Les intentions d'investissements sondés à partir de l'enquête que nous avons menée auprès de tous les ménages de Ain Smain sont résumés dans le tableau ci-après.

**Tableau N°14 : Les intentions d'investissements des ménages de Ain Smain**

Ménages	Intentions d'investissements par ordre de priorité
M1.1	Elevage bovin local pour engraissement ; Elevage moderne pour le lait
M1.2	Construction de maison ; Achat de vaches locales
M1.3	Construction d'une étable ; Achat de vaches de race locale ; Construction de maison ;
M1.4	Achat d'ovin ; Achat de vaches de race locale
M1.5	Achat de vache de race locale
M1.6	Commerce des fruits et légumes
M2.1	Aviculture chair ; Achat de vaches de race locale ; arboriculture fruitière
M2.2	Achat de caprin, ovin et bovin local ; défrichage d'une parcelle de la forêt pour faire le melon en sec.
M2.3	Aucune
M2.4	Achat de bovin local
M2.5	Construction d'une maison ; bovin de race local, défrichage pour faire de l'arboriculture fruitière.

Source : Enquête ménage (septembre 2005).

**Guide d'entretien avec une personne ressource âgée (parmi les sages de la Commune d'El Aioun)*****Profil historique de la Commune d'El Aioun***

- Les premiers habitants de la commune (sociologie)
  - Ethnies, tribus
  - Evolution de la population
  - flux migratoires (sens des mouvements migratoires)
- Les ressources naturelles et leur exploitation
  - les forêts :
    - ❖ état de la forêt
    - ❖ rapports population locale/ forêt
    - ❖ les produits de la forêt, leur exploitation, les droits d'exploitation des ressources.
  - le bovin local :
    - ❖ origine
    - ❖ qualité
    - ❖ mode de conduite
    - ❖ produits et sous-produits
  - Les activités économiques pratiquées.
  - Les systèmes de production agricole et leurs caractéristiques (activité, mode de conduite).
  - Les tendances des systèmes de production.

## Guide d'entretien avec une femme rurale âgée de la localité

### *Profil historique sur la localité et la population de Ain Smain*

- I- Le nombre de familles, de ménages et d'individus dans la localité
- Ces familles habitent-elles en permanence dans la localité ?  
Si partiellement, comment, pourquoi et où habitent-elles ?
  - Depuis combien de temps résidez-vous dans la localité ?
  - Depuis quand habitez-vous le village d'El Aioun ?
  - Pour les familles voisines, depuis quand habitent-elles la localité Ain Smain ?
  - Sont-elles arrivées toutes en même temps ?
  - Habitent-elles partiellement la localité ?  
Si oui où se trouve leur deuxième résidence ?  
Et depuis quand elles y sont ?
- II- Sources de revenu des ménages de la localité :
- Quelles sont les principales ressources des ménages ?
    - Pension des anciens moudjahidine
    - Autres pensions
    - Revenus agricoles (production végétale) deuxième position
    - Elevage
    - Produits de la forêt
    - Enfants engagés dans l'ANP.
  - Quelles étaient vos sources de revenus ?
    - au temps de la colonisation
    - à l'indépendance
- \* les ménages de la grande famille exploitent-ils en commun les ressources (agricoles et forestières) ?

### **Le guide d'entretien utilisé dans l'élaboration de la carte des ressources**

Quelles sont les ressources que vous exploitez actuellement ?

- Terres agricoles (taille, statut, localisation, nature, mode d'acquisition).
- Cultures pratiquées
- Elevage (bovin, ovin, caprin et petit élevage) taille, race, extension interne ou par acquisition.
- Eau (source, puits, oueds, usage de l'AEP dans l'irrigation)
- Ressources forestières exploitées :
- Ressources végétales :
  - fruits forestiers (autoconsommation – vente)
  - Plantes médicinales (autoconsommation – vente)
  - Bois de chauffe ou d'œuvre (autoconsommation – vente)
  - Parcours (limites, nature, quantité et qualité)
- Ressources animales :
  - gros gibier (espèce, importance) (autoconsommation – vente)
  - petits gibier (espèce, importance) (autoconsommation – vente)

**Le guide d'entretien utilisé dans l'élaboration des calendriers agricoles  
(Calendriers cultureux et calendriers fourragers)**

***Calendrier agricole***

- 1- Calendrier cultural de ménages de la localité
  - Quelles sont les activités culturelles pratiquées en automne ?
  - Quelles sont les activités culturelles pratiquées en hiver ?
  - Quelles sont les activités culturelles pratiquées au printemps ?
  - Quelles sont les activités culturelles pratiquées en été ?
  
- 2- Calendrier fourrager
  - Alimentation (type d'aliment par période)
  - Mode de conduite (par période)
  - Prophylaxie
  - Risques touchant ce type d'élevage
  
- 3- Quelles sont les facteurs limitant l'extension de l'élevage ?

**Guide d'entretien avec le personnel de l'APC d'El Aioun**

1- Présentation de la Commune :

- Localités existantes.
- Population (rurale, urbaine, sociologie, population des jeunes, chômage, niveau de vie, flux migratoires).
- Activités économiques : (identification, poids de chaque activité dans l'économie locale).
- Contraintes : économiques, sociale et environnementale.
- Aperçu sur la localité d'Ain Smain
- La forêt :
  - dans la Commune
  - dans le parc
  - la population/forêt

2- L'avis de l'APC par rapport au PPDR

Budget communal :

- taxe foncière
- taxe d'assainissement
- TVA du poste frontalier
- subvention d'équilibre de l'Etat + PCD + PSD + PRE.

**Guide d'entretien**

***Profil historique des systèmes de production***

1. Brève présentation des déterminants de la problématique de développement de la localité.
2. Caractérisation du système de production agro-forestier actuel.
3. Profil historique des grandes composantes du système de production agro-forestier (eau, arboriculture, maraîchage d'été, légumes secs, céréales et élevage).

**Guide d'entretien avec les jeunes de la localité d'Ain Smain**  
(Problématique de développement)

- 1- Identification des jeunes (homme et femme) interviewés de la localité ?
  - Âge, niveau d'instruction, situation familiale, activité, autres occupations de loisir.
  - Participez-vous dans le revenu familial ?
  - Quelles sont les sources de revenus de la famille?
  
- 2- Quels sont les problèmes rencontrés au niveau de la localité et particulièrement par les jeunes ?
  - Les problèmes économiques : (actuels et tendances)
    - Chômage
    - Activités pratiquées par les jeunes.
    - Activités informelles
    - Autres sources de revenu
    - Part de chaque activité dans la création d'emploi et dans le revenu
  
  - Les potentialités économiques existantes (actuelles et tendances)
    - Les activités économiques susceptibles d'être développées et comment ?
    - Problèmes qui empêchent le développement des activités économiques ?
    - Les activités agricoles et forestières susceptibles d'être développés dans la localité.
    - Problèmes qui empêchent le développement des activités agricoles et forestières.
  
- 3- Les problèmes d'ordre social :
  - Perception des locaux par rapports à leur niveau de vie (satisfaits, pas satisfaits...).
  - Equité en terme d'accès aux ressources et aux aides publiques, terre, forêt, eau (entre familles).
  - Accès aux infrastructures socioculturelles (santé, école, loisir, électricité...).
  - Leurs souhaits dans ce domaine et le rôle des jeunes dans la prise de décisions importantes dans le ménage.
  
- 4- Les problèmes d'ordre environnemental :
  - Exploitation actuelle de la forêt.
  - Ressources végétales et animales exploitées dans la forêt.
  - L'exploitation des forêts dégrade t-elle la forêt ? Comment ? L'état de la forêt avant, à présent, futur ?
  - L'élevage forestier :
    - Le pratiquez-vous ? Si non qui ?
    - Comment était-il conduit ? (mode de faire valoir)
    - Comment est-il conduit maintenant ?
    - Sa conduite est-elle difficile ? Si oui quelles difficultés ?
    - Comment sont gérés les parcours forestiers ? (libre accès ou accès limité Entre voisins).
    - Les parcours fréquentés changent-ils d'une saison à une autre ?
    - Le revenu dégagé par l'élevage forestier est-il intéressant ?
  
- 5- Caractérisation de la stabilité de la population :
  - Y a-t-il problème de stabilité de la population ?
  - Il touche quelle catégorie de la population (jeunes, vieux...) ?
  - Combien de personnes ont-elles quitté la localité durant les 10 dernières années ?
  - L'exode a-t-il concerné des familles ou des individus ?
  - Souhaitez-vous quitter la localité ? Si oui vers où, pourquoi et pour quelles raisons?
  
- Raisons économiques :
  - Chômage, difficulté de l'activité agricole et forestière...
  - l'environnement immédiat et lointain offre t-il des possibilités d'accueil

meilleures ? Si oui lesquelles ? Et pourquoi vous n'avez pas saisi l'opportunité ?

- Raisons sociales
  - Insuffisance d'accès aux infrastructures socioculturelles, commodités (Internet, jeu vidéo...).
  - Divergences de perception entre les jeunes et leurs parents
  - Absence de perspectives prometteuses pour les jeunes
  - Eloignement par rapport aux centres urbains
- Raisons environnementales :
  - Diminution des ressources forestières
  - Doute de la durabilité des ressources forestières.

---

### Entretien avec l'équipe conceptrice – réalisatrice du PPDR

- 1- L'objectif originel du projet :  
Comment a été fixé l'objectif du PPDR ?
  - Texte (les objectifs de politique)
  - Problématique localeSi selon problématique locale, elle se pose en quels termes ?
- 2- Comment les actions engagées par le PPDR pourront-elles permettre la diminution de la pression sur la forêt ?
- 3- Comment les actions ont-elles été choisies ?
  - Selon les textes
  - Selon les souhaits déclarés de la population
  - Autres
- 4- Avez-vous bénéficié d'un encadrement dans le montage et l'exécution du projet PPDR ?
- 5- Conformité du projet avec les principes de la démarche PPDR
  - Dans quelle mesure les populations locales ont-elles contribué dans l'identification des objectifs et des actions du PPDR, ainsi que dans son financement?
- 6- Comment se fait l'approbation des PPDR aux différents niveaux décentralisés ?
- 7- Respects du délai d'exécution ( 12 mois ) et avis ?
- 8- Est-ce que la femme a été impliquée dans l'identification des actions et dans leur mise en œuvre ?  
Si oui, comment ?
- 9- Conformité du PPDR avec les procédures de démarche PPDR
  - Relatez-nous la chronologie du montage du PPDR en fonction des textes s'y rapportant ?
- 10- Quel est le niveau effectif de réalisation du PPDR et l'avenir réservé pour les autres actions ?
- 11- Quels sont les effets du PPDR par rapport à l'objectif fixé au départ ?
- 12- Quel est l'impact attendu à posteriori ?
- 13- Quels sont les effets significatifs et durables des actions engagées par le PPDR ?
- 14- Quelles critiques faites-vous à la démarche PPDR lors du lancement du PPDR ?
- 15- Quelles critiques actuelles faites-vous à la démarche PPDR après amendement des procédures de la démarche ?

### Deuxième entretien avec l'équipe conceptrice – réalisatrice du PPDR

- Comment a été l'implication de la femme ?
  - Date d'approbation du PPDR par CSE Daïra, Wilaya
  - Récupération des textes et circulaires
  - Rootage combien d'Ha (10 ou 20)
  - Sur quelles terres s'est fait réellement le rootage, les plantations d'oliviers (propriété ou défrichage) ?
  - Les bénéficiaires du FNRDA sont-ils éligibles aux actions du PPDR ?
  - Sur quelle base (critères) les actions du PPDR ont-elles été affectées entre les membres de la communauté ?
  - Quand une mise au point concernant la réalisation des puits sera faite avec l'entrepreneur et quelle sera votre réaction dans les deux cas ?
  - L'affectation des puits aux bénéficiaires a-t-elle été à titre collectif ou individuel et pourquoi ?
  - Pourquoi pas une retenue collinaire ?
  - La participation des bénéficiaires dans l'action plantation de l'olivier est de 470000 DA, elle englobe quoi ?
  - Avez-vous engagé la préparation de la réalisation des cultures fourragères ? Comment ?
  - Dans le projet du PPDR vous avez prévu l'augmentation du revenu par ménage et par habitant, comment s'est fait le calcul ? La projection des résultats s'est faite pour quelle date ?
  - Quelle variété de pommier a été attribuée et quelle variété d'olivier ?
- 

### Guide d'entretien avec les bénéficiaires de l'élevage de Dinde

- 1- Exerciez-vous une activité avant le PPDR et actuellement ?
  - 2- Avez-vous participé à l'identification des besoins de la communauté en matière de développement et des actions du PPDR ?
  - 3- L'élevage de dinde est-il une action demandée ?
    - Par qui (parents ou jeunes) ? Et pourquoi ?
    - Proposé, par qui ? (service réceptacle ou autre ?) Et pourquoi ?
    - Imposé, par qui ? (service réceptacle, parent ou autre) et pourquoi ?
  - 4- Qui s'occupe de l'élevage, vous ou autre personne ?
  - 5- L'écoulement de la dinde était-il facile ? Si oui quels sont les problèmes rencontrés dans l'écoulement ?
  - 6- Le prix de vente de la dinde est-il intéressant ?
  - 7- Le revenu dégagé par chaque module est-il le même pour chacun de vous ? Si non pourquoi ?
  - 8- Qu'avez-vous fait avec le revenu dégagé de cet élevage ?
  - 9- Qui a décidé de cette affectation ?
  - 10- Maîtrisez-vous les techniques d'élevage de dinde ?
  - 11- Que comptez-vous faire avec l'équipement accompagnant l'élevage ?
- 

### Guide d'entretien avec le bénéficiaire d'une unité de collecte de lait

- 1- Qui a proposé l'action relative à l'unité de collecte de lait ?
- 2- En cas où la collecte de lait n'atteint pas le seuil rentable, quelle sera la destinée du véhicule de collecte ?

Guide d'entretien avec les différentes catégories de bénéficiaires du PPDR

*Plantation fruitière*

**1) l'olivier :**

- Quels changements pourraient introduire les 7 ha d'oliviers et les 5 ha d'oléastres sur :
  - le revenu
  - les superficies
  - la commercialisation de l'huile d'olive
  - temps de travail familial et autre et sa répartition
  - les techniques de conduite de l'olivier (taille, irrigation, cueillette, transformation)
  - niveau de vie
  - destination des déchets de transformation des olives (margine, grignon d'olives...)

**2) pommier :**

- Quels changements pourraient introduire les 3 ha de pommiers sur :
  - le revenu
  - les superficies
  - la commercialisation
  - temps de travail familial et autre et sa répartition
  - les techniques de conduite du verger (taille, irrigation, récolte)
  - postes de coût engendrés
  - niveau de vie

**3) Culture fourragère :**

- Quels changements pourraient introduire la culture fourragère sur :
  - La ration alimentaire du cheptel
  - Conduite de l'élevage
  - Nouveaux postes de coûts
  - Augmentation de la production d'élevage
  - Temps de travail familial et autre et sa répartition
  - Techniques culturales (coupe, mécanisation...)
  - En cas de disponibilité de fourrages cultivés quel usage en faites-vous ?

---

**Guide d'entretien utilisé avec le personnel du Parc Naturel d'El Kala**

- La zone de Ain Smain fait partie de quelle zone écologique du parc ?
- Quelles dispositions prévoit la réglementation du Parc pour cette zone ?
- Est ce que le parc a été impliqué dans la conception du PPDR de Ain Smain ? Si non, pourquoi ?

### Le questionnaire utilisé dans l'enquête ménage

Le questionnaire utilisé dans l'enquête ménage, avait essentiellement pour objectif la détermination des données de l'année de référence (avant PPDR : 2002). Il est très détaillé et relativement lourd. C'est ainsi que nous avons préféré de présenter uniquement, dans cette annexe, les grands traits de ce questionnaire, pour ne pas alourdir le document.

#### *Les grands traits du questionnaire utilisé :*

- Date de l'enquête, nom de l'enquêteur, dénomination de la Localité, de la Commune, de la Daïra et de la Wilaya.

#### *Identification du chef de ménage :*

- Nom et prénoms
- Âge
- Lieu de naissance
- Niveau d'instruction
- Situation familiale
- Nombre de personnes vivant sous le même toit
- Depuis quand résidez-vous dans cette localité ?
- Date de construction de l'habitat
- Résidez-vous dans cette localité à temps partiel ?
- Si oui, où se trouve l'autre résidence ?
- Depuis quand résidez-vous là-bas ?
- Quelle est votre principale résidence ?
- Pour quelles raisons ?

#### *Composition du ménage :*

Un tableau récapitulatif qui comprend, pour chaque membre de ménage, les questions suivantes :

- Nom et prénoms
- Lien de parenté avec le chef de ménage enquêté
- Sexe
- Date de naissance
- Niveau d'instruction
- Situation matrimoniale
- Situation individuelle
- Situation de résidence
- Existence d'un revenu
- Emploi

#### *Identification de l'exploitation agro-forestière :*

- Répartition des terres : SAT, SAU, Terres labourables en sec, Plantations en sec, Plantations en irrigué, Parcours et Pacage, Bois et forêt, Terres improductives, Terres prises en location, Terres données en location, autres.
- Statut juridiques des terres exploitées, par parcelles : Superficie, Statut juridique, Année d'acquisition, Nombre d'associés, cultures pratiquées, destination de la production (autoconsommation et/ou commercialisation).
- Capital de l'exploitation :
  - Plantations : Superficie, Nombre d'arbres, Année de plantation, Année d'acquisition, Montant de l'investissement, Sources de financement.

- Cheptel par espèces et par types (VL, génisses, veaux, brebis, agneaux, etc.) : Effectif, Race, Année d'acquisition, Naissance (dans l'exploitation ou Achat), Prix d'achat, sources de financement.
- Bâtiment de l'exploitation - ménage par nature du bâtiment (étable, bergerie, hangar, habitation, etc).
- Moyens d'irrigation, par nature (puits, sources, AEP, citerne, bassin, autres) : Nombre, Débit, Année d'installation, Année d'acquisition, Etat (bon, moyen, faible), Montant d'investissement et sources de financement.
- Matériel agricole, par nature (tracteur, remorque, cover croop, charrues à soc, charrues à disques, etc.) : Nombre, Année/série, Année d'acquisition, Etat (bon, moyen, faible), Montant d'investissement et sources de financement.
- Moyens de transport.
- **Identification de l'exploitation agro-forestière :**
  - Production agricole et forestière
    - Production végétale par spéculations (légumes secs, melon, fourrages, produits maraîchers, ressources forestières (lentisques, bois de chauffe, etc.) : Superficie consacrée, Nombre d'arbres de plantation, Production autoconsommée (semences et consommation du ménage), Production commercialisée (quantité, prix unitaire, lieu de commercialisation).
    - Production animale (lait, agneaux, veaux, vaches réformées, miel, miel de forêt, etc.) : Quantité autoconsommée, Quantité vendue/an, Prix unitaire, Lieu de commercialisation.
    - Main d'œuvre familiale, par types d'activités : Elevage, Maraîchage, Jardin potager, arboriculture, Apiculture, Légumes secs, Activités liées à la cueillette des ressources forestières, Activités extra-agricoles (transport de marchandise, prestation de services agricoles, commerces informels, autres).
- **Revenus du ménage par membre de ménage :**

Contribution de chaque membre du ménage dans le revenu total de celui-ci.
- **Intensions d'investissements du ménage (projet du ménage) :**

Elevage par espèces, extension des terres (y compris le défrichage des terres du domaine forestier), activités extra-agricoles, améliorer le confort du ménage (construction de maison, achat de véhicule, etc.), Autres.
- **Est-ce qu'il y a des membres du ménages qui ont demandé d'adhérer au PPDR, si oui lesquels ? Et pour quelles actions d'investissement ?**
- **Avis du chef de ménage enquêté sur l'affectation des actions d'investissement du PPDR par bénéficiaire.**
- **Avis du chef de ménage enquêté sur la manière avec laquelle a été réalisée chaque action du PPDR (fonçage de puits, amélioration foncière, plantations arboricoles, apiculture, etc.).**

## Liste des Tableaux

- Tableau N°1 : Les types de participation, selon J. N. Pretty  
Tableau N°2 : Les outils des méthodes participatives  
Tableau N°3 : Structure des emplois créés dans les zones rurales par secteurs d'activités  
Tableau N°4 : Répartition des PPDR validés au cours de la phase expérimentale, par objectifs spécifiques  
Tableau N°5 : Structure financière des PPDR par rubriques d'actions – Phase expérimentale (2003 – Fin 2006) -  
Tableau N°6 : Les actions et les montants d'investissement prévus par le PPDR de Ain Smain  
*Tableau N°7 : Sources de financement allouées aux actions du PPDR de Ain Smain*  
*Tableau N°8 : Caractérisation des bénéficiaires du PPDR de Ain Smain, par sexe et par âge, et par appartenance aux ménages et aux deux grandes familles de la localité*  
*Tableau N°9 : Répartition des actions du PPDR de Ain Smain entre les bénéficiaires, par grande famille*  
Tableau N°10 : Niveaux de réalisation physique des actions du PPDR de Ain Smain (septembre 2005)  
Tableau N°11 : Effets et changements significatifs du PPDR de Ain Smain, par action  
Tableau N°12 : Grille de lecture de la durabilité des effets significatifs du PPDR de Ain Smain  
Tableau N°13 : Matrice des principaux indicateurs d'impact du PPDR de Ain Smain  
Tableau N°14 : Structure des revenus susceptibles d'être engendrés par le PPDR de Ain Smain, suite à la commercialisation des principaux produits agricoles

## Liste des Graphiques

- Graphique 1 : Répartition territoriale des PPDR par grandes régions géographiques – Phase expérimentale (2003 – 2006) –  
Graphique 2 : Moyenne wilayale (Nbr de PPDR / Wilaya), selon les grandes régions géographiques – Phase expérimentale (2003 – 2006) –  
Graphique 3 : Répartition territoriale des ménages ciblés par les PPDR, par grandes régions géographiques – Phase expérimentale (2003 – 2006) –  
Graphique 4 : Moyenne Nombre de ménages ciblés par PPDR, selon les grandes régions Géographiques – Phase expérimentale (2003 – 2006) –  
Graphique 5 : Structure financière des PPDR validés durant la phase expérimentale (2003 – 2006)  
Graphique 6 : Structure financière des PPDR par rubriques d'actions – Phase expérimentale (2003 – 2006)  
Graphique 7 : Répartition des PPDR par thèmes fédérateurs – Période janvier 2007 – décembre 2008  
Graphique 8 : Répartition du montant global prévu pour les PPDR, par thèmes fédérateurs – Période janvier 2007 – décembre 2008  
Graphique 9 : Répartition du montant global des PPDR et des ménages ciblés par thèmes fédérateurs – Période janvier 2007 – décembre 2008  
Graphique 10 : Répartition des emplois prévus par les PPDR par thèmes fédérateurs – Période janvier 2007 – décembre 2008  
Graphique 11 : Répartition du programme de PPDR par thèmes fédérateurs – Période 2009–2014  
Graphique 12 : Répartition des ménages ciblés par thèmes fédérateurs – Période 2009–2014  
Graphique 13 : Moyenne Nombre de ménages ciblés par PPDR, selon les thèmes fédérateurs – Période 2009–2014  
Graphique 14 : Structure des revenus annuels des ménages de Ain Smain agrégés, par types de produits (Situation de référence : 2002)  
Graphique 15 : Structure des revenus annuels des ménages de Ain Smain, par types de produits et selon chaque ménage (Situation de référence : 2002)  
Graphique 16 : La part des revenus procurés des produits agro-forestiers dans les revenus annuels totaux des ménages de Ain Smain agrégés (Situation de référence : 2002)

- Graphique 17 : La part des revenus annuels procurés des produits agro-forestiers dans les revenus annuels totaux, selon chaque ménage de Ain Smain (Situation de référence : 2002)
- Graphique 18 : Niveau de revenus annuels des ménages de la localité de Ain Smain (Situation de référence : 2002)
- Graphique 19 : Niveau de revenus annuels par personne de chaque ménage (Situation de référence : 2002)
- Graphique 20 : Répartition du montant global du PPDR de Ain Smain par types d'actions prévues
- Graphique 21 : Structure de financement du PPDR de Ain Smain, par sources de financement
- Graphique 22 : Répartition du soutien de l'Etat dans le cadre du PPDR de Ain Smain, entre les deux grandes familles
- Graphique 23 : Répartition du montant de soutien de l'Etat octroyé dans le cadre du PPDR de Ain Smain, par ménages bénéficiaires
- Graphique 24 : Corrélation entre le montant de soutien de l'Etat octroyé dans le cadre du PPDR de Ain Smain aux ménages bénéficiaires, avec leurs revenus annuels de l'année de référence (2002)
- Graphique 25 : Structure des revenus susceptibles d'être engendrés par le PPDR de Ain Smain, suite à la commercialisation des principaux produits
- Graphique 26 : Comparaison des revenus susceptibles d'être engendrés par le PPDR de Ain Smain par ménages, avec leurs revenus initiaux (avant PPDR)

## **Liste des Figures**

- Figure 1 : Démarche méthodologique de pré évaluation de l'impact du PPDR de Ain Smain.
- Figure 2 : Carte administrative de la Wilaya d'El Tarf
- Figure 3 : Schéma illustratif du cadre conceptuel du PPDR de Ain Smain (Reconstitué)

## **Liste des Encadrés**

- Encadré 1 : Perception générale des participants, de la démarche des PPDR
- Encadré 2 : Les points forts de la démarche de PPDR, selon les participants
- Encadré 3 : Les points faibles de la démarche des PPDR, selon les participants
- Encadré 4 : Quelques avis sur le Renouveau Rural et la démarche des PPDR
- Encadré 5 : Quelques aspects comparant les PPDR au PER

## TABLE DES MATIERES

<b>Partie introductive : PROBLÉMATIQUE, MÉTHODOLOGIE ET CONCEPTS DE BASE.....</b>	<b>01</b>
A- Introduction / Problématique et Hypothèses de travail.....	01
B- Méthodologie.....	06
C- Concepts de base : Développement Rural et Participation.....	18
Introduction.....	18
C.1- Concepts de Développement Rural.....	18
C.1.1- La notion de « Développement ».....	18
C.1.1.1- Définition du « Développement ».....	18
C.1.1.2- Origine et évolution du concept « Développement ».....	19
C.1.1.3- Principaux paradigmes et théories du Développement.....	20
C.1.2- La notion de « Rural ».....	23
C.1.3- Le concept de « Développement Rural ».....	24
C.1.3.1- Les priorités de Développement Rural.....	24
C.1.3.2- Les principaux paradigmes et approches de Développement Rural.....	25
C.2- Concept de la Participation.....	27
C.2.1- Historique et contexte d'émergence de la participation.....	27
C.2.2- Qu'est-ce que la participation ?.....	28
C.2.2.1- Définition.....	28
C.2.2.2- Les types de la participation.....	29
C.2.3- Qu'est-ce que l'Approche Participative ?.....	30
C.2.3.1- Définition.....	30
C.2.3.2- Importance de l'approche participative et domaines de son application.....	30
C.2.4- Qu'est-ce que la Recherche Participative ?.....	32
C.2.4.1- Définition.....	32
C.2.4.2- Les méthodes et outils de la recherche participative.....	32
C.2.4.3- Principes méthodologiques clés des méthodes participatives.....	34
C.2.5- Quelques préalables à l'application de la démarche participative et ses exigences pour ceux qui la mènent ;.....	35
C.2.5.1- Conditions préalables à l'application de la démarche participative.....	36
C.2.5.2- Implications de la démarche participative pour ceux qui la conduisent.....	37
Conclusion.....	38
<b>Partie I : ANALYSE DE LA SITUATION DU "MONDE RURAL" EN ALGÉRIE ET EXAMEN DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL, ET DE LA DÉMARCHÉ DES PPDR.....</b>	<b>39</b>
Introduction de la première partie.....	39
Chapitre 1 : SITUATION ET PROBLÉMATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DU "MONDE RURAL" EN ALGÉRIE : ENJEUX ET DÉFIS.....	40
Introduction.....	40
1.1- Caractérisation générale du monde rural algérien.....	40
1.1.1- Les régions géographiques et leurs influences sur les zones rurales.....	41
1.1.2- La population rurale et ses caractéristiques.....	43
1.1.3- Les activités économiques pratiquées en zones rurales.....	44
1.1.4- Quelques aspects sur les conditions de vie en milieu rural.....	45
1.1.5- Gouvernance locale et organisation sociale en milieu rural.....	47
1.2- Problématiques de développement des espaces ruraux algériens : Quelques études de Cas.....	49
1.3- Constats, Enjeux et Défis de développement rural en Algérie.....	64
1.3.1- Enjeux et Défis liés aux différents types de problèmes de développement rural.....	65
1.3.1.1- Enjeux et défis autour des problèmes de dégradation des ressources naturelles.....	65

1.3.1.2- Enjeux et défis autour des problèmes liés aux activités socioéconomiques.....	66
1.3.1.3- Enjeux et défis autour des problèmes liés aux conditions de vie des populations.....	67
1.3.1.4- Enjeux et défis autour des problèmes liés à la faiblesse de la gouvernance locale et de l'organisation sociale.....	67
1.3.2- Implications de la diversité des espaces ruraux et de la complexité de leurs problématiques de développement en termes d'approches de développement rural.....	68
Conclusion.....	70

<b>Chapitre 2 : PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL EN ALGÉRIE ET DE SON PRINCIPAL DISPOSITIF D'IMPLÉMENTATION : LA DÉMARCHE DES PPDR.....</b>	
Introduction.....	73
2.1- La politique nationale de développement rural actuelle : Contenu et outils de mise en œuvre.....	74
2.1.1- Genèse de la nouvelle politique nationale de développement rural : Une démarche pragmatique et progressive.....	74
2.1.2- La Politique de Renouveau Rural (PRR).....	76
2.1.2.1- Éléments de définition de la PRR.....	76
2.1.2.2- Objectifs de la PRR.....	77
2.1.2.3- Programmes / Thèmes fédérateurs de la PRR.....	78
2.1.3- La Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD).....	79
2.1.3.1- Objectifs et approches de la stratégie.....	79
2.1.3.2- Les axes stratégiques de la SNDRD.....	80
2.1.3.3- Les outils de la SNDRD.....	81
2.2- La démarche des PPDR : Outil privilégié d'implémentation de la politique nationale de développement rural.....	85
2.2.1- Présentation de la démarche des PPDR.....	85
2.2.1.1- Définition du PPDR : Objectifs et principes.....	86
2.2.1.2- Les principaux acteurs du PPDR.....	87
2.2.1.3- Le système de financement des PPDR.....	88
2.2.1.4- Les phases du PPDR.....	89
2.2.2- Passage du PPDR au PPDR : Les principales modifications de la démarche.....	92
Conclusion.....	95

Conclusion de la première partie : *Quelques éléments d'analyse sur l'adéquation de la politique de développement rural actuelle et de la démarche des PPDR, avec les réalités rurales algériennes....*97

<b>Partie II : MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE DES PPDR : UNE ANALYSE CRITIQUE ET PARTICIPATIVE.....</b>	
Introduction de la deuxième partie.....	101
<b>Chapitre 3 : POINT DE SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PPDR AU NIVEAU NATIONAL...102</b>	
Introduction.....	102
4.1- Situation générale des projets et programmes de développement rural initiés durant la période 2003 – 2006.....	102
4.1.1- Les Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR).....	102
4.1.2- Les Projets de Proximité de Lutte Contre la Désertification (PP-LCD).....	103
4.1.3- Le Programme Complémentaire de SEM le Président de la République.....	104
4.1.4- Les Projets de développement en coopération avec des Organisations Internationales.....	105
4.2- Caractérisation de la mise en œuvre des PPDR de la phase expérimentale.....	108
4.2.1- État général des PPDR approuvés entre 2003 et fin 2006.....	108
4.2.2- Répartition territoriale des PPDR de la phase expérimentale.....	108
4.2.3- Répartition territoriale des populations rurales ciblées par les PPDR.....	109
4.2.4- Sources de financement des PPDR de la phase expérimentale.....	110
4.2.5- Structure financière des PPDR par catégories d'actions de développement.....	111
4.1.6- Résultats obtenus de la réalisation des PPDR : quelques constats.....	113

4.3- Situation des Projets de Proximité de Développement Rural Intégrés (PPDRI).....	114
4.3.1- Caractérisation des PPDRI conçus durant la période Jan. 2007–Déc. 2008.....	115
4.3.2- Bref aperçu sur le Programme de développement Rural Intégré 2009 – 2014.....	120
Conclusion.....	123

<b>Chapitre 4 : ÉTUDE PARTICIPATIVE DE LA PORTÉE ET DES LIMITES DE LA DÉMARCHE DES PPDR AU NIVEAU DE QUATRE WILAYAS DE L'OUEST DU PAYS.....</b>	<b>125</b>
Introduction.....	125
4.1- Contexte de l'étude.....	125
4.2- Démarche méthodologique et déroulement de l'étude.....	126
4.2.1- Quelques éléments descriptifs des conditions de déroulement de l'étude.....	126
4.2.2- Étapes de déroulement de l'étude.....	128
4.2.2.1- La phase préparatoire.....	128
4.2.2.2- La phase de réalisation des séances de Brainstorming.....	128
4.2.2.3- La phase de traitement et d'analyse des résultats.....	130
4.3- Résultats de l'étude.....	131
4.3.1- Synthèse et discussion des résultats.....	131
4.3.1.1- Les résultats relatifs à la perception générale de la démarche des PPDR.....	131
4.3.1.2- Les résultats relatifs aux points forts de la démarche des PPDR.....	132
4.3.1.3- Les résultats relatifs aux points faibles de la démarche des PPDR.....	133
4.3.2- Analyse critique de la portée et des limites de la démarche des PPDR.....	140
Conclusion.....	144
Conclusion de la deuxième partie.....	146

<b>Partie III : ÉTUDE DE CAS - ÉVALUATION PARTICIPATIVE DE LA PERTINENCE ET DE L'IMPACT D'UN PPDR : LE PPDR DE AIN SMAIN, DANS LA COMMUNE D'EL AIOUN, WILAYA D'EL TARF.....</b>	<b>148</b>
Introduction de la troisième partie.....	148

<b>Chapitre 5 : PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE ET CARACTÉRISATION DE LA LOCALITÉ DE AIN SMAIN : SITUATION DE RÉFÉRENCE (AVANT PPDR).....</b>	<b>150</b>
Introduction.....	150
5.1- Présentation de la zone d'étude : la Wilaya d'El Tarf et la Commune d'El Aioun.....	151
5.1.1- Présentation de la Wilaya d'El Tarf.....	151
5.1.1.1- Principales ressources naturelles de la Wilaya.....	153
5.1.1.2- Principales caractéristiques des ressources humaines de la Wilaya.....	154
5.1.2- Présentation de la Commune d'El Aioun.....	154
5.1.2.1- Caractéristiques des ressources naturelles de la Commune.....	155
5.1.2.2- Caractéristiques du milieu humain.....	156
5.2- Caractérisation de la localité de Ain Smain : Situation de référence (en 2002).....	159
5.2.1- Caractéristiques des ressources naturelles de la localité.....	160
5.2.2- Caractérisation de la population de Ain Smain.....	161
5.2.3- Les activités économiques pratiquées à Ain Smain.....	162
5.2.3.1- L'Activité agricole à Ain Smain.....	162
5.2.3.2- Autres activités économiques pratiquées.....	168
5.2.3.3- Structure des revenus des ménages de Ain Smain d'avant PPDR (en 2002).....	169
5.2.4- Conditions de vie et situation sociale des ménages de la localité de Ain Smain.....	173
5.2.4.1- Le niveau de revenus des ménages.....	173
5.2.4.2- Répartition des tâches au sein des ménages.....	174
5.2.4.3- Les conditions d'accès des ménages de Ain Smain aux services collectifs.....	174
5.2.4.4- L'organisation sociale des habitants de Ain Smain et leurs relations avec les structures administratives et techniques.....	175
Conclusion : <i>Problématique de développement durable de la localité de Ain Smain</i> .....	176

Chapitre 6 : ÉTUDE DU PPDR DE AIN SMAIN, AU PLAN CONCEPTUEL, ET EXAMEN CRITIQUE DE SA PERTINENCE.....	178
Introduction.....	178
6.1- Présentation du PPDR de Ain Smain.....	178
6.1.1- Principaux acteurs du PPDR de Ain Smain.....	179
6.1.2- Objectifs du PPDR de Ain Smain.....	180
6.1.3- Actions de développement du PPDR de Ain Smain et leur financement.....	181
6.1.4- Les bénéficiaires du PPDR de Ain Smain.....	184
6.2- Évaluation de la pertinence du PPDR de Ain Smain.....	185
6.2.1- Appréciation de la cohérence interne du PPDR de Ain Smain.....	189
6.2.2- Évaluation de la conformité du PPDR de Ain Smain avec les objectifs et les principes généraux de la politique de développement rural.....	190
6.2.2.1- Degré de conformité du PPDR de Ain Smain avec les objectifs de la politique de développement rural et la démarche des PPDR.....	191
6.2.2.2- Degré de conformité du PPDR de Ain Smain avec les principes généraux de la démarche des PPDR.....	191
6.2.3- Évaluation de la cohésion territoriale du PPDR de Ain Smain.....	193
6.2.4- Examen de l'équité du PPDR de Ain Smain en matière d'affectation des actions d'investissement.....	194
6.2.4.1- Équité entre les deux grandes familles de la localité.....	194
6.2.4.2- Équité entre les ménages de la localité.....	198
Conclusion.....	202
Chapitre 7 : REPÉRAGE ET ÉVALUATION DES CHANGEMENTS ENGENDRÉS PAR LE PPDR DE AIN SMAIN : RÉSULTATS, EFFETS ET IMPACT.....	204
Introduction.....	204
7.1- Évaluation des résultats du PPDR de Ain Smain.....	205
7.1.1- Niveaux de réalisation physique des actions du PPDR de Ain Smain.....	206
7.1.2- Évaluation qualitative des résultats du PPDR de Ain Smain.....	207
7.2- Pré évaluation des effets du PPDR de Ain Smain.....	215
7.2.1- Repérage des changements susceptibles d'être engendrés par le PPDR de Ain Smain.....	216
7.2.2- Les effets significatifs du PPDR de Ain Smain par domaine de changements.....	217
7.3- Pré évaluation de l'impact du PPDR de Ain Smain.....	220
7.3.1- Les effets significatifs du PPDR susceptibles de produire des changements durables.....	221
7.3.2- Estimation des indicateurs de changements constitutifs de l'impact du PPDR.....	222
Conclusion.....	228
Conclusion de la troisième partie.....	230
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>232</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	
<b>ANNEXES</b>	
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b>	
<b>LISTE DES FIGURES</b>	
<b>LISTE DES ENCADRES</b>	
<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	